REVUE AFRICAINE

VOLUME 11 ANNÉE 1867

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1867

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIETÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

TOME ONZIÈME. — ANNÉE 1867.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE	PARIS
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE	CHALLAMEL AÎNÉ, ÉDITEUR
Rue du Palais	30, Rue des Boulangers

1866.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

11e Année. N° 61. JANVIER 1867.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE (1)

PREMIÈRE PARTIE

—

HISTOIRE DU MONUMENT.

A son dernier voyage en Algérie, l'Empereur avait remarqué, en traversant la Mitidja, le *Tombeau de la chrétienne*, qui, vu à cette distance, apparaît comme une sorte de Tumulus d'assez grande dimension. Cependant, si la position excentrique de ce monument et, surtout, l'absence de routes n'en avaient pas rendu l'accès impossible aux voitures, difficile aux cavaliers et même aux piétons (2), S. M. aurait pu reconnaître dès-lors et par elle-même que c'était un véritable édifice, de proportions considérables, que sa haute antiquité, sa destination et son architecture recommandaient, d'ailleurs, à l'attention des hommes d'étude.

Car, bien que découronné, depuis longtemps sans doute, de plusieurs de ses assises supérieures et dépouillé de son revête-

(1) Nous avions donné dans le précédent numéro de la *Revue* un fragment de notre Rapport général sur l'exploration du Tombeau de la Chrétienne; d'après les observations qui nous ont été faites et dont nous avons reconnu la justesse, nous nous somme décidé à le publier intégralement aujourd'hui.

(2) La route carrossable qui, du bord de la mer, à Beauséjour, va à Sidi-Rachid, dans la plaine, en passant un peu à l'Ouest du Tombeau de la Chrétienne, n'a été commencée qu'au mois de septembre 1865.

…ent, le noyau de la construction — la seule chose qui fût visible avant nos travaux — avait encore une largeur apparente de 60 mètres au moins; et, en y comprenant son comble pyramidal à gradins, il s'élevait de près de 33 mètres sur une colline qui, elle-même, est à 261 mètres au-dessus du niveau de la mer. Maintenant, si sa colonnade d'ordre ionique ancien était tombée sous les coups des indigènes, qui l'ont démolie pierre à pierre, afin de faire des balles avec le plomb de ses agrafes de scellement (1), il restait pourtant, répandus çà et là, assez de tambours de colonnes, de chapiteaux et d'autres membres d'architecture pour permettre à la pensée de reconstruire, *approximativement*, bien entendu, ce mausolée des rois de la Mauritanie.

Car cette masse informe, presqu'entièrement ensevelie au milieu de l'entassement des pierres que le vandalisme et la cupidité, encore plus que l'action des siècles, ont arrachées de ses flancs, c'était bien le squelette du *monumentum commune Regiae gentis* que le géographe Pomponius Méla signalait, il y a plus de dix-huit cents ans, entre Caesarea *(Cherchel)* et Icosium *(Alger)* : du moins, nous espérons le démontrer dans ce mémoire et démontrer aussi que cette sépulture royale commune est l'œuvre de Juba II; que ce prince voulut, en l'édifiant, suivre l'exemple de son patron Auguste, qui s'était fait un tombeau de famille, et imiter surtout ses propres ancêtres numides, dont le monument mortuaire subsiste encore dans la province de Constantine sous le nom de *Medracen*, construction moins considérable que notre Tombeau de la Chrétienne, mais son modèle évident sous le rapport de la forme générale.

Juba II, on le sait, est le fils du roi numide de même nom, que César vainquit à Thapsus; et, encore enfant, il avait orné le triomphe du Dictateur. Dès lors, l'illustre auteur de la vie de César avait un motif de plus pour s'intéresser à notre Monument, outre ceux qui recommandaient déjà celui-ci à son attention. Quoi qu'il en soit, S. M. décida que le Tombeau de la Chrétienne

(1) Lors de la grande invasion des Barbares, ceux-ci agirent de même à Rome et ailleurs, sans doute; après qu'ils eurent tout pris, on les vit creuser les pierres des monuments pour en retirer les fiches en bronze qui les reliaient les unes aux autres.

serait enfin exploré intégralement, au moyen d'allocations fournies sur sa cassette particulière, et Elle voulut bien désigner MM. Berbrugger et Mac-Carthy (1) pour accomplir cette œuvre jusqu'à solution complète des deux questions suivantes :

1° Quelle est la véritable forme architecturale du Tombeau de la Chrétienne?

2° Que contient-il à l'intérieur?

Avant d'exposer ce qui a été fait pour résoudre ce double problème, abordons certaines considérations générales qui constituent le préambule obligé de ce rapport.

Nous entrerons en matière par ce qui concerne le site même du monument.

Dans les temps primitifs, on choisissait pour lieux de sépulture des terrains stériles, incultes ou tout au moins éloignés des centres d'habitation. S'il est logique, en effet, de prendre pour champ de repos celui où les bruits de l'activité humaine ne doivent pas se faire entendre, le domaine du silence étant assez naturellement celui de la mort, il faut avouer qu'à ce point de vue, le site du Tombeau de la Chrétienne répond fort bien, et a dû toujours répondre, à l'antique programme; car il est privé de ce qui attire les populations et possède, par contre, ce qui les repousse. L'eau y manque tout-à-fait et la terre cultivable y est très-rare, ce qui le vouait fatalement à la solitude; or, pour le peuple proprement dit, partout et à toutes les époques, un canton sans habitants est inévitablement hanté par les génies et les fantômes. Ce fut bien pis, sans doute, quand le gigantesque mausolée mauritanien vint projeter son ombre funèbre sur ce désert de broussailles : édifice de mort, il ne put manquer d'ajouter aux sombres légendes locales et aux terreurs qu'elles faisaient naître. Il est impossible de prouver régulièrement que ces terreurs avaient subsisté sans interruption jusqu'à nos jours, mais il est permis de le présumer, lorsqu'après notre entrée en galerie de mine dans le Tombeau de la Chrétienne, opération qui semblait devoir porter un coup mortel à toutes les légendes de djinns et de reve-

(1) Dans cette mission, M. Mac Carthy fut chargé spécialement des études graphiques et M. Berbrugger, outre sa tâche archéologique, eut la direction des travaux et la prescription des dépenses.

nants, beaucoup d'indigènes ne voulurent pas y pénétrer, même accompagnés par nous, dans la crainte des êtres surnaturels qu'ils supposaient pouvoir y rencontrer !

Mais si notre Monument repoussait les indigènes par ce côté redoutable, il les attirait, d'une autre, par la séduisante tradition de richesses immenses qui s'y trouvaient renfermées, disait-on. Tiraillés entre la cupidité et la superstition, ils trouvaient moyen de tout concilier en se tenant éloignés du Tombeau durant la nuit, et en y faisant pendant le jour ces fouilles inintelligentes et vaines dont nous avons trouvé de si nombreuses traces.

S'il est impossible de produire une série complète de documents établissant la permanence de l'état de solitude dans cet endroit, on peut invoquer des témoignages isolés qui l'attestent positivement pour certaines époques: par exemple, celui de Michel Cervantes qui fut esclave ici, il y a trois siècles, et qui, dans son épisode du *Captif*, qualifie de *désert* le canton du Tombeau de la Chrétienne... Nous pouvons d'ailleurs certifier, personnellement, que le 19 octobre 1835, date de la première visite des Français à ce moment, c'était toujours un désert véritable.

Il est à remarquer que le *Kober Roumia*, qui se voit de tant de côtés et de si loin, d'où l'on distingue tant de localités, plaines ou montagnes, ne pouvait être aperçu de la capitale des rois de Mauritanie, le Chenoua s'interposant comme un écran gigantesque entre lui et Caesarea *(Cherchel)*. Ne serait-ce pas précisément cette circonstance qui aurait déterminé le choix de l'emplacement; et Juba II, par un sentiment analogue à celui qui fit abandonner à Louis XIV le château de St-Germain, d'où l'on voyait l'abbaye de St-Denis, cette nécropole de nos anciens rois, n'a-t-il pas voulu éviter que son futur tombeau ne vînt à chaque instant l'attrister de sa sombre perspective dans son royal palais de Césarée ?

Au sommet de notre monument, c'est-à-dire à près de 300 mètres au dessus du niveau de la mer, s'offre aux regards le spectacle imposant d'un de ces paysages qui impressionnent et font rêver. Au nord, c'est la mer qui donne de la grandeur au tableau et en rompt l'uniformité par ses brusques variations.

Ici, elle ronge et déforme sans relâche les côtes sauvages et so-

litaires du golfe de *la Mauvaise femme* (1), que limitent, d'Ouest en Est, le Ras el Amouche et le Ras Kenateur, pointes septentrionales du Chenoua et du Bouzaréa; golfe sans autres abris que des criques étroites accessibles seulement aux bâtiments du plus faible tonnage et dont il faut s'éloigner sans retard, au moindre indice de tempête, car, bordées pour la plupart de roches bizarrément entassées selon les hazards de leur chûte, deux ou trois à peine de ces échancrures offrent une petite plage où l'on puisse au besoin haler de simples embarcations.

Le long de ce golfe, dans une vaste bande de broussailles épaisses, resserrée entre le Sahel et le rivage de la Méditerranée, lande à peine entamée, entre Tipasa et Tagouraït, par des défrichements européens ou kabiles (2), une grande quantité de ruines romaines, assez confuses pour la plupart, rompent par leurs silhouettes grisâtres la monotonie de la sombre verdure des maquis. Nombreuses surtout au bord de la mer, il s'en rencontre aussi quelques-unes sur les contre-forts de la chaîne littorale et sur le plateau qu'ils supportent. Peu importantes, sauf de rares exceptions, ce sont des restes d'habitations isolées et surtout des citernes, constructions hydrauliques dont la multiplicité témoigne que, dans l'antiquité comme de nos jours, l'eau courante était bien rare sur cette partie de la côte. Ajoutons qu'elle témoigne encore que les anciens, plus prévoyants que nous, avaient su combattre victorieusement la sécheresse native du sol en s'assurant le moyen d'emmagasiner annuellement, en quantité suffisante, les eaux pluviales si abondantes dans ce pays.

Il va sans dire que là, comme ailleurs, cet enseignement des anciens est complètement stérile pour les nouveaux venus.

---

(1) Ne trouvant aucun nom pour ce golfe dans les documents hydrographiques modernes, nous lui appliquons celui qu'on rencontre dans les portulans espagnols du moyen âge, où il est appelé *Bahia de la Mala Muger*, à cause d'une tradition que nous expliquerons plus loin.

(2) Dans une tournée que M. le Maréchal duc de Magenta a faite entre Alger et Cherchel, il a reconnu la nécessité de continuer jusqu'à Tipasa la route du littoral qui s'arrêtait sous le Tombeau de la Chrétienne. On y travaille en ce moment, et ce complément d'une communication très-importante va certainement modifier, avec avantage, l'aspect d'une contrée demeurée jusqu'ici à peu près sauvage.

En somme, sur la partie moyenne de ce golfe, les ruines romaines ne rappelaient de véritables centres de population qu'à Tagouraït et à Bou Ismaïl. L'existence exceptionnelle de fontaines abondantes y avait attiré les colons romains comme elle y a amené les nôtres.

Au Sud du Tombeau de la Chrétienne et à l'horizon, se développe la chaîne de l'Atlas où l'on remarque, parmi ses points culminants, le Dira à l'Est et surtout le Zakar à l'Ouest, jalons de la grande voie romaine intérieure qui allait de Carthage jusqu'à la Tingitane, détachant à *Sufasar* (AMOURA) — presque sous le méridien du Mausolée royal — un embranchement sur la métropole mauritanienne.

Entre l'Atlas et la colline qui porte le Tombeau royal, s'étend la Mitidja dont la fertilité attirait les populations tandis que son insalubrité les repoussait. Les anciens paraissent avoir encore résolu ce problème africain : pour s'assurer les avantages de la plaine sans en subir les inconvénients, ils bâtissaient leurs demeures, à une hauteur convenable, sur les contre-forts de l'Atlas et du Sahel... quand ils ne faisaient pas cultiver leurs terres par les paysans indigènes. Nous faisons mieux : nous assainissons par la culture intégrale du sol.

On a vu qu'à l'Ouest, le Chenoua fermait la perspective interceptant la vue de Caesarea ; le rideau qu'il forme se complète vers le sud par les montagnes des Beni Menasser, dont la plus remarquable, le Mohammed Ou Ali, à reçu de nos colons — à cause de sa forme — le nom pittoresque de PAIN DE SUCRE.

Enfin, à l'est, un autre rideau, formé par le Bouzaréa, masque la vue d'Alger (*Icosium*), une des villes fondées par Hercule, représenté par ses compagnons au nombre de vingt (*eikosi*, d'où Icosion, puis Icosium). Cette origine devait la rendre chère à Juba II, ce prince ayant aussi la prétention de descendre du même demi-dieu ; et la prétention était modeste, puisque ses sujets, au dire de Minutius Félix, le tenaient lui-même pour un dieu complet : *Et Juba, Mauris volentibus, Deus est !*

Le plaisir que procure le splendide panorama dont on jouit au sommet du Tombeau de la Chrétienne, est souvent troublé par des myriades de guêpes, mouches, moustiques ou moucherons qui s'accumulent parfois, surtout le matin, sur la plate-forme supérieure du monument, et en chassent par leur insupportable bourdonnement, sinon par leurs piqûres, l'observateur le plus intrépide ; mais, par bonheur, cet importun nuage animé ne plane pas tous les jours.

Nous laissons aux naturalistes le soin de découvrir la cause de ce phénomène et d'en expliquer les intermittences.

Quant à l'emplacement même du Tombeau, c'est, on l'a vu déjà, le sommet d'une colline élevée de 261 mètres au-dessus du niveau de la mer et qui fait partie de la chaîne du Sahel (1), dont elle marque le point de moindre épaisseur. Cette colline, avec d'autres qui s'y rattachent, forme le rebord d'une étroite cuvette ovale qui laisse échapper les eaux de pluie par plusieurs ravins dont les plus considérables sont, à l'est, Ben-Khoucha, et Oued-Magraman, à l'ouest.

Tout ce terrain est hérissé de genêts épineux, lentisques, arbousiers, chênes bellout, bruyères et autres représentants d'une flore sauvage bien connue. Nous renvoyons d'ailleurs, pour cette question, à l'intéressant Mémoire de M. Jourdan, intitulé : *Botanique murale du Tombeau de la Chrétienne*, comme nous renvoyons, pour la question géologique et minéralogique, à l'excellent travail que M. Ville, ingénieur en chef des mines, a bien voulu rédiger, sur notre demande, et qui a été, ainsi que l'autre, annexé à notre Rapport général.

Abordons maintenant le côté historique de notre sujet.

La mention la plus ancienne que l'on connaisse du Tombeau de la Chrétienne — et l'unique dans l'antiquité — se rencontre dans le *De situ orbis* de Pomponius Méla, géographe né en Espagne, et qui écrivait, à ce que l'on croit, vers l'année 45 ou 46 de J.-C. ; elle est ainsi conçue :

« Iol, ad mare, aliquando ignobilis ; nunc, quia Jubae Regia
» fuit et quod *Cæsarea* vocitatur, illustris. Citra hanc (nam in
» medio fermè litore sita est), *Cartinna* et *Arsinna* sunt oppida,
» et *Quiza* castellum et *Laturus* sinus, et *Sardabale* fluvius ;

(1) Selon les lieux, les mots *Sahel, Rif* ou *Dahara* s'appliquent dans l'Afrique septentrionale aux chaînes de montagnes qui bordent la mer.

» ultrà, MONIMENTUM COMMUNE REGIÆ GENTIS, deinde *Ico-*
» *sium*, etc. » (Liv. Ier, chap. VI, p. 38. Edition de Leyde, 1748.)

Ce que nous traduisons, en rectifiant les noms de lieux estropiés :

« Iol, sur le bord de la mer, jadis inconnu; illustre maintenant pour avoir été la cité royale de Juba et parce qu'il se nomme Césarée. En deçà (à l'ouest), les bourgs de Cartenna et d'Arsenaria, le château de Quiza, le golfe Laturus et le fleuve Sardabale; au delà (à l'est), le MAUSOLÉE COMMUN DE LA FAMILLE ROYALE, ensuite Icosium, etc. »

Cette citation si courte a motivé beaucoup de commentaires, où l'on a généralement négligé ce qu'elle offre de plus instructif.

D'abord, s'il est évident, par les mots « Quia Jubac regia *fuit*, » appliqués à Iol, que Juba II était mort quand Pomponius Méla écrivait ceci, il ne l'est pas moins que si son fils et successeur, Ptolémée, l'avait déjà suivi dans la tombe, ce ne pouvait pas être depuis longtemps, puisque la contrée est encore appelée par notre auteur *Numidie* et non *Mauritanie césarienne*, désignation qu'elle reçut officiellement de Claude dès l'an 42 de J.-C., c'est-à-dire deux ans après l'assassinat de Ptolémée.

Le passage cité date donc, selon toute probabilité, d'une époque comprise entre l'an 23 de J.-C., où Juba II mourut, et l'an 42, où son royaume, déclaré province romaine, reçut une nouvelle désignation, si ce n'est même dès l'an 40 (1). Il y a lieu, par conséquent, de rectifier sur ce point la biographie de Pomponius Méla, qui aurait écrit son livre un peu plus tôt qu'on ne le croit communément.

Mais passons à une autre remarque qui va au fond du sujet. Pomponius Méla, qui est géographe, a pour but, dans le passage que nous venons de citer, — comme dans le reste de son ouvrage, — de décrire des contrées et d'en énumérer les divers centres de population. Comment se fait-il qu'il s'écarte tout-à-coup de son plan pour mentionner un simple édifice, celui qu'il appelle *Monumentum commune Regiæ gentis?* Ce monument avait donc une bien grande importance, outre celle de sa destination royale, pour motiver une pareille exception. Au reste, une fois mis sur la trace par cette circonstance, le monument en question, qu'il place entre Iol-Cæsarea (Cherchel) et Icosium (Alger), n'était pas difficile à retrouver : par sa masse, sa forme, son architecture, la nature de sa destination conservée traditionnellement, le Tombeau de la Chrétienne s'indiquait de lui-même : il ne pouvait être autre chose que cette sépulture royale; et nulle construction antique, d'ailleurs, dans cette zone, ne pouvait lui disputer ce rôle.

(1) On voit, par les inscriptions, que les colons romains établis dans le pays, sans attendre la décision officielle, avait daté de l'an 40 (celle même de la mort de Ptolémée) l'érection de la Numidie occidentale et de la Mauritanie en provinces romaines, sous les noms de Mauritanies Césarienne et Tingitane. Nous avons démontré ce fait, il y a déjà dix ans (V. *Revue Africaine*, 1er volume, p. 20, etc.); ce qui n'a pas empêché certains écrivains d'attribuer cette détermination à des personnes qui n'en ont traité qu'après nous.

Si Mannert avait pu étudier la question sur place, il aurait certainement saisi la valeur de cette circonstance, et n'aurait point placé le *Monumentum commune* sur le cap Ténès, endroit où il n'y a pas la plus légère trace de ruines romaines ou autres.

Les commentateurs de Pomponius Méla se sont abstenus prudemment de proposer aucune synonymie pour ce monument ainsi introduit dans une liste de cités et de bourgades; mais ils se sont livrés à d'autres conjectures assez hasardées : Vossius, par exemple, en opposition avec tous les manuscrits, propose de lire *munimentum* au lieu de *monumentum* (ou sa variante *monimentum*), parce que, dit-il, il s'agit là d'un fleuve frontière. Un deuxième éplucheur de textes se moque de cette conjecture, mais c'est pour la remplacer par une autre qui n'est pas plus acceptable.

Plus judicieux, Gronov, de Hambourg, mieux connu sous son nom latinisé de Gronovius, pense que, dans ce passage, Pomponius Méla traduit, ainsi qu'il l'a fait ailleurs, une expression africaine par une périphrase latine, et croit qu'il s'agit d'un *Tombeau royal*, faisant remarquer que l'édifice était très-bien placé près de Iol, capitale des rois du pays. Cette conjecture, que, d'ailleurs, le texte même de Pomponius suggère, est corroborée par l'opinion de M. Judas, orientaliste

expert dans les langues phénicienne et libyque, et qui est d'avis que l'expression *Kober Roumïa* des Arabes est l'ancienne désignation phénicienne elle-même, laquelle, ramenée à son sens originel, signifie *Tombeau royal*. En l'adoptant, les indigènes, au lieu de traduire, comme ils l'auraient dû, ce mot étranger *Roumia*, le trouvant sous cette même forme dans leur propre langue, lui ont donné le sens qu'il y avait le plus habituellement; méprise qui en a engendré quelques autres que nous allons examiner rapidement.

Ainsi, *Kober Roumïa*, entendu comme on vient de le dire, a introduit l'absurde désignation de *Tombeau de la Chrétienne*; et son équivalent, *Fuesa de la Cristiana*, chez nos voisins de la péninsule ibérique, nom qu'ils ont changé au commencement du XVI[e] siècle contre un autre non moins erroné, celui de *Caba Rumia*.

Quant à la traduction française, il est à présumer qu'un détail d'architecture mal compris a surtout contribué à enraciner l'erreur qu'elle exprimait. Même avant nos travaux de déblai, on apercevait le fragment d'un croisillon de panneau en haut de la fausse porte du nord; ce *croisillon* a été pris pour une *croix* par des observateurs superficiels, bien que, loin d'être isolé par ses extrémités, comme il l'aurait dû être dans cette hypothèse, il se confondît entièrement avec les moulures qui l'entouraient. Partant de cette appréciation fausse, on s'est dit :

Un tombeau marqué d'une croix renferme nécessairement un chrétien ou une chrétienne, sinon des chrétiens et des chrétiennes. Puis, l'équivoque désignation arabe aidant, et un peu aussi la fausse tradition espagnole, qui donne à la *Cava* (prononcez Caba) pour sépulture le monument dont il s'agit (1), celui-ci devint enfin le « Tombeau de la Chrétienne, » nom que nous lui conservons parce que l'usage l'a consacré, mais tout en protestant contre son impropriété radicale.

Tombeau de la Grecque ou *des Grecs* eût mieux traduit *Kober Roumia* (2) dans cette hypothèse, puisque ce monument, *grec* par son architecture, renferme une princesse *grecque*, Cléopâtre Sélêné, et un *Grec* par inclination, Juba II, l'*Hellèniste* éminent, dont la statue était en *Grèce*, dans le Gymnase d'Athènes, qui avait orné son palais d'excellentes copies *grecques* des plus remarquables statues de la *Grèce*, et avait enfin élevé son tombeau dans le style *grec*.

(1) La *Cava* ou *Caba* (du mot arabe bien connu *kahba*) est la fille du comte Julien, la belle Florinde.

(2) *Roumi* vient évidemment du mot *Roma*, mais les Arabes en ont étendu l'application aux byzantins ou *grecs*, qu'ils ont trouvé en possession de ce pays quand ils sont venus pour en faire la conquête.

On aurait même traduit *Kober Roumïa* par « Tombeau de la Romaine *ou* des Romains, » que la version eût été encore acceptable, puisque, des deux personnes royales que ce monument a reçues, la première, Cléopâtre Sélêné, était *Romaine* par son père, Marc-Antoine, comme elle était *Grecque* par sa mère; et que l'autre, Juba II, élève et favori d'Auguste, nourri et instruit à *Rome*, battait monnaie au type *romain*, avec légendes *latines*, et qu'il acceptait le titre *romain* de duumvir honoraire dans deux colonies de l'Empire.

Si l'on conteste ce que nous venons de dire, que deux personnes seulement avaient été déposées dans le mausolée mauritanien, objectant que la famille de Juba II comprenait, outre ce prince et sa femme, leur fils Ptolémée, leur fille Drusilla et Alexandre Hélios, frère de Cléopâtre Sélêné, nous répondrons ceci :

Ptolémée a été assassiné à Rome en 40 de J. Ch., par ordre de son cousin Caius Caligula; et une révolte générale de la Mauritanie, causée par ce meurtre même, éclata aussitôt et dura plusieurs années. Il est bien peu probable que, dans de pareilles circonstances, le corps du fils de Juba II ait été apporté dans le tombeau de sa famille.

Quant à sa sœur Drusilla, on sait qu'elle se maria avec Antonius Felix, préfet de Judée, et suivit son mari sur une terre étrangère.

Alexander Helios, ou *Soleil*, frère de Cléopâtre Sélêné ou *Lune*, n'était pas de la famille royale de Mauritanie et n'avait pas droit à reposer dans son *Monumentum commune*. Venu à Caesarea avec sa sœur, à la suite de la conquête de l'Egypte,

après la mort de celle-ci, qui eut lieu 17 ans avant celle de Juba II, il n'était plus qu'un étranger pour ce prince.

Par ces motifs, nous nous croyons fondé à dire que le Mausolée royal de Mauritanie n'a eu que deux hôtes, Cléopâtre Séléné et Juba II. On en va voir immédiatement d'autres preuves.

Car il y a accord parfait entre la disposition matérielle de l'hypogée du Tombeau de la Chrétienne et le nombre, la qualité et l'ordre de décès des deux seules personnes royales qui, selon nous, ont dû y reposer.

Ainsi, de ces deux personnes, Cléopâtre Séléné, *l'inférieure en dignité*, est *morte la première;* et, en effet, le caveau qui se présente le *premier* est, en même temps, le *plus petit*. Juba II, le *principal personnage*, est mort le *second*; et le *deuxième* caveau est aussi le *plus grand* et il est à la place d'honneur dans l'axe de l'édifice. Ce contrôle de l'histoire par le monument, et, de celui-ci, par l'histoire confirme, on le voit, ce que nous avons avancé plus haut (1).

Dans la nomenclature des divers noms imposés à notre mausolée par le caprice ou l'ignorance, celui de *Tombeau de la Reine* va clore la liste. Si l'on demande d'où il vient, nous répondrons par l'anecdote que voici.

A la première expédition de Constantine, en 1836, nous avions bivouaqué avec l'armée au pied de *Soma* (la tour), ruine romaine dont aucun de nous n'avait eu connaissance jusque là, puisque c'était la première fois que les Français pénétraient, de ce côté, dans l'intérieur du pays. Cependant, à notre très-grande surprise, nous l'entendîmes appeler par tout le monde, et presqu'au debotté, *Tombeau de Constantin*; cette hérésie historique se fondait uniquement sur ce que c'était en effet un *tombeau* et qu'il n'était pas bien loin de *Constantine*.

Tombeau de la Reine doit provenir de quelque baptême archéologique de ce genre.

(1) Selon toute probabilité, le Tombeau, élevé du vivant de Juba II et de sa femme, comprit, dès l'origine de la construction, les deux caveaux mortuaires dont il s'agit. Si la dynastie eût duré, les autres souverains se seraient fait faire des caveaux dans la galerie, longue de 141 mètres, dont il sera bientôt question.

En tous cas, la *Reine* Cléopâtre, n'y peut être pour rien, car ceux qui emploient cette désignation sont précisément des gens illettrés; et, d'ailleurs, à l'époque où elle avait déjà cours, qui songeait ici aux personnages de la dernière dynastie mauritanienne, dont les noms n'étaient pas, comme à présent, dans toutes les bouches ?

Après avoir expliqué pourquoi nous identifions le Tombeau de la Chrétienne au *Monumentum commune Regiae gentis*, essayons de prouver qu'il est l'œuvre de Juba II. Mais, pour rendre la démonstration plus compréhensible, faisons-la précéder d'une description succincte du monument, tel que nos travaux récents l'ont enfin révélé.

Le Tombeau de la Chrétienne, qui devait avoir originairement une quarantaine de mètres de hauteur (il en a encore trente-trois) sur soixante-quatre mètres de diamètre à la base, est, comme forme générale, un *cylindre* à facettes, reposant sur un *plateau* carré et coiffé d'un *cône* à gradins. Pour user d'une comparaison vulgaire mais expressive, nous dirons qu'il rappelle assez, comme aspect d'ensemble, certains grands biscuits de Savoie que chacun connaît et qui sont moulés en forme de rotonde.

Sa partie cylindrique, couronnée par une corniche très-simple courant tout autour de l'édifice, au-dessus d'une frise, était entourée de soixante colonnes engagées, d'ordre ionique ancien, dont la série s'interrompait aux points cardinaux par quatre fausses portes encadrées dans des chambranles et surmontées d'entablements particuliers. Cinquante-deux de ces colonnes avaient des chapiteaux à bandeaux, comme ceux de l'Erechteïon, à Athènes, bandeaux qui sont remplacés par des palmettes sur les chapiteaux des huit colonnes qui flanquent les fausses portes.

A l'intérieur, le Tombeau de la Chrétienne renferme un hypogée d'un développement total de 170 mètres, qui se décompose ainsi :

1° Entrée primitive sous le vantail de droite de la fausse porte de l'Est;

2° Caveau d'attente (1) dit des Lions, à l'extrémité du couloir d'entrée ;
3° Galerie longue de 141 mètres ;
4° Premier caveau mortuaire ;
5° Deuxième caveau mortuaire.

Avec ces éléments sous les yeux, la discussion devient plus facile.

Remarquons, d'abord, que Pomponius Méla, procédant de l'ouest à l'est, dans son énumération, mentionne — immédiatement après la Ville royale de Juba II — le Mausolée commun de la famille royale. Il semble donc évident que cette famille est celle de Juba II ; car, autrement, l'auteur aurait indiqué, par une expression spéciale, de quelle autre famille royale il entendait parler. On dira, peut-être, que cela n'est pas une preuve et que l'écrivain a très-bien pu manquer d'attention ou de logique ; et que, par conséquent, il est permis de douter que notre Tombeau de la Chrétienne soit le mausolée de la nouvelle dynastie mauritanienne, inaugurée par Juba II, 25 ans avant J.-C., plutôt que celui de l'ancienne, éteinte dans la personne de Bocchus III, 33 ans avant J.-C. Nous répondrons qu'il y a des faits très-significatifs qui témoignent en faveur de la première opinion ; par exemple, l'exacte concordance que nous signalions tout-à-l'heure, du nombre et des proportions des caveaux de l'hypogée avec les données de l'histoire ; sans préjudice d'autres preuves, qui vont être développées afin d'établir solidement la thèse qui est en question et prouver, en même temps, que c'est bien Juba II qui a élevé ce monument.

Appelons d'abord l'attention du lecteur sur l'imitation évidente du *Medracen* (2) dans la forme générale du Tombeau de la Chrétienne et celle de l'architecture grecque dans ses principaux détails ; imitation si naturelle de la part de l'*helléniste* et *philhellène* Juba II, dont les ancêtres reposaient dans ce *Medracen*, et qui ne se comprendrait guère dans un mauritanien pur sang, comme était le dernier des Bocchus.

(1) Dans le système de construction de ce vaste hypogée, on devait bâtir les caveaux à mesure des décès, comme nous venons de l'indiquer et comme il sera expliqué bientôt plus amplement; d'où la nécessité d'un caveau d'attente, sorte d'antichambre mortuaire, où le défunt restait déposé jusqu'à ce que son caveau spécial fût terminé. Celui-ci a été appelé caveau des Lions à cause d'un lion et d'une lionne qui y sont sculptés sur un linteau de porte.

(2) Nous rappelons ici que le *Medracen*, monument similaire, moins haut, mais plus ancien et mieux conservé que le nôtre, et qui s'élève dans la province de l'Est, entre Constantine et Batna, a été très-probablement le Mausolée royal des rois de l'ancienne Numidie.

En outre, circonstance assez remarquable, presque tous les signes d'appareillage des pierres du Tombeau de la Chrétienne sont des lettres latines. Cela ne s'explique guère, si l'on attribue l'érection de ce monument à l'un des rois de l'ancienne dynastie mauritanienne, tandis que ce devient très-naturel si on l'attribue à Juba II ; puisqu'entre la mort de Bocchus III et l'avénement de ce dernier, Auguste avait installé plusieurs colonies romaines dans cette partie de l'Afrique septentrionale. Le nouveau souverain put donc recruter dans ces centres de population italique de nombreux ouvriers romains, qui ont naturellement employé comme signes d'appareillage les lettres de leur alphabet national.

Nous n'insisterons pas davantage sur le point en litige, parce que ce qui précède peut suffire et que, d'ailleurs, dans la suite de ce rapport et à leur place arriveront les autres considérations qui corroborent notre opinion à cet égard.

Dans un rapport (1855-1856) sur nos premiers travaux au Tombeau de la Chrétienne, nous avions soulevé une question sur laquelle nous sommes revenu depuis lors, celle de savoir si le Mausolée royal de Mauritanie a été élevé par Juba II sur l'emplacement d'un monument analogue antérieur qu'il aurait englobé, et dont il ne serait en quelque sorte que l'enveloppe.

En un mot, ce prince a-t-il pris aux plus anciens rois mauritaniens leur sépulture commune, comme il leur a pris leur capitale, Iol, qu'il s'est contenté de débaptiser, l'appelant *Caesarea*, en mémoire de son bienfaiteur César Auguste.

« Colonia Caesarea, dit Solin, ... a divo Claudio deducta,
« Bocchi prius regia, postmodum Jubae... »

Nous devons avouer que la découverte de l'hypogée du Tombeau de la Chrétienne et nos observations pendant la dernière période de l'exploration de 1865-1866, ont plutôt affaibli que

corroboré notre foi primitive dans cette opinion ; bien que, parmi les faits qui nous l'avaient suggérée, il en est qui conservent encore toute leur force, par exemple celui-ci :

Au sud-est du Tombeau, on observe deux grands échantillons de doucine, engagés dans le noyau du monument, de manière à faire supposer qu'ils n'y figurent que comme matériaux ; ces échantillons mesurent 1 m. 50 d'avant en arrière, sur une hauteur de 48 cent. et une largeur de 70 cent. La moulure est remarquable par son listel que le cavet entame en dessous, empiétant sur lui de 0m06c ; de sorte que le dessous de ce listel, au lieu d'être rectiligne, se creuse de façon à figurer une petite arcade.

Le tout dessine un profil assez bizarre pour lequel nous renvoyons aux dessins de M. Mac-Carthy.

Sur la partie déblayée du monument, un peu plus du quart, on a trouvé une vingtaine de ces doucines ; mais leurs listels avaient été abattus pour équarrir à peu près la pierre, ce qui achèverait de prouver qu'on ne les employait que comme matériaux, si cela n'était déjà très-bien établi par cette circonstance que la moulure dont elles sont des fragments n'a sa place nulle part dans l'ordonnance architecturale du mausolée.

En admettant que sur la partie non déblayée il puisse se rencontrer de ces doucines en nombre proportionnel, on en aurait en tout quatre-vingts, représentant un développement de 56 mètres de moulures, lesquelles, disposées sur les quatre côtés d'une construction quelconque, donneraient à celle-ci 14 mètres de façade.

La construction à laquelle ces doucines ont été empruntées, si elle n'était pas sur l'emplacement même du Tombeau de la Chrétienne, ne devait pas en être fort éloignée ; car on n'aurait certes pas été chercher ces pierres très-lourdes à longue distance, quand on avait des matériaux neufs, sous la main et en abondance, ainsi qu'il sera expliqué plus tard.

Au reste, qu'il y ait eu là un monument antérieur et que ce monument ait été l'ancien mausolée mauritanien, autant de questions réservées, qu'un déblai intégral et une série suffisante de sondages peuvent seules résoudre, en faisant connaître le nombre exact de ces doucines et la nature des parties intérieures encore inexplorées de l'édifice.

Nous avons dit, incidemment et sans entrer dans aucun détail, que le Tombeau de la Chrétienne était une imitation du *Medracen* de la province de Constantine ; le moment est venu de préciser et de développer cette assertion, sur laquelle nous devons revenir plus d'une fois dans la suite de ce Mémoire.

Quand Juba II fut réintégré, grâce à Auguste, dans la partie occidentale du royaume de son père, il se trouva que les Romains, qui avaient gardé pour eux, et réduit en province de l'Empire, la partie orientale de ces états, possédaient Cirta, l'antique capitale, et même le Mausolée royal des vieux rois Numides. Or, un souverain ne peut pas plus se passer de métropole qu'une dynastie de mausolée : à défaut de celle et de celui de ses ancêtres, Juba II adopta la métropole de son prédécesseur Bocchus et il construisit le Tombeau de la Chrétienne. Elevé à Rome, sous les yeux et par les soins d'Auguste, et, cependant, ne pouvant pas oublier son origine africaine ni ses devoirs de monarque indigène, il dut faire, on le comprend, dans cette occasion solennelle, la part de la reconnaissance comme celle de l'amour filial et du patriotisme. C'est ainsi que, du nom de son bienfaiteur, *Caesar* Auguste, il donna à Iol, sa nouvelle capitale, la dénomination de *Caesarea* ; c'est ainsi encore, qu'en édifiant notre Tombeau de la Chrétienne, il se modela sur le *Medracen*, pour la forme générale, le diamètre, le nombre de ses colonnes et probablement aussi pour la disposition de l'hypogée. S'il plaça l'entrée de celui-ci en contre-bas, lorsqu'au Medracen elle était en haut, c'est sans doute parce que ce dernier système, qui obligeait d'établir un échaffaudage volant à chaque cérémonie funèbre, lui parut très-peu commode, avec raison. Du reste, il adopta, pour l'entrée, l'orientation au plein Est, comme au Medracen. Enfin, s'il lui donna une plus grande élévation, c'est qu'en artiste qu'il était, il avait reconnu que le *Medracen*, beaucoup trop bas pour son diamètre, produit à l'œil l'effet disgracieux d'un monument écrasé.

Ne voulant pas allonger ce travail par une digression trop étendue à propos du Médracen, nous nous contenterons de fournir au lecteur les renseignements bibliographiques suivants :

La pièce essentielle à consulter, sur la question, est le Mémoire adressé au Ministère de la Guerre, puis à l'Institut, par M. le général Carbuccia, qui fit explorer ce monument en 1849 par une compagnie de la Légion étrangère, celle de M. Collineau. C'est alors qu'on retrouva l'entrée du monument, à l'Est, sur le troisième gradin du sommet pyramidal.

La plus complète et la plus exacte description qui ait été faite du Medracen est due à M. le colonel Foy, du génie, et se trouve dans l'*Annuaire archéologique de Constantine*, année 1856-1857, pages 58 à 69.

Ce Recueil a publié aussi (vol. 1854-1855, pp. 108 et suiv.), un article sur le même sujet, de M. F. Becker, qu'il est bon de consulter pour certains détails d'architecture, bien que l'ignorance où paraît être cet auteur de la découverte de l'entrée, faite pourtant depuis cinq ou six ans au moment où il écrivait, ne prouve pas de sa part un examen très-minutieux du monument ni des études préalables suffisantes sur l'état de cette question archéologique, à l'époque où il entreprenait de s'en occuper.

On trouve au même volume, pp. 180 et suiv., un troisième article, où il est dit que le Medracen est le tombeau que l'empereur Probus fit élever au roi africain Aradion, pour honorer le courage malheureux et donner de la besogne à ses troupes. Pour excuser cette explication, que le style tout-à-fait archaïque du Medracen repousse invinciblement, il faut savoir que l'auteur, homme érudit et judicieux, d'ailleurs, n'avait pas encore vu ce monument lorsqu'il se hasarda à la donner. Ajoutons qu'il la répudia bien vite dès qu'il eut l'occasion de voir les choses par ses yeux.

Enfin, n'oublions pas de reproduire ici l'opinion émise par M. le colonel du génie Carette, et que l'on trouve à la page 29 de son ouvrage intitulé : *Migrations des principales tribus de l'Algérie*.

D'après cet auteur, *Medracen* est le pluriel de *Medres*, désignation patronymique d'une antique famille berbère, celle à laquelle appartenaient, peut-être, les antiques rois de Numidie ; de sorte que la sépulture commune des *Medracen* aurait été dési-

gnée par le nom même de ceux qui y étaient déposés. L'explication est ingénieuse et assez vraisemblable.

En nous entendant, depuis le commencement de ce travail, appeler Juba II, le prince qui fonda la dernière dynastie mauritanienne, nos lecteurs africains ont dû éprouver des doutes qu'il importe de dissiper. Voici quelle en est l'origine :

Le ***Moniteur de l'Algérie*** a publié récemment une Notice de M. le Dr Faure, dont les conclusions sont qu'il faut appeler Juba III, et non Juba II, le souverain qui reposait au Tombeau de la Chrétienne. Recherchons quelle est la valeur de cette assertion.

D'abord, pour déterminer exactement quel rang ordinal appartient à notre Juba parmi les anciens rois africains, ses homonymes, il faut établir d'une manière certaine quels sont ceux de ces derniers qui ont vraiment le droit de porter le nom de Juba, comme *nom propre*, bien entendu. On va voir la cause de cette restriction.

Cicéron (*de lege agraria*, II. 22) donne le nom de ***Juba*** à Hiempsal, père de l'allié des Pompéiens, dans la campagne africaine de César. Ceci semble donner raison à M. le Dr Faure; puisque, dans cette hypothèse, Hiempsal étant le vrai Juba Ier, son fils devient nécessairement Juba II et son petit-fils Juba III.

Mais cette autorité unique — unanimement contredite, d'ailleurs, par les autres — ne clôt nullement le débat; d'autant moins qu'un antique usage local, rappelé par M. Muller dans son bel ouvrage des ***Médailles d'Afrique*** (T. III, p. 47), en donnant le vrai sens des paroles de Cicéron, leur enlève toute la valeur favorable qu'elles semblaient avoir par rapport à la thèse de M. le Dr Faure. En effet, il résulte des recherches du savant numismate que le mot ***Juba*** était à la fois un nom propre et un nom commun, et que, dans ce dernier sens, il s'est appliqué à tous les rois de Numidie et de Mauritanie, comme celui de César à tous les souverains de la Rome impériale. Il faut donc bien distinguer les cas et les circonstances, car il y a Juba et Juba :

La signification particulière du mot ***Juba***, comme titre de commandement — car il avait ce sens, et, sous ce rapport, il

rappelait le *Jubeo* des Romains — cette signification avait une telle notoriété dans le pays, qu'après la mort de Néron, un certain Lucceius Albinus, voulant s'emparer du pouvoir en Afrique, prit tout d'abord le titre de *Juba*, afin de donner par là plus de force à sa candidature (*Tacite, Hist.* 58).

Appuyé sur ces notions positives, M. Muller a très-bien su distinguer le titre *Juba* du nom propre de même forme, et c'est en vertu de raisons très-solides qu'il appela *Juba II* le prince qui régna à Caesarea (Cherchel) pendant quarante-huit ans, sous Auguste et Tibère. Il sentait fort bien, d'ailleurs, que si — de même que Cicéron à propos de Hiempsal — on confondait le titre royal avec le nom propre, et si — comme la logique l'exige — on désignait officiellement par ce titre tous les monarques numides ou mauritaniens, auxquels il revient de droit, ce n'est plus Juba II, ni même Juba III qu'il faut dire pour le nôtre, mais Juba XVI ; car la Numidie et la Mauritanie ont eu dix-sept rois, et il est l'avant-dernier. Ce serait aboutir à la confusion des personnes, alors que le but doit être, en histoire, de les distinguer soigneusement les unes des autres. Ce résultat seul suffit pour montrer que l'on fait fausse route, et que le plus sûr et le plus rationnel est de revenir à l'opinion commune, qui appelle seulement *Juba* les deux souverains qui ont eu en effet ce nom propre.

Cette difficulté résolue, on peut se demander encore si notre Juba, jeune, le deuxième du nom, ayant fondé une dynastie distincte à Caesarea, ne doit pas être considéré, par cela même, comme étant *premier de ce nom* dans cette nouvelle dynastie, et recevoir dès-lors logiquement le nom de Juba Ier.

Pour résoudre cet autre problème, on doit, avant tout, dissiper une confusion géographique qui obscurcit passablement la question : c'est l'usage abusif que faisaient les Romains eux-mêmes des mots Numidie et Mauritanie pour désigner une même circonscription territoriale. En dépit de la division officielle — dont l'origine remonte à Claude (42 de J.-C.) — de l'Afrique septentrionale en Tripolitaine, Proconsulaire (Tunisie), Numidie *nouvelle* (province de Constantine), Mauritanie Césarienne (provinces d'Alger et d'Oran), Mauritanie Tingitane

(Maroc), plusieurs écrivains continuaient d'employer l'ancienne nomenclature. Ainsi, jusque dans le milieu du IIIe siècle de notre ère, Hérodien écrivait que la *Mauritanie* soumise aux Romains était appelée par eux *Numidie* (Lib. 7).

Pomponius Méla, qui faisait son livre *De situ Orbis* après la mort de Juba II et avant l'assassinat de son fils Ptolémée, appelle avec raison du nom de Numidie le pays qui fut plus tard la Mauritanie Césarienne (chap. VI), car l'ancienne nomenclature géographique subsistait encore, et, dans cette nomenclature, la Numidie s'étendait entre l'état de Carthage et la Tingitane, comprenant par conséquent toute l'Algérie actuelle. Cependant, à cette même époque, d'autres l'appellent Mauritanie, parce qu'elle avait été, en dernier lieu (la partie occidentale, du moins), l'apanage du roi mauritanien Bocchus, mort 33 ans avant J.-C.

Toutefois, si l'on se garde de la confusion signalée dans la matière et qu'on s'en tienne aux désignations normales, rationnelles, on reconnaîtra que Juba II, dont le royaume était compris entre la rivière de Bougie et l'Océan atlantique, possédait, par le fait, la partie la plus considérable et la plus importante des États de son père, celle qui correspond aujourd'hui aux provinces d'Alger et d'Oran. Dès-lors, on ne peut pas dire absolument qu'il fonde une nouvelle dynastie, puisqu'il ne fait, au fond, que continuer la dynastie paternelle. Que ce fût par une gracieuseté d'Auguste ou par héritage naturel, le fait n'en subsiste pas moins avec toutes ses conséquences. Mais arrivons aux preuves.

Strabon, un contemporain de Juba II, ainsi que de son successeur Ptolémée, — par conséquent une assez bonne autorité dans la matière, — Strabon dit (XVII, 461) que Juba II succéda à Bogud et à Bocchus dans la possession de la Mauritanie, Auguste ayant ajouté cette province à son *royaume paternel*. Parmi des historiens plus modernes qui contredisent cette assertion, Dion Cassius, entre autres, prétend (lib. 53) qu'en *remplacement du royaume paternel*, Juba II reçut la Gétulie et quelques autres parties de l'Afrique. Mais, entre Strabon, qui parle des choses de son temps, Strabon d'une érudition si remar-

quable et d'un jugement si sûr, et le crédule et partial Dion Cassius, venu deux siècles plus tard, le choix ne comporte guère d'hésitation. Cependant, il y a quelque chose de plus concluant : c'est le fait clair, palpable, évident qui nous montre Juba II si bien en possession de la partie occidentale des États de son père, que c'est dans cette partie même qu'il établit sa capitale, *Caesarea ;* Auguste ne s'y réservant que les colonies qu'il y avait fondées après la mort de Bocchus (33 ans avant J.-C.) et avant l'avénement de Juba II (25 ans avant J.-C.).

Ces colonies étaient Cartenna ou Cartennae (en phénicien, *Cart Tenné*, la ville de Tenné), colonie de soldats de la 2e légion, ville que nous appelons aujourd'hui *Ténès* et que les indigènes de l'endroit nomment *Tennès ;* — Gunugus (Sidi Brahim el Akouas, un peu à l'ouest de Cherchel), qui fut peuplé par une cohorte prétorienne ; — Zuccabar ou Colonia Augusta (Affreville) ; — Rusgunia (cap Matifou) ; — Rusazus (Zeffoun) ; — Salde (Bougie).

Pour revenir à notre double thèse, disons que, si nous avons su mettre en lumière les points culminants de la question, le lecteur n'éprouvera aucune difficulté à admettre :

1° Que le mot *Juba* a été employé en Numidie et en Mauritanie comme nom propre d'homme et comme un nom commun ayant la signification de chef, personnage qui exerce le commandement ; et que dans ce dernier sens il a pu s'appliquer à dix-sept souverains différents ;

2° Que, comme nom propre, il n'a été porté que par Juba l'ancien et par son fils Juba jeune ;

D'où l'on peut conclure, en toute sécurité de conscience, qu'il faut, comme par le passé, continuer à dire, avec nos savants d'Europe les plus compétents dans la matière, Juba Ier et Juba II, en parlant de Juba l'ancien et de son fils Juba le jeune.

Remercions, en terminant cette digression, notre honorable collègue, M. le Dr Faure, d'avoir soulevé une question très-intéressante de l'histoire ancienne d'Afrique et d'avoir donné ainsi l'occasion de produire quelques matériaux propres à l'élucider, sinon à la trancher définitivement.

Depuis l'apparition du premier chapitre de l'histoire du Tombeau de la Chrétienne, chapitre écrit, il y a plus de dix-huit cents ans, par Pomponius Méla, en ces quatre mots si connus : — ***Monumentum commune Regiae gentis***, — rien n'a été dit, que nous sachions, sur ce monument pendant beaucoup de siècles : nulle part, nous ne trouvons un seul mot sur les vicissitudes qu'il a dû subir après que l'extinction de la dynastie par qui et pour qui il avait été édifié, lui eut enlevé, en quelque sorte, sa raison d'être, ainsi que l'auréole de respect et de crainte qui pouvait le préserver des profanations de la cupidité et du vandalisme. Sans vouloir suppléer par l'hypothèse à ce qui manque ici en certitude, on doit pouvoir chercher dans l'étude attentive du monument lui-même, combinée avec certaines indications historiques, le moyen de combler un peu cette grande lacune par des probabilités dignes de quelque attention.

Mais produisons d'abord, à l'état de sommaire, le résultat même de nos recherches ; viendront, ensuite, les preuves et les développements que le lecteur est en droit d'exiger.

« D'après nos observations et nos études personnelles, la violation du Tombeau de la Chrétienne a suivi de très-près l'assassinat du roi Ptolémée (40 de J.-Ch.). Ce monument est ensuite resté ouvert jusqu'à l'invasion arabe (fin du VIIe siècle de notre ère). A cette époque, les violences de la conquête ont chassé du pays une très-grande partie des chrétiens, rendant déserts beaucoup de cantons autrefois très-peuplés et plus déserts encore ceux qui l'étaient déjà quelque peu. Dans ces circonstances, l'entrée de l'hypogée, placée en contre-bas du sol, s'est promptement oblitérée, et le souvenir même s'en est perdu. En tous cas, elle était certainement perdue au XVIe siècle, témoin la vaine tentative d'un pacha d'Alger pour y pénétrer, tentative dont il sera question plus loin. »

Maintenant, prouvons et développons : pour faire comprendre que la violation du Tombeau a dû suivre de très-près la mort de Ptolémée, il suffit de rappeler les événements que cette mort a amenés ou qui l'ont suivie de très-près.

Selon Suétone, Caius Caligula, qui avait appelé son cousin

Ptolémée à Rome où il le reçut avec de grands honneurs, se décida tout-à-coup à le faire tuer, parce que, dans des jeux publics, l'éclat de sa robe de pourpre lui parut attirer trop vivement l'attention des spectateurs. Dion Cassius est plus près de la vérité, sans doute, lorsqu'il dit (L. 59) : « Caius Ptolemaeum, Jubae filium, evocavit ; ac, cum cognovisset de ejus divitiis, necavit : Caius Caligula appela auprès de lui Ptolémée, fils de Juba ; puis, ayant appris (ce) qu'il possédait de richesses, il le tua. »

Ce meurtre excita aussitôt une révolte générale des sujets de Ptolémée, révolte qui paraît avoir duré environ cinq ans (1).

Il est peu probable que, pendant cette période assez longue de désordres et de violences inévitables, le mausolée de la dynastie mauritanienne qui venait de s'éteindre ait été respecté constamment par les parties belligérantes. Car, dans la haute antiquité, les sépultures royales de cette importance et de cette solidité recevaient assez souvent les trésors des souverains ; et quand ils n'ont pas ou n'ont plus eu cette destination supplémentaire, les imaginations populaires, si tenaces dans leurs croyances, se sont obstinées à la leur prêter encore. A cet égard, le présent fait comprendre le passé ; et, quand on voit, de nos jours, même après que l'hypogée de ce mausolée a été parcouru et minutieusement observé par les Indigènes, ceux-ci persister, cependant, à soutenir qu'il recèle des trésors, il est bien permis de supposer que les anciens n'ont pas été exempts des mêmes préjugés ni des mêmes convoitises. Or, une fois la convoitise éveillée, rien de plus aisé que d'entreprendre de la satisfaire ; car l'architecte du Mausolée ne s'est pas préoccupé d'en dissimuler l'entrée, comme on le verra dans la partie descriptive de ce travail ; et, d'un autre côté, à la mort de Ptolémée,

(1) Dans le supplément du livre X des Annales de Tacite, n° 11, il est question d'un préfet de la Bétique, Umbonius Silio, poursuivi pour n'avoir pas suffisamment approvisionné de blés les armées romaines qui combattaient en Mauritanie, fait rapporté au consulat de M. Vinitius et de Statilius Corvinus, soit à l'an 798 de Rome, ou 45 de J.-Ch.. Toutefois, nous devons avouer que cette date n'est qu'approximative, la révolte pouvant s'être prolongée au-delà, comme elle peut aussi s'être terminée en deçà de l'époque indiquée.

il devait se trouver encore ici des ouvriers, — colons romains ou autres — qui, ayant travaillé au monument, connaissaient fort bien par où et comment on y pouvait pénétrer.

Il n'est donc point téméraire d'affirmer qu'une fois Ptolémée mort, sa dynastie éteinte, son royaume devenu légalement une province romaine, province contestée, il est vrai, par la révolte, la violation du Mausolée a dû nécessairement s'ensuivre. On dira, sans doute, que cette violation ne put pas être l'œuvre des Mauritaniens ; car, soulevés pour venger la mort de leur dernier souverain, ils devaient vénérer la sépulture commune de sa race. On en disculpera même les Romains, lesquels, dira-t-on, respectaient, par d'autres motifs, les monuments de ce genre. Admettons tout cela, bien que ce soit peut-être sujet à quelques contestations, principalement en ce qui concerne les Romains. Mais il reste en dehors d'eux et des Indigènes, cette classe de gens qui servent, moyennant finance, les intérêts et les passions des partis en lutte, sans les épouser le moins du monde. Nous croyons, quant à nous, que c'est à ces indifférents en matière politique qu'il faut attribuer la profanation du Mausolée royal, à l'époque, nécessairement fort troublée, comprise entre les années 40 et 45 de J.-Ch.

Si l'on n'admet pas, toutefois, la date reculée que nous assignons à cette profanation, nous espérons, du moins, qu'on voudra bien accepter notre opinion sur l'époque où le monument s'est fermé de nouveau ; car ici nous avons à produire des preuves d'une nature beaucoup plus décisive.

Sitôt que nous avons eu l'entrée du Mausolée (15 mai 1866), nous nous sommes empressé de faire balayer avec soin le sol de l'hypogée, — caveaux, couloirs, grande galerie, — et d'examiner avec l'attention la plus minutieuse, tout ce que pouvaient contenir les terres et poussières obtenues par cette opération. Car nous pensions que les visiteurs qui s'y sont succédés pendant le long espace de temps qu'il est resté ouvert — selon nous — avaient dû, surtout les derniers en date, laisser quelques traces de leur passage. En y regardant bien, nous avons reconnu, en effet, les vestiges non-seulement de visiteurs successifs, mais même d'habitants ! Ces derniers étaient-ils des gens persécutés

pour leur religion, des malfaiteurs traqués pour leurs crimes, des victimes politiques ou tout simplement de pauvres diables sans asile ? Il y a eu, sans doute, un peu de tout cela ; mais habitants ou visiteurs, leurs traces sont nombreuses et surtout très-significatives. Ici, c'est l'âtre grossier où l'on faisait cuire des aliments au fond d'une excavation pratiquée par les chercheurs de trésors et qui semble plus faite pour des bêtes féroces que pour des hommes : la braise y était encore, et aussi une machoire inférieure humaine légèrement carbonisée, qu'on eût dit le reste de quelque festin de cannibales. Un peu partout, mais principalement dans les caveaux, on a recueilli des débris de vaisselle antique où figuraient la colombe, le monogramme du Christ, la croix gemmée, etc., débris qui, par les sujets comme par le style à la fois naïf et incorrect, indiquent nettement la poterie byzantine. En outre, d'assez nombreux petits bronzes fournissaient, par leurs types et leurs légendes, des données chronologiques encore plus précises et qui ramenaient, pour les plus récents, vers la fin de la domination romaine en Afrique.

Pendant cet examen, qui fut long, car les objets recueillis sont nombreux et variés, nous nous attendions toujours à voir apparaître quelque échantillon de l'époque arabe ; cependant, aucun ne se présenta dans l'hypogée, bien qu'au dehors du monument on en eût rencontré un assez bon nombre.

Il semble logique et naturel de conclure de cette circonstance que le Tombeau de la Chrétienne avait cessé d'être ouvert, dès le début de la période arabe ; ajoutons, pour être complet, et pendant toute la période turque, ainsi que pendant le commencement de la période française.

Mais comment ce mausolée s'est-il refermé ? Voici, ce nous semble, de quelle manière cela dût arriver.

L'invasion musulmane, on le sait, éloigna de ce pays tous les chrétiens assez aisés pour faire les dépenses de l'émigration. Mais cette population qui, par des motifs déjà exposés, a dû être toujours assez rare dans le canton du Tombeau mauritanien, n'y fut pas remplacée par les Arabes, ceux-ci ayant certainement préféré les bonnes terres dont ils avaient le choix ailleurs à ces landes fécondes seulement en légendes effravantes.

Ces légendes, qu'ils ont reçues des Berbers, qu'ils ont fidèlement transmises à leurs descendants, et que la conquête française a trouvées encore toutes vivaces, ont toujours éloigné les Arabes de ce canton. Les Kabiles eux-mêmes, quand ils s'y établissaient, avaient grand soin de se tenir à distance très-respectueuse du Tombeau de la Chrétienne.

Or, ce monument étant ainsi abandonné à lui-même, son unique porte, très-basse et située en contre-bas du sol, a dû s'oblitérer très-promptement. En effet, sur le plateau où il s'élève, règne, presque tous les jours et pendant presque toute la journée, un vent d'une violence peu commune : ce vent entraîne et précipite dans le trou, au fond duquel est cette porte, des terres, des feuilles, etc. ; puis, la végétation, si active en Afrique, vient recouvrir ce dépôt de son manteau de verdure ; et l'espace d'une année est peut-être suffisant pour que toute trace d'entrée ait disparu.

Ceci n'est pas une simple hypothèse, mais la déduction de faits observés sur place par nous-même : ainsi, durant les derniers temps de notre séjour au Tombeau de la Chrétienne, après que l'entrée primitive était découverte, nous avons dû fréquemment la faire nettoyer, afin d'en maintenir l'accès libre. Ce que nous avons vu alors nous a fait comprendre comment et avec quelle rapidité cette entrée avait pu se boucher jadis.

Après les quatre mots conservés par Pomponius Méla sur le mausolée royal de Mauritanie, l'histoire ne dit plus rien de ce monument pendant près de quinze siècles. Il faut, pour trouver une mention qui s'y rapporte, arriver jusqu'en 1516, alors que Diego de Vera préparait contre Alger l'expédition qui eut une issue si malheureuse. A cette époque, un roi de Ténès, allié avec les Espagnols contre le premier Barberousse, Aroudj, leur ennemi commun, écrit au général Castillan une lettre dans laquelle il lui dit que « le terrain à garder s'étend « du Chélif au Tombeau de la Chrétienne (*Fuesa de la Cristiana*). » La traduction espagnole de ce passage de la lettre arabe donne à penser que cette dernière contenait l'expression ***Kober Roumia*** qui se conserve encore parmi les Indigènes.

En indiquant, tout-à-l'heure, une lacune de 1500 ans dans

les annales du Tombeau de la Chrétienne, nous parlions au point de vue de l'histoire proprement dite; car, à défaut de positif, la fiction n'a point fait défaut, et la légende n'est pas restée muette. Il y a d'abord celle que l'on connaît ici assez généralement, d'Ahmed le Hadjout. Étant captif en Espagne, la liberté lui avait été offerte par son maître, à condition que, de retour dans ses foyers, il irait brûler certain papier couvert de caractères bizarres au sommet du Tombeau de la Chrétienne. Après quelques jours passés dans sa famille, Ahmed se mit en devoir de remplir sa promesse; mais quelle fut sa stupéfaction, lorsqu'il vit, après que le talisman eût été consumé, une quantité considérable d'or, d'argent et de bijoux qui sortaient du Tombeau et s'en allaient dans la direction de l'Espagne, sans doute vers son ancien maître. Voulant intercepter une partie de ces richesses, il jeta son burnous sur le cratère de ce volcan d'une nouvelle espèce; mais le charme était rompu et il ne sortit plus rien. Il dût se contenter de ce qui se trouva sous le burnous et dont la tradition a oublié d'indiquer la valeur.

Cette légende a été publiée par M. Pellissier de Raynaud, dans la première édition de ses *Annales algériennes.* M. Victor Berard, auteur de l'*Indicateur de l'Algérie*, l'a mise en vers dans un intéressant petit poème, qu'il a bien voulu nous dédier.

L'autre légende, étant moins connue, peut être racontée avec un peu plus de détail. Nous la tenons d'un certain Bel Kiti, qui avait la prétention de descendre des anciens rois indigènes d'Alger, ceux dont Aroudj fit mourir le dernier, Salem et-Teumi.

D'après ce Bel Kiti, à une époque très-éloignée, un berger menait habituellement son troupeau paître aux environs du Tombeau de la Chrétienne; chaque soir, en rentrant au douar, il remarquait l'absence d'une certaine vache noire, sans toutefois s'en inquiéter beaucoup, car il était sûr de la retrouver toujours le matin au pâturage accoutumé. Cependant, à la longue, ces allures mystérieuses piquèrent sa curiosité et il voulut en connaître la cause. A l'heure de la rentrée du troupeau, il laissa celui-ci descendre tout seul dans la plaine et il s'embusqua au milieu des broussailles pour observer ce qui allait advenir.

A son extrême surprise, il vit la vache noire s'approcher du monument, se frotter contre la paroi qui s'ouvrit aussitôt d'elle-même pour lui livrer passage, puis se referma immédiatement. Ayant réfléchi toute la nuit à cet événement, il conçut un projet qu'il exécuta de la manière suivante : le lendemain soir, ayant eu soin de se tenir constamment à la portée de la vache noire, quand celle-ci se frotta contre le mur, il la saisit prestement par la queue et se trouva ainsi introduit avec elle, quand le mur vint à s'ouvrir.

Nous n'entreprendrons pas de décrire les richesses inouïes que le berger vit entassées dans l'intérieur de l'édifice, et parmi lesquelles se trouvaient des *Abd el-Hamid* (ou *Hamil ?)*, pièces d'or dont le nombre et l'éclat lui donnaient le vertige. Disons seulement que pendant qu'il était livré à cette contemplation vertigineuse, la vache noire allaitait un enfant placé sur un trône resplendissant d'or et de pierreries. C'était le fils d'*Halloula*, la fée gardienne des richesses du Tombeau de la Chrétienne et qui a donné son nom au lac qui se trouvait naguères au-dessous et au Sud de ce monument, dans la Mitidja.

Bref, notre berger eut bien soin de reprendre la queue de la vache, lorsqu'il la vit prête à s'en aller; mais il ne partit point aussi léger qu'il était venu, car il emportait, en fait de richesses, tout ce dont son corps avait pu supporter le poids. Il fit tant d'excursions de ce genre qu'à la fin son opulence dépassa celle des plus opulents souverains de la terre.

Et, cependant, il ne paraissait pas au-dedans du Tombeau de la Chrétienne qu'on y eût enlevé la plus petite parcelle de ses trésors, tant est grande la masse des choses précieuses qui y sont entassées !

La tradition signalait une autre manière, en apparence plus naturelle, de s'introduire dans l'antique mausolée : c'était par une caverne située sur le bord de la mer et au fond de laquelle commençait un tunnel bâti et voûté qui remontait, disait-on, jusque sous le monument, après un parcours de près de deux kilomètres. Le récit était des plus circonstanciés : il donnait à cette caverne le nom de *R'ar el-Mendjel*, grotte de la Faucille, et la plaçait dans la crique de *Mersa es-Sefa*, anse du Rocher

Plat, à quelques minutes à l'Ouest de la maison Étourneau. Pendant les huit mois et demi que nous avons habité cette maison, nous avons visité bien souvent la crique du Rocher Plat, qu'entourent d'assez nombreuses ruines romaines, mais sans jamais trouver trace de la fameuse grotte; nous y avons découvert seulement un large puits antique, profond d'environ sept mètres, au fond duquel il n'y avait, d'ailleurs, aucun vestige de la porte à colonnes, en pierres de taille annoncée par la tradition.

Mais c'est assez s'arrêter à la légende; hâtons-nous de revenir à l'histoire qui, du reste, dans ce pays, ne laisse pas d'avoir trop souvent un aspect légendaire.

Léon l'Africain n'a rien dit du Tombeau de la Chrétienne dans son *Historiale description de l'Afrique*, mais Marmol en parle en ces termes, d'après notre traduction personnelle:

« Là, est un dôme très-élevé que les Mores appellent *Cobor Roumïa*, comme qui dirait sépulcre ou sépulture romaine; les chrétiens, mauvais arabisants, le nomment *Caba Roumia* et disent *fabuleusement* que dedans est enterrée la Cava, fille du comte Julien. Ce dôme est si haut que du haut on découvre la plaine de Mitidja sur plus de 17 lieues (espagnoles) de longueur. Le monument est fait de très-grandes pierres et fermé de toutes parts.

« En 1555, Salah Raïs (pacha d'Alger) le voulut démolir, imaginant y trouver quelque trésor; mais comme les esclaves chrétiens travaillaient à enlever les pierres, il en sortit de gros frêlons noirs, si venimeux que celui qui était piqué par eux mourait sur le champ. Cela mit fin à l'ouvrage. »

La tradition de cette tentative — qui ouvre la période des explorations brutales dont le pauvre monument n'a été que trop la victime — s'est conservée parmi les Indigènes, lesquels ajoutent que Salah Raïs Pacha fit canonner l'édifice. En effet, si l'on examine les cassures de la fausse porte du Sud, on est tenté de croire qu'elles sont dûes à l'emploi de l'artillerie. Nous consacrerons, du reste, un paragraphe spécial à ce genre d'explorations, qui n'ont été que trop mises en usage, même jusqu'à nos jours, et où certains de nos civilisés ont joué assez volontiers le rôle de vandales.

En comparant le texte de Marmol avec la traduction française

de Perrot d'Ablancourt, à propos de la tentative du pacha Salah, nous nous sommes aperçu que le translateur avait omis un adverbe très-essentiel, celui que nous soulignons, dans la phrase espagnole que voici: « Los cristianos mal arabigos le llaman « Caba Rumia y dicen *fabulosamente* que está allí enterrada la « Cava, hija del conde Julian. »

On disait du traducteur qui a commis cette omission, par suite de laquelle le sens de la phrase est tout-à-fait altéré, que ses traductions étaient de *belles infidèles*, ce qui n'est exact qu'autant que l'on retranche le premier adjectif. C'est à lui que Marmol doit, on vient de le voir, de passer pour l'auteur d'une tradition qu'il a, au contraire, déclarée *fabuleuse*; Shaw répétera l'erreur produite par l'omission de Perrot d'Ablancourt et tous ceux qui parleront après lui du Tombeau de la Chrétienne en feront autant; et tout cela parce qu'on oublie trop le proverbe italien *traduttore traditore*. Nouvelle preuve de la nécessité de recourir toujours aux textes originaux, avant de hasarder une dissertation sur un texte quelconque.

Le passage que nous venons de reproduire montre encore comment s'est établie la tradition absurde qui fait du *Kober Roumïa* le tombeau de la fille du comte Julien, la belle Florinde, que l'on connaît en Espagne sous le sobriquet injurieux de la *cava* (prononcez *caba*), mot arabe bien connu (*cahba*) qui a passé, comme tant d'autres de même origine, dans l'idiome de la péninsule. C'est sur une bévue de *mauvais arabisants*, comme dit Marmol, que s'est formée cette légende, laquelle prit si bien faveur, comme toutes les choses fausses, que le golfe qui est devant le Tombeau, s'appela la *Baie de la* Mauvaise femme (euphémisme pour *cava*); et que, sur un plan d'Alger publié entre les années 1568 et 1571, nous lisons à côté d'une colline surmontée d'un monument couvert d'un dôme et ayant une espèce de porte; In hoc monte condita est CABA, filia comitis Juliani, vice Regis, per universam Africam, Domini Roderici Gothi Regis Hispaniae, qui Cabam istam stupraverat; ob quod vindicandum, Julianus pater, Maurorum praesidio, universam expugnavit Hispaniam.

Ainsi, la fausse légende, édifiée sur une erreur philologique,

avait passé des régions populaires dans le domaine de la science !

Pour en finir avec le passage de Marmol que nous commentons, faisons remarquer que les guêpes noires (abejarucos negros) dont la piqûre était mortelle, selon lui, et qui mirent en fuite les esclaves chrétiens occupés à fouiller le Tombeau de la Chrétienne par ordre de Salah, ont bien l'air de ne pas être autre chose que les fameux moustiques, *noirs* aussi et de taille formidable, de l'ex-lac Halloula. Ceux qui ont bivaqué par là avant le dessèchement de ce lac, surtout dans la saison chaude, comprendront très-bien qu'à part un peu d'exagération, le récit de Marmol, entendu ainsi, est assez acceptable.

N'omettons pas de faire remarquer, avant d'abandonner tout-à-fait notre auteur, ce qu'il dit du monument, en lui même : Está hecho de grandisimas piedras y *cerrado por todas partes*, il est fait de très-grandes pierres et *fermé de toutes parts*.

Cette assertion est importante dans la bouche de Marmol qui fut longtemps esclave dans ce pays et qui a pu voir le monument ; s'il affirme qu'il était fermé de toutes parts, c'est donc qu'il l'a vu dans son intégrité avant que Salah eût fait ouvrir la grande brèche de l'Est, avant que les Arabes, pour arracher le plomb des scellements afin d'en faire des balles, eussent achevé la démolition de le colonnade et lorsqu'il n'était pas encore enseveli dans une haute et épaisse ceinture de matériaux écroulés.

Et, en effet, il pouvait l'avoir examiné dans toute son intégrité, puisque, même au milieu du 17e siècle (1), l'usage des armes à feu était encore inconnu à beaucoup d'indigènes de l'Algérie. A plus forte raison devait-il l'être un siècle auparavant ; et, dès-lors, personne, dans la contrée, n'ayant intérêt à arracher le revêtement de l'édifice pierre à pierre pour prendre les agrafes en plomb, ce revêtement devait être à peu près intact.

La preuve de ceci résulte de ce que, en déblayant la fausse

(1) V. au nº 59 de la *Revue Africaine* (T. 10e p. 343), le récit de la défaite du Mourad, bey de Constantine, par les Arabes et les kabiles de sa province.

porte de l'Est, nous avons retrouvé presque toutes ces agrafes (environ 250 kilog.), tandis qu'ailleurs on n'en rencontre que de très-rares fragments. En voici la cause, ce nous semble : les esclaves chrétiens qui travaillaient par ordre du pacha, en ouvrant la grande brèche du côté de l'Est ont fait rouler jusque sur le sol au-dessous d'eux les pierres qu'ils en retiraient et les ont entassées devant la fausse porte orientale à une hauteur de quatorze mètres. N'étant pas employés comme combattants ni sur terre ni sur mer et n'ayant aucun intérêt à se charger des agrafes en plomb du revêtement, ils les ont laissées sur place et les indigènes de l'endroit ne s'en sont pas souciés d'avantage, puisqu'ils n'ont pas pris la peine de les ramasser. Cela seul suffirait pour prouver, si l'histoire ne le certifiait formellement, qu'à cette époque (1555) les Kabiles et les Arabes ne faisaient pas encore usage d'armes à feu. Comme leurs conquérants, les Turcs, avaient tout intérêt à les maintenir le plus possible dans cette infériorité d'armement ; on doit bien penser qu'ils n'ont rien épargné pour cela ; et nous avons vu, en effet, qu'un siècle plus tard, dans la province de Constantine, les populations indigènes n'en usaient pas encore.

Nous sommes donc en droit de conclure qu'en 1555, le monument était à peu près intact et, toutefois, sans entrée apparente — *cerrado por todas partes* — ce qui confirme la thèse exposée plus haut relativement aux périodes pendant lesquelles *il* est resté fermé, ouvert, puis refermé. Salah Raïs, pacha, qui avait passé devant le Medr'acen, en allant expéditionner à Tougourt, Ouargla, etc., et qui probablement avait vu l'entrée retrouvée de nos jours, crut qu'au Tombeau de la Chrétienne la vraie porte était placée de la même manière, c'est-à-dire sur les premiers degrés du dôme. C'est ce qui explique la brèche qu'il fit pratiquer au sommet de notre monument et à la même orientation qu'au Medracen. Mais l'analogie le trompait si bien, que chaque pierre que ses captifs roulaient au bas de la fausse porte orientale recouvrait davantage cette entrée véritable qu'il recherchait précisément et pour laquelle il avait organisé une exploration ou plutôt une véritable expédition, où le ca-

non même devait jouer son rôle, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

Du temps de Baba Mohammed, ce pacha exceptionnel qui régna *vingt-cinq ans* et mourut dans son lit, deux choses à remarquer: la première étant unique dans les annales de la régence d'Alger et l'autre fort rare ; donc sous le règne de ce Dey fortuné (entre 1766 et 1791) sept marocains vinrent le trouver et lui tinrent ce discours : « O sultan, donne-nous l'aman et nous te dirons qu'il y a près de ta capitale un édifice qui renferme des trésors immenses que nous te ferons découvrir, si te veux nous en promettre le cinquième. »

Le Maroc, étant aux yeux des Algériens, la terre classique de la magie, comme la Thessalie l'était pour les Grecs, le pacha prit cette offre en grande considération. Il donna aux sept maugrebins, dix spahis et vingt turcs d'un âge mûr pour les escorter et surtout pour s'assurer qu'une fois le trésor trouvé, ils ne le prendraient pas tout entier au lieu de se contenter du cinquième. Arrivés au Tombeau de la Chrétienne, nos *Taleb* se mirent à brûler de l'encens et à faire les conjurations d'usage (1). Aussitôt, sortirent des nuées de très-petits moustiques, qui, après quelques minutes, étaient devenus gros comme des papillons, puis comme des sauterelles et enfin comme des moineaux. On conçoit qu'arrivés à ce degré de développement, ces animaux déjà si incommodes avec leurs dimensions ordinaires dûrent maltraiter cruellement les magiciens et leur suite. En effet, Turcs, spahis et maugrebins, criblés de douloureuses blessures, toutes au visage, dûrent abandonner au plus vite le malencontreux Tombeau de la Chrétienne. Ceci a bien l'air d'une nouvelle édition des *abejarucos negros* de Marmol.

Longtemps après, mais toujours sous le même règne, qui dura vingt-cinq ans, ainsi qu'on l'a vu, un marocain, plus heureux que ses prédécesseurs, réussit à faire sortir quelque peu des richesses entassées dans notre monument : par un sentiment philanthropique assez rare, surtout chez les sorciers, il écrivit ceci sur une pierre du monument :

(1) Les travaux de déblai nous ont fait découvrir plusieurs traces de ces sortes d'opérations magiques, surtout au pied des fausses portes.

« Il y a beaucoup de richesses dans cet édifice ; elles sont con-
« tenues dans un coffre de pierre qui est renfermé dans un coffre
de fer que recouvre un coffre de plomb. »

Le magicien avait signé ce renseignement de son nom, ajoutant qu'il avait pris pour son compte mille doublons *au sanglier* (1), somme bien faible en comparaison de ce qui restait. On raconta la chose à Baba Mohammed, qui envoya l'aga à la recherche du trésor. On fouilla auprès de la pierre en question et on trouva un doublon que le marocain avait oublié de ramasser. Il avait pour effigie un sanglier et pesait autant que dix doublons d'Espagne (2). Il ne paraît pas que l'on ait découvert autre chose ; c'est peut-être en mémoire de cet événement que la fontaine située à un kilomètre et au N.-E. du Tombeau a pris son nom de *Aïn-el-Hallouf*.

Nous n'avons rapporté ces deux anecdotes que parce qu'elles sont racontées comme historiques par les indigènes. Si nous entreprenions, d'ailleurs, de ramasser tous les passages de livres arabes où la magie intervient à propos de notre monument, cela seul ferait un volume. Mais la citation suivante, qui clot ce chapitre, suffira pour édifier le lecteur sur la matière :

« *Endroit appelé Tombeau de la Chrétienne.* Si tu t'y rends,
« tiens-toi debout à la tête du Tombeau, faisant face au Sud, puis,
« regarde vers l'Est et tu verras deux pierres dressées comme
« un homme debout ; par une fouille, descends entre elles et tu
« y rencontreras deux chaudrons (*pleins d'argent*, bien entendu),
après avoir immolé (un bœuf, un mouton une poule ?)

Désormais, les documents européens, devenus plus abondants et plus explicites, permettront de suivre avec moins d'incertitude l'historique du mausolée mauritanien, bien que ces documents n'aient pas toujours la clarté et la certitude que l'on pourrait désirer.

Le docteur anglais Shaw ouvre cette nouvelle série : il a passé

(1) Le *Lion* qui figure sur les armes d'Espagne a été pris pour un *sanglier* par les Indigènes.

(2) Il aurait valu, par conséquent, environ 850 francs, et les mille doublons de cette espèce enlevés par le marocain, auraient représenté une somme totale de huit cent cinquante mille francs.

douze années à Alger, dans le premier tiers du 18e siècle, comme chapelain du consulat d'Angleterre, et il a fait plusieurs voyages en Berbérie et dans le Levant. Par malheur, il ne distingue pas toujours assez nettement, dans sa relation, ses excursions personnelles de celles d'autres explorateurs, et dont il a eu connaissance par communications de manuscrits ou par renseignements verbaux. Cela est cause, par exemple, qu'on se demande s'il a vu le Tombeau de la Chrétienne, quoiqu'il l'ait décrit et qu'il en produise même un dessin. Il est vrai de dire que c'est précisément ce qu'il en dit et ce qu'il en donne qui fait naître le doute à cet égard. On va en juger, du reste (1).

Ce que nous avons dit du traducteur de Marmol, nous l'appliquons à celui de Shaw : ils ne sont pas plus fidèles l'un que l'autre ! Pour qu'on puisse apprécier que ceci n'est pas une accusation légère, nous allons donner d'abord le texte anglais de cet auteur, et nous le ferons suivre de la traduction de 1743, en regard de laquelle nous placerons la nôtre, que nous nous sommes efforcé de rendre exacte.

On pourra reconnaître ainsi quelles fautes appartiennent à Shaw et quelles autres sont du fait de son translateur :

The *Kubber Ro-meah* (قبر رومية) *The Roman sepulchre,* or *the sepulchre* (as it will likewise signify) *of the christian Woman,* is situated upon the mountainous part of the sea coast, seven miles to the E. by S. of *Tefessad*. According to the discoveries hitherto made, it is a solid and compact edifice; built, in the following manner, with the finest free stone. The height I computed to be a hundred foot and the *diameter* of the *basis* ninety.

(Ici, le dessin)

The figure of this structure, and the received opinion of it 's

(1) Shaw a donné, en 1738, à Oxford, sa première édition des *Travels*, etc., format in-folio ; en 1743, il en parut, à la Haye, une traduction française anonyme, avec corrections et notes fournies par l'auteur, dit la préface. Shaw publia, en outre, en 1746 et 1747, deux suppléments à son œuvre. En 1757, après sa mort, parut une 2e édition, celle-ci in-4°, de ses *Travels*, qui comprit tout ce qu'il avait publié jusque-là. Enfin, en 1808, il se fit, à Edimbourg, une réimpression en deux volumes in 8° de cette deuxième édition, mais sans les extraits, les notes, les planches, etc. Pour se servir utilement de l'ouvrage de Shaw, il faut avoir ces diverses éditions et la traduction de 1743, à sa disposition.

being erected over a large treasure, might induce the Turks to call it *Maltapasy (The treasure of the sugar loaf)*. The point is now wanting; and, by the frequent searches after this treasure, several other parts of it are broken down and defaced. However, it is still of a sufficient height to be a convenient landmark for mariners.

The *Kubber Romeah* should be the same structure, that *Marmol* informeth us to have been built over the daughter of count Julian, in the city *Tignident :* though *Tignident*, provided it be the *Tigadempt* of other authors, is an inland city, at a great distance to the S. W. neither are there at this place the least traces to be met with of such temples and other edifices, as are, at the same time, taken notice of by our author. We may rather, in consideration of the elegancy of the workmanship and the beauty of the materials, suppose it much older than the *mahometan* conquests; and to be the same monument, that *Mela* placing betwixt *Iol* and *Icosium*, appropriateth (1) to the royal family of the Numidian kings. Sepulchres of this kind and in the like situation have been taken notice of by ancient authors at other places (SHAW. *Travels*, etc., p. 44 à 46 de la 1re édition).

TRADUCTION DE 1866.	TRADUCTION DE 1743.
Le *Kober Roumïa*, sépulcre romain ou sépulcre de la femme chrétienne (ainsi que l'expression peut également le signifier), est situé sur la partie montagneuse du littoral, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad* (2). D'après les	Le *Kubber Ro-meah*, c'est-à-dire le *sépulcre romain* ou le sépulcre *de la femme chrétienne* (car le mot arabe peut signifier l'un et l'autre), est situé sur la partie montagneuse de la côte, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad ;* suivant les

(1) L'orthographe surannée employée dans cette première édition de Shaw a disparu dans la deuxième ; au moins si nous en jugeons par la réimpression d'Edimbourg que l'on donne comme en étant la reproduction exacte, à part certaines suppressions.

(2) *Tefessed* — ou, mieux, *Tfassedt* — est le mot arabe *fassed*, berbérisé par addition de deux T, l'un initial et l'autre final. Il signifie *gâté, ruiné ;* quand on l'applique à un établissement antique ruiné, il équivaut à *Tekedemt* que les Kabiles ont formé de l'arabe *Kedim* par le même pro-

découvertes faites jusqu'ici, c'est un solide et compacte édifice, bâti de la manière suivante avec les plus belles pierres de taille. J'estime sa hauteur à cent pieds et le diamètre de sa base à 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de cette construction et l'opinion reçue qu'elle s'élève sur un trésor considérable, ont pu déterminer les Turcs à l'appeler *Maltapasy*, ou le Trésor du pain de sucre. La pointe de l'édifice manque; et, par suite de fréquentes recherches du trésor en question, d'autres parties du monument sont démolies et défigurées. Cependant, il est encore suffisamment haut pour servir d'*amer* aux marins.

Le *Kober Roumïa* devrait être le même édifice que Marmol nous dit avoir été élevé sur la fille du comte Julien, dans Tignident; quoique cette dernière ville, si c'est le Tekedemt d'autres écrivains, doive être une cité située dans l'intérieur des terres, à une grande distance au S.-O., et qu'il ne s'y trouve pas la

découvertes qu'on a faites jusqu'ici, c'est un édifice solide, bâti dans la forme suivante, de la plus belle pierre de taille. Sa hauteur est d'environ 20 pieds et le diamètre de la base de 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de ce bâtiment et l'opinion reçue qu'il a été bâti au-dessus d'un trésor, est peut-être la raison pourquoi les *Turcs* l'ont nommé *Maltapasy*, le *Trésor du pain de sucre*. La pointe y manque et plusieurs autres parties sont endommagées, parce qu'on a souvent fouillé autour pour y chercher le Trésor; il est cependant encore assez haut pour servir de direction aux matelots.

Le *Kubber Ro-meah* devrait être le monument que *Marmol* dit avoir été érigé en mémoire de la fille du comte *Julien*; quoique *Tignident* (si, du moins, c'est ici la ville que d'autres auteurs nomment *Tigadempt*), soit une ville située dans les terres, assez avant au Sud-Ouest, et qu'on ne trouve ici aucun

cédé, et qu'ils emploient dans le même sens. Le centre français qui s'est établi à cet endroit, depuis 1854, a adopté le nom de la cité romaine dont on y voit les vestiges et s'appelle *Tipasa*.

moindre trace des temples et autres édifices signalés en même temps par notre auteur.

En considérant l'élégance du travail et la beauté des matériaux, nous supposons qu'il est beaucoup plus ancien que les conquêtes musulmanes et que c'est le même monument que Pomponius Méla place entre Iol et Icosium et désigne comme étant destiné à la famille royale des souverains de Numidie.

Des sépulcres de ce genre, et dans la même situation, ont été indiqués par d'anciens auteurs, en d'autres endroits.

vestige des temples et autres édifices dont notre auteur parle dans le même endroit.

Il est plus naturel de croire, vu la beauté de l'ouvrage et des matériaux, que c'est ici un édifice antérieur aux conquêtes des mahométans et que c'est le *Monument* que *Méla* place entre *Iol* et *Icosium* et qu'il dit avoir servi de sépulture à la famille des *rois* de *Numidie*.

Plusieurs auteurs anciens parlent de tombeaux de cette espèce, situés à peu près dans ces quartiers-ci.

On voit que le traducteur de 1743, ayant commencé par traduire *a hundred feet* (cent pieds) par *vingt pieds*, termine dignement sa tâche en rendant « *at other places* » par le contre-sens « *à peu près dans ces quartiers-ci.* » Le milieu de sa version répond au début et à la fin, ainsi qu'il ressort d'une simple comparaison du texte français avec l'original anglais.

Nous avons dit qu'une deuxième édition de Shaw avait paru en 1757 et qu'elle avait été réimprimée en 1808, moins les extraits, les notes, les planches, etc.

Nous n'avons pas eu cette deuxième édition entre les mains, mais si nous en jugeons par sa réimpression, le texte primitif de Shaw, en ce qui concerne le Tombeau de la Chrétienne, avait pris cette dernière forme qui diffère sur plusieurs points de la première.

« The *Kubber Romeah*, i. e. *(id est)* the *sepulchre of the Christian Woman*, called by the Turks, from the fashion of it, *maltapasy*, or the Treasure of the sugar loaf, is situatad upon the mountainous part of the sea coast, VII M. to the eastward of Tefessad. According to the discoveries hitherto made, it is a

solid and compact edifice built with the finest free stone; the height whereof, I computed to be a hundred feet and the diameter of the basis ninety. It is of a round figure, rising with steps quite up to the top, like Egyptian pyramids. This structure, therefore, in consideration of the elegancy of workmanship and the beauty of the materials appears to have been much elder than the mahometan conquests and may better be taken por the same monument that Mela (cap. V) places betwixt Iol and Icosium and appropriates to the royal family of the numidian Kings......

Ici, quelques parties du texte primitif ont été éliminées, notamment la tradition relative à la fille du comte Julien; en revanche, il y a une addition, mais elle est peu heureuse, il faut l'avouer, celle où Shaw dit — si on ne le lui fait dire » — que le Tombeau de la Chrétienne, de forme ronde, s'élève » par des degrés, jusque tout-à-fait au sommet, comme les » pyramides d'Égypte. » Si l'expression un peu vague, *rising with steps quite up to the top*, laissait planer quelques doutes sur notre interprétation, la comparaison avec les pyramides ne peut manquer de les dissiper. Et, cependant, cette forme de pyramide ronde à degrés, donnée ici au nom de Shaw, est contredite formellement par le dessin même que cet auteur produit du monument, au moins celui de l'édition de 1738 !

On aura remarqué, encore, dans cette deuxième leçon, que Shaw place le Tombeau à l'*est* de Tefessad (Tipasa) et non plus au *sud-est*, comme dans la première édition; c'est une rectification qu'on ne peut qu'approuver.

La nouvelle rédaction est moins heureuse, lorsqu'elle supprime la tradition de la fille du comte Julien, ainsi que la phrase relative à Tignident, et laisse pourtant subsister la remarque subséquente de Shaw, laquelle est précisément motivée par ce qu'on élimine; car, dès-lors, son observation, que le travail et les matériaux du mausolée mauritanien indiquent une époque beaucoup plus ancienne que la conquête musulmane (1), n'a plus une raison d'être suffisamment caractérisée.

(1) La deuxième édition de Shaw — si l'on s'en rapporte à la réimpression de 1808 — dit, de même que la première, *Mahometan conquests*, au lieu de *Mahometan conquest* que le sens exige. Cette substitution du pluriel au singulier fait d'une expression restreinte dans son sens, appropriée et claire dans ses termes, une énonciation générale assez vague et qui ne rend plus l'idée de l'auteur, celui-ci ayant voulu parler évidemment ici de la *conquête de l'Afrique par les musulmans* et non de *leurs conquêtes en général*. Mais ceci est la faute de Shaw lui-même.

Comme Shaw était mort à l'époque où parut cette troisième édition, on ne peut pas le rendre responsable des erreurs et des imperfections qu'on y signale ici et qui sont probablement l'œuvre de quelque arrangeur peu instruit dans la matière.

Nous avons parlé tout-à-l'heure du dessin du Tombeau de la Chrétienne donné par Shaw : le traducteur de 1743 ne l'a pas rendu plus fidèlement que le texte. Car dans celui qui figure à sa page 57 (1er volume), on croit distinguer à gauche comme un pilastre et, à droite, deux espèces de petites colonnes grêles, le tout sans chapiteaux ni bases; de sorte qu'en définitive, on n'est pas du tout sûr de ce que l'on voit et qu'on ne sait absolument qu'en conclure. De fait, nous croyons que ces lignes verticales du dessin de Shaw sont tout simplement des hachures, destinées à faire comprendre que la partie moyenne de l'édifice était circulaire.

On voit que si Shaw n'a pas été clair ni complet, ni même toujours exact, dans ce qu'il a dit du Tombeau de la Chrétienne, il est au moins innocent d'assez grosses erreurs qu'il convient de restituer au vrai coupable, le traducteur de 1743. Mais ce dont on ne peut l'absoudre, c'est d'avoir attribué la tradition de la CAVA à Marmol qui précisément l'a déclarée *fabuleuse* (1); car, même en suivant, comme il l'a fait, la version de Perrot d'Ablancourt, qui supprime le *fabulosamente* si essentiel de son auteur, il demeure toujours apparent que l'écrivain espagnol n'adopte pas ladite tradition et ne fait que la rapporter d'après les Chrétiens (sans doute, des esclaves d'Alger). La phrase même de la traduction, que nous produisons ci-dessous, ne laisse aucun doute à cet égard :

(1) Marmol dit en propres termes : Los cristianos mal arabigos la llaman Caba Rumia y dicen *fabulosamente* que está allí enterrada la Cava, hija del conde Julian.

« . . . . Il y a un dôme fort haut que les Maures appellent
» *Coborrumia*, ou sépulture de romain, et les Chrétiens, par
» corruption, *Cabaromia*, où *ils disent* qu'est enterrée la fille
« du comte Julien. »

Rien n'autorisait donc Shaw à attribuer l'absurde tradition à Marmol. Au reste, le hasard, appliquant cette fois assez intelligemment la loi du talion, l'a puni de cette faute par la main de son propre traducteur qui lui fait donner *vingt pieds de haut* à notre Tombeau de la Chétienne quand il avait dit *cent!* Si bien que, depuis lors, ceux qui ont écrit sur le monument, au lieu de critiquer le docteur anglais pour les fautes qu'il a réellement commises, n'ont cessé de lui reprocher celle-ci dont il était fort innocent; et sans que pas un seul de ces aristarques ait eu l'idée si simple et si équitable de vérifier le texte de Shaw, pour s'assurer si la faute s'y trouvait réellement!

Si les variations et les erreurs réelles de Shaw font douter qu'il ait jamais vu — au moins, *de près* — le monument qu'il décrit, il est une omission essentielle, caractéristique, qui nous paraît trancher la question contre lui, car il n'a pas vu, lui archéologue instruit, passionné, ce que remarquait le plus vulgaire touriste, même avant qu'aucun travail d'exploration eût été entrepris au Tombeau de la Chrétienne; il n'a pas vu ces nombreux tambours de colonnes engagées, répandus autour de l'édifice; il n'a pas vu davantage aucun des chapiteaux d'ordre ionique ancien qui s'y rencontraient; il n'a pas même aperçu cette fausse porte du Nord dont la partie supérieure émergeant de plus d'un mètre du milieu des pierres écroulées, attirait forcément l'attention, cette porte devant laquelle aucun visiteur n'a jamais manqué de s'arrêter, parce qu'elle était de l'abord le plus facile et piquait la curiosité par ce fameux croisillon de panneau que certains archéologues ruraux s'obstinent encore à appeler une croix.

Évidemment, si Shaw avait visité le monument, il aurait vu ces choses ou au moins quelques-unes d'entre elles; et s'il les avait vues, il en aurait très-certainement parlé. Or, comme il n'en dit absolument rien, il faut en conclure qu'il ne décrit le Tombeau que par ouï-dire et sur renseignements.

Si nous nous sommes autant appesanti sur son témoignage, c'est que Shaw est encore une grande autorité archéologique en Algérie, on pourrait presque dire une autorité unique dans un pays où il y a si peu de livres et où le sien remplace toute une bibliothèque spéciale (1). D'ailleurs, certains écrivains d'Europe, dont on ne peut se dispenser de parler ici, l'ont suivi et trop fidèlement, car l'on verra tout-à-l'heure où il les a menés, lui ou son traducteur.

N'y a-t-il pas, en outre, un enseignement précieux à tirer pour tout le monde d'une étude de ce genre? Et n'est-ce rien que d'apprendre, à l'aspect des conséquences fâcheuses indiquées plus haut, qu'il ne faut pas s'appuyer sur un ouvrage et encore moins critiquer celui qui l'a fait, quand on ne le connaît que par des traductions? Que de systèmes sans valeur, que de critiques injustes n'auraient jamais vu le jour, si leurs auteurs, laissant de côté la race infidèle des translateurs, avaient eu la pensée si simple et si équitable de lire Léon l'africain en italien (à défaut du texte arabe qui paraît perdu), Marmol en espagnol et Shaw en anglais.

Après Shaw, vient son compatriote, Bruce, dans l'ordre des temps, Bruce qui crut avoir découvert les sources du Nil que l'on découvre encore de nos jours. En travaillant à la biographie de cet auteur, que nous avons publiée dans le sixième volume de la *Revue africaine*, nous avons dû relire son ouvrage et nous n'y avons rien vu de relatif au Tombeau de la Chrétienne. Cependant, nous avons appris que M. Dureau de La Malle, ayant eu communication des papiers de ce célèbre voyageur, disait y avoir trouvé l'inscription suivante, que Bruce aurait lue sur le Mausolée royal de Mauritanie :

BASILISSÈS KLEOPATRAS

Si une pareille épigraphe eût jamais existé sur le Tombeau

(1) Les *Extraits* que Shaw a eu l'excellente idée de placer à la fin de son ouvrage sont d'un très-grand secours pour nos archéologues algériens les plus utiles, ceux qui expéditionnent et voyagent et sont, par conséquent, les mieux placés pour faire des études directes. Avec les *Extraits* de Shaw, ils ont, en ce qui concerne l'Afrique septentrionale, *dix-huit* ouvrages anciens qui, réunis, feraient à eux seuls la charge d'une bête de somme.

de la Chrétienne, il y en aurait eu au moins une seconde en l'honneur de Juba II, le souverain du pays et celui qui avait élevé le monument. La place indiquée pour toutes deux était évidemment quelqu'une des fausses portes. Or, les quatre fausses portes ont été complètement déblayées, de manière à dégager tout-à-fait non-seulement leurs colonnes particulières, mais les deux entre-colonnements entre lesquels elles figurent; chacune des pierres qu'il a fallu remuer pour opérer ce déblai a été vue et examinée avec soin, puisque nous relevions même de simples signes d'appareillages, gravés plus ou moins grossièrement. Cependant, l'inscription de Bruce n'a pas été retrouvée : nous croyons, quant à nous, qu'elle n'a jamais existé et nous nous rallions volontiers, sur ce point d'archéologie, à l'opinion que le savant M. Léon Renier nous exprimait en ces termes, dans une lettre du 14 mai dernier :

« J'ai tout lieu de craindre que M. Dureau de la Malle » n'ait pris, dans les papiers de Bruce, la légende d'une des » monnaies frappées au nom de Cléopâtre Séléné, laquelle » avait pu en effet être trouvée auprès du Tombeau, pour » une inscription vue sur une des pierres de ce monument. »

De 1768, époque où Bruce écrivait, jusqu'en 1835, il n'est pas à notre connaissance qu'on ait rien imprimé de nouveau sur le Tombeau de la Chrétienne. Mais, à cette dernière date, commence la série des visites nombreuses que ce monument devait recevoir des touristes européens, comme aussi des explorations de natures bien diverses dont il devait être l'objet.

A. Berbrugger.

(A suivre)

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56 à 59.)

CHAPITRE XXXVII.

ZAOUIAT DE LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE *(suite)*.

En face de la Grande Mosquée et ayant sa porte d'entrée sur la rue de la Marine, se trouvait un établissement que la notoriété publique appelait en dernier lieu *Zaouiet Djama el-Kebir* (la Zaouiat de la Grande Mosquée) et qui se composait de : 1° une mosquée de second ordre (mesdjed), sans minaret ; 2° une école ; 3° une zaouiat, ou lieu de refuge pour les savants pauvres, comprenant deux étages de chambres ; 4° des latrines publiques ; 5° des fontaines et lieux d'ablution ; 6° divers locaux pour le logement des agents. Cet édifice était dû à une construction effectuée vers l'année 1039 de l'hégire (1629-1630), avec les fonds de la grande mosquée, par le célèbre et savant muphti Maléki Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim, qui figure au n° 5 de la liste de muphtis, que j'ai donnée dans le chapitre précédent. Ce fait, ignoré de la génération actuelle, nous est révélé par deux documents que les extraits ci-après feront connaître en substance et dont l'un nous apprend cette circonstance caractéristique qu'un chrétien avait été donné par des corsaires au célèbre muphti pour qu'il pût, avec le produit de ce mécréant, se procurer les moyens d'entretenir convenablement les latrines publiques édifiées par sa pieuse initiative !

1. Le vertueux, excellent, etc., le muphti célèbre, Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim, ayant acheté une boutique sise à, etc., déclare que cette acquisition a eu lieu avec les fonds provenant de la vente d'un chrétien dont lui ont fait cadeau le capitaine Mami Raïs et ses compagnons, sous la condition que son prix servirait à l'achat de ladite boutique, afin que les produits de cet immeuble soient affectés à l'entretien et au nettoiement des latrines établies dans la partie inférieure de la *Mdersat* située en face de la grande mosquée et qui a été rebâtie par ledit muphti (acte du cadi en date de la fin du mois de redjeb 1039, soit du 6 au 15 mars 1630).

2. Louange à Dieu ! Le cheikh, le jurisconsulte, l'imam, le pontife, le savant, le magnanime, l'illustration des grands imams, la quintessence des savants éminents et érudits, le soutien des docteurs de l'Islamisme, le professeur, celui qui sait le Coran de mémoire et qui approfondit la science, l'orthodoxe, etc., l'imam de la Grande Mosquée de la (ville) bien gardée d'Alger, Sidi Saïd, fils du défunt, etc., le Sid el-Hadj Ibrahim, a pris les deux signataires du présent en témoignage contre lui-même, déclarant que tout ce dont le détail va suivre en fait d'achat de livres et d'immeubles, et de construction, a été effectué avec l'excédant des revenus de ladite mosquée, administrés par lui ; qu'il n'a aucun droit à exercer sur rien de tout cela, pas plus sur les objets que sur leur prix, et qu'il n'a agi que comme mandataire et sans avoir le moindre intérêt dans ces opérations ; en sorte que tout ce qui va être mentionné fait partie des habous (fondations pieuses) de la mosquée susdite. Il a agi ainsi pour l'amour de Dieu sublime, espérant ses larges rémunérations, savoir : construction d'un établissement de latrines vis-à-vis de la dite mosquée, d'une mosquée (mesdjed) bâtie au dessus, d'une medersat ; construction d'un Aloui (local), pour le logement de l'imam de cette mosquée (mesdjed) ; reconstruction de l'aloui de l'allumeur (cho'al), et construction de l'école, de la boutique et du magasin qui se trouvent au dessous ; le tout ayant occasionné une dépense de 15,000 dinars algériens, cinquantenaires, etc..... A la date des premiers jours de Rebi 1er de l'année 1052 (soit du 30 mai au 8 juin 1642). (Acte du cadi.)

Cette Zaouiat, qui reçut le n° 99 de la rue de la Marine, fut louée en 1833 à un européen qui y installa un établissement de bains français. En 1840, la portion respectée par le nouvel alignement fut aliénée, et elle se trouve aujourd'hui englobée dans la maison portant le n° 20 de la rue de la Marine, qui est toujours affectée à un établissement de bains.

CHAPITRE XXXVIII.

MOSQUÉE EL-DJENAÏZ, RUE D'ORLÉANS.

Cette petite mosquée, de second rang et sans aucune importance architecturale ou autre, mérite cependant quelque attention, à cause de cette circonstance qu'elle a été rebâtie vers le milieu du dixième siècle de l'hégire par un turc de grande distinction, appelé

El-Hadj Becher ben Ateladja et surnommé El-Hadj Pacha, qui remplit quelques mois les fonctions de Chef intérimaire de la Régence d'Alger, en 1545. Ayant consacré à El-Hadj Pacha, dans le *Moniteur de l'Algérie* du 7 juillet 1864, une notice qui a été reproduite par la *Revue Africaine*, je ne reviendrai pas ici sur les renseignements biographiques que j'ai déjà donnés sur ce personnage.

La mosquée qui nous occupe fut longtemps désignée dans les documents sous le nom de son restaurateur El-Hadj Pacha. Puis vint un desservant, dont la célébrité effaça le souvenir de l'ancien pacha intérimaire. Quant à la notoriété, oubliant et le Pacha et le desservant, elle appelait cet édifice, en dernier lieu : *Djama Zenket el-Djenaïz*, ou, plus communément et par abréviation : *Djama el Djenaïz*. Ce nom de Zenket el-Djenaïz (la rue des Funérailles), était donné à la voie de communication aujourd'hui appelée rue d'Orléans, parce que les convois funèbres partant du *Mossola*, ou oratoire des dernières prières de la Grande Mosquée, la suivait — comme étant le chemin le plus court — pour se rendre aux cimetières situés hors de la porte du ruisseau (Bab el-Oued).

Voici, d'ailleurs, par ordre chronologique, les renseignements que j'ai pu me procurer sur cette mosquée :

1. Le caïd, le grand, le vizir, le sage, le considéré, le célèbre, celui qui a accompli les actes de dévotion, le seigneur El-Hadj Pacha ben Ateladja, le turc, vend à, etc., une maison sise au quartier de la Grande Mosquée et limitée......... au Nord par la mosquée (Mesdjed) dudit quartier, qui a été rebâtie par le vendeur susnommé, etc. (acte du 20 redjeb 952, soit 27 septembre 1545).

2. Maison attenante à la mosquée qui a été reconstruite par le défunt El-Hadj Pacha (acte de 1026, soit 1617).

3. Maison sise dans le quartier de la mosquée d'El-Hadj Pacha (acte de 1048, soit 1638-1639).

4....... Au profit de la mosquée sise dans le quartier d'Osta Ouali, dont l'imam actuel est le théologien, le noble, l'excellent, le considérable Sid Ahmed ben Hemouda, connu sous le nom de ben Selâh (ابن صلاح) (acte de 1094, soit 1682-1683).

5. Mosquée dite d'El-Hadj Pacha, sise dans le quartier de la Grande Mosquée et près de la maison du défunt Osta Ouali (acte de 1098, soit 1686-1687).

6. Mosquée (Mesdjed) connue sous le nom d'El-Hadj Becher

(بشر) surnommé El-Hadj Pacha, près de la Grande Mosquée et en face de la maison connue sous le nom d'Osta Ouali; (d'une écriture plus récente) elle est connue sous le nom de Mesdjed Ibn Selâh (Oukfia des édifices religieux).

7. Mohammed, fils du cheikh Sidi Saïd, muphti maleki, desservant de la mosquée sise dans le quartier de la Grande Mosquée, en face, en biaisant, de la maison du défunt Osta Ouali, connue sous le nom de *dar eddeheb* (دار الذهب la maison de l'Or) (acte de 1105, soit 1693-1694).

8. Maison près de la mosquée du défunt Sid Ahmed ben Selâh (acte de 1128, soit 1715-1716).

9. Maison sise dans le quartier de la Grande Mosquée et connue sous le nom de *dar eddeheb* (la maison de l'Or), près de la mosquée de Sid Ahmed ben Selâh (acte de 1145, soit 1732-1733).

10. Mosquée connue sous le nom de Mesdjed Ibn Selâh (acte de 1167, soit 1753-1754).

11. Maison sise près de la mosquée connue sous le nom de Mesdjed el-Hadj Pacha, à Zenket el-Djenaïz (la rue des Funérailles) acte de 1210, soit 1795-1796).

12. Mohammed le hanéfite ben Ali ben Tchekiken, imam de la mosquée Iben Salah (c'est une erreur : il aurait fallu *Ibn* Selâh), sise à Zenket el-Djenaïz (acte de 1230, soit 1814-1815).

Il résulte d'un acte signé par les membres du Medjelès dans le mois de rebi, 2° de l'année 1065 (du 8 février au 8 mars 1655), qu'à cette époque, ce tribunal supérieur tint sa séance dans la mosquée d'El-Hadj Pacha. Cette circonstance exceptionnelle avait, sans doute, pour motif, que la Grande Mosquée subissait, en ce moment, d'importantes réparations et se trouvait hors d'état de servir de lieu de réunion. Quant au choix de la mosquée d'El-Hadj Pacha, il ne peut guère s'expliquer que par la proximité de cet édifice, proximité qui rendait moins embarrassant, au point de vue du transport des archives et de l'installation matérielle, le déplacement momentané de la docte assemblée.

En 1830, cette mosquée reçut le n° 41 de la rue d'Orléans, dont elle porte aujourd'hui le n° 18. Son dernier oukil a été le sieur Mohammed ben Mustapha Rarnaout, nommé par Hossaïn Pacha, en 1825. Sa dotation était des plus modestes. Elle cessa d'être affectée au culte en 1836 et forma, un peu plus tard, une annexe de l'hôpital civil. Affectée en 1838 au magasin central

des hôpitaux militaires, elle a encore cette destination et a été rebâtie en grande partie.

CHAPITRE XXXIX.

MOSQUÉE EL-MILIANI, RUE D'ORLÉANS.

Les renseignements que j'ai pu recueillir sur cette petite mosquée se bornent aux indications ci-après :

1. Mosquée sise près du tombeau du cheikh Sidi Ali el-Fassi et connue anciennement sous le nom de Sid Ali el-Meliani. (Oukfia).

2. Mohammed ben Ahmed el-Guetchili, imam de la mosquée située près du saint et vertueux Sidi Ali el-Fassi et connue anciennement sous le nom de Mesdjed el-Meliani. (Acte de 1227, soit 1812-1813).

Retirée au culte musulman en 1830, et abandonnée pour cause de vétusté en 1839, cette mosquée, qui avait reçu le n° 91 de la rue d'Orléans, a été aliénée en 1840 conjointement avec plusieurs autres immeubles. Son emplacement est tombé presque complétement dans la voie publique et se trouve, à peu près, devant les maisons portant actuellement les n°s 3 et 5 de la même rue.

CHAPITRE XL.

§ 1er. MOSQUÉE DE SIDI ABD-ERRAHMAN ETTA'LBI, RUE DE LA CHARTE.

Cette mosquée, des moins importantes, puisqu'elle ne couvrait qu'une superficie de 36 mètres, était connue sous le nom de Sidi Abd-Errahman etta'lbi, saint des plus célèbres, dont la chapelle, sise hors de la porte du Ruisseau (Bab el-Oued), fait l'objet du chapitre VII du présent travail. Les documents que j'ai pu consulter et dont le plus ancien remonte à l'année 978 (1570-1571), ne font pas connaître si l'éminent marabout a été le fondateur ou simplement l'imam (desservant) du modeste édifice qui a conservé son nom pendant plusieurs siècles, sans le moindre changement. Je dois, d'ailleurs, faire remarquer que dans une impasse, tout près de cette mosquée, existait une vieille maison, démolie depuis peu, qui passait pour avoir été la demeure de Sidi Abd-Errahman etta'lbi.

Le personnel de cette mosquée, dont les revenus étaient peu élevés, se composait de l'oukil, 1 imam remplissant les fonctions de mouedden et 2 lecteurs du Coran ou hezzabin. Le dernier oukil a été El-Hadj Hossaïn ben Guerouach, dont la famille jouissait de cette charge depuis deux ou trois siècles.

Cet édifice reçut le n° 66, et ensuite le n° 7 de la rue de la Charte. Il fut démoli en 1859 et son emplacement se trouve compris dans le terrain qui sert actuellement de jardin, à l'hôtel de M. le Secrétaire-général du Gouvernement (Rue de la Charte, n° 5).

§ 2. ÉCOLE DITE MECID EL-ROULA.

La maison sise rue de la Charte n° 3, occupée aujourd'hui par les bureaux du Secrétariat-général du Gouvernement, et dans laquelle j'ai travaillé pendant plusieurs années, passe chez les indigènes pour un lieu hanté par les *roul* ou esprits lutins qui se plaisent à effrayer le pauvre monde et lui jouer des tours des plus malins. Nos chaouchs m'ont raconté fort gravement une foule d'anecdotes plus mirifiques que véridiques, que je regrette de ne pouvoir reproduire ici, le cadre que je me suis choisi ne me permettant pas un pareil hors-d'œuvre. La réputation de cette maison est ancienne, car dans un acte de 1163 (1749-1750), l'immeuble en question est ainsi désigné : *maison sise près de Sidi Ali el-Fassi* et dite *dar el-Roula* (la maison de l'esprit) (1).

Un petit local sis contre cette maison et servant d'école, a eu sa part de la mauvaise renommée de sa voisine, car les documents et la notoriété s'accordent à l'appeler *mecid el-Roula* (l'école de l'esprit). Toutefois, je dois faire remarquer que je n'ai pu trouver cette désignation dans les documents, qu'à partir de 1197 (1782-1783).

Albert DEVOULX.

(*A suivre*).

(1) Le mot *Roula*, que les arabisants d'Europe écrivent *Ghoula*, s'est francisé sous les formes *Ghol*, *Gole*, *Goul* et surtout *Goule*, qui est employé fréquemment par les poètes. Il est synonyme, de *Lamie* et *Vampire*, ces spectres qui, d'après une superstition populaire jadis très-répandue, sortaient de leurs tombeaux pour sucer le sang des vivants. N. de la R.

VOYAGE DES CINQ NASAMONS D'HÉRODOTE

DANS L'INTÉRIEUR DE LA LIBYE.

(Voir la carte, à la fin)

Il était généralement admis jusqu'en 1860 que le fleuve découvert par les Nasamons dans leur voyage raconté par Hérodote, était le grand fleuve du Soudan que nous nommons Niger et que les habitants du pays nomment en Bamana, Djoli-ba, c'est-à-dire la rivière du griot et en Poul, Maio baledjio, la rivière Noire.

On pouvait dès lors faire remonter à ce voyage la découverte du Soudan central et de ses races noires par les habitants indigènes du Nord de l'Afrique, que les grecs du temps d'Hérodote appelaient Libyens, qui furent ensuite nommés Numides (1), Maures et Gétules, et que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Berbères, en englobant sous ce nom général, les Kabyles, les Chaouia et les habitants des Oasis qui parlent les dialectes du Zénatia dans l'Est; et les Chlouha, les Amazigh et les Zénaga qui parlent, dans l'Ouest, les dialectes zénaga, de même que les Touareg, qui sont d'origine zénaga.

M. Vivien de Saint-Martin, dans son remarquable ouvrage, intitulé : le Nord de l'Afrique dans l'antiquité grecque et romaine, ouvrage couronné en 1860 par l'académie des inscriptions et belles-lettres et qui a pour objet le contrôle des documents anciens sur l'Afrique, au moyen des connaissances acquises depuis moins d'un siècle par les modernes dans l'exploration de ce continent, M. Vivien de Saint-Martin rejette, au sujet de la découverte des Nasamons, les explications admises jusqu'à lui, et regarde comme indubitable que le point d'arrivée

(1) Hérodote se sert déjà du mot grec nomades pour qualifier les Libyens pasteurs; mais ce n'est que plus tard que cet adjectif leur a été appliqué comme nom propre. Maure est un mot sémitique, phénicien, sans doute, qui veut dire occidental; Gétules vient de Gueddala, Guezoula, noms de tribus berbères.

de ces voyageurs est tout simplement une oasis du Sahara algérien et, dit-il, « s'il fallait en désigner une entre toutes, nous nommerions volontiers l'oasis d'Ouargbla. »

On comprend l'importance de cette question, qui revient à se demander si les anciens ont eu ou non connaissance du Soudan central et de ses innombrables peuples nègres. M. Vivien de Saint-Martin se résume en ces termes : « Il n'y a pas trace, dans les auteurs grecs et latins, d'une notion quelconque de ces régions intérieures. Il est bien certain que les Arabes sont les premiers qui y pénétrèrent »

Quant à la seconde partie de cette assertion, nous avons acquis, sur place, la certitude que les tribus berbères précédèrent les tribus arabes au Soudan; mais là n'est pas la question que nous voulons traiter ici et nous revenons au voyage des Nasamons.

Pour se livrer à un examen critique de ce récit de voyage, la première chose à faire est d'en donner le texte. Nous allons en faire la traduction, en ne l'appuyant du grec, que dans les passages qui nous paraissent les plus essentiels.

Mais, pour faire connaître les Nasamons, donnons d'abord l'extrait suivant du livre IV chapitre 172 d'Hérodote; dans ce livre il énumère les peuples libyens.

« A l'occident des Auschites (que, dans le chapitre précédent, Hérodote a dit être eux-mêmes à l'occident de Cyrène, colonie Grecque), sont les Nasamons, nation nombreuse qui, pendant l'été, laissant ses brebis sur le bord de la mer, monte dans le pays d'Augila pour y récolter les fruits des dattiers. Ces arbres y sont nombreux et touffus; tous produisent des dattes. »

Cette citation établit que les Nasamons étaient une des principales tribus libyennes, par conséquent blanche, nomade et vivant de ses troupeaux et des dattes d'Augila, Oasis qui existe encore aujourd'hui sous le nom arabisé d'Audjila ; car toujours les Arabes remplacent le g berbère (que le *gamma* grec rendait parfaitement) par leur djim; par exemple : Sénadja pour Zénaga.

Voyons, maintenant, le récit du voyage : Ce sont des colons Grecs de Cyrène qui l'ont raconté à Hérodote; ils le tenaient

eux-mêmes d'Etéarque, roi des Ammoniens, colonie Egyptienne (1) qui était en rapports continuels avec les Libyens.

Etéarque ayant chez lui des hôtes nasamons, leur avait demandé s'ils n'avaient rien à lui apprendre sur les déserts de la Libye; ils lui avaient raconté ce qui suit :

Livre II chapitre 32. « Il y eut chez eux des jeunes gens entreprenants, appartenant à de bonnes familles, qui, ayant atteint l'âge viril, désireux de faire quelque chose de remarquable, désignèrent, au sort, cinq d'entre eux pour parcourir les déserts de la Libye et les explorer plus loin que personne ne l'eût fait jusqu'alors. »

Ici Hérodote donne une division de la Libye, depuis l'Egypte jusqu'à l'Océan Atlantique, en trois zônes, parallèles à la mer : la première habitée, la seconde, vers l'intérieur, repaire de bêtes farouches, et la troisième, au delà, désert de sable sans eau. La largeur des trois zônes n'est pas déterminée par lui.

Quoi que dise M. Vivien de Saint-Martin de la vérité encore actuelle de cette division, nous ne pouvons l'admettre en ce qui concerne cette zône intermédiaire des bêtes farouches. Nous savons tous aujourd'hui que les gazelles, les antilopes, les moufflons, les sangliers, les chacals, les hyènes, les lynx, les guépards, les panthères et les lions sont plutôt distribués en Berbérie d'après la nature des contrées, plus ou moins boisées, plus ou moins accidentées, plus ou moins riches en bétail, que d'après les latitudes. Ainsi, par exemple, il y a bien plus de bêtes féroces dans les montagnes boisées du pays de Bone, non loin de la mer, que dans les hauts plateaux de Sétif et du Hodna, qui sont déjà loin de la côte.

Ensuite, le récit continue :

« Donc, ces jeunes gens, envoyés par leurs camarades, bien approvisionnés de vivres et d'eau, traversèrent d'abord la partie peuplée; l'ayant fait, ils pénétrèrent dans le pays des bêtes fauves; puis, de là, ils passèrent dans la partie déserte, marchant dans la direction du zéphyr (*tèn odon poieuménous pros zephuron anemon*), ils franchirent un vaste espace de contrées

(1) Mêlée d'Ethiopiens.

sablonneuses et, après beaucoup de jours (*en pollèsi èmerèsi*), ils aperçurent enfin des arbres qui avaient poussé dans la plaine (*dendrea en pediô pefucota*). Ils s'en approchèrent et cueilliren les fruits de ces arbres (*epi tôn dendreôn carpon*). Comme ils les goûtaient (*aptomenoisi de......*), vinrent à eux de petits hommes, d'une taille au-dessous de la moyenne, qui les saisirent et les emmenèrent. Les Nasamons ne comprenaient pas la langue de ces hommes ni ceux-ci celle des Nasamons (1). Les Nasamons furent conduits par eux, à travers de très-grands marais (*di elèôn megistôn*), vers une ville où les habitants étaient de la même taille que ceux qui les avaient pris. Or tous étaient noirs (*chrôma de melanas*). Auprès de la ville, coulait un grand fleuve; il venait de l'ouest et coulait à l'est, il s'y trouvait des crocodiles (*para de tèn polin reein potamon megan, reein de ap'esperés auton pros èlion anatellonta, phainesthai de en autô crocodeilous*). »

Voilà la traduction exacte d'Hérodote; après avoir résumé cette traduction, M. Vivien de Saint-Martin dit : « Tel est le récit d'Hérodote, si souvent commenté, et qui a été l'objet de tant d'interprétations excessives. Rien cependant n'est plus simple et d'une plus facile application. Bien qu'on puisse regretter l'omission de plusieurs circonstances essentielles, celles que l'historien a recueillies, suffisent encore, sinon pour tracer la route des Nasamons, au moins pour en indiquer la direction générale. Il ne faut que jeter les yeux sur une carte moderne. Les Nasamons, partis du fond de la Syrte orientale, avaient devant eux les parties septentrionales du Fezzan, qui appartiennent à la seconde zône, à la zône des animaux sauvages. Leur direction, telle qu'elle résulte de la suite du récit, dut être entre le Sud et l'Ouest, et ils arrivèrent ainsi à l'entrée du désert, probablement vers le Sud de Ghadamès. Ici, selon les termes formels du texte, leur route tourne droit à l'Ouest. Les nomades de l'Afrique sont trop habitués à se régler dans leurs longues marches sur les grandes divisions de l'horizon, et ceci leur est à la fois trop familier et trop important, pour

(1) Le Berbère.

que l'on puisse suspecter l'exactitude de cette indication. Les aventureux explorateurs se portent donc vers ce qu'on nomme aujourd'hui le Sahara algérien, c'est-à-dire vers les déserts coupés d'oasis qui s'étendent au Sud de l'Atlas central et dont les limites indéfinies se confondent au Sud avec celles du grand désert, il nous paraît indubitable que l'aventure des palmiers et des petits hommes noirs appartient à une des grandes oasis de cette région, et, s'il fallait en désigner une entre toutes, nous nommerions volontiers l'oasis d'Ouarghla. »

Puis, plus loin : « On retrouve à Ouarghla, non-seulement *les vastes marécages* (circonstance commune à la plupart des enfoncements du Sahara algérien), mais aussi *la grande ville*; cette ville d'Ouargla se prétend la plus ancienne du désert. Ce qui importe encore plus, on y retrouve *la grande rivière* coulant de l'Est à l'Ouest; le oûadi de Ouarghla est permanent et d'une très-grande largeur lorsque les pluies d'hiver l'ont gonflé et lui ont apporté ses cent tributaires; c'est une des rivières les plus considérables de cette région de l'Afrique. Si les crocodiles que le texte mentionne ne s'y trouvent plus aujourd'hui, plusieurs causes très-naturelles peuvent expliquer cette disparition..... Quant à cette population noire mentionnée par les Nasamons, on peut faire encore aujourd'hui la même remarque dans les oasis du Sahara algérien et en particulier dans l'Ouarghla; non-seulement les esclaves noires, très-communes au milieu des tribus Berbères, y produisent un grand nombre de métis; mais on trouve des localités, ou même des cantons entièrement peuplés de nègres venus du Soudan à des époques inconnues. »

Nous croyons avoir répété tout ce que M. Vivien de Saint-Martin donne à l'appui de son hypothèse; nous allons maintenant faire nos objections: une, générale, d'abord, puis d'autres de détail.

Le point de départ de nos voyageurs est Augila, le centre d'emmagasinement des nomades Nasamons (1). Ce point est par

(1) Toutes les tribus nomades ont ainsi en Afrique un centre d'approvisionnement et d'emmagasinement.

29° de latitude nord. Les oasis du Sahara algérien sont toutes plus Nord que cela ; Ouargla, en particulier, est par 32° de latitude Nord. Voilà donc des gens qui, dans le dessein de faire quelque chose d'extraordinaire, veulent pénétrer dans les déserts de la Lybie, c'est-à dire dans le Sud mystérieux plus loin que personne, et ils aboutissent....... à trois degrés plus au Nord que leur point de départ !

Il nous paraît impossible que, si les oasis du Sahara algérien étaient alors habitées, n'importe par qui, elles ne fussent pas connues par les tribus Libyennes dont une partie étaient nomades, c'est-à-dire voyageuses et aventureuses. Ouargla n'est qu'à 125 lieues à vol d'oiseau de la côte au Nord et à moins de distance encore du lac et du fleuve Triton (Chot el-Kebir de la Tunisie), dont les bords étaient habités, d'après Hérodote lui-même, par les deux tribus de Libyens nomades, les Machyles et les Auses (livre IV, chapitre 180). Or, du Chot el-Kebir, rien de plus facile que d'aller à Ouargla par la ligne d'eau et la série d'oasis : El-Oued, 25 lieues ; Tuggurt, 20 lieues ; enfin Ouargla, 25 à 30 lieues.

Nous dirons plus, c'est que ces oasis devaient être non-seulement connues, mais habitées par les Libyens eux-mêmes. En effet, Hérodote énumère les populations qui, à partir de Thèbes, en Egypte (26° lat), occupent la lisière du désert de Libye et du Sahara ; sauf quelques circonstances puériles (des tertres de sel gemme, parfaitement équidistants de 10 journées et de chacun desquels jaillit au sommet une source d'eau froide et douce), il cite exactement d'abord : les oasis des Ammoniens (26° à 29° de lat.); puis l'oasis des Nasamons, Augila (29° lat.) ; puis le pays des Garamantes, c'est-à-dire le Fezzan (26° à 27° lat.) ; en continuant, il indique ensuite les Atarantes, puis les Atlantes, avec leur montagne, qui est la colonne du ciel, et enfin d'autres dont il dit ne pas savoir les noms.

Or, si, à partir des Garamantes (Fezzan), nous cherchons à retrouver dans les lieux aujourd'hui connus ces tribus successives de Libyens, nous ne pouvons, *même en inclinant très-fortement au Nord,* faire moins que d'y englober Ghadamès

(30° lat.), Ouarglha (32° lat.) ou Tuggurt (33° lat.), le Djebel Amour, pays fertile (34° lat.)..... etc.. Nous sommes donc persuadés, que ceux de ces lieux qui étaient alors habités, l'étaient par des Libyens et ne pouvaient être pour les Libyens Nasamons, l'objet d'une découverte merveilleuse.

Venons aux objections de détail ; et pour cela, suivons les Nasamons pas à pas : M. Vivien de Saint-Martin, dans la citation que nous avons faite plus haut (page 58), dit que les Nasamons dûrent d'abord suivre une direction entre le Sud et l'Ouest, pour arriver vers le sud de Ghadamès (Ghadamès est en effet un point de passage obligé, à cause de ses sources, dans cette partie du désert), puis, que, selon les termes formels du texte, leur route tourne droit à l'Ouest. Nous ferons remarquer (voir la carte, à la fin de ce travail) que, pour aller du fond de la Syrte orientale à Ghadamès, c'est de l'Ouest pur qu'ils eussent fait dès leur départ et que c'eût été de l'Ouest avec un peu de Nord, si, ce qui est plus probable, le point de départ eût été Augila, centre d'habitation fixe des Nasamons (Augila 29°, Ghadamès 30°).

Mais il y a plus, c'est qu'ensuite, de Ghadamès à Ouargla, ce n'est pas de l'Ouest qu'ils auraient fait, comme le dit le texte, mais bien, presque du Nord-Ouest ; singulière manière de s'enfoncer dans le continent inconnu ! Ils eussent évidemment compris qu'ils se rapprochaient du littoral où pullulaient les tribus Libyennes et où abondaient les colonies Phéniciennes et qu'ils ne prenaient pas le chemin de l'intérieur inexploré de la Libye.

Nous comprenons tout autrement les indications, très-vagues, il est vrai, d'Hérodote : Les Nasamons, dit-il, traversèrent d'abord la partie peuplée. Il est clair que c'est en se dirigeant vers la partie du Sud, vers le Sud-Ouest, vers le pays des Garamantes qui habitaient, comme dit Hérodote (livre IV, chapitre 184), à 10 journées de marche d'Augila (c'est-à-dire dans la partie septentrionale du Fezzan), où ils poursuivaient avec des chars à quatre chevaux, des Éthiopiens troglodytes.

Ces Éthiopiens troglodytes, c'est-à-dire ces noirs, habitant des cavernes (aujourd'hui les Tebous, Tibbous), c'était des

Soudaniens chassés probablement par des guerres des pays fertiles du Haut Nil, du Darfour ou du Bornou, et qui s'étaient réfugiés dans les cavernes de l'aride Fezzan méridional.

« Puis, ils pénétrèrent dans le pays des bêtes fauves. » Ici, nous comprenons (1) qu'ils prirent la route que suivit, de nos jours, l'illustre Barth, du Fezzan à l'Ahir, par Ghat, sur le versant oriental du plateau central du Sahara, que M. Duveyrier, a bien fait connaître, à la suite de son voyage chez les Touareg du Nord, en 1859, route la plus naturelle, la plus courte et la plus facile, entre le littoral de la Méditerranée et le Soudan central, route qui a dû être découverte la première, et qui, lorsque presque tout le commerce du Soudan se fera par ses magnifiques fleuves, subsistera peut-être seule de toutes celles qui traversent aujourd'hui le Sahara, parcequ'elle conduit assez directement au bassin du lac Tchad, lequel est tout-à-fait intérieur et n'a pas de débouché sur la mer.

Les montagnes de l'Ahir ou Asben dûrent attirer les Nasamons de loin ; elles auraient, d'après Barth, près de 2,000 mètres d'élévation au-dessus de la mer et 1,400 mètres au-dessus de la plaine.

« Puis, de là, ils passèrent dans la partie complètement déserte, marchant vers le Zéphyr. »

Remarquons que dans nos citations plus haut (livre IV, chapitre 172 et livre II, chapitre 32), Hérodote, pour dire vers l'Ouest, dit : *to pros esperès*, et pour dire venant de l'Ouest, *ap' esperès* ; ici, au contraire, il se sert, pour indiquer la direction de la route suivie en dernier lieu par les Nasamons, des mots *pros zephuron anemon*. Or, pour les Grecs, cela voulait le plus souvent dire l'occident équinoxial, c'est-à-dire l'Ouest-Sud-Ouest. En effet, pour aller des montagnes de l'Asben au coude septentrional du Niger, ce n'est pas de l'Ouest qu'il faut faire, mais de l'Ouest avec un peu de Sud, ces montagnes étant par 19° lat. N. et le fleuve par 17° ou 18° lat. N.; c'est donc dans la direction du Zéphyr, qu'en

(1) Abstraction faite de l'existence ou non des bêtes fauves, renseignement que nous avons dit plus haut, ne pas regarder comme caractéristique.

suivant naturellement la pente des eaux vers le Niger, les Nasamons arrivèrent sur les bords de ce fleuve, à une ville située dans le partie qui coule de l'Ouest à l'Est, entre l'emplacement actuel de Tombouctou, fondé il y a huit à neuf cents ans par les Touareg et celui de Gao ou Gago, ville beaucoup plus ancienne des nègres Sonrhay.

Là, les voyageurs trouvèrent des arbres venus naturellement dans la plaine (*dendrea*, arbres quelconques ; *phuomai*, pousser naturellement) ; nous ne savons pourquoi M. Vivien de Saint-Martin appelle cette épisode l'aventure des palmiers ; quand Hérodote parle des dattiers (livre IV, chapitre 172) — que les Nasamons cultivaient à Augila, y laissant, sans doute, comme cela se fait encore aujourd'hui quelques hommes pour l'irrigation, pendant que le reste de la tribu voyageait avec les troupeaux à la recherche des pâturages — il appelle le dattier par son nom grec, *phoinichè*, que nous avons conservé en histoire naturelle : palmier-phœnix ; or, en parlant des arbres que rencontrent les Nasamons, il dit *dendrea*. Les Nasamons n'eussent pas manqué de remarquer et de signaler des dattiers, arbres qui jouent un si grand rôle dans l'existence des nomades Sahariens; mais ce sont d'autres arbres qu'ils rencontrèrent, sans doute, des arbres à eux inconnus, et c'est pour cela qu'ils ne les nomment pas; les arbres, les hommes et leur langue, tout leur est inconnu et étrange. Les Soudaniens ne cultivent pas d'arbres fruitiers, en général. Quant aux dattiers, nous en avons bien vu quelques groupes chez eux, où ils ont sans doute été introduits par les Berbères et les Arabes, mais les dattes n'y sont pas belles. Les pluies tropicales, l'énorme quantité d'insectes, d'oiseaux, de chauve-souris sont fatales, dans le Soudan, à ces arbres et à leurs fruits. Le dattier se plait, d'après le dicton, la tête dans le feu et le pied dans l'eau ; ce sont là ses conditions dans le Sahara Barbaresque, le Bled el-Djerid (pays des palmes), quand on l'irrigue. Quant à ces arbres que les Nasamons trouvèrent dans la plaine, c'étaient ou de monstrueux baobabs (*adansonia digitata*), avec leurs fruits gros comme des melons allongés et renfermant une substance blanche, légère, aigre-

lette, ou des tamariniers (de l'arabe, tamar hindi, dattes de l'Inde), magnifiques arbres de la famille des légumineuses, dont les gousses acides font de délicieuse limonade, ou des zizyphus orthacanta que les Nasamons, voisins des Lotophages, n'eussent pas manqué de reconnaître quoique ce soit une variété différente du zizyphus lotus (jujubier sauvage) de la Berbérie, ou encore des roniers, gigantesques palmiers-lataniers, bien plus grands et plus majestueux que les dattiers et dont le fruit, peu savoureux du reste, est gros comme la tête; ou, enfin, tant d'autres arbres fruitiers sauvages du Soudan, que nous pourrions nommer et dont on a entrepris, depuis quelques années, la culture au jardin d'essai du Sénégal.

Les Nasamons s'approchent avec empressement pour *goûter (aptomenoisi de....)* les fruits de ces arbres, mais arrivent des hommes.... noirs, c'est très-bien, mais petits ! Ceci nous arrêtera un instant.

Il y a entre les diverses populations nègres, des différences de taille comme entre les diverses populations blanches. De plus, dans un même peuple nègre, il y a des individus de toute taille; quoiqu'on puisse dire que les nègres sont au moins de moyenne taille en général et que les hommes de six pieds soient assez communs chez les Ouolofs, les Bamana, les Soninké...etc., on rencontre cependant quelquefois des villages dont la population est petite et chétive. Cela se voit assez souvent sur les bords des fleuves, dans les terrains marécageux, chez les pêcheurs de profession, pauvres et se nourrissant presque uniquement des produits de leur pêche.

Ces pêcheurs forment, pour ainsi dire, caste à part, chez les Ouolofs sous le nom de Môl, chez les Toucouleurs sous le nom de Tiouballo,..etc. C'est peut-être dans une ville peuplée en grande partie de pauvres pêcheurs, chétifs et malingres, qu'arrivèrent les Nasamons ; il est aussi probable que ces cinq jeunes gens des premières familles d'une tribu Libyenne nomade, étaient de vigoureux gaillards de haute taille, disposés par conséquent à trouver les autres petits par comparaison.

Voyons maintenant, si une oasis du Sahara algérien, et en particulier Ouargla, répond réellement, comme le pense M. Vivien de Saint-Martin, à la description que font les Nasamons du lieu de leur arrivée.

Nous sommes d'un avis tout-à-fait contraire et nous appellerons à l'appui de notre opinion des documents écrits, tout récents, émanant d'hommes compétents et bien renseignés *de visu* : Nous voulons parler de deux officiers distingués de l'armée d'Afrique : M. le lieutenant-colonel d'état-major Forgemol, ancien commandant supérieur de Biskara et le capitaine du Génie Vincens, mort au Sénégal en 1859.

Extrait d'un rapport de M. le lieutenant-colonel Forgemol, en date du 23 juin 1865. «........ Une immense forêt de palmiers entoure Ouargla ; plusieurs villages s'élèvent à peu de distance, entourés, eux aussi, de jardins de palmiers ou de palmiers épars (djali). A 18 kilomètres au nord d'Ouargla, se trouve Ngoussa, son ancienne rivale, qui possède aussi une belle oasis. Une longue *dépression de terrain*, ouverte dans la direction du *Nord-Sud*, renferme ces divers centres de populations et leurs jardins. A 5 kilomètres environ d'Ouargla, entre cette ville et Ngoussa, les deux berges latérales de cette dépression jettent chacune en avant un petit contrefort qui forme un col peu élevé, près de l'Areg Mosta. Ce petit renflement du sol partage la *dépression* générale en deux *cuvettes allongées :* celle du Nord, qui renferme Ngoussa et son oasis ; c'est le réceptacle des eaux qui viennent du Mzab par l'Oued Mzab, l'Oued Nsa et leurs affluents; celle du Sud, qui renferme Ouargla, les villages environnants et leurs oasis ; elle semble être le déversoir des eaux venant du Sud par l'Oued Mia (1).

« Tous les lits des rivières que je viens de nommer sont maintenant à sec ; cependant il reste des vestiges du passage des eaux dans l'Oued Mzab et dans l'Oued Nsa. Les Indigènes disent même qu'autrefois ces deux rivières réunies arrosaient d'habitude, au moins deux fois par an, les jardins de Ngoussa et que si, aujourd'hui, ces crues ne se produisent plus, c'est

(1) *Mia*, cent. Cet Oued est ainsi appelé à cause du très-grand nombre de ravins qui peuvent y déverser leurs eaux.

arceque le nombre et la force des barrages ont beaucoup augmenté dans les villages du Mzab. »

Le lieutenant-colonel Forgemol ajoute qu'*à défaut d'eaux courantes*, la *double cuvette* d'Ouargla est largement pourvue d'eaux souterraines ascendantes et jaillissantes.

Extrait d'un rapport du capitaine du Génie Vincens en 1857 :

« Les eaux qui arrosent la forêt de palmiers d'Ouargla, proviennent de véritables puits artésiens dont la profondeur est d'environ 40 à 50 mètres. Dans la partie des jardins, le sol est assez bas pour que les palmiers aient constamment le pied dans l'eau. On compte 140 de ces puits........... Ouargla, comme Ngoussa, se trouve situé dans un immense bas-fond sablonneux qu'on appelle Heïcha (éponge) et qui pourrait bien n'être que le prolongement de la vallée de l'Oued Righ. C'est dans ce bas-fond que viennent se déverser au *Nord* l'Oued Nsa, l'Oued Mzab, au *Sud* l'Oued Mia. .... Ces rivières ne coulent que rarement et lors des grandes crues, ce qui n'arrive pas tous les vingt ans, peut-être ; mais on comprend très-bien que le lit souterrain, emprisonné dans des couches de roc ou d'argile, s'écoule toujours vers le Heïcha...... On se demande à présent si le courant souterrain est dirigé de Tuggurt vers Ouargla, ou si c'est le contraire....... »

Quant au doute exprimé par le capitaine Vincens, sur la direction des eaux souterraines d'Ouargla, de nouvelles données, résultats du voyage de M. Duveyrier chez les Touareg du Nord, sont venues éclairer la question. Le lac Melr'ir, dont le niveau serait plus bas que celui de la mer, recevrait les eaux, d'une part de l'Oued Djedi venant de l'Ouest, du Djebel Amour et, d'autre part, d'un autre grand lit de rivière venant du Sud, du plateau central du Sahara, et que M. Duveyrier appelle l'Igharghar, ce qui veut dire eau courante en Berbère.

L'Oued Righ, de Tuggurt à Melr'ir ne serait que la partie inférieure du cours de l'Igharghar, et la rivière souterraine d'Ouargla et de Ngouça, réunion de l'Oued Mia, de l'Oued Mzab et de l'Oued Nsa serait un affluent de l'Oued Righ ou

Igharghar. Le courant à Ouargla serait donc vers Tuggurt, du Sud-Sud-Ouest au Nord-Nord-Est (1).

Ce double système de courants, l'Oued Djedi venant de l'Atlas, l'Igharghar venant du Sahara, formerait, d'après M. Vivien de Saint-Martin, le singulier fleuve Geir oriental de Ptolémée (différent du Ger Marocain de Suetonius Paulinus), appelé Niger par certains auteurs latins, et qui présentait cette singularité d'avoir deux sources à ses deux extrémités.

Quoi qu'il en soit de tout cela, nous demanderons si l'on trouve trace de ce qu'on peut appeler *une grande rivière coulant de l'Ouest à l'Est* dans les descriptions de la dépression ou double cuvette d'Ouargla, où les habitants se procurent de l'eau en creusant des puits artésiens de 40 à 50 mètres de profondeur ?

Or, il en est de même des autres Oued du Sahara. Nous objectera-t-on que ces contrées étaient autrefois moins dépourvues d'eau qu'aujourd'hui ? Nous répondrons que nous n'en croyons rien à cause de l'existence dans ces régions, des foggara, qui datent d'un temps immémorial ; ce sont des puits à galeries souterraines, véritable drainage colossal, ayant pour but de soutirer d'un terrain en pente toute l'eau qui suinte dans son intérieur pour l'accumuler à la partie inférieure du versant, travail qui ne se conçoit que dans un pays complètement dépourvu de cours d'eau et de sources et où il se passe quelquefois un grand nombre d'années sans pluies (2).

---

(1) Voir aussi, sur ces diverses questions, l'ouvrage publié en 1851 sous le titre de *Puits artésiens des oasis méridionales de l'Algérie*, par M. Berbrugger, qui en avait recueilli les matériaux dans son voyage de 1850-1851. — *Note de la Rédaction*.

(2) Il n'y a pas plus de véritables marécages à Ouarghla que de rivière courante.

Les jardins sont humectés par les eaux d'arrosage ; les fonds arides des chotts, sebkha, lacs salés..... sont quelquefois couverts d'une faible couche d'eau saumâtre, mais ne rappellent guère ce que représente à notre esprit le mot marais.

Les fleuves du Soudan, au contraire, sont souvent bordés d'immenses marais formés par les inondations annuelles et dans lesquels se développe une végétation luxuriante d'herbes, de roseaux, de joncs, de nymphea et autres plantes aquatiques, et, quand c'est dans les régions maritimes, de mangliers et de palétuviers.

Il n'y avait donc pas plus de rivière à Ouargla du temps des Nasamons qu'aujourd'hui, mais y en eût-il eu que nous aurions une autre objection à faire. Car Hérodote ajoute (livre II, chapitre 33) : Quant à ce fleuve (découvert par les Nasamons), Etéarque supposait que c'était le Nil.

Etéarque, roi d'Ammon, qui devait connaître le Nil, très-loin en remontant son cours, n'aurait jamais supposé qu'une rivière située 2 degrés plus au Nord que le fond de la Syrte orientale fût le Nil ! Laissant même la question de latitude, les Nasamons et Etéarque n'auraient pu prendre pour le Nil ou pour un bras ou affluent du Nil qu'un cours d'eau, qu'ils auraient abordé par sa *rive gauche*, tandis que c'est par sa rive droite qu'ils seraient arrivés à la prétendue rivière d'Ouargla.

M. Vivien de Saint-Martin, en admettant qu'il y avait, il y a deux mille cinq cents ans, dans les oasis du Sahara barbaresque, des populations noires inconnues des Libyens, des Phéniciens et des Grecs, abonde dans la thèse nouvelle avancée par M. Duveyrier, d'une civilisation noire antérieure aux Berbères, dans le Sahara barbaresque et à laquelle il attribue la construction des foggara.

Pour nous, nous sommes persuadés qu'il n'y a eu d'habitants noirs dans les oasis du nord du Sahara, que lorsque les Berbères et les Arabes en eurent été chercher au Soudan, comme esclaves, et nous pensons que les foggara sont l'œuvre des Berbères.

Il nous a semblé facile de combattre l'hypothèse de M. Vivien de Saint-Martin, au sujet du voyage des Nasamons, mais, néanmoins, nous avouons qu'il nous paraît bien extraordinaire que ces hommes aient pu effectuer le voyage du Soudan et en revenir ! Ils avaient, sans doute, avec eux, des serviteurs ou des esclaves, dont on ne parle pas ; des fils de chefs ne voyagent pas sans cela. C'était une caravane. Ils étaient bien pourvus de vivres et d'eau, dit le récit; donc ils avaient des bêtes de somme pour porter ces provisions. Quelles étaient ces bêtes de somme ? Les Libyens nomades avaient des chevaux (la race Berbère ou Barbe, ce qui est la même chose).

Mais les chevaux ne peuvent pas traverser le Sahara sans chameaux, pour leur porter à manger et à boire. Les Libyens avaient-ils des chameaux ? Nous ne savons sur quoi on se fonde pour prétendre que les chameaux ne furent introduits que plus tard en Afrique. A ce dire nous opposerons une objection qui nous paraît toute puissante. Le colonel du Génie Hanoteau, qui a étudié plusieurs dialectes Berbères, a constaté que le touareg, entre autres, est aussi riche que l'arabe en mots ayant rapport au chameau et que pas un de ces mots n'est emprunté à l'arabe, ce qui prouve bien que les Africains n'ont pas reçu le chameau des Arabes. Le chameau à une bosse est probablement originaire d'Afrique ; soit dit en passant, nous n'en avons vu nulle part d'aussi beaux qu'aux îles Canaries.

Enfin, quelques difficultés qu'on admette pour le voyage des Nasamons au Soudan, il est certain que ce voyage fut fait une première fois par quelqu'un ; pourquoi ne serait-ce pas par eux ?

D'après les renseignements recueillis par le lieutenant-colonel d'État-major Mircher, dans son voyage à Ghadamès, en 1862, les caravanes mettent quarante jours pour aller de Ghadamès ; supposons quarante-cinq d'Audjela à Ahir. Sans chargement *de marchandises*, on peut évidemment aller plus vite ; soit quarante jours.

D'Ahir à Gago, sur le Niger, quinze à vingt jours nous paraissent suffire ; soit en tout, d'Audjela à Gago cinquante à soixante jours, mettons deux mois. On peut, sans trop s'écarter de la vraisemblance, supposer que les Nasamons arrivèrent en deux mois au Niger ; c'est ce qu'Hérodote appelle : « bien des jours. »

Puisqu'il a tant été question des Berbères dans ce travail, profitons de l'occasion, pour dire quelques mots au sujet de leur origine et de leur histoire. Dès que nous les eûmes retrouvés et étudiés au Soudan, sur la rive droite du Sénégal, sous le nom de Zénaga, en 1853, nous fûmes des premiers à insister dans nos écrits, pour qu'on dégageât bien leur histoire, de celles des colonies Grecques, Phéniciennes et, plus tard, Romaines, avec lesquelles les savants étaient très-portés à la confondre. Bientôt les mots : Barbaresques, appliqué au

pays, Berbères aux hommes, Barbes appliqué aux chevaux, redevinrent intelligibles. On se mit à étudier sérieusement leurs langues ; le colonel Hanoteau publia deux ouvrages sur le dialecte Kabyle de l'Algérie et sur le dialecte Touareg. Nous avons nous-même recueilli de nombreux documents sur le dialecte Zénaga du Sahara occidental, mais nous n'avons pas encore eu le temps de les mettre à même d'être publiés. Aujourd'hui, le branle est donné, et cette race antique et remarquable occupe enfin les savants, autant qu'elle le mérite. Or, nous éprouvons le besoin de déclarer que, contrairement aux tendances générales, qui veulent rattacher les Berbères soit aux Sémites ou aux Couchites, aux Chamites aux Coptes (1), nous sommes portés, à voir en eux, une race à part de toutes celles-là, une race occidentale, Atlantique. Elle aurait pour berceau ou du moins se serait développée sur le magnifique plateau de l'Atlas Marocain, aux îles Canaries, où les Guanches (Ouanchéri) en offraient un des plus nobles rameaux, et aussi, peut-être dans l'Espagne méridionale, dont les productions naturelles sont les mêmes que celles du versant maritime du Maroc, sans parler de l'Atlantide, ce continent que Platon dit avoir disparu dans un cataclysme du globe, cataclysme qui, peut-être, souleva du même coup le Sahara au-dessus de la mer, et ouvrit la Méditerranée aux colonnes d'Hercule.

Qui sait s'il ne faudrait pas alors rattacher aux Berbères les races Ibériennes, Ligures, Basque, Aquitaine.

Nous n'avons connaissance d'aucun argument sérieux, (nous ne disons pas pourtant qu'il n'en existe pas...) qui établisse une parenté de race et de langue entre ce monde Berbère, dont le noyau si compact, si homogène (2), de 6,000,000 d'âmes,

(1) Quoiqu'on en dise, la population de l'Égypte, d'après Hérodote, témoin oculaire, était noire ou, du moins, brun très-foncé.

(2) La vue de nombreuses bandes de travailleurs marocains dans la province d'Oran, travailleurs venus du Rif (Beni Snassen et tribus voisines), appartenant à la race Zénaga, se ressemblant tous comme des frères, nous a mis dans la tête un type Berbère, aussi marqué que le type Sémitique. Crâne et front de même forme à peu près que l'Arabe, face moins allongée, front moins fuyant, nez droit et court au lieu du nez courbe et

au moins, se trouve au Maroc, et cet amalgame hétérogène de petits débris de peuples Ethiopiens, Nubiens, Couchites, Cananéens, Sémitiques, Indiens.... etc., de toutes langues, de tout type et de toutes couleurs, qui habite la vallée du Nil (ce carrefour commercial de tous les peuples de l'antiquité), et la côte de la mer Rouge et de l'Océan indien, jusqu'à Zanzibar.

On ne pourra sérieusement rattacher au monde Berbère, un ou plusieurs de ces débris, que lorsque l'on aura étudié leur langue à fond et qu'on aura prouvé que c'est du Berbère. On pourra même alors, encore, admettre que ces fractions sont venues de l'Occident, du monde Atlantique, au lieu d'admettre, sans raisons suffisantes, l'hypothèse inverse, beaucoup moins naturelle (1).

Le désert de Libye sépare ce monde Atlantique de l'Orient, plus que ne le ferait une mer. Du reste, l'opinion que nous émettons, n'est pas tant la conséquence de renseignements et de découvertes historiques que l'expression d'un instinct acquis par une longue fréquentation (vingt ans) de l'Afrique septentrionale et occidentale.

Nos idées acquises sur ce sujet et aussi les travaux que nous avons faits sur l'ethnographie et sur les langues des races noires du Soudan, auraient besoin d'être complétées par la connaissance de l'Egypte, des pays du Haut Nil et de la côte orientale d'Afrique, qui nous sont complètement étrangers.

Alger, le 15 décembre 1866.

Le Général,
FAIDHERBE.

long du Sémite ; machoires et menton forts au lieu des lèvres minces et rentrées du Sémite. Corps plus robuste que ce dernier.

Nous n'avons pas retrouvé ce type pur dans l'Est. La race Berbère y a été profondément modifiée par le mélange de sang Cananéen, des Phéniciens de la côte, puis de sang Sémite-Arabe, après l'invasion des Arabes musulmans par le désert de Libye. Il est même presque certain qu'avant l'Islamisme, il y avait déjà eu, par terre, quelques migrations de peuples Chananéens ou Sémitiques, venus de l'Orient se fondre dans la race Berbère.

(1) Hérodote dit : il y a deux peuples indigènes en Libye : les Éthiopiens et les Libyens, c'est-à-dire, les Nègres et les Berbères.

MERS EL-KEBIR ET ORAN

DE 1509 A 1608,

D'APRÈS DIEGO SUAREZ MONTANES.

(Voir aux 9e et 10e vol. de la *Revue*, les nos de 52 à 57 inclusivement).

---

§ 2e, LA RAZIA ESPAGNOLE A ORAN *(suite et fin)*.

LA MARCHE.

Après avoir dépassé la porte d'Oran et défilé devant le Gouverneur, le détachement de razia se met définitivement en route dans l'ordre de marche suivant :

Chaque compagnie, au dire de notre auteur, chemine sur une file, derrière son capitaine et le porte-bannière, à la turque, ou comme les grues, selon son expression pittoresque. Le bagage, placé au centre, est flanqué à droite et à gauche par un même nombre de compagnies qu'on a eu soin d'égaliser pour avoir des fronts semblables dans les déploiements.

La nature exceptionnelle du terrain qu'on a généralement à parcourir rend la marche *par un* obligatoire : pour pouvoir circuler dans certains labyrinthes de broussailles, qui ne se présentent que trop souvent, il faut de toute nécessité que chaque compagnie présente le plus petit front possible, une file unique, dont l'homme de tête dirige la marche et choisit les passages les moins inextricables, suivi pied contre pied par ses camarades. Une compagnie qui s'avance dans cet ordre, figure bien, à distance, un long et mince serpent ondulant à travers les maquis.

Sur les ailes, marche la cavalerie, qui, à Oran était alors de deux escadrons seulement, dont les deux tiers des hommes conservaient l'ancien armement — lances, rondaches, cottes de maille — tandis que l'autre tiers portait l'arquebuse, cet ancêtre bien grossier du fusil de nos jours ; mais redoutable néanmoins

pour les indigènes, qui n'avaient pas encore l'usage des armes à feu.

L'extrême avant-garde se compose des *adalid* marchant en éclaireurs à une portée d'arbalète du gros de la troupe quand il fait jour, mais à une moindre distance la nuit, surtout si celle-ci est obscure. L'espion qui a indiqué la prise à faire est sous leur surveillance.

En somme, ils doivent toujours être en vue et à portée du chef de l'expédition pour l'informer immédiatement de tout ce qu'ils observent sur la route.

Quant au chef, lui-même, il est à l'avant-garde, au milieu du front des capitaines.

Un officier, que Suarez appelle *oficial de cabo*, veille au maintien de l'ordre à l'arrière-garde et tient le général au courant de ce qui s'y passe.

Notre auteur loue avec raison le silence absolu que les soldats espagnols observent dans les expéditions, silence tel, dit-il, que, si ce n'était le piétinement des chevaux et des mulets, leur passage ne s'entendrait pas plus que celui de l'oiseau dans l'air.

Les compagnies d'infanterie prennent rang dans la colonne selon leur tour de service : les premières à marcher sont sur les flancs, en dehors. Celles de Mers-el-Kebir ont toujours la droite, en marche comme en bataille, sans doute parce que cette place fut conquise la première; celles d'Oran et de ses forts arrivent ensuite, selon leur ordre. Enfin, les dernières troupes dans l'ordre de service sont à l'intérieur de la colonne et les plus rapprochées du bagage.

Les caporaux, à la tête de leurs escouades et intercallés dans les files que forment leur compagnies respectives, veillent au maintien de l'ordre et à ce que chaque homme emboîte bien le pas à celui qui marche immédiatement devant lui.

Les sergents, qui n'ont pas plus de place déterminée dans cette ordonnance, que dans les autres, vont d'un endroit à l'autre, pourvoyant partout au nécessaire, prévenant le désordre ou le réparant quand il s'est produit.

Dans cet ordre de marche, la plus grande fatigue est ordi-

nairement pour l'arrière-garde, qui doit prendre souvent le pas accéléré et même celui de course, à la sortie des défilés ou des fourrés de broussailles, pour conserver sa distance avec la troupe qui la précède.

« A l'heure de *l'Ave Maria*, quand vient la nuit, les fantassins mettent tous en même temps genou en terre, et l'on récite très-dévotement l'oraison qui est dûe à la Reine des Cieux. A la fin de la prière et avant de reprendre la marche, le capitaine général donne le mot, qui est un nom de saint à son choix; ce mot passe de la tête à la queue de la colonne pour revenir, comme contrôle, d'où il est parti, le tout à voix si basse que le silence réglementaire n'en est nullement rompu. Le même procédé est employé pour la transmission des ordres, en général.

« Ainsi en règle avec le ciel et dûment recommandés à Dieu et aux saints, leurs dévots intercesseurs, les soldats continuent leur route à la recherche de l'ennemi, toujours dans un parfait silence. Leur mutisme absolu n'est interrompu que par certains cris imités de la chouette (*carabo*), au moyen desquels on s'appelle et se répond, pour se reformer et se rapprocher, quand les difficultés du terrain ont amené quelque décousu dans l'ordonnance ».

Cette singulière téléphonie est confiée aux soldats les plus expérimentés et les plus ingénieux; l'instrument à l'aide duquel ils l'exercent est la corne d'un veau d'un an environ, corne bien polie, dont l'ouverture est hermétiquement close par un bouchon où l'on ménage une petite ouverture comme un trou de flûte. Ils peuvent ainsi imiter les cris des *carabos*, ces chouettes qui se rencontrent aussi bien en Berbérie qu'en Espagne; et quelques-uns l'imitent si bien que les véritables chouettes s'y laissent tromper et viennent voleter au-dessus des virtuoses. Par ce moyen bien simple et dont l'ennemi ne peut deviner la véritable origine ni saisir la signification, on transmet tous les ordres nécessaires pour se rallier et serrer sur la tête de colonne, quand le besoin s'en fait sentir. Ces précautions minutieuses sont indispensables dans des entreprises dont l'âme est le secret et le silence; on ne néglige rien sous ce rapport, à tel point qu'on a soin de ne pas emmener de chevaux ou mulets qui hennissent et que s'il s'en trouve cependant quelqu'un dans la colonne on le tue sur-le-champ.

« Car, ainsi que le dit fort bien le bon Suarez, en pareilles occasions il faut que la langue se taise, que les pieds cheminent et que les mains besognent, pendant que leur propriétaire pense à Dieu et lui demande à la fois le pardon de ses péchés, la faveur d'une victoire et le retour sain et sauf à Oran. Aussi, dans le profond silence de ces marches nocturnes, avec l'incertitude qui plane toujours sur leur dénouement, chacun, selon sa dose de christianisme, redoute ou espère en Dieu, sachant bien qu'il peut y laisser la liberté, sinon la vie ou revenir blessé à mort à Oran, profits et reliefs les plus fréquents d'une guerre comme celle-là ! »

Naturellement, dans des marches de ce genre, on passe par les cantons les plus déserts, en dehors des routes et passages accoutumés, afin de ne point rencontrer d'indigènes, même soumis, attendu que ceux-ci ne se font point faute en pareil cas d'avertir secrètement le douar menacé. C'est pour cela qu'on fait souvent un détour de plusieurs lieues et, qu'ayant son objectif au Sud, par exemple, on marche d'abord dans l'Ouest pour reprendre ensuite, par un crochet la véritable direction. Si, malgré toutes ces précautions, on rencontre des mores et que la cavalerie ne puisse les saisir, on sait que dès-lors, l'entreprise est éventée et l'on fait demi-tour pour retourner à Oran.

Quand, au contraire, on réussit à s'emparer de ces sortes de gens, qu'on appelle *Mores de rencontre*, ils sont réclamés et tout ce qu'ils ont avec eux, par les capitaines généraux, en vertu d'un droit qui ressemble beaucoup au fameux *quia nominor leo*. Aussi, le digne Suarez en constatant que ces prises fortuites ont parfois plus de valeur que le produit même de la razzia qui est le but de l'expédition, s'indigne contre cet abus de la force et s'écrie :

« C'est chose contre toute raison et justice, c'est une convoitise démesurée de la part des gouverneurs d'agir ainsi ; et je ne sais quelle est la loi endiablée en vertu de laquelle ils s'approprient, dans ces circonstances, ce que le soldat a gagné à

coups de lance, au risque de la vie.... et même de l'honneur que l'on peut perdre si l'on mollit dans l'excès du péril ou si l'on s'y dérobe. Car, enfin, c'est du butin gagné en guerre ouverte par de vrais soldats libres et non par les esclaves et les valets du général, qui ne doit pas y avoir plus de droit que les autres. Autrement, pour rétablir l'équilibre, il doit prendre aussi sa part à des coups de lance, blessures et morts infligées aux hommes et aux chevaux, ainsi qu'il arrive en de pareilles occasions, où les Arabes se défendent courageusement, occasions qui rappellent le vieux proverbe de Castille : *Où l'on en donne* (des coups), *on en reçoit* (Donde las dan, las toman). »

Pour revenir à nos Mores de rencontre, disons que ceux qui se montrent de loin sont parfois les vedettes mêmes du douar où l'on va faire prise. S'ils se laissent voir prématurément, ils rendent service au détachement, qui rentre dès-lors sans plus de perte de temps. Mais quelques-uns, mieux avisés, dissimulent adroitement leur présence et laissent les Espagnols se fatiguer pour atteindre l'emplacement de l'embuscade de dépôt (Celada (1). Ils vont même jusqu'à laisser en sortir la colonne d'attaque ; mais alors ils apparaissent tout-à-coup et crient à tue-tête en langue arabe, quelques-uns même en *al-jamia* (nous dirions en langue *sabir*) :

« Où allez-vous, cornards juifs ? Retournez à Oran. » Ceci bien entendu avec accompagnement de nombreuses épithètes de même nature désagréable.

Outre cette circonstance, il en est d'autres, en assez grand nombre, qui font avorter les razias : en somme, celles qui réussissent constituent la minorité.

Si l'expédition n'a pas été éventée jusqu'au moment d'entamer l'action, il y a encore une déception à craindre : c'est que le

(1) Nous avons déjà expliqué précédemment que la *Celada* ou embuscade de dépôt, était un bivac écarté où la colonne expéditionnaire, après s'être un instant reposée, laissait, sous une garde spéciale, tous les impedimenta, matériels ou personnels, et où l'on organisait la colonne d'attaque contre le douar, objet de la razia. Pendant le peu de temps qu'on y passait, le silence continait d'être observé, on n'allumait aucun feu, quelle que fût la saison. En un mot, on s'y entourait de toutes les précautions que doit prendre un détachement qui veut surprendre et ne pas être surpris.

douar menacé ait changé de campement depuis le rapport de l'espion ou de l'adalid, ce qui arrive assez fréquemment. On trouve alors toute chaude, mais vide, la place que l'ennemi occupait la veille et qu'il aura quittée peut-être dans la nuit précédente, soit qu'il ait eu avis de l'approche des chrétiens ou seulement par suite des habitudes de locomotion de ces populations nomades.

L'ATTAQUE.

« Si enfin, aucun des empêchements indiqués ne vient entraver le corps expéditionnaire et que celui-ci parvienne à proximité des villages ennemis un peu avant l'aube, ce qui est le moment d'élection pour opérer une suprise, on ordonne une dernière halte, toujours dans le plus profond silence. A ce moment suprême, les Adalid se détachent pour reconnaître la position, en faire le tour, étudier la configuration du terrain et s'assurer notamment, s'il n'y a pas quelque ravin ou autre obstacle qui puisse gêner les approches. Ces explorateurs comptent les campements arabes, cherchent à deviner leurs forces, afin de rapporter des renseignements qui permettent de proportionner les moyens d'attaque à la résistance présumée et de déterminer l'importance de la réserve qui doit rester à portée et en vue de la colonne d'assaut, avec le Général et les munitions. On estime, en pareil cas, qu'il faut toute une compagnie pour investir un douar ordinaire.

« Donc, si l'on a affaire à trois douars, par exemple, on désigne un nombre égal de compagnies pour les entourer, chacune marchant sur une seule et longue file à la suite de l'Adalid qui lui a été donnée pour guide avec ses Almogataces. Les capitaines, ainsi qu'on l'a dit, vont en avant, à pied, armés de toutes pièces, la visière basse, le rondache au bras et l'épée nue à la main ; derrière eux, viennent les enseignes portant sur l'épaule leurs drapeaux ployés. Puis arrive l'infanterie mêlée d'arquebusiers et de piquiers. Les mèches ne sont pas allumées tout d'abord, afin de ne point se déceler à l'ennemi par l'odeur et la lumière. Mais nos gens munis d'armes à feu sont telle-

ment experts dans cet exercice que, le moment venu, tout s'enflamme à la fois, si bien que l'on croit voir jaillir un rapide et unique éclair. Tout cela jette naturellement le trouble parmi les Mores et permet à nos hommes de mettre d'autant mieux l'occasion à profit.

» Auparavant, comme on l'a dit, l'infanterie, par files doubles ou simples, se rapproche des douars qu'elle entoure dans le plus grand silence, sans que personne commence l'attaque, jusqu'à ce que les deux avant-gardes de capitaines et enseignes, se rejoignant par l'autre côté, aient formé le cercle. La cavalerie, à son tour, exécute un mouvement analogue, mais plus en dehors, afin de former un deuxième cordon concentrique au premier, se tenant prête pour recevoir à la pointe des lances les mores qui échapperaient aux fantassins; de sorte que, si cette manœuvre est bien faite, peu d'ennemis se soustraient à la mort ou à la captivité.

» Dans le bon temps de la garnison d'Oran, alors que j'y étais au service, les razias et les autres expéditions s'y faisaient avec une rigoureuse ponctualité, au prix des fatigues, des privations et des souffrances déjà mentionnées. Il nous est arrivé souvent alors — avant de pousser le cri de guerre *Santiago !* — de demeurer immobiles et silencieux pendant plus de deux heures devant les douars investis qui ne se doutaient pas de notre présence. Mais, aujourd'hui, la plupart des soldats dégainent aussitôt que les files s'ébranlent, sans attendre que l'investissement soit complet, ce qui permet à l'ennemi de s'échapper par le côté demeuré libre... (1). »

» C'est vraiment un saisissant spectacle que le tumulte qui s'élève au moment de l'attaque : au long et morne silence de la route, succède tout-à-coup, une immense clameur où dominent les cris adressés à Saint Jacques (*Santiago*), patron des Espagnes, mêlés des invocations faites à voix basse au Saint, dont le nom a été pris pour mot d'ordre et sert à se

(1) On voit que Suarez, en véritable vieux grognard, était tant soit peu *laudator temporis acti*, ce qui n'empêche qu'il y ait du vrai dans les reproches qu'il adresse ici à la génération militaire qui a suivi la sienne.

distinguer de l'ennemi et à ne pas s'entre tuer dans la bagarre ; ce qui pourrait surtout arriver, si la matinée était obscure et que le scintillement des cimeterres et des yatagans indigènes éclairât seul, pour ainsi dire, ces furieuses mêlées où l'on ne combat guère qu'à l'arme blanche.

» L'action est particulièrement chaude si les Mores appartiennent à l'élément aristocratique et que, par suite d'un investissement complet, ils se trouvent acculés sans retraite possible, circonstance qui ne contribue pas peu, on le pense bien, à l'acharnement de la lutte. Il faut voir alors le soldat chrétien, alourdi par une longue privation de sommeil, exténué par des marches forcées et qui, pourtant, doit tuer ou prendre un ennemi robuste, reposé; il faut voir celui-ci, se précipiter hors de sa tente, l'écume à la bouche, la lance et le yatagan en main et se lancer comme un désespéré au plus épais de l'attaque, s'escrimant d'estoc et de taille sur toutes les faces. Il y a de ces indigènes qui, sans autre moyen de défense que les bâtons de tentes, frappent à droite et à gauche, brisant ainsi les piques, les épées et les lances des assaillants.

» Ici, résonne le cliquetis des armes offensives d'où jaillissent mille étincelles ; là, un de nos soldats lutte corps à corps avec un more de carrure athlétique, tous deux se trouvant réduits, par les chances du combat, aux seules armes de la nature. Ailleurs, des arabes, obstinés à ne pas se rendre, se réunissent en un groupe qui se couvre par des moulinets multipliés de lances et de glaives, si bien qu'il faut faire intervenir les piques pour les avoir prisonniers ou morts. On voit souvent alors des hommes et des femmes s'étendre à terre et simuler des cadavres. D'autres refusent absolument de se rendre, malgré les blessures qui pleuvent sur eux, et demandent la mort de préférence à l'esclavage. Sur un point, des femmes et des enfants pleurent ; sur un autre, des chrétiens et des mores en péril, invoquent simultanément le secours de leurs coreligionnaires, pendant qu'à plusieurs endroits les vainqueurs lient les mains aux vaincus qui se rendent, pillent les tentes, prennent les chevaux ou bêtes de somme pour y charger leurs prises. En même temps, les arquebu-

siers allument leurs mèches des deux bouts, sauf à ne faire feu qu'en un cas d'extrême nécessité et prêts à se mettre en retraite, si d'autres mores du voisinage surviennent à la rescousse, en vue surtout de sauver le butin.

» En somme, la mêlée est telle, que si le regard avait assez de puissance pour en embrasser l'ensemble, on y retrouverait la série complète des incidents caractéristiques des luttes de ce genre, lesquelles, après tout, ne sont qu'une suite de duels où l'obscurité du crépuscule et le pêle-mêle des combattants, paralysent l'action des armes à feu, dont on ne pourrait se servir sans risquer de tuer quelqu'un des siens. Aussi, attend-on pour en faire usage, que le jour arrive et permette de distinguer l'ami de l'ennemi. Il est vrai qu'alors on s'en retourne à Oran et qu'on n'a pas davantage l'occasion de tirer, les mores qui viennent d'être échaudés ne songeant guère à insulter la colonne en route ni même à s'en approcher. Aussi, on ne s'occupe plus d'eux et l'on s'en va à son aise.

» Ainsi se passent les choses dans le cas d'une razia proprement dite exécutée sur des tribus peu fortes et que l'on a pu surprendre. Mais il n'en est pas de même, si l'on s'en prend à de puissants douars qui peuvent lutter avec la garnison d'Oran et qui ont si bien le sentiment de leur force, qu'ils osent planter leurs tentes à la portée de la place, se contentant d'échelonner leurs divers campements partiels, comme les anneaux d'une chaîne; afin de donner plus d'efficacité à la défense. Quant à ceux-là, si le Général entreprend de les châtier, il n'y procède point par le système exposé tout à l'heure; il les attaque avec tout son monde formé en une colonne serrée, où les seuls capitaines marchent isolés un peu en avant au moment de l'assaut; le sergent-major de bataille détache de la queue de la colonne le quart des files de l'infanterie et de la cavalerie, pour en constituer un corps de réserve où il fait rester les bannières avec le fanion du Commandant en chef. Ce corps garde le Général et le bagage.

» Cette arrière-garde se rapproche peu à peu des premières tentes et du champ de bataille, où combat le reste de la colonne qui l'a précédée. Là, le Général fait halte, s'affermit dans sa position d'où, quand il le juge convenable, il rallie son monde au rappel des trompettes et des tambours.

» Dans ce genre d'attaque, on aborde l'ennemi tambours battant et trompettes sonnant, mèches allumées avec leur feu bien en évidence, car il n'y a pas à se cacher comme dans la razia et l'on fait le plus grand bruit possible pour animer les siens et intimider l'ennemi. On ne fait pas de prisonniers et l'on égorge jusqu'aux animaux ou du moins on leur coupe les jarrets.

» Il va sans dire, qu'on ne laisse aucune embuscade de dépôt derrière soi, tout le monde sans exception marchant ensemble et concourant à l'attaque de la manière qui a été dite. Naturellement, dans de pareilles bagarres, l'avant-garde et les capitaines qui la précèdent courent de grands dangers, moins de la part de l'ennemi que du feu de leur propre arrière-garde dont les hommes, quoique placés en queue, veulent faire feu aussi et tuent plus souvent des chrétiens que des mores.

« En outre......»

Ici, s'interrompt brusquement le chapitre que Suarez a consacré à la guerre d'Oran ; par bonheur, la lacune ne peut être ni grande ni importante. Ce qu'on vient de lire prouve, en effet, que l'essentiel a été dit sur la matière, puisque nous avons pris la colonne expéditionnaire espagnole à Oran même, que nous avons assisté à sa formation, à l'inspection, au défilé, au départ ; et que, l'ayant suivie sur toute sa route, nous l'avons vue enfin aux prises avec l'ennemi et même à son retour après la victoire.

Il ne reste plus pour épuiser le sujet qu'à montrer en action, par divers exemples, la pratique des opérations dont notre auteur a si minutieusement exposé la théorie ; c'est ce que nous ferons dans le chapitre suivant, qui sera consacré à l'analyse de quelques bulletins de razias exécutées par les gouverneurs d'Oran, entre les années 1543 et 1656.

A. Berbrugger.

ARCHÉOLOGIE.

On lit dans l'*Indépendant* de Constantine, du 22 janvier dernier :

Il s'est fait, tout récemment, sur les chantiers de terrassements, au-delà du pont d'El-Kantara, une précieuse découverte archéologique, qui mérite d'être signalée. C'est un monument lapidaire d'un fini d'exécution admirable, qui mesure 1m73 de longueur sur 0m87 de largeur, et sur la face principale duquel on lit l'inscription suivante, qui est gravée en beaux caractères intacts, de 0m075mm de hauteur :

C — AVFIDIVS — C — FIL — Q — MAXIMUS
PRAEF — COHORT — IIII — BRACARVM
INIVDAEA — TRIB — MILIT — LEG — XII
FVLMINATAE — IN — KAPPADOCIA
PORTICVM — ET — ZOTHECAS OBHONO
REM — PONTIFICATVS — INLATIS — REI
PVBLICAE — LEGITIMIS — HS — X — NVM
PRIMVS — DEDIT — IDEMQ — DEDICAV†

Le signe cruciforme qui termine la dernière ligne de l'inscription équivaut au groupe IT que le lapicide n'a pu graver en entier, faute d'espace. Presque tous les mots sont séparés par un cœur ou une feuille de lierre (copie de M. Costa, vérifiée).

En voici la restitution :

« Caïus Aufidius Caii filius, Quirinâ (tribu) Maximus, praefectus cohortis quartae Bracarum, in Judaea, tribunus militum legionis duodecimae fulminatae, in Cappadocia, porticum et zothecas ob honorem pontificatûs, inlatis sestertiis decem millibus nummum, primus dedit idemque dedicavit. »

Ce qui veut dire :

« Caïus Aufidius Maxime, fils de Caïus, de la tribu Quirina, commandant, en Judée, la quatrième cohorte des Bracares lusitaniens (aujourd'hui Braga, en Portugal), tribun militaire en Cappadoce, de la douzième Légion fulminante, à l'occasion de son avénement au pontificat, a fait l'inauguration du portique et des niches à statues (de l'amphithéâtre), et, en même temps, il a donné, pour ses honoraires, une somme de dix mille sesterces (1,605 fr. 75 c.) qui a été versée dans la caisse municipale. »

Le style et la forme des lettres de cette intéressante épigraphe accusent l'époque de Trajan ou d'Adrien. Une particularité qui peut étayer cette hypothèse, c'est que, sous le règne de ces princes, plusieurs membres de la famille des Aufidius florissaient en Afrique, où ils remplissaient des fonctions considérables. Celui qui nous occupe a été investi, en prenant sa retraite, de la dignité pontificale qui était très-honorable au commencement du IIe sciècle. La mention d'un portique et de ses accessoires qu'il a fait construire et dont il a fait la dédicace, semblerait nous indiquer que l'amphithéâtre devait se trouver sur cet emplacement qu'on a désigné jusqu'alors sous le nom d'Hippodrome. Peut-être que les ruines magnifiques et grandioses qu'on a mises à jour, il y a trois ans, près de la demeure de M. Cachat, appartiennent-elles au *podium* où se plaçaient les hauts fonctionnaires de la ville et les personnages de distinction, lorsqu'ils assistaient aux jeux publics et aux représentations théâtrales. Espérons que de nouvelles découvertes nous donneront la solution de ce problème.

M. Cordonnier, 1er adjoint, s'est empressé de faire transporter cette belle pierre à l'hypogée de Præcilius, où est actuellement établi notre Musée lapidaire.

JULES MARCHAND,
Bibliothécaire de la Société archéologique.

OBSERVATIONS SUR L'ARTICLE PRÉCÉDENT.

A mesure qu'un heureux hasard fait découvrir quelque document épigraphique essentiel sur l'histoire d'Afrique, on doit le livrer à la discussion jusqu'à ce qu'on ait mis en pleine lumière toutes les applications utiles qu'il comporte. M. Marchand, en ce qui le concerne, a accompli ce devoir dans l'in-

téressant travail qu'on vient de lire; nous allons essayer de suivre ses traces dans une exégèse supplémentaire, avec l'espoir d'être contrôlé à notre tour par d'autres commentateurs. La science ne peut que gagner à ces vérifications successives.

Le Caius Aufidius Maximus mentionné ci-dessus est de tous les Aufidius dont l'épigraphie africaine a révélé l'existence, celui qui exerça les fonctions les plus importantes, sans qu'on puisse toutefois les qualifier de considérables. En effet, d'après l'épigraphie locale, la *Gens Aufidia*, famille plébéienne à laquelle il appartenait probablement, ne compte aucun membre en Afrique qui — à notre connaissance — ait été plus que préfet de cavalerie ou tribun d'infanterie et qui ait obtenu d'autres honneurs municipaux que le pontificat ou le décurionat, grades et dignités qui reviennent à ce que nous appelons chef d'escadron ou de bataillon, curé de campagne et conseiller municipal, en province.

Cela est honorable mais non point considérable.

Si nous étudions cette famille en Italie, nous y rencontrerons, à défaut d'illustrations proprement dites, des notoriétés de nature très-diverse.

Ce sera par exemple, Aufidius Lurco qui se fit 60,000 sesterces de rente (27,000 francs) en vendant des paons qu'il avait engraissés par une méthode à lui, que Tertullien définit en ces termes : « Primus, saginâ corpora vitiavit et, coactis alimentis, in adulterinum provexit saporem. »

L'auteur de cette précieuse découverte, à laquelle on a dû plus tard les terrines de foie gras, serait-il l'Aufidius Lurco qui provoqua la loi Aufidia contre les brigues électorales ? — pourquoi pas ? Brillat Savarin a bien fait marcher de front l'étude des lois et le culte de la gastronomie.

C'était aussi un gourmet, mais un gourmet de la mauvaise école, l'autre Aufidius à qui Horace reproche, dans le vers suivant, d'emmieller le capiteux Falerne :

Aufidius forti miscebàt mella Falerno.

Le même poète a gratifié de l'immortalité du ridicule un autre membre de cette famille, Aufidius Luscus, chef du parvulissime municipe de Fondi, lequel se croyait un véritable

prêteur et s'en donnait les insignes et l'importance, parce que, dans son humble localité, les maires s'appelaient *préteurs*; de même que dans d'autres villes de province le conseil municipal s'intitulait *sénat* et les conseillers principaux prenaient le titre de *consuls*.

C'était comme si les juges de nos tribunaux de commerce se faisaient précéder de licteurs à l'exemple des anciens consuls romains, sous prétexte que la justice qu'ils exercent s'appelle *justice consulaire*.

Pour faire compensation à ces célébrités équivoques, rappelons que vers l'année 220 avant J. Ch. florissait à Rome un Aufidius Rusticus qui exerçait les fonctions vraiment importantes de monétaire, puisqu'elles autorisaient celui qui en était revêtu à mettre son nom sur les monnaies publiques en y ajoutant même des insignes et des symboles propres à sa famille.

Mais revenons à notre Aufidius Maximus.

Il fut préfet de la quatrième cohorte des Bracares, en Judée et tribun de la douzième légion dite Fulminata, en Cappadoce.

Cette *quatrième* cohorte des Bracares ne figure sur aucune autre épigraphe, que nous sachions, bien qu'il s'en trouve des première, deuxième, troisième et même cinquième.

Préfet de cavalerie répond à notre chef d'escadron, comme tribun équivaut à chef de bataillon, cependant avec un degré d'importance de plus que chez nous, parce que chacun d'eux commandait à un plus grand nombre de soldats. Mais il y a eu en cela des variations du plus au moins qui ont suivi celles du chiffre de la légion, laquelle, aux époques de décadence militaire, est descendue à 1,500 hommes, après en avoir compté plus de 7,000.

Il ne faut pas s'étonner si le même personnage sert tantôt dans la cavalerie et tantôt dans l'infanterie: chez les anciens la division du travail, avec les spécialités qu'elle engendre, n'existait guère que pour les esclaves; l'homme libre allait du Forum au champ de bataille, pour revenir au tribunal et à la tribune, en passant par les conversations scientifiques et

littéraires du portique, les cérémonies sacrées du temple et les occupations rustiques de la villa. Tour à tour avocat, lettré, savant, soldat, prêtre, législateur, homme d'état, agriculteur, etc., son caractère et son intelligence se pliaient à toutes les fonctions sociales.

Notre Aufidius fut donc bien modeste ou peu ambitieux de se contenter d'être cavalier, fantassin et prêtre.

Le contingent de troupes auxiliaires qu'il avait commandé en Judée se composait de Bracares, appelés aussi Bracaraugustani du nom de Bracaraugusta (aujourd'hui Braga), capitale d'un petit canton de l'Espagne citérieure ou Tarragonaise, entre le Duero et le Minho, lequel répond aux provinces portugaises actuelles d'entre Minho et Duero et de Tras os Montes. »

La douzième légion, dans laquelle Aufidius Maximus servait en Cappadoce, est surnommée ici *fulminata* et est quelquefois appelée aussi *Fulminatrix*. Freund, dans son grand dictionnaire (traduction de M. Theil), est d'avis qu'il faut probablement lire *Fulminata* partout où il y a *Fulminatrix*. La logique conduirait à une conclusion opposée; car, s'il est naturel de donner le nom de *Foudroyant* à un corps de troupes, il l'est fort peu de l'appeler le *Foudroyé;* aussi peu que si l'on donnait à la deuxième légion romaine le nom de *Victa*, au lieu de celui de *Victrix,* qu'elle portait.

Mais, peut-être, cette douzième légion avait été touchée de la foudre; ou, par un temps d'orage, les pointes de ses lances s'étaient illuminées d'aigrettes électriques, phénomène qui n'est pas sans exemple dans les armées en campagne.

Après avoir été guerrier, Aufidius Maximus devient pontife. Prêtre et soldat, voilà deux fonctions contradictoires en apparence et bien antipathiques; et, cependant que de militaires ont quitté l'uniforme pour la soutane! Ne serait-ce point parce qu'ils retrouvent dans le clergé, et même à un degré supérieur, la puissante hiérarchie, la forte discipline, l'exercice du commandement et jusqu'à la pratique de la lutte qui sont devenus, pour eux, sans qu'ils s'en doutent, un véritable besoin de nature. De fait, dans ce passage du temporel au spirituel, il n'y a de nouveau que l'application.

Ce passage était plus facile pour les Romains, chez qui les fonctions sacerdotales ne séparaient pas aussi complétement du siècle que parmi nous.

Nous en trouvons la preuve dans le monument même que notre Aufidius éleva à Cirta et qui paraît avoir eu une destination toute profane; car s'il eût été de ceux que l'on annexait parfois aux édifices sacrés, on en eût certainement fait mention dans l'épigraphe. C'était donc — selon toute probabilité — un de ces promenoirs publics, isolés ou adjoints à quelque édifice profane, que l'on plaçait autant que possible dans de beaux sites, où l'on venait jouir du soleil en hiver et chercher l'ombre l'été, où l'on échangeait des idées scientifiques, littéraires, politiques ou artistiques, lieu chéri des auteurs d'œuvres inédites toujours en quête d'auditeurs, et aussi de la masse des oisifs, qui étaient sûrs de s'y procurer des distractions très-variées.

Avec les Thermes publics, c'étaient les clubs, les cercles, les casinos et les cafés de ces époques antiques.

Pour apprécier tout le mérite d'un monument de ce genre, aux yeux des populations romaines, il faut avoir vu les maisons petites et obscures qu'elles habitaient, maisons dont celles des indigènes d'Alger sont, au reste, une assez exacte copie. De pareilles demeures ne pouvaient suffire qu'à des gens qui passaient leurs journées au dehors.

M. Marchand n'assigne aucune forme à la pierre d'Aufidius et il n'y signale aucune sculpture; d'où nous concluons que cette pierre est un simple bloc où il n'y a de gravé que des lettres; car nous ne sommes plus, Dieu merci, à l'époque où l'on se contentait de recueillir ce qui était écrit sur un monument antique, passant tout le reste sous silence comme indigne d'attention.

Un lapicide de Ligurie a eu l'heureuse idée de joindre la sculpture à la calligraphie sur une dédicace relative aussi à un pontife (V. le nº 5957 d'Orelli): grâce à lui, nous avons appris que les pontifes de province avaient pour insignes la chaise curule, la patère, la cuiller à libation (simpulum), le goupillon et l'autel; tandis que l'on sait, par l'étude des mé-

dailles, qu'à Rome les pontifes remplaçaient la patère et l'autel par une hache et par le bonnet appelé apex.

Nous entrons dans ce détail, parce que le dictionnaire de Rich, si souvent consulté par les archéologues algériens, n'indique pas ces particularités ; et ce n'est pas le seul cas où cet utile ouvrage — mais qui a grand besoin d'être complété — reste muet devant le chercheur qui l'interroge.

Arrivons au passage essentiel :

« Aufidius Maximus, au sujet des honneurs du pontificat « reçus par lui, donne, le premier, et dédie un portique et « des niches à statues, ayant remis (pour ce motif) dix mille « sesterces de bon aloi à la commune. »

C'est ainsi que nous rendons : « porticum et Zothecas, ob honorem pontificatus, inlatis Reipublicae legitimis sestertiis decem millibus numis (ou *nummis*, ou numûm), primus dedit idemque dedicavit. »

On voit que nous avons écarté la supposition de M. Marchand, d'après laquelle les niches auraient appartenu à l'amphithéâtre. D'abord, rien dans le texte ne justifiait cette hypothèse et il semble plus naturel de les attribuer au portique lui-même, genre de monuments qui étaient presque toujours ornés de statues, même ceux que l'on annexait quelquefois aux temples. Appuyé sur l'interprétation reçue de la formule *ob honorem*, nous avons écarté également la version qui lui fait signifier *des honoraires*.

Cependant, le lecteur — même en tenant compte de la grande différence de valeur de l'argent dans l'antiquité et à notre époque — s'étonnera qu'avec la faible somme de 2,700 francs (1605 francs 75 cent. selon M. Marchand) on ait pu construire un portique orné de niches, à l'usage de la population d'une ville importante comme était Cirta ; et il inclinera peut-être à croire qu'il ne s'agit ici que de dépenses relatives aux fêtes d'inauguration du monument. Nous nous rangerions volontiers à son avis, si le mot *dedit* avec ses compléments *porticum* et *zothecas* ne contrariait pas cette explication.

Au point de vue purement graphique, l'inscription d'Aufidius ne peut nous fournir l'occasion de beaucoup de remarques,

puisque nous n'avons pas vu l'original, pas même un estampage ou une copie *facsimilée*, et que nous ne la connaissons que par un imprimé.

Nous remarquerons donc seulement que le nom propre MAXIMUS qui termine la première ligne, doit être écrit MAXIMVS dans l'original. Mais c'est une simple coquille imputable seulement aux typographes.

Nous ajouterons qu'il ne s'y trouve que deux abréviations liées, dont la deuxième est celle que M. Marchand appelle *signe cruciforme* et que nous nommerons *ligature*, de peur d'équivoque. Arrivé à la finale du dernier mot de l'inscription, le lapicide, voyant que la place allait lui manquer pour ces deux lettres extrêmes, a imaginé de les faire plus petites et de les placer l'une sur l'autre, ce qui, par une coïncidence purement fortuite a produit un signe d'apparence cruciforme.

En ce qui concerne l'abréviation H S (pour *sestertiis*), il est probable que, sur l'original, la barre horizontale de H se prolonge jusqu'à S pour faire une ligature de ces deux signes, particularité que la typographie n'a pu reproduire, faute de caractères spéciaux ; car ce n'est pas un H qui figure dans cette abréviation, mais bien le chiffre romain II, puisqu'en somme cela signifie *deux* as et un *semis ;* soit deux as et demi.

N'ayant connaissance de cette épigraphe que par un imprimé, il nous est impossible de songer à lui assigner une date précise d'après la forme des lettres ; nous ne le tenterions même pas, si nous avions eu l'original sous les yeux, ce mode d'appréciation chronologique — quand il est applicable — pouvant tout au plus indiquer des époques renfermant un nombre assez considérable d'années.

La mention de la Judée et de la Cappadoce n'aide pas à la solution du problème, rien n'indiquant dans l'épigraphe si Aufidius y guerroya ou s'il y tint seulement garnison. Or, ces deux provinces étant restées un assez grand nombre de siècles sous l'autorité romaine, à partir des derniers temps de la République, on peut inférer ici, tout au plus, de la teneur du texte, qu'il a été gravé avant qu'elles fussent subdivisées, ce qui constitue une indication très-vague au point de vue chronologique.

En somme, répétons-le encore, nous n'avons pas vu le monument original; et, en l'absence d'une étude directe, il faut être très-circonspect dans ses conclusions archéologiques.

A. BERBRUGGER.

CHRONIQUE.

En faisant connaître dans le dernier numéro, la mort de M. A. Gorguos, décédé à Alger, le 4 décembre 1866, nous avons annoncé pour celui-ci une notice sur cet ancien membre résident de la Société historique algérienne et un de nos collaborateurs dans la rédaction de la *Revue Africaine*. Nous allons nous acquitter de notre promesse.

Gorguos arriva ici en 1836, sous le patronage de M. le Maréchal Clauzel, alors Gouverneur général pour la deuxième fois, et dont il était le compatriote et le parent.

Il débuta parmi nous comme professeur de latin au Collége communal d'Alger, dans la classe de sixième. M. Bresnier venait de prendre possession de la chaire d'arabe, et Gorguos fut un de ses premiers élèves. Sous la direction de ce savant orientaliste, il s'initia à la connaissance de la langue écrite en même temps que, par la fréquentation des Indigènes, il se familiarisait avec l'idiôme vulgaire. Ses progrès furent rapides et remarquables dans cette double étude.

Devenu plus tard professeur d'arabe au Lycée d'Alger, il s'occupa aussitôt de la rédaction d'un ouvrage destiné à faciliter l'acquisition du langage parlé, le plus utile à connaître pour la majeure partie des étudiants.

Sous le titre de *Cours d'arabe vulgaire*, il publia cet ouvrage en deux volumes, dans les années 1849 et 1850. Le premier tome

renferme les éléments de la grammaire arabe, avec thèmes, vocabulaire français-arabe et traduction arabe; l'autre se compose de versions en français. C'est, dans son ensemble, une publication très-utile pour cet enseignement spécial.

Il composa aussi un grand dictionnaire arabe, à l'époque où le Gouvernement avait établi un concours pour cet objet: lexique dans lequel il s'était appliqué à réunir tous les mots et locutions arabes usités dans l'Afrique septentrionale. Cet ouvrage est demeuré inédit, comme ceux de ses concurrents, le concours n'ayant pas eu de suite.

Dans sa collaboration à la *Revue Africaine*, M. Gorguos a donné plusieurs articles importants sur l'histoire de ce pays; nous allons les rappeler succinctement:

1° Biographie d'El Hadj Moussa (tome 1er de la *Revue*, p. 41). C'est l'histoire d'un des marabouts rivaux d'Abd el-Kader, celui dont une seule victoire débarrassa le jeune Emir, et qui ne sortit de la longue obscurité où cet échec le plongea, que pour aller mourir en champion de la guerre sainte sur la brêche de Zaatcha.

2° Notice sur le Bey d'Oran, Mohammed el-Kebir (V. les tomes 1, 2, 3 et 4 de la *Revue*). C'est un travail fort intéressant, puisé à des sources inédites, sur un des personnages les plus remarquables de l'époque turque et sur les événements qui décidèrent les Espagnols à évacuer la ville d'Oran, qu'ils occupaient depuis près de trois siècles.

3° Bou Ras, historien inédit de l'Afrique septentrionale (tome 5e de la *Revue*). Ce travail n'a pas été terminé. La seule partie qui ait paru est malheureusement la moins appréciable; elle comprend les temps anciens sur lesquels Bou Ras tombe dans de nombreuses et graves erreurs, faute d'avoir su critiquer et bien employer les matériaux qu'il compilait. Il est à regretter que M. Gorguos n'ait pas laissé entièrement de côté ces prolégomènes de son auteur, pour ne s'occuper que de l'époque où celui-ci parle des choses qui se sont passées de son temps et qu'il rapporte alors avec l'autorité d'un témoin oculaire à qui sa position officielle permettait de voir beaucoup et de bien voir.

4° Ambassade marocaine en Espagne (V. tome 5 et 6). C'est une

traduction abrégée du récit d'un ambassadeur marocain, d'après le Ms 256 de la Bibliothèque d'Alger; elle est fort curieuse, en ce sens qu'elle offre les appréciations d'un musulman barbaresque jeté tout-à-coup au milieu de la civilisation espagnole.

5° Amants célèbres de l'histoire arabe (V. tome 2e, p. 55.)

6° Les femmes arabes des premiers temps du califat (tome 2e, p. 471). Cet article et le précédent sont traduits du célèbre *Ketab el Aghani* (Ms de la Bibliothèque d'Alger). L'ouvrage beaucoup plus complet de M. le Dr Perron sur la matière — *Les femmes arabes avant l'Islamisme* — a diminué naturellement l'intérêt qui s'attachait à ces travaux de M. Gorguos sur un sujet fort attachant en lui-même et assez peu connu du public algérien en général, à l'époque où il les fit paraître.

Dans les derniers temps de sa vie, M. Gorguos, accablé par les souffrances d'une maladie nerveuse et absorbé d'ailleurs par ses occupations d'interprète assermenté, avait cessé, à notre très-grand regret, de collaborer à la *Revue Africaine*; mais il y a laissé la trace d'un concours utile et honorable, ne fût-ce que par ses travaux sur le Bey Mohammed el-Kebir et son époque.

Comme homme privé, M. Gorguos avait su conquérir ici l'estime générale et de nombreuses sympathies pendant les trente années de sa carrière africaine, trop tôt interrompue.

A. BERBRUGGER.

M. le commandant de Bonnemain, un de nos membres les plus dévoués à la science active et pratique, inspectait récemment les Zmalas de la frontière tunisienne, lorsqu'il fut atteint d'une fièvre rémittente dont il mourut, le 13 janvier, à l'hôpital de la Calle. Selon ses volontés dernières, il fut rapporté à Constantine pour être ensuite inhumé dans sa ferme de Ma-Berd. Conduite par le clergé catholique jusqu'aux limites paroissiales, sa dépouille mortelle a été reprise par les corporations religieuses des Tidjania et de Sidi Abd er-Rahman, qui l'ont transportée jusqu'au camp des oliviers. Cet hommage rendu par des indigènes à un chrétien, n'étonnera pas ceux qui ont connu le commandant de Bonnemain et qui savent que, non-seulement il parlait

l'arabe dans la perfection, mais qu'il s'était complètement identifié, par l'intelligence, avec les mœurs et les usages des musulmans, sans cesser d'être, par le cœur, de sa nation et de son époque.

Nous n'entreprendrons pas de raconter cette longue existence africaine parfois excentrique, mais toujours vouée au service du pays. Le discours nécrologique de M. Féraud, publié le 18 janvier dernier dans l' *Africain* ne nous laisse presque rien à dire à ce sujet.

Bornons-nous donc à en tirer cette conclusion, que M. le commandant de Bonnemain a été un de ces hommes éminemment utiles dans les établissements nouveaux, comme le nôtre en Algérie, où se trouvent en présence des races qui diffèrent par les nationalités, la religion et le langage. Ces hommes sont au fond de véritables missionnaires, qui deviennent, souvent à leur insu, le trait d'union entre ces races; car, mettant de côté tout amour-propre national puéril, ils n'attendent pas que l'inférieur en civilisation, le vaincu de la veille, vienne au devant de nous; ils font eux-mêmes les premiers pas, apprenant sa langue, empruntant ses mœurs et ses usages, afin de gagner peu à peu sa confiance et de pouvoir ainsi lui faire faire quelques pas dans la voie du progrès. C'est le système qui avait si bien réussi à nos pères dans le Canada et partout où ils se sont trouvés en présence de populations inférieures. C'est tout simplement la pratique instinctive de la fraternité, ou, ce qui dit plus encore, c'est au fond la vraie charité chrétienne.

A ce simple mot sur le côté caractéristique de la carrière africaine du commandant de Bonnemain, ajoutons un exemple pris dans sa vie militaire si brillante, on le sait. Nous citons d'après un témoin qui raconte en ces termes ce qu'il a vu et entendu :

« En 1858, la tribu de Zouara, à 20 lieues de Constantine, était en rumeur. Un officier du bureau arabe se rendit sur les lieux, mais quelques mauvais sujets, comme il s'en trouve partout, le reçurent à coups de fusil. La garnison de Constantine avait en ce moment tout au plus 600 hommes disponibles. On les fit partir sous les ordres du général Lefebvre, qui commandait alors la subdivision. Cette petite colonne alla au cœur même du

pays et campa à Fedj Baïnen. Le capitaine de Bonnemain et moi en faisions partie.

« Depuis quelques jours nous étions à Fedj Baïnen, pas un indigène ne se montrait, les villages étaient abandonnés et la population en armes s'était établie dans les bois, prête à faire le coup de feu si nous marchions contre elle.

« Fatigué de cette situation qui durait depuis plusieurs jours, Bonnemain me dit : « Allons donc voir les gens du pays ; puis- « qu'ils ne viennent pas, allons les chercher. » En effet, nous montâmes à cheval, sans crainte, accompagnés seulement de deux ordonnances indigènes pour tenir nos chevaux. Après avoir fait deux ou trois kilomètres, nous nous arrêtâmes auprès d'une source ombragée par un grand frêne. -- Aucun Kabile ne s'était montré. Au bout d'un instant, après avoir fumé nos cigarettes à l'ombre, Bonnemain prit dans sa djebira son djouak, dont, par parenthèse, il jouait à merveille. Il entonna des airs de danse arabe que les deux ordonnances et moi accompagnions en frappant des mains à la mode du pays.

« Au bout d'un quart-d'heure, un Kabile montrait la tête derrière un buisson, puis disparaissait ; un instant après, ils étaient deux, puis trois et ainsi de suite. Bonnemain ne s'arrêtait pas. Cependant quand il vit que ses auditeurs étaient assez nombreux, il se mit à rire, leur dit des plaisanteries :

« Mais venez donc, tas de nigauds, vous voyez bien que nous sommes sans armes. Approchez, que nous causions ensemble.

« Les Kabiles vinrent, en effet, nous dirent qu'*on leur* avait dit que nous allions les couper en morceaux et les jeter à la mer, les envoyer en France...., etc.

« Bonnemain, toujours en plaisantant, les rassura, et leur promit qu'il ne leur serait rien fait s'ils amenaient les coupables. Il leur donna sa parole. On se toucha la main de part et d'autre.

« Quelques instants après, nous revenions au camp avec toute la population derrière nous ; les coupables étaient livrés et la colonne rentrait à Constantine.

« Voilà un fait qui semble romanesque, mais ce n'est qu'un exemple des services que rendait journellement Bonnemain. »

A. B.

— Le 16 février dernier, un convoi musulman, auquel s'étaient mêlés plusieurs européens, conduisait au cimetière de Sidi Mohammed, près du jardin d'acclimatation, le corps du sieur Hassan Oulid Amin el-Bennaïn, employé à la section des manuscrits orientaux de la bibliothèque d'Alger et Imam du collége Arabe Français, qu'une courte maladie venait d'enlever dans un âge peu avancé encore. Les chefs de ces deux services, avec une partie de leur personnel, ainsi qu'une députation d'élèves du collége mixte grossissaient la foule qui se pressait autour de la dépouille mortelle de cet homme de bien, remarquable en outre par une instruction très-étendue.

Le sieur Hassan, ainsi que ses noms supplémentaires l'indiquent, était fils d'un ancien architecte en chef d'Alger sous le gouvernement turc, de celui qui avait débuté en sous-ordre dans la construction de la jolie mosquée de Ketchaoua, devenue la cathédrale et à qui l'on doit la mosquée dite *Djama Safir*, au-dessus de Sidi Mohammed Cherif.

Son fils, Hassan, suivit une autre carrière, celle des lettres : avant d'être employé à la bibliothèque d'Alger, où il servit comme *khodja* pendant plus de vingt ans, il était un des lecteurs assidus de cet établissement. Aussi, était-il devenu un savant véritable, au point de vue indigène. C'est à ce titre qu'il était devenu imam du collége Arabe Français, il y a une dixaine d'années.

Tous ceux qui représentent ici la science musulmane assistaient à son convoi, cadis, muftis, eulama, etc.

Avant la sortie du corps de la maison mortuaire, encombrée de visiteurs des deux sexes, les cérémonies suivantes avaient eu lieu.

Une nombreuse réunion d'Eulama avait chanté tout le *Borda*, ce poëme composé à la louange de Mahomet. Ensuite, trente récitateurs (Heuzzab) se sont partagés les divers chapitres du Coran, qu'ils ont dits tous à la fois, en une demi-heure, environ.

A ce moment, le corps, que l'on venait de laver et d'habiller, a été apporté au milieu de la cour ; et une prière spéciale a été prononcée par une douzaine d'assistants qui l'entouraient.

Toutes les cérémonies intérieures étant alors accomplies, le cortège s'est mis en route.

Au cimetière de Sidi Mohammed, des prières ont été dites également; puis des comestibles ont été distribués aux pauvres pour le repas funéraire.

Sidi Hassan laissera des regrets parmi les arabisants qui fréquentent la bibliothèque d'Alger et qui tous ont eu o... de mettre ses connaissances spéciales à contribution. ... fut pas un de ces savants remarquables comme l'Islam en com... tait ici avant que le régime abrutissant des Turcs eût tué la science, en même temps que l'agriculture, l'industrie et le commerce, il a été un homme assez instruit pour rendre des services à ceux qui étudient; et il se faisait d'ailleurs un plaisir de remplir cette utile mission.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

11e Année. N° 62. MARS 1867.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE

(2e *Article*.)

Pendant les cinq années qui suivirent la conquête de 1830, il fallut se borner à contempler de loin l'antique mausolée des rois de Mauritanie, l'état politique de la contrée ne permettant pas de l'aborder autrement qu'avec une armée. Ce fut précisément grâce à une escorte de ce genre que nous pûmes le visiter pour la première fois, le 20 octobre 1835, à la suite de M. le Maréchal Clauzel, Gouverneur Général, dont nous étions alors le secrétaire particulier (1). La visite a été peu profitable au point de vue archéologique, car elle fut trop courte; et, d'ailleurs, ce monument n'était guère abordable à cette époque.

Cependant, une fois revenu de l'espèce de stupeur causée par le premier aspect de ce gigantesque amas de pierres encore en place, émergeant d'une ceinture continue de blocs arrachés à diverses époques par différentes catégories de vandales, nous reconnûmes d'abord que nous avions sous les yeux un édifice considérable, et non un simple tumulus en terre, comme nous

(1) Disons, pour l'exactitude historique, que, dès la veille, dans la soirée (19 octobre 1835), et alors que la colonne expéditionnaire dont nous faisions partie était encore campée dans la plaine, entre le lac Halloula et le pied méridional du Sahel, une grand'garde, composée de détachements du 1er zouaves et du 63e de ligne, était déjà établie sur le Tombeau lui-même.

l'avions imaginé à distance. Dès-lors, nous avons vu la partie supérieure de la fausse porte du nord, et reconnu que sa prétendue croix n'était qu'un croisillon de panneau ; nous avons enfin remarqué les tambours de colonnes engagées, et même le chapiteau ionique à palmettes dont il a déjà été question. Mais il fallut se retirer avec ce très-léger bagage d'observations. Nous étions loin de soupçonner alors que ce monument, à peine entrevu et que nous n'espérions plus revoir, nous occuperait très-sérieusement plus tard à trois reprises différentes, dont la dernière — la plus longue et la plus pénible — devait enfin dévoiler tous les mystères de cette énigmatique construction.

Sitôt que le Tombeau de la Chrétienne eut été visité de la manière rapide et superficielle qui vient d'être indiquée, on vit naître des théories sur sa destination et sur sa forme architecturale ; théories d'autant plus hasardées et tranchantes, que leurs auteurs avaient une connaissance moins exacte du monument.

Laissant de côté les élucubrations sans valeur, nous ne nous occuperons ici que de deux systèmes qui se recommandent au moins par les noms de leurs auteurs, Mannert et Dureau de la Malle. Ce sera un exemple *à fortiori* qui donnera une idée des théories que nous croyons devoir passer sous silence.

Voici le thème de M. Dureau de la Malle, écrivant en 1838 :

« Ce monument (le Tombeau de la Chrétienne), dont nous avons maintenant un plan et une description exacts rapportés par un officier d'état-major, repose sur une base cylindrique et se termine, comme celui de Médrachem, par une pyramide formée de degrés en pierre. La hauteur totale du monument est aussi de 90 pieds, quoique Shaw, qui en parle sans l'avoir vu, ne lui donne que 20 pieds. Cette hauteur absolue de 90 pieds était-elle une mesure réglée par l'étiquette ? Nous l'ignorons ; mais cette coïncidence remarquable d'une même élévation et d'une forme semblable, pour deux monuments situés à une si grande distance l'un de l'autre, a frappé mon attention, etc., etc. (1). »

(1) V. Dureau de La Malle. *Province de Constantine*. p. 212, in-8°, Paris, 1838.

Si le Dr Shaw avait été un contemporain de M. Dureau de la Malle, il aurait pu lui répondre : « Je n'ai pas vu le monument, il est vrai ; mais vous n'avez certainement pas vu mon texte, vous qui m'attribuez une bévue qui n'appartient qu'à mon traducteur ! »

Quant à nous, faisons seulement remarquer la singulière prétention d'avoir un plan et une description *exacts* du Tombeau de la Chrétienne en 1838, c'est-à-dire à une époque où aucune fouille n'y avait encore été faite ; lorsqu'il a fallu, en 1865-66, huit mois et demi de travaux acharnés pour obtenir ce résultat (1).

Pour ce qui est du système de mesures déterminées par l'étiquette, dont parle ce savant, il s'écroule tout naturellement avec les erreurs matérielles sur lesquelles son auteur l'avait échafaudé.

Passons maintenant à Mannert. — A notre très-grand regret, nous ne le connaissons que par ses traducteurs, annotateurs et commentateurs, MM. L. Marcus et Duesberg, gens instruits, sans doute, comme il apparaît ; mais, en tant que translateurs, sujets aux hallucinations, écarts et faux pas dont on a déjà parlé. Aussi, faisons-nous toutes les réserves commandées par la raison et l'équité au sujet de la critique qui va suivre.

« A l'est de la ville (de Ténès), dit cet auteur, — selon ses » truchemans, — s'élevait un monument que Méla désigne » comme l'*œuvre commun* (sic) de la famille régnante ; selon toute apparence, ce monument était situé sur le cap » de Tennès, au nord-est de la ville, où les marins pouvaient » l'apercevoir de loin » (*Géographie des États barbaresques*, p. 496).

Ne nous arrêtons pas à cette erreur de *cent trente-deux kilomètres*, que Mannert commet en identifiant le Ténès de nos jours, l'antique *Cartenna*, à *Caesarea*, dont Cherchel occupe en

(1) Si l'on objecte que M. Dureau de la Malle n'entend parler que du plan et de la description du monument, pris telle qu'il était à cette époque, nous renverrons au texte même de cet auteur pour établir le contraire.

partie l'emplacement (1), et bornons-nous à ces deux observations :

1° *Œuvre commun,* ou même *commune*, ne traduit pas du tout le *monumentum commune* de Pomponius Méla. Et puis, comment un monument peut-il être l'œuvre commune d'une dynastie, quand il a été bâti en entier par son fondateur ?

2° Quelles sont donc les *apparences* dont Mannert entend parler, lui qui n'a jamais vu le terrain, et qui lui ont fait penser que le mausolée en question était sur le cap Ténès ? Il était nécessaire de le dire pour faire partager au lecteur sa conviction à cet égard.

Le fait est qu'à cet endroit les *apparences* sont tout-à-fait contraires à ce qu'il imagine, car on n'y rencontre aucune trace de ruine antique ; or, un mausolée royal ne disparaît pas sans laisser plus de vestiges sur le sol qu'une chaumière balayée par l'ouragan. D'autant plus que le lieu est aride, abrupte, voué naturellement à la solitude, et que personne n'a eu intérêt, dans des temps plus modernes, à y faire usage de matériaux antiques, pas même les Musulmans du vieux Ténès, d'ailleurs assez éloignés de là, eux qui n'ont pas employé la centième partie des pierres de Cartenna, qu'ils avaient pourtant sous la main.

M. Marcus, au lieu de relever les fautes de son auteur, en ajoute de nouvelles, empruntées à d'autres autorités ou qui lui sont personnelles. Ainsi, par exemple, il dit, d'après Peyssonnel :

(1) Une note peut suppléer au silence obligé du texte. Disons donc, en note, que Mannert, continuant son système erroné de porter trop à l'Ouest les localités antiques de notre Afrique septentrionale, devait se trouver fort embarrassé une fois parvenu au bord de l'Atlantique, car il y arrivait avec un excédant de *cent trente-deux kilomètres*, qu'il ne pouvait plus placer nulle part, si ce n'est dans la mer. Il semblait impossible de se tirer de là, et pourtant il s'en est tiré comme il suit :

« A partir de Césarée (Ténès, selon lui), dit-il, on rencontre, le long » des côtes occidentales, des difficultés insurmontables (pour établir les » synonymies)..... l'ordre des noms des villes est interverti dans Ptolémée ; plusieurs ont été omis dans l'Itinéraire d'Antonin ; par conséquent, les évaluations des distances sont trompeuses, etc., etc. »

Et voilà pourquoi sa *Géographie barbaresque* est demeurée muette sur les 132 kilomètres de localités antiques en question qu'il ne savait plus où mettre !

« Le *Medracen* (qu'il appelle Medrachan) a six cents pieds de » circonférence et soixante pilastres... (substituez : *colonnes* » *engagées*)... La masse totale a près de 90 pieds de haut (ré- » duisez à 55 *pieds*), comme le mausolée de *Koubber el Romea...* » (*Kober er-Roumia*), dont l'architecture (c'est-à-dire la *forme* » *générale*) rappelle le monument du Medrachem. »

Quant à la destination des deux édifices, M. Marcus les regarde plutôt comme des

« ... gages d'alliance et de paix que comme des mausolées... » Ce sont, d'après lui, des monuments destinés, comme les » pierres posées les unes sur les autres par Jacob et par Laban, » à perpétuer le souvenir de la concorde que les princes du » nord de l'Afrique *auraient* juré d'entretenir entre eux, après » de grandes dissensions intestines ou quand les héritiers d'un » prince partageaient son pays entre eux.

» Le *prétendu mausolée* de Koubber el Romeah a *probable-* » *ment* été érigé par les deux fils de Bocchus l'Ancien, beau père » de Jugurtha, lorsque, à la mort de leur père, Bogud devint » roi de la Mauritanie Tingitane et Bocchus de la Césarienne. » (P. 690)

On regrette de ne trouver là que des assertions sans preuves et des conjectures très-hasardées. Au reste, leur auteur ne paraît pas lui-même leur accorder grande confiance, puisque, ailleurs (p. 692), après avoir avancé que notre Tombeau de la Chrétienne est un *gage de paix et d'alliance*, il conclut que « c'est un *monument expiatoire* élevé sous Claude, après l'assassinat de Ptolémée par Caligula, pour donner satisfaction aux Mauritains, que ce meurtre de leur prince avait fortement indisposés contre l'Empire. »

Il est une autre destination que M. Marcus refuse d'admettre, et c'est précisément la véritable, celle qui est indiquée implicitement dans Pomponius Méla, et dont la tradition a fidèlement conservé le souvenir à travers les siècles ; celle enfin qui est ressortie avec évidence de la découverte récente de l'hypogée du mausolée mauritanien.

Mais hâtons-nous d'abandonner le terrain stérile des pures hypothèses conçues en dehors de toute étude directe.

Au mois d'août 1843, nous sommes retourné au Tombeau de la Chrétienne, cette fois sous la conduite d'un simple guide kabile et en compagnie de M. Fournel, ingénieur en chef des mines, et de M. Louis Piesse, auteur de l'*Itinéraire de l'Algérie*.

On sait que M. Fournel a fréquemment abordé, dans ses *Richesses minérales de l'Algérie*, des questions d'archéologie africaine, et qu'il l'a toujours fait avec érudition, conscience et jugement. Son opinion sur notre monument mérite donc d'être examinée et discutée. D'ailleurs, il a vu — trop rapidement, il est vrai, — l'édifice dont il parle.

Selon lui (t. II, p. 143), le Tombeau de la Chrétienne est une pyramide ayant quelque analogie avec le Medracen, mais beaucoup moins importante (1).

D'abord, on sait maintenant que le Tombeau de la Chrétienne n'est pas une pyramide. Et puis, dans quel sens faut-il prendre ici le mot *importante?* S'applique-t-il à la masse, au style, à la conservation, etc.? Les expressions vagues sont toujours dangereuses : la preuve, c'est qu'un des rédacteurs de l'*Annuaire archéologique de Constantine* s'est laissé prendre à celle-ci, et qu'il en a conclu que le Medracen, haut de 18m 35c seulement, est plus élevé que le Kober Roumïa, qui conserve encore une hauteur de 33 mètres, même après la destruction toute moderne de plusieurs de ses assises supérieures.

M. Fournel ajoute qu'on ne sait pas trop sur quoi se fonde l'opinion de MM. Hase et Raoul Rochette, qui voient dans ce Tombeau celui de Juba II et de sa femme Cléopâtre.

On peut répondre que leur base d'appréciation est suffisamment solide, puisque c'est le passage de Pomponius Méla, commenté plus haut : *Monumentum commune, etc.*

En constatant que ces savants insistent, du reste, pour que cette ruine soit étudiée avec soin, M. Fournel ajoute : « Je n'ai » pas ouï dire que leur vœu ait fait naître une explication plus » plausible que celle donnée par Shaw. » Il ne fait pas attention

(1) Il faut se reporter à l'état du monument avant nos fouilles de 1865-1866 pour comprendre que certaines erreurs d'appréciation étaient fort difficiles à éviter en 1843.

que l'opinion de MM. Hase et Raoul Rochette et celle de Shaw sont au fond la même, puisque ce dernier dit :

« We may rather..... suppose it.... to be the same monument » that Mela, placing betwixt Iol and Icosium, appropriates to » the royal family of the Numidian kings. » C'est-à-dire : « Nous penserions plutôt que c'est le même monument que Méla — qui le place entre Iol et Icosium — attribue à la famille souveraine des rois numides. »

Or, comme la phrase de Pomponius Méla a été écrite, on l'a vu, peu après l'extinction de la dynastie de Juba II, et qu'elle s'applique évidemment au terrain où cette dynastie a régné, terrain sur lequel s'élève notre Tombeau de la Chrétienne, il n'y a pas de doute sur le sens qu'on doit lui attribuer. Il en résulte nécessairement que Shaw et MM. Hase et Raoul Rochette professent une même opinion sur la matière et que, par conséquent, le désaccord signalé implicitement entre eux par M. Fournel n'existe vraiment pas (1).

En 1845, M. le comte Guyot, directeur de l'intérieur, à Alger, à la suite d'une tournée dans la Mitidja, visita le Tombeau de la Chrétienne. Dans le rapport qu'il adressa alors à M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, sur son excursion administrative, il parle avec enthousiasme de ce monument colossal et demande une somme de 5,000 francs pour y faire des fouilles. On lui répondit par une fin de non-recevoir fondée sur l'absence au budget d'un crédit pour ce genre de dépenses, et on ajouta cette autre considération :

(1) Dans la même excursion où M. Fournel recueillait les notions qu'on vient de lire, nous commencions la série de nos études directes sur le Tombeau de la Chrétienne. Notre premier essai en ce genre faisait partie d'un volume d'archéologie africaine que nous adressâmes, en 1846, au Ministre de la guerre, comme membre de la Commission scientifique d'Algérie. Le Comité académique chargé spécialement d'examiner les travaux de notre Commission avait bien voulu autoriser l'impression de cet ouvrage ; mais comme, par diverses circonstances, cette impression fut beaucoup retardée et que l'on avait fait depuis l'envoi dont il s'agit de grands progrès dans les connaissances archéologiques du pays, nous avons cru devoir retirer ce volume composé à une époque où la majeure partie de l'Algérie était fermée aux investigations scientifiques. C'est ainsi que notre notice de 1843 sur le Tombeau est demeurée inédite jusqu'en 1856.

« D'ailleurs, des fouilles de cette nature, faites dans ce Tom-
» beau vénéré des Arabes, produiraient peut-être sur leur esprit
» un effet qu'il importe, à ce moment surtout, d'éviter. »

Ceci s'écrivait lors de la grande insurrection de Bou Maza et à une époque où nous avions encore beaucoup à apprendre sur les Indigènes, mais on sait bien, aujourd'hui, que les sentiments inspirés aux musulmans par le Tombeau de la Chrétienne sont la convoitise et la crainte et non le respect.

Vers la fin de 1847, M. Cazaban, conducteur des travaux de dessèchements qui se faisaient alors dans l'Ouest de la Mitidja, profita d'un séjour de trois mois dans le voisinage du Tombeau pour y faire de fréquentes visites et essayer d'en retrouver la forme primitive.

Son dessin sous les yeux, nous devons déclarer qu'il échoua complètement dans cette entreprise; et nous ajoutons qu'il devait échouer, puisque, pour réussir, il aurait fallu exécuter des fouilles considérables et qu'il ne remua pas une seule pierre, étant dépourvu des moyens matériels indispensables pour une pareille besogne.

Son échec n'étonne donc pas; mais ce qui surprend, c'est qu'ayant eu les pièces originales sous les yeux, il ait attribué à l'édifice, dans son dessin, un chapiteau ionique relativement moderne, au lieu du chapiteau ionique ancien à palmette ou à bandeau, dont il a dû pourtant apercevoir quelque échantillon, puisqu'il a reconnu le caractère de l'ordre d'architecture. Mais, il a été victime d'une des causes les plus communes et les plus fécondes d'erreur : l'observation imcomplète qui engendre le jugement précipité et souvent faux, par cela même : ayant entrevu des volutes, il se sera dit : L'ordre est ionique. Et, alors, au lieu d'étudier patiemment ce qu'il avait pourtant sous les yeux pour savoir à quelle espèce de ionique il avait affaire, il a évoqué ses souvenirs de Vignole et il a dessiné en conséquence.

Il n'a été fait aucune exploration proprement dite du Mausolée royal jusqu'en 1855 et 1856, époque où M. le maréchal Randon, alors Gouverneur général de l'Algérie, voulut bien nous charger d'y pratiquer les premières fouilles qu'on y ait faites, et mit à notre disposition, pour cet objet, les faibles ressources financières dont il pouvait disposer, en l'absence d'un crédit spécial au budget. Les résultats les plus notables de ces deux petites campagnes archéologiques — forcément trop courtes — ont été le déblai intégral de la fausse porte du Nord, la découverte des deux colonnes qui flanquaient son chambranle, celle du parement des entrecolonnements voisins, l'attribution exacte des deux espèces de chapiteaux, ceux à palmettes étant reconnus appartenir aux fausses-portes et les autres au reste de la colonnade. Nous renvoyons, pour de plus amples détails, à nos deux Rapports de 1855 et 1856, qui ont été imprimés dans le premier volume de la *Revue Africaine*, p. 31, après avoir paru dans le *Moniteur Algérien*.

Nous pourrions citer ici telles explorations européennes tout aussi *brutales* que celles des Turcs au 16e siècle et qui ont défiguré certaines parties du Tombeau en compromettant sa solidité. Il est fâcheux d'être obligé d'avouer que ce ne sont ni des indigènes ni des colons illettrés qui s'en sont rendus coupables. Une de ces fouilles, à la fois illégales et désordonnées, a conservé dans le canton le nom de son auteur. C'est une véritable punition que nous n'aggraverons pas ici, en insistant davantage.

Au reste, les mesures prises par M. le Gouverneur Général pour la conservation et l'exhibition du Mausolée royal, préviendront le retour de pareils faits, surtout maintenant que le stimulant de l'inconnu a cessé d'exister et que l'on peut pénétrer, à volonté, dans l'édifice par sa porte primitive.

Les Djedar. جدار

Depuis l'année 1842, on connait dans le Sud-Est de la province d'Oran trois grandes constructions très-anciennes qui présentent, sous divers rapports, trop d'analogie avec le Tombeau de la Chrétienne pour qu'on les passe ici sous silence. Disons-en donc quelques mots, ce sera l'épilogue naturel de notre partie historique.

A 180 kilomètres environ au Sud de Ténès, un peu à l'Ouest du Méridien qui passe par cette ville, à l'Est et non loin de la route de Tiaret à Frenda, à la tête des sources de la Mina

et tout près de la grande ligne de partage des eaux de l'Algérie (versant Nord), on trouve le Djebel el-Akhdar (la montagne verte), dont trois contreforts septentrionaux — les Bou Alloual, — circonscrivent un petit vallon solitaire et supportent de massives constructions anciennes appelées *Djedar* par les Indigènes.

Djedar n'apprend rien sur ces trois monuments, car il signifie seulement *lieu entouré de murs* et s'applique dans l'Ouest à toutes les ruines antiques, comme *Kherba* et *Henchir* dans les provinces du Centre et de l'Est. Mais une source qui s'échappe du flanc oriental de la montagne — *Aïn el-Kebour*, ou Fontaine des Tombeaux — conserve dans ce nom même le souvenir traditionnel de la destination primitive des trois monuments dont il s'agit, destination bien accusée, d'ailleurs, par leur forme générale et surtout par le plan de l'hypogée de celui d'entre eux qu'on a pu explorer intérieurement.

En 1842, M. le général de La Moricière, étant en expédition sur les hauts plateaux avec la colonne d'Oran, aperçut tout-à-coup les Djedar. Le capitaine Henry Bernard (aujourd'hui colonel en retraite) qui l'accompagnait, en a donné la description suivante dans une lettre qu'il nous adressait et que la *Revue Africaine* a publiée en 1856 (I, 50, etc).

«..... Un matin, nous nous sommes trouvés dans un vallon entouré de monticules sur lesquels sont des monuments du genre de celui que vous explorez en ce moment (le Tombeau de la Chrétienne, en 1855-1856). Il y en a de fort grands qui ont de 50 à 60m (1), construits avec de grandes et belles pierres de taille très-bien travaillées et sur chacune desquelles il y a des caractères presque semblables à ceux que vous signalez sur le Tombeau de la Chrétienne. Ces mêmes caractères se trouvent groupés en quelques endroits dans des cartouches entourés de doubles filets. Ils paraissent alors former des inscriptions commémoratives.

« Je suis monté sur l'un de ces édifices et j'ai trouvé une

(1) On verra tout-à-l'heure que le plus grand de ces tombeaux n'a que 34m 50c de façade.

entrée formée de deux chambranles en pierres de taille, couronnés d'un linteau monolithe; l'envoûtement à gradins et l'escalier lui-même, sont bâtis également avec des matériaux de grand appareil.

« Nous n'avons pu descendre que cinq marches, n'ayant aucun outil pour écarter les obstacles qui nous empêchaient d'aller plus loin. »

Plus tard, les *Djedar* ont été visités par M. le lieutenant-colonel Dastugue, qui y copia une inscription très-fruste, où M. de Slane a pu lire seulement les mots *Salomo* et *Strategos*.

Mais ces mots ont suffi pour rappeler aussitôt au savant traducteur d'Ebn Khaldoun que son auteur parle en deux endroits différents de monuments antiques situés au même lieu que les Djedar et qui paraissent bien être les Djedar eux-mêmes.

Cette double mention, que nous allons reproduire tout-à-l'heure, arrive à propos de l'expédition que le calife fatémite El-Mansour fit vers l'an 336 de l'Hégire (947, environ, de notre ère), contre les Louata, coupables d'avoir participé à la révolte d'Ebn Yesel, chef de Tehert (1). Après les avoir refoulés dans le désert, El-Mansour venait pour asseoir son camp dans une position qui domine la vallée de la Mina, lorsqu'il se trouva tout-à-coup devant trois tombeaux antiques qui doivent être nos Djedar, à en juger par les deux passages suivants où Ebn Khaldoun rapporte le fait.

Le premier (T. I, p. 234, traduction de M. de Slane) est ainsi conçu :

« Ebn Rakik rapporte qu'El-Mansour rencontra dans cette expédition (contre les Louata) des monuments anciens, auprès des châteaux qui s'élèvent sur les trois montagnes. Ces monuments étaient en pierres de taille; et, vus de loin, ils présentaient l'aspect de tombeaux en dos d'âne. Sur une pierre de ces ruines, il découvrit une inscription dont on lui fournit l'interprétation suivante :

» Je suis Soleiman, le Serdeghos. Les habitants de cette ville

(1) Il y a eu deux villes de ce nom : la plus ancienne est représentée aujourd'hui par *Tekdemt* (de l'Arabe *Kedem* vieux) et l'autre par *Tiaret*.

« s'étant révoltés, le roi m'envoya contre eux ; et Dieu m'ayant
» permis de les vaincre, j'ai fait élever ce monument pour éter-
» niser mon souvenir ».

Donnons maintenant ce passage d'après l'original, comme moyen de contrôle (T. 1er du texte arabe, p. 148) :

ذكر ابن الرفيف ان المنصور وفو هنا لك على اثر من اثار الافدمين بالفصور التى على الجبل الثلاثة مبنية بالحجر المنحوت تبدوا للناظر على البعد كانها اسنمة فبور وانه راى كتابا في حجر منها ففسر له انا سليمان السدغوس خالف اهل هذا البلاد على الملك فاخرجنى اليهم ففتح الله لى عليهم وبنيت هذا البناء

Voici le 2e passage (T. 2, p. 540 de la traduction) :

» Ensuite, il (El Mansour) tourna ses armes contre les Louata ; et, les ayant refoulés dans le désert, il occupa une position qui dominait la vallée du Minas (Mina). Là, se voyaient trois montagnes dont chacune était couronnée d'un château en pierres de taille ; et, sur la face d'un de ces édifices, on remarqua une large pierre portant une inscription. El-Mansour la fit interpréter et apprit que le sens était celui-ci :

» Je suis Soleiman le Serdeghos. Les habitants de cette ville
» s'étant révoltés, le roi m'envoya contre eux. Dieu m'aida à
» les vaincre ».

« C'est Ebn Rakik qui, dans son histoire, rapporte cette circonstance ».

Cette deuxième citation est empruntée à l'appendice no 2, ajouté par M. de Slane à sa traduction et qui est consacré à l'histoire des Fatémides. Il en a pris les matériaux dans les prolégomènes d'Ebn Khaldoun ou dans d'autres ouvrages dont il ne reproduit pas le texte arabe.

En complétant et en contrôlant ces trois documents l'un par l'autre, le renseignement fourni par Ebn Rakik exprime ceci :

« El-Mansour visita dans la haute Mina, pays des Louata,
» les ruines d'anciens monuments situés sur les trois monta-
» gnes, monuments qui étaient des tombeaux en forme de bosses
» de chameaux et bâtis en pierres de taille ».

Or, cette description s'accorde si bien — à plusieurs siècles de distance — avec nos *Djedar*, comme situation, nombre et forme, que l'identité ne saurait être un instant douteuse. D'ailleurs, l'épigraphe lue par El-Mansour paraît bien être celle qui a été retrouvée par M. le lieutenant-colonel Dastugue et où M. de Slane a pu lire les mots *Salomo* et *strategos*, lesquels semblent s'appliquer au général byzantin Salomon.

La transcription arabe *serdeghos* laisse aisément deviner le mot grec *strategos*, ou général, titre qui figure très-souvent dans l'histoire d'Afrique et qui, outre son sens propre, avait aussi celui de Gouverneur militaire et même de président de cour criminelle ; c'est-à-dire de chef suprême cumulant tous les pouvoirs.

On ne peut cependant admettre, par diverses raisons, que ce soit, en effet, le stratége Salomon qui ait élevé les Djedar ou un des Djedar, comme monument commémoratif d'une de ses victoires.

Nous n'attachons pas une valeur décisive à l'objection que l'on peut tirer de ce que l'histoire est muette sur cette expédition et qu'elle constate au contraire que, dans ses campagnes contre les Indigènes, Salomon n'a jamais dépassé, à l'Ouest, la première Mauritanie, celle de Sétif. Car Procope, la principale source pour cette époque, n'a pas tout dit, à beaucoup près, sur la matière : on le voit bien par la partie de son ouvrage où il est question de l'illustre général Byzantin, Jean Troglita, que l'on connaîtrait fort incomplètement, sans la *Johannide* du poëte carthaginois, Flavius Cresconius Corippus, qui supplée largement au laconisme du secrétaire de Bélisaire.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à cette autre fin de non-recevoir que, d'après l'histoire, les Byzantins ne possédant rien dans les Mauritanies Césarienne et Tingitane, sauf Césarée (Cherchel) et Septa (Ceuta), avec lesquels ils ne pouvaient même communiquer que par mer, ont abandonné tout le reste du pays aux Indigènes. Car il y a des preuves positives du contraire, au moins pour certaines parties du littoral et aussi de l'intérieur.

Cependant, ces objections écartées, il en reste encore d'assez sérieuses.

Ainsi, la forme extérieure des Djedar n'a rien de byzantin et rappelle au contraire une époque beaucoup plus ancienne ; ajoutons que l'hypogée évidemment mortuaire découvert dans le principal de ces monuments, et qui est à supposer dans les deux autres, exclut toute idée de construction commémorative d'une victoire.

D'ailleurs, il semble bien peu probable que si, en effet, Salomon a expéditionné de ce côté, il s'y soit arrêté tout le temps qui était nécessaire pour élever trois monuments de cette importance. Tout au plus, aurait-il eu celui d'encastrer une inscription dans un édifice bâti antérieurement à son passage. Il y a là une difficulté qui ne peut être résolue que par une exploration en règle, or, n'ayant pas encore eu l'occasion de visiter les Djedar, nous devons nous abstenir.

Bornons nous donc ici à résumer ce que d'autres ont vu.

Par une coïncidence à noter, on pénétra pour la première fois dans le principal de ces édifices le 5 novembre 1865, c'est-à-dire le jour même où commençait la campagne archéologique qui a eu pour résultat de dévoiler tous les mystères du Tombeau de la Chrétienne.

M. le sergent-major Bordier, le premier qui ait pénétré dans le plus grand des Djedar, par une heureuse rencontre et sans aucuns travaux préalables, en a fait une description détaillée (V. *Revue Africaine*, T. 9e p. 476 à 480), avec plans, coupes et élévation, à l'appui ; peu après l'impression de son intéressante notice, nous avons eu communication d'une courte note de M. le capitaine du Génie Picavet, sur le même sujet, avec un plan et une élévation. Ces deux observateurs ont fait leurs études simultanément, appartenant tous deux à la colonne d'Aubeterre, qui opérait alors dans la région centrale des Hauts plateaux.

Disons, dès à présent, que M. Bordier, malgré des recherches persistantes, n'a pu retrouver l'inscription vue par M. le lieutenant-colonel Dastugue.

Nous renvoyons, pour la description détaillée de celui des trois Djedar exploré à la fin de 1865, au volume de la *Revue Africaine* cité plus haut ; et nous nous contenterons d'en donner ici un aperçu général, d'après les deux derniers observateurs qui l'ont étudié sur place.

Les trois Djedar ont la même forme extérieure ; les deux dont l'intérieur n'a pas encore été visité renferment très-probablement un hypogée comme l'autre.

Les Djedar, bâtis en pierres calcaires de grande dimension, ont la forme de prismes quadrangulaires terminés par une pyramide à leur partie supérieure. M. le capitaine Picavet déclare n'y avoir pas reconnu le cachet des constructions romaines et il est d'avis qu'ils sont antérieurs aux nombreux monuments que Rome a semés dans ce pays.

M. le Sous-officier Bordier indique l'existence de neuf gradins à la partie pyramidale, mais il croit qu'il y en a eu douze et pense que le pyramidion a dû être formé par un amoncellement de pierres brutes, lesquelles se sont écroulées par le milieu des quatre faces, entraînant dans leur chute une partie des marches.

Ceci nous rappelle que, le 8 mars 1851, allant de Ouargla à Laghouat, nous avons vu, à une trentaine de kilomètres au Sud de la dernière de ces deux villes, quatre monceaux en dos d'âne composés de pierres sèches, un à gauche, trois à droite du chemin, hauts de 2 mètres, environ, avec une base de dimension égale. Notre guide, qui leur donnait le nom de *Djedar*, les attribuait aux anciens Français — par politesse pour nous sans doute. Il ne savait rien, du reste, de leur destination et affirmait seulement que ce n'étaient ni des *Neza*, ni des *Nadeur* (1).

Le Djedar exploré par MM. Bordier et Picavet, présente, en dehors, un diamètre de 34 m. 50 c. sur une hauteur probable de 18 m., se décomposant ainsi : le prisme quadrangulaire, 3 m. 30 c.; les 12 gradins, 3 m. 25 c.; le pyramidion de pierres brutes, 3 m. 25 c.

Au dedans, l'hypogée se compose d'une galerie quadrangulaire, à trois côtés seulement, lesquels, abstraction faite des sept branches qui s'y insèrent sur divers points, ont un développement de 45 m. 50 c.; et de 85 m. environ, si l'on y comprend ces mêmes

(1) Le *Neza* est le tumulus que la piété des passants élève, pierre à pierre, sur l'endroit où le sang d'un homme a coulé ; le *Nadeur* jalonne certaines directions dans les contrées du Sud où les voies frayées manquent par diverses causes.

branches. Celles-ci, à en juger par leur plus grande hauteur, devaient servir de caveaux mortuaires. Cette disposition paraît conforme à ce que nous dirons plus loin sur la destination probable de la grande galerie du Tombeau de la Chrétienne.

M. Bordier constate que les cubes qui forment les plafonds de l'hypogée du Djedar exploré sont écartés l'un de l'autre d'environ 15 c., le vide que cette disposition laisse entre eux étant comblé par des pierres brutes jetées pêle-mêle.

Ce sous-officier a vu les lettres ou groupes de lettres, signalés par M. le colonel Bernard et qui paraissent être de simples signes d'appareillage, comme au Tombeau de la Chrétienne.

Toutes appartiennent à l'alphabet romain, sauf un D qui a la forme d'un triangle isocèle posé sur sa base, et un A soit A, sans barre (1).

On pourrait être tenté de prendre ces caractères pour un delta et un lambda, si le D rectiligne et l'A sans barre ne se rencontraient pas en épigraphie romaine, dans des temps beaucoup plus reculés que l'époque byzantine.

Les autres signes d'appareillage donnés par M. Bordier existent pour la plupart sur les pierres du Tombeau de la Chrétienne : ce sont le F à queue, le N et les ligatures ou groupes liés de A M, N E, etc.

Nous ne pousserons pas plus loin cette dissertation sur les Djedar; pour en dire davantage et être plus affirmatif, il faut, nous le répétons, des études directes que nous n'avons pas pu faire encore. Mais ce qu'on vient de dire suffit pour établir les analogies qui existent entre ces monuments et le Tombeau de la Chrétienne.

A. Berbrugger.

(La fin au prochain numéro)

(1) Si l'on grave des lettres à la pointe sur la pierre, les lignes courbes seront plus difficiles à tracer que les lignes droites. Aussi, dans ce genre de gravure, qui est celui des tailleurs de pierres, les D prennent souvent la forme deltoïde et les O, même, se changent en lozanges. Il faut tenir compte de ceci avant d'asseoir des conclusions chronologiques sur des formes de lettres.

NOTICES

SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITERI.

SECONDE PARTIE.

L'ADMINISTRATION.

Chapitre Ier (1).

Le Beylik de Titeri avait pour limites Nord les montagnes des Beni Salah, des Beni Meçaoud et des Mouzaïa. A l'Est, il comprenait les Beni Sliman, Arib et Ouennoura, et à l'Ouest le Kaïdat du Djendel et les Oulad Khelif. Enfin, au Sud, il embrassait les vastes territoires compris entre le Djebel Sahari et les Beni Laghouat; c'est-à-dire les terrains de parcours des Oulad Naïl à l'Est et des Larba à l'Ouest.

Les tribus comprises dans cette région formaient quatre groupes administratifs distincts :

1° Le Tell septentrional formant une circonscription composée de ce que l'on appelait les Sept Outhan :

Hassen ben Ali, Ouzera, Haouara, Rir'a, Ouameri, Beni bou Yakoub, Gherib, Hannacha.

Ces tribus sont stables, presque toutes d'origine berbère; elles habitent des maisons ou des gourbis, la tente pendant l'été ;

2° Circonscription du Tell méridional :

Oulad Deïd, Abids, Douaïrs, Oulad Hedim, Beni Hassen, Oulad Sid Ahmed ben Youssef, Rebaïa, Oulad Allan, Titteri, Souari, Oulad Marreuf, Dehimat, Mefateha, Oulad H'amza.

Tribus habitant en partie sous la tente et nomades dans un cercle restreint :

(1) V. notre T. 9e, page 280, etc., où la première partie de ce travail a été insérée.

3° Circonscription du Dira formant un Kaïdat spécial comprenant les :

Oulad Dris, Oulad Barka, Oulad Fareha, Oulad Bou Arif, Oulad Meriem, Adaouera, Beni Okba, Oulad Selim, Oulad Abd Allah, Oulad Allouch, Magraoua, Oulad Ali ben Daoud, Oulad Sidi Aïssa, Oulad Moussa, Oulad Sidi Amor, Djouab, Oulad Nehar.

Le Kaïdat du Dira tirait son nom du Dira (1), relief montagneux assez considérable et à peu près central au milieu de ces tribus qui participaient, par leur genre d'habitation, de la vie sédentaire ou de la vie pastorale, suivant qu'elles étaient au Nord ou au Sud de la chaîne du Dira.

4° Enfin la circonscription du Sud comprenant les tribus :

Rahman, Zenakhera, Abadlia, Mouïadat (Cheraga et Gheraba), Oulad Mokhtar (Cheraga et Gheraba), Abaziz, Oulad Sidi Ahmed Recheïga, Oulad Sidi Aïssa, (Souagui, El-Oueurk et El-Ahdab). Sahari, Oulad Chaïb, Beni bou Aïch, Aziz, Oulad Naïl, Harazlia, Larba.

Toutes ces tribus habitent sous la tente et sont essentiellement nomades par leur origine.

Lors de la première organisation du Beylik de Titteri toutes les tribus de ces quatre groupes relevaient directement du Bey de Médéa. Mais plus tard les pachas d'Alger ayant des appréhensions sur la grande autorité que ce vaste commandement donnait aux Beys et craignant qu'il ne leur vînt quelque idée d'indépendance, détachèrent plusieurs tribus de leur commandement. Ces tribus ainsi séparées du Beylik, devinrent *Azel* : comme telles, elles relevaient administrativement du Khodjat-El-Kheil, un des plus hauts fonctionnaires du gouvernement algérien, qui était chargé de la gestion des Domaines de l'état (2) ; elles étaient traitées en *Rayet Dar-es-Soltan*, c'est-à-dire : « *sujets de la maison du sultan* » et assujetties à des redevances et corvées particulières.

Les tribus Azel existant dans le Beylik du Titteri étaient :

(1) *Dira*, corruption du pluriel berber Deren, Adraren, montagnes.
(2) Le Khodjet-el-Khil était membre du grand Diwân.

1° Les Rahman, 2° Zenakhra, 3° Abadlia, 4° Oulad Sidi Amor, 5 Oulad Sidi Moussa, 6° Oulad El-Aoufi, 7° Aziz, 8° les Gherib — à l'exception de la fraction Oulad Maaguel qui, après avoir été Azel comme le reste de la tribu avait été restituée par le pacha à un des Beys à titre de *Thaoussa* ou cadeau de noce remboursable.

Les Azel étaient administrés par le Kaïd El-Arab aux ordres du Khodjet El-Kheil. Ce fonctionnaire résidait au haouch Bou Ogab, près de Bou Farik, et percevait l'impôt par l'entremise de ses *Mokaddem* ou préposés, il avait les Hatchout pour Makhezen.

Les Azels du Beylik de Titteri étaient soumis à de nombreuses charges et corvées. Non-seulement, ils fournissaient les Khammès nécessaires pour la mise en culture des fermes d'Aïn ed-Dem, d'Amoura, de Ras el-Oued, exploitées pour le compte du pacha, mais encore ils devaient faire à ces Khammès les avances coutumières ou *saremia*, et ils transportaient à Alger les grains récoltés sur ces terres. En outre, ils donnaient annuellement à titre d'impôt jusqu'à vingt-cinq chameaux par tribu et fournissaient — en les rétribuant — les bergers nécessaires pour la garde de ces animaux, ce qui avait valu aux Rahman le surnom dérisoire de « *Chameliers convoyeurs du Sultan* » *Rahman Djemmala sokkhara es-Soltan*. Ils envoyaient à Alger, également à titre d'impôt, depuis cinquante jusqu'à cent moutons, suivant la fortune de la tribu.

Les Rahman et les Zenakhra Mahaoucha, principaux azels du Titteri, avaient à servir à la maison du Pacha une rente annuelle de cent mahboub chacune, c'est-à-dire 405 francs par tribu, pour le territoire appelé Belad Hennour, qu'ils occupaient et occupent encore aujourd'hui (1).

Toutes les fois que le gouvernement faisait procéder aux ventes par enchères publiques des chevaux, mulets et chameaux réformés, les tribus Azels étaient *invitées* à y assister, et lorsque

(1) Ce territoire leur fut concédé au nom du Pacha, par le Khodjet el-Kheil, au mois d'avril 1787 sous le gouvernement du Bey Ouzenadji. Les Rahman furent installés au Sud de la rivière *(Oued Touil)* et les Zenakhra au Nord, par un agent envoyé d'Alger.

les animaux mis en vente ne trouvaient pas d'acheteurs, ils étaient, bon gré malgré, adjugés aux Cheikhs de ces tribus au prix fixé par une commission (1).

Les tribus Azels n'avaient des Kaïds que dans des circonstances exceptionnelles. Cet emploi était fort recherché et se payait de 270 à 360 f., car les Azels étaient à la merci de leurs chefs qui en retiraient de gros bénéfices (2). Nous aurons occasion de constater plus d'une fois cette vénalité des emplois dans un gouvernement qui tirait parti de tout et où les emplois étaient de droit au plus offrant.

Bien que relevant administrativement du Khodjet el-Kheil, les tribus Azels étaient placées sous la surveillance immédiate du Bey de Tittery (3), au point de vue politique.

IMPOTS.

Le gouvernement Turk en Berbérie, bien que soumis à certaines redevances, reconnaissant certains droits au pouvoir central de Constantinople, n'avait absolument rien à attendre de la métropole. Sa première condition d'existence était de se suffire à lui-même : la question de l'impôt dominait toutes les autres ; là, encore plus que partout ailleurs, l'argent était la base du gouvernement. Une étude minutieuse de l'assiette

(1) Cette commission était composée du Khodjet el-Kheil président, du Kaïd el-Arab, du Khodja ordinaire et du Khodjet el-Djeraïd (*) sorte de commissaire priseur. Ce dernier percevait un droit de 1 f. 80 c. en sus du prix d'adjudication, plus un Temeïnin (22 c. 1/2) pour le Makhezen. Ces droits étaient renouvelables à chaque paiement s'il se faisait en plusieurs termes.

Ces ventes se faisaient à la Rassauta ; elles ont donné lieu à une singulière expression encore en usage dans les anciennes tribus Azel et quelques autres du cercle, c'est le verbe ارصط على *ersoth alei-ya* qui vient évidemment du nom de la Rassauta et signifie : On m'a trompé, on m'a *imposé de force*.

(2) Entre autres redevances coutumières, chaque Kaïd Azel avait droit, lors de son investiture, au *Fordh Ed-Dheïfa* (cotisation de l'hospitalité, de la bienvenue) montant à 100 boudjoux (180 f.).

(3) Les Zenakhra ont été ainsi razziés par le Bey Djafeur, pour avoir refusé de restituer des animaux volés dans la Métidja.

(*) Secrétaire des inventaires

des impôts est le meilleur exposé de l'organisation politique et économique de l'ancienne Régence.

De même que dans tout le Nord de l'Afrique, les indigènes de la Régence étaient divisés en deux populations distinctes : L'une — l'aristocratie — composée des descendants des conquérants, des Arabes de pure race et de leurs auxiliaires. L'autre — la plèbe — comprenant le servile troupeau des laboureurs et des pasteurs travaillant au bénéfice de la première caste. En résumé, des nobles exclusivement adonnés aux exercices militaires, des vilains (les raïa) attachés à la glèbe et cultivant le sol au bénéfice des premiers. Pour bien comprendre cet état social, nous n'avons qu'à nous reporter à quelques siècles en arrière, car la France féodale nous présente, dans nombre de provinces, des tableaux identiques ; mêmes vices, mêmes vertus : courage militaire, exactions, hypocrisie, superstition, fruits d'un despotisme sans limites. C'est d'ailleurs le point de vue auquel il faut se placer lorsque l'on veut, en toute justice, apprécier le peuple Arabe sous son triple aspect religieux, social et politique.

L'impôt se divisait en deux catégories : l'un imposant le sol — l'autre les individus.

Le premier grevait la terre sous les dénominations d'*Achour* (dîme, dixième) et de *Moûna* (impôt de l'approvisionnement). Le second comprenait les diverses taxes individuelles désignées sous le nom général de *Gherama*.

La caste privilégiée, composée des Turks, des Koulour'lis, leurs descendants, des Djouad (1) et des raya anoblis par le service militaire (tel était le Makhezen), payaient seulement l'impôt grevant la terre, car aucun produit du sol ne peut être dispensé de l'achour et tout musulman, quelle que soit sa condition, doit le dixième de toutes les récoltes. Les Beys eux-mêmes y étaient soumis, car c'est une aumône et non un impôt (2) et il cons-

(1) Nobles d'origine militaire, presque tous descendants de la première ou de la seconde invasion.

(2) Ceci s'entend plus particulièrement de la Zekkat (aumône *), impôt, en général, dont l'Achour n'est qu'une variété.

(*) La Zekkat, suivant la véritable acception de ce mot, est la purification des biens de ce monde par l'aumône.

titue avec la prière, le jeûne et le pèlerinage, les quatre obli-
gations fondamentales de l'Islam. Les terrains concédés aux
tribus Makhezen ou ceux occupés par de pieux marabouts pou-
vaient seuls, parfois, en être affranchis; mais, lorsque, ne se
bornant pas à ces terrains, ils exploitaient des terres chez les
raïa, ils étaient contraints d'acquitter l'impôt.

L'Achour et le Moûna n'étaient en réalité qu'un seul et même
impôt; différant seulement par la destination affectée à leurs
produits et par l'origine des propriétés qui en étaient grevées.

Ainsi la Zouidja *Makheznia* ou *Hachemia* (terre du fisc) (1) payait
l'achour à la Kasba de Médéa pour le compte du Pacha, tandis
que la terre provenant des premiers occupants était soumise à la
Moûna, impôt qui était versé dans les magasins de la maison de
l'approvisionnement *(Diar El-Moûna)* pour le compte des Beys
du Titteri. L'Achour et le Moûna étaient des impôts fonciers
invariables dont la quotité était déterminée sur la production
indépendamment de toute éventualité. — Les impôts s'élevaient,
au maximum, à quatre saâ (2) de blé et quatre saâ d'orge pur.

(1) Ainsi appelée parce que primitivement elle avait été vendue par
le Beit-el-Mal ou Domaine.

(2) Le Saâ employé à Medéa, du temps des Turcs, soit sur le marché
de la ville, soit à la Kasba, et au Dar El Moûna pour le mesurage des
grains versés à titre d'impôt, était d'une capacité de cent quarante litres.
Ce Saâ se divisait en quart *(Rouba)*, huitième *(Tsoumni)*, et seizième
(Rebaa). En mesurant un Tsemni de ce temps nous avons constaté que la
capacité exacte de cette mesure était de dix-sept litres et demi. Le Saâ
turk à Médéa équivalait donc à 7 doubles décalitres.

A la chute du gouvernement Turk, les notables de Médéa qui, en l'ab-
sence de tout gouvernement constitué, administraient la ville, décidèrent
que la capacité du Saâ serait portée à 192 litres. Cette décision prise
malgré l'opposition des gens des Rira, chez lesquels l'ancienne mesure
était exclusivement en usage, amena entre les citadins et les Arabes de
cette tribu une querelle violente dans laquelle un homme des Rira perdit
la vie.

Le Saâ de 192 litres demeura en usage jusqu'en 1849, époque où il fut
porté à 200 litres, pour le mettre en harmonie avec le système métrique.

Sur les autres marchés du Titteri l'unité de mesure est encore l'ancien
Saâ, très-variable de capacité, suivant les localités, comme il en était
jadis dans les anciennes provinces françaises : ainsi au Had des Rabaïa
ou Tsenin des Hassen ben Ali, au Teléta des Douaïr, au Djouma des
Oulad Allan, le Saâ en usage représente 128 litres, tandis qu'au Djouma
d'Amoura (Ghribs, Hannachs, Ouamri), il vaut 168 litres et au Teléta des
Beni bou Yakoub, 144 litres.

Farès.

A la Mouna se rattache un certain impôt appelé *Farès*, qui présente quelque analogie avec la charge d'*hommes d'armes*, à laquelle — à l'époque féodale — étaient soumises beaucoup de communes de France.

Cet impôt, plus tard transformé en une redevance en grains, consistait primitivement à fournir *un cheval harnaché*, il grevait certains territoires provenant du Bit El-Mal. Nous ne le connaissons que dans les Hassen ben Ali, où quatre territoires étaient sujets au Farès (1) Zouidja.

Dans les sept tribus voisines de Médéa, les raïa labourant les Zouidja Mekhazenia, grevées d'Achour, fournissaient aux fermes du Pacha deux filets de paille par Zouidja, tandis que ceux fixés sur des terres soumises à la Mouna en donnaient quatre aux fermes exploitées pour le compte du Bey.

Tous les deux mois on apportait les grains de l'Achour sur des mulets fournis gratuitement par les habitans musulmans ou israëlites de la banlieue de Médéa. Les grains provenant de la perception de la Mouna étaient employés à la fabrication du Bechmath (biscuit) et du Bolghel (V. plus loin) pour l'armée.

Gherama.

Indépendamment de cet impôt capital sur les produits de la terre, les tribus raïa du Tell payaient nombre de taxes supplémentaires aussi lourdes que variées, réunies sous le nom collectif de Gherama (2). La Gherama était de deux sortes — soit fixe soit variable.

(1) C'étaient ceux des Oulad Sassy, Oulad Yala, Oulad Zid (familles de la fraction des Oulad Trif) et les Oulad Seraïa de la fraction des Oulad Maïza. Chacun de ces cantons était tenu de payer quinze Saâ de blé (*).

(2) De là les noms de *Gharram* et *Sokhkhar*, taillables et corvéables, sous lesquels on désignait alors tous ceux qui n'étaient ni Turks, ni Koulourlis, ni Djouad, ni marabouts ou chorfa, ni employés au service du Makhezen.

(*) Nous avons un reçu signé du Khodja de la Kasba Mostapha Khodja et du Bit el-Maldji ould Ahmed... constatant le paiement du farès par les Oulad Yala à la date de 1211 de l'hégire (1786 de l'ère chrétienne).

Pour les tribus sédentaires du Tell la Gherama se divisait en *Gheramat-es-Seif* (tribut d'été) et *Gheramat-ech-cheta* (tribut d'hiver). La quotité de ces redevances était déterminée pour chaque tribu — elle resta invariable depuis les premiers Pachas jusqu'à la chute du gouvernement Turk — et la tribu étant considérée comme un être collectif, chacun de ses membres était solidairement responsable de l'acquittement de la Gherama; la tribu eût-elle diminué de moitié, le taux demeurait le même.

La Gherama d'hiver se payait entièrement en argent; celle d'été se payait partie en argent, partie en nature.

Les Oulad Allan payaient 7,200 fr. en été et 3,600 fr. en hiver; les Rira 5,400 en été et 3,600 fr. en hiver.

Dans la tribu des Hassen ben Ali, une tente aisée payait jusqu'à 75 fr. de Gheramat-es-seif et 40 fr. pour celle de l'hiver.

Dans le Kaïdat du Dira, la Gherama d'été s'élevait à 288,000 fr. et celle d'hiver à 216,000 fr. — N'étaient pas compris dans ces énormes tributs la dhifa et l'alfa (paille et orge) fournies par les tribus du Dira aux colonnes mobiles qui, chaque année, au printemps, traversaient leur territoire, non plus que le beurre fondu que d'autres tribus étaient également tenues de fournir au gouvernement.

D'autres tribus fournissaient à titre d'impôt des *felidj* (tissus de tentes), des *gheraïr* (sacs), des *amaïr* (musettes), etc.

Il y en avait qui donnaient du beurre et des moutons (1).

(1) Dans les proportions suivantes :

Rebaïa	60	tasses de beurre (*)	et	80	moutons.
Ouad Allan...	80	id.	id.	100	id.
Oulad Marreuf.	80	id.	id.	40	id.
Oulad Hedim..	15	id.	id.	20	id.
Oulad Deïd....	30	id.	id.	40	id.
Mefateha......	60	id.	id.	80	id.
Oulad Hamza.	10	id.	id.	15	id.

	Felidj.	Gheraïr.	Peaux de bouc.	bâts.
Oulad Deïd	8	10	6	6
Rebaïa.............	6	20	10	6
Oulad Allan.......	12	30	12	12
Oulad Marreuf.....	6	20	6	6
Mefateha..........	6	10	6	6
Souari............	6	10	6	6

Les Adaouera, Oulad Farcha, Oulad Meryem, Oulad Dris, Oulad Selim, Maghraoua, Beni-Ogueba fournissaient chacun 6 djellal (couvertures de cheval et 6 musettes).

(*) La mesure appelée tasse contenait 8 kabcha et la kabcha pesait près d'un kilogramme.

D'autres, plus méridionales, payaient un impôt fixe consistant en beurre, moutons, chevaux de gada, chameaux harnachés, c'est-à-dire avec leurs bâts et *gheraïr* ou dan (1).

Comme on le voit, ces impôts étaient forts lourds, d'autant plus lourds qu'étant collectifs ils fournissaient ample matière aux abus, exactions et injustices de toute nature. Cependant, ils n'étaient pas les seuls; car, à la Gherama fixe et invariable se joignait encore la Gherama variable, comprenant une foule d'impôts non moins divers que vexatoires.

Pour le gouvernement turk, tout était matière à impôt et il ne fallait jamais laisser au corvéable le temps de songer à l'indépendance et à la révolte; c'est ainsi que les Osmanlis justifiaient ce dicton si répandu dans tous les pays où ils ont dominé : « Partout où passe un turk, la terre devient stérile pendant 100 ans. »

Henri Federmann,
Interprète de l'Armée;

Bon Aucapitaine,
Sous-lieutenant au 36e de ligne.

(A suivre)

(1) Entre autres, les Oulad Chaïb donnaient deux chevaux de gada, 150 tasses de beurre à raison de 8 kilog. la tasse, 500 moutons, 30 chameaux. Les Oulad Naïl donnaient 6 chevaux de gada, 240 tasses de beurre, 5 à 600 moutons et 100 chameaux.

ÉPIGRAPHIE.

AUZIA.

On nous écrit d'Aumale, 20 février 1867 :

J'ai l'honneur de vous communiquer le dessin, aussi exact que possible, que je viens de faire, d'une épigraphe mise au jour, hier, par M. Gardel, tailleur de pierre, qui s'est empressé de m'informer de son intéressante découverte.

Cette épigraphe se trouve à environ 300 mètres à l'Est de l'ancienne Auzia, sur le versant Ouest d'un petit mamelon réservé, par le Génie militaire, pour la défense de la place d'Aumale. Elle est gravée sur une pierre compacte, grise et reposait, à demi-enterrée, l'inscription en-dessous, sur une argile plastique rougeâtre qui avait pris une empreinte parfaite des lettres, lesquelles, du reste, sont d'une exécution très-soignée.

Comme vous le verrez, par mon dessin, l'inscription, n'est malheureusement pas complète ; elle a dû être gravée sur deux ou plusieurs morceaux de pierre ; et, jusqu'à ce moment, on n'a trouvé que le premier de ces morceaux, celui qui fait l'objet de ma communication.

Voici l'inscription dont il s'agit :

SATVRNO.........................

·TEMPLVMOPERESIGNIN... ....

MARCELLVS·A·MILIT· COLONIAE...............

SOSSIAE·CONIVGIS·LIBERO.....................

·MILIAEQVESVAEVOTODESTN.................. (1)

(1) Faute de caractères spéciaux, on n'a pu reproduire ici les ligatures abréviatives de cette épigraphe ; mais elles se trouvent toutes indiquées dans les observations que le Directeur de la *Revue* a placées à la suite de la communication de notre honorable correspondant, M. Charoy. — *Note de la Rédaction.*

La nature légèrement marneuse de la pierre a laissé ronger, par le temps, quelques lettres de la fin des quatre dernières lignes, mais, toutefois, pas assez pour laisser du doute dans la lecture.

Recevez, etc.

A. Charoy,
Architecte de la ville d'Aumale.

Notes de la Rédaction sur l'article précédent.

Voici le deuxième document épigraphique concernant Saturne que l'on découvre à Aumale. Le premier, donné dans cette *Revue* au Tome 3e (p. 128, no de décembre 1858), avait été trouvé par M. Michel, agent comptable des subsistances, dans sa propriété située à 500 mètres au S.-E. d'Aumale, sur la rive gauche de l'Oued Sour, dans l'ancienne nécropole d'Auzia.

Celui dont nous avons connaissance aujourd'hui par notre honorable collègue, M. Charoy, à qui nous sommes déjà redevables de nombreuses et intéressantes communications analogues, a été exhumé à 300 mètres à l'Est d'Aumale, sur le versant occidental d'un petit mamelon.

Il serait bon de vérifier si ce mamelon n'a pas été formé — comme cela arrive souvent — par les ruines mêmes du Temple que l'inscription annonce, ruines que les couches végétales accumulées annuellement pendant des siècles dissimuleraient aux regards.

Le premier monument saturnien découvert à Aumale, dont on a parlé tout à l'heure, est une grande stèle sculptée de haut en bas et qui contient, — outre la dédicace « Saturno Augusto sacrum » et les noms des dédicateurs « L. Clodius Campanus, L. Clodius Martialis, L. Clodius Campanus, sacerdotes » — quatre compartiments renfermant chacun un petit tableau plus ou moins énigmatique, mais paraissant toutefois se rapporter au culte de Saturne. Nous n'en reproduisons pas ici la description, puisqu'elle a déjà été publiée dans cette *Revue*, à l'endroit indiqué plus haut.

Bornons-nous à constater que parmi les six personnages qui figurent sur cette stèle, aucun ne rappelle Saturne, les traits de nul d'entre eux n'ayant la sombre majesté, l'expression de pru-

dence et même de dissimulation profonde qui constituent l'idéal typique de sa physionomie dans l'iconographie payenne. Ce pourrait être, nous l'avouons, impuissance artistique de la part du sculpteur que son œuvre même dénonce comme assez inhabile. Mais cette objection mise de côté, il en surgit une autre que la même explication n'écartera pas : c'est qu'aucun des accessoires attribués habituellement à Saturne ne se retrouve sur la stèle en question ; ni le voile qui couvre ordinairement sa tête ; ni la *harpé* si fatale à la virilité de son père et qui a fini par se changer en une faux, d'où le surnom de *Falcifer* ; ni le sablier, emblème du temps qui rapidement s'écoule ; ni le serpent arrondi en cercle qui se mord la queue, symbole de l'éternité ; ni le crocodile, symbole du temps qui détruit tout ; ni cet autre emblème significatif de l'enfant qu'il porte à sa bouche pour le dévorer ; ni, enfin, le globe placé sur sa tête et auquel il a droit comme planète.

Certes, Saturne qui, dans son incarnation royale, initia les hommes aux premiers rudiments de la civilisation en leur enseignant à cultiver la terre et à se bâtir des demeures fixes, Saturne aurait dû avoir en Afrique, à ce titre surtout, de nombreux autels élevés par les Romains, dont la mission était d'amener les indigènes à un état social supérieur. Il est vrai qu'ils n'y ont guère réussi — s'ils y ont même songé — puisqu'après huit siècles environ de domination ils ont laissé les Africains à très-peu de chose près dans l'état de barbarie où ils les avaient trouvés. Et, malheureusement pour les Romains, l'histoire proclame que ce fut surtout indifférence de leur part.

Mais abordons le commentaire que l'épigraphe dont il s'agit comporte, en la reproduisant d'abord avec les mots séparés, pour en rendre la lecture plus facile.

Cette première opération nous donne ce texte :

SATVRNO
TEMPLVM OPERE SIGNIN.......
MARCELLVS A MILIT. COLONIAE.......
SOSSIAE CONIVGIS LIBERO.........
MILIAEQUE SVAE VOTO DESTN.......

Pierre carrée, complète en elle-même : calcaire compact gris légèrement marneux.

Dimensions : hauteur, 0 m. 72 c.; largeur, 1 m, 10 c.; épaisseur, 0 m. 35 c.

L'inscription est gravée dans un cadre à moulures en lettres de 0 m. 06 de hauteur, appartenant au type rectiligne.

Ligatures : sont liés, à la 2e ligne, NI ; à la 3e, MI, LIT, CO, NI ; CO, à la 4e ; MI, LI, VA, à la 5e.

Le 2e O du mot *coloniae*, à la 3e ligne, n'a que 0,03 c. de hauteur et il est en suspension à égale distance des deux parallèles qui circonscrivent la ligne d'écriture.

Les mots se touchent et il n'y a de signes séparatifs (une ligne ondulée placée en diagonale) qu'entre ceux de la 3e et de la 4e lignes.

En développant les abréviations et en suppléant les lacunes, nous obtenons :

Saturno Augusto
Templum opere signino.........
Marcellus, à militiis, coloniae patronus, pro salute sua et
Sossiae conjugis liberorum que suorum... . fa —
miliae que suae voto destinavit.

C'est-à-dire :

« A Saturne Auguste....... Marcellus, ex-officier supérieur,
» patron de la colonie, a destiné par vœu, un temple avec pa-
» vage à la mode de Signia, pour son salut ; celui de son épouse
» Sossia, de ses enfants..... et de sa famille. »

Justifions maintenant cette traduction par la discussion des passages sujets à controverse.

Faisons observer, d'abord, que, selon toute probabilité, nous n'avons ici que le dernier terme de l'état de filiation du donateur, c'est-à-dire son *surnom*, Marcellus. Il nous manque donc son *nom*, son *prénom*, celui de son père et l'indication de sa tribu. De ces diverses particularités, la 2e et la 3e pouvaient s'exprimer par une simple initiale ou du moins par un très-petit nombre de lettres, lesquelles, resserrées en ligatures abréviatives, occupaient fort peu de place. En tous cas, elles rentrent

dans la catégorie des éléments qu'on ne peut songer à suppléer. Aussi, avons-nous laissé subsister la lacune sans faire aucune tentative de restitution.

Si, à propos de lacune, nous voulons essayer d'apprécier l'importance de celles que présente notre épigraphe, la restitution facile de la dernière partie de la quatrième ligne nous en fournit les moyens. En effet, il est évident que cette ligne et la suivante, lorsqu'elles étaient complètes, devaient être lues ainsi :

SOSSIAE CONIVGIS LIBERO — RVMQUE SVORVM... FA
MILIAEQVE SVAE VOTO DESTINAVIT

Si l'on objecte qu'en cet état la 2e partie n'a que 14 lettres, tandis que la 1re en compte 21, nous répondrons que les sept lettres inconnues en moins, remplacées par nos points suspensifs, correspondent probablement au nom des enfants; et si l'on riposte alors que sept lettres ne suffisent pas pour exprimer ces noms, qui doivent être au nombre de deux, en minimum, nous répondrons qu'avec l'emploi des abréviations et ligatures, la chose devient possible. Exemple : IVL. ET PRIM., où en liant V et L, E et T, I et M, on exprime deux noms dans l'espace que sept lettres exigent.

Il va sans dire que les noms IVL. ET PRIM sont ici purement hypothétiques et ne figurent que pour les besoins de la démonstration.

Il est donc permis de conclure de ce qui précède qu'une deuxième pierre seulement complétait l'intéressant document épigraphique découvert par M. Gardel, copié, dessiné et communiqué par M. Charoy.

Le texte de cette épigraphe, à part sa restitution, n'offre pas de difficultés sérieuses; et deux expressions seulement ont besoin d'être expliquées. Ce sont :

Signinum opus. Pline l'ancien a dit (XXXV, 46) : Quid non excogitavit ars? fractis etiam testis, utendo sic, ut firmius durent tusis calce addita, quæ vocant *Signina.*

D'après cette explication, l'opus signinum — ainsi nommé de Signia, ville d'Italie (appelée aujourd'hui *Segni*), qui passe pour avoir donné le jour à son inventeur, était un ciment de tuileaux pour les planchers antiques; soit des tuiles brisées en petits morceaux, mêlées de chaux, puis battues à la hie ou dame, jusqu'à faire un sol compact, solide et imperméable.

A militiis. Cette expression, que nous traduisons par « ex-officier supérieur, » a été déjà expliquée dans la *Revue,* d'après la définition que M. Léon Renier en donne dans ses Mélanges d'épigraphie, p. 234 et 235.

Nous terminerions ici notre commentaire, s'il ne restait pas quelque chose à dire sur les motifs probables de l'hommage rendu à Saturne par notre... Marcellus. Ce n'est pas une entreprise aussi facile que beaucoup de lecteurs peuvent le supposer, car rien de changeant, d'insaisissable comme les divinités mythologiques depuis que l'érudition moderne a rassemblé tout ce qui a été écrit sur chacune d'elles, sans oublier les systèmes explicatifs anciens qui les concernent, compliqués d'autres systèmes contraires imaginés en dehors de l'antiquité. Chacune d'elles est un véritable Protée, et entre l'irrévérend Evhémère, qui prétend que les dieux de l'Olympe sont, au fond, des hommes, lesquels ont tous vécu sur la terre comme nous autres simples mortels et les raffinés scientifiques qui affirment que ce sont les personnifications des forces de la nature, l'hésitation est certes bien permise.

Pour nous borner ici à Saturne, objet de cet article, Saturne, père de *tous* les Dieux, et qui, cependant, a *Chronos* ou le Temps pour père, Saturne qui est Chronos lui-même, etc., quelle divinité plus embarrassante..., quand on étudie sa biographie dans les ouvrages de mythologie moderne.

Car il faut bien admettre que les anciens n'avaient pas de ces doutes et de ces hésitations et que lorsqu'ils élevaient un temple ou un autel à Saturne, ils savaient tout aussi bien à qui ils adressaient cet hommage que nous autres quand nous rendons des honneurs analogues aux saints du Christianisme. Nous parlons de ceux qui n'ont pas lu le Dr Strauss, ni M. Renan, du plus grand nombre, et dont les connaissances hagiologiques se bornent à savoir que sainte Catherine est la patronne des filles, saint Nicolas le patron des garçons, et ainsi de suite.

Par malheur, il n'existe pas, à notre connaissance, de traité de mythologie au point de vue populaire des anciens, de sorte qu'il nous paraît difficile de déterminer dans quel sens Marcellus d'Auzia a entendu faire hommage à Saturne.

Cependant, la formule *pro salute*, qui se supplée naturellement dans notre épigraphe, donne à penser que ledit hommage avait pour but d'éloigner de fâcheuses influences ou d'en atténuer sinon d'en détruire les effets déjà ressentis. C'était donc à la face malfaisante de Saturne qu'il s'adressait.

En effet, Saturne étant à la fois le suprême créateur et destructeur, le temps, le feu-mage, le feu fécond en prodiges et en maléfices, était aussi l'astre sombre dont Lucain a dit : Stella nocens nigros Saturni accenderat ignes. Par parenthèse, est-ce que ces *feux noirs* n'auraient pas suggéré à Milton sa célèbre expression de *ténèbres visibles ?*

L'Astre saturnien était qualifié par l'antiquité de *triste et maléficiant ;* aussi, le samedi (*Saturni dies*), jour qui lui était consacré n'était pas réputé favorable pour se mettre en voyage.

D'ailleurs, Saturne qui avait fait son père eunuque et qui dévorait ses enfants devait nécessairement passer pour un Dieu cruel aux yeux de la multitude qui ne se préoccupe pas des explications atténuantes des commentateurs. Aussi, en Afrique, avait-il fini par s'identifier au sombre Baal Moloch qui voulait des victimes humaines.

En tous cas, comme feu-mage et fécond en prodiges et maléfices, il devait avoir son rôle dans les tremblements de terre, dont les anciens ont très-bien pu deviner la liaison avec le feu central par les flammes volcaniques et la fumée qui s'échappaient du sol dans les grandes secousses terrestres.

En Afrique, où les tremblements de terre sont assez fréquents et occasionnent d'assez grands désastres, quoiqu'à des époques généralement assez éloignées les unes des autres, le culte de Saturne feu-central avait sa raison d'être.

Il ne serait donc pas impossible que le Marcellus de notre épigraphe lui eût adressé son hommage à ce titre.

Devant les lacunes de notre texte et les incertitudes de la

mythologie, la conjecture peut se hasarder, quoiqu'on ne manquera pas de dire que c'est la circonstance qui nous la suggère.

A. Berbrugger.

N. B. La copie de M. Charoy n'était pas accompagnée d'un estampage. C'est un oubli que nos correspondants commettent presque tous et qui est très-regrettable. Car il faut avoir ce moyen de contrôle sous les yeux pour être bien assuré du texte d'une épigraphe; et sans un texte d'une exactitude parfaitement établie, toute explication devient difficile et incertaine.

LA BATAILLE D'AL-KAZAR EL-KEBIR

D'APRÈS DEUX HISTORIENS MUSULMANS.

À M. AD. BERBRÜGGER, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE A ALGER.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est véritablement m'acquitter d'un devoir que d'accomplir une des nombreuses promesses que je vous ai faites. Je crois, cependant, que vous êtes trop au courant des exigences que le métier m'impose pour n'être pas indulgent à l'égard de bonnes intentions demeurées sans résultat.

Si mes cartons, enflés de notes amassées pour la *Revue Africaine,* font foi de ces bonnes intentions, le mal que j'ai eu à tirer quelque chose de convenable de ce chaos de documens déjà anciens prouve qu'on a tort de laisser vieillir ses engagemens et sa mémoire.

Je vous adresse, pour mon début, une simple page de l'histoire du Maroc. Ce sont deux récits de la bataille d'*Al-Kazar el-Kebir,* ou si vous aimez mieux de l'Ouad el-Mekhazen, traduits de l'arabe sur deux manuscrits qui sont depuis plusieurs années à ma disposition. L'idée de leur faire voir le jour m'est venue en lisant le dernier article que vous avez publié à propos d'*une lettre inédite d'un Empereur du Maroc* (1). J'ai pensé, en outre, qu'ils offriraient d'autant plus d'intérêt que le grand épisode qu'ils retracent n'a été encore — je le crois du moins — raconté que d'après des sources européennes.

Un mot tout d'abord sur chacun de ces manuscrits.

Le plus ancien a pour auteur un Maghrebin du nom de Sid Mohammed es-Segheir ben El-Hadj ben Abdallah, qui vivait à

(1) V. *Revue Africaine*, 10e année, n° 60, page 451 et suivantes.

Merrakech ou Maroc dans le XIIe siècle de l'hégire. C'est une chronique intitulée :

نزهة الحادى باخبار ملوك القرن الحادى وهذه الدولة السعدية

Délices de celui qui s'attache à l'histoire des souverains du onzième siècle, c'est-à-dire de la Dynastie Saadienne.

Elle embrasse, comme son titre l'indique, la période pendant laquelle ces souverains ont occupé le trône du Maroc (de 918-19 à 1069 de l'hégire), (1512-13 à 1658-59 de J.-C.) mais elle va plus loin. Elle résume l'histoire des premiers sultans de la branche Alide ou Sidjilmassienne, à laquelle appartient l'Empereur actuel, Moula Mohammed, et s'arrête à la prise d'El-Araïch (*Les Berceaux*, vulg. LARACHE) qui eut lieu le 18 de Moharrem de l'année hégirienne 1101 (1er novembre 1689) sous le règne de Moula Ismaïl.

Cette chronique n'est pas, que je sache, très-connue. Je n'en ai vu, jusqu'à ce jour, qu'une mention ; c'est dans un *Manuel ou guide de l'officier au Maroc,* publié en espagnol par Don Serafin E. Calderon (1). Encore ce dernier ne la cite-t-il qu'incidemment dans le chapitre XIX de son livre, où il trace la généalogie des sultans Alides qu'il désigne sous le nom de Filelis (Dinastia Fileli). C'est peut-être à tort que cet écrivain ne l'a pas mise au nombre des sources où il a puisé pour la partie historique de son ouvrage, car à lire attentivement certains chapitres de celui-ci, et entr'autres la description de la bataille d'Al-Kazar el-Kebir, on est tenté de croire qu'il a emprunté plus d'un détail à Si Mohammed Es-Segheir.

La *Revue Africaine* doit à la même chronique un intéressant article, traduit par le savant orientaliste M. de Slane, et qui se trouve dans le 1er volume, année 1857, page 287. Je veux parler de la *Conquête du Soudan,* en l'an 999 (1590-1 J.-C.), par le sultan Ahmed El-Mansour Ed-Dehebi.

Comme il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé de faire l'analyse critique de cette compilation, je passe au second

(1) Manual del oficial en Marruecos, ó cuadro geográfico, estadistico, historico, politico y militar de aquel imperio, por Serafin E. Calderon, Auditor general de Ejército. Madrid, 1844.

manuscrit. Ce dernier, plus connu en Algérie, n'est pas étranger aux lecteurs de la *Revue*. C'est le commentaire d'une *Kacida*, ou pièce de vers, composée en l'honneur du Bey Mohammed El-Kebir, à la suite de la reddition d'Oran par les Espagnols, en 1791.

L'historien Bou-Ras (1), qui vivait encore il y a 45 ans, est l'auteur de cette poésie et de ce commentaire dont M. Gorguos, de regrettable mémoire, a publié, en 1861, une traduction partielle (2).

Après avoir fait connaître les auteurs que j'ai mis à contribution, je n'ai plus qu'à produire leurs récits. Comme ils forment un ensemble assez complet, j'estime qu'il n'est pas nécessaire qu'ils soient précédés d'une longue introduction, votre article précité pouvant d'ailleurs en tenir lieu. Je me bornerai, pour compléter vos éclaircissements historiques, à indiquer, d'une manière succincte, d'après le *Nozhat el-Hadi*, à la suite de quels

---

(1) L'Imam Djemal ed-Din Sid el-Hadj Mohammed Abou-Ras ben en-Nacer naquit sous la tente, entre le Djebel Kersout et l'ouad Hounet, (voir la carte du dépôt de la guerre, 1856) dans le pays des Beni-Meniarin du cercle de Saïda (subdivision de Mascara) le 8, au matin, du mois de safar de l'année 1165 (27 décembre 1751). Il mourut le mardi du milieu de châban de l'année 1238 (fin avril 1823), à l'âge de 72 ans, 6 mois, 8 jours. Son tombeau, surmonté d'un dôme qui fut construit aux frais du Bey Hassan, se voit encore à Baba-Ali, faubourg de Mascara. Bou-Ras a composé un grand nombre d'écrits ; il en donne la liste dans son autobiographie, où il raconte sommairement ses voyages au Maroc, à Alger, Constantine, Tunis, en Egypte et à la Mecque, etc. J'ai extrait de ce manuscrit, tracé de la main de Bou-Ras lui-même, les morceaux les plus propres à faire connaître cet érudit, depuis le commencement de sa carrière jusqu'à sa mort. Si mes loisirs le permettent, je les mettrai avant peu sous les yeux des lecteurs de la *Revue*.

(2) Cette Kacida a pour titre :

الحلل السندسية في شان (اخبار .var) وهران والجزيرة الاندلسية

« Les manteaux de soie fine, ou récits sur Oran et la péninsule Andalouse (l'Espagne). »

On la trouve aussi sous le titre suivant :

نفيسة الجمان في فتح وهران

« La perle précieuse ou (poème) à l'occasion de la prise d'Oran (par les Musulmans). »

Cette Kacida a été, de la part de Bou-Ras, l'objet de deux commentaires, dont les titres sont souvent reproduits par cet auteur avec des variantes qu'il me paraît utile de faire connaître.

Ainsi, celui que je possède, et qui contient 98 feuillets, petit in-4°, est intitulé :

الخبر المُعْرِب عن الامر المُغْرِب الحال بالاندلس وثغور المَغْرِب

var. : القصص المعرب عن الخبر المغرب عما وقع بالاندلس والخ

c'est-à-dire : Récits propres à élucider les faits extraordinaires qui se sont passés en Espagne et dans les places fortes du Maghréb.

L'autre commentaire, que j'ai vu autrefois à Blida, a pour titre, tantôt :

غريب الاخبار عما كان في وهران والاندلس مع الكفار

tantôt : عجائب الاسفار ولطائف الاخبار

et enfin : روضة السلوان الهولقة بهرسى تيطوان

évènements le prince Moula Mohammed, le *Mulâtre*, alla s'embarquer à Tanger pour se rendre en Portugal. La narration de Si Mohammed es-Seghcir rend cette digression indispensable.

Abou-Merouan Abd-el-Malek, surnommé *El-Ghazi fi Sibil allah* (Le combattant pour l'amour de Dieu) après avoir, avec l'aide des Turcs, battu et mis en fuite son neveu Moula Mohammed, entra à Fez en vainqueur et y fut proclamé Sultan, dans la 3me décade de Dou el-hidja de l'an 983 de l'hég. (fin mars 1576). Il prit, dans cette ville, quelques jours de repos, congédia les troupes turques qui étaient venues avec lui d'Alger et leur donna, pour prix de leurs services, une somme de 500,000 oukia (1) et dix canons dont le plus grand avait *dix bouches* (2). Il se mit ensuite en campagne pour aller com-

---

(1) Il y a au Maroc deux sortes d'oukia (ou once) ; elles sont en argent. Elles diffèrent par la dimension du module. La plus grande, appelée Sedassi, vaut 0,40 c. environ. L'autre, plus connue sous le nom de Dirhem, est la monnaie étalon et vaut aujourd'hui 0,40 c. environ dans le commerce. Elle ne valait autrefois que 0,15 c. à 0,16 c.

(2) Le texte porte : النفض الكبير الذى له عشرة افواه Ce ne peut être que le canon à sept bouches (au lieu de dix) dont il est question dans le volume II, de la *Fondation de la régence d'Alger*, par MM. Sander Rang et Ferdinand Denis. On lit en effet à la page 150 des notes : « Vingt-trois » pièces de canon défendaient la ville (d'Alger) vers le Nord. Au milieu

battre son neveu qui s'était réfugié à Merrakeche (Maroc). Celui-ci, à la nouvelle de son approche, sortit de cette ville pour aller lui offrir la bataille. La rencontre eut lieu à Khandek-er-rihan *(le fossé du Basilic)*, localité située à proximité d'Ech-Cherrat (الشرّاط) dans la banlieue de Sela (Salé). Moula Mohammed mis en déroute, selon son habitude, alla cacher sa honte dans le Djebel-Deren. Poursuivi dans cette retraite, il se jeta dans le Sous, où il parvint à recruter une troupe de vagabonds (صَعَاليك) à la tête de laquelle il fit une tentative infructueuse contre Merrakeche. Défait encore une fois, il se sauva de nouveau dans le *Djebel-Deren*. De là, il s'enfuit dans les environs de Badis, où il resta quelque temps; puis il se réfugia à Sebta (Ceuta) et enfin à Tanger.

Voici maintenant la traduction du chapitre emprunté au Nozhat-el-Hadi. Il a le titre suivant :

De la bataille de l'Ouad-el-Mekhazen; succès éclatant dont elle fut l'occasion pour les musulmans.

« On lit dans le Monteka (1) ce qui suit :

« La bataille de l'Ouad-el-Mekhazen, une des plus importantes (qui aient été livrées) est comptée parmi les plus brillants triomphes (des armes musulmanes). A raison de la part qu'y prirent une multitude d'Oualis ou amis de Dieu (2), cet événement mémorable peut être rapproché de la journée

» de ces pièces on en cite une fort curieuse : elle avait 7 bouches, et c'était » Rabadan-Pacha qui, dit-on, l'avait rapportée en 1576, lorsqu'il avait » contribué au rétablissement de Muley Moluch ».

Ce Rabadan-Pacha n'est autre que le Kaïd-Ramdan, le rénégat (*El Euldje*), qui, d'après Si Mohammed-es-Segheir, commandait les Turcs congédiés par Abd-el-Malek en 1576.

(1) Le titre complet de cet ouvrage est le suivant :

المنتقى المقصور على خلاصة السلطان ابى العباس المنصور

« Relation choisie et abrégée du règne du Sultan Abou'l-Abbas el-Mansour, (successeur d'Abd-el-Malek) ».

Cet ouvrage a été composé par Abou'l-Abbas Ahmed ben el-Hadi, qui vivait à la fin du 16e siècle de notre Ere.

(2) La qualité d'*Ouali* a été définie suffisamment par M. Brosselard dans ses *Inscriptions arabes* publiées par la Revue. Je crois inutile de revenir sur la signification de ce mot.

» de Bedr (1). Mon maître Abou-Rached el-Idderi (2) m'a raconté, d'après un homme digne de foi, que quiconque, d'entre les musulmans, présent à l'action, rechercha l'occasion de se mesurer avec un chrétien, n'aborda son adversaire sans le trouver déjà frappé de mort (par une main invisible) ».

Les chrétiens déployèrent, dans ce grand conflit, des forces considérables qu'on évalue à 125,000 combattants. Ils ne voulaient rien moins que ruiner le Gharb (3) en cernant de toutes parts les vrais croyants, et en faisant tourner sur eux (pour les broyer) la meule de l'avilissement.

A l'aspect du péril qui les menaçait, les populations conçurent les plus vives inquiétudes; les cœurs, remplis d'épouvante et d'angoisse leur remontèrent à la gorge (4), et (sous le coup de la douleur) elles ressentirent les atteintes d'un feu aussi dévorant que les ardeurs du soleil dans la plus grande chaleur du jour. A la fin, Dieu exalta sa religion par le plus complet des triomphes, et fit éclater à l'égard des musulmans des faveurs que personne d'entr'eux n'eût osé jamais espérer.

Voici comment survinrent ces événemens.

Mohammed ben Abdallah, après son arrivée à Tanger, se rendit à la cour du roi (de Portugal) et implora son secours pour (continuer la guerre) contre son oncle. Le monarque impie, qui s'appelait (Don) Sébastien (5) consentit à lui prêter son

(1) Le combat de Bedr fut livré par le prophète Mohammed contre les Coreïchides le 13 janvier 625 de J.-Ch. Le succès obtenu par les Musulmans, malgré l'infériorité de leur nombre, fut attribué au secours d'une légion d'anges annoncée par le prophète. Un musulman raconta que, poursuivant un Mekkois, le sabre à la main, il avait vu tout-à-coup la tête du fuyard rouler à terre, sans que son sabre l'eût atteint. Il avait reconnu que la main invisible d'un être céleste avait tué son ennemi. (*Essai sur l'hist. des Arabes*, par Caussin de Perceval, vol. III, page 65)

(2) Les Beni-Idder sont une tribu berbère du gouvernement (amala) de Tetouan (Maroc).

(3) La province du Gharb a pour bornes, au Nord le détroit de Gibraltar, au Sud l'ouad Sebou, à l'Ouest l'Océan, à l'Est le gouvernement de Fez et celui du Riff.

(4) Koran, sourate XXXIII, v. [illegible], locution figurée pour exprimer l'état pénible causé par la frayeur qui suffoque

(5) Le texte porte : واسم هذا الطاغية بستيان البرتقالي ويقال برتفيس

appui, à la condition que le prince musulman, gardant pour lui l'intérieur du pays, céderait aux Portugais tout le littoral du Maroc. Mohammed ben Abdallah accepta cette condition et prit l'engagement de la remplir.

L'armée portugaise qui, d'après quelques-uns, montait à 60,000 hommes, avait, ainsi que nous l'avons déjà dit sur la foi d'Ibn-el-Kadi, un effectif de 125,000 hommes. Elle traînait, en outre, avec elle, 200 pièces de canon. Les compagnons de Mohammed ben Abdallah étaient au nombre de trois cents (1). Vingt-cinq mille mécréants restèrent à bord de la flotte, les cent mille autres assistèrent à la bataille; une partie d'entr'eux furent faits prisonniers, le reste fut tué (2).

Dès le débarquement, des bandes de cavaliers chrétiens se mirent à inquiéter, par leurs incursions, les habitants du Sahel. Ceux-ci s'empressèrent de signaler l'apparition de l'ennemi à Moula Abd-el-Malek qui était alors à Merrakeche, et se plaignirent à ce souverain des attaques incessantes auxquelles ils étaient en butte.

A cette nouvelle, Abd-el-Malek adressa au roi infidèle le message suivant :

« Vous avez déjà montré de quel impétueux élan vous étiez
» capable, en quittant votre patrie pour traverser la mer et
» aborder sur les rivages africains. Si maintenant vous tenez à
» honneur de me prouver que vous êtes un véritable chrétien,
» un chrétien courageux, vous n'avez qu'à rester en position
» jusqu'à ce que je me porte à votre rencontre (3), si non, vous
» ne serez, à mes yeux, qu'un *chien*, fils de chien. »

(1) Les chiffres donnés par notre auteur sont évidemment erronés, sinon exagérés à plaisir. Cette tendance à l'exagération est commune aux Musulmans et n'a rien qui doive nous étonner. Mais le même reproche peut quelquefois être fait aux écrivains européens, quand il s'agit des Musulmans. Ainsi, Don Serafin E. Calderon, après avoir dit, page 115 de son *Manuel*, que l'armée portugaise s'élevait à 16,900 hommes, ne craint pas d'avancer que celle d'Abd-el-Malek en avait au moins 100,000. «.... un ejercito que ningun de los historiadores de la época le hacen » bajar de cien mil combatientes » dit-il à la page 117.

(2) Plus loin, on verra qu'une poignée de gens échappèrent au carnage.

(3) Abd-el-Malek voulait retenir son adversaire dans l'inaction afin de gagner du temps et de pouvoir organiser ses moyens d'attaque. On verra que sa démarche eut un plein succès.

A la réception de cette lettre, le roi impie fut transporté de colère et délibéra avec ses conseillers :

« Devons-nous, leur dit-il, entrer tout de suite en opérations,
» ou attendre sur place que nous ayons été rejoints par le reste
» de l'armée ? » (1) Mohammed ben Abdallah, prenant alors la parole, s'exprima ainsi : « Mon opinion est qu'il faut se porter
» en avant, occuper Tetouan, El-Kçar, El-Araïche; rassembler
» toutes les forces que ces villes pourront fournir et s'emparer,
» pour augmenter nos ressources, des richesses de toutes sortes
» renfermées dans leurs murs. »

Les membres du conseil approuvèrent cet avis, mais le roi ne le goûta point.

Cependant, le sultan Abd-el-Malek expédia à son frère Ahmed El-Mansour, l'ordre de partir de Fez avec ses troupes et les contingents de la banlieue, lui recommandant de tenir tout son monde prêt à combattre. Il écrivit ensuite en ces termes au roi infidèle :

« J'ai fait 16 marches pour me rapprocher de vous; n'en ferez-
» vous pas une seule pour vous porter à ma rencontre. »

(Don) Sébastien, loin de soupçonner que cette sorte de défi recélait un piège, quitta le campement qu'il occupait au lieu dit Tahedaret, et alla s'établir sur l'ouad El-Mekhazen, non loin de Kçar-Ketama (2). Il franchit ensuite avec son armée le pont jeté sur cette rivière et installa son camp sur la rive opposée.

Comme l'ouad El-Mekhazen n'avait pas de gué praticable, Abd-el-Malek, après le passage des chrétiens, fit partir un détachement de cavalerie avec ordre d'aller démolir le pont. Cette tâche accomplie, il mit ses troupes en marche et se dirigea vers

(1) Le texte porte : هل نقعد هنا حتى يلحق بنا من خلفنا من اصحابنا هي mot-à-mot : Est-ce que nous nous maintiendrons ici jusqu'à ce que nous rejoignent ceux (qui sont) derrière nous d'entre nos compagnons.

D'après ce passage, on croirait volontiers que le débarquement de l'armée portugaise ne s'est pas effectué qu'à une seule fois.

(2) Château de Ketama, appelé aussi : El-Kçar, El-Kçar-el-Kebir, Kçar-ben-Abd-el-Kerim, et Kçar des Denhadja, rameau de la tribu berbère des Ketama, ou enfants de Ketam. (Ibn Khaldoun, tome 1, page 291 de la traduction de *Slane* et *passim*)

l'ennemi, accompagné des cavaliers d'élite (1). Les volontaires qu'enflammait le désir de mériter la récompense dévolue aux martyrs, se joignirent à son cortège, et, de tous les points, on vit les guerriers accourir en foule et se presser à l'envi les uns des autres, impatients qu'ils étaient d'arriver sur le champ de bataille qui leur promettait la glorieuse palme des élus.

Parmi les personnages marquants qui assistèrent à cette grande lutte se trouvait Abou-l'-Mehacen Sid Youcef el-Fessi (2). J'ai ouï dire qu'on y vit aussi le chikh Abou-l'-Abbas es-Sebti en personne (3); monté sur un cheval gris, il allait de tous côtés excitant l'ardeur des combattants. Une pareille assertion ne saurait être révoquée en doute, car nul n'ignore que « les martyrs vivent auprès de leur Seigneur (4). »

Dès que les deux armées furent en présence, elles fondirent l'une sur l'autre. Aussitôt la fournaise de la guerre s'échauffa; la fumée vomie par les canons, et la poussière que les chevaux soulevaient sous leurs pas formèrent d'épais tourbillons qui noircirent l'atmosphère; on se battit avec fureur, et, sous les

(1) خيل الله المسومة — Les chevaux de Dieu portant des marques imprimées, c'est-à-dire des chevaux fringants, des chevaux d'élite que l'on garde spécialement en vue de la guerre sainte. Il n'est pas sans intérêt de rapprocher de cette phrase et de celles qui suivent, le passage suivant qu'on lit à la page 120 du Manuel de Don Serafin E. Calderon :

« El Moluco ademas llevaba cerca de su personna un escuadron nume-
« roso de gente escogida y diestra, y cercado de sus alcaides, y prece-
« dido de muchas banderas.............. y de algunos moravitos, que
« con grandes alaridos incitaban à la pelea, etc. . »

(2) Soufi fameux, qui appartenait à l'ordre d'Abou'l-Hacen ech-Chadili (mort en 658-1260) auquel se rattache directement celui des Derkaoua.

(3) Sid Abou'l-Abbas Ahmed ben Djafer es-Sebti, célèbre contemplatif, en grande véneration chez les Marocains. Il naquit à Ceuta en 524 de l'hégire (1129-30) et mourut à Merrakeche en 601 hég. (1204-1205). Il fut enseveli en dehors de l'enceinte de cette ville.

(Cf. Nefat-Et-Tayeb d'El Makkari, édition de Boulac, t. 4, p. 739).

(4) Koran, sourate III, verset 163. Pour la complète intelligence de ce passage il est nécessaire d'ajouter qu'Abou'l-Abbas es-Sebti était Ouali, élu de Dieu. Or, les Oualis, comme les martyrs de la foi, jouissent en quittant ce monde, de la vie céleste. C'est par leur intercession que les Musulmans remportent la victoire sur les Infidèles. Les Musulmans croient, en outre, que, dans certaines circonstances, ils peuvent apparaître au milieu des hommes pour raviver leur zèle, exalter leur courage à la guerre, et leur servir, pour ainsi dire, de *Talisman*.

coups redoublés des lances et des épées, la mêlée devint des plus meurtrières. Dans la violence du premier choc, Abd el-Malek rendit son âme à Dieu (1). Mais le Très-Haut, dans son inépuisable bonté, avait décrété que sa mort resterait ignorée des troupes. Le rénégat Redouan, affranchi et favori de ce prince, eut, seul, connaissance de cet événement et en garda avec soin le secret. Il ne cessa, durant le combat, de se montrer tantôt au pavillon royal (2), tantôt dans les rangs de l'armée, transmettant les ordres de l'Émir (comme si celui-ci eût été encore en vie); disant à tel chef d'aller prendre telle position, à tel autre de ne pas quitter l'étendard, à celui-ci d'avancer, à celui-là de faire un mouvement en arrière, etc.

(A ce sujet) on lit (aussi) dans (l'ouvrage intitulé) ***Charah-ez-Zohra*** (3) le passage suivant :

« Après qu'Abd el-Malek eut succombé, celui auquel étaient
» confiées les fonctions de *Saïs-el-Micheffa* (le palefrenier de la
» litière) ne fit part de sa mort qu'au frère de ce prince, Ahmed
» el-Mansour. Afin de mieux cacher la fatale nouvelle à l'ar-
» mée, il continua de faire marcher du côté de l'ennemi les
» bêtes de somme qui portaient la litière, répétant cons-
» tamment aux soldats ces paroles : Le sultan vous ordonne de
» charger les infidèles (4). »

Les deux partis restèrent ainsi aux prises, croisant les épées, buvant tour à tour à la coupe du trépas. A la fin, le vent de

(1) Le texte porte تُوُفِّى — ce qui indique qu'Abd el-Malek mourut de mort naturelle, et non de mort violente.

(2) Le texte porte الخباء — el-Khibâ, qui signifie la tente ordinaire des Arabes, faite en poil de chameau — il aurait peut-être fallu lire محفّة *miheffa*, litière, pour se conformer aux idées reçues.

(3) Cet ouvrage m'est inconnu. Si Mohammed es-Segheir le mentionne assez souvent sans indiquer le nom de l'auteur.

(4) Le même fait est ainsi rapporté par Serafin E. Calderon, ouvrage déjà cité, page 121.

« Los que le rodeaban lo entraron en la litera con un elche, mancebo,
» llamado Almanzor, que cumplió tan bien el encargo del Moluco, que
» prosiguió dando órdenes para la batalla como si las recibiese de su
» rey. »

triomphe enfla les bannières des Musulmans ; la fortune leur sourit et fit éclore sur leurs lances les fleurs de la victoire (1).

Les Polythéistes tournèrent le dos. Un cercle de mort se forma bientôt autour d'eux ; poursuivis le glaive dans les reins, ils prirent alors la fuite et s'aperçurent qu'il était trop tard pour qu'ils pussent espérer d'y trouver leur salut. Le roi de Portugal périt dans les flots en traversant la rivière. Les chrétiens, s'étant dirigés vers le pont, n'en trouvèrent plus aucun vestige. La destruction de cet ouvrage fut une des principales causes qui décidèrent la perte et amenèrent le massacre de leur armée. Ce fut à peine si une poignée de fuyards réussirent à se sauver (2).

On chercha le corps de Mohammed ben Abdallah sur le champ de bataille. On le trouva dans l'ouad (el-Mekhazen) où ce prince s'était noyé, au moment de la déroute générale, en cherchant à fuir à la nage (3). Son cadavre, retiré de l'eau par des plongeurs, fut écorché, et sa peau, remplie de paille, fut ignominieusement promenée dans les rues de Merrakeche et d'autres localités. On trouva aussi parmi les morts de l'armée chrétienne Abou Abdallah Mohammed ben Asker, l'auteur du (livre intitulé) : *Douhat-en-Nacher* (4) qui avait pris la fuite avec le prince écorché.......

La rencontre des deux armées avait eu lieu le lundi dernier

(1) واثمرت كمائم رماحهم زهو لراظفر mot à mot : et produisirent les calices de leurs lances les fleurs de la victoire. La forme plurielle *Kemaïn* ne se trouve pas dans les dictionnaires.

(2) D'après Don Serafin E. Calderon, il ne se sauva qu'une soixantaine de chrétiens.

« De todo aquel gran campo y numerosos escuadrones solo se salvaron « unos sesenta cristianos, que por ser fronterizos en Tanger eran prácticos « en aquellas tierras page 125. »

(3) Le texte porte ورام قطعه عوما — le mot عوما se trouve interpolé. dans l'ouvrage déjà cité de S. E. Calderon, on lit page 124 :

« El Rey Xerife.,....... buscando salvacion en la fuga, con su caballo « se arrojó al rio Muhacen para atraversarle.......... y en medio de la « corriente ladeándosele el caballo lo cogió bajo de si y lo ahogó. »

(4) Cet ouvrage m'est inconnu Bou Ras écrit : Douhat-en-nès. Ailleurs au lieu de Douha, on lit : Rouha, qui semble la bonne leçon.

jour de Djoumada 1er, de l'an 986 de l'hégire (4 août 1578 de J.-Ch).

On lit dans le *Monteka* : « Un astronome m'a raconté que « la bataille avait duré quarante-cinq ou cinquante-deux mi- « nutes. »

Abd el-Malek mourut au moment du *Zoual* (déclin du soleil après-midi) du même jour, et son frère Abou'l-Abbas Ahmed el-Mansour fut proclamé sultan à sa place.

On lit dans *Dorret el-Hedjal* (1) ce qui suit :

« Considère (ô lecteur) les desseins mystérieux de la Provi- « dence. Dieu, l'unique, l'irrésistible, fit périr dans la même « journée, trois souverains : Abou Merouan Abd el-Malek, son « neveu Mohammed ben Abdallah et Sébastien l'impie. Un « seul, Abou'l-Abbas Ahmed el-Mansour échappa à la mort. »

Dès que le roi de Portugal (le successeur de Don Sébastien) apprit le désastre de l'armée, il écrivit à El-Mansour qui était déjà rentré à Fez et avait pris possession du trône, pour lui demander le rachat des prisonniers qui se trouvaient en son pouvoir. Leur délivrance eut lieu moyennant le paiement d'une très-forte rançon (2).

Tel est, d'après Si Mohammed es-Segheir, le récit (3) de

(1) Ouvrage également inconnu pour moi, Si Mohammed es-Segheir ne donne pas le nom de l'auteur

(2) Si Mohammed es-Segheir rapporte, à ce sujet, dans un autre chapitre qu'*Arid* (le cardinal Don Henri) oncle de (Don) Sébastien et qui prit, après sa mort, la direction des affaires du Portugal, envoya à El-Mansour une ambassade chargée de lui offrir des présents considérables. Ceux-ci furent portés à Fez sur des voitures et des chariots ; (عجلات وكراريط) Ils comprenaient 800,000 *ducats ou réaux d'argent* (couronne de 5 fr. 60 ?) et une quantité innombrable de vases et d'étoffes précieuses. (Il y a ici une lacune dans le texte).

(3) Ce récit se termine par les deux anecdotes suivantes empruntées à des auteurs dont le *Nozhat* tait les noms. Dans la première, il est dit que, lorsque les prisonniers faits à l'ouad El-Mekhazen arrivèrent en Portugal, on les amena en présence de leur Souverain. Celui-ci leur ayant demandé pourquoi l'armée ne s'était pas emparée d'El-Kçar, d'El-Araïch et de Tétouan avant l'arrivée d'Abd el-Malek, ils répondirent : « Le Prince

ce grand drame dont le dénouement fut si fatal aux Portugais. Je vais, pour terminer, donner la version de Bou-Ras, en serrant son texte d'aussi près que possible.

Lorsque Abou-Merouan Abd el-Malek, fils du sultan Mehammed ech-Chikh (1) fut monté sur le trône — à la suite d'événements qu'il serait trop long de rappeler, — son neveu Moula Mohammed, fils du sultan Abdallah el-Ghaleb Billah (le vainqueur par la grâce de Dieu) (2) leva contre lui l'étendard de la révolte. Abou-Merouan mit son frère Moula Ahmed ed-Dehebi à la tête des troupes et lui confia le soin d'aller le combattre (3).

Le Prince révolté se vit bientôt réduit à la dernière extrémité, et, ne trouvant plus sur le continent aucun moyen de poursuivre son entreprise, il passa le détroit, accompagné de ses familiers. Arrivé dans la Péninsule, il implora l'assistance du roi des Espagnols qui lui donna une armée de 120,000 hommes, commandée par son vizir Sébastien (4) le

---

que vous aviez mis à notre tête s'y est refusé. » Et ils furent tous livrés aux flammes.

En reproduisant l'autre anecdote, Si Mohammed es-Segheir s'écrie : « Chose étrange et qu'on ne peut tourner en dérision ! Un écrivain rap» porte qu'après la catastrophe des Portugais, leurs Évêques, voyant la » dépopulation des campagnes, permirent au peuple de s'adonner à la » fornication et à l'adultère afin d'accroître la reproduction de l'espèce » humaine et de tâcher de combler les vides faits par la guerre. Ils re» gardèrent cette mesure comme un moyen d'aider au triomphe de leur » religion et d'augmenter les forces vives de leur nation ! (Que Dieu les » confonde et les anéantisse !) »

(1) D'après le *Nozhat*, il faut lire *Mohammed* au lieu de *Mehammed*. Ce prince, surnommé *Amghar* (qui en langue Berbère signifie *Chikh*) et El-Mehdi, naquit en 893 (1487-88 J.-C.), monta sur le trône en 951 (1544-1545 J.-C.) et fut tué par trahison le 29 du Dou el-Hidja de l'an 964 (23 octobre 1557).

(2) Moula Abdallah el-Ghaleb Billah naquit à Taroudant après l'an 920 (1514-15 J.-C.) fut proclamé roi à Fez en 965 au mois de Moharrem (novembre 1857) et mourut de maladie le 27 de Ramadan de l'an 981 (20 janvier 1574).

(3) D'après le *Nozhat*, Moula Ahmed ed-Dehebi prit une grande part aux opérations, mais il ne fut pas personnellement chargé de combattre son neveu. Il opéra de concert avec Abou-Merouan et sous la direction de ce monarque qui commandait également un corps d'armée.

(4) La démarche infructueuse du Prince révolté auprès du roi d'Espagne est un fait avéré et on a lieu de s'étonner que Bou-Ras ait ainsi altéré les faits.

Portugais. Il fut stipulé que, en retour de cette coopération, Mohammed, gardant pour lui l'intérieur du Maroc, céderait au roi d'Espagne les villes et les villages du littoral ainsi que le territoire dépendant de cette région.

Le Prince musulman et Sébastien, ayant traversé la mer avec leurs troupes, vinrent mouiller dans les eaux d'Acila (Arzilla, Arzille des Cartes) à l'Est d'El-Araïche. Une fois descendus à terre, ils prirent position à Tehdaret (1) localité située sur la côte.

A la nouvelle de leur débarquement, Abd el-Malek marcha contre eux avec son armée. Il écrivit ensuite en ces termes à Sébastien : « J'ai fait seize marches pour me rapprocher » de vous ; n'en ferez-vous pas une pour me rejoindre ? » Le Sultan voulait, par cette démarche, l'amener à s'éloigner (des bords) de la mer (afin de l'isoler de sa flotte).

Sébastien leva son camp et alla s'établir près du Kçar-Ketama, sur l'oued El-Mekhazi (2). Après avoir franchi ce cours d'eau, il y fit jeter un pont.

Les musulmans vinrent de tous côtés pour faire la guerre sainte. Dans la nuit qui précéda le combat, Abd el-Malek fit détruire le pont par un parti de cavaliers. La rivière, difficile à traverser à gué, n'offrit plus dès lors de passage praticable.

Le lendemain, au point du jour, les musulmans firent leur prière. Les deux armées se rangèrent en bataille et s'élancèrent l'une contre l'autre. Le combat fut acharné ; l'air fut obscurci par des nuages de fumée qui s'échappaient de la bouche des canons et des fusils. Dès le premier choc, le Sultan mourut des suites de la maladie dont il était atteint. Son affranchi Redouan, qu'il avait amené avec lui de Cons-

---

(1) Bou-Ras écrit تهدارت, tandis que le Nozhat porte تاهدارت, qui paraît être la bonne leçon.

(2) Bou-Ras ajoute : « Le nom de ce cours d'eau, avant la bataille (qui fut livrée sur ses bords) s'écrivait *Oued el-Mekhazen*, avec un (ن) *noun* final au lieu d'un *ta* (ى) » Je ne sais pas si le dire de Bou-Ras est bien fondé ; mais il est un fait certain, c'est qu'on dit encore aujourd'hui Mekhazen.

tantinople (1) garda le secret de sa mort. Ayant fermé les rideaux de la litière où ce Prince s'était fait porter, il prit des mesures pour que, seul, il pût y avoir accès, et continua à transmettre à l'armée des ordres écrits, revêtus du sceau royal.

Les deux partis soutinrent la lutte un certain temps avec la même opiniâtreté. A la fin les idolâtres tournèrent le dos. Sébastien fut tué ; ses troupes se dirigèrent vers le pont et n'en trouvèrent plus la moindre trace. La plus grande partie d'entr'elles périrent dans les flots.

On chercha (parmi les morts) le corps de Mohammed ben Abdallah ; on le découvrit dans la rivière où ce prince s'était noyé. Son cadavre fut retiré (de l'eau), puis écorché, et sa peau, bourrée de paille, fut promenée dans les rues de Merrakeche et d'autres villes. De ce moment, on ne le désigna plus que sous l'épithète de *mesloukh*, écorché.

Cette rencontre eut lieu en l'an 986 de l'hégire. Cent mille chrétiens y furent tués et vingt mille faits prisonniers (2).

Ici finit la version de Bou-Ras.

Bien que, sur quelques points, elle soit un peu plus explicite que la relation de Si-Mohammed es-Segheir, que sur d'autres elle en diffère complètement, il est difficile de ne pas reconnaître que ce n'est autre chose que la reproduction du même document, mais renfermée dans des limites plus restreintes. A la vérité,

(1) Bou-Ras place le voyage d'Abd el-Malek à Constantinople sous le règne d'Abou-Rebla Seliman Chah (Seliman II mort le 12 décembre 1574). Le *Nozhat*, au contraire, dit que ce voyage eut lieu sous Mourad, fils du précédent (Mourad III). D'après M. de Hammer, (*Histoire de l'empire Ottoman*, vol. 7, page 54), ce fut bien sous le règne de ce dernier Sultan que le Pacha de Tripoli, Ramazan (le Ramdan dont il a déjà été question), reçut la mission d'appuyer avec une flotte et une armée le prince Abd el-Malek. On peut lire page 55 du même volume des détails aussi exagérés que ceux de Si Mohammed es-Segheir sur les forces portugaises mises en ligne à la bataille de l'ouad El-Mekhazen que M. de Hammer appelle *Wadios-Seil* (vallée du torrent).

(2) Je supprime des détails sans importance qui terminent la narration de Bou-Ras, lequel reproduit également les anecdotes que j'ai racontées sous forme de note.

les assertions contradictoires qu'on remarque dans ce résumé ne sauraient tirer à conséquence, puisqu'elles portent uniquement sur des faits connus, bien établis, et au sujet desquels il n'existe plus aujourd'hui d'incertitude. Mais elles ont lieu d'étonner de la part d'un auteur qui possédait des connaissances aussi étendues que variées sur l'histoire des États musulmans, qui paraît avoir eu à sa disposition des matériaux considérables, et qui, au surplus, a composé, lui aussi, une chronique spéciale de la Dynastie Saadienne. Cet ouvrage figure, en effet, parmi ceux dont il donne la liste en terminant son autobiographie. Il a pour titre : الزهرة الوردية في الملوك السعدية « *La fleur couleur de rose (ou extrait d'histoire) des souverains Saadiens* » et s'étend de l'an 918 à l'an 1059 de l'hégire (1512-13 à 1649-50 de Jésus-Christ).

S'il m'était permis d'exprimer toute ma pensée à cet égard, je ne craindrais point d'avancer qu'il faut rechercher la cause de ces divergences dans la précipitation avec laquelle Bou-Ras semble avoir rédigé le commentaire de son poème, précipitation qu'accusent, d'ailleurs, tous ses écrits. L'écrivain mascariote était doué d'une grande mémoire, il avait beaucoup lu et sans doute beaucoup retenu, (comme l'a dit M. Gorguos) ce qui avait valu à cet érudit le surnom de : El-Hafed (qui garde dans son esprit). Mais, trop confiant peut-être dans la précieuse faculté dont il jouissait, il s'est rarement donné la peine de réviser ses compositions, et semble avoir été plutôt préoccupé d'en multiplier le nombre. Aussi, se faisant une sorte de gloire de sa fécondité littéraire, dit-il, non sans quelque complaisance, à la fin de son autobiographie, qu'il est, parmi les Musulmans, celui qui, après l'Imam Es-Soyouti (1), a produit le plus grand nombre d'ouvrages.

Oran, le 5 février 1867.

Le Lieutenant-Colonel,

H. DASTUGUE.

(1) Djellal ed-Din Abou'l-Fadl Abd-er-Rahman ben Mohammed, écrivain célèbre par le nombre considérable de ses écrits : il était né à Es-Soiout (Egypte), et mourut en 911 de l'hégire (1505-1506 J.-C.)

ETHNOGRAPHIE

DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les nos 42, 43 et 54 de la *Revue*.)

XXI.

L'IFRIKIA.

La pointe de l'Afrique qui regarde la Sicile fut d'abord la demeure des indigènes Maxitans. Elle fut de bonne heure visitée par les Phéniciens et particulièrement par les Tyriens, qui y fondèrent de nombreux comptoirs et d'importantes colonies. Parmi les plus anciennes, nous citerons Utique, qui fut bâtie vers l'année 1550 avant Jésus-Christ. — 300 ans après, d'autres émigrants construisirent Carthage, qui, après une longue période d'obscurité, imposa sa suzeraineté à toutes les colonies tyriennes d'Occident. Au moment des guerres puniques, voici quelle était la situation de la Phénicie africaine :

1° En tête de la ligne, se trouvait Carthage, suzeraine de fait sinon de droit de toute la confédération.

2° Après elle, Utique, qui avait conservé une grande puissance et qui forçait sa rivale à la ménager.

3° Les villes secondaires, dont les habitants étaient nommés tyriens par les Carthaginois dans un traité passé jadis avec Rome, 352 ans avant J.-C. — Les Grecs nommaient ces peuples Libo-Phéniciens quand ils habitaient à l'Est de la Tusca, et appelaient Métagonites ceux qui habitaient les villes de la Numidie ou les ports de la Mauritanie et de l'Océan (1). Ce nom de Métagonites a souvent trompé les géographes anciens : si quelques auteurs ont su deviner qu'il ne s'agit que de marins phéniciens établis dans les hâvres des côtes, les autres ont pensé

(1) Polybe 3. 33.

que les Métagonites étaient des peuplades indigènes qu'ils ont placées, en conséquence, dans l'intérieur du pays. Pline entre autres nous dit que, selon les Grecs, la Numidie se nommait Métagonitide ; Méla et Timosthènes plaçaient près de Chullu un cap Metagonum ; Eratosthènes avait écrit que la côte mauritanienne était habitée par des Métagonites et que le pays s'appelait Metagonium. Artémidore avait consesté ce fait, mais sans indiquer ni probablement reconnaître la cause de l'erreur de son prédécesseur. Non loin de là, vers le Molochath, Ptolémée, à la suite de Strabon, marquait un cap Metagonium, et, ne s'en tenant pas là, donnait à la région qui entourait Tingi le nom de canton Métagonitique et à ses habitants le nom de Métagonites (1).

Le nom de Libo-Phéniciens, au contraire, n'apparaît qu'à l'Est. Strabon nous apprend qu'ils demeuraient le long des côtes, depuis les Massésyliens jusqu'au delà de la petite Syrte et que certains d'entre eux vivaient même à l'intérieur. Diodore écrit qu'ils étaient en possession des villes maritimes et attachés aux Carthaginois par les liens du sang ; Ptolémée les place à l'Ouest et au Sud de la Carthaginoise ; Polybe, qui fait une distinction entre les Libo-Phéniciens et les Métagonites, ne nous indique pas leur demeure ; mais le passage où il parle des Libo-Phéniciens fait conjecturer que cette population était fortement mélangée d'éléments indigènes. Strabon, qui étend les Libo-Phéniciens dans l'intérieur, paraît être du même avis (2). Quoi qu'il en soit, Carthage dont la domination était dure et soupçonneuse, surveillait de fort près les villes Libo-Phéniciennes et Métagonitiques et s'en faisait donner des ôtages.

---

(1) Pline 5. 3. — Méla 1. 7. — Strabon citant Timosthènes (l. 17, ch. 2 § 6.) — On voit que Timosthènes, en plaçant le cap Metagonium en face de Marseille, parlait de celui mentionné par Méla, près de Chullu, et que Strabon fait ici confusion. — Strabon citant Eratosthènes et Artémidore (l. 3. ch. 3. § 4.) — Strabon, (l. 17. ch. 2. § 10.) — Ptolémée (4, 1).

(2) Polybe 3. 33. et passim — Diodore 20. 55. — Pline 5. 4. — Ptolémée 4 3. — Le texte de Ptolémée varie ici selon les manuscrits. — Suivant les uns, les Libo-Phéniciens auraient habité la côte entre les Midènes et Carthage. — Suivant d'autres, ils auraient demeuré au-dessous des Midènes et de Carthage.

Dans l'intérieur, Carthage ne paraît pas avoir étendu bien loin de sa banlieue sa population particulière ; pourtant les villages, les hameaux et les maisons de campagne de ses riches citoyens étaient en grand nombre le long de la côte, comme le remarquaient les soldats d'Agathocle (1) ; et, au commencement de la troisième guerre punique, Carthage possédait encore 300 villes en Libye (2). Au delà, quelques garnisons cantonnées dans des forts contenaient les indigènes ; encore les contenaient-elles bien peu, puisqu'au fort des guerres puniques, Massinissa, chassé de son royaume par un concurrent et réduit à quelques partisans, put sans difficulté, s'établir dans les montagnes du promontoire de Mercure, et organiser de là des razias contre les Carthaginois. Encore ceux-ci n'entreprirent-ils pas même de l'en chasser eux-mêmes et appelèrent-ils Syphax pour le réduire (3).

Les habitants indigènes du pays, tout en portant aux Carthaginois une haine violente, n'étaient pas d'un caractère remuant : dès les premiers temps historiques, Hérodote nous apprend qu'ils étaient agriculteurs et laboureurs. — Ils se nommaient *Zèkes* ou *Zaougues,* nom commun d'ailleurs à tous les Libyens, ainsi que nous le verrons plus loin, et qui a été rendu de diverses manières par les Grecs, les Latins et les Arabes. Les premiers le rendaient par les mots Zaouèkes, Zygantes ou Maziques, les seconds par Maziques, et aussi par Arzugues ; les troisièmes par Zouagha. Les Zaouèkes les plus voisins de Carthage reconnaissaient la suzeraineté des Phéniciens et leur fournissaient des blés pour nourrir leurs matelots et leurs troupes. Les Carthaginois les retenaient dans leur alliance en mariant aux rois indigènes les filles de leurs sénateurs.

Néanmoins, les Zèkes gardaient, malgré leur dangereux voisinage, une complète autonomie et leur nom national. — Celui-ci leur demeura même après la chute de Carthage, ce qui fit que

(1) Diodore 20, 8.
(2) Strabon L. 17. ch. 2. § 12.
(3) Tite Live. 29. 31. — « Deplorabant ea apud Syphacem Carthaginienses, infensumque et ipsum ad reliquias belli persequendas instigabant.... »

les Romains, quand ils réduisirent en province les possessions de leur rivale, donnèrent à celles-ci le nom de Zeugitane (pays des Zaougues) (1).

Ces Zèkes étaient mêlés à une fraction d'une autre tribu nommée Maxyes (2), dont les principaux établissements étaient placés plus au Sud, près de la Syrte ; ou plutôt ce nom de Maxyes n'était que le nom particulier d'une fraction de la grande race des Zèkes. — Lorsque Carthage fut bâtie, elle le fut sur un territoire acheté à cette peuplade que Justin appelle Maxitans (3). Le nom de Gyzantes que l'on trouve dans certains manuscrits d'Hérodote, en place de celui de Zygantes, a des rapports marquants avec le nom de Maxyes (4).

Les montagnes qui s'étendent au Sud et à l'Est de Tunis étaient, du temps d'Agathocle, habitées par une peuplade appelée Zuphonœ. Selon Mannert, le docteur Shaw a remarqué que cette tribu avait laissé son nom, sous la forme Zoouan, à un village de la montagne (5).

Quant aux Zèkes du Sud, les Carthaginois les nommaient

(1) Ethicus (Cosmographia) — Isidore 14. 5. — Pline 5. 4.
(2) Hérodote, (4, 191. «....... A l'Occident du fleuve Triton après les Auses, la Libye appartient à des laboureurs qui habitent des maisons : on les nomme Maxyes..... (4. 193). Après les Maxyes viennent les Zauèkes...... (4. 194). .. Viennent ensuite les Zygantes (certains manuscrits portent Gyzantes)....
(3) Justin, 18. 6.
(4) Le nom des Maxyes et celui des Maxitans peuvent se décomposer en Ma-Gesi. « Gesi paraît être la racine du mot Gyzantes ; » pour le mot *ma* qu'on retrouve dans tant de formations analogues avec le sens de tribu, on peut avancer (maintenant qu'il est reconnu que l'ancienne langue des Indigènes africains est d'origine Sémitique), que ce mot *ma*, *am*, *m*, est le même que le mot am (en caractères Arabes أم), lequel signifiait *tribu*, en Chaldaïque. Au lieu de Ma-Gesi, il faut peut-être lire *Mak-Gesi*, formation dont nous parlerons tout-à-l'heure.

A propos des Zygantes et des Gyzantes, remarquons que ces deux noms peuvent avoir existé tous les deux, l'un comme forme du mot Zaouèkes, l'autre comme forme du mot Maxyes. On les trouve en effet tous deux dans le dictionnaire d'Etienne de Byzance ; et, ce qui est plus sûr, Eudoxe, cité par Aristote, parle des Gyzantes comme d'un peuple d'agriculteurs (Etienne de Bysance, aux mots Gyzantes et Zygantes. — Aristote : Livre *des Merveilles*, ch. 38. — Mannert, *Géographie des États barbaresques*. trad. de M. Marcus, p. 266).
(5) Diodore, 20. 38 — Mannert, p. 449. — V. ci-après, p. 156.

Byzakii (1). Ce nom a la même radicale que celui des Zaouèkes du Nord. La région qu'ils habitaient portait le nom de Byzakium (2), de même que les cantons septentrionaux portaient le nom de Zeugitane.

La conquête de Scipion amena la mort de ces peuples. Moins préoccupée que les Phéniciens du commerce et de la navigation, Rome tendait toujours à occuper fortement les pays soumis, et envoya en Afrique un grand nombre de colons latins et italiens, qui formèrent dans la province une puissante population d'agriculteurs. Les grandes familles sénatoriales se firent concéder ou envahirent par des voies détournées la plus grande partie de ces campagnes et les couvrirent aussitôt de leurs esclaves. Ce qui resta des premiers indigènes, ou bien quitta le pays, ou bien se confondit parmi les nouveaux colons pour former avec eux une population tout-à-fait latine, bientôt, par ses mœurs, ses idées, ses institutions. Ce fut cette population mélangée qui parut dès lors dans l'histoire sous le nom d'Africains (Afri) (3). Cependant, quelques centres plus spécialement formés d'Indigènes, tout en adoptant les mœurs des vaiqueurs, conservèrent pourtant leur nom national, ce qui eut lieu, surtout dans la montagne, où l'on voit paraître à plusieurs reprises ces Indigènes latinisés, sous le nom de Ziguenses (4). Quant à la montagne elle-même, elle

(1) Strabon. L. 2. Ch. v. § 33.

(2) Au lieu de Byzakium qu'on trouve dans Pline, Polybe écrivait Byzakis et Bizakites, au rapport d'Étienne le byzantin. Quant à Ptolémée il écrit Bazakitis. Procope (de Ædificiis 6. 6), Victor de Vita (l. 4.) le code Justinien (l. 27. lex. 2.) disent : Byzakène. Plus tard, il est vrai, et sous le Bas-Empire, on écrivit Byzantium (Ammien Marcellin, Notice de l'Empire d'Occident, code Justinien (l. 27 lex. 1.); mais comme le fait remarquer M. Marcus, cette dénomination Byzantium et celle de Byzantes naquirent seulement au IVe siècle, à l'époque où le transfert du siège de l'Empire à *Byzance*, donna à cette ville une immense notoriété. (Voir Mannert, pages 268 et 269 et les notes de M. Marcus, p. 661 du même ouvrage.

(3) Spartien : *Vie de Septime Sévère*. — Capitolin : *Vie des trois Gordiens*.— Dès cette époque, le nom d'*Afer* est réservé au Romain d'Afrique. — L'Indigène se nomme Maure. — Voir aussi Procope : *Histoire secrète*, 18 *et passim*, Théophane (*Chronographie*, année du monde 6138-6139).

(4) Actes du jugement de Félix d'Aptungue : «... Ingentius decurio Ziguensium... » — Lettres de l'Empereur Constantin au Concile de Carthage (rapportées par Saint Augustin, l. 68, et livre 3 contre Cresconius ch. 70) : «.. Ingentius decurio Ziguensium civitatis... » La Notice épiscopale de la proconsulaire de 484 porte Vincentius Ziggensis.

gardait encore, au temps des Vandales, le nom de Mons Ziguensium, qu'elle a légué aux siècles modernes sous la forme de Djebel Zaghouan (1).

La nationalité tyrienne céda moins facilement à l'influence romaine. Pendant que les Indigènes de la Zeugitane et de la Byzacène se mêlaient aux colons italiens, les nombreux marchands des villes phéniciennes continuaient sous la domination étrangère leurs voyages maritimes; car les Romains, qui méprisaient la marine, leur en laissaient de fait le monopole. — Cantonnés dans leurs ports, ces héritiers de Carthage y gardaient scrupuleusement leur nationalité, leur langue (2), leurs mœurs et surtout leur religion. Ils obéissaient même pour la plupart à un pouvoir occulte, qui avait pour siège le temple de Junon Céleste, relevé à Carthage. De ce sanctuaire, où sous un nom latin se cachait la déesse tyrienne Astarté, partaient sans cesse des excitations à la haine du nom romain. Sous les derniers Antonins, les prophétesses, qui prenaient leur mot d'ordre dans ce temple, suscitèrent en Afrique de furieuses séditions qui remplirent tout le proconsulat de Pertinax; du temps de Dioclétien, ces messagères de désordre parcouraient encore le pays (3). Quand tous les sujets de l'Empire en furent déclarés citoyens, le mot Libophéniciens disparut des pièces officielles (4), mais cette population affecta de conserver avec ténacité son caractère particulier et continua jusqu'au temps des Vandales, à parler l'ancienne langue punique apportée jadis par des ancêtres des rivages de Tyr, d'Arad et de Sidon (5).

Le nom de Zeugitane fut remplacé dès Auguste par le nom d'Afrique proconsulaire. Soumise à l'autorité du Sénat, entourée de cantons soumis, cette province devint bientôt une des plus

(1) Victor de Vita (2. 16, et 5. 15.) «.. Mons Ziguensium.. » — Marcus : *Notes sur Mannert*, p. 61.

(2) La sœur de Septime Sévère, bien qu'elle appartînt à une ancienne famille de Chevaliers Romains établie à Leptis, savait à peine parler latin (Spartien : *Vie de Septime Sévère*).

(3) Capitolin : *Vie de Pertinax*.

(4) Pline et Ptolémée sont les derniers à nommer les Libophéniciens.

(5) *Univers pittoresque* : Carthage par M. Dureau de la Malle, p. 153. — Fleury : *Histoire ecclésiastique*, livre 19.

riches régions du monde, et c'est à elle surtout qu'il faut attribuer le titre de Grenier de Rome qu'on a de nos jours affecté à l'Algérie. Les guerres et les razias des tribus indigènes du désert n'effleuraient pas même les frontières; à peine étaitelle agitée par les contre-coups des combats que se livraient en Europe les prétendants à l'Empire. Malheureusement, les exigences du fisc impérial troublaient de plus en plus cette félicité (1), et il vint un temps où l'esprit public chercha dans la séparation de l'Afrique et de l'Italie un remède à une position devenue intolérable : il se forma dans ce sens un parti puissant, dont Firmus et Gildon furent d'abord les représentants armés, dont les donatistes devinrent l'expression religieuse et qui favorisa grandement le succès des Vandales.

L'invasion de ce dernier peuple ruina bien des fortunes, surtout dans la Proconsulaire, où toutes les propriétés territoriales furent confisquées au profit du vainqueur, et cependant elle n'amena pas de grands changements dans le fond de la population. Après les premiers désordres de la conquête, les soldats de Genséric prirent pour intendants et pour fermiers les anciens maîtres du sol, et leur accordèrent des conditions avantageuses. Il arriva même que les redevances dûes au nouveau propriétaire se trouvaient à peine supérieures aux lourds impôts du fisc impérial et que la province soulagée de la nécessité de nourrir l'Italie, poussa au départ des Romains un soupir d'allégresse.

Malheureusement, les Vandales, pour empêcher les révoltes, avaient démantelé toutes les places du pays, même celles des frontières ; ils comptaient sur leur courage pour en défendre l'accès aux Nomades; mais ils s'amollirent à leur tour et livrèrent à ce nouvel ennemi l'entrée du pays. A peine Genséric était-il mort que déjà les indigènes pillaient le Nord de la Byzacène et venaient menacer la ville d'Adrumète. Un peu

(1) Le seul mouvement politique important qui se soit produit en Afrique, sous les empereurs, fut la proclamation des deux Gordiens : elle fut causée par les exactions d'un intendant du fisc qui fut massacré par ses administrés. Ceux-ci, pour échapper à la punition, proclamèrent les deux Gordiens.

plus tard, une défaite des Vandales livra aux Maures révoltés la province toute entière.

Survint alors la conquête Byzantine qui fut suivie de troubles militaires. Ces désordres donnèrent beau jeu aux Nomades, qui se mirent à piller le pays et qui, encouragés par le succès, osèrent même livrer aux généraux de Justinien des batailles rangées. Tant que les troubles intérieurs durèrent, ils furent vainqueurs; mais dès que ces troubles cessèrent, l'organisation et la discipline des troupes impériales l'emportèrent sur le nombre des barbares. Ils furent alors rejetés dans le désert, et Justinien pour les y contenir fit aussitôt relever les citadelles de la Byzacène, contre lesquelles ils se heurtèrent longtemps en efforts impuissants. (1)

Mais à la mort de Justinien, ce ne fut plus seulement la population nomade du désert qui attaqua la Proconsulaire, ce furent les indigènes du Tell de Numidie. Conduits par leur roi Gasmul, les Maures tuèrent plusieurs exarques byzantins dans des combats sanglants et forcèrent les généraux à rappeler toutes leurs forces pour défendre le centre de la province. En 593, malgré la mort de leur roi, ils osèrent assiéger Carthage.

Tant de revers présageaient une faible résistance à l'invasion prochaine des Arabes.

Lors de cet événement, qui eut lieu soixante ans environ après, les Musulmans trouvèrent dans le Byzakium et dans la Proconsulaire une population exclusivement chrétienne, mais composée de deux éléments bien distincts : l'un comprenait les employés et soldats byzantins auxquels était réservé le nom de Romains; les Arabes qui les avaient déjà rencontrés et vaincus en Syrie et en Egypte savaient fort bien les distinguer du fond de la population et leur donnaient le nom de *Roum*.

L'autre élément était ce mélange dont nous avons parlé de colons Latins et Italiens, de Phéniciens et d'indigènes latinisés qu'on désignait sous le nom d'Africains (afri.). Ruinée de nouveau

(1) Procope (de Ædificiis). — Ces citadelles de la frontière étaient Mamma, Telepte, Kouloulis, Ammedera, et sur la côte : Adrumète et Caput Vada.

par le fisc impérial, cette population détestait les Grecs et venait de les chasser de l'intérieur du pays quand vinrent les premiers Arabes. Ceux-ci vainquirent et tuèrent le prince latin qu'elle s'était donné, ce qui la fit retomber sous le joug Byzantin. Mais vingt ans après, les Musulmans s'établirent définitivement à Caïrouan et finirent par détruire Carthage, après l'avoir prise d'assaut. Les Roum ou Byzantins évacuèrent alors le pays; mais les Latins se soumirent à la conquête et embrassèrent la religion de Mahomet. Ce renseignement nous est donné par les auteurs musulmans; ou plutôt la critique moderne a su le reconnaître à travers le tissu des erreurs que les Arabes rapportent sur l'invasion Arabe (1) et parmi lesquelles nous citerons l'opinion qu'ils se formaient des Latins d'Afrique (Afaric). Ceux-ci, disaient ils, étaint des indigènes vaincus jadis et subjugués par les Byzantins (2).

On aurait pu croire que l'invasion arabe aurait les mêmes suites que l'invasion vandale, et qu'après les premiers désordres d'une occupation violente, les populations conquises reprendraient leurs travaux et rendraient au sol son antique fertilité; les compagnons de Mahomet ne commirent pas plus de ravages qu'autrefois les soldats de Genséric. Comme ceux-ci, les Arabes, qui étaient en petit nombre, se cantonnèrent dans les villes pour

(1) « A l'invasion des Berbères », dit Ben Abdelhakem (a), qui ne manque jamais de rapporter les événements de l'invasion Arabe à une prétendue migration berbère antéhistorique, « à l'invasion des Berbères, les Roum » qui se trouvaient dans le pays l'évacuèrent, mais les Afaric y restè- » rent. Ceux-ci étaient devenus serviteurs des Roum par suite d'un traité » de paix: telle était leur manière d'agir avec quiconque subjuguait leur » pays. »

(2) Il faut remarquer que le nom Afaric (Africains) est le seul qui ait été donné aux habitants de la Proconsulaire par les *anciens* historiens de l'Islam. Celui de franc ne leur fut donné que bien plus tard, et seulement quand les croisades eurent fait connaître aux musulmans la masse des nations latines qu'ils appelaient toutes du nom de *Francs*. Il est même possible que les historiens récents (lisant dans les anciennes annales le mot Afaric (أفريق), qui ne diffère en arabe du mot franc (أفرنق) que par les points diacritiques d'une seule lettre), aient cru à une erreur orthographique, qu'ils se sont alors empressés de corriger.

(a) Ben Abdelhakem, traduction de M. de Slane : *appendice* au 1er volume d'Ebeu Khaldoun, page 301. Voir aussi : *Revue archéologique* 1858, T. 2, page 150, *Mémoire sur les population, de l'Afrique Septentrionale*, par M. Reinaud de l'Institut.

en former les milices et les garnisons; comme eux, après s'être partagé les terres conquises, les nouveaux vainqueurs y laissèrent pour fermiers et laboureurs les anciens propriétaires du sol.

Mais les Vandales, si féroces qu'ils fussent, avaient quelque idée d'une organisation basée sur le droit, et conservaient pour les formes du gouvernement impérial une sorte de respect : ils avaient donc laissé aux vaincus leurs lois paternelles et avaient même adopté pour eux-mêmes, outre le Christianisme, certaines coutumes dérivant de la civilisation romaine. — Les Arabes, au contraire, animés d'un zèle persécuteur, et d'autant plus fanatiques qu'ils trouvaient, dans le Coran, une sanction religieuse à leur amour naturel du vol, du pillage et du meurtre, les Arabes déclarèrent une guerre à mort non-seulement aux vérités chrétiennes, mais encore à tout principe de civilisation. Ils se renouvelaient d'ailleurs sans cesse et recommençaient ainsi à tout instant tous les désordres de l'invasion. Chaque année le pays était ruiné à nouveau par de nouveaux pillards, en sorte que le laboureur, désespérant de jamais récolter sa moisson, abandonna sa charrue, embrassa l'Islamisme et se fit brigand à son tour.

Ce fut alors que les tribus nomades qui avoisinaient au Sud les campagnes de l'Ifrikia commencèrent à s'y introduire peu à peu et à promener leurs troupeaux dans les jardins abandonnés et dans les champs en friche. Ce ne fut pas une invasion, mais une migration presque insensible dont on ne saurait suivre le progrès. Une tribu Ifrénide (Zenète) nommée Merendjisa, vint la première et occupa les campagnes entre Tunis et Caïrouan; mais ses révoltes soulevèrent la colère des princes Kétamiens et Sanhadjiens d'El-Mehdia, qui s'attachèrent à la réduire en nombre et en puissance, après quoi les Almohades l'ayant forcée à payer l'impôt, la donnèrent à rançonner aux Arabes Soleïmides (1).

A la suite des Merendjisa parurent les Hoouara, nomades trés-mélangés de Zenètes, qui se glissèrent en quelque sorte du pays de Tripoli dans l'ancien Byzakium. Dès l'époque des premiers princes Kétamiens, ils avaient déjà leur siège principal à Mer-

(1) Ben Khaldoun, t. 3, p. 225 et 226.

madjenna, à trois marches de Caïrouan, et de là, malgré les défaites que leur infligèrent souvent les princes du pays, ils s'étendirent assez pour former au 14e siècle de notre ère la majeure partie des nomades Tunisiens : « Les campagnes de l'Ifrikia, dit Eben Khaldoun, servent d'habitations à de nombreuses populations errantes, dont la majeure partie appartient à la tribu de Hoouara » (1).

(*A suivre.*) H. TAUXIER.

Note de la Rédaction. — Au 2e paragraphe de la page 149, M. Tauxier attribue, d'après Mannert, au Dr Shaw l'opinion que la tribu des Zuphonœ avait laissé son nom, sous la forme *Zououan*, à un village de la montagne des environs de Tunis.

Cette opinion n'appartient ni à Shaw ni à Mannert, mais bien à M. Marcus, traducteur de ce dernier écrivain ; car elle se trouve dans un paragraphe isolé entre parenthèses, ce qui est le système employé par M. Marcus pour distinguer du texte de son auteur ce qu'il a cru devoir y ajouter.

D'ailleurs, Shaw écrit *Zowwan*, ou *Zagwan*, et jamais *Zoouan*, le nom du village dont il s'agit, et dont la véritable transcription est *Zaghouan* (prononcez *Zar'ouan*, en grasseyant le *r* très-fortement).

A propos de rectification, faisons remarquer que M. Tauxier, aux pages 150 et 153, semble accorder trop d'importance à la *romanisation* des Indigènes ; il suffit de voir dans quel état social étaient ceux-ci lors de la conquête musulmane, pour acquérir la conviction que si la civilisation italique avait pu faire beaucoup de conversions individuelles parmi eux, elle n'avait pas entamé les masses largement.

Les Berbers que Sidi Okba combat en Afrique, notamment dans l'Ouest, ne sont pas plus civilisés que les Arabes ; et c'est précisément ce qui facilita les succès de ces derniers.

(1) Eben Khaldoun, t. 1, p. 279.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties;

par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(*Voir les nos 56 et 58.*)

SECONDE PARTIE

contenant vingt-cinq rencontres.

A Monseigneur de Colbert, Conseiller et Ministre d'État, Conseiller du Roi au conseil royal des finances.

Monseigneur,

Les instantes prières de dix mille français gémissant sous l'insupportable pesanteur de leurs fers, dans l'obscurité des cachots et dans le resserrement des bagnes de Barbarie, l'ont enfin emporté sur mon humeur timidement respectueuse, par une persuasion téméraire de marquer la seconde partie de mon Odyssée de votre illustre nom, qui est, à la vérité, l'écho le plus fameux et agréable qui retentisse le long des côtes du Méditerranéen fréquenté et de l'Océan connu. Les lettres fréquentes que je reçois de mes camarades d'esclavage m'apprennent, avec quelque sorte de consolation, que dans le même moment qu'il imprime la terreur dans le milieu des Alcassaves (Casbas) les plus fortifiées d'Alger, Tunis, Salé et Tripoli, il donne de l'amour dans les plus sombres matamores des impitoyables Tagarins (1). Continuez, Monseigneur, vos desseins,

(1) Les Tagarins, qui ont laissé leur nom au terrain situé entre la Casba et le Bordj Moula Hassan, ou Fort l'Empereur, étaient des Maures chassés d'Espagne au commencement du 17e siècle.

— Nous ajoutons à la note de M. Piesse que les *Tagarins* étaient pro-

madjenna, à trois marches de Caïrouan, et de là, malgré les défaites que leur infligèrent souvent les princes du pays, ils s'étendirent assez pour former au 14e siècle de notre ère la majeure partie des nomades Tunisiens : « Les campagnes de l'Ifri« kia, dit Eben Khaldoun, servent d'habitations à de nom« breuses populations errantes, dont la majeure partie appar« tient à la tribu de Hoouara » (1).

(*A suivre.*) H. TAUXIER.

Note de la Rédaction. — Au 2e paragraphe de la page 149, M. Tauxier attribue, d'après Mannert, au Dr Shaw l'opinion que la tribu des Zuphonœ avait laissé son nom, sous la forme *Zououan*, à un village de la montagne des environs de Tunis.

Cette opinion n'appartient ni à Shaw ni à Mannert, mais bien à M. Marcus, traducteur de ce dernier écrivain ; car elle se trouve dans un paragraphe isolé entre parenthèses, ce qui est le système employé par M. Marcus pour distinguer du texte de son auteur ce qu'il a cru devoir y ajouter.

D'ailleurs, Shaw écrit *Zowwan*, ou *Zagwan*, et jamais *Zoouan*, le nom du village dont-il s'agit, et dont la véritable transcription est *Zaghouan* (prononcez *Zar'ouan*, en grasseyant le *r* très-fortement).

A propos de rectification, faisons remarquer que M. Tauxier, aux pages 150 et 153, semble accorder trop d'importance à la *romanisation* des Indigènes ; il suffit de voir dans quel état social étaient ceux-ci lors de la conquête musulmane, pour acquérir la conviction que si la civilisation italique avait pu faire beaucoup de conversions individuelles parmi eux, elle n'avait pas entamé les masses largement.

Les Berbers que Sidi Okba combat en Afrique, notamment dans l'Ouest, ne sont pas plus civilisés que les Arabes ; et c'est précisément ce qui facilita les succès de ces derniers.

(1) Eben Khaldoun, t. 1, p. 279.

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties ;

par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

(*Voir les nos 56 et 58.*)

SECONDE PARTIE

contenant vingt-cinq rencontres.

A Monseigneur de Colbert, Conseiller et Ministre d'État, Conseiller du Roi au conseil royal des finances.

Monseigneur,

Les instantes prières de dix mille français gémissant sous l'insupportable pesanteur de leurs fers, dans l'obscurité des cachots et dans le resserrement des bagnes de Barbarie, l'ont enfin emporté sur mon humeur timidement respectueuse, par une persuasion téméraire de marquer la seconde partie de mon Odyssée de votre illustre nom, qui est, à la vérité, l'écho le plus fameux et agréable qui retentisse le long des côtes du Méditerranéen fréquenté et de l'Océan connu. Les lettres fréquentes que je reçois de mes camarades d'esclavage m'apprennent, avec quelque sorte de consolation, que dans le même moment qu'il imprime la terreur dans le milieu des Alcassaves (Casbas) les plus fortifiées d'Alger, Tunis, Salé et Tripoli, il donne de l'amour dans les plus sombres matamores des impitoyables Tagarins (1). Continuez, Monseigneur, vos desseins,

(1) Les Tagarins, qui ont laissé leur nom au terrain situé entre la Casba et le Bordj Moula Hassan, ou Fort l'Empereur, étaient des Maures chassés d'Espagne au commencement du 17e siècle.

— Nous ajoutons à la note de M. Piesse que les *Tagarins* étaient pro-

héroïques, faites changer le nom de Barbarie à ces vastes et étendues provinces, et si celui d'Afrique demeure, qu'il suive le vôtre, comme autrefois celui de Scipion. Ce sont les deux ardents souhaits de la plus grande part de ceux qui, pour le service de Sa Majesté, ou pour la conservation du commun, ont perdu ce qu'ils espèrent par votre moyen recouvrer et vous offrir à leur retour; ainsi que fait,

Monseigneur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

DU CHASTELET DES BOYS.

AU LECTEUR :

L'incertitude de tes sentiments sur la première partie de mon Odyssée me fait douter si je te convierai à la lecture de la seconde. A tous hasards, sois ami, ou ennemi et jamais indifférent. Si tu veux perdre encore quelque temps, tu pourras la lire, elle est plus diversifiée que l'autre, par toi peut-être déjà censurée : mais souviens-toi, par charité, que, nonobstant la vivacité de ton esprit, tu serais bien empêché de te tirer des endroits, où tu me pourras envoyer (1) s'il t'ennuie.

Adieu.

— Ici, la table des vingt-cinq rencontres ou chapitres. —

Ire RENCONTRE.

Retour des corsaires en Alger : leur arrivée au port et dans la ville.

Le soleil approchait de la moitié de sa course, quand nous achevâmes la nôtre. L'Amiral, nommé Bramafendy (2), ayant,

prement des Morisques de l'Aragon et de quelques parties de la Castille ; ceux du royaume de Grenade qui étaient vassaux des chrétiens portaient le nom de *Mudejares ;* ainsi que nous l'apprend Ferreras, dans son histoire générale d'Espagne, tome 8e, pages 26 et 69 de la traduction de M. d'Hermilly.

(1) Le lecteur ennuyé envoie assez volontiers son auteur au diable ; c'est sans doute à cela que Du Chastelet des Boys fait ici allusion. — N. de la R.

(2) Braham-Effendi.

par impatience de se faire voir et reconnaître de loin (par) la princesse des villes de Barbarie, tiré tous ses canons; les six autres vaisseaux, ambitieux d'être de la partie et du concert, envoyèrent chacun trois volées, à la réserve de la Vice-Amirale, sur laquelle j'étais, qui déchargea la plupart des siens. Nous arrivons insensiblement et trop tôt étourdis du bruit de l'artillerie, étouffés de l'haleine enfumée de ces bouches de feu, et empoisonnés de l'odeur du soufre; et donnons en fin fond dans un port ou môle, qu'un petit fort pentagone, bordé de canons, gardait plutôt du vent que d'une descente imprévue (1). La planche se met, l'on descend en terre ferme, et notre misérable troupe est conduite dans le palais du Bassa (pacha (2) au bruit des trompettes et des atabales (3). L'ovation barbare augmentait notre chagrin : mais d'où espérer consolation, sinon de celui qui en est le père !

Je ne saurais à présent vous particulariser le redoublement des interrogatoires qui furent faits aux uns aux autres de nous, soit par les mores habitants du pays, soit par les anciens esclaves, soit par les renégats, soit par les turcs. Il n'y eut point de corps de garde des Boulbassys (4), officiers de la milice Algérienne, où il ne nous fallût faire station pour les informer de notre équipage, nos pays et nos professions. Enfin, nous arrivons languissants de soif, et baignés de sueur, dans une seconde cour du palais, où un vieux esclave du Bassa se présente, qui, après avoir reçu le commandement de notre conducteur, nous fait entrer dans une chambre planchéyée de roseaux, et où il n'y avait pour tout meuble que des estères (ce sont tapis de joncs) sur lesquels les menues gens se couchent.

(1) C'est le Peñon, bâti par le comte Pierre de Navarre en 1510, relié plus tard à la ville par Kheir ed-Din.

(2) La *Djenina.*

(3) Mot d'origine arabe qui veut dire tambour. — N. de la R.

(4) Boulouk-Bachi, vieux janissaires gradés dont le service finissait à la nuit. — Ajoutons à la note de M. Piesse que, d'après le grand dictionnaire de Meninski, le *Bouluk Bachi* بولك باشي répond à peu près à notre grade de colonel. N. de la R.

Ce vieux esclave, Circasse de nation, parlait la langue franque qu'il avait apprise au Levant lorsqu'il était avec son maître le Bassa, qui depuis peu l'en avait amené avec beaucoup d'autres, dont il ne s'était pu défaire quand il vint prendre possession de son gouvernement ou Vice-Régence (1). Il est à remarquer que la langue franque est un baragouin ou galimatias composé des langues espagnole, italienne et française, que la nécessité de se faire entendre de tant de sortes de nations a introduit, et qui a cours par tout le Levant, et principalement sur les galères et vaisseaux de haut bord.

Le pauvre confrère de malheur nous consola le mieux qu'il put, nous apporta de l'eau, des oranges et des limons. Il n'y en avait aucun qui n'eût un merveilleux empressement de conférer avec Estevan (ainsi s'appelait-il) et s'instruire de lui du cours que pouvait avoir notre destinée. Mais l'enquête fut si particulière de la diversité de patrons, qu'à peine ce charitable esclave pouvait-il fournir aux questions importunes qui, coup sur coup lui étaient faites. La conclusion fut que le lendemain ou autres jours suivants, l'on serait présentés devant Issouf bassa (c'était le Vice-Roi,) qui retiendrait le cinquième de nous autres à son choix (2). Durant tels propos, deux hommes fort lestes, habillés à la turque, surviennent et nous saluent civilement en langue franque. Le plus jeune me demanda le lieu de mon embarquement et de ma naissance. Je lui répondis, que la Rochelle était l'un, et l'Anjou l'autre. A quoi, il répliqua que la négociation de ma liberté serait difficile, à cause du peu de commerce entre les villes terrestres et maritimes : mais qu'il me conseillait d'éviter ma retenue par le Bassa, pour son droit de quint de prise; le recouvrement de la liberté étant presque impossible, parcequ'il les emmenait tous à son retour au Levant (3) où il les vend en Alexandrie, ou à Constantinople, ou au Caire, et partout ailleurs, de sorte que l'on ne peut plus après faire savoir le lieu de sa détention. Je le remerciai de son avis, et le priai instamment de m'enseigner les moyens d'éviter un si dangereux patronage. A quoi il me répondit que le plus assuré expédient était de céler son métier ou ses facultés, et que, sans se rebuter des interrogations des juifs qui servent d'experts au Bassa quand il choisit, il faut toujours se dire dénué de facultés et ignorant en métiers, et s'avouer soldat de fortune.

Osman achevait son entretien, quand un *biclas* à grandes moustaches (c'est un officier de la cuisine royale) apporta deux petits pains à chacun de nous, et fit retirer assez brusquement les deux renégats. Incontinent après, les Français s'approchèrent des Français, s'entrefaisant part des avis reçus de côté et d'autre; et étant déjà tard, la lassitude nous rendit plus immobiles qu'endormis, et le chagrin servit de réveille-matin.

II[e] RENCONTRE.

Détention des esclaves dans le palais du Bassa, devant qu'être vendus aux particuliers.

Le même astre, qui fait la nuit par son absence, dissipa en peu d'heures ses obscurités, sans apporter de lumière à nos esprits. La diversité des avis et les consultations nocturnes nous avaient ensevelis sur nos *estères* (1), tant l'application violente de savoir ce que l'on deviendrait et ferait le lendemain avait approfondi le moins mélancolique de la troupe. Au lever, sans avoir quiétement dormi, ce ne fut pas à qui se mettrait sur sa bonne mine, dans l'espérance d'être présenté devant le Bassa, crainte d'être par lui retenu pour son droit

(1) Le père Dan, qui assista à l'entrée solennelle de Yousef pacha à Alger, la date du 16 juillet 1634. — N. de la R.

(2) Le pacha avait le droit, pour le compte de la régence d'Alger, de prélever sur la prise d'un navire, avant la vente définitive, un certain nombre d'esclaves dont le total variait du 5e au 8e : — voir Laugier de Tassy et Shaler.

(3) Du Chastelet fait ici confusion : le pacha prélevait pour le compte du gouvernement, comme on l'a dit plus haut, un certain nombre d'esclaves les plus riches ou les plus adroits manœuvres, sauf à en acheter d'autres pour son propre compte. Le reste de l'observation est juste, car on sait que Cervantes faillit aller à Constantinople avec Hoçaïn pacha, son nouveau maître, et qu'il fut racheté au moment où il montait à bord du vaisseau turc (1580).

(1) Nattes.

de quint, ou d'amirauté (1). Personne ne prit soin de se laver, ni de se peigner : l'humilité était glorieuse parmi nous. Qui que ce soit n'était riche, ni conditionné, ni habile : ce n'était qu'affectation perpétuelle de rusticité et malpropreté. L'évitement du paraître, que l'on recherche avec tant de déguisement et de soins, était une marque de conduite parmi nous.

Estevan, des premiers levé, ne partit pas le dernier pour vacquer à ses emplois d'esclave, et l'on commençait à murmurer de ce qu'il était si longtemps sans soulager notre impatiente curiosité. Il n'avait pas encore nettoyé l'entrée et l'écurie du Palais royal (c'était sa tâche ordinaire) qu'il s'en vint pantelant et hors d'haleine nous faire savoir qu'il avait appris de ceux qui devaient assister au Divan, que nous ne serions pas encore ce jour exposés aux yeux du Bassa, ni menés au *Soc* (2), c'est le marché ou Baptistan (3), pour être vendus aux plus offrants et derniers enchérisseurs, d'autant que l'on attendait quelque autre amenée d'esclaves, la nôtre n'étant pas assez considérable pour occuper les experts du Bassa, et faire une vente. Nos esprits cependant eurent quelque relâche et loisir de méditer sur la rencontre des patrons. Le Biquelas, dont nous avons parlé dans la rencontre précédente, vint nous retrouver et avertir de prendre patience jusqu'au soir, à cause du Ramadan (c'est leur carême), et que sans telle considération et respect il aurait déjà apporté le pain destiné pour notre subsistance ; mais que le Bassa et les musulmans faisant abstinence le long du jour en ce temps jusqu'à l'apparition de la première étoile, nous autres esclaves n'étions pas beaucoup à plaindre de pratiquer le même ; que notre religion avait aussi bien ses mêmes austérités que celles de leur grand prophète, et qu'ainsi nous pouvions être accoutumés à l'abstinence par nous pratiquée. A peine avait il achevé sa remontrance, qu'Estevan lui demanda en notre faveur, si nous pouvions sans crainte de mauvais traitement sortir de notre chambre,

(1) Voir le Tachrifat de M. Devoulx.
(2) Souk, marché.
(3) Badestan, aujourd'hui la *petite place Mahon*.

nous promener dans les cours et offices du Palais, et chercher en même temps et par même moyen à rendre quelque petit service aux Turcs et officiers de garde, qui n'ont point d'esclaves particuliers. A quoi ayant répondu, qu'il n'y avait ni à redire, ni à craindre, pourvu que l'on n'allât point jusqu'à la première porte de la cour ; crainte que les Boulbassys et autres commandants ne nous prissent pour des aventuriers entreprenants, et observateurs trop exacts des entrées et des sorties, pour ensuite penser à la fuite. Après un tel avis et licence, il n'y eut personne de nous, hors trois malades, qui ne s'essorât, quoique affligé. L'expérience fit voir que les infirmes d'esprit ou de corps ne sont pas guéris pour se promener à l'ombre d'un lycée, ou se remuer de fois à autre dans un lit mollet ; mais que le changement a je ne sais quelle sorte de distraction et trève à la sensibilité de la douleur que cause l'infirmité de l'un ou de l'autre.

Le baragouin de la langue turque, que je commençais d'entendre (1), me fit sortir un des premiers, et me produire dans mon habit de matelot, par moi pris pour déguisement, un peu devant que les Turcs montassent à bord. Le premier que je rencontrai et qui me parla fut le même renégat appelé Osman, qui nous avait vus le soir précédent ; après la salutation de part et d'autre, il me remit sur le même discours et matière, avec protestation de service et offre de me procurer un bon maître et patron. Je le remerciai, sans me hasarder et m'exposer davantage à sa confidence ; ayant reçu avis de plusieurs autres anciens esclaves, qu'il ne fallait pas trop se fier à cette sorte de gens, dont l'on ne peut espérer qu'une fidélité feinte et contrefaite. En effet, je ne fus pas longtemps à reconnaître que ces perfides envers Dieu trahissent pareillement leur prochain, et que la plupart ne recherchent les nouveaux pris que pour espionner, et donner avis s'il y a quelque

(1) Notre auteur paraît ici confondre le turc avec la langue *sabir*. On se trouve connaître sans jamais l'avoir appris ce jargon formé avec tous les idiomes du bassin de la Méditerranée, notamment l'italien et l'espagnol ; mais le turc est loin d'être aussi facile. — *N. de la R.*

esclave de conséquence, dont on puisse espérer grosse rançon; et ainsi en profiter, ou par l'instruction qu'ils en donnent, ou par l'acquêt qu'ils en font.

Je rencontrai, un peu après, assez d'autres turcs naturels s'en allant au divan, dont l'un me donna je ne sais combien d'aspres (1) — c'est de la monnaie du pays — enveloppés dans un petit cornet de papier; d'autres me souhaitaient un bon patron, et la liberté même. Enfin, nous aperçûmes que ces infidèles avaient plus de charité, que non pas ceux qui en font un des principaux fondements de leur religion : j'employai le reste du temps jusques à l'apparition de la première étoile dans la considération du palais, où je me promenai avec liberté entière et sans rencontre fâcheuse, fors de certains mores officiers de cuisines, qui me maltraitèrent de paroles en leurs langues, mais qui me rappelèrent, néanmoins, ne leur ayant rien répliqué. Mais, comme la moindre aventure me faisait ombrage dans les commencements, je me retirai sur mes pas et m'en retournai trouver nos camarades, qui déjà étaient rangés dans leur poste et sur leurs estères.

IIIe RENCONTRE.

Description de la porte de la Marine et du palais du Bassa.

Le mole, dans lequel nous donnâmes fond en arrivant, est gardé, comme je vous ai dit, par un petit fort pentagone, bordé de plusieurs canons de fonte, tantôt plus, tantôt moins, et selon que la milice ou garnison appréhende. Quelques janissaires sont destinés, tant pour la garde de ce fortin, que pour observer les embarquements ou débarquements. En un mot, ce n'est pas tant un port qu'une retraite que la nature et l'art ont faite à l'envi l'un de l'autre, n'étant qu'une langue de rocher s'avançant en mer, que les Turcs ont depuis faite et plus longue et plus large par le transport et l'application de grandes et monstrueuses

(1) L'aspre, monnaie de cuivre, d'une valeur de 28 millimes environ était la 29e partie du mouzouna ; 26 mouzounas 2/8 représentaient la valeur du boudjou, unité monétaire de 1 fr. 80 c.

pierres tirées du roc voisin (1), qui l'ont rendu un peu plus sûr et certain. Quelque bonne opinion que l'on en aie, je le tiendrai toujours pour

Statio malè fida carenis (2)

L'entrée de cette digue, artificieuse et naturelle fait celle de la porte de la Marine (3) que j'ai observée assez soigneusement. Les originaires l'appellent la porte du Mole ; et les étrangers la porte de la douane, parce que l'on y paye les droits de l'entrée des marchandises qu'ils y apportent. Elle est défendue, du côté de la mer, d'un boulevard voisin et presque attaché, que cinq grosses pièces de canon rendent de dangereux accès, outre l'artillerie commune. Un canon à sept bouches d'un prodigieux et inégal calibre, et prêt à parler à ceux qui voudraient entrer dans la ville, sans le congé de ceux à qui il sert d'interprète, pour la colère, ou pour l'amour, la défend avec assiduité et jalousie. Elle s'appelait autrefois *Julia Cæsarea* (4), soit à cause de la gratitude du fils de Juba, remis dans sa liberté, et dans les états de son père, par Auguste, prédécesseur (5) de Jules qui l'avait pris et mené en triomphe, qui la nomma de ce nom pour faire triompher Auguste dans son propre pays, dont elle était la capitale ; ou bien qu'elle ait été une des premières de l'Afrique à reconnaître la souveraineté des Césars romains, et qu'ensuite elle avait affecté de porter le nom de Cæsarea. Nous la nommons maintenant Argel ou Alger, et les Arabes et les Turcs Algesair, qui tous à l'envi les uns et les autres anéantissent ou du moins altèrent ce qu'ils trouvent de plus glorieux et immémorable (6) dans les provinces et villes soumises à leur religion et cimetère, quand principalement ils ne peuvent se l'arroger et approprier : pour ce sujet ils l'ont nommé Algesair comme qui dirait Césarienne de l'article *Al*, qui en

(1) Les carrières de Bab-el-Oued, déjà exploitées.
(2) Endroit fatal aux navires (?)
(3) On l'appelait encore Bab Dzira diminutif de Djezira, île, dont le pluriel Djezaïr est devenu le nom d'Alger.
(4) Cæsarea, Cherchel, a été longtemps confondue avec Icosium, Alger.
(5) Lisez : successeur.
(6) L'auteur veut dire sans doute *Mémorable*.

arabe signifie *la* et Gesair, qui n'est autre chose que Cæsarea en dialecte africain corrompu. Quelques autres tiennent que les Arabes après la conquête de tout le pays l'appelèrent Algesair de l'article arabe *Al*, qui comme nous avons dit signifie *la*, et de Gesair, qui dans la même langue signifie île (1), comme qui dirait l'île, de la situation de la ville ressemblant assez à une île, à cause de l'avancement en mer du rocher qui fait le petit port dont nous avons parlé.

Au mot de *Barbarie*, dont on appelle non-seulement le canton, mais encore le reste de la côte d'Afrique, à commencer depuis l'Égypte jusqu'au détroit de Gibraltar, les étymologistes en donnent deux raisons : la première et la plus commune est que *Barbara*, en langue Africaine, signifie murmurer et parler inarticulément, ce que font les Africains blancs qui s'habituèrent le long de la côte, à la différence des Africains noirs ou Éthiopiens dont la prononciation semblait plus naturelle et moins rude (2). Les Arabes ne contribuèrent pas peu à une opinion assez plausible par le dépit naturel de la gloire, et réputation punique. Plusieurs autres, aussi spéculatifs, ont voulu persuader que telle étymologie vînt du mot redoublé *Bar*, faisant *Bar bar*, qui en langue Africaine signifie désert, et que l'occasion du redoublement de ce mot vint dès le temps de la défaite et fuite du roi *Phricus*, qui commandait autrefois dans les trois Arabies et pays voisins d'Égypte, lequel étant défait à plate couture par les Assyriens, et ne sachant de quel côté se tourner pour se sauver, lui et son armée, incessamment poursuivie par ses ennemis, entendit une voix confuse s'élever, criant tumultuairement, *el-bar bar*, c'est-à-dire : Au désert, au désert ! et qu'ensuite ayant lui et les siens trouvé son salut dans ces vastes et inhabitables climats, ils leur en donnèrent le nom.

Cette disposition m'a retardé de vous entretenir du palais du Bassa d'Alger, dont je vous ai promis une description qui vous

(1) *El-Djezaïr*, les îles.

(2) Du Chastelet, spéculatif comme ceux qu'il cite plus loin, oublie que les Romains appelaient Barbares tous ceux qui n'étaient pas de Rome. Il peut encore oublier que les gens du pays s'appelaient Berbères.

Voir à ce sujet l'*Histoire des Berbères*, de M. Slane, T. 1er.

surprendra aussi bien que je le fus après l'avoir vu, n'étant pas si superbe comme je me l'étais figuré. Il est posé au milieu de la ville, mais il n'a rien d'illustre, ni de remarquable, qu'une grande cour assez malpropre et singulièrement compartie dans ses accompagnements : ce qui peut seulement attirer les yeux des regardants, est une double galerie de médiocre grandeur, soutenue d'un double rang de colonnes de porphyre, enrichie d'une marqueterie et antiquailles à la mosaïque. Le reste d'une si vaste et confuse struction ne vaut pas la peine de vous occuper (1). Je me promenai encore dans les autres endroits, dans les offices et cuisines, où je ne vis qu'une abondance de plats pleins de riz et de couscousse (c'est une certaine composition de farine en forme petite et ronde) avec force poules bouillies et assaisonnées ensemble, le tout destiné pour la table du Bassa, ou de ses officiers ; il y avait beaucoup plus qu'il ne fallait pour chasser la faim, mais je n'aperçus rien pour entretenir la délicatesse aux tables de l'Europe.

(La suite prochainement)

(1) Du Chastelet a vu la Djenina ou palais du Pacha, avec les yeux de l'esclave. Il est certain que ce vaste ensemble de constructions attend encore son historien. M. Serpolet, architecte, a, je crois relevé une partie de la Djenina.

CHRONIQUE.

PARTIE OFFICIELLE.

La Société historique algérienne a tenu sa onzième séance générale annuelle, le 8 mars dernier.

Le Président et le Trésorier ont lu deux rapports sur la situation morale et matérielle de l'association, d'où il résulte que le progrès se continue dans les deux sens; et que, malgré une diminution — temporaire, sans doute — dans une branche du revenu, l'équilibre entre les recettes et les dépenses, auquel on est enfin arrivé, paraît devoir se maintenir dorénavant, surtout par l'adoption d'une mesure financière qui sera expliquée tout-à-l'heure.

Le Président se plaît à proclamer que cette bonne situation est dûe en grande partie au dévouement, à l'activité intelligente du Trésorier, M. Devoulx, et il demande, en conséquence, que des félicitations et des remercîments lui soient votés séance tenante, ce qui a lieu, en effet, et à l'unanimité.

A propos des finances, un membre (M. Watbled) fait observer que la majeure partie des honoraires et des correspondants sont fort en arrière pour le paiement de la cotisation annuelle de 10 fr. qui leur incombe, puisqu'étant au nombre de deux cents environ, leur apport ne figure au budget de 1866 que pour une somme de 150 fr., au lieu de 2,000 fr. qu'ils auraient dû fournir.

« Assurément, ajoute ce membre, ce n'est point mauvais vou-
» loir de leur part; c'est plutôt une sorte de paresse que nous
» connaissons tous et qui fait qu'on s'abstient trop souvent
» d'une démarche, même utile, pour peu qu'elle oblige à réité-

» rer un déplacement en dehors de nos habitudes. Faisant donc
» la part de cette apathie assez générale, allons au-devant de
» ceux qui ne viennent pas à nous, et faisons recevoir leurs coti-
» sations sur place au moyen d'un intermédiaire accrédité à
» cet effet. »

Cette combinaison est adoptée par la Société, qui désigne M. Gugenheim pour faire ses recouvrements en dehors d'Alger. Cet honorable banquier, que l'on avait déjà pressenti à cet égard, accepte la mission dont il s'agit, à des conditions tellement modérées que son intervention devient, en quelque sorte, toute bénévole.

Aussi, la Société, reconnaissante du bon procédé de M. Gugenheim, lui adresse ses remercîments.

Grâce à la mesure financière dont il s'agit, non-seulement l'équilibre se trouve assuré dans les finances de la Société, mais on peut espérer un excédant qui augmentera sensiblement les moyens d'action.

Il est décidé, toutefois, qu'avant d'appliquer la mesure, on préviendra les personnes auxquelles elle se rapporte, par un avis spécial placé sur la couverture du n° 62 actuellement sous presse.

La Société, procédant ensuite à ses travaux ordinaires, admet comme membres résidents :

M. Louis Jourdan, garde-mines à Alger, auteur de travaux sur la botanique, notamment de la *Flore murale du Tombeau de la Chrétienne ;*

M. l'Abbé Marty, aumônier du Lycée Impérial.

Puis, M. le Président donne lecture de diverses communications archéologiques, etc., que nous ne mentionnons ici que pour mémoire, leur insertion dans le numéro de la *Revue,* actuellement en voie d'impression, ayant été décidée.

L'ordre du jour appelle le renouvellement du Bureau pour l'exercice 1867.

On procède au vote et le dépouillement des scrutins successifs donne les résultats suivants, obtenus tous à la presque unanimité des suffrages :

Président,	M. Berbrugger ;
1er *Vice-Président,*	M. Bresnier ;
2e *Id.,*	M. Cherbonneau ;
Secrétaire,	M. Bonnet ;
Secrétaire-adjoint,	M. Watbled ;
Trésorier,	M. Devoulx.

Pour analyse du procès-verbal de la séance générale du 8 mars dernier.

Le Président,

A. Berbrugger.

Cercle d'Ammi Moussa. — On nous écrit d'Aumale, le 27 mars 1867 :

« Je vous adresse ci-joint le dessin d'une lampe antique, rapportée, il y a longtemps déjà, de la province d'Oran.

« La première figure représente l'objet de profil, la seconde, sa face supérieure.

« Cette lampe est en terre rouge assez grossière ; sa forme est celle des ustensiles antiques de même sorte, que l'on rencontre assez souvent en Algérie ; l'anse est brisée. Le dessin de la face supérieure représente une croix surmontée d'une banderolle et entourée d'une grossière moulure : c'est cet emblème qui m'a paru remarquable. Le bec noirci montre que l'ustensile a servi.

« Cet objet a été trouvé par mon père dans une construction romaine encore debout et enterrée à moitié, sorte de petit château situé à quelques kilomètres d'Ammi-Moussa, qui se trouve lui-même au Sud-Est de Mostaganem (1).

« Mon père a fait une excursion dans cet endroit, en compagnie d'un officier du bureau arabe et avec un certain nombre de tirailleurs indigènes armés de pioches.

« Les déblais opérés en quelques heures mirent au jour une grande quantité de débris de lampes à peu près semblables à celle dont je vous parle aujourd'hui. Outre cette dernière, les explorateurs en recueillirent deux ou trois entières, une entre autres portant comme ornement la figure d'un lion. On découvrit de plus quelques monnaies de bronze, l'une d'elles bien conservée à l'effigie de Commode. Le grand nombre des débris de lampes fit présumer que ces objets avaient dû être apportés et allumés dans un but religieux, comme les catholiques actuels font des cierges. L'emblème chrétien qui figure sur celle que je possède, viendrait corroborer cette assertion.

« De quelle nature aurait donc été l'édifice existant encore aujourd'hui ? Ce point serait curieux à éclaircir ; c'est afin que vous puissiez signaler ces faits à vos correspondants de l'Ouest, que je vous adresse ces quelques lignes.

Veuillez agréer, etc.

Gustave Mercier.

(1) Un autre correspondant, en nous envoyant (1868) une inscription romaine trouvée à Ammi-Moussa, constate que le cercle de ce nom contient une grande quantité de ruines antiques. V. T. 7e de la *Revue*, p. 311. — *N. de la Rédaction.*

Remarque de la Rédaction. — La croix signalée par notre correspondant et la banderolle qu'il indique tout auprès, sont un seul et même signe, le *Chrisme* ou monogramme du Christ ; cette ligature est composée, comme on sait, des lettres grecques x et p, initiales du nom du Christ dans la langue des Hellènes. Seulement, le potier a séparé maladroitement la boucle, ou courbe, du *Rho* du reste de la lettre, ce qui a empêché M. Mercier de reconnaître la nature réelle de l'objet représenté.

Tipasa. — M. Trémeaux, propriétaire à Tipasa et l'un de nos correspondants, nous a adressé récemment l'estampage fait par lui d'une inscription qui venait d'être découverte, dans l'enceinte même de la ville romaine, sur la colline appelée *Ras Bel-aïche*, à l'Ouest du bâtiment de la douane. Elle a été trouvée enfoncée en terre aux trois-quarts, par les ouvriers occupés à la construction du phare qu'on élève actuellement sur ce point culminant. Après avoir étudié le document épigraphique dont il s'agit sur l'estampage de M. Trémeaux, nous

sommes allé à Tipasa pour contrôler, par l'examen direct du monument original lui-même, la copie ainsi obtenue.

Voici le résultat de nos études : cette épigraphe est gravée dans un cadre sur un bloc cubique de 70 centimètres sur 70 centimètres, en lettres de 7 centimètres à la première ligne et de 4 centimètres aux neuf lignes suivantes. Sur une des faces latérales, est sculpté le vase appelé *praefericulum* et sur l'autre une patère.

Les lettres de l'angle inférieur de gauche de la pierre — partie qui se trouvait au-dessus du sol — ont complètement disparu, rongées par l'action des météores; de sorte que le commencement des sept dernières lignes manque tout-à-fait et que la lacune est d'autant plus considérable qu'on se rapproche davantage de la fin du texte. A la dernière ligne, on peut l'estimer approximativement à *seize* lettres.

M. Trémeaux a recueilli avec soin cette inscription, qu'il a jointe aux divers objets antiques rassemblés par lui en un musée local déjà intéressant à visiter.

Voici ce que nous avons pu lire de l'inscription dont il s'agit :

VICTORIAE AVG... TAE.
DVCATV INSTANTIAQVE
CLAVDI CONSTANTIS
.... VC CONTIGIT DE.
.... ET MVSVLA
.... V.. N.. S.... IEALI
.... IN
.... M.......... V
... T... EA...... .. ANN
.... VSQVE

La lecture des trois premières lignes et de la fin des autres est certaine; quant aux lettres éparses indiquées ailleurs, elles sont plus ou moins douteuses. En somme, la partie de la pierre rongée par une longue exposition à l'air ne nous a pas livré davantage.

Par ce qui reste et n'admet aucune incertitude, nous voyons que ce monument épigraphique est dédié « à la Victoire Auguste parce que sous le commandement militaire et aux » sollicitations de Claudius Constans, une expédition avait été » faite contre des peuplades africaines, entre autres les Misu- » lames, » qui nous sont déjà connus par d'autres documents épigraphiques et la seule tribu qui soit nommée dans notre inscription, ou du moins dont on y puissse reconnaître le nom.

C'est tout ce que nous pouvons dire pour le moment de cette inscription dont ce qui subsiste fait regretter les grandes lacunes; car elle sort de la catégorie des épigraphes ordinaires et pouvait livrer à l'histoire d'Afrique quelques renseignements curieux, si le temps ne l'avait pas si fort maltraitée.

A. B.

CONSTANTINE (*Cirta*). — On écrit de cette ville à M. Cherbonneau, qui a bien voulu nous en donner communication.

« Je n'avais pas oublié tout-à-fait l'inscription dont je vous avais parlé, mais une fausse manœuvre l'ayant fait retomber dans le fond du ravin où elle gisait depuis des siècles, j'avais fini par la perdre de vue Cependant, j'ai voulu, au reçu de votre bonne lettre, réparer ma négligence en vous adressant ladite inscription avec un croquis du monument tumulaire où elle est gravée (1). C'est une épitaphe ainsi conçue :

D. M. S.
HILARVS ALVM
NVS EISCI ADVOCA
TI V.A.XXII

Que veulent dire les lettres EISCI inscrites entre les mots alumnus et advocati ?

Agréez, etc. CH. CHABRIER.

Remarque de la rédaction. — M. Cherbonneau pense que les lettres qui ont embarrassé M. le commandant Chabrier

(1) D'après le croquis annoncé plus haut, cette pierre tumulaire offre la forme bien connue d'un carré long arrondi à la partie supérieure, vers les extrémités, au-dessus des deux petites faces, dont l'une contient l'épigraphe. Les dimensions ne sont pas indiquées : mais elles peuvent se suppléer aisément, cette catégorie de tombes se rencontrant très-fréquemment et presque toujours avec mêmes hauteur, largeur, etc., si elles appartiennent à des adultes, comme c'est ici le cas.

représentent le génitif du nom propre Episcus. Dans cette hypothèse il faudrait traduire :

« Aux dieux mânes, etc. Hilarus, élève d'Episcus, avocat, a » vécu 22 ans »

Mais en nous rappelant que, d'après Spartien, il existait à Rome depuis Hadrien, un avocat du Fisc *(Advocatum Fisci* Hadrianus primus instituit, l. 20) nous nous sommes demandé s'il ne fallait pas rendre l'épitaphe de cette autre manière : Hilarus élève de l'*avocat du Fisc,* etc., c'est une nouvelle conjecture que nous plaçons à côté de celle de l'honorable M. Cherbonneau, pour le simple acquit de notre conscience.

Dans l'hypothèse où notre explication serait la bonne, ajoutons ici que l'*avocat du Fisc* recevait, sur le trésor public pour des fonctions que ce nom même détermine suffisamment, une rémunération annuelle de 600 solidi ou sous d'or qu'on lui payait aux calendes d'octobre; c'était un traitement d'environ 8,000 fr., somme, qui par le fait du bon marché de la vie dans l'antiquité représente un revenu bien autrement considérable que le chiffre ne l'exprime.

CORRESPONDANCE.

M. Berbrugger vient d'adresser la lettre suivante à M. le Rédacteur en chef de l'*Akhbar* :

« Alger, le 9 avril 1867.

» Mon cher Thomson,

» Un journal de Constantine, l'*Africain,* a inséré l'article suivant dans son numéro du 1er mars dernier :

« Il n'y a pas seulement que les Nègres du centre de l'Afri» que qui se fassent musulmans : deux honorables savants, qui » sont une des gloires de l'Algérie, MM. Berbrugger et Cher» bonneau ont, sans qu'on en sût rien, embrassé la religion » du Prophète. C'est le dernier numéro du *Mobacher* qui nous » l'apprend. Voici ce qu'on y lit :

« Le vendredi 15 février, la mort est venue enlever, après une » courte maladie, l'imam du Collége impérial arabe-français » d'Alger, Sid Haçan ben Ahmed, à peine âgé de 50 ans. Tous » les euléma et d'autres notables de la villes l'ont accompagné » jusqu'à sa dernière demeure, au cimetière de Sidi Mohammed » Abd er-Rhaman. *Parmi la foule nombreuse appartenant à* » *toutes les classes de la population musulmane de la ville, qui* » *formait le cortége, on remarquait* M. Berbrugger, conserva» teur de la bibliothèque et du musée d'Alger, colonel de la mi» lice, M. Cherbonneau, directeur du collége impérial arabe» français, ainsi qu'une députation de 20 élèves. » A. Z.

» Quand cette insinuation calomnieuse vous tomba sous les yeux, vous vous êtes empressé de m'offrir les colonnes de l'*Akhbar* pour la repousser. Tout en vous remerciant de cette nouvelle preuve d'amitié, je vous répondis qu'il me répugnait, ainsi qu'à M. Cherbonneau, d'occuper le public de nos personnes, que d'ailleurs, le mensonge évident de M. A. Z. de l'*Africain,* tomberait de lui-même, sans écho, faute d'un journal pour le reproduire et d'un lecteur pour y ajouter foi.

» Vous avez dû bien rire de ma naïveté !

» En effet, il s'est trouvé jusqu'ici, à ce qu'on m'assure, quatre journaux algériens pour propager la calomnie ; et j'ai pu reconnaître personnellement que certains lecteurs y ont cru !

» Dès lors, le silence n'est plus permis.

» Veuillez donc, je vous prie, mon cher Thomson, insérer la déclaration suivante dans l'*Akhbar :*

» *MM. Cherbonneau et Berbrugger sont toujours chrétiens.* En suivant le convoi d'un musulman, qui a longtemps servi sous leurs ordres, ils n'ont pas entendu faire acte d'adhésion à l'islamisme, pas plus que les nombreux musulmans qui assistent aux cérémonies religieuses dans nos églises ou aux obsèques de nos coreligionnaires n'imaginent par là se convertir au christianisme.

» Si le désir de nuire au prochain n'avait pas fait oublier la grammaire à M. A. Z. de Constantine, il n'aurait pas conclu que deux Européens se sont convertis à l'islamisme, par cela seul que le *Mobacher* signale leur présence dans une foule musulmane.

» En tous cas, M. A. Z. est bien de l'école de Bazile ; cela se reconnaît à sa rédaction, qui est arrangée de telle sorte que, tout en calomniant très-réellement, il se ménage la ressource de pouvoir s'écrier au besoin : — Je ne voulais pas dire cela : on ne m'a pas compris ! — et autres échappatoires à l'usage de ceux qui veulent faire le mal sans péril.

» Agréez, etc.

» A. BERBRUGGER. »

MÉDAILLES ANTIQUES. — M. Levert, ancien préfet d'Alger, actuellement préfet des Bouches-du-Rhône, et un des présidents honoraires de notre Société historique Algérienne, nous écrit à la date du 5 avril :

« Je vous adresse quatre petites médailles en argent provenant d'une découverte faite à Auriol, près de Marseille, par un paysan qui les a trouvées en labourant son champ ; elles se trouvaient, avec environ deux mille autres, dans un vase de terre enfoui à une profondeur de 75 cent. au-dessous du sol. La Bibliothèque Impériale et le Musée de Marseille, ont désiré naturellement acquérir la collection complète des types nouveaux que cette trouvaille mettait en lumière et j'ai été assez heureux pour les y aider. Depuis que le cabinet des antiques en possède une série de 85 pièces, le monde des numismates est dans le ravissement.

« Comme je n'ai pas oublié notre Société, ni nos chers collègues d'Alger, j'ai voulu les faire participer un peu à cette joie scientifique, en vous envoyant les échantillons dont il s'agit. Recevez-les en mon nom comme un souvenir, soit pour le Musée d'Alger, soit pour notre Société dont je suis toujours un membre dévoué. Ces monnaies auront un intérêt particulier pour vous, puisqu'elles se rattachent à l'histoire des colons grecs et à leurs voyages autour de la Méditerranée. »

La Société historique Algérienne a accueilli avec reconnaissance ce témoignage de la bienveillance de son Président honoraire qui a laissé dans son sein, comme dans tout le département d'Alger, les souvenirs les plus sympathiques.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

11e Année. N° 63. MAI 1867.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE

DEUXIÈME PARTIE

TRAVAUX D'EXPLORATION DU MONUMENT ET RÉSULTATS OBTENUS

(V. les nos 61 et 62 de la *Revue*)

Sitôt que l'Empereur nous eut désignés (MM. Mac Carthy et Berbrugger) pour faire une exploration définitive du Tombeau de la Chrétienne, à l'aide de fonds donnés sur sa cassette particulière, chacun de nous se prépara, de son côté, et selon ses aptitudes particulières, à répondre de son mieux à la confiance dont S. M. voulait bien nous honorer.

La décision impériale nous fut signifiée dans le courant du mois de juin 1865 ; et, dès les premiers jours du mois suivant (7, 8, 9 juillet), nous allions faire une reconnaissance au mausolée mauritanien, en nous adjoignant MM. Latour, père, et Cardaire, entrepreneurs d'Alger, dont les connaissances professionnelles pouvaient nous fournir d'utiles indications pour certaines questions techniques.

Après cette étude, qui complétait nos observations faites dans plusieurs excursions antérieures, le plan d'exploration fut arrêté avec notre collaborateur qui, dans l'intérêt de l'unité d'exé-

cution et par condescendance pour un doyen d'âge, voulut bien nous abandonner la direction des travaux ; accord amiable confirmé plus tard et rendu officiel par une décision de M. le Maréchal Gouverneur, en date du 28 mars 1866. Mais cet accord et cette décision, indispensables au point de vue administratif, dans une entreprise à laquelle tant de personnes diverses devaient concourir selon des règles et dans des formes déterminées, n'a nullement effacé le caractère collectif de l'exploration, l'œuvre ayant été constamment suivie par les deux explorateurs, avec une égale sollicitude, selon un programme mutuellement accepté, nous le répétons.

L'exploration qui nous était confiée avait ce double but :

1° Déblayer suffisamment le Tombeau de la Chrétienne pour mettre en évidence sa véritable forme architecturale — ensemble et détails ;

2° Trouver l'hypogée — galeries ou caveau — qu'il devait contenir à l'intérieur et qu'aucune entrée apparente ne désignait au dehors, par suite de l'amoncèlement de pierres écroulées qui cernait tout-à-fait le monument et en cachait la partie inférieure jusqu'à une hauteur maximum de quatorze mètres.

Dans cette double tâche, nous nous étions imposé la stricte obligation de n'employer aucun moyen qui fût de nature à ajouter aux détériorations déjà trop grandes que les siècles — et surtout les hommes — avaient infligées au Tombeau de la Chrétienne.

La difficulté d'une pareille entreprise, avec ces conditions restrictives, devient évidente, si l'on se rappelle que l'édifice qu'il s'agissait d'explorer présentait encore une hauteur de 33m sur une base de 64m, laquelle atteignait 128m, en tenant compte de la ceinture de pierres écroulées qui l'entourait de toutes parts.

Maintenant, ce champ d'exploration de 384m de circonférence, presqu'inabordable à cause des hautes et épaisses broussailles où il était étroitement resserré, se composait exclusivement de pierres de taille de grand appareil, sur lesquelles la végétation spontanée avait prospéré avec une telle luxuriance qu'un de

nos honorables collègues de la Société Historique Algérienne, M. Pascal Jourdan, a pu y trouver la matière d'un catalogue étendu intitulé par lui : ***Flore murale du Tombeau de la Chrétienne.***

Ajoutez que le mausolée mauritanien est situé en dehors de toutes voies régulières de communication, à 7 kilomètres au moins de tout centre de population, dans un véritable désert de maquis où l'eau manque, et qu'il est desservi uniquement par quelques rares sentiers qu'envahissent sur la presque totalité de leurs parcours les arbustes les plus hostiles aux habits et à l'épiderme des passants.

Mais il faut avoir vu le terrain pour se faire une idée des difficultés dont l'état des lieux est venu compliquer une entreprise déjà bien difficile en elle-même.

En somme, c'est dans ce désert aride et presqu'inviable qu'il fallait s'installer et vivre avec un nombreux personnel, amener un outillage lourd et encombrant, en résolvant une foule de problèmes variés qui ont singulièrement mis à l'épreuve la patience et l'esprit de ressource des explorateurs.

Enfin, le 5 novembre 1865, nous arrivions sur le terrain d'exploration où notre collègue, M. Mac Carthy, devait nous rejoindre le 6 décembre suivant. Nous installâmes le quartier général de l'exploration sur le bord de la mer, devant les ruines du fort romain de ***Ksob el-Halou,*** dans une petite maison appartenant à M. Etourneau, concessionnaire de l'Haouche Sidi Rachid, ferme au centre de laquelle se trouve le Tombeau de la Chrétienne, au milieu d'une enclave de douze hectares dont l'Etat s'est réservé la propriété.

A environ trois cents pas de la maison Etourneau, vers l'Est, se dressa le camp des travailleurs composé d'hommes du pénitencier de Bab el-Oued, placés sous le commandement de M. le Lieutenant Hammer.

Ce camp était un peu éloigné du monument situé à deux kilomètres de là, par le chemin le plus court, et à une altitude de 261 mètres au-dessus du niveau de la mer. Mais la question de l'eau et celle de la salubrité s'étaient réunies pour imposer ce choix.

Entre le 5 novembre, jour de notre arrivée à Beauséjour, ainsi qu'on nomme l'emplacement où nous dûmes nous établir, et le 22 du même mois, où les outils arrivèrent d'Alger, nous employâmes notre temps à étudier le monument et à relever les ruines assez nombreuses qui sont répandues tout autour, de Tagourait-Bérard à Tipasa et du bord de la mer au lac Halloula, portant principalement notre attention sur les lignes de communication indiquées par la configuration du sol comme ayant pu être suivies par le cortège funéraire, quand un défunt royal était amené de Caesarea (Cherchel) au *Monumentum commune Regiae gentis*, ou Tombeau de la Chrétienne.

Après que le détachement des condamnés militaires eut installé ses tentes à Beauséjour, au-dessous de l'unique fontaine — *Aïn el-Hallouf*, Source du Sanglier — que la localité possédât alors, les travaux d'exploration commencèrent.

Il fallut d'abord relier le Tombeau, par une voie carrossable, à la route qui va de Beauséjour à Sidi Rachid, c'est-à-dire, du littoral à la Mitidja. On ouvrit ensuite des communications pour les travailleurs entre le camp et le chantier; on recreusa un puits et on nettoya la fontaine dite *Aïn Dar ed-Delam* (Source de la Maison de l'Obscurité), retrouvée par nous, à l'aide d'indications fournies par les indigènes, et dont l'eau nous fut très-utile, sinon pour l'alimentation, au moins pour les sondages, à cause de sa proximité du monument.

Le 25 novembre, on put amener à pied-d'œuvre le matériel de sondage, chèvre, instrument à chute libre, trépan, cuiller, etc.; et, le 28, le premier appareil de sonde commença à fonctionner sous l'habile et active direction de M. Clément Purschett, maître sondeur. Car, afin de rester fidèle au programme arrêté — *étudier l'intérieur du monument sans ajouter à ses dégradations,* — nous avions décidé de le sonder par le système artésien, qui s'est trouvé ainsi figurer pour la première fois — nous le croyons, du moins — dans une exploration archéologique.

D'après des analogies bien connues, nous pensions que la chambre sépulcrale devait se trouver au centre même du monument; et, dans cette croyance, nous avions décidé que le pre-

mier sondage serait fait dans l'axe. Par malheur, l'opinion erronée que le signal géodésique placé en haut du Tombeau correspondait à cet axe avait cours dans le pays et l'on fit le sondage en conséquence. Mais, comme il y avait par le fait une différence de 1m97c entre l'un et l'autre point, on perdit cette occasion d'être fixé, dès le principe, sur l'existence de l'hypogée et d'aboutir par le premier sondage au centre même du caveau principal.

On aurait donc connu dès le 5 janvier 1866 ce qui ne nous fut révélé que quatre mois plus tard et après treize autres sondages.

Cependant, les treize sondages qui n'ont rien rencontré ne peuvent être considérés comme inutiles, puisque leurs résultats négatifs sur les divers points où ils ont été pratiqués contribuent à prouver que le Tombeau de la Chrétienne ne renferme pas d'autre hypogée que celui actuellement connu, contrairement à l'opinion avancée à ce sujet par quelques personnes.

Vers le milieu du mois d'avril 1866, une deuxième chèvre avait été montée, ce qui permettait de faire marcher, dorénavant, deux sondages à la fois. L'approche des chaleurs, qui devaient forcément suspendre les travaux, commandait ce redoublement d'activité, et un nouveau subside envoyé par l'Empereur en fournit les moyens.

Les sondages simultanés nos 11 et 12 n'ayant rien indiqué, on organisa les sondages nos 13 et 14, le 28 avril.

Le 5 mai, dans l'après-midi, le trépan de l'atelier no 13, établi sur les gradins de l'envoûtement au-dessus de la fausse porte du midi, tomba tout-à-coup de 2m65c, enlevant au bout des cordes les travailleurs qui les tiraient, sans amener, par bonheur, aucun accident sérieux.

Enfin, la sonde avait percé la voûte de l'hypogée! on possédait désormais la donnée qui devait nécessairement conduire à la solution du problème principal.

La lampe de mineur et des feux de Bengale allumés au fond du trou de sonde firent reconnaître avec évidence une cavité bâtie. Il ne restait plus qu'à y accéder par un boyau de mine horizontal dans la ligne de moindre distance, dont le point de départ était indiqué derrière la fausse porte du Sud.

Dix jours furent employés au déblai de cette fausse porte et à percer le boyau. Ce fut donc seulement le 15 mai, à quatre heures du soir, que nous pûmes enfin pénétrer dans cet hypogée que nous cherchions depuis sept mois et le parcourir dans toute l'étendue de ses 170m de développement.

Mais tout n'était pas fini pour cette partie du problème, car nous n'avions pas trouvé encore l'entrée naturelle et primitive que des remblais dérobaient aux regards : il fallut donc rendre d'abord la grande galerie praticable dans l'endroit où elle était obstruée de matériaux, que les chercheurs de trésors avaient extraits d'une excavation d'un rayon de plus de quinze mètres; puis, on dût débarrasser le caveau dit des Lions, encombré alors de terre et de pierres tirées d'une deuxième excavation moins considérable que la première.

C'est en opérant ce dernier travail qu'on retrouva l'entrée antique; et, en même temps qu'on y arrivait de l'intérieur, les travailleurs occupés au dehors à déblayer la fausse porte de l'Est la rencontraient par son issue opposée; car elle avait été pratiquée en contre-bas du sol et sous le vantail de droite de cette fausse porte.

L'exploration avait, dès lors, résolu la partie essentielle du programme, qui était la recherche de l'hypogée, et il ne restait plus à accomplir que quelques travaux accessoires utiles, sans doute, mais destinés plutôt à faciliter au public, l'accès, le parcours et l'étude du souterrain qu'à fournir des notions nouvelles.

N'oublions pas de mentionner que trente deux sondages à la barre à mine ont été pratiqués dans la galerie et les caveaux dont les parois avaient été soigneusement auscultées. Ces recherches n'indiquèrent aucune cavité nouvelle.

Les déblais extérieurs du monument ne furent complètement terminés dans les conditions fixées par le programme que le 14 juillet. Dès-lors, l'exploration étant arrivée à son terme, le lendemain commença l'évacuation du camp; le 17, ce canton était retombé dans sa solitude habituelle que nos neuf mois de séjour avaient momentanément interrompue.

Le travail de déblai, au moment où cette évacuation eut lieu,

avait mis à découvert plus du quart de la colonnade au Nord-Est, ainsi que la plate-forme carrée sur laquelle elle repose; les quatre fausses portes étaient également dégagées ainsi que les quatre angles de ladite plate-forme. En tout, dix-huit colonnes étaient remises en lumière sur soixante.

Il n'était plus nécessaire de se fatiguer l'imagination pour rechercher la forme de l'édifice; en ce qui concerne les pierres déplacées, l'examen des membres d'architecture soigneusement groupés autour du monument par les explorateurs, et un simple coup-d'œil jeté sur la masse imposante qui avait résisté victorieusement depuis plus de dix-huit siècles à toutes les espèces de vandalisme, en faisaient comprendre l'antique ordonnance.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le Tombeau de la Chrétienne apparaissait alors, pris dans son ensemble, comme un immense dé polygonal, coiffé d'un cône à gradins et posé sur un socle carré, le tout en pierres de taille de grand appareil.

Le dé est à facettes larges d'environ 2m37c en moyenne, circonscrites par soixante colonnes engagées d'ordre ionique ancien, dont les chapiteaux qui touchent les fausses portes sont à palmettes et les autres à bandeaux. Une corniche assez simple le terminait supérieurement.

Des fausses portes placées aux quatre points cardinaux, comme pour rompre la monotonie de la colonnade, sont encadrées dans un chambranle, et surmontées d'un entablement qui leur est particulier, lequel s'encastre dans la partie intérieure des chapiteaux à palmettes, pour former, avec les deux colonnes latérales, un deuxième encadrement à ces fausses portes.

Le cône à gradins qui couronne le monument et se termine en haut par une plate-forme, a été très-déformé par suite de la grande quantité de pierres que les Indigènes en ont arrachées pour faire des balles, sans doute, avec le plomb de scellement que contenaient ses mortaises en queue d'aronde. Le revêtement de la partie cylindrique a été presqu'entièrement enlevé par la même cause.

Le socle, bâti en pierres de taille d'un appareil régulier, repose sur un bétonnage composé de petites pierres concassées et de terre rouge faisant office de mortier.

Dans son état actuel et malgré l'absence de quelques assises supérieures démolies, le monument conserve une hauteur de 33m. On peut conjecturer, d'après des indications probables, qu'il a pu avoir une dizaine de mètres de plus, soit, en tout 43m environ, quand il était complet et avait son pyramidion. On a déjà vu que son diamètre est de 64m à la base.

On se fera donc une idée assez exacte des dimensions de cette construction grandiose, en constatant que si elle était placée sur la place du Gouvernement elle en occuperait presque toute la largeur et s'y élèverait à une hauteur égale à celle de la colonne de la place Vendôme, à Paris.

Les personnes qui ont vu à Rome le Mausolée d'Hadrien, aujourd'hui Château Saint-Ange, et qui connaissent notre Tombeau de la Chrétienne, ont été frappées de la ressemblance des deux monuments : même forme générale, même genre d'hypogée. Or, le Mausolée d'Hadrien passe pour avoir été calqué sur celui d'Auguste, mais avec de plus grande dimensions, assertion que les quelques ruines insignifiantes qui subsistent encore de ce dernier ne permettent plus de vérifier. On serait tenté de dire que Juba II avait précédé Hadrien dans cette imitation, si le prince mauritanien n'avait pas eu dans le Medracen un modèle plus près de lui et plus national.

Pour compléter la description du Tombeau de la Chrétienne, tel qu'il se présente à l'observateur depuis l'exploration de 1865-1866, nous allons décrire l'hypogée qui s'y développe à l'intérieur sur un parcours de 170m.

Avant corps.

L'entrée primitive de l'hypogée se trouve en contrebas du sol extérieur, sous le vantail de droite de la fausse porte de l'Est.

Devant cette entrée, et séparé d'elle par un espace de 3m37c seulement, est un massif en pierre de taille, auquel manque tout-à-fait l'assise supérieure, outre quelques blocs de l'assise qui subsiste encore ; cette espèce d'estrade, ou reposoir, qui mesure 7m75c d'Est en Ouest, sur une largeur de 2m70c était probablement destinée à recevoir le corps, ou plutôt l'urne funéraire ou *ossuarium*, du royal défunt, pendant que l'on fouillait

pour mettre l'entrée à découvert et que l'on accomplissait la dernière cérémonie extérieure, la crémation du cadavre. Car il est très-probable et important à noter, dès à présent, que Juba le jeune, prince complètement romanisé, a pu être soumis à l'incinération comme ses affranchis dont l'hypogée, découvert il y a onze ans, a enrichi le musée de Cherchel *(Caesarea)*, de leur ossuaires, qu'on a trouvés encore remplis d'os calcinés.

Ceci n'est cependant qu'une conjecture probable et nous savons qu'on pourrait lui opposer l'exemple de la *gens Cornelia* qui ne pratiquait pas l'incinération pour ses membres, quoique ses affranchis y fussent soumis.

En rétablissant, par la pensée, l'assise supérieure qui manque aujourd'hui — ce qui exhausserait ce reposoir de 50c. — et en le comparant à la base du monument, on acquiert la conviction que, dans son intégrité, il s'élevait de beaucoup au-dessus du sol ; particularité dont le lecteur est prié de prendre note, et qui se retrouve dans le Medracen, monument analogue, mieux conservé, mais beaucoup moins considérable, de la province de Constantine.

Porte primitive.

Lorsque, pour l'introduction du royal défunt dans le monument, la fouille était achevée, entre celui-ci et l'avant-corps, sous la fausse porte de l'Est, on se trouvait en face de trois pierres, d'égales dimensions, posées en long l'une sur l'autre, et faisant partie du parement extérieur de l'édifice, dont elles se distinguaient, toutefois, par cette particularité qu'elles étaient appareillées à *joints correspondants*, au lieu de l'être à *joints contrariés*, comme tout le reste du revêtement. C'est-à-dire, que leurs joints se répondaient de telle sorte que les trois ne formaient à l'œil qu'une même ligne verticale.

Cette circonstance, rapprochée de celle du reposoir n'existant que devant la porte de l'Est et émergeant, par une forte saillie, du sol où il était encastré, indique assez clairement que les architectes du Tombeau de la Chrétienne n'ont pas eu la pensée d'en dissimuler l'entrée. Sous ce rapport, ils ne se sont nullement inspirés des traditions architecturales égyptiennes, qui

comportaient une recherche infinie dans le nombre et la nature des précautions propres à défendre l'accès de la fameuse salle dorée qui recélait la momie. Aussi, en présence de particularités aussi apparentes et significatives que celles qui viennent d'être indiquées, le chercheur le moins attentif devait avoir l'esprit en éveil. En un mot, il aurait fallu être aveugle pour ne pas les voir et bien inintelligent pour n'en pas saisir la déduction naturelle.

Après avoir enlevé les trois pierres dont on vient de parler, on avait devant soi une dalle formant porte et qui avait été engagée, au moment même de la construction, dans des rainures ménagées dans les pierres environnantes. La rainure supérieure, qui n'avait pas moins de 1m50c en hauteur, recevait la dalle-porte lorqu'on faisait remonter celle-ci avec un levier et à l'aide de cales de hauteurs graduées. L'emploi de ce levier avait laissé une trace profonde dans la rainure inférieure.

On reconnaît ici un mécanisme analogue à celui des herses dans les places fortes, surtout celles du moyen-âge.

Premier couloir.

Quand la dalle-porte était soulevée à la hauteur convenable, on avait accès dans un couloir haut de 1m25c, large de 83c sur une longueur de 3m55c, couloir dallé en lozange et à plafond de pierres d'un très-fort appareil.

Avant de déboucher dans le caveau voisin, on rencontrait une deuxième dalle-porte, semblable à la première, comme dimensions et mécanisme.

Au moment de la découverte, toutes deux étaient brisées. Les rainures seules et quelques débris de dalles en signalaient l'existence.

Caveau des Lions.

Il est ainsi appelé, à cause d'un lion et d'une lionne qu'on y trouve sculptés assez grossièrement sur le linteau de la porte du deuxième couloir, celui par lequel on passe dans la grande galerie.

Sculpture unique dans l'hypogée, celle-ci semble l'œuvre

spontanée de quelque tailleur de pierres. Pour l'honneur de Juba II, ce grand ami des sciences, des lettres *et des arts*, il faut admettre qu'il ne l'a pas commandée, ni peut-être même vue. Au reste, le lion, type zoologique tout national en Afrique, se rencontre assez fréquemment sur les monnaies antiques de cette contrée. Ici, en mettant une lionne en regard du lion, a-t-on prétendu faire allusion à Cléopâtre Séléné ? Cela semble assez probable.

Le caveau des Lions, orienté de l'Est à l'Ouest comme le couloir d'entrée, est, dans son prolongement, long de 5m29c avec une largeur de 2m49c, il a sous voûte une hauteur de 3m50c. Sa voûte, en berceau ou plein-cintre, s'appuie sur les parois situées au nord et au sud.

Au fond de ce caveau, c'est-à-dire dans le mur droit occidental, on aperçoit une excavation faite à une époque probablement antique, par des chercheurs de trésors, sans doute ; elle plonge horizontalement vers le centre du monument sur une longueur de 6m95c, avec une largeur de 2m40c à l'orifice, et dans une direction ouest 10° Nord.

Les matériaux qu'on en avait extraits encombraient encore le caveau lors de la découverte de l'hypogée et empêchaient d'apercevoir le couloir d'entrée.

Notre sondage n° 3 avait donné au fond de cette excavation ; mais comme le trépan n'était tombé que de quelques centimètres, une chute, si peu importante d'ailleurs et qui arrivait souvent, à cause du fréquent emploi de la caillasse dans la construction, éveilla si peu l'attention, que le journal de sondage ne la mentionne même pas. Au fait, rien ne pouvait faire pressentir que cette cavité insignifiante était en communication avec l'hypogée.

Le caveau des Lions, comme ceux qui restent à décrire et comme la galerie principale elle-même, est dallé en lozange et bâti en pierres de taille dont les trois assises inférieures ont chacune une hauteur de 53c, tandis que celles d'en haut, les voussoirs, n'ont que 20c et semblent au premier aspect plutôt de grandes briques posées à plat que des pierres proprement dites. Mais les arrachements de notre boyau de mine,

et ceux de la grande excavation dont on va parler tout-à-l'heure, ont permis de constater que, sauf la hauteur d'assise, ces voussoirs ont les mêmes dimensions que les pierres des pieds-droits.

Nous avons dit que ce caveau est dallé en lozange, c'est-à-dire à la façon des voies romaines; ajoutons que l'hypogée est ainsi pavé dans tout son développement et que les pierres employées à ce pavage sont entaillées à un de leurs angles de manière à rendre les emboitements plus complets.

Le caveau des Lions est percé de quelques trous des deux côtés de la naissance de la voûte : ces trous, irréguliers de forme et irrégulièrement espacés, semblent avoir été faits pour installer une soupente. Des cheveux trouvés dans les fissures des murailles rappellent un usage encore subsistant parmi nos Indigènes qui cachent ainsi les cheveux qui restent après le peigne ou qu'ils coupent, et jusqu'aux rognures d'ongles, de peur qu'un ennemi ne s'en empare pour en faire la base d'opérations magiques contre leurs personnes. Nous reviendrons sur cette circonstance.

Deuxième couloir.

Il s'ouvre dans la partie de droite et presqu'au fond du caveau qu'on vient de décrire, sous le linteau où sont sculptés le lion et la lionne.

Ce 2e couloir, de même hauteur que le premier et long de 2m07c, était jadis fermé, comme lui, par une dalle-porte dont quelques débris restent encore engagés dans les rainures de gauche et inférieure.

Galerie principale.

En débouchant du deuxième couloir, on se trouve sur le palier de la grande galerie en face d'un escalier de sept marches dont il ne subsistait plus que des amorces, à droite, au moment de la découverte. Pour faciliter la circulation et garantir la sûreté des visiteurs, le Directeur des travaux a dû le faire rétablir, mais, d'après son plan primitif, et sans rien changer aux amorces indiquées ci-dessus; de sorte que la restauration moderne est toujours facile à distinguer du travail antique.

La différence de niveau entre le palier et la galerie principale est de 1m15c. Celle-ci, mesurée dans son axe, présente un développement de 149m02c; sa largeur varie dans sa partie quasi-concentrique, entre 2m04c et 1m98; mais sa partie rentrante n'a que 1m50c. Sa hauteur générale sous clef de voûte, est de 2m42c. Si l'on ajoute au chiffre de 149m02c, celui de 21m, longueur des trois couloirs et des trois caveaux, on arrive à un total de 170m02c pour le développement général; notre hypogée est donc, proportion gardée, plus considérable que celui de la Grande Pyramide.

En mettant le pied sur la septième marche de l'escalier dont nous parlions tout-à-l'heure, on est au niveau définitif de la galerie principale dont nous allons faire suivre le parcours au lecteur, en lui signalant successivement ce qui peut mériter son attention sur la route.

Faisons-lui remarquer, d'abord, de petites échancrures pratiquées à droite et à gauche dans les parois, à des distances alternantes d'environ trois mètres, et qui ont la forme d'un quart de sphère creuse; la trace de fumée qui se remarque au-dessus d'un assez grand nombre d'entre-elles indique leur destination (1). Cela rappelle le mur d'enceinte du Bo-Malloa, temple de Ceylan, « mur orné *d'ouvertures* triangulaires pour y placer les lampions pendant les fêtes et cérémonies, » dit M. Daniel Ramée, dans son Histoire de l'Architecture (1.107).

Les échancrures de notre galerie principale ont eu évidemment une destination analogue; mais il faut ajouter qu'elles n'ont pas été assez souvent employées pour que la fumée qui se remarque au-dessus de quelques-unes puisse être attribuée aux illuminations funéraires faites à l'occasion d'obsèques royales.

---

(1) Nous parlons de l'état des lieux au moment de la découverte, car, depuis celle-ci, bien des traces modernes de fumée se rencontrent sur les murs; elles ont été produites par l'éclairage qu'il a fallu établir pour les travaux intérieurs de déblai.

En effet, il n'a pu y avoir, on le verra, que deux cérémonies de ce genre, une pour Cléopâtre Séléné, l'autre pour Juba; et ce n'était pas assez pour produire l'épaisse couche fuligineuse que nous signalons. D'ailleurs, si c'était là la cause, toutes les échancrures auraient ces mêmes traces de fumée, tandis que le plus grand nombre n'en offre aucune apparence.

Mais le mausolée de Mauritanie a eu d'autres habitants que les hôtes royaux auxquels il était destiné, habitants très-vivants qui, s'ils n'ont pas toujours demeuré là, y ont au moins fait quelque séjour et pris plus d'un repas, comme le témoignent certains objets ou débris recueillis en ce lieu et dont il sera parlé plus loin.

A propos d'habitants, il ne faut pas oublier les seuls qui se soient rencontrés — et en assez grand nombre — dans le souterrain royal au moment de sa découverte: c'est-à-dire, l'araignée rousse, *aranea Monumenti*, qui tisse des cocons d'une remarquable blancheur dont les murailles étaient tapissées entre l'escalier et la grande excavation, sans doute parce que cet endroit était le plus humide de l'hypogée.

A quelques pas de l'escalier, on trouva au moment de la découverte de l'entrée, un mur en pierres sèches qui barrait presqu'entièrement la galerie principale. Là, comme dans le Caveau des Lions, des trous avaient été pratiqués grossièrement et avec beaucoup d'irrégularité à la naissance de la voûte, sans doute pour recevoir des poutrelles et établir une soupente. Là aussi on trouva des cheveux cachés dans des trous des murailles. Cette circonstance et la présence de nombreux débris de poterie berbère font supposer qu'à une époque fort ancienne (1) quelque famille indigène s'était cantonnée dans le mausolée royal, où elle avait pris juste ce qu'il lui fallait d'espace pour se loger commodément, s'isolant du reste par le mur en pierres sèches. Comme la superstition a toujours régné en Afrique dès les temps les plus reculés, on peut croire que la crainte des génies et surtout

(1) On a vu précédemment les motifs qu'il y a de penser que la connaissance de l'entrée du Tombeau de la Chrétienne s'est perdue lors de l'invasion des Arabes, vers la fin du 7e siècle de notre Ère.

des revenants a été la cause principale de l'érection de ce mur en pierres sèches. Cependant, la précaution a-t-elle été toujours suffisante et les braves berbers établis en ce lieu n'ont-ils pas eu plus d'une fois le sommeil dérangé par certains bruits étranges, ceux de quelque tempête qui rugissait au dehors, par exemple, et que le remords changeait dans leur imagination troublée, en protestations d'ombres royales contre la profanation permanente du Mausolée?

Quoi qu'il en soit, ce mur en pierres sèches a dû disparaître devant la nécessité de rendre la circulation libre et de restituer au souterrain sa physionomie primitive.

Non loin de là, on remarque dans la voûte un trou de l'épais-d'un voussoir, débile et impuissante tentative de quelque pauvre chercheur de trésors, tentative de pygmée, si on la compare à l'audacieuse excavation qui se rencontre à quelques pas de là.

Quand on a dépassé de trois mètres la partie de la galerie principale qui répond intérieurement à la fausse porte de l'Ouest, on trouve sur la gauche un grand éventrement de l'édifice, pratiqué à une époque sans doute très-ancienne et poussé horizontalement sur une longueur de 15m 70c vers l'axe, avec une audace qui épouvante au premier abord.

On a vu, plus haut, que le mode de construction du noyau de l'édifice ne nous inspirait pas grande confiance: en effet, l'emploi alternatif, dans les assises, de pierres de tailles et de moellons irréguliers, ou même des éclats de pierres vulgairement appelés caillasse; l'irrégularité des pierres de grand appareil comme taille et hauteur; l'absence d'un mortier qui suppléât à leur manque ordinaire de juxtaposition complète, ou du moins l'emploi, fort rare d'ailleurs, d'un simple mortier de terre argileuse, n'étaient pas des circonstances propres à encourager dans la pensée de pénétrer le monument par une galerie horizontale d'une certaine étendue. Hé bien, l'étude attentive de la grande excavation qui nous occupe en ce moment prouve qu'on avait eu tort de ne pas se fier au monument: la preuve en est dans cet éventrement où l'on a dû cheminer sous des assises en suspension à une assez grande hauteur, et, ce qui est plus fort, sous des masses

de caillasse plaquées dans la terre rouge, qui se maintiennent comme un plafond très-horizontal, sans que l'examen minutieux du sol qui est au-dessous montre qu'une seule pierre, petite ou grande s'en soit détachée dans l'espace de temps écoulé entre l'abandon du souterrain et notre découverte, espace qui doit se compter par siècles.

Cependant, comme l'introduction de l'air extérieur, par suite de nos travaux, peut altérer cet état de choses, il sera prudent de faire en cet endroit des travaux de consolidation.

Pour accomplir une fouille aussi hardie, les chercheurs de trésors ont dû percer la paroi de la galerie principale, pied-droit et voûte, sur une largeur d'un mètre. Cette trouée et celle que nous avons dû faire de notre côté pour l'entrée par boyau de mine, derrière la porte du sud, ont révélé des particularités intéressantes à constater sur le mode de construction.

Dans cette partie de l'édifice, les pierres ont été liées, non-seulement par des crampons, comme au revêtement extérieur, mais aussi avec du plâtre. Ce genre de mortier apparaît du reste dans les joints du parement extérieur de la galerie en plusieurs endroits (1), surtout au fond de la galerie principale. partie la moins exposée à l'action de l'air extérieur et qui par ce motif est la mieux conservée à tous égards.

Ici les crampons de scellement encastrés dans des mortaises à queues d'aronde sont tout en plomb, tandis que dans ceux du revêtement extérieur de l'édifice, ils sont généralement en bois enveloppé d'une gangue de plomb. Les avis sont encore partagés sur la nature de ce bois dont l'appréciation n'est pas facile après tant de siècles ; les uns y voyant de l'olivier et d'autres du chêne, du thuya ou du cèdre. Heureusement, les échantillons ne manquent pas pour exécuter les analyses propres à dissiper cette incertitude.

Les débris de toute nature recueillis au fond de cette excavation prouvent qu'elle a été habitée à une époque inconnue mais nécessairement très-ancienne. On y a trouvé entre autres

(1) Le plâtre a été aussi employé à l'extérieur du tombeau, dans le revêtement, surtout aux fausses portes.

choses une mâchoire inférieure humaine qui avait été soumise à l'action du feu.

Mais reprenons notre promenade dans la galerie principale.

A une trentaine de mètres de la grande excavation, on trouve à droite le boyau de mine par lequel on a d'abord pénétré dans le monument, le 15 mai 1866, puis en face de ce boyau le trou du sondage n° 13 qui a signalé l'existence et l'emplacement d'une cavité bâtie au sein de l'édifice.

A quarante mètres environ de ce boyau et de ce trou de sonde, la galerie principale que nous faisons parcourir au lecteur cesse d'être *quasi* concentrique (1) et se replie brusquement à gauche pour se diriger bientôt droit sur l'axe du Tombeau. On ne tarde pas à atteindre l'entrée d'un couloir long de 2m et large de 1m, qui fermait au moyen d'une dalle-porte semblable aux trois qui ont été déjà décrites. Celle-ci portait la trace d'avoir été soulevée à l'aide d'un levier, puis calée avec une pierre ; mais il semble que les violateurs du Tombeau, fatigués de la lenteur de cette manœuvre, se soient décidés à briser la dalle, dont toute la partie droite ne se retrouve plus, le reste demeurant encore engagé dans les rainures.

Ce quatrième couloir aboutit à un caveau voûté en berceau de même appareil que la galerie, et dont la plus grande dimension est, de droite à gauche, entre les deux murs de fond, de 4m et de 1m 50c dans l'autre sens. La partie de droite porte la trace d'une tentative de fouille.

C'est dans ce premier caveau et le plus petit qu'ont été trouvés les perles et le bouton à biseau de cornaline orientale ainsi que des fragments de bijoux égyptiens. Le peu de largeur de cette chambre mortuaire exclut toute idée qu'elle ait pu renfermer un sarcophage et apporte un argument de plus à l'hypothèse de l'incinération discutée plus haut.

De ce caveau, un couloir long de 3m 40c et large de 1m, ayant comme les précédents une hauteur de 1m 25c, conduit au caveau principal, lequel a son centre précisément dans l'axe du monument.

(1) Sa distance du revêtement extérieur varie entre 4m 60c et 7m.

Ce caveau central est également voûté en berceau et mesure 4m de droite à gauche sur 3m dans l'autre sens. Les parois, sauf celle où débouche le couloir, offrent des niches destinées sans doute à recevoir des lampes ou des vases funéraires; la dalle-porte qui fermait le couloir était brisée à gauche et il ne restait que la partie droite dans les rainures.

On avait, à une époque antique, introduit dans ce caveau deux dalles arrachées au pavage de la grande galerie. C'était probablement pour servir de siége aux individus qui trouvaient un refuge et même une habitation dans ce souterrain, ainsi que le témoignent diverses traces.

Le présent travail, malgré son étendue, ne pourra pas renfermer tout ce qu'il y aurait à dire sur le Tombeau de la Chrétienne ; car, pour être complet, c'est un très-gros volume et non une brochure qu'il eut fallu écrire.

Par exemple, si l'on s'étendait autant que le sujet le comporte sur le mode de construction du monument, sur l'origine et la nature des matériaux qui y sont employés, sans oublier d'autres points non moins dignes d'intérêt, il y aurait encore bien des pages à ajouter à celles qu'on vient de lire. Mais ne sortons pas du cadre restreint que nous avons choisi et tenons-nous en à une rapide esquisse où nous nous bornerons à resserrer les sujets essentiels et à rappeler succinctement, à l'occasion, ce que nous avons déjà dit ailleurs sur la matière.

On a vu que le mausolée Mauritanien se compose, comme construction, de deux parties distinctes, le *noyau* à l'intérieur et le *revêtement* en dehors. Ce dernier comprenait, dans son intégrité, environ quatre-vingts assises, hautes chacune de 0m. 50c, à peu-près, et formées de pierres taillées régulièrement et correctement appareillées, c'est-à-dire à joints contrariés. Le travail de déblai a fait connaître qu'il ne reste plus en place qu'un très-petit nombre de ces assises, quatre ou cinq, en moyenne, de celles qui s'élèvent immédiatement au-dessus de la base carrée qui supporte l'édifice. On verra tout-à-l'heure pourquoi celles-ci n'ont pas été détruites comme les autres.

Pour le noyau du monument, qui n'était pas destiné à être vu, il a été employé des matériaux moins choisis et on les a travaillés avec moins de soin. Les assises y sont d'inégale élévation et composées de pierres de diverses hauteurs, différences qui ont été rachetées au moyen de cales qui élèvent les blocs à un même affleurement. Le mortier, quand il y en a, est tout simplement la terre argileuse, rouge ou jaune, qui se rencontre sur place. Le plâtre, dont on a fait un assez grand usage pour le parement de l'hypogée, ne se rencontre guère, au dehors, que derrière la partie inférieure des fausses portes.

Mais n'omettons pas ici une observation qui a son importance.

Entre le revêtement et le noyau du Tombeau de la Chrétienne, on remarque par places des vides assez considérables que l'architecte n'a pas jugé à propos de faire remplir ; sur d'autres points, ce sont au contraire, des pierres qui originairement devaient faire une forte saillie et qu'on a dû tailler d'une façon très-grossière, visiblement pour faire place au revêtement et permettre de reculer celui-ci à l'alignement exigé par le plan général. C'est là une singularité très-digne d'attention et qu'il est difficile d'expliquer autrement que par l'hypothèse, adoptée par nous, du reste, dès nos premières explorations (1855-1856), « que ce que nous appelons le Tombeau de la Chrétienne est un double édifice dont le noyau, plus ancien que le reste, a pu être la sépulture royale des rois mauritaniens antérieurs à Juba II ; tandis que le revêtement ou partie enveloppante serait l'œuvre de ce dernier prince qui aurait fait ou refait l'hypogée. »

Mais nous avons déjà dit plus haut ce qu'il nous était possible de dire sur cette question assez embarrassante ; si nous y revenons ici, c'est que notre sujet nous y ramène naturellement, mais avec l'intention de ne nous y arrêter que juste ce qui est nécessaire.

On a déjà vu que de la terre argileuse avait été employée comme mortier dans le noyau du monument ; ajoutons que c'est surtout dans les endroits assez nombreux où la caillasse

remplaçait la pierre de taille, genre de fraude qui paraît équivaloir à ce que les entrepreneurs modernes appellent *Musique*.

Les pierres de revêtement étaient reliées par un autre système, et trois espèces de crampons les rattachaient l'une à l'autre : 1° des crampons ou agrafes tout en plomb dans les parements de l'hypogée; des crampons en bois, enveloppés d'une gangue de plomb dans le parement extérieur; enfin, des crampons en fer, dont un seul échantillon a été rencontré dans les pierres roulantes amoncelées autour de l'édifice.

Tous ces crampons remplissaient exactement des mortaises correspondantes creusées, dans la pierre, en forme de queues d'aronde.

Ce genre d'agrafes remonte aux temps les plus reculés : il était connu en Égypte dès les Pharaons et a été employé à Babylone par Sémiramis. A Rome et ailleurs, où les crampons étaient souvent en bronze, ce devint une cause de bien regrettables destructions; car les Barbares renversaient les monuments lors des grandes invasions, uniquement pour s'emparer des morceaux de ce métal si précieux à cette époque reculée où il était encore fort employé à la fabrication des armes, des meubles, des ustensiles de ménage, etc.

Pareille disgrâce est advenue au Tombeau de la Chrétienne par une cause analogue : vers la fin du 17e siècle, lorsque l'usage des armes à feu se répandit parmi les indigènes de ce pays, ceux-ci démolirent le parement extérieur du Mausolée mauritanien, pierre à pierre pour avoir le plomb des agrafes et en faire des balles. Si les assises inférieures sont seules restées en place, c'est parce qu'étant à portée de la main, on a pu en extraire les crampons rien qu'en cassant les angles des pierres, ce qui faisait une ouverture par laquelle on les retirait. Le Medracen et les Djedar, qui n'offraient pas ce genre de tentations, sont mieux conservés que notre monument mauritanien, n'ayant eu à soutenir que les attaques des chercheurs de trésors.

Les pierres employées dans la construction du Tombeau de la Chrétienne sont presque toutes de deux espèces seulement : un calcaire coquillier très-dur, qui a servi à bâtir les parements; puis, pour le noyau, un tuf d'une formation peu avancée, qui par cela même se désagrège facilement au contact de l'air. L'un comme l'autre se rencontrent partout dans ce canton aux deux étages géologiques supérieurs et immédiatement superposés l'un à l'autre. Aussi, les traces d'extraction en sont nombreuses, sur le plateau comme sur les crêtes environnantes. Cependant, elles n'ont d'importance réelle qu'à Aïn Riran (source des grottes), belle fontaine située à 1500m à l'Ouest du Mausolée royal. Il est à présumer qu'on a été chercher des pierres beaucoup plus loin; par exemple, celles de tuf le long de la mer et les autres jusqu'à Bergoual, un peu à l'Est de Tipasa, où une exploitation très-considérable a dû avoir lieu dans l'antiquité, ainsi que l'on peut encore le reconnaître aujourd'hui.

Des constructions également antiques — en général, des citernes — se rencontrent toujours à portée de ces extractions et semblent s'y rattacher, suppléant, pour le travail et l'alimentation des travailleurs, les fontaines qui, on l'a vu, sont rares, situées à d'assez grandes distances du Tombeau et dont les eaux sont impotables trop souvent.

Il est naturel de se demander par quels moyens mécaniques les ouvriers de Juba II sont parvenus à manœuvrer des pierres dont les plus hautes ont 4m et le plus grand nombre 85c de largeur sur 50c à 63c de hauteur d'assise avec une épaisseur égale et à les hisser à une élévation de 43m. Ont-ils fait usage de plans inclinés en terres rapportées s'élevant et s'élargissant selon les progrès de la construction, ou se sont-ils contentés de quelques simples instruments, tels que la louve et le treuil que les Romains connaissaient sous les noms de *forcipes* et *scapus ?* Quant au premier, ils en ont certainement fait usage pour les plus grandes pierres qui avaient toutes de ces mortaises appelées *trous de louve*, afin de recevoir les mâchoires de la tenaille ainsi nommée, laquelle sert à élever les pierres jusqu'à la place qui leur est destinée; sans nous étendre davantage sur ce sujet, nous dirons qu'après avoir vu ce que nos hommes travaillant à la tâche ont pu faire avec les moyens

mécaniques les plus simples — leviers, crics et rouleaux — il nous semble que les anciens, en possession des procédés et de l'outillage que nous leur connaissons, n'ont pas dû être embarrassés pour résoudre le problème posé plus haut.

Après que le programme tracé aux explorateurs fut exécuté de point en point comme on vient de le voir, c'eût été une bien douce récompense pour eux, si l'Empereur, qui a eu l'initiative de l'œuvre et qui en a si libéralement fait tous les frais, avait pu voir par lui-même les résultats obtenus, grâce à sa munificence éclairée. Cependant, son illustre lieutenant en Algérie, M. le Maréchal de Mac Mahon, voulut bien le représenter encore dans cette circonstance, en inaugurant la réouverture du Mausolée mauritanien dont personne n'avait franchi l'entrée antique depuis au moins douze siècles, entrée dont nous avions fait interrompre le déblai à dessein pour cette cérémonie.

Le 22 mai 1866, à cinq heures du soir, M. le Gouverneur-Général avec son État-Major, Mme la Maréchale de Mac-Mahon, Mme la Maréchale Niel et Mme Duhesme, sa fille, arrivaient sur le plateau du monument royal et s'y installaient dans deux grandes et belles tentes de campagne, l'une ayant appartenu au Maréchal Bugeaud et l'autre au Maréchal Randon.

La nouvelle de cette visite archéologique, promptement répandue aux alentours, avait attiré une grande foule de curieux de toutes les nationalités. Les Indigènes, qui n'étaient pas les moins nombreux, se tenaient groupés pour la plupart au sommet du Mausolée, sur les gradins, où ils produisaient, sans l'avoir cherché, un effet des plus pittoresques. Jamais, sans doute, cette contrée, ordinairement morne et déserte, ne fut aussi bruyante, aussi peuplée.

Nous avons dit, tout-à-l'heure, que lors de la découverte de l'entrée véritable on en avait interrompu le déblai à dessein, afin que le représentant de l'Empereur pût y pénétrer le premier. Mais la galanterie française devait modifier le programme et ce furent, par le fait Mmes les Maréchales Niel, de Mac Mahon et Mme Duhesme qui foulèrent les premières l'antique passage dont le secret demeurait perdu depuis tant de siècles.

M. le Gouverneur-Général, après avoir visité avec le plus grand soin l'hypogée et les déblais extérieurs et s'être fait rendre compte de tout dans le plus grand détail par le Directeur des travaux, M. Berbrugger, voulut bien adresser des félicitations aux deux explorateurs sur les résultats obtenus au prix de huit mois de travaux persistants, dans les circonstances exceptionnelles expliquées plus haut.

Dans la soirée, quelques-unes des personnes qui avaient accompagné M. le Gouverneur général, allumèrent des feux de Bengale au sommet du Tombeau et dans la grande brèche turque; l'effet fut beaucoup plus saisissant qu'on ne l'avait espéré et les lueurs blafardes, les reflets fantastiques projetés sur le monument et sur les spectateurs groupés à sa base, devant l'entrée du souterrain mortuaire, donnaient aux personnes et aux objets une teinte tellemment lugubre qu'on se serait cru transporté à dix-huit siècles en arrière, au moment où un convoi nocturne amenait quelque souverain de Mauritanie à son dernier palais.

Le lendemain matin, 23 mai, M. le Maréchal Duc de Magenta, Mmes Niel et de Mac Mahon et leur compagnie, reprenaient la route d'Alger, emportant sans doute un souvenir durable d'une excursion que tout avait conspiré à rendre pittoresque et émouvante.

Sitôt que l'hypogée était devenu accessible, nous avions fait ramasser les terres, cendres ou poussières répandues sur le sol et nous avions recueilli avec le plus grand soin, ce qu'elles contenaient d'intéressant. De ce qui fut trouvé ainsi et de ce qu'on avait déjà découvert en dehors du Tombeau, nous dressâmes un inventaire complet et raisonné dont nous ferons ici quelques extraits, afin de donner une idée de cette nature de résultats et motiver les conséquences que nous avons pu en tirer déjà.

Malgré la situation très-excentrique du monument et la difficulté de ses abords, il y avait dans sa masse, rendue plus imposante par sa situation élevée au sommet d'une colline haute de 261m, il y avait surtout dans les nombreuses légendes dont il a toujours dû être l'objet, assez de circonstances propres à stimuler la curiosité publique, pour que tous ceux qui trou-

vaient l'occasion de le visiter l'aient saisie avec empressement. Mais les épaisses broussailles et les pierres entassées au hasard qui défendaient l'accès du monument ont dû faire faire plus d'un faux pas aux touristes et ajouter aux chances ordinaires de perte qui se présentent en voyage.

Aussi, on peut dire que chaque siècle a laissé pour ainsi dire sa carte de visite, au dehors du Tombeau et au dedans.

En ce qui concerne le dehors, la trace la plus ancienne est un moyen bronze de Juba II dont le nom écrit REX IVPA annonce une fabrique barbare. Cette pièce nous a été donnée par M. le sergent-major Devise, commandant du détachement des travailleurs; elle avait été trouvée par lui dans les déblais du Nord Est et provenait du sol artificiel formé par les éclats de pierre au moment même de la construction; quelque ouvrier l'aura perdue peut-être pendant son travail.

Quoi qu'il en soit, ce moyen bronze est décrit par M. L. Muller, dans le 3• volume de sa *Numismatique* de l'ancienne Afrique (108, 81). Au revers se trouve le capricorne avec la corne d'abondance, le globe et le gouvernail, à droite, grenetis, sans épigraphe.

On ne le connaissait jusqu'ici que dans les cabinets de Copenhague et de Munich.

Parmi les médailles romaines, perdues plus tard auprès du Tombeau par des touristes antiques, nous citerons un moyen bronze à fleur de coin de Lucius Aelius Caesar et un sou d'or de Zénon d'une conservation parfaite.

La trace des visites arabes au moyen-âge est constatée par une monnaie d'argent trouvée sous des pierres roulantes; elle est du module de nos pièces de vingt centimes, mais plus mince. Des deux côtés, elle a quatre cercles concentriques dont le plus petit est timbré d'un globule au milieu. De ses légendes, on ne distingue guère que le *Chahad,* ou profession de foi, « Il n'y a de Dieu que Dieu »; d'après son type, elle remonte au moins à cinq siècles.

Si, du moyen-âge, nous arrivons à des temps plus rapprochés, un double tarin maltais en cuivre, daté de 1642, ramassé sur le sol tout près du Mausolée, s'offre à nous. Il aura été perdu

là par quelque captif, un chevalier de Malte, peut-être, car il y en a eu plus d'un esclave des Algériens à cette époque. C'est le *tari Zoutch*, ou *Rebraiain*, comme on dit dans le patois punico-arabe de l'île jadis sainte et guerrière. Il est frappé au nom du grand maître Paul Lascaris, un illustre rejeton des anciens empereurs de Constantinople, et on y lit la fameuse devise: *Non aes sed fides* qui semble faire allusion à ce que Charles-Quint, s'étant décidé avec peine à accorder aux chevaliers de Malte le droit de fabrication monétaire, avait voulu que leur monnaie fût seulement de cuivre. D'où les chevaliers auraient écrit sur leurs pièces: « Ce n'est pas le cuivre qui importe, c'est la foi! »

Le double tarin dont nous nous occupons ici, rappelle qu'à partir de l'année 1636, Lascaris, croyant l'île de Malte menacée d'une attaque sérieuse de la part des Turcs, fit une émission spéciale de pièces à son nom, afin de pouvoir payer le grand nombre d'ouvriers employés à élever de nouvelles fortifications.

N'oublions pas de faire observer que la pièce dont il s'agit est timbrée de deux contre-marques, dont l'une est une tête de Saint-Jean, patron de l'ordre, et l'autre un aigle à deux têtes, armes des Lascaris.

Outre ces médailles ou monnaies et quelques autres que nous passons ici sous silence, on a trouvé divers objets antiques ou modernes. Ce sont pour les temps anciens un petit coin en bronze; et, de même métal, une fibule ou épingle de forme circulaire, un fragment de bracelet couvert de dessins médiocres, entre autre une palme, des clous assez semblables aux nôtres, divers fragments de vases en verre, etc.

Parmi les objets modernes, citons une paire de bésicles en argent; une boite à feu en cuivre doré de la forme d'un cadenas ayant encore les deux pierres de silex qui servaient à battre le briquet contre un petit barreau d'acier encastré à la partie supérieure de la boîte.

Citons, enfin, un Crucifix de très-petite dimension (2• 3/4 sur 2• 3/4), en cuivre jadis argenté, dont les extrémités des branches se terminent par trois têtes d'anges ailées.

Des rayons divergents partent des quatre angles rentrants qui entourent le point d'intersection des deux branches de la croix. Au-dessus de la tête du Christ est l'écriteau traditionnel où devait se trouver le *titre*, c'est-à-dire les lettres I. N. R. I., Jesus Nazarenus, Rex Judaeorum, et dont on voit à peine quelques traces.

Le *suppedaneum*, ou tablette destinée à supporter les pieds du Crucifix, manque ici.

Les dimensions exigües de ce Crucifix donnent à penser qu'il devait se porter cousu aux vêtements.

Quelque pauvre captif chrétien l'aura perdu là, peut-être un de ceux que Salah Raïs employa à sa fameuse expédition archéologique de 1555.

Parmi les trouvailles faites dans l'intérieur du Tombeau, dans l'hypogée même, nous citerons seulement les plus importantes.

Mais constatons, d'abord, que les médailles les plus récentes qu'on y ait recueillies sont de l'époque Byzantine, et que les débris de poteries ramassées au même lieu et qui offrent des dessins dont le sujet ou le style caractéristique puisse fournir une donnée chronologique, appartiennent également à cette période. Rien, absolument rien de la période arabe, ni monnaies, ni ustensiles, etc.

Cependant on objectera que la grossière habitation dont nous signalons les traces au commencement de l'hypogée et que nous avons attribuée nous-même à quelque berber des temps antiques pourrait très-bien se rapporter à la période arabe, ce qui infirmerait nos conclusions.

Cette difficulté ne nous avait pas échappé et nous avons dû nous en préoccuper très-sérieusement ; mais nous sommes arrivé à la résoudre dans le sens indiqué plus haut par le motif que voici.

La poterie trouvée dans cette habitation, très-différente de celle de nos indigènes, est tout à fait semblable, comme matière et mode de fabrication, à celle qui a été recueillie par nous dans la crique de Ksob el-Halou, derrière la maison Etourneau, et dont l'antiquité ne peut être révoquée en doute, puisqu'elle

porte une inscription latine (V. *Revue Africaine*, T. 10e, p. 317). Si cette particularité, quoiqu'assez décisive, n'a pas levé tous nos doutes, du moins elle nous a convaincu que la présence de la poterie berbère trouvée là ne prouvait en aucune façon que l'habitation dont il s'agit datât nécessairement de l'époque arabe.

De tous les objets trouvés à l'intérieur et sur le sol même de l'hypogée les plus curieux sont assurément les débris d'un collier de cornaline orientale et les deux fragments de bijou égyptien.

Dans les caveaux comme dans la galerie, les dalles qui forment le sol ne sont pas tout-à-fait juxtaposées et certains intervalles règnent entre elles. Après avoir bien balayé le sol, les condamnés militaires eurent l'idée d'explorer ces interstices : c'est ainsi qu'ils ont trouvé dans le caveau dit de la Reine, celui qui précède immédiatement le colombaire de Juba II, les objets dont nous venons de parler et que nous allons décrire :

1° *Débris d'un collier de cornaline orientale.* Ce sont trois perles ovales, plus un bouton plat de même matière, percé au milieu et taillé à six facettes sur les bords.

2° *Fragments de bijou égyptien.* Le premier fragment, de forme annulaire, largement percé au centre, arrondi en bourrelet à sa circonférence, est d'une pâte artificielle d'aspect vitreux, de couleur noire avec des veines et des taches blanches et jaunes.

Le 2e, d'une pâte toute semblable, avec des veines et des taches identiques, a la forme d'un petit panier et devait se rattacher par son espèce d'anse au bijou dont il faisait partie.

Cette dernière trouvaille remet naturellement en mémoire l'origine égyptienne de Cléopâtre Séléné à qui nous assignons ce caveau. Aurions-nous là un reste des objets déposés avec sa dépouille mortelle, puis dispersés au moment de la violation du Mausolée et qui tombés alors dans la fente étroite où nos chercheurs les ont trouvés, auraient échappé pendant des siècles à tous les regards par leur petitesse même et par la nature de la cachette qui les recélait ?

S'il était impossible de ne point poser la question, on conçoit que nous nous abstenions d'y répondre.

Nous clorons cet extrait de la liste des trouvailles en rappelant qu'on a exhumé pendant nos travaux de déblais des squelettes, ou plutôt des parties de squelettes, devant la fausse porte du Nord, et auprès de l'angle Nord Est de la base carrée du monument.

Les conjectures n'ont pas manqué à ce sujet et l'on a avancé, entre-autres, que ce pouvaient bien être les restes des manœuvres employés à ouvrir l'entrée du Tombeau lors d'une inhumation royale, puis sacrifiés pour que le secret de l'entrée ne se divulguât pas; à quoi l'on a objecté qu'il aurait fallu enterrer vifs auparavant tous les innombrables ouvriers qui avaient travaillé au monument et qui savaient tous très-bien par où l'on y pouvait pénétrer. Mais ce qui tranche cette question, c'est, on l'a vu, que les architectes du Tombeau de la Chrétienne ne se sont nullement préoccupés de cacher avec soin l'entrée de l'édifice.

On a dit encore que ces squelettes appartenaient aux victimes d'incantations faites par des magiciens indigènes pour obtenir par voie surnaturelle l'entrée du Mausolée. Si ceci n'est pas vrai, ce n'est pas au moins impossible, car les sacrifices humains n'ont pas toujours été étrangers à la pratique de la sorcellerie dans ces contrées, si l'on s'en rapporte à ce que disent les Algériens eux-mêmes à ce sujet.

Arrivé enfin au terme de notre œuvre, nous ne poserons pas la plume sans exprimer toute notre reconnaissance aux nombreuses personnes qui, à divers titres, ont participé à nos travaux ou nous y ont aidé.

L'Empereur y a naturellement la première et la plus grande part, lui qui a pris l'initiative d'une exploration qui eut été complètement impossible sans son intervention libérale.

M. le maréchal de Mac Mahon, Gouverneur général, nous a fait obtenir le matériel d'exécution nécessaire et a pris toutes les dispositions et mesures propres à faciliter la réussite. Sa bienveillance empressée a toujours su écarter les obstacles qui s'opposaient à la bonne issue d'une œuvre exceptionnelle en

elle-même et qui suscitait par conséquent beaucoup de difficultés officielles.

On a vu le rôle important que la sonde artésienne a joué dans l'exploration : M. l'ingénieur des mines Vatonne, qui faisait fonction d'ingénieur en chef au début de nos travaux, a mis le plus grand empressement à rendre possible l'organisation des appareils de sondage au Tombeau de la Chrétienne et M. l'ingénieur en chef Ville, à sa reprise du service, nous a témoigné la même bienveillance. L'administration des mines a surtout beaucoup fait pour l'œuvre en nous donnant pour maître sondeur M. Clément Purschett, jeune homme habile dans sa spécialité, actif en toutes choses, d'un esprit inventif que jamais les difficultés d'exécution n'ont pu déconcerter ni mettre en défaut : M. Purschett refaisait lui-même les outils brisés et en inventait de nouveaux pour les circonstances exceptionnelles qui venaient à se produire. Il s'intéressait d'ailleurs si vivement au succès de l'œuvre, que nous avions fini par le regarder comme un collaborateur en même temps que nous trouvions en lui un ami.

A un autre point de vue, qui n'est pas sans importance, les chefs du détachement de condamnés militaires ont droit aussi à un souvenir de notre part: on a déjà parlé du lieutenant Hammer, qui commandait le camp dans le principe et qui dût nous quitter lorsque la réduction de l'effectif n'en faisait plus un commandement approprié à son grade. Nous avons beaucoup regretté cet officier ferme, juste et bienveillant qui dominait parfaitement le difficile personnel placé sous sa conduite.

Dans les derniers mois de l'exploration, le détachement était commandé par M. le sergent-major Devise, de qui nous avons toujours eu à nous louer à tous les égards.

Enfin, n'oublions pas que les condamnés eux-mêmes ont droit aussi à leur part d'éloges: ils avaient pris leur difficile besogne à cœur, besogne assez périlleuse parfois et où l'un d'eux a trouvé la mort (Morel, le 18 avril 1866). N'ayant à leur disposition que des moyens mécaniques fort restreints, ils y ont suppléé par la vigueur et l'entrain ; et les personnes

du métier qui ne les avaient point vus à l'œuvre ne pouvaient croire qu'avec le levier et le cric seulement et dans un espace de temps comparativement peu considérable ils eussent amené à des distances assez grandes plusieurs milliers de mètres cubes de pierres de taille, parmi lesquelles il s'en trouvait d'une longueur de 2m60c et plus, après avoir fait disparaître une grande partie de l'énorme ceinture qu'elles formaient autour du Tombeau.

Le travail dont nous venons de décrire les phases et les résultats a été couronné par l'exécution d'un modèle en plâtre du monument, que l'auteur de ce mémoire a envoyé à l'Exposition universelle. Il a été fait avec le plus grand soin par M. Latour fils, artiste sculpteur d'Alger, sous la direction des deux explorateurs et aux frais du Gouvernement général. Les hommes spéciaux que la grande exhibition de 1867 amènera à Paris pourront ainsi se faire une idée de ce qu'était le mausolée des rois de Mauritanie, à l'intérieur comme à l'extérieur.

A. Berbrugger.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N°s 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61.)

CHAPITRE XLI.

MOSQUÉE DITE DJAMA KOUCHET BEN ESSEMMAN, RUE DUQUESNE.

Je n'ai trouvé aucun renseignement écrit au sujet de cette petite Mosquée connue sous le nom du quartier : *le four du fils du marchand de beurre fondu*. Cet édifice, qui reçut le n° 35 de la rue Duquesne, resta consacré au culte jusqu'en 1831 et fut affecté, de cette époque jusqu'en 1836, au dépôt des instruments de supplice. Dans le courant du mois de septembre 1836, il fut démoli pour cause de sûreté publique. Son emplacement a été englobé dans la maison qui porte actuellement le n° 26 de la rue Duquesne.

CHAPITRE XLII.

ZAOUIA DE SIDI EL-DJOUDI, RUE DES TROIS-COULEURS.

Cet établissement se composait :

1° De la chapelle de Sidi El-Djoudi, marabout dont la légende nous est inconnue; 2° d'un grand cimetière public; 3° et d'une mosquée de second ordre, sans nom particulier. Les plus anciens renseignements écrits qu'il m'a été possible de trouver remontent à l'année 1081 (1670-1671). Ils n'offrent rien de particulier au point de vue de la topographie de l'ancien Alger.

En 1830, la chapelle reçut le n° 15 et la mosquée le n° 23 de la rue des Trois-Couleurs. Le premier de ces édifices fut aliéné en 1838 et le second en 1840. Leur emplacement se trouve compris dans les maisons portant les n°s 1 et 3 de la même rue.

CHAPITRE XLIII.

ZAOUIET YOUB, RUE DES TROIS-COULEURS.

Voici les renseignements écrits que j'ai pu trouver sur cet établissement, composé d'une petite chapelle et d'un cimetière assez grand et désigné par la notoriété sous le nom de Zaouiet Youb.

1. Maison sise au-dessous de *rahbet el-Kedima* (l'ancienne halle aux grains) et près de la medersa de Sid Ahmed Youb (acte de 1074, soit 1663-1664).

2. Zaouia du cheikh beni Sidi Youb, que Dieu nous soit propice par ses mérites ! (acte de 1082 soit 1671-1672).

3. Zaouia du Cheikh Sidi Ahmed Youb, sise près d'*el Kahwa* (du café) (oukfia).

4. La Zaouia du cheikh, de la bénédiction, Sidi Ali ben Mansour, laquelle est également connue sous le nom de Sid Youb, que Dieu, etc., (acte de 1116, soit 1704-1705).

5. Maison sise au quartier de Zaouiet Youb (acte de 1136, soit 1723-1724).

6....... près de la zaouia du saint, du vertueux Sidi Ahmed Youb, que Dieu, etc., (acte de 1189, soit 1775-1776).

7. Zaouia du saint, du vertueux Sidi Ali ben Mansour, laquelle est connue sous le nom de Zaouiet Youb, que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen ! Son oukil actuel est Sid Ahmed el-Kezzaz, fils de Sidi Youb, descendant dudit Sid Ali. (acte de 1214, soit 1799-1800).

8. Tombeau du saint, du vertueux Sidi Youb, que Dieu nous soit propice par ses mérites, amen ! Sis dans sa Zaouia, laquelle est proche de Kahwa el-Kebira (le Grand Café) (acte de 1215, soit 1800-1801).

L'administration a considéré cet établissement comme la propriété particulière de la famille Youb, entre les mains de laquelle la charge d'oukil était héréditaire et qui s'est empressée d'aliéner, au profit de divers européens, la Zaouia de ses pères.

Cette Zaouia couvrait un assez vaste emplacement, qui s'étendait de la rue des Trois-Couleurs jusqu'à la Zaouia du cadi, sise rue Bab-el-Oued et impasse du Corbeau. Son entrée a porté le n° 60 de la rue des Trois-Couleurs et a reçu, en 1854, le n° 12 de cette rue.

CHAPITRE XLIV.

§ 1er MOSQUÉE DITE DJAMA ESSOLTAN, RUE DES TROIS-COULEURS.

Cette petite Mosquée était connue par la notoriété sous les noms de Djama Essoltan, de Djama Ala Essoltan, et de Djama Kahwa el-Kebira. Au sujet de cette dernière appellation, qui est la plus usitée et qui semble la véritable, il y a lieu de remarquer

qu'il existait, en cet endroit, un café désigné sous la dénomination d'*el-Kahwa* (le café), ou d'*el-Kahwa el-Kebira* (le grand café), qui paraît avoir été remarquable, puisqu'il a donné son nom au quartier où il avait été établi.

Voici, d'ailleurs, les seuls renseignements que j'aie pu me procurer dans les documents, au sujet de cet édifice.

1. Mosquée el-Kahwa (du café) (acte de 1088, soit 1677-1678).

2. Mosquée (Mesdjed) sise près et en face du Mecid Ibn Essoltan (l'école du fils du Sultan), et d'une fontaine qui est là (Oukfia).

3. Mosquée (Mesdjed) sise près d'el-Kahwa el Kebira, en face, en biaisant, d'une fontaine (Acte de 1235, soit 1819-1820).

Cet édifice, qui formait l'angle des rues Mahon et des Trois-Couleurs, reçut le n° 95 de cette dernière rue. Il fut affecté au bureau des poids publics du 1er janvier au 1er novembre 1837 et aliéné le 31 mai 1838. Son emplacement est englobé dans la maison portant le n° 21 de la rue des Trois-Couleurs.

§ 2e ÉCOLE DITE MECID EL-KAHWA EL-KEBIRA, RUE MAHON.

En face et à peu de distance de la Mosquée dont je viens de m'occuper, se trouvait une école appelée *Mecid el-Kahwa el-Kebira*, par la notoriété et *Mecid Ibn Essoltan* (مسيد ابن السلطان) l'école du fils du Sultan), par divers documents dont le premier est de 1008 (1599-1600). Ce dernier nom, qui est le plus ancien et, par conséquent, le préférable, reste inexpliqué, bien qu'il soit certainement de nature à piquer la curiosité des étymologistes.

Cette école fut démolie vers 1836 et son emplacement est tombé en entier dans le nouveau tracé de la rue Mahon.

SECTION IIIe. CENTRE.

CHAPITRE XLV.

MOSQUÉE BADESTAN (USUELLEMENT BABESTAN), PLACE MAHON OU DE LA PÊCHERIE.

Ce Mesdjed sans minaret tirait son nom du marché aux esclaves, Badestan, dans lequel il était situé. Les renseignements

que j'ai pu recueillir et qui se trouvent ci-après, ne font connaître ni le nom de son fondateur ni la date de sa fondation. Ils établissent seulement qu'il existait déjà en 1025 de l'hégire.

1. Boutique attenant à la Mosquée (Mesdjed) qui est dans l'intérieur du Badestan (البادستان) et contiguë à un puits qui se trouve là (Acte de 1025, soit 1616-1617).

2. Mosquée située dans l'intérieur du Badestan, près du café (el-Kahwa) (Oukfla).

3. . . . . boutique contiguë à l'escalier de la Mosquée, sise dans l'intérieur du Badestan, vers la fontaine qui se trouve là (acte de 1192, soit 1778-1779).

Cette Mosquée n'avait point de dotation. Elle était entretenue par les offrandes des fidèles.

Dès les premiers jours de la conquête, le Badestan fut démoli et avec lui la Mosquée dont je m'occupe. L'emplacement de cet édifice fait partie de la place Mahon ou de la Pêcherie.

Albert Devoulx.

(A suivre)

NOTICES
SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITTERI.

SECONDE PARTIE.

Chapitre II.

(V. la 1re partie, T. 8, n° 52, p. 280 et T. 11, n° 62, p. 113.)

Dans la Gherama variable étaient compris les divers impôts appelés :

Dheifet el-Bey,
Heussa,
Yabachi,
Hak el-Djiyal,
Goumrek,
Meks.

Nous allons les examiner successivement.

La redevance appelée Dheifet el-Bey ou hospitalité du Bey était un impôt dont la quotité était annuellement fixée par le Bey suivant l'importance de la tribu et de ses récoltes. On en versait une partie en hiver, l'autre en été (1).

La Heussa était l'impôt perçu sur les tribus nomades qui chaque année venaient, vers la fin de l'automne, faire leurs achats de grains dans le Tell.

Ainsi, dans le Titteri, la confédération des Oulad Naïl, celle des Larba ainsi que toutes les autres tribus leurs alliées venaient, sous la conduite du cheikh des Oulad Mokhtar, s'établir dans le Tell. Les Oulad Naïl campaient à Aïn Elbareda, chez les Oulad Allan, les Larba à Segh'ouan, dans les Douair, ou à Aïn Tléta chez les Mefateha. La caravane des Larba était de beaucoup la plus considérable, elle avait quelquefois jusqu'à quinze mille chameaux. Ce chiffre n'a rien d'exagéré si l'on

(1) Les Hassen ben Ali payaient de 1,500 à 2,000 fr. ce Dheifet el-Bey, les Oulad Allan jusqu'à 2,500 et le Kaïdat du Dtra 3,600 fr.

tient compte de la position de cette tribu qui gravite autour du K'sar d'el-Ar'ouat. Elle achetait non-seulement les grains nécessaires à sa consommation, mais encore elle fournissait de céréales les K'sours entre Ouargla et Stitten et approvisionnait également les bourgades populeuses de la confédération républicaine du Mezab. Le commerce fait par les gens de cette tribu nomade était alors très-considérable, car ils trafiquaient également sur les vêtements fabriqués dans les K'sours, avec les laines provenant des Oulad Yagoub, Oulad Naïl, Harrar, etc.

La rentrée de la Heussa pouvait être regardée comme certaine : à cette époque Oulad Naïl et Larba ne labouraient pas, car ils auraient été exposés aux razzias des Beys du Titteri pendant leurs expéditions d'hiver. De plus, la guerre, les razzias, le pillage étaient l'état permanent des tribus méridionales, les routes n'offraient aucune sécurité. C'est seulement par caravanes considérables que les nomades pouvaient venir dans le Tell où, suivant l'énergique expression arabe, elles étaient attirées par leur ventre.

La Heussa était fixée à un douro d'Espagne par charge de chameau.

Cet impôt était perçu pour les Oulad Naïl par leur kaïd Koulour'li à Aïn Bareda, et pour les Larba par le Bey ou par son khalifat qui se rendait au campement de ces Sahariens (1).

Tous les Khammès, étrangers à la tribu où ils labouraient, payaient une taxe annuelle de quatre ziyania boudjous (six francs 30 centimes). Quant aux Khammès appartenant à la tribu ils étaient naturellement exempts de cette redevance appelée lobachi, puisqu'ils payaient les impôts compris sous le nom de Gherama.

Divers actes d'exemption accordés par le Pacha d'Alger aux marabouts et aux Cherfa du Titteri font mention de cet impôt des quatre ziania frappé sur les Khammès qui étaient avantagés comme leurs propriétaires.

Chaque année, un agent fiscal nommé par le Bey, agent

(1) Ajoutons que pour éviter toute discussion entre les vendeurs du Tell et les acquéreurs du Sud au sujet du prix des céréales, les Beys fixaient annuellement les tarifs par une sorte de mercuriale.

désigné sous le titre de kaïd *chat-chih* (1) faisait une tournée dans toutes les tribus du Tell, afin de rechercher les tentes des Rahman, Zenakhera et autres tribus sahariennes installées dans le Tell avec leurs troupeaux. Chaque propriétaire de troupeau était tenu de donner un mouton à titre de droit de pacage.

Comme tous les employés du gouvernement turk, le kaïd chat-chih payait sa place : son emploi était évalué de 400 fr. à 800 fr. (2).

Tout étranger *(Djiyal)* fixé dans une tribu sans être employé comme Khammès ou berger, payait annuellement un droit variable de 3 fr. 60 à 7 fr. 20 c.

Un agent fiscal, connu sous le nom de *kaïd* el-Djiyal percevait cette taxe à laquelle était assujétie la population flottante des tribus.

Les marchands M'zabites et autres qui venaient à Alger et à Médéa échanger les produits du Sud contre les marchandises de provenance algérienne ou européenne, payaient en sortant de Médéa un goumrek ou droit d'octroi fixé à un mahboub (4 fr. 5 c.) par charge de chameau, à un demi-soltani (2 fr. 75 c.) par charge de mulet, et enfin à un boudjou (1 fr. 80 c.) par charge d'âne.

On appelle *Meks* le droit perçu sur les marchandises vendues sur les marchés. Le droit de Meks était une source de grands bénéfices. Le Bey percevait un Meks d'un seizième de saâ sur les céréales, une livre par charge de mulet pour le savon, trois

(1) *Chat-Chih* signifie mouton du pacage ou du chih; le chih est le nom d'une plante *(Artemisia herba Alba* des botanistes) très-commune dans les steppes et les hauts plateaux, où elle se mélange avec l'Alfa. Nos soldats confondent souvent cette plante avec le thym en raison de son odeur.

(2) Voici l'origine de cette redevance : jusque vers la fin du siècle dernier, le Bey du Titteri ou son khelifat hivernait avec une petite colonne sur les confins du désert pour protéger les tribus qui, pendant la saison des pluies, conduisent leurs troupeaux dans le Sahara, et les mettre à l'abri des tribus de l'Est et particulièrement des Oulad Mahdi.

Cette protection était payée à raison d'un mouton par tente. Bien que sous les derniers Beys les tribus nomades du Titteri fussent obligées de se garder elles-mêmes, la redevance appelée Chat-Chih n'en fut pas moins rigoureusement maintenue.

tassa (1) par charge de mulet d'huile. Les autres marchandises n'étaient pas taxées.

Le meks était affermé à un particulier appelé Kaïd Er Rahba qui avait sous ses ordres des collecteurs *(Mekassi)* (2).

Les K'sours de Laghouat, Tadjemout et autres ont relevé tantôt du Bey d'Oran, tantôt de celui de Titteri : il s'est même plusieurs fois élevé des différends entre ces fonctionnaires au sujet de l'administration ou — pour être plus juste — de l'impôt de ces K'sours.

L'impôt auquel les habitants des villes sahariennes étaient soumis consistait en kessoua (vêtements de femme), Felidj (tissus de tentes), Gheraïr (sacs de laine) et Houaïa (bâts de chameaux).

Les produits de cet impôt étaient vendus aux Juifs et aux Beni M'zab de Médéa, qui étaient forcés de les accepter au prix fixé par le Bey.

A cette nombreuse série d'impôts, ajoutons encore diverses redevances coutumières appelées Aouaïd, qu'il ne faut pas confondre avec les « *cadeaux d'usage* » désignés sous le même nom, ces redevances étaient payées deux fois par an en argent et une fois en nature aux quatre escouades des Azara (3).

Chaque tribu assujétie à l'impôt du beurre devait — outre ses redevances ordinaires — donner aux Azara une Kabcha d'un kilogramme de beurre. Les Isseurs leur payaient huit boudjoux, les tribus du Dîra sept boudjoux et demi chacun, par gherama trimestrielle.

Il y avait jusqu'à la femme du Bey qui avait aussi ses droits : les Treïfia, fraction des Sahari, payaient à cette dame, dont ils étaient raïa, une somme de 170 boudjoux (306 francs) par an ; cette tribu s'appelait fief de la femme du bey « *euzla m'ta mort el-Bey*.

(1) La Tassa était d'un litre et cinq sixièmes.

(2) Les droits de Meks, étaient très-variés suivant les provinces et les localités ; ce que nous venons d'exposer — répétons-le une fois pour toute — était spécial au beylik du Titteri.

(3) Azara, valets à la suite de l'armée ; il y avait les *Koumandjia* chargés du tranport des vivres, *Khazenadjia*, chargés de l'entretien des mulets de l'État, des *Ferraga* chargés du campement, des *Siïas* (palfreniers).

Vers la fin de l'automne, le Hakem de Médéa envoyait des spahis dans toutes les tribus, pour procéder de concert avec les cheikh des fractions au recensement des zouidja cultivées et assujéties à l'achour. Le versement de l'achour se faisait au commencement de l'automne, immédiatement après le dépiquage des grains. Cet impôt — nous l'avons expliqué — était fixe et grevait le sol, chaque contribuable savait donc d'avance ce qu'il avait à verser. Le gouvernement turk avait parfaitement compris cette règle économique que l'impôt uniquement basé sur les produits ne pouvait être assujéti à aucune règle fixe et que, par conséquent, le contribuable ou le trésor, seraient toujours lésés. L'Emir Abd el-Kader, dont une des conditions de succès était de faire le contraire de ses prédécesseurs et surtout de se conformer rigoureusement aux prescriptions religieuses du Koran et de la loi Malékite, dut grever les produits. Nous verrons plus loin, quel moyen il dut employer pour éviter les fraudes.

Un registre remontant, dit-on, à l'époque de Kheïr ed Din, lui-même, et successivement complété par ses successeurs, portait pour chaque tribu le nombre de zouidja imposables, ainsi que les cotes diverses par quartiers. La cote déterminée pour les terres des montagnes, aux Ouzera et aux Beni bou Yagoub, par exemple, était très-faible, tandis que celle des fractions dans les terres fertiles de la plaine était beaucoup plus forte.

Le registre restait entre les mains du Khodja de la Kasba entre les mains duquel chaque contribuable versait son impôt en présence du Hakem et de l'Agha des spahis Haderi formant le makhzen de ce fonctionnaire.

Les berrah (crieurs publics) annonçaient à la population la date du versement de l'achour. Ce jour était inauguré par un repas offert par le Hakem et le Khodja à l'Agha des spahis, au cheikh el-Belad et aux notables de la ville. Le repas terminé on prononcait le *fateha* : c'est alors qu'un des crieurs allait publier par la ville que les portes de la Kasba étaient ouvertes aux contribuables. Le Khodja délivrait à chacun de ceux-ci un reçu écrit à l'encre rouge (1).

(1) D'où venait à ce reçu le nom d'El-Mahammera, reçu que le contribuable payait au Khodja quatre mouzouna (30 centimes).

Le recensement des Zouidja payant la Mouna se faisait, de même que celui de l'Achour, à la fin de la saison d'automne; il était opéré par les Kaïds des tribus aidés par les cavaliers du Makhezen.

La Mouna était — comme l'Achour — un impôt foncier fixé depuis la fondation de la régence : les grains qui en composaient le paiement étaient versés en même temps que l'Achour dans les magasins du Dar el-Mouna, entre les mains de l'Oukil du Bey assisté d'un Khodja; les tribus qui payaient la Mouna à Médéa étaient les Ouzera, Hassen ben Ali, Hannacha, Ouameri, Rira, Haouara, Beni bou Yakoub (1).

Les tribus de Dira, celles plus méridionales, telles que les Oulad Hamza, Oulad Allan, Oulad Marreuf, Souari, Oulad Hedim, Oulad Deïd, Mefateha, Oulad Hamza, fournissaient à titre de Mouna l'Alfa (2) nécessaire à la Mehalla ou colonne qui, au printemps, traversait leur territoire, et la difa au Bey et à l'Agha qui accompagnaient cette colonne.

Les taxes personnelles appelées Gheramet Seif, Gheramet cheta, et Dheifet el-Bey se payaient en argent et étaient réparties entre tous les chefs de famille par la djemaa de chaque fraction, présidée par le cheikh et versées entre les mains du kaïd de la tribu assisté de cavaliers du Makhezen et d'un Saïdj israélite (3).

Pendant plusieurs mois de l'été, le Khalifa du Bey, assisté de son Khodja et de trois azara (serviteurs), se rendait à Berouaguia où il procédait à la réception ou perception du beurre, des moutons et des chameaux livrés par les Oulad Naïl, Oulad Chaïb, Oulad Allan, Oulad Marreuf, Souari, Oulad Deïd, Mefateha et Oulad Hamza.

Le beurre était immédiatement chargé sur des chameaux du beylik et envoyé à l'Oukil de la Mouna qui vérifiait à l'arrivée l'exactitude des quantités annoncées au départ.

(1) Le Khodja du Dar el-Mouna percevait de chaque contribuable un droit de quittance d'un Real Kouart (60 centimes); — il partageait cette somme avec l'Oukil ou intendant du Dar Mouna.

(2) Orge et paille.

(3) Commis comptable.

Les moutons étaient remis au Tchintcheri (1) et les chameaux au Kaïd el-Ibel (2) qui, l'un et l'autre, résidaient à Berouaguia pendant l'été et dans le Sud pendant l'hiver.

Le Tchintcheri était originaire de la tribu des Abids et le Kaïd el-Ibel de la tribu des Douaïr. Ces deux fonctionnaires payaient leurs emplois jusqu'à 200 boudjoux; ils recevaient des cadeaux coutumiers *(Aouaïd)*, de plus ils réalisaient nombre de bénéfices en acceptant des contribuables des moutons ou des chameaux maigres ou malades.

Enfin l'impôt sur les Khammès étrangers à la tribu était perçu par les kaïds des tribus. Les redevances appelées chat ech-chih, Hak el-Djiyal, Meks, Goumrek avaient des collecteurs spéciaux.

Quant aux tribus du Dira, elles versaient leurs divers impôts entre les mains du Bey, soit à Sour el-Rozlan (Aumale), où elles étaient tenues de se rendre chaque année, au moment où la colonne (mehalla) passait sur leur territoire, soit dans les divers Konak (bivacs) où le Bey s'arrêtait avec sa troupe.

A cette variété d'impôts religieux et coutumiers, à ces redevances permanentes ou éventuelles, arbitraires, et inégales, pesant durement sur tous mais plus exclusivement sur les raya, il faut ajouter encore que l'argent était — à cette époque — loin d'avoir la valeur qu'il a aujourd'hui tout au moins double depuis ce temps (3).

(1) *Tchintcheri* mot turk : Kaïd des troupeaux.

(2) Kaïd el-Ibel — Kaïd des chameaux.

(3) Les denrées essentielles étaient alors à très-bon marché : un mouton valait quatre francs, un quartier de mouton *(tabek)* 90 centimes en été et au plus 1 franc 35 centimes en hiver; le prix du saa de blé, à raison de 140 litres, était de 4 à 5 boudjoux; le sac d'orge de 2 boudjoux et 1 rabeïa (4 francs 05 centimes); un poulet ne valait pas plus de 4 mouzouna (30 centimes); le pain de selze *oukiya* (onces ou 500 grammes (*)) se vendait une mouzoune ou sept centimes et demie.

C'est ici l'occasion de faire remarquer que la livre *(retol)*, en usage sous le gouvernement turk, contenait plus ou moins d'onces selon la chose évaluée. C'est ainsi que la livre de légumes pesait 36 oukiya ou 1125 grammes, tandis que celle pour les épices n'était que de seize oukiya ou 500 grammes; enfin la livre en usage parmi les confiseurs, pour

(*) L'oukiya pesait 31 grammes 25 centigrammes.

En outre l'argent monnayé était rare dans beaucoup de contrées.

Comme palliatif de tant de charges onéreuses nous rappellerons que le contribuable nécessiteux obtenait assez facilement une année de sursis pour le paiement de l'Achour et de la Mouna. Enfin, lors des années de disette, les magasins de la Kasba du Pacha et du Dar-Moûna du Bey, étaient ouverts aux cultivateurs des tribus Raïa et Makhezen, qui y puisaient — à titre d'avance — les grains nécessaires pour la subsistance de leurs familles et l'ensemencement de leurs terres.

Évidemment ces mesures étaient dictées plustôt par un intérêt bien entendu de l'avenir que par une idée humanitaire. Mais elles n'en sont pas moins remarquables venant surtout d'un gouvernement que nous sommes habitués — trop exclusivement, peut-être — à considérer comme barbare (1).

Henri Federmann,
interprète de l'Armée;

Bon Aucapitaine,
Sous-lieutenant au 36e ligne.

(A suivre)

peser les graines de cumin (kerouïa) et les drogueries contenait seulement 18 oukiya ou 562 grammes et 50 centigrammes.

Il y avait une mesure spéciale pour l'or, c'était le mitkal, mot qui signifie un poids quelconque. Le mitkal, existait dans les temps les plus reculés et il n'a jamais éprouvé de variations. Es-Souyoûti, dans son histoire d'Egypte en détermine le poids à 24 kharouba (grains de caroubier) ou nouala, valeur qu'il avait sous le gouvernement Turk. La nouala étant d'environ 22 centigrammes, il s'ensuit que le mitkal était de 5 grammes 28 centigrammes.

(1) En terminant ce chapitre, disons quelques mots des monnaies plus particulièrement en usage dans le Titteri.

Le *dinar* ou *Soltani dehb* valant d'abord dix réaux kouart et plus tard douze (7 fr. 20 cent), il se divisait en moitié et en quart.

Le *douro bou Medfa*, pièce espagnole qui avait cours pour trois boudjoux ou neuf réaux kouart.

Le boudjoux valant trois réaux kouart, se divisait en demi boudjoux ou *Nous-boudjoux*, *Rebiia* et temeïnin.

Le dernier Pacha, Hussein, a frappé des douro *Dzaïri* (*) dont la valeur était de deux boudjoux ou 3 fr. 60 cent.

Parmi les monnaies de cuivre, il faut citer le *Fels* (pl. *Felous*), une des

(*) A la date de 1231 de l'hégire (1821).

plus anciennes pièces musulmanes à laquelle Makrizi a consacré quelques lignes. C'étaient des morceaux de cuivre coupé, équivalant à peu près au quart de nos sous.

Le *derhem*, autre menue monnaie dont cinq équivalaient à un *Fels*.

Vingt derhem valaient un sou,
Trente derhem — un mouzouna,
Cent quatre-vingt derhem valaient un rebiia,
Deux cent-quarante — — un rial kouart.

Le *kharouba*, petite monnaie argentée valant environ quinze derhem.

Parmi les nombreuses monnaies étrangères ayant cours dans le Titteri, il faut citer la monnaie Marokaine appelée *mouzouna*, dont la valeur était d'environ un sou et demi, le *mahboub* frappé à Tunis, avait cours pour sept réaux kouart. Cette pièce était fort recherchée des pèlerins et négociants, qui en emportaient beaucoup dans le Levant et payaient même un change de deux mouzouna pour s'en procurer.

Le *ziania*, dont nous avons eu occasion de parler à propos du iobachi et qui, de nos jours, figure encore sur beaucoup d'actes de mariage pour la fixation de dot, n'était qu'une valeur fictive que l'on peut fixer à sept mouzouna ou dix sous et demi. Il y avait aussi le *ziani* boudjou qui était le triple du ziani ordinaire, c'est-à-dire à peu près vingt-un mouzouna.

Le rial *Kourinthi* (dont nous ne connaissons pas l'origine du nom), avait une valeur de quatre réaux kouart (2 fr. 40 cent.).

Les Zouaoua et les Juifs recherchaient tous particulièrement cette monnaie, qu'ils faisaient fondre pour fabriquer des bijoux.

Le rial-kouart était une valeur fictive connue aussi sous le nom de patate chique, qui valait soixante centimes ou huit mouzouna.

ETHNOGRAPHIE
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE
AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les nos 42, 48 et 54 de la *Revue*.)

XXII.

LE DJERID.

Le Belad-el-Djerid, ou pays des dattes, est une région aride dont le bas fond est occupé par des marais salants et les entours par des déserts et de rares oasis. Elle s'étend du fond du golfe de Cabès, petite Syrte, jusqu'aux plaines des Ziban.

Hérodote, qui a mentionné le premier cette contrée, n'avait sur elle que des notions incomplètes, rendues plus confuses encore par la conviction des Kyrénéens, ses hôtes, que c'était de ce côté que se trouvaient le lac, le fleuve et l'île mythologiques de Triton. Or, la description de ces lieux était formulée par les poëtes avec une grande précision : « Un grand fleuve naissait vers les bornes de la Terre, près des rivages de l'Océan extérieur. Après un cours assez long, il s'élargissait et embrassait une île escarpée. Sur les bords du fleuve était née Minerve, déesse, fille de la Terre, qui avait vécu dans cette région et en avait tiré le surnom de Tritonide. Hérodote, donc, qui croyait qu'après Barkè, la côte se continuait droit à l'Ouest sans former ni presqu'île ni golfe, et qui cependant entendait les indigènes Libyens lui parler d'un lac voisin des Machlyes (Sebkha des Nefzaoua), de courants dangereux (ceux de la Syrte) ; d'une île (Meninx) d'un fleuve se jetant dans un lac, le Kinyps, qui tombe dans les salines des Mesrata, combina tous ces renseignements confus, de manière à les faire concorder avec la description depuis longtemps admise par l'opinion, sans se douter que cette description avait pour modèle une île du fleuve d'Egypte chanté par Timœthès, contemporain d'Orphée, sous le nom de fleuve Triton (1).

---

(1) Les mythes du fleuve Triton et de la Minerve Tritonide étaient ori-

Cette conviction que le lac Triton se trouvait près des Syrtes, confirmée d'ailleurs par le témoignage d'Hérodote, pesa sans cesse sur la géographie positive de cette région. Skylax, qui vit la côte et la décrivit exactement, ne sut se défendre de placer vers la petite Syrte, une île, un fleuve et un lac de ce nom; seulement il eut soin de marquer que l'île était dans le golfe Syrtique et que c'était aussi dans la Syrte que le fleuve tombait (1.) On voit, par cette explication, qu'il assimilait le lac Triton à la Sebkha des Nefzaoua, l'île à Meninx ou Djerba et le fleuve à quelque torrent de la côte.

Cette description ne concordait pas avec l'opinion générale : aussi les géographes ne voulaient-ils pas l'adopter tous. Il se forma deux camps, dont l'un refusant de tenir compte des observations de Skylax, ou peut-être les ignorant, continua à faire tomber au fond de la petite Syrte un grand fleuve nommé Triton qui, dans l'intérieur, traversait un lac du même nom, duquel à son tour surgissait une île ornée à son sommet d'un temple de Minerve. — Parmi ceux-là se trouvaient Callimaque et Ptolémée (2) ; quant aux autres, ils reconnurent l'exactitude

---

ginaires du Nil, et se liaient à l'histoire légendaire des conquêtes de Bacchus Osiris (Diodore, l. 3, ch. 67 et suivants). Comme, dans les idées du temps, l'Océan occidental n'était pas très-éloigné de l'oasis d'Ammon, ces mytes tenaient en conséquence, par l'Est à l'Egypte, par l'Ouest à l'Océan extérieur, mais à mesure que le progrès des sciences éloigna peu à peu cet Océan extérieur de la vallée du Nil, les mythes intermédiaires se disloquèrent en quelque sorte, et, tandis que les uns restaient attachés à l'Egypte, les autres s'en éloignèrent à la suite de l'Océan, et furent finalement transportés ainsi jusqu'aux côtes occidentales de la Mauritanie extérieure.

A l'époque d'Homère, l'Océan n'en était pas encore là, mais il s'était déjà un peu éloigné de l'Ammonium, et l'on croyait qu'il s'ouvrait à l'Ouest du pays de Barka. Un peu plus tard on le recula au-delà de la grande Syrte, puis au delà de la petite. Sous Hérodote, on connaissait déjà les colonnes d'Hercule; seulement, comme la jalousie commerciale des Carthaginois mettait obstacle à l'exploration du pays au delà des Syrtes, ce fut sur les confins de ce dernier canton que se trouvaient alors retenus les mythes du Triton et un certain nombre d'autres.

(1) Skylax de Cariande, p. 49. « Dans cette Syrte se trouve l'île de Triton et un fleuve de ce nom; là est aussi un temple de Minerve Tritonide. Quant au lac, il est grand, son circuit se montant à 1,000 stades. »

(2) Pline (5. 4.) «... Trito palus... Pallantias appellata Callimacho et citrà minorem Syrtim esse dicta..... » Ptolémée (4. 3.)

de Skylax et se résignèrent à chercher le lac Triton ailleurs : Pline, par exemple, trouva à le placer entre les deux Syrtes en l'identifiant, faute de mieux, à la grande saline, qui recevait les eaux du Kinyps, qui pourtant ne contenait point d'îles (1). Pour Strabon, d'après une ancienne opinion rapportée par Pindare, il ramena le lac Triton dans la Kyrénaïque et l'assimila à la flaque d'eau qui formait le port de la ville d'Evhesperide (2).

Quant à Ptolémée, il se rangea, nous l'avons dit, à l'avis d'Hérodote, et appliqua au marais des Nefzaoua les descriptions mythologiques commandées par l'opinion, en y ajoutant seulement ce détail, exact d'ailleurs, qu'au-dessus du marais Triton et dans la même direction, il se trouvait d'autres marais pareils.

Pour en revenir à Hérodote, cet historien plaçait à l'Ouest du lac Triton une tribu nommée les Auses (3), dont le nom indique assez qu'elle habitait des oasis, et par conséquent celles qui sont aujourd'hui vers Gafsa et Touzer ; puis, sur la côte les Maxyes, nation d'agriculteurs qui habitaient des maisons. Ce dernier renseignement nous amène forcément à reporter ces Maxyes dans les régions où pousse le froment, c'est-à-dire dans la Byzacène, détermination d'autant plus naturelle, que ce nom comme nous l'avons vu, est identique à celui des Maxyes et des Gysantes que nous avons vus plus haut dans le pays cultivé.

Lors des guerres puniques, le nom des Auses avait disparu.

---

(1) Pline (5. 4.) « ... Ab his (Philœnorum aris) non procul à continente, palus vasta amnem Tritonem nomenque ab eo accepit....... » Pline a évidemment pris ce passage dans un auteur plus ancien, — Pomponius Méla le connaissait : mais il l'a mal compris, et l'a appliqué à la Sebkha des Nefzaoua : « ... Super hanc (minorem Syrthin) ingens palus amnem Tritona recepit, ipsa Tritonia (Méla 1. 7.)

(2) Strabon, 17, ch. 3, § 17. — Pindare, Pyth 4, 4. — Lucain, chant 9, vers 345 et suivants. — Tables de Peutinger. — Mannert, p 92 à 94, 174 à 190, et les notes de M. Marcus, 687 et 688.

(3) Hérodote (4, 180 et 193) « .... Après les Machlyes viennent les Auses; ceux-ci comme les premiers sont riverains du lac Tritonis ; le fleuve Triton les sépare .... A l'occident du fleuve Triton, après les Auses, la Libye appartient à des laboureurs qui habitaient des maisons. On les nomme Maxyes .... ».

En ce moment le Djerid était devenu la demeure des Massyles, peuple nomade sorti des déserts de la grande Syrte. Voisins des Carthaginois et des Massésyliens, ces Massyles faisaient des incursions sur la Byzacène et la Numidie dans un double but de pillage et d'établissemeut permanent. Pendant la 2e guerre, ils prirent définitivement parti pour les Romains, qui leur donnèrent en récompense la partie Orientale du royaume de Syphax. Ils s'y établirent aussitôt, et furent ensuite remplacés dans le Zab et le Djérid par divers peuples errants qui paraissent y être venus des sables méridionaux : c'étaient les Sababères, qui se placèrent au Sud de l'Auras Oriental (monts Thambès et Usargala) ; les Kapsitans qui habitaient l'Oasis et les environs de Capsa ; et enfin les Kinithii, qui promenaient leurs troupeaux le long du rivage méridional de la petite Syrte. Des Gétules venus de l'Ouest s'étaient aussi mêlés à ces diverses tribus.

Lors d'une grande levée de boucliers qui souleva ces barbares contre l'Empire au temps d'Auguste, tous les Nomades du Zab et du Djerid ainsi que ceux de la Tripolitaine prirent les armes, sous prétexte qu'ils ne voulaient pas obéir à Juba II. A la suite de cette rébellion, Cornelius Cossus battit les Misulames et les Gétules des Syrtes. Sous Tibère les Misulames se révoltèrent encore et entraînèrent par force, dit Tacite, les Kinithii dans leur parti. La mort de Tacfarinas mit fin à cette insurrection qui fut la dernière à laquelle aient pris part les peuplades du Djerid ; dès lors Pline les compta parmi les sujets de l'Empire (1).

Ptolémée eut sur le pays qui nous occupe des renseignements incomplets et inexacts, qui lui ont fait dresser de ces régions une carte bizarre, laquelle n'a presqu'aucun rapport avec la réalité. Heureusement avec nos cartes modernes nous pouvons souvent, et bien mieux qu'il ne l'eût pu lui-même avec infiniment plus de critique, fixer le véritable emplacement des localités qu'il a nommées. Quoique ce soit là un travail qui

---

(1) Florus (H. 12) — Tacite, Annales (L. 2, Ch. 52 et suivant). — Pline (5, 4.)

ne rentre qu'indirectement dans notre cadre, il est nécessaire que nous le fassions pour la région des Syrtes, l'auteur ayant si mal déterminé ses directions qu'il se trompe d'environ 200 lieues dans la situation d'une des ses montagnes.

1° Au dire, par exemple, du géographe d'Alexandrie, le fleuve Triton prenait sa source dans une montagne nommée Usaleton, traversait ensuite trois marais successifs nommés le marais Libya, le marais de Pallas, et le marais Triton, dont il déversait finalement les eaux au fond de la petite Syrte. Il est facile aux modernes de reconnaître dans ces marais une suite de bas-fonds ou Chott qui s'étendent d'Occident en Orient au sud de la province de Constantine et du beylik de Tunis, et qui portent les noms de Sebkhas du Hodna, Chott, Melrigh, Sebkha de Guerara, et lac des Nefzaoua. Ptolémée, confusément renseigné, pouvait croire que ces bas fonds communiquaient ensemble, ce qui n'est vrai que pour deux d'entre eux.

Quant au mont Usaleton, d'où le fleuve Triton était censé s'écouler dans le marais Libyen, on le retrouve dans le Djebel-Salat de nos jours, montagne qui ferme à l'Ouest le bassin du Hodna et lui envoie en effet ses eaux. Derrière le mont Usaleton, dit ensuite Ptolémée, demeurent les Ouzares, après lesquels commence la Lybie déserte. Ces Ouzares sont les Berbères-Sahari de nos jours, riverains du lac Zarès (le Zaresis de l'antiquité), et c'est de ce côté aussi que se trouvait, d'après Ptolémée lui-même, la chaîne du Bouzara dont le nom ressemble à celui des Ouzares, et que l'auteur Alexandrin place en Mauritanie au Sud-Ouest du bassin de l'Ampsagas (1).

Conformément à la vérité des faits, Ptolémée rejetait le mont Usaleton à une grande distance des Syrtes, mais vers le Sud. Or comme la véritable direction est l'Ouest, il en est arrivé qu'il a placé cette montagne à plus de 800 kilomètres de sa véritable position (2).

(1) Selon M. Marcus (notes sur Mannert page 654), Orose donne aussi le nom d'Usaræ aux montagnes qui traversent le midi de la Byzacène et de la Numidie.

(2) Il existe dans la Tunisie septentrionale, à côté de Cairouan, une tribu berbère nommée les Beni Oucelat, qui tire son nom de l'Oppidum Usaletanum de Pline, aujourd'hui Djeloula. — Cette ressemblance de noms a fait penser à M. le baron de Slane (t. 1, p. 307, de la traduct. de Ben Khaldoun), que c'est de ce côté aussi que se trouvait le mont Usaletanum de Ptolémée. Mais cette hypothèse est trop complètement contredite par le texte même du géographe Alexandrin pour qu'il soit possible de l'admettre. Celui-ci, en effet, fait naître dans ce mont Usaleton le fleuve Triton, lequel, ajoute-t-il, traverse ensuite trois marais pour se rendre à la mer ; de plus il place derrière le mont Usaleton le commencement de la Libye déserte. Ces difficultés insurmontables ont sans doute frappé M. le commandant de Champlouis, lorsqu'il a dressé sa belle Carte de l'Afrique ancienne; aussi, tout en se conformant à l'opinion de Messieurs Pélissier et Guérin, qui est la même que celle de M. de Slane, ne l'a-t-il adoptée que sous réserve.

Puisque j'ai l'occasion de mentionner ici la carte de M. de Champlouis, qu'il me soit permis de regretter que l'Algérie et la Tunisie n'y aient pas été représentées au 1/300,000, au moins; cette échelle eût permis d'y tracer les voies indiquées et d'y marquer l'emplacement des ruines romaines découvertes jusqu'ici. Le soin et l'exactitude apportés par M. de Champlouis au magnifique travail qu'il a établi, nous prouvent combien eût été précieuse pour la science une carte plus complète faite par lui. — En revanche il aurait pu, sans que l'étude du pays y perdît beaucoup, établir sur une bien plus faible échelle, la carte générale comprenant le Maroc et la régence de Tripoli, régions où la civilisation romaine ne fit jamais de grands progrès.

2° Le même auteur fixe sous un même méridien, mais à une grande distance l'un de l'autre en latitude (7 degrés), deux massifs de montagnes qu'il nomme Mampsar et Usargala. En deux endroits différents de son livre, il attribue tantôt à l'une tantôt à l'autre de ces chaînes, l'origine du fleuve Ampsagas (1). Ce dont le renseignement et l'absence, au point où il place l'Usargala d'une montagne quelconque, nous forcent à identifier ce mont aux monts Mampsar. Tout au plus peut-on croire qu'il s'agit de deux contreforts différents d'une même chaîne, l'Auras de nos jours. Encore je ne le crois pas et soupçonne plutôt que ces mots Mampsar (maan-Bsar) et Usargala (Vsar-gala) sont le même nom, greffé des deux côtés de quelque qualificatif parasite, dû à l'ignorance des voyageurs.

Au Sud du mont Usargala, Ptolémée place les Sabourpoures qu'ailleurs il avait fixés au Sud du mont Thambès. Ce renseigne-

(1) Ptolémée : (4. 3) « ... Le mont Mampsar (entre 27° N, 38° E, et 26° 25' N, 36° 30' E.) donne naissance au fleuve Bagradas.. » (4. 5.) « .. La montagne nommée Usargala, qui donne naissance au fleuve Bagradas, a pour point central 20° 20' N, et 33° E... »

ment concourt avec plusieurs autres à nous faire reconnaître dans le mont Thambès un troisième contrefort Aurasien.

Ces points établis, nous pouvons retrouver maintenant la demeure des peuples nommés dans ces régions par le géographe alexandrin (1).

Dans le Djerid occidental demeuraient les Sabourpoures (ou Sababères, derrière les derniers contreforts de l'Auras (Usargala, Thambès). — Derrière eux se tenaient les Haliardes, dans la campagne sittafienne, région qu'on peut hardiment assimiler au souf tunisien.

Ce fut sans doute une relation de voyage partant de la côte Libo-Phénicienne pour se rendre à l'Auras, qui a fait connaître à Ptolémée la Bazakitide, les Zythes (habitants de la ville de Zitha, non loin de la mer) et les Kérophées qui demeuraient à Kerva, cité remarquable, bâtie sur les limites du pays cultivé et dont la carte de Peutinger nous atteste l'importance (2). Après les Kérophées on trouvait les Mampsares, peuple de la montagne et au-delà les Motoutouriens, tribu d'ailleurs inconnue qui devait parcourir l'Ouest du Djerid et confiner du côté de l'Occident aux tribus Sababères.

De la Syrte, en suivant au Nord la ligne des lacs, les caravanes traversant les plaines unies du petit désert, rencontraient : les Makhines, sur la côte, puis les Gèphes, que Pline avait nom-

(1) Voici les passages du texte de Ptolémée auxquels se rapporte cette partie de notre travail :

Livre 4. ch. 3 «. . Les habitants des parties occidentales de l'Afrique propre jusqu'à la mer sont... les Midènes et contre la Carthaginoise les Libo-Phéniciens, ensuite jusqu'à la petite Syrte, les Machynes et derrière celle-ci les Kinitiens...... derrière le mont Thambès se trouvent les Sabourboures, derrière eux les Hallardes et la campagne sittafienne. Au Sud des Libo-Phéniciens est la contrée Bazikitide, derrière laquelle sont les Zytes, puis les Khérophées et les Mampsares sur la montagne du même nom, et derrière les Motoutoriens, — Derrière les Machynes sont les Machryes, puis les Gèphes après lesquels sont les Mimakes et derrière le mont Usaleton, les Ouzares et le commencement de la Libye déserte. — De même derrière les Kinithiens sont les Giplousiens.....»

Livre 4 ch. 6. « ... Au dessus du mont Ousargala se trouvent les Sabourpores.... Entre les marais Libya et le mont Thala sont les Alitambes et les Maurales.....»

(2) Le nom de cette ville (Cerva selon la transcription latine) y est écrit en lettres majuscules.

més Capsitans et qui habitaient l'oasis de Gafsa. Ensuite on traversait les parcours des Mimakes riverains des lacs salés, et, après une longue route on arrivait au mont Ousaleton (Djebel-Salat), derrière lequel se trouvait, nous l'avons vu, la peuplade des Ousares (Sahari). Cette route de caravanes à travers un pays plat et ouvert convenait aux Nomades, qui n'en suivirent pas d'autre pendant tout le moyen-âge et la suivent encore aujourd'hui.

Au Sud du Djérid vivaient les Maurales et les Alitembes, qui s'étendaient jusqu'au mont Thala, partie Occidentale du plateau Tripolitain. A l'Est des lacs, les Kinithiens bordaient le Sud de la petite Syrte et avaient autour d'eux diverses peuplades dont nous aurons à reparler plus tard.

Toutes les tribus nommées par Ptolémée finirent par accepter la suzeraineté de l'Empire et étaient d'ailleurs maintenues dans l'obéissance par des lignes de forteresses échelonnées de l'Auras à la mer. Sous Gallien, malgré l'émotion qu'elles durent ressentir de la grande révolte des Babares et des Quinquégentiens, on ne voit pas qu'elles aient osé prendre les armes ; elles ne bougèrent pas non plus quand apparurent les Ilasguas. Maximien, qui combattit ces derniers, les rencontra dans une région plus méridionale que le Djérid.

Quand les Vandales se furent emparés de l'Afrique, ils cessèrent d'entretenir des garnisons dans les villes du Sud, et même ils les démantelèrent toutes. Dès que les Indigènes de la Gétulie (1) ne se sentirent plus contenus, ils prirent les armes et se ruèrent sur la Byzacène. Ces tribus étaient probablement encore celles qu'avait nommées Ptolémée, mais on ne saurait l'affirmer, car Procope, le seul qui nous ait raconté

(1) Les Romains, lorsqu'ils voulaient distinguer le Djérid de la Byzacène dont il dépendait pour l'administration, le nommaient Byzacène des Numides (Numidie Byzacène). Chez les géographes, il avait fini par porter exclusivement le nom de Gétulie et comprenait alors le Zab. Ce furent les Vandales, qui, les premiers, adoptèrent officiellement cette dénomination, en faisant de cette région une province séparée. Il y a lieu de croire que les Latins appellaient aussi le Djérid, Castelliaca (ou pays des Ksours) : car, jusqu'en ces derniers temps, les Musulmans le nommèrent pays de Castiliâ.

ces guerres, ne désigne d'habitude les hordes Indigènes que sous la dénomination commune de Maures. D'ailleurs, comme à elles seules ces peuplades n'eussent pu conquérir ni piller sans danger, les pays cultivés, remplis d'une forte population sédentaire, il en ressort qu'elles étaient poussées et soutenues par les nations puissantes qui occupaient les environs de Kydamus. — Ces nations étaient : d'abord les Ilasguas, dont nous dirons plus tard l'histoire, puis, sous leurs ordres, les Louata (Levathes ou Languanten des historiens Chrétiens), lesquels étaient les fils des anciens Siles de la Table de Peutinger. Avec eux se trouvaient les belliqueux Austures et vingt autres tribus dont nous aurons à reparler à propos de la Tripolitaine et du Fezzan. Toutes ces bandes, vers la fin de l'Empire Vandale, avaient occupé la Byzacène dont on ne pouvait plus les chasser. Cette tâche échut aux gouverneurs byzantins : elle était rude et difficile et coûta la vie à plusieurs d'entre eux.

Elle s'accomplit pourtant ; aussitôt Justinien fit relever les murailles des villes frontières du Byzakium, et laissa la Gétulie aux Nomades. Il paraît que ceux-ci reconnurent pourtant la Suprématie des chefs de la ville de Nepté ; car ils en prirent le nom de Nefza, dont les temps postérieurs ont fait Nefzaoua (1). Ils s'étendirent même alors dans l'Est du côté de Tripoli ; mais là, leur nom se modifia, et ils y devinrent célèbres sous celui de Nefouça où l'on retrouve pourtant le radical primitif.

Les Nefza occupaient la Gétulie quand vinrent les Arabes ; mais ces nouveaux conquérants ne songeaient guères à leur enlever leurs parcours, tant les richesses de la province romaine allumaient fortement leur cupidité. Aussi les forcèrent-ils seulement à se convertir à la loi de Mahomet (670 de J.-C.). Encore, dès que le premier élan de l'Islamisme se fût ralenti, les Nefzaoua embrassèrent-ils avec fureur l'eibadisme, une des hérésies musulmanes les plus contraires à l'unité du Khalifat et à la domination

(1) La terminaison *Oua* est étrangère au radical comme le prouvent de nombreux exemples. Je crois qu'elle appartenait à la grammaire berbère et que c'est elle qui apparaît dans Ptolémée sous la forme *èbes*. Ce géographe nomme en effet les Makkoures et les Makkourèbes, comme les musulmans nomment les Maggher et les Maghraoua.

du Khalifat. Sous ce prétexte, ils se déclarèrent indépendants et se jetèrent sur l'Ifrikia. En 758, ils emportèrent même d'assaut la ville de Caïrouan, capitale des milices Arabes du Maghreb, à la tête de plusieurs tribus Louatiennes des environs de l'Auras. Ce fut même cette raison qui fit compter dès lors ces tribus et notamment les Ourfeddjouma, parmi les branches des Nefzaoua.

Leurs succès et le pillage de Caïrouan excitèrent la jalousie des autres Nomades : ceux-ci prirent aussitôt les armes, leur enlevèrent Caïrouan, et, après un grand massacre, les rejetèrent dans le Djerid ; là, les Nefzaoua reprirent quelques forces. En 787, ils s'unirent aux Ourfedjouma et se levèrent de nouveau en armes contre la domination arabe ; mais ils subirent encore un désastre et leur confédération se brisa pour toujours.

Leur pays du Djérid fut aussitôt occupé par les Zenètes et autres tribus de l'Ouest, parmi lesquelles ils se confondirent. Cette nouvelle confédération s'étendit bientôt jusque dans la Tripolitaine, dès que les Hoouara, maîtres de cette région, furent passés en Ifrikia. (935 après J.-C.). Cette ligue puissante qui dominait les Nomades du Hodna, du Zab, du Righ, du Djerid et du pays Tripolitain, reconnut d'abord la suprématie des rois Maghraouiens de Tlemcen ; puis s'en sépara et prit pour chefs une branche puînée de cette dynastie Zenatienne, les Beni Felfoul ben Saïd. Ces princes s'établirent d'abord à Tobna, puis aux environs de Tripoli ; puis dans la ville même et gardèrent le commandement jusqu'après l'invasion des Arabes Hilaliens qui eut lieu l'année 1051 de notre ère.

Les Hilal, affamés de butin, ne songèrent d'abord qu'à piller l'Ifrikia, mais quand ils l'eurent totalement dévastée, ils songè- au Djérid et, après de longs combats, en expulsèrent les Zenètes (vers 1060) (1) ; après quoi ils se partagèrent les pâturages des déserts. Dans ce partage, le Djérid échut à la tribu des Athbedj, une de leurs branches principales qui le garda longtemps et n'en fut chassée que bien longtemps après par la tribu du Riah.

(1) Ben Khaldoun, T. 3, p. 268 et 271.

Parmi les fractions de cette tribu des Athbedj, une des plus puissantes portait le nom de Kerfa, qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher des noms de Kerophœi et de Kerva, nation et ville dont les Kerfa occupaient le territoire. Est-ce une simple concordance de nom ? Le fait est possible ; mais ne pourrait-on aussi appliquer au cas présent le principe si remarquablement établi par M. le Sous-Lieutenant Aucapitaine, dans sa Notice sur l'établissement des Arabes dans la province de Constantine ? (1) Ne se pourrait-il pas que les Kerophœi, après avoir longtemps parcouru dans l'obscurité les environs de l'Auras, sous la suzeraineté des Romains d'abord, puis des Nefzaoua et des Zenètes, eussent été enfin agrégés à la tribu d'Athbedj, dont ils seraient devenus par la suite une des branches principales ? Après quoi, d'après la tendance générale des Berbères nomades à se faire passer pour Arabes, ils se seront fait rattacher *généalogiquement* à la souche même de la tribu (2).

Ben Khaldoun compte les Nefzaoua parmi les enfants de Loua, l'aîné, fils de Zaggik, père des Berbères Botr, c'est-à-dire parmi les nations récentes de l'Afrique (3). Il est probable pourtant qu'ils représentaient les anciennes tribus nommées par Pline et par Ptolémée, lesquelles pourraient revendiquer en conséquence une origine antique. Cette nation des Nefzaoua, il est vrai, n'était pas de race pure, et l'on y avait rattaché à plusieurs reprises des peuplades bien différentes (4) :

1° En premier lieu, les Oulhaça de Bône, les Ourfedjouma, les Zeggala, qui étaient d'anciens Massyles ou Louata et qui

(1) Notice éthnographique sur l'établissement des Arabes dans la province de Constantine, par M. le baron Aucapitaine (Annuaire de la Société archéologique de Constantine, année 1865, p. 93.

(2) Ben Khaldoun. T. 1, p. 51, 52, 58.

(3) Ben Khaldoun, T. 1, p. 227.

(4) Ben Khaldoun, T. 1, p. 227. « Les Nefzaoua, enfants d'Itouweft, fils de Zaggik, forment un grand nombre de tribus savoir : les Ghassaça, les Merniça, les Zehila, les Soumata, les Zatima, les Oulhaça, les Megra, les Ourcif, et peut-être même les Meklata..... » Les Oulhaça se composent de plusieurs tribus, parmi lesquelles on remarque les Ourfedjouma, fils de Tidghas. Ceux-ci se partagèrent en un très-grand nombre de tribus dont l'une est appelée les Zeggoula (ou Zeddjala)... » — T. 1, p. 178. «.. Ben Sabec dit que les descendants de Tidghas appartiennent à la branche des Louata et qu'ils habitent l'Auras... » — Voir aussi T. 1, p. 230.

ne furent comptés par les généalogistes au nombre des Nefzaoua que parce qu'ils se révoltèrent avec ceux-ci en 758 et en 787 de notre ère.

2° D'autres Berbères nommés aussi Oulhaça, qui vivent près de l'embouchure de la Tafna et qu'on n'a rattachés aux Oulhaça Ifrikiens qu'à cause de la conformité du nom (1).

3° Enfin certaines tribus de l'Ouest qui avaient des rapports d'existence avec les Oulhaça de la Tafna et qui, à cause de cette parenté, furent classés, à la suite de ces Oulhaça, dans la race des Nefzaoua. Remarquons à ce sujet que le système généalogique berbère ne comprit d'abord que les peuplades voisines de Caïrouan, c'est-à-dire, celles de Barka, de Tripoli, de l'Ifrikia et du Zab (2). Pour les Berbères occidentaux, ils n'y furent greffés et compris que plus tard, sans qu'on voulût remanier, pour eux, le tableau primordial établi dans les premiers temps. Ces tribus, parentes des Oulhaça dont nous venons de parler, étaient : les Zatima de Brechk, les Ghassaça du pays de Botouïa, les Zehila de Badis et les Meklata de la Moulouïa (3).

Les Merniça de l'Ifrikia et les Soumata des environs de Caïrouan sont donc les seules tribus parmi toutes celles que Ben Khaldoun a marquées comme Nefzaouiennes qui puissent sans trop d'invraisemblance revendiquer cette origine (4).

Il ne nous reste plus qu'à rechercher ce que devinrent les habitants latins des bourgades gétules ; car dans ce pays d'oasis la population des Ksours n'a ni la même origine, ni les mêmes intérêts, ni les mêmes mœurs que les Nomades qui errent à ses portes. Pendant que les tribus volantes vont, viennent et se succèdent incessamment au hasard des combats et des événements, les habitants d'oasis sont protégés contre les pillages du dehors par leurs murailles de pisé et assurés de la possession de leurs demeures par le dédain que professent les pasteurs nomades pour la vie laborieuse des Citadins, aussi les Oasistes de nos jours ont-ils le droit de se considérer comme les descen-

(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 230.

(2) Ben Abd el-Hakem, Appendice au 1er Tome de Ben Khaldoun, p. 301.

(3) Ben Khaldoun, T. 1, p. 230.

(4) Ben Khaldoun, T. 1, p. 230.

directs des anciens possesseurs. Ce fut par cette raison aussi que les Ksours (castella) du Djérid gardèrent si longtemps dans leurs murs, bien après l'invasion musulmane, une nombreuse population chrétienne, tirant son origine des anciens habitants latins restés dans le pays. Plusieurs causes secondaires d'ailleurs durent contribuer à la persistance du Christianisme dans cette région. La première fut l'éloignement du Djérid central des routes qu'avaient à suivre les premiers Arabes, soit qu'ils vinssent de l'Est piller l'Ifrikia, soit qu'ils partissent de Caïrouan pour conquérir le Maghreb. Une autre raison, peut-être, c'est que les bourgades Djéridiennes ayant servi sous les Vandales de lieu d'exil à de nombreux évêques catholiques (1), les habitants durent puiser dans les prédications de ces martyrs une foi plus ardente et plus vivace que celle des Romains abâtardis du pays cultivé. Quoi qu'il en soit, le fait est certain et nous a été conservé par Ben Kaldoun. « Il existe, dit ce précieux historien, » certains villages assez remarquables de la province de Castilia » situés à une courte distance les uns des autres et appelés les » villages des Nefzaoua. On y trouve maintenant (au XIV[e] siècle), » des Francs qui vivent sous la protection d'un traité. Ils y sont » restés eux et leurs ancêtres depuis la conquête jusqu'à nos » jours, et comme ils professent une des croyances tolérées par » l'Islamisme, ils jouissent du libre exercice de leur religion en » payant la capitation » (2).

H. Tauxier.

(A suivre)

(1) Victor de Vita (De persec. Vandal. I. 8.)
(2) Ben Khaldoun, T. 1, p. 231.

SIDJILMASSA,

SELON LES AUTEURS ARABES (1).

TAFILALA,

D'APRÈS LES RAPPORTS MODERNES.

Sidjilmassa, grande oasis, autrefois chef-lieu d'un vaste royaume, a joué un rôle important dans l'histoire de l'Afrique Septentrionale, aussi, son nom se trouve-t-il fréquemment cité dans les chroniques des auteurs arabes.

De nos jours, Sidjilmassa devenue Tafilale (ou Tafilalet), est encore le centre d'une population nombreuse, et le siège d'un commerce important avec le Soudan.

C'est sur cette contrée peu connue, que nous publions des renseignements intérressants, recueillis de la bouche même d'un Chérif de Tafilala. C'est dire que nous ne garantissons pas l'authenticité de ces détails, offerts par nous à titre d'essai, que nous serions heureux de voir compléter ou rectifier par d'autres. Nous avons cru devoir faire précéder ces renseignements d'une description de Sidjilmassa au X[e] siècle, selon Bekri et Ibn Haucal, et d'une courte notice historique, puisée dans l'histoire des Berbers, de Ben Khaldoun.

I[re] PARTIE

DESCRIPTION DE SIDJILMASSA, AU X[e] SIÈCLE.

Au Sud du Mag'reb el-Ak'ça, sur les confins du Sahara, se trouve la ville de Sidjilmassa. Cette ville est située dans une plaine assez vaste, dominée par des montagnes élevées, et entourée de deux cours d'eau dont la source commune est

(1) V. Berbrugger. *Voyage dans le Sud de l'Algérie* (T. IX des publications historiques de la Commission scientifique, etc.), p. XXXI à XXXV, Dissertation sur Sedjelmessa et Tafilelt. — *N. de la R.*

à un endroit nommé Aglef. D'autres sources fort abondantes grossissent, sur son parcours cette rivière, qui, arrivée auprès de Sidjilmassa, se sépare en deux ruisseaux environnant la ville.

De même que le Nil, les eaux de cette rivière se répandent parfois, en été, sur le pays et le fertilisent.

Le sol y est salsugineux, et l'eau saumâtre et salée, ainsi que tout ce qui pousse et est arrosé par cette eau.

La ville est complètement entourée d'un rempart construit en pierres, dans sa partie inférieure, et en briques, dans la partie supérieure. Douze portes donnent accès dans la ville. L'une de ces portes est en fer; elle est dûe, ainsi que le rempart à el-Iaçâa ben Mansour, qui en acheva la construction en l'année 199 de l'H. (815-16).

De hautes maisons, des édifices remarquables s'élèvent à l'intérieur des remparts. Une mosquée, bâtie par el Iaçâa, se dresse au point culminant de la ville. On y trouve des bains et autres établissements publics. Deux villes anciennes, Tag'ra et Ziz, situées à certaine distance, ont fourni leurs matériaux, pour la construction de Sidjilmassa.

Les jardins y sont en abondance, ainsi que les cultures de toute espèce, arrosés par les habitants, au moyen de réservoirs alimentés par des conduits d'eau prise à la rivière. Leur manière de cultiver se rapproche de celle usitée en Egypte.

Cette contrée produit, en abondance, des dattes, des jujubes et des fruits de toute sorte. Ses raisins secs de treille sont très-renommés. On y cultive aussi une plante verte, d'un goût sucré, nommé Slek' (1).

L'air y est sain et fortifiant; aussi les infirmes sont-ils fort rares dans cette contrée, où les malades des autres pays viennent se rétablir. Les habitants de Sidjilmassa sont riches, généreux et éclairés; ils jouissent d'une grande renommée de moralité. Parmi eux, se trouvent quelques Juifs.

Dans cette contrée, on mange le grain après l'avoir fait germer; les habitants le trouvent ainsi préférable. Ils se nour-

(1) Sorte de betterave

rissent aussi de chiens qu'ils engraissent à cet effet, comme cela se pratique à K'afsa et dans le pays de Castiliya.

Il n'y a pas de mouches à Sidjilmassa.

La semaille d'une année sert, dans ce pays, pour trois récoltes, ou même davantage, d'après certains voyageurs; car, la sécheresse y est si ardente, à cause de la grande chaleur, que le grain, en le moissonnant, se répand dans les crevasses dont les champs sont sillonnés; on peut alors labourer ces mêmes champs pendant deux ans, sans y jeter de nouvelle semence.

Le blé y est petit (1), et différent de celui des autres contrées.

On fabrique à Sidjilmassa des Haïk (pièce de vêtement), dont la renommée est très-grande, et dont le prix dépasse quelquefois vingt mithcals. Par extraordinaire, l'or s'y vend au lot, et les légumes au poids.

Sidjilmassa est distante de Cairouan, de 49 journées à travers le désert. La ville de Deráa, chef-lieu du canton de ce nom, sur le versant occidental de l'Atlas, est à six journées; la ville d'Ar'mat, à onze journées; celle de Fès à neuf journées, et celle d'Oudjda à huit. La route, partant de cette dernière ville, passe par Saa, Tamlelt, la montagne des Beni Irnïan, Guir, El Ah'ça, Lamseli et Dar el-Emir.

Les jardins de Sidjilmassa se prolongent jusqu'à Amerg'ad, à six milles de cette ville. De Sidjilmassa à Djeraoua, le pays est sous la dépendance du seigneur de cette première ville; il comprend Karar el-Emir, habité par les Beni-Midrar, et le Djebel Kosrair, avec la ville d'Ameskour, à cinq étapes, habité par les Matmata.

De Sidjilmassa, on entre au Sud, dans le pays du Soudan, et l'on arrive à R'ana (2), la capitale, après deux mois de marche, dans le désert du Sahara, qui n'est habité que par des peuplades Nomades et belliqueuses, ce sont les Beni Messoufa.

NOTICE HISTORIQUE SUR SIDJILMASSA.

Le fondateur de Sidjilmassa fut Aboul'Kacem Semgou Ben

(1) Exceptionnellement gros, d'après Ibn Haucal.
(2) L'emplacement de R'ana n'est pas éloigné de Tombouctou.

Açoul, le Miknacien, surnommé Midrar. Les auteurs ne sont pas d'accord sur la manière dont il vint s'y établir; mais peu importent ces divergences de détail, puisque le nom du fondateur de Sidjilmassa n'est pas contesté.

D'après la version qui paraît la plus digne de foi, Midrar, forgeron de son métier (1), vint se fixer sur l'emplacement de Sidjilmassa pour exercer son industrie, car à cet endroit, les Berbères avaient coutume de se réunir et de tenir une sorte de marché. Quelques Indigènes vinrent d'abord se joindre à lui; puis, leur exemple fut suivi par d'autres, et la petite colonie se trouva bientôt former un groupe d'hommes assez considérable, pour sentir le besoin d'un chef exerçant son autorité sur tous. Aïssa ben Mezid, le Nègre, fut élu.

Tels furent les commencements de la grande cité Saharienne du Magr'eb.

Aïssa ben Mezid, après avoir régné quelque temps avec tranquillité, fut renversé par ses sujets, qui le mirent à mort (155). Midrar le remplaça dans l'exercice de l'autorité et conserva le pouvoir jusqu'à sa mort, 168 (784-85). Ce fut le véritable premier roi de Sidjilmassa, car la colonie avait prospéré avec rapidité et formait déjà à la fin de son règne une véritable ville.

Il eut pour successeur son fils Abou-l'Ouzir el-Iass, qui gouverna peu de temps et fut remplacé par son frère Abou-l'Montaçar el-Iaçaâ, révolté contre lui, 174 (790-91). Ce prince, injuste et cruel, justifia cependant son usurpation par la grandeur et la puissance qu'il sut donner à Sidjilmassa. Il vainquit et subjugua tous les berbers rebelles à son autorité dans le Sahara, et soumit ce pays à sa puissance. Il conquit les mines de Deráa, dont il se fit donner le cinquième. Ses victoires attirèrent à lui un grand nombre de Sofrites.

Il rechercha l'alliance d'Abd er-Rahman ben Rostem, seigneur de Tihert (2), et obtint en mariage la fille de ce dernier, pour son fils.

(1) Midrar était, paraît-il, un Rebad'i, c'est-à-dire, un de ceux qui avaient été expulsés de Cordoue par el Hakem, à la suite de la révolte du faubourg (Rebad').

(2) Depuis Tiaret.

Pendant les moments de répit que lui laissèrent ces guerres, il entreprit de grands travaux : il construisit le rempart et les fortifications de Sidjilmassa, et entoura la ville d'ouvrages et de forts. Ce fut lui également qui éleva la mosquée.

La mort le surprit au milieu de ces travaux, 208 (822-23).

Ce prince fut un des plus remarquables de la dynastie de Midrar, et c'est grâce à son impulsion que Sidjilmassa commença à compter parmi les premières cités du Mag'reb.

Il eut pour successeur son fils El-Montaçar ben El-Iaçaa, dont le règne fut troublé par la révolte de ses deux fils, et qui ne sut même conserver le pouvoir jusqu'à sa mort. Son fils, Mimoun ben Thekïa, resta enfin maître du trône, jusqu'en 263 (876-77), époque de sa mort.

Mohammed ben Mimoun el-Emir régna ensuite, jusqu'à sa mort, 270 (886).

Il fut remplacé par El-Iaçaa ben el-Montaçar ben Abou l'Kâçem.

Le temps des épreuves allait maintenant commencer pour Sidjilmassa. Tant que cette ville n'avait été que simple bourgade, on l'avait respectée, ou plutôt dédaignée, mais, devenue cité florissante, elle devait offrir une riche proie aux conquérants arabes. Aussi, était-elle destinée à les voir souvent mettre le siège devant ses murs, et à supporter, plus d'une fois, les horreurs d'une ville prise d'assaut.

El-Iaçaa précipita lui-même sa ruine, en jetant dans les fers Obeïd Allah et son fils, qui étaient venus solliciter son alliance. En vain Abou Abd Allah ech-Chiaï, le conquérant de l'Ifrikïa, réclama leur mise en liberté; ne pouvant l'obtenir, il vint mettre le siége devant Sidjilmassa, et cette ville subit le sort de Raccada, de Laribus et de Tihert; au mois de dou l'heddja 297 (juillet-août 909), Abou Abd Allah y entra en vainqueur, renversa El-Iaçaa, qu'il mit à mort, et établit, comme gouverneur du pays, Ibrahim ben R'aleb, le Mezatien. Puis, il rentra en Ifrikïa avec ceux qu'il était venu délivrer. Mais, à peine était-il parti depuis un mois, que les habitants de Sidjilmassa se révoltèrent, et massacrèrent leur gouverneur avec tous ceux que Chiaï avaient laissés.

L'autorité royale revint alors, mais pour bien peu de temps, entre les mains des descendants de Midrar; cependant, El-Ftah ben el-Emir Mimoun ben Midrar, qui fut élu, conserva le pouvoir jusqu'à sa mort, 300 (912).

Son frère Ahmed lui succéda, et régna jusqu'au moment où Meçala Ibn Habbous, lieutenant d'Obeïd Allah, après avoir conquis Nokour et dépossédé Iahïa ben Idris, de Fès, vint, à la tête des Ketama et des Miknaça mettre le siège devant Sidjilmassa. Cette ville fut prise d'assaut, 309 (921), par Meçala, qui y établit, comme gouverneur, El-Moatez ben Mohammed. Ce dernier régna à Sidjilmassa pendant quelques années, et mourut en 321 (933).

Son fils Mohammed exerça le pouvoir après lui, jusqu'à sa mort, survenue en 331 (942:

Il ne laissa pour successeur qu'un enfant en bas âge, dont les faibles mains ne purent conserver l'autorité et qui fut renversé par son cousin, Mohammed ben el-Ftah ben el-Emir.

Une ère de prospérité sembla s'ouvrir pour Sidjilmassa. Mohammed ben el-Ftah, prince fort remarquable, fit régner l'équité et la paix dans cette malheureuse cité, si souvent dévastée par la guerre et l'anarchie. Il prit, en 342 (953), le titre de Chakeur l'Illah (1), et frappa des dirhems (2) et des dinars à cette occasion.

Cette trève ne pouvait être de longue durée, et Sidjilmassa allait encore servir d'étape à de nouveaux conquérants.

Les troupes d'Abou Temin ben Maad el-Moëz (3), commandées par Djouher el-Kateb, approchaient, et Mohammed dut renoncer à une lutte trop inégale. Il sortit de Siljidmassa avec sa famille et ses biens, et alla se retirer à Tasegdelt, place forte située à quelque distance.

(1) Qui reconnait la faveur de Dieu.
(2) Ces direms furent appelés Chakeuria.
(3) Fils d'Ismaïl el-Mansour, kalife fatémide, régna vers 345. Il fit raser tout ce qui restait de Raccada, et est célèbre par son essai de violation des cendres d'Okba.
Il fit la conquête de l'Egypte, établit le siège de son gouvernement au Caire.

Djouher entra, sans résistance, dans la ville, 347 (958-59).

Mohammed, étant imprudemment sorti de sa retraite, fut pris quelque temps après, et livré à Djouher, qui le chargea de chaînes, et le conduisit à Cairouan, avec Ahmed bou Bekeur, seigneur de Fès, qui partagea avec lui le châtiment de son attachement aux Abbassides.

La conquête du Mag'reb achevée, El-Moëz passa en Egypte, où il établit son trône sur les restes de l'empire des Ikhchidites. Il laissa pour lieutenant, en Afrique, Bolloguin, fils de Ziri.

Peu de temps s'était écoulé depuis le départ de Djouher, lorsqu'un des fils de Chakeur, profitant de l'anarchie laissée dans le pays, par le retrait des troupes d'El-Moëz, s'empara du pouvoir à Sidjilmassa, et reçut la soumission des Zenata. Il prit alors le nom d'El-Montaçar B'illah (1); mais son règne ne fut pas de longue durée, car il fut vaincu par son frère Abou Mohammed, qui le tua et s'empara de l'autorité, 352 (963).

Ce dernier se fit appeler El-Moatez B'illah (2), et régna quelques années, exerçant sa puissance sur les Miknaça et les Zenata.

Mais en 366 (974), Khezroun ben Felfoul, un des chefs des Mag'raoua, vint attaquer Sidjilmassa, et cette ville tomba en son pouvoir, après la défaite et la mort d'El-Moatez. Khezroun envoya sa tête comme trophée à Cordoue, avec le bulletin de sa victoire.

Ses conquêtes furent ratifiées par Nicham, qui le nomma gouverneur de Sidjilmassa et des pays environnants. Ainsi finit la puissance des descendants de Midrar et des Miknaça, dans le Mag'reb el-Ak'ça, pays sur lequel s'étendit l'autorité des kalifes de Cordoue.

Khezroun mourut peu de temps après, et fut remplacé, dans son commandement, par son fils Ouanoudin.

Mais, en 369 (978), Bolloguin ben Ziri (3), commença la conquête du Mag'reb, et s'empara de Sidjilmassa; puis, il continua sa marche victorieuse, et poursuivit les Zenata jusque

(1) Le vainqueur par le secours de Dieu.
(2) Le puissant par l'aide de Dieu.
(3) Ziri ben Menad, d'après Khaldoun.

dans Sabta, où ils s'étaient réfugiés. Il abandonna, peu de temps après, le siège de cette ville, pour concentrer ses forces contre les Berg'ouata. Ce fut alors qu'il apprit que Ouanoudin, après son départ, était rentré de vive force dans Sidjilmassa, et s'était emparé de tout le butin qu'il y avait laissé. Il s'y porta, mais la mort le surprit en chemin, 373 (983), et Ouanoudin conserva la libre possession de son royaume.

Pendant que ces événements se passaient au Sud, Ziri ben Atia ben Abd Allah, achevait la conquête du Mag'reb septentrional, et établissait le siège de son gouvernement à Fès.

Ouanoudin voyant la puissance de Ziri bien consolidée, se rendit vers lui, accompagné de son cousin Felfoul, pour faire acte de soumission, et conserver, s'il était possible, son autorité comme tributaire. Sa démarche fut agréée, et il put retourner vers Sidjilmassa, après avoir juré fidélité à Ziri, et s'être engagé à lui fournir un tribut annuel. Les enfants des deux cousins furent même laissés en otages à Fès.

Le traité fut d'abord exécuté assez régulièrement; mais le tributaire se lassa bientôt de remplir les obligations contractées; aussi, après la mort de Ziri, lorsqu'El-Maaz ben Ziri vint en Mag'reb, au nom d'El-Madfer ben Abou Amer, en 396 (1005-6), Ouanoudin refusa de reconnaître son autorité.

Plus tard, lorsque la puissance des Kalifes de Cordoue s'écroula, la plus grande anarchie régna dans le Mag'reb, chaque gouverneur se déclarant indépendant. Celui de Sidjilmassa, qui avait déjà commencé, profita de la conflagration générale pour s'emparer du pays de Deraa.

El-Maaz, à la tête de Magraoua, marcha contre lui, pour essayer de rétablir l'ordre, mais c'en était déjà fait de son pouvoir ; il éprouva une honteuse défaite qui fut le signal de sa ruine, 407 (1016).

Les jours de puissance semblèrent alors renaître encore pour Sidjilmassa ; mais cette ville allait, pour la dernière fois, briller au premier rang, et ce dernier reflet de gloire devait précéder de bien près l'asservissement et l'oubli.

Ouanoudin fit la conquête de Safraoua et de toutes les places fortes de la Moulouïa, dans lesquelles il laissa comme gouver-

neurs des gens de sa famille. Sa puissance et son autorité furent alors grandes dans le Mag'reb.

Il mourut peu de temps après, et eut pour successeur son fils Meçaoud ben Ouanoudin.

Mais tandis que ces événements se passaient au Nord, et que Meçaoud gouvernait en despote le pays conquis par son père, une secte puissante, qui allait par ses conquêtes rapides changer la face des choses dans le Mag'reb, se formait au fond du désert, à la voix d'un homme inspiré appelé Iacin (1). Déjà, les Almoravides s'étaient emparés du pays de Deraa, en 445 (1053), puis ils avaient regagné leurs solitudes du désert, et le roi de Sidjilmassa avait pu croire être délivré de ces dangereux ennemis, lorsqu'ils revinrent, au nombre de plus de trente mille, l'attaquer dans le siège même de sa puissance. Ils commencèrent les hostilités en enlevant tous les troupeaux des habitants de Sidjilmassa, envoyés par ces derniers au pâturage, à quelque distance de la ville. Meçaoud sortit à la tête de ses troupes : mais il essaya en vain de s'opposer à l'approche des Almoravides. Il fut tué et son armée taillée en pièces.

Les vainqueurs entrèrent alors dans Sidjilmassa, y massacrèrent tous les Mag'raoua qui s'y trouvaient, puis, après avoir renversé les abus créés par la tyrannie des derniers rois, ils reprirent le chemin du désert, et se lancèrent à la conquête du pays des Nègres.

Peu de temps après le départ des Almoravides, les habitants de Sidjilmassa se révoltèrent contre leur autorité, et la famille d'Ouanoudin essaya encore de reprendre le pouvoir. Mais cette restauration ne fut pas de longue durée. En 447 (1055), les Almoravides reparurent plus nombreux et plus forts dans le Mag'reb, et, conduits par Abou Bekeur et Ibn Iacin, ils firent la conquête du Sous, de Taroudent et d'Ar'mat ; puis, en 455 (1061), ils enlevèrent Safraoua, où s'étaient régugiés les derniers descendants d'Ouanoudin. La prise des places fortes de la Moulouïa, qui suivit de près ces victoires, effaça jusqu'au souvenir du royaume éphémère fondé par ce prince.

(1) Abd Allah Ibn Iacin, fondateur de la secte des Almoravides, (El Morabtin, Les Marabouts.)

La grandeur de Sidjilmassa fut ainsi à jamais détruite. Placée au second rang, par suite de la fondation de puissants empires et des villes florissantes au Nord du Mag'reb, cette ville fut successivement soumise aux dynasties qui régnèrent dans cette contrée. A partir de cette époque, le nom de Sidjilmassa ne se trouve plus prononcé que d'une manière incidente dans les chroniques arabes. Nous ne chercherons donc pas à reproduire les luttes obscures, les sièges, dont cette ville ne cessa d'être le théâtre. Tour à tour sujette des Almoravides, des Almohades et enfin des Beni Merin, son influence politique devint de moins en moins grande, et elle finit par être classée dans le royaume de l'Ouest, où elle est restée jusqu'à nos jours.

Les documents historiques nous manquent d'une manière absolue, à partir du XIVe siècle, époque où finissent les précieuses chroniques de Khaldoun. Qu'est devenue Sidjilmassa pendant cette période de quatre siècles qui sépare le XIVe siècle de l'époque actuelle, période si obscure pour l'histoire de l'Afrique Septentrionale ?

C'est une question qu'il est bien difficile de résoudre. Peut-être, au Maroc ou ailleurs, trouverait-on des documents capables de combler cette lacune. On apprendrait alors par quelles vicissitudes Sidjilmassa est encore passée, et de quelle manière son ancien nom est tombé dans l'oubli et a été remplacé par celui de Tafilala

Il ne nous reste donc qu'à espérer dans l'avenir et dans le courage de ceux que la difficulté des recherches historiques, en Afrique, ne rebute pas, pour combler cette lacune.

E. MERCIER.
Interprète judiciaire.

(La fin au prochain numéro).

CHRONIQUE.

AUZIA.

Aumale, le 20 mai 1867.

Il y a dix-huit mois à peu près, en creusant une fosse dans la maison Tuffière, rue des Chasseurs, on trouva, à 1 mètre 50 cent. de profondeur, environ, divers objets antiques. Je vous envoie ci-joint le dessin de la plupart d'entre eux.

Le nº 1, est un marteau ressemblant absolument à un marteau de maçon de notre époque, ce qui montre que les outils usuels acquirent bien vite la forme la plus commode à la main de l'ouvrier.

Nº 2. Soc de charrue ressemblant également beaucoup à celui employé aujourd'hui par les indigènes; les parties latérales relevées ont des dimentions plus considérables cependant. Les cultures antiques de notre contrée ne devaient donc être guère plus perfectionnées que celles des Arabes actuels.

Nºs 3 et 6. Morceaux de fer de forme prismatique, auxquels on ne peut assigner aucun usage particulier.

Nºs 4 et 8. Débris de socs semblables à celui portant le nº 2.

Nºs 5, 9 et 10. Coins ronds et carrés; les carrés pouvaient servir à fendre le bois.

Nº 7. Fer de lance bien conservé; ce fer était emmanché; la douille porte à son intérieur des débris du bois conservé par les sels de fer.

Nº 11. Débris d'une arme d'une autre forme que la précédente, sans doute un javelot, la douille présente également des traces de bois.

On déterra également une pierre taillée de forme hexagonale et à côté, où même encore placée dessus, dit-on, une masse de fer, qui devait être une enclume; plus quelques autres menus objets, entre autres, un petit vase de terre, cylindro-conique,

ayant pu servir de creuset et les débris d'une grande jarre ou pôt en terre à anse.

A la profondeur où se trouvaient ces débris, une ligne charbonneuse tranchant sur la couleur des couches inférieures et supérieures, et s'étendant tout autour de la fosse, dessinait le sol de l'ancien établissement.

De tout ce qui précède on peut conclure que le hasard venait de mettre au jour les vestiges d'une forge antique, dont le propriétaire s'occupait surtout de la fabrication ou du raccommodage des ustensiles aratoires et des armes. Mais comment se fait-il que des outils de fer, objets si précieux pour tous les peuples primitifs, soient restés si longtemps ensevelis? Comment a été détruite la maison du forgeron? Si Auzia fut perdue par les Romains à la suite d'une révolte indigène, comme on le pense généralement, que la ville ait été prise d'assaut ou évacuée par ses habitants dans l'impossibilité de la défendre, on ne s'explique pas que dans le premier cas, les vainqueurs n'aient pas recueilli des objets aussi utiles pour eux que des armes et des outils, et dans le second, que ces objets n'aient pas été emportés par leur propriétaire.

L'hypothèse d'un tremblement de terre, renversant Auzia de fond en comble, rend seul compte de l'abandon de la forge remplie d'ustensiles, et quoique cette hypothèse soit peu rassurante, elle paraît d'autant plus probable qu'il ne se passe guère d'années encore aujourd'hui, sans que nous sentions le sol frémir sous nos pieds.

Du reste, dans le dernier numéro de la *Revue*, en constatant la fréquence des dédicaces à Saturne, trouvées à Auzia, M. Berbrugger présumait que ces inscriptions votales pouvaient avoir eu pour but de conjurer les convulsions souterraines.

On a démoli dernièrement les vieux bâtiments élevés les premiers à Aumale et dans lesquels avaient été construits les fours de l'Administration. Ces bâtiments avaient été faits en partie avec les débris de l'ancien fort très-composé lui-même de matériaux romains.

Dans le mur même a été trouvée l'inscription suivante; je ne suis pas certain qu'elle ait été déjà publiée.

IVLIAE
AVC
MATRI
CAS R
RVM
AVZI (1)

L'inscription est parfaitement conservée, gravée nettement en lettres un peu irrégulières, ayant 0 mèt. 10 cent. de haut; elle est entourée d'un cadre à moulures très-simples. La hauteur de la pierre est de 0 m. 92 c., sa largeur de 0 m. 53 c.; c'est un calcaire compact. On peut, je crois, rétablir le texte ainsi: Juliæ Augustæ, matri castrorum Auziæ, et traduire: à Julia Augusta, mère des camps d'Auzia.

Pourquoi camps est-il au pluriel? Voulait-on parler en même temps d'Auzia et du castrum Auziense, dont les ruines se voient à Aïoun Bessem, chez les Arib?

A quelle impératrice se rapportent les noms de Julia Augusta?

En déblayant et nivelant la place de l'église, après les démolitions dont nous venons de parler, on a mis au jour de nombreuses pierres taillées, provenant de bâtiments antiques; près de l'école des filles, on a déterré un mortier en pierre, avec oreilles percées de trous pour pouvoir le manœuvrer; sa hauteur est de 0 m. 70 c., son diamètre à la partie supérieure est de 0 mètr. 65 cent. Les ustensiles antiques de même nature et d'aussi grandes dimentions ne sont pas rares. A quoi pouvaient-ils servir? J'en ai vu quelquefois employés par les Arabes et les nègres à piler du café. Telle n'était certainement pas leur destination autrefois. Cependant, on ne peut admettre que le pilage fût employé pour faire la farine ou l'huile. Outre que ce moyen eût été excessivement peu expéditif, les moulins antiques retrouvés en grand nombre ne laissent aucun doute à ce sujet. Peut-être y écrasait-on les matériaux propres à faire les ciments

---

(1) V. nos 5 et 6 de Caussade, p. 59; et Shaw, 83; et nos 3,558 et 3,560 de L. R. p. 425, d'après de Caussade. — V. *Rev. Afric.*, T. 7, p. 40, etc. et T. 10, p. 129. (N° 56).

si employés dans les constructions romaines. C'eût été là cependant un mode de fabrication bien primitif. Ces énormes mortiers servaient-ils tout simplement aux droguistes pour réduire en poudre les matières médicamenteuses et tinctoriales; leur profondeur les aurait rendus en ce cas bien incommodes. La longueur du pilon devait être considérable et conséquemment l'outil bien fatiguant à manier pour un seul homme. Étaient-ce bien des mortiers? Ce mot vient naturellement à la bouche en examinant ces sortes d'auges à cavité unique. Je laisse à de plus habiles à résoudre la question.

En creusant pour établir la rue formant le côté Nord de la place, on est tombé sur une grande quantité de pierres de taille encore en ligne. Les unes sont taillées en soubassements dont les figures 12 et 13 donnent le profil; leur hauteur est de 0 m. 43 c., leur longueur varie entre 0 m. 60 c. et 1 mètre 50 cent.; d'autres sont des bases de colonnes dont la figure 14 donne le dessin au trait; elles ont 0 m. 52 c. de hauteur et 0 m. 50 c. et 0 m. 61 c. de diamètre à la partie supérieure. Quelques-unes de ces bases sont entaillées latéralement, sans doute afin de pouvoir y ajuster les pierres voisines ou y sceller les colonnes.

En arrière de la ligne tracée par les pierres taillées, et contre le mur de la maison Champromis, qui repose en partie sur l'ouvrage, la pioche a mis au jour de nombreux fragments d'une mosaïque assez grossière. Les cubes ont 0 mèt. 015 mil. carrés, environ, et reposent sur un solide béton. Ils ont les couleurs blanche, jaune, bleu foncé et rouge brique et dessinent des enroulements dont quelques-uns se terminent en têtes de flèches, selon la figure 15.

Sur une grosse pierre taillée trouvée avec les bases de colonnes, était grossièrement gravé en relief un profil humain plus grand que nature. Je ne puis vous en envoyer un croquis car la pierre a disparu, la figure était imberbe, le nez proéminent; il n'y avait aucune trace de cou ni de buste, et le tout avait été évidemment tracé par un artiste bien inexpérimenté.

On m'a dit que les soldats employés aux fouilles y avaient recueilli quelques médailles.

Les anciens habitants d'Aumale se rappellent qu'à l'endroit où viennent d'être faites ces découvertes, on avait rencontré, lors de l'occupation du pays, des ruines provenant évidemment d'un bâtiment assez vaste et d'une construction assez élégante, entre autres, de nombreux morceaux de colonnes dont quelques-uns se trouvent encore devant les bureaux du Génie militaire. Cependant ces colonnes paraissent un peu grêles pour avoir pu s'adapter aux fortes bases déterrées ces jours derniers.

De tout cela on peut conclure qu'à l'endroit actuellement appelé place de l'église, c'est-à-dire, au centre même de la ville moderne s'élevait un monument assez considérable, peut-être le plus considérable de l'ancienne cité, temple ou demeure du principal personnage officiel.

La façade regardait directement le Sud.

GUSTAVE MERCIER.

Remarques de la rédaction. — Nous adopterions volontiers l'hypothèse de M. Mercier, qui attribue la destruction de l'antique Auzia à un tremblement de terre, si le fait sur lequel il s'appuie avait un caractère général, au lieu d'être isolé et par conséquent exceptionnel.

Nous concevons bien, par exemple, que l'étude des ruines de Tanaramusa Castra, auprès de Mouzaïaville, ait suggéré la pensée que ce centre avait pu être renversé par une commotion terrestre, puisque, sur tous les points de l'établissement, on trouvait, et en grande quantité, des objets que leurs propriétaires n'auraient certes pas laissés derrière eux, en fuyant devant un ennemi ordinaire et que dans tous les cas, cet ennemi n'aurait pas négligé de recueillir si on les lui avait abandonnés.

Nous croyons donc que, jusqu'ici, il n'y a pas lieu de remplacer l'hypothèse qui rattache la destruction d'Auzia à la grande révolte berbère de la fin du 3e siècle.

L'inscription communiquée par notre honorable correspondant est un exemple remarquable des vicissitudes que peuvent subir les monuments épigraphiques; vicissitudes qui sont parfois si nombreuses et si étranges qu'un document déjà connu et

publié, reparaît tout-à-coup comme une découverte nouvelle, l'identité n'étant pas toujours facile à constater, à cause des variantes de lecture des divers copistes.

Celle dont il s'agit ici, rétablie dans son intégrité est ainsi conçue, si nous nous en rapportons à nos copies les plus anciennes :

IVLIAE
AVG
MATRI
CASTRO
RVM
AVZI
ENSES

« A Julia (Domna) Auguste, mère des camps, les Auziensiens ».

Rappelons qu'au mois de novembre dernier, M. Mariande, capitaine adjoint à la direction provinciale des affaires arabes et chef du bureau arabe d'Aumale, a copié, sur la promenade des platanes, près de l'entrée du jardin public, l'épigraphe suivante qui provient de la démolition du *Bordj* et qui paraît être la précédente, plus complète que la copie de M. Mercier à la fin où il y a l'amorce de la finale ENSES, tandis qu'elle l'est moins au commencement où il manque évidemment le mot IVLIAE. Car si, dans une dédicace on n'exprime pas toujours le nom de celui qui l'a faite on n'omet jamais le nom de celui à qui elle est faite.

AVG
MATRI
CASTROR
AVZI
E....

En effet, la moulure figurée par le copiste, en haut et sur les côtés de cette épigraphe indique que, selon lui, il ne manque rien à ses parties supérieure et latérales. En bas, au contraire, il indique une cassure et ne donne que l'amorce de la première lettre, probablement un E.

Sans nous arrêter ici à rechercher si ces deux copies

appartiennent à la même inscription, — recherche impossible d'ailleurs sans avoir les monuments sous les yeux ou tout au moins un estampage, — disons quelques mots des vicissitudes certaines ou probables de ce document épigraphique.

Les mêmes nécessités politiques et militaires qui déterminèrent les Romains à fonder la colonie d'Auzia, et qui nous ont décidé à élever le poste d'Aumale sur ses ruines, avaient amené les Turcs à bâtir un *bordj* ou forteresse, sur le même point, le *bordj* ou *Sour el-R'ozlan* ou Fort des Gazelles.

Ce bordj a été édifié avec les pierres de l'ancien établissement romain, pierres parmi lesquelles un bon nombre portaient des inscriptions.

La Casba turque, ainsi qu'on la nommait encore, n'était pas utilisée lorsque nous la visitâmes pour la première fois, il y a vingt ans, époque où nous y avons copié sept inscriptions principales.

Plus tard, elle s'est trouvée englobée dans l'établissement des sœurs, et les épigraphes de la face Sud, les plus nombreuses et les mieux conservées, devinrent invisibles. Une démolition récente les a remises en lumière, mais non toutes, à en juger par le silence de notre correspondant.

Il serait donc fort à désirer qu'il voulût bien constater si les suivantes, qui étaient aussi dans les murailles du bordj en 1848, ont été recueillies lors de sa démolition et où elles sont actuellement :

1° Juliae Augustae, Matri Caesarum et Castrorum.... (à la face Sud).

2° ..Gargilio Q. f. Q. Martialis, Eq. R., etc. (Ibidem).

3° ... oi III cos. procos... etc. (à l'intérieur).

4° ...tonini....
pronepoti, divi Trajani Parthici, etc. (ibidem).

5° ... M. Summus L. Com., etc. (ibid.)

6° .. vi Matri diiiss... etc. (idid.)

7° D. M. S. — D. M. S.
Vnertu — Julius.
s felia V, a. etc. — ninus, etc. (ibid.)

A. Berbrugger.

Questions et réponses. — On nous adresse les questions suivantes :

1° Pourquoi, après avoir annoncé dans la *Revue africaine* que vous rameneriez à l'unité les innombrables systèmes de transcription des mots arabes de vos correspondants, n'avez-vous pas persisté dans cette bonne résolution et laissez-vous s'élever sous vos yeux une Babel cacographique capable de rebuter les plus intrépides en fait de lecture des mots de la langue indigène ? Pourquoi permettre, par exemple, qu'une même plume écrive dans un même article خيل, chevaux, tantôt *khel, kheil,* ou *khil* et *khail ?*

« Pourquoi laisser dénaturer par les transcriptions les plus baroques des expressions indigènes connues et usitées en français depuis des siècles et inscrites même dans nos dictionnaires, telles que Cadi, Caïd, etc..

« Il ne manque plus à ces messieurs que d'écrire *el-Djezaèr,* au lieu d'*Alger,* sous prétexte de couleur locale.

« O affectation d'Orientalisme, quelles transcriptions barbares tu as engendrées et tu engendres tous les jours ! »

2° Pourquoi ne pas appliquer à tous les articles l'utile système des notes de la rédaction ? La plupart de vos correspondants travaillent dans l'intérieur du pays, loin des grands centres et sans livres. Ils ne peuvent pas se formaliser si des collègues mieux placés qu'eux, sous ce rapport, redressent quelques inexactitudes ou comblent certaines lacunes. Votre œuvre est avant tout collective et c'est ce qui fait son mérite. Je suis fâché de voir que vous paraissiez l'oublier !

« Réponse, s'il vous plaît, par la voie du journal, car cela n'intéresse pas que moi. »

A ce qui précède, la Rédaction répond qu'après s'être imposé un travail long et rebutant, par amour de l'unité de transcription et de l'exactitude des faits, elle s'est aperçue qu'elle blessait les susceptibilités de quelques honorables correspondants qui tiennent à leur manière de représenter les mots arabes et qui ne veulent pas être complétés ni rectifiés. On a même été jusqu'à nous dire que la crainte de ces redressements, quoique faits pourtant avec tous les ménagements imaginables, empêchait plusieurs travailleurs éminents de nous communiquer des articles intéressants et utiles. Dès lors, nous avons dû nous abstenir de toucher en quoi que ce fût aux œuvres de ceux en qui nous avions reconnu cette double susceptibilité.

Nous l'avons beaucoup regretté, parceque nous avions regardé aussi notre publication comme un champ d'enseignement mutuel, quelque chose d'analogue à *l'Intermédiaire,* ce journal où chacun à son tour expose, propose, questionne, répond, complète et redresse sans prétention ni irritabilité; de sorte qu'après avoir passé par tous ces contrôles les questions se trouvent parfaitement élucidées.

On sait maintenant pourquoi nous avons dû abandonner partiellement ce programme et l'on voudra bien dégager notre responsabilité, partout où notre intervention n'a pu se produire.

BIBLIOGRAPHIE.

PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES DE LA LANGUE ARABE

PAR M. BRESNIER,

Professeur à la chaire publique d'Alger.

1 vol. in-18 anglais, chez Bastide, libraire-éditeur.

L'espèce de défaveur qui pèse sur l'étude de la langue arabe, si utile pourtant, je dirai même, si nécessaire en Algérie, au point de vue de l'administration et des relations commerciales, s'explique par le manque de livres élémentaires.

Toutefois une multitude d'ouvrages ont été publiés, par le secours desquels la littérature ancienne et moderne des Arabes devient accessible à beaucoup de jeunes gens, que la rareté des manuscrits et la difficulté de se les procurer auraient détournés de cette carrière. Parmi les orientalistes qui ont pris part à ce mouvement, le savant professeur d'Alger a conquis un rang distingué. Son *Cours pratique et théorique de langue arabe,* qui a été honoré d'une souscription du Ministre de la Guerre, en 1855, se distingue des autres grammaires, non seulement par la nouveauté du plan, mais encore par l'esprit méthodique avec lequel sont traitées les parties essentielles, telles que *l'emploi des formes temporelles des verbes* et *les divers usages des particules.* Ce travail éminemment systématique étonne au premier coup d'œil : mais peu à peu on s'habitue à le lire, et l'enchaînement rigoureux des règles qui y sont exposées, en facilite l'intelligence.

Le *Cours pratique et théorique* est généralement préféré par les étudiants européens à la *Djaroumiya,* espèce de rudiment

écrit à un point de vue tout-à-fait sémitique, et dont le style est tellement concis, que vingt ou trente scoliastes se sont donné la peine d'en expliquer et d'en paraphraser tous les mots ; comme s'il ne leur eût pas été plus aisé d'améliorer l'ouvrage en adoptant une rédaction large, simple et claire.

L'*Anthologie* et la *Chrestomathie* de M. Bresnier sont des recueils de morceaux littéraires et de pièces administratives, où les principes exposés dans les livres précédents trouvent leur application. On ne pouvait faire un meilleur choix. En effet, pour ne parler que de la *Chrestomathie*, qui ressemble sous plus d'un rapport à ces formulaires du cadi ou du khodja imprimés en Orient, les interprètes émérites la considèrent comme un modèle du genre. J'ai dit, sous plus d'un rapport, par la raison que le professeur semble s'être proposé, avant tout, d'initier ses élèves aux différentes nuances du style arabe moderne, en rapprochant des lettres, des actes, des circulaires, des jugements, provenant les uns des tribunaux indigènes, les autres de l'administration musulmane.

M. Bresnier a donc largement contribué, comme on le voit, au progrès des lettres arabes. Ses disciples ne sont pas les seuls à lui rendre cette justice. Mais, sans modifier sa doctrine, et même sans déroger aux traditions de l'enseignement supérieur, n'aurait-il pas dû faire quelques concessions aux besoins de la colonie, et publier dix ans plus tôt le manuel élémentaire dont le titre figure en tête du présent article ? Voilà enfin le livre que le public algérien attendait avec impatience : une démonstration simplifiée des principes de l'idiôme usuel, suivie des règles de la langue classique ; la pratique marchant de front avec la théorie ; les procédés de la conversation à côté des éléments du style.

Il ne nous déplaît pas, en vérité, d'entendre le maître aimé de tous, faire sa profession de foi en ces termes (p. 5) : « La langue arabe ne peut être apprise en Algérie de la même manière qu'en Europe, où elle n'a pour but que les hautes spéculations de la science. Elle doit ici s'appliquer, en outre, à des usages analogues à ceux de notre langue nationale, et par conséquent être appuyée à la fois sur la pratique et la théorie, parce que la seule routine sans principes ne présente qu'un chaos obscur et confine à jamais celui qui s'y livre exclusivement, dans une impasse étroite. Elle exige, pour un résultat nécessairement borné, de longues relations non interrompues avec les Indigènes. » L'opinion de M. Bresnier ne s'éloigne en aucun point de la nôtre. Nous savons parfaitement que la seule connaissance de la langue parlée ne peut mener à un résultat complet. Mais encore faut-il que les personnes auxquelles elle suffit, trouvent les moyens de l'acquérir. Or, un idiôme possédant une conjugaison de forme arrêtée, avec un certain nombre d'artifices ingénieux pour marquer les différentes nuances du temps ; un idiôme riche en locutions d'une brièveté et d'une énergie singulières, et qui rappelle toujours la mère langue à travers des concrétions purement extérieures, est une langue qui mérite bien d'être enseignée par principes. M. Bresnier n'a point dédaigné de combler cette lacune qui existait dans presque tous les cours. Il se met ainsi à la portée des commençants ; il vulgarise en même temps l'un des agents les plus efficaces de la fusion entre les deux races, le dialecte algérien. Le volume qu'il publie aujourd'hui dans des conditions d'élégance et de correction qui ne laissent pas d'attirer le regard des bibliophiles (1), se divise en trois parties :

1° Éléments de lecture et d'écriture ;

2° Le langage arabe ;

3° Éléments de grammaire arabe.

Passons tout de suite à la seconde partie, dont les difficultés ont été résolues par le professeur avec cette netteté et cette précision qui caractérisent ses leçons. Préoccupé à bon droit de l'absence de traités spéciaux, et se plaçant sur un terrain mouvant, il n'hésite pas à aborder l'analyse de ces expressions vives et familières que le peuple, c'est-à-dire la masse illettrée, a créées pour ses relations journalières, en dehors des institu-

(1) M. Bastide, dont le goût pour les belles éditions ne s'arrête devant aucun sacrifice, a mis tout en œuvre pour que les *Principes élémentaires de la Langue Arabe* figurassent dignement à l'Exposition universelle de 1867. Il avait été primé deux fois dans les expositions précédentes. Succès oblige.

tions grammaticales, telles que *ma da bïa*, je voudrais bien, c'est-à-dire, *combien cela me conviendrait! combien cela avec moi!* (page 107) — et la locution « ne plus... faire » que l'on traduit par l'idiotisme *ma bka l...* (il ne reste plus à...) avec les affixes correspondant à chaque personne : ***Ma bka lna merdjaou hona*** (il ne nous reste plus, il ne nous arrivera plus que nous revenions ici). Quant aux phénomènes reconnus par l'usage, ce que j'appellerai les *faits de langage*, il se borne à les consigner, dans l'ordre où ils se présentent. La manière du professeur est tout entière dans les citations suivantes :

« Du verbe ***avoir*** (p 76). L'expression prépositive ***and,*** (auprès, chez), se construit avec les affixes comme les autres mots ; mais elle a dans la langue usuelle une importance toute spéciale.

« L'idée ***avoir*** n'est pas exprimée par un verbe comme chez nous ; on se sert de la préposition ***and,*** (chez), et l'on dit : ***chez moi, chez toi, chez lui,*** etc. ; dans le cas où nous disons : ***j'ai, tu as, il a,*** etc. »

L'idée de *dette* donne lieu également à une observation qui peut être considérée comme règle (p. 150) : « De même que l'équivalent de notre verbe ***avoir,*** celui du verbe ***devoir*** manque en arabe. ***Devoir*** se traduit par le verbe ***sâl, demander, réclamer,*** avec la préposition ***l*** (à). On dit donc, usuellement, par exemple : Je lui réclame..., pour dire ***il me doit ;*** il me réclame..., c'est-à-dire ***je lui dois.***

Les réflexions relatives à l'idée de possession (p. 69), portent l'empreinte du précepte. N'est-ce pas ainsi que parlait Lhomond ? « Il faut noter qu'il n'y a pas de pronom possessif en arabe, et que l'on ne peut pas dire, par exemple : ***ma maison, votre livre.*** On dit : la maison ***de moi,*** le livre ***de vous.*** On exprime d'abord le nom de l'objet possédé, et l'on y joint le pronom personnel. En principe, tout complément s'énonce à la suite de son agent. »

J'arrive au chapitre du verbe (p. 81). La conjugaison y est expliquée avec soin dans tous ses détails. Mais, pourquoi passer sous silence le verbe de quatre lettres ? S'il est en philologie un fait intéressant et digne d'être étudié, c'est, à coup sûr, le système, et, si je puis parler ainsi, la constitution physique des verbes quadrilittères dans le dialecte africain, de ces verbes à l'aide desquels le peuple peint les idées, reproduit les sons et les mouvements, sans autre artifice que la combinaison des lettres et la cadence des syllabes. Les quadrilittères embrassent à eux seuls la plus grande partie des onomatopées ; ils forment le côté pittoresque du langage ; nécessairement ils sont plus nombreux que dans le style classique. Bien qu'ils se conjuguent comme le verbe trilittère régulier, j'aurais voulu qu'on leur réservât une place dans la seconde partie des ***Principes élémentaires.*** Il y avait encore un avantage réel à ce que l'on ajoutât aux différents types de l'adjectif quelques paradigmes très-usités en Algérie, tels que : ***zelâbehi,*** faiseur de dupes ; ***feçaïdi,*** mauvais sujet ; ***chelaouchi,*** imposteur ; ***kodjaïmi,*** grand causeur ; ***dhohouki,*** rieur ; ***khechaïmi,*** qui a beaucoup de fierté ; ***niacheni,*** habile tireur ; ***mekhazeni,*** qui tient à l'administration.

Si nous examinons la troisième partie du volume, elle nous représente en abrégé la grammaire arabe publiée en 1855 par M. Bresnier, et nous pouvons affirmer que cet abrégé ne diffère du livre principal que parcequ'il contient moins de matériaux. Tout y est semblable : même plan, mêmes définitions, mêmes exemples. L'élève n'aura donc rien à désapprendre, et en abordant l'ouvrage complet, il ne fera qu'ajouter à ce qu'il sait déjà.

Dans cette partie, qui est le domaine de la langue savante, ce que le professeur a traité avec le plus de lucidité, c'est la théorie si compliquée des dérivés du verbe primitif. La racine ***faal*** sert de paradigme aux grammaires arabes, pour toutes les formes des verbes, soit primitives, soit dérivées ; pour toutes les inflexions grammaticales du verbe ; pour tous les noms et adjectifs qui en tirent leur origine ; et même pour les pieds des vers et les règles de la prosodie. Ils composent avec cette racine, des termes techniques qui deviennent les noms des formes grammaticales. Par conséquent, dès qu'on est parvenu à reconnaître la racine et à la dégager des créments ou lettres serviles, on a la clé du dictionnaire. ***Istaktaba*** signifie : « prendre quelqu'un pour secrétaire. » Pour trouver ce mot à sa place, dans un lexique, il faut savoir que la dixième forme du verbe ***Kataba*** est établie

par l'addition des trois lettres *élif*, *sin*, *ta*, préposées à la racine.

Le rôle des formes consiste à indiquer : 1° l'idée de faire faire, d'attribuer ; 2° de diriger l'action vers ou contre un objet ; 3° de réciprocité et de continuité; 4° d'un verbe passif ou pronominal ; 5° de simuler, de chercher à faire, et d'implorer. Mais, comme toutes ces nuances ne peuvent pas convenir à la signification primitive de chaque verbe, par contre, toutes les formes ne s'appliquent pas à un même verbe. Dans ce cas, l'usage sera le meilleur guide.

Quant aux prépositions, soit préfixes, soit isolées, nous regrettons que M. Bresnier n'ait pas cru devoir entrer dans quelques détails. Il en a fait l'objet d'un simple alinéa. Cependant, l'influence qu'elles exercent sur la signification des verbes, quand elles leur servent de moyen pour se lier à leurs compléments, donnait lieu à des observations intéressantes, comme dans cette phrase : *lam akdir ala zalika.* « je n'ai point pu *sur* cela » pour dire : je n'ai point pu (faire) cela.

Concluons cet examen déjà trop long. Quelque valeur que l'on assigne aux observations que nous a suggérées la lecture attentive des *Principes élémentaires*, il n'en reste pas moins avéré que l'auteur a rendu un nouveau service à l'Algérie, sa patrie d'adoption, en formulant dans un style intelligible les lois qui régissent la langue de Mahomet. Nous souhaitons tout le succès qu'elle mérite à cette publication, qui sera accueillie avec d'autant plus de faveur qu'elle contient l'expérience de trente années d'enseignement.

Alger, le 13 juin 1867.

A. CHERBONNEAU.

Pour tous les articles non signés:

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

11e Année. N° 64. JUILLET 1867.

Revue africaine

ETHNOGRAPHIE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les nos 42, 43, 54 et 63 de la *Revue*.)

XXIII.

LA RÉGION DE TRIPOLI.

Au temps d'Homère, les Grecs ne connaissaient la Lybie que par les chants de Timœthès sur l'Egypte et l'Ammonium, par les pirateries de Ménélas et par les aventures fabuleuses d'Ulysse chez les Lotophages. — Quand, plus tard, Kyrène fut bâtie et que ses navigateurs eurent découvert la grande Syrte, les Grecs placèrent dans la région ultérieure encore inconnue, les peuples mangeurs de lotos qu'ils ne pouvaient fixer sur la côte orientale de la Méditerranée, où nul fruit n'était assez savoureux pour faire oublier au voyageur étranger le souvenir de sa patrie.

Ce fut vers cette époque qu'Hérodote vint à Kyrène et qu'on lui parla des Lotophages; mais on sent à la lecture de l'illustre historien qu'il n'y croyait guère et qu'il eut bien voulu renvoyer ce peuple dans le pays des fables; mais il n'osa contredire Homère ni l'opinion générale, et se contenta de restreindre leur domaine à un promontoire de la côte. — Dès lors leur cause fut gagnée et, bien que les anciens aient sans cesse cher-

ché, sans pouvoir la trouver, une place fixe pour les Lotophages, nul n'osa s'aviser de nier leur existence. — Moins scrupuleux qu'Hérodote, et d'ailleurs préoccupé avant tout de son but spécial (la description des hâvres et des ports), Skylax répandit les Lotophages tout le long de la petite Syrte. — Artémidore fit plus et les étendit, à travers l'intérieur, des environs de Kyrène aux bords de l'Atlantique. — Strabon ne leur trouvant pas de place sur la côte, les exila dans l'île de Meninx ; mais Méla et Pline les en expulsèrent pour les établir au fond de la grande Syrte, auprès de l'autel des Philènes. Ptolémée les y trouva, mais comme il avait bien d'autres tribus à y placer, il les fit reculer jusqu'aux rives du fleuve Kinyps où ils finirent par disparaître, après dix siècles d'une existence usurpée (1).

La vérité est que ce mot étant de formation Grecque, ne pouvait être connu des indigènes et qu'il doit par conséquent être banni de toute géographie positive. Le véritable nom des habitants des Syrtes était *Makes*, mot qui paraît indiquer soit en phénicien, soit plutôt en libyen, le voisinage de l'*eau salée* (mer ou marais salants). — Polybe, le premier, décrivant à grands traits la masse des nomades alliés de Carthage, la divise en Maures de l'Océan, Massyles, Massésyliens et *Makkéens*. Diodore fait des Makes la plus nombreuse des quatre nations Libyennes et nous apprend qu'ils occupaient toute la côte des Syrtes. — Skylas, il est vrai, partageait cette région entre les Makes et les Lotophages; mais ceux-ci n'ayant jamais existé comme peuple distinct, il ne reste plus que les Makes. — Pline enfin les place aussi dans leur région, et s'il ne la leur donne pas toute entière, c'est par suite d'un malentendu facile à expliquer (2).

Ces Makes faisaient partie de la grande race Libyque, race dont Œthicus, dans les derniers temps de l'Empire, nous a donné le nom sous la forme *Mazikes*. Il n'en est pas moins certain, malgré le silence des historiens précédents, que ce nom était connu par

(1) Homère : Odyssée, ch 9, vers 80, et ch. 10, vers 84. — Hérodote, p. 177. — Skilax : p. 48. — Strabon, citant Artémidore : l. 17, ch. 2, § 8. — Strabon : l. 17, ch. 2, § 15. — Pomp. Méla 1, 7. — Pline, 5, 4. — Ptolémée : 4, 3.

(2) Polybe : 3, 33, — Diodore : 3, 48, — Skilax : p. 47. — Pline : 5.

la masse de la nation pour être le sien et qu'elle le revendiquait pour tel en de nombreuses occasions. Si l'on remarque, en effet, qu'il n'y a pas un coin de terre en Lybie où ce nom ne se soit montré au moins une fois dans l'histoire sous l'une des formes Zaüekes, Maziques, Arzugues ou Zouagha, et qu'aucune hypothèse d'émigrations successives ne peut expliquer tant d'apparitions soudaines. — Si l'on se rappelle d'un autre côte qu'Œthicus donne à tous les indigènes le nom de Mazykes et que les généalogistes musulmans font descendre tous les Berbères d'un patriarche nommé Mazigh ; — si l'on pense enfin que le nom d'Amazigh est revendiqué comme leur appartenant, par beaucoup de peuples berbères de nos jours, et qu'il est le seul nom certain de tous les indigènes du grand désert (ïmouchèk) et la seule langue autochthone parlée dans le nord de l'Afrique (tamachikh), il faut bien se résoudre à admettre que ce mot Zèkes, sous ces formes variées, a toujours été le véritable nom générique de tous les Libyens (1).

(1) Hérodote, le premier, nomme les Zaüèkes (4, 193). Pline mentionne la région Zeügitane (5, 4), que le cosmographe Œticus (p. 731) et Isidore de Séville (14, 5) nomment Zeügis. Cette forme qu'on revoit dans l'Ethnique Ausuagensis (Not. épisc. de la Byzacène), est la même que celle du mot musulman Zouagha (Ben Khald. : 1, 258).

La forme Mazique paraît en premier lieu dans Ptolémée, qui cite dans la Césarienne les Maziques (4, 2) et dans la Tingitane les Masiques (4, 1); mais déjà Suétone (vie de Néron, ch. 30) avait cité des Mazaces en Numidie; Lucain avait aussi parlé de Mazaces (Pharsale 4, 156) et Opplen des chevaux Africains qu'il nommait Mazèkes (Cynég. 1, 170). — Après Ptolémée, Œthicus parle des nombreuses tribus Masiques, Ammien Marcellin (29, 22) nomme les Maziques du Chélif, Philostorge (11, 8) et Synésios (lettres 58 et 94) les Maziques des environs de Kyrène. — Après eux la Notice de Numidie cite un évêque Mazacensis, et enfin Corippus (Johannide) fait mention des Mazax parmi les alliés de Carcasan. — C'est cette forme Mazique qui a donné naissance au mot Mazigh des généalogistes Arabes.

La forme Arzugues, plus nouvelle, paraît en premier lieu dans Œthicus (cosmogr.), dans Orose (1, 2) dans Julius Honorius, et dans Corippus qui parle du désert d'Arzugis. — La Tripolitaine, dans une décrétale de 416, est nommée provincia Arzugitana. — Sidoine Apollinaire écrit Auxuge. — Cette forme revivait chez les Arabes, sous le nom Ourchik, comme nous le verrons tout-à-l'heure.

Sidoine Apollinaire (Panégyrique de Majorien) écrivait Auxuge.

La forme Zig ou Zek, la plus simple, apparaît dans le nom des Zygantes d'Hérodote (4, 194), dans l'ethnique Zeggensis (Not. de la proc^ce. de 384),

Ce nom pourtant disparaissait parfois. Cela arrivait quand une tribu plus puissante que ses voisines les soumettait à son obéissance et imposait son nom à la confédération formée sous ses ordres. — Mais quand cette tribu, affaiblie à son tour, laissait échapper le commandement, les peuplades délivrées ne se connaissant plus d'autre nom commun que le nom national de Maziques, le reprenaient avec éclat.

Revenons-en aux Makes. Cette population était composée de différentes tribus dont l'historien Hérodote n'a nommé que les deux principales : les Machlyes qui demeuraient tout contre le lac Triton, et les Gindanes qui s'étendaient du pays des Machlyes aux rives de Kinyps (1). Hérodote fait d'ailleurs de ces deux tribus, deux peuples indépendants des Makes ; mais c'est là une erreur, comme on le voit par ce que j'ai dit plus haut et comme le prouvent d'ailleurs les noms mêmes des Machlyes (Mak-li) et de leurs voisins les Machynes (Mak-Kin) et les Maxyes (Mak-Gest) dans lesquels apparaît le radical Mak. — Un auteur grec, Calliphanes, semble même affecter le nom de Machlyes à tous les Makes de la côte, car il fait confiner ces Machlyes aux peuples Nasamons, c'est-à-dire au fond de la grande Syrte (2).

La côte des Syrtes fut visitée de bonne heure par les Carthaginois, qui y fondèrent de nombreux comptoirs (emporia), y attirèrent les indigènes et créèrent ainsi dans le pays une forte population Libophénicienne. — Cette population n'était pas même exclusivement vouée au commerce maritime, elle avait aussi des villes dans l'intérieur, car Strabon nous apprend que de ce côté la Libophénicie s'étendait jusqu'aux régions montagneuses derrière lesquelles erraient les Gétules (3). Cela n'empêchait pas d'ailleurs qu'il existât encore en deçà de ces montagnes un grand

et dans le nom Zakia des généalogies Zenètes. — Avec l'adjonction de la terminaison *oua*, elle a donné l'ethnique Ziguenses de St-Augustin, le nom Mons Ziquensium de Victor de Vita (voir plus haut), le nom Ilasguas de Corippus, et enfin le nom Zeggaoua des musulmans (Ben Khald., 1, 275).

(1) Hérodote, p. 176 et 178.

(2) Pline (5, 4) «... Supra Nasamones confinesque illis Machlyas, androginos esse... Calliphanes tradit... »

(3) Strabon : l. 17, ch. 2, § 15.

nombre de tribus autonomes, entre autres les Gindanes d'Hérodote.

Les Makes, tour à tour mercenaires ou ennemis de Carthage (1), semblent avoir profité de la brèche faite dans le Tell par les Massyles pour s'y établir avec eux, ils furent dès lors compris dans leur nombre. — En revanche dans les parcours qu'ils laissèrent libres, vinrent s'établir d'autres tribus de même race, entre autres les Kinithii, qui occupèrent au fond de la Syrte les anciens parcours des Machlyes ; mais il y vint en même temps une foule de fractions Gétuliennes accourues de l'Ouest, d'où ces peuples commençaient à essaimer des hordes nombreuses. En attendant qu'ils pussent se rendre maîtres du Tell, ils servaient, les uns contre les autres, les possesseurs du pays cultivé, et, ne pouvant les piller comme ennemis, les pillaient comme alliés. On les voit mêlés comme mercenaires aux guerres de Jugurtha et de Marius, de Juba l'Ancien et de César (2). Celui-ci étant devenu seul maître de la république, ils n'en continuèrent pas moins à dévaster la province romaine. Cornélius Balbus les en punit en parcourant leur pays et celui des Garamantes leurs complices (44 avant J.-C.) (3). Octave les ayant compris dans le lot de Juba II, ils déclarèrent vouloir obéir aux Romains et sous ce prétexte leur firent la guerre. Ils furent, cette fois, assez difficiles à réduire, et Cornélius Cossus qui les vainquit, en put obtenir le titre de Gétulique (4). Sous Tibère, la révolte fut encore plus tenace : les Misulames et les Garamantes forcèrent les Kinithii à prendre part à la révolte et à faire aux frontières romaines une guerre de pillages, de meurtres et d'incendies. Ils demandèrent la paix à la mort de Tacfarinas (5) ; mais si cette paix fut dès lors observée par les peuples

(1) Hérodote, 5, 42. — Diodore, dans un fragment attribué au 26e livre, parle des cruautés exercées par les Carthaginois sur les nomades *Micatanes*, à la suite de la guerre des Mercenaires. Ces Micatanes paraissent être les Makes.

(2) Salluste (Guerre de Jugurtha). — Hirtius (Guerre d'Afrique, 13 et passim) et Dion Cassius, l. 43.

(3) Pline, 5, 5.

(4) Dion Cassius, l. 55, et Florus, 4, 12.

(5) Tacite, *Histoires*, 4, 50. — Pline, 5, 5.

du Djérid, les tribus de la Tripolitaine continuèrent à aider ou à ne pas empêcher les courses que faisaient les Garamantes du désert sur le pays soumis. — Sous Vespasien, par exemple, ces Garamantes purent dévaster sans résistance le territoire de Leptis, pendant quelque temps, sous prétexte de soutenir contre cette ville les habitants d'Œa. Ils n'en furent chassés que par le légat Festus, venu de Carthage avec une armée (1).

Voici comment étaient distribuées à cette époque les tribus de la Tripolitaine (2) :

1° Au Sud de la petite Syrte et à l'Est du lac Triton, on trouvait d'abord les Kinithii, puis à l'Est les Nigintines (Gindanes d'Hérodote), qui s'étendaient jusqu'au fleuve Kinyps. Au delà, sous la grande Syrte, on retrouvait les Makes bien reconnaissables sous le nom altéré de Samamykes que leur donne Ptolémée.

2° En revenant au Sud des Kinithii, Ptolémée cite une série de populations qui s'étendaient par le versant Sud-Ouest, des monts Tripolitains jusqu'au de-là des sources du Kinyps. C'étaient :

a. Les Giplousii ou Sigiplosii, dont le nom seul prouve que c'étaient des montagnards, le mot Gebel signifiait montagne dans les idiômes sémitiques.

b. Les Achimènes, que Pline nomme Hammanentes (3) et sur lesquels il donne des détails intéressants : l'Oasis qu'ils habi-

(1) Tacite, *Histoires*, 4, 50. — Pline, 5, 5.

(2) Ptolémée, 4, 3. « ... Au-dessus de la petite Syrte se trouvent les Kinitiens qui sont tournés vers l'Orient, et, jusqu'au fleuve Kinyps, les Nigintines. — Autour du fleuve lui-même sont les Lotophages. Ensuite, au-delà de la grande Syrte les Samamykes, et après les Nycpiens au-dessous desquels sont les Eléons. En revenant au-dessous des Kinithiens sont les Giphonsiens, après ceux-ci les Achœmènes, puis les Moutourgoures au-dessous desquels sont les Mouchtouses. — Au-dessous des Nigintines sont les Astacoures ; au-dessous des Lotophages les Eropées, ensuite les Dolopes sous lesquels sont les Erébides. — Sous les Samamykes sont les Damensiens, après eux les Nychènes, sous lesquels sont les Nycpiens. Sous les Nycpiens et les Eléons sont les Makes Syrtiles et la Libye déserte... » 4, 5. « ... Entre les Maurales et les Noubes sont les Armies, les Thales, les Dolopes et les Astacoures jusqu'à la vallée de la montagne Garamantique... »

(3) Pline, 5, 5. — « ... Post Nasamones, Hasbytæ et Macœ vivunt. Ultra eos Hammanientes XII dierum itinere a Syrtibus ad Occidentem... Ab his ad Troglodytas hiberni occasus plagâ dierum IV iter... »

taient, dit-il, était à douze journées Ouest de la grande Syrte, en passant par le pays des Makes. Cette oasis était de tout côté environnée de sables, mais des puits peu profonds y fournissaient de l'eau en abondance. Leurs maisons étaient construites soit en pierre soit en sel que les habitants allaient tailler dans la montagne. — Au Nord-Ouest, certains indigènes habitaient des cavernes naturelles. Les Grecs les nommaient Troglodytes.

c. Les Moutourgoures. Ce nom est inconnu, mais comme la direction de la route place ce peuple dans les monts Girgir ou Guergour, on peut lire les Mougourgoures au lieu de Moutourgoures et traduire ce nom par les habitants du Guergour (Am. Guergour).

d. Enfin les Mouchtouses, dont le nom est une forme du mot Makatoutes, nom des habitants de la grande Syrte auxquels il faut les assimiler.

3° Au Sud des Nigintines, on trouvait la tribu des Astacoures dont le nom a une signification particulière que l'état actuel de la science ne permet pas encore de déterminer sûrement. Ces Astacoures s'étendaient aussi sur l'autre versant des monts Tripolitains, vers le Fezzan. Ils avaient à l'Est les Eropées ou Erebides que Ptolémée prenait pour deux peuples différents ; preuve qu'il s'est contenté de juxtaposer, dans ses cartes, des éléments identiques tirés de documents divers, sans songer autrement à les comparer et à les fondre entre eux. — Après les Eropées on rencontrait les Dolopes, lesquels ainsi que les Astacoures s'étendaient sur le versant intérieur des monts Tripolitains.

4° Au Sud des Makes (Samamykes) se trouvaient les Damensiens, peuple inconnu, puis les Eléons et à côté d'eux les Nychènes ou Nycpiens, dont Ptolémée formait encore deux peuples différents ; près de ceux-ci et dans l'intérieur, le même auteur plaçait les Makes Syrtiques qu'il avait déplacés de la côte au profit des Samamykes, sans s'apercevoir encore que ces deux peuples n'en faisaient qu'un.

Toutes ces tribus se tinrent en pays sous les Flaviens, sous les Trajan et même sous les Antonins ; mais on sentait qu'elles frémissaient sous le joug, d'ailleurs une pression irrésistible commençait dès lors à pousser sur l'Occident les tribus voisines

de l'Egypte. Les Obèles, les Sentiles, les Anérittes chassés de la Marmarique par les Ilasguas, les Araraoakèles (Heragha) fuyant la Kyrénaïque, leur patrie; les Siles, surtout, expulsés de leur demeure d'Augila, se répandirent, sous Septime Sévère, autour de Tripoli et de Garama. Ce prince, qui était de Leptis, voulut sauver au moins la Tripolitaine de leurs convoitises et fit élever partout des forts et des fortins (1). Il ne réussit qu'en partie, même dans la région maritime et ne put empêcher que les Seli ne s'étendissent au-delà de la grande Syrte, et les Heragha tout près de Tripoli. Les autres Seli, poursuivis par les Ilasguas et poussés sur les Garamantes, expulsaient en même temps ceux-ci de la Phazanie et les rejetaient dans les déserts de l'Ouest.

Les Ilasques parurent bientôt à leur tour, à la suite des Seli du Sud, qu'ils absorbèrent presqu'entièrement et qui ne reparurent que bien plus tard sous le nom de Louata, que Procope rend par Levathes ou Lebatai, Corippus par Languanten et Ilaguaten.

Quant aux vainqueurs, leur nom seul nous indique que, cette fois, encore, nous retrouvons ici la grande race indigène des Zèques. — Quand leurs premières hordes se montrèrent au Nord du Djerid, les gouverneurs Romains se mirent en devoir de les combattre; mais bientôt, effrayés de la puissance des envahisseurs, ils employèrent la présence de l'empereur Maximien, qui passa bientôt en Afrique, mais combattit les Ilasguas sans pouvoir les refouler (2).

A son départ, les Nomades reprirent le cours de leurs dévastations. Les Austures, une de leurs bandes, devinrent, sous les fils de Constantin, la terreur de la Tripolitaine. Encouragés par l'insouciance des ministres de Valentinien, on les vit à plusieurs reprises, piller les territoires des plus grandes villes, et ils poussèrent une fois l'audace jusqu'à incendier les faubourgs de Leptis. Des intrigues de cour cachèrent la vérité à l'Empereur, qui ne l'apprit que par une révolte terrible du Tell Mauritanien.

(1) Spartien (Vie de Septime Sévère) « ... Tripoli undé oriundus erat, contusis bellicosissimis gentibus, securissimam reddidit ac pacem diuturnam, oleum gratuitum et fœcundissimum agrum donavit... »

(2) Corippus, (Johannide) 1 478 — 4, 822 — 6, 530.

La guerre qu'elle amena dans l'Ouest laissa toute liberté aux Ilasguas, qui devinrent si complètement maîtres de la Tripolitaine, qu'ils absorbèrent sous leur commandement toutes les tribus indigènes et que la Tripolitaine en reçut des habitants le nom de région des Arzugues, dénomination qui finit par passer dans la langue officielle du temps (1). A l'Est, ce même peuple était connu sous le nom de Maziques, qu'Œthicus, avec plus de justice, appliquait alors à toutes les hordes de la Libye (2).

Les Arzugues devenus maîtres du pays ouvert, rendirent à leurs troupeaux les cantons cultivés, après avoir forcé les colons et les laboureurs à se retirer dans les villes. Ces places privées de leurs zônes de culture retombèrent bientôt au rang de simples comptoirs commerciaux, et par la suite des temps beaucoup même d'entre elles furent abandonnées tout-à-fait, comme on le voit par un passage de Procope et par l'examen des listes épiscopales (3).

La Tripolitaine fut une des provinces que l'empire céda à Genséric; les Vandales à ce qu'on suppose, la nommaient Abaritane ou Sabratane, du nom sans doute d'une de ses villes nommée Abrotonum et aussi Sabratane. Du reste ils n'en gardèrent que les places fortes et laissèrent le pays ouvert aux nomades. Une fois ils essayèrent pourtant, sous le roi Gonthamond, de s'y présenter en armes, mais ils furent si cruellement battus par un chef indigène nommé Kaban, qu'ils n'osèrent plus y reparaître. Les indigènes d'ailleurs devenaient de plus en plus nombreux dans le pays, car outre les anciennes peuplades du temps

(1) Décrétale du pape Innocent aux évêques de la province Arzúgitane en 416. — Œthicus «... Tripolis provincia quæ est... regis Arzugaum.

(2) Œthicus «... Oceanus meridianus habet... Maria duo, insula Septem... et gentes Mazices multas... »

(3) Procope (G. des Vandales) nous apprend que la grande Leptis ayant été détruite de fond en comble par les Levathes, ses habitants l'abandonnèrent et elle fut envahie par les sables. (Voir : Univers Pittor. — Afrique ancienne de M. d'Avezac, p. 254

Quant aux notices, elles nous montrent que d'habitude la Tripolitaine ne fournissait qu'un représentant aux conciles, quand les autres provinces en fournissaient trois, et qu'en 484, sous Hunéric, il n'y avait que 7 évêchés en Tripolitaine; quand la Sitifienne en comptait plus de 40 et les autres provinces Africaines jusqu'à 150 chacune.

de Ptolémée et des Sévères, outre les Arzugues du temps de Valentinien, on y voyait affluer des pays de Kydamès, du Djérid et du Zab, une foule de tribus belliqueuses, en si grand nombre, qu'il faut nous arrêter à cette époque de l'histoire du pays pour faire le recensement des peuples qui occupaient les bords de la Syrte.

1o En premier lieu nous compterons les Hoouara ou Ilasguas qui, sans y avoir eux-mêmes de fractions étaient les suzerains des tribus Tripolitaines et qui demeuraient eux-mêmes dans les déserts du Fezzan et de Ghadamès, et s'étendaient d'un côté jusqu'à l'Egypte et de l'autre, jusqu'aux déserts de la Numidie, dont les dernières montagnes au Sud portaient le nom de monts Suggar (As-Hoggar) (1).

2o Les Louata, qui dominaient autour de Tripoli et de Cabès. Procope écrivait leur nom *Lebathai*, ce qui se prononçait Levathes. Corippus les nommait Languantem et plus correctement Ilaguatem (يلاوتن). Ce peuple descendait des Seli absorbés au temps de Maximien par les Ilasguas (2).

3o Les Arzugues, dont le nom commençait à s'éteindre probablement parce que les peuples de leur confédération s'en étaient retirés et reconnaissaient la suprématie, soit des Hoouara, soit des Louata. — On les nommait déjà Zouagha, comme le prouvent deux noms d'évêchés de la Byzacène : Auzuagensis et Ausuagensis gemina. — Dans certains cantons c'étaient les formes Zèkes ou Maziques qui dominaient, témoin les ethniques Zeggensis, Mizigitana, Mazacensis, Muzucensis des listes épiscopales (3). Lors de l'Islamisme on ne connaissait plus de tous ces

(1) Œthicus «... Numidia habet... à meridie montem Suggarem...»

(2) Ce fut autour de Tripoli que les Louata furent trouvés par les premières bandes Arabes. L'annaliste Ben Abdelberr (11e siècle) écrivait dans le récit d'une prétendue émigration Copte en Afrique « qu'une des « familles Coptes, nommée Louata, occupa le territoire de Tripoli, et « qu'une autre peuplade, les Nefza, s'établirent auprès de cette ville... » (Ben Khaldoun, t. 1, p. 181).

(3) Voir : *Univers pittoresque*. Afrique ancienne de M. Yanoski, p. 46. 47 et 49 — ainsi que les commentaires d'Henri de Noris sur le synode de Carthage (416 de J.-C.) — (Œuvres de St-Augustin, Ed. Garnier, t. 12, p. 503).

noms de peuples, que celui de Zouagha, des environs de Tripoli (1); mais les autres formes du mot parvinrent confusément jusqu'aux musulmans, qui firent prédominer dans la généalogie des peuples Zenètes, les noms d'*Ourchik* et de *Zakia*, dans lesquels on retrouve facilement les mots *Arzugue* et *Zèkc* (2).

4o Les Nefouça. — Peut-être ce peuple, qui faisait partie des Nefza, n'avait-il pas quitté sous les Vandales le Djérid sa patrie; mais en tout cas il ne devait pas tarder, car dès avant l'invasion musulmane, il était nombreux et puissant dans les environs de Sabrata (3).

5o Les tribus antérieures aux Arzugues et que nous avons déjà mentionnées; c'est-à-dire les Astacoures, les Obèles, les Sentites, les Anérittes et les Araraoukèles ou Heragha. — Les Astacoures étaient encore représentés dans le pays par une bourgade épiscopale (Mozotcoritana). C'est le dernier souvenir certain qu'ils aient laissé dans l'histoire, quoiqu'il soit possible qu'ils furent représentés sous les musulmans par les Tagora, que Ben Khaldoun comptait parmi les Zenètes et qui ont laissé leur nom à une dépendance de Tripoli (4). Quant aux Obèles, aux Sentites et aux Anérittes, tout ce qu'on en sait, c'est qu'ils existaient encore puisqu'ils reparurent plus tard (5). On ignore leur demeure et s'ils sont placés ici autour de Tripoli, c'est dans la supposition qu'ils y accompagnèrent les Heragha, leurs compagnons de fortune. Ceux-ci y demeuraient en effet et léguèrent leur nom à une localité du canton (6).

A ces cinq peuplades, il faut ajouter les Gadabitans, population qui, sous Justinien, professait encore le paganisme grec (7).

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 258.

(2) Ben Khaldoun, t. 3, p. 186 et 187.

(3) Ben Khaldoun, t. 1, p. 226 et 227.

(4) Univers pittor. : Afrique chrét. de M. Yanoski, p. 49. — Ben Khaldoun, t. 3, p. 186 et t. 1, p. 160.

(5) Ben Khaldoun (1, 274) mentionne parmi les Hoouara; trois tribus nommées Bel, Satat et Andara.

(6) Ben Khaldoun nomme les Heragha parmi les Hoouara (1, 275) et place Heragha dans les dépendances de Tripoli (1, 160).

(7) Univers pittor. : Afr. ancienne. — M. d'Avezac citant Procope, p. 254

Ce fait implique un séjour déjà ancien dans un canton civilisé et le nom d'Aguedabia qu'ont laissé les Gadabitans (1) à une ville demi-ruinée de la côte, confirme entièrement cette donnée. Il semble indiquer de plus que cette bande était formée de paysans indigènes rendus à la vie nomade par les malheurs du temps.

6° Enfin une foule de tribus Zenètes accourues du Zab et qui appartenaient à toutes les fractions de cette grande race. C'étaient :

a. Les Demmer mentionnés dans la Notice épiscopale de Byzacène par l'ethnique Utimmirensis (2). Ces Demmer occupaient probablement déjà, comme sous Mahomet, la montagne qui porta leur nom. A la suite de tant de dominations successives des Arzugues, des Zenètes et des Hoouara, on ne savait plus à l'époque musulmane si ces Demmer étaient de race Zouaghienne ou de race Zenète. Ben Khaldoun les nomme tour à tour dans les deux tribus (3). Je crois qu'ils étaient Zenètes et des premiers arrivés dans le pays.

b. Les Maggher, que Corippus nomme Macarel (4) et qui sont évidemment une fraction des Maghraoua, car le véritable nom des Maghraoua est Maggher, comme on le voit par Ptolémée qui nomme cette nation tantôt Makkoures, tantôt Makkourèbes (5). Les écrivains musulmans, qui ne se piquaient pas de critique, ne

(1) La ville d'Aguedabia est marquée par Ben Khaldoun du côté de Sort et de Tripoli. Son nom s'écrit en arabe أجدابية avec un ج mais il ne faut pas oublier que les Arabes ne possédant pas dans leur alphabet de lettre propre représentant l'articulation G, la rendaient indifféremment par ق et plus souvent par ج et par غ. On a donc tort de prononcer certains noms de villes ou de nations anciennes d'après les principes réguliers de la prononciation actuelle, et l'on doit lire, au contraire, Ghadamès, Maghraoua, Adjedabia, Zeddjala, comme s'il y avait Gadamès, Magraoua, Aguedabia, Zeggala, ce qui est prouvé par les transcriptions latines Cydamus, Macurèbes, Gadabitans et Arsacala.

(2) Afr. chrét. de M. Yanoski, p. 47.

(3) Ben Khaldoun, t. 1, p. 258 — t. 3, p. 186, 187, 288.

(4) M. de Slane. Append. au 4e volume de l'histoire des Berbères, p. 575 et 577.

(5) Ptolémée, 4, 2, et 4, 5.

reconnurent pas ces Maghraoua sous cette forme primitive du nom, et les comptèrent tantôt parmi les Zouagha, leurs voisins de la montagne (1), tantôt parmi les Hoouara dont ces Maggher subissaient la domination (2). Pour prouver avec quelle négligence furent établies les prétendues listes généalogiques berbères, qu'il nous suffise de rappeler que le territoire des Maggher était souvent appelé Maghrou (3), et que dans un des passages de sa propre histoire, Ben Khaldoun les nomme nettement Maghraoua (4).

c. Les Gharian, qui figurent dans la notice de Byzacène par la mention des évêchés de Gharian (Garrianensis) et de Cariane ou chaumières des Carianes (Cariamensis vel casularum Carianensium) (5), dans les temps suivants, on les comptait parmi les tribus Hoouarides; mais il est bien plus probable que, comme les Maggher leurs voisins, ils appartenaient à la race Zenatienne. Quoi qu'il en soit, ils ont laissé leur nom à une partie de la chaîne Tripolitaine, ainsi qu'aux ruines d'un village Romain (6).

d. Les Righa ou Aurigha. Ils venaient du Zab où resta une grande partie de leur peuple, et s'étendaient dans l'Ouest jusqu'aux limites de la Césarienne ; car, selon Œthicus, le mont Astrike formait la bordure méridionale de cette province et de la Sitifienne et « séparait le terrain cultivé des sables du désert » s'étendant jusqu'à l'Océan et servant de parcours aux Œthio- » piens Gangines. » (7) — Ce renseignement nous doit faire identifier le mont Astrike à la grande chaîne de montagnes qui part du mont Auras pour rejoindre les sources de l'Oued Moulouïa. C'est cette chaîne qui porte tour à tour les noms mo-

(1) Voir Ben Khaldoun (1, 258) qui les nomme ici Makher ou Madjer مجر qu'un copiste a écrit Mahen محن.

(2) Ben Khaldoun, t. 1, p. 274.

(3) Ben Khaldoun, t. 1, p. 163.

(4) Ben Khaldoun, t. 1, p. 280.

(5) Afr. chrét. de M. Yanoski, p. 47 et 48.

(6) Nouvelles annales des voyages, t. 4, p. 364. — Résumé historique de l'exploration de Barth en Afrique, par l'abbé Dinmoé.

(7) Œthicus. «... Montem Astrixim qui dividit inter vivam terram et » arenas eremi jacentes usque Oceanum in quibus oberrans Gangines » Œthiopes... »

dernes de Mechentel, Djebel Sahari, Djebel Amour, et montagne des Oulad Sidi Cheikh.

Dans l'Est les Astrikes touchaient à la Syrte où Corippus, dans sa *Johannide*, les met aux prises avec une armée byzantine.

La particule *ast* du mot Astrik étant servile, comme le prouvent de nombreux exemples, on voit pourquoi nous retrouvons dans ce mot le nom des Righ, Righa ou Aurigha de Ben Khaldoun. Nous avons du reste expliqué ailleurs comment malgré l'opinion des auteurs musulmans à cet égard, on devait rattacher les Righa et les Aurigha en un seul peuple Zenète (1) et non pas placer les Aurigha au nombre des tribus Hoouara.

e. Les Ouergla. Corippus est le premier qui les nomme pour nous montrer une de leurs hordes (Urceliana manus) infidèle aux Romains, se joignant aux autres indigènes et combattant près de la côte les troupes de Jean Troglita (2). Nous dirons plus tard comment ces Zenètes et les autres furent chassés de la Tripolitaine et, rentrés dans les régions désertes de l'Ouest, donnèrent leurs noms aux cantons qu'ils peuplèrent (3).

f. Les Laghouat. Ces peuples sont vraisemblablement les Leucathes de Procope, lesquels dans les derniers temps de la domination Vandale ruinèrent si complètement Leptis, qu'elle fut tout-à-fait abandonnée (4). Les Laghouat comme les Ouargla furent plus tard expulsés de la Tripolitanie (5).

g. Les Ifren. Ce sont probablement ces peuples que Corippus nommait Ifuraces, altération possible d'Ifuranes (6). — Quoi qu'il en soit, il existait dès les temps anciens des Ifren dans les montagnes de Tripoli, et ils ont laissé leur nom à la plus haute crête de ce massif (7'). Comme leur nom signifiait Caverne, en

(1) *Revue Africaine*, 9e année, p. 374.
(2) Corippus (Johannide) « .... Tunc male fida Latinis »
« Urceliana manus, Romanis addita fatis... »
(3) Ben Khaldoun, T. 3, p. 285.
(4) Afrique ancienne de M. D'Avezac, p. 254 (citation de Procope).
(5) Ben Khaldoun, T. 3, p. 278.
(6) Corippus — M. de Slane, Appendice au 4e volume de Ben Khaldoun.
(7') *Ann. des Voy*. 1858. T. 3, p. 141. (Précis des voyages de Barth, par M. Dinomé). — Ben Khaldoun, T. 3, p. 198 et 225.

berbère (1), il est présumable qu'ils descendaient des anciens Troglodytes que Pline et Mela avaient remarqués dans le pays.

7° Il n'est pas certain que les tribus dont les noms suivent et qui appartiennent aux Zenètes du Ve siècle aient habité le pays de Tripoli, ni même celui de Djerid ; mais comme il y a probabilité que certaines de leurs fractions y ont pénétré, nous donnons en tout cas leur nom, afin de compléter ainsi le tableau des tribus Zenatiennes de l'époque Byzantine.

a. Les Gommi apparaissent dans l'itinéraire d'Antonin par la mention d'une localité nommée Angemmi (2), et dans la liste épiscopale de la Byzacène par la citation de l'Ecclesia Gummitana (3). Plus tard les Gommi furent comptés parmi les Abd el-Ouad et sont probablement ces Abd el-Ouad dont parle Ben Khaldoun, et qui avant l'Islamisme se tenaient dans l'Auras (4).

b. Les Ouerra sont probablement les Bures mentionnés par Julius Honorius. Plus tard on les trouvait dans les plateaux du Chélif, et aussi dans la province de Constantine (5).

c. Les Zeroual. Procope nous apprend qu'il existait au pied de l'Auras une forteresse nommée Zervouli (en Grec *Zerboulè*). Corippus, de son côté, cite dans cette direction le désert des Zerquiles (6). Plus tard, on n'y retrouvait plus, à la connaissance de Ben Khaldoun, la moindre trace des Zeroual. Cependant comme cette tribu appartenait aux Ghomara ; que ceux-ci, comme nous l'avons dit au commencement de ce travail (7), sont le même peuple que les Ghomert ; et que ceux-ci habitaient le Zab, le Hodna au pied de l'Auras, il y a lieu de supposer que les Zeroual avaient encore des représentants dans le pays, peu de temps avant les recherches de l'historien musulman.

d. Les Berzal. Julius Honorius qui les nomme Barzulitani ne

(1) Ben Khaldoun, T. 3, p. 198.
(2) Mannert, p. 187.
(3) Afr. Chrét. de M. Yanoski, p. 48.
(4) Ben Khaldoun, T. 3, p. 305 et 492.
(5) Ben Khaldoun, T. 3, p. 279.
(6) Afrique ancienne de M. d'Avezac. Note, p. 251.
(7) *Revue Africaine*, 7e année, p. 468. — Ben Khaldoun T. 3, p. 194. — et T. 3, p. 284.

donne pas leur demeure, mais comme ils faisaient partie des Demmer, habitants de la Tripolitaine avant et après l'Islamisme, il est probable qu'ils s'y sont trouvés un instant. — A l'époque de Mahomet, on les retrouvait dans le Hodna et dans le Djebel Salat (1). Le mot Barzulitani vient même brobablement de *bar* en libyen fils ou tribu et d'*Usaleton* nom de la montagne qu'ils habitaient ou avoisinaient.

e. Les Mzab. Julius Honorius les nomme Musubei et n'indique pas leur demeure. Ils habitèrent plus tard le pays qui porte aujourd'hui leur nom (2).

f. Les Ourtennid. Julius Honorius les nomme Artennites. Les Ghomert dont nous avons parlé en faisaient partie et demeuraient dans le Zab et le Hodna. Une autre branche, les Ouguediguen habitèrent le Sersou (3).

g. Les Ouacin, nommés anciennement par Pline, Vésunes dans une autre région, mais dont on voyait dès les premiers temps de l'Islam une branche établie dans le pays de Castilla (4).

h. Les Iloumi et les Ouemannou. Ces deux peuples sont peut-être les tribus qui apparaissent dans l'histoire ancienne sous les noms de Fluminenses, (Julius Honorius), et Abanni, Abennagens (Ammien Marcellin, et Julius Honorius), mais il faudrait pour cela supposer des altérations de nom, et lire ainsi : Iluminenses et Amanni.

Anciens et nouveaux Nomades, Arzugues comme Louata, Nefouça comme Zenètes, tous d'ailleurs paraissaient animés d'une égale haine contre les malheureuses cités de la côte. Impuissants à les réprimer, les commandants Vandales et plus tard les gouverneurs Grecs s'en vengeaient par des trahisons. En 543, l'exarque Byzantin de la Tripolitaine fit assassiner à Leptis 80 chefs Louatiens qui s'y étaient rendus sur sa parole ; mais cet acte infâme coûta cher aux Grecs : toute la Libye se souleva. Les Ilasguas se mirent à la tête du mouvement et appelèrent aux

(1) Ben Khaldoun, T. 3, p. 291.
(2) Ben Khaldoun, T. 3, p. 304.
(3) Ben Khaldoun, T. 3, p. 282.
(4) Ben Khaldoun, T. 3, p. 301.

armes tout le ban et l'arrière ban des Nomades, il en vint des confins de l'Égypte et des environs de l'oasis d'Ammon (1). Parmi les plus célèbres on remarquait les Austures, puis les Maziques, auxquels leur dieu Gurzil avait promis la Byzacène, et enfin les peuples errants du désert des Arzugues. Avec eux se montraient aussi plusieurs des peuples que nous avons cités plus haut, nommément les Righa, les Ouargla, les Zeroual, les Maghraoua et peut-être aussi les Ifren et les Nefouça.

Cette révolte fut terrible : d'éclatantes défaites accablèrent tour à tour les deux partis. Salomon, le meilleur général de Justinien, y périt dans une déroute. Il fallut d'immenses efforts et la ténacité de Jean Troglita pour amener, après 7 ans de combats, les Nomades à la paix. Ce fut alors que Justinien releva Tripoli, Leptis et Sabratha (2).

D'autres guerres survinrent bientôt ; mais, attaqués au cœur de la Zeugitane, assiégés dans Carthage, les généraux byzantins ne pouvaient plus s'occuper de la Tripolitaine et finirent par en retirer leurs troupes. Tripoli, seule, garda sa garnison. Les malheureuses populations ainsi abandonnées n'avaient plus dès-lors qu'à ouvrir leurs portes aux Nomades ; ceux-ci ne se firent pas attendre et, pendant que les Nefouça s'emparaient de Sabratha, les Hoouara prirent possession de Leptis (3).

H. TAUXIER.

(A suivre.)

(1) Corippus cite parmi ces tribus des Marmarides et des Nasamons.
(2) Afrique ancienne de M. d'Avezac (Citation de Procope), p. 234.
(3) Ben Abdelhakem, 1re appendice au 1er vol. de l'hist. des Berbères, p. 301. — Comme toujours cet historien attribue ces faits à une prétendue migration berbère un peu antérieure à la première invasion arabe.

SIDJILMASSA,

SELON LES AUTEURS ARABES.

(Suite. — Voir le n° 63.)

IIe PARTIE

TAFILALA

D'APRÈS LES RAPPORTS MODERNES.

L'oasis de Tafilala, située au Sud-Est du Maroc, dans la région des K'çour du Sahara, est très-importante, tant comme population que comme point commercial, car c'est non-seulement un riche pays de production, mais encore le lieu de rendez-vous où s'échangent les produits du Tell et ceux du Soudan. Du fond du désert, de tout l'Ouest de la province d'Oran, du Maroc partent journellement des caravanes qui viennent se rencontrer sur le marché de Tafilala.

L'avantage que retirerait le commerce français de relations plus suivies avec cette oasis serait immense; car on ne sait réellement pourquoi les caravanes de Tafilala vont, en traversant, au milieu de périls sans nombre, les populations belliqueuses du Maroc, vendre leurs produits aux négociants anglais de Fès, de Tanger ou de Mogador, tandis qu'elles pourraient au prix de dangers et de fatigues moins grands, nous apporter leurs marchandises à Tlemcen. La haine du musulman contre le chrétien, et surtout le malencontreux essai des douanes du Sud, avec tout son attirail de tracasseries mesquines, ne sont pas, sans doute, sans influence sur cette anomalie; cependant, il semble qu'il ne serait pas bien difficile de détourner à notre profit ce courant, car le musulman même, ne résiste pas à son antipathie, lorsque son intérêt personnel est en jeu.

Le choix des moyens à employer sort complètement du cadre de notre travail.

Suivons donc l'itinéraire d'une caravane qui, par exemple,

partirait de Tlemcem, pour aller à Tafilala. Les étapes sont en moyenne, de six à huit lieues.

1re *journée*. De Tlemcen à Sebdou, forteresse française, à quelque distance de la limite marocaine. Étape longue et chemin difficile, on la fait en deux jours lorsqu'il pleut.

2e *journée*. De Sebdou à el-Badj. Cette localité est une ogla (mare) située dans une plaine aride, d'halfa (1), non loin de la montagne dite Sidi l'Abed. La route passe par Sidi Yahïa.

3e *journée*. D'el-Badj à el-Hobara, ogla également située dans une plaine d'halfa, sur la limite extrême de notre territoire.

4e *journée*. D'el-Hobara à el-G'aad el-Grâa, sur le territoire marocain, on trouve à cette station des r'edir (2), pendant presque toute l'année, à moins de chaleurs exceptionnelles.

5e *journée*. D'el-G'aad el-Grâa à Tenderara. — Ogla.

6e *journée*. De Tenderara à el-Brii, à la naissance de l'ouad Falet. On trouve à cette station des r'edir en hiver, dans l'été on va de Tenderara à el-Aricha, (de l'Ouest), dans le pays des Beni Guil; sur ce dernier point se trouvent des puits.

7e *journée*. De l'un des deux points précédents à Tamlett. Trois heures avant d'arriver à ce point, on doit faire boire les animaux au corps inférieur de l'oued Falet, et prendre des provisions d'eau pour la nuit.

8e *journée*. De Tamlett à Aïn Chaïr. Dans cette étape, on quitte définitivement la région des hauts plateaux pour entrer dans celle des K'çour. Aïn Chaïr est une des premières villes précédant Tafilala; c'est un K'çar (3), bâti en terre comme tous ses pareils du Sahara, et entouré d'une muraille également en terre. Cette localité peut mettre sur pied 80 cavaliers et 400

---

(1) L'halfa est une plante très-répandue dans les hauts plateaux précédant le désert; elle croît par touffes.
C'est la stipa tenacissima.

(2) Les r'edir sont des flaques d'eau provenant des pluies, et qu'on trouve dans les endroits bas, où elles se conservent plus ou moins longtemps, selon la saison.

(3) On donne dans le Sahara le nom de K'çar, pluriel K'çour, aux villes et villages bâtis sur le lieu des sources, et entourés de murs en terre. Nous nous conformons à l'habitude peu rationnelle d'employer ce mot au singulier comme au pluriel.

fantassins. Autrefois, Aïn Chaïr avait comme gouverneur un khalifa de l'empereur du Maroc. Le dernier khalifa, nommé Brahim, est mort en 1847, et depuis cette époque cette ville s'administre elle-même et ne paie plus d'impôt au gouvernement marocain. La population est kabyle (1), et parle l'idiôme berbère nommée zenaïa ; elle est gouvernée par une djemâa (assemblée) et un Cheikh électifs.

Aïn Chaïr est le marché de la grande tribu marocaine des Beni Guil, qui ensilotent leurs grains dans le K'çar, et ont des liens de parenté avec la population. Grâce à l'abondance de l'eau, les jardins et les palmiers sont nombreux aux alentours de la ville, qui est située dans une plaine dont la végétation n'est composée que de tamaris et de jujubiers sauvages.

9e *journée*. De Aïn Chaïr à Bou Anan. Cette localité est un k'çar, moins important que Aïn Chaïr ; cependant les palmiers et les jardins y sont nombreux. On y compte 130 ou 140 maisons. La population est kabyle, et est en ce moment en guerre avec celle du k'çar précédent. Elle peut armer 200 fantassins. A Bou Anan, sont les silos des Oulad Naçeur. Le pays qui l'environne est coupé de quelques montagnes peu élevées.

10e *journée*. De Bou Anan à Sehali.

Sehali est une ville sainte, très-vénérée dans tout le Nord-Ouest de l'Afrique, comme étant la zaouïa (chapelle, école), de Sidi Abd-er-Rah'mam es Sehali, considéré comme le Cheikh (précepteur), de Sidi Yahïa, près du Sedbou, de Sidi Cheikh bou Din, fondateur des Oulad Sidi Cheikh, d'El-Bïod (Gériville) ; c'est encore le Cheikh de Sidi Ahmed ben Mouça Moulaï Kerzaz, et de presque tous les grands marabouts de l'Ouest.

Cette ville renferme deux K'çours. C'est une terre neutre et d'asile, sur laquelle les dissensions font trêve, et où viennent se réfugier tous ceux qui sont chassés ou poursuivis par les tribus voisines.

---

(1) On donne, dans ce pays, d'une manière générale le nom de K'baïl aux habitants des K'çours, quelle que soit leur nationalité, et le nom de Berber, pluriel Braber, à ceux qui habitent la campagne et vivent sous la tente de poil ou de peau. Ceux qui revendiquent un origine arabe pure, sont nommés Chorfa, pluriel de Chérif. Nous suivrons ces désignations.

Les habitants de cette localité sont très-pieux ; aussi, contrairement aux k'çours, les crimes y sont, dit-on, fort rares. Comme conséquence, le fanatisme religieux y est poussé au plus haut degré. Tout homme surpris entretenant des relations avec les chrétiens, serait impitoyablement puni de mort.

Le territoire de Sehali est fort riche, étant arrosé par une grande quantité de sources qui permettent aux habitants d'entretenir de beaux jardins. Dans les années pluvieuses, les labours s'y font sur une grande échelle. Le tamaris, le térébinthe et le jujubier sauvage y croissent spontanément et en abondance. Les habitants joignent aux ressources du sol, le produit des visites religieuses qu'ils reçoivent ou qu'ils vont faire à Fès, à Oran, à Tafilala et dans tout le Sahara.

11e *journée*. De Sehali à Tomassin. On trouve, sur sa route, un grand k'çar du nom de Bou Snib, lequel renferme environ 600 maisons, et peut mettre sur pied 130 cavaliers. Sa population est kabyle ; on y prend de l'eau, et on vient coucher à Tomassin. Lorsque l'hiver est pluvieux, cette précaution est inutile, en cette saison, car on trouve des r'edir.

Tomassin est situé dans une plaine aride de sable.

12e *journée*. De Tomassin à une station sur l'ouad Reteb, dont on suit les bords pendant toute une journée de marche.

Sur le cours de ce ruisseau, sont établis 40 k'çours, dont le plus important est celui de Zerigat, qui était autrefois la résidence d'un gouverneur nommé par l'Empereur du Maroc. L'autorité de ce gouverneur s'étendait sur tous les k'çours de l'ouad Reteb ; mais depuis 1823, cette ville s'est affranchie de la domination directe Marocaine.

Zerigat peut mettre environ sur pied 3,000 fantassins et une cinquantaine de cavaliers seulement, car les chevaux y sont fort rares. Les habitants emploient, pour la culture, une grande quantité de mulets. La population, désignée toujours sous le nom Kabyle, parle l'arabe. Ces indigènes fréquentent quelques-uns de nos marchés, et presque tous ceux du Maroc.

13e *journée*. De l'étape ci-dessus, sur les bords de l'ouad Reteb, on arrive à Tafilala, dans une journée de marche, en

traversant un pays nommé Tizini, habité par une population prétendant être originaire de La Mecque. Ces indigènes, qu'on appelle Sebaa, sont répartis dans plus de 40 k'çours, dont les principaux sont :

El-Maadit, qui peut fournir 2,000 fantassins et 1,800 cavaliers;

Oulad el-Bah'r, fournissant environ 200 cavaliers et 1,000 fantassins ;

Et Oulad Mâat Allah, de la moitié moins important que le précédent.

Cette contrée est riche et fertile. L'orge et le blé s'y cultivent sur une grande échelle. Les jardins y sont nombreux et bien arrosés.

On trouve enfin Tizimiri, avant d'arriver à Tafilala, de laquelle dépendent tous les k'çours cités plus haut.

Tafilala est une réunion de 280 k'çours formant une sorte de confédération.

Ces k'çours sont établis dans une vaste plaine, dont l'étendue peut être évaluée à neuf ou dix lieues de diamètre ; à quelque distance, cette plaine est dominée par des montagnes assez élevées. La plus importante est le Djebel Teldj, qui donne naissance à quatre rivières, dont l'une, l'ouad Ziz, arrose Tafilala. Cette rivière reçoit comme confluent l'ouad Ifli. Sa source est à un endroit nommé Bou Groussen; sur son parcours, on lui donne différents noms qui sont : à sa sa naissance, Ti-Allalin ; puis, Ouad Kheneg, Ouad Madekarah, Ouad Reteb, et enfin Ouad Remel, à son entrée à Tafilala. Cette rivière arrose, sur son parcours, une grande quantité de k'çours, et des jardins considérables, on lui donne en outre, un nom qui s'applique à tout son cours, c'est : Ouad Ziz.

Sur la totalité des k'çours de Tafilala, 30 sont habités par des Chorfa; la population des autres est kabyle.

La ville principale est Rissani ; elle se trouve au centre du pays, et est entourée par les autres k'çours des Chorfa. Dans cette localité, siège du Gouverneur de Tafilala, se trouve le palais de Moulaï Cherif Ali, qui vivait vers 1631, à l'é-

poque où le Maroc était divisé en trois gouvernements, ayant leur siège à Fès, à Maroc et à Tafilala.

Il y a peu d'arabes proprement dits a Tafilala, en dehors des Chorfa qui prétendent descendre de Moulaï Idris. Le type de ces derniers se rapproche beaucoup du Berbère, mélangé dans une faible proportion de sang Arabe. L'instruction est assez répandue parmi cette population qui est pieuse et très-fanatique.

Le pays de Tafilala est couvert de jardins produisant en abondance des légumes et des fruits, et principalement, une grosse date rouge très-estimée dans l'Ouest. Le blé et l'orge y sont également cultivés avec succès.

Des mosquées et des édifices publics s'élèvent partout, ainsi que de nombreuses écoles. Une grande activité règne dans la ville, où une foule d'industries fonctionnent. Les forgerons sont très-nombreux à Tafilala ; ils fabriquent les instruments aratoires et les armes renommés dans tout le Sahara. Une autre industrie spéciale à la localité, est la préparation des peaux de chèvres, qu'ils tannent avec le fruit d'un arbre particulier au pays (1), et qu'ils teignent en rouge avec la garance ; ces peaux sont vendues dans le commerce sous le nom de ***Maroquin***, ou ***Filali*** (2), et sont, dans le pays, une des principales branches d'exportation.

En outre de ces deux industries, on fabrique à Tafilala, des ***Haïk*** (pièce de vêtement) d'une finesse extrême, valant jusqu'à 150 francs pièce, de la poudre grossière, et tous les ustensiles employés dans le Sahara de l'Ouest, et même au Soudan. Un marché considérable se tient dans la ville. Les caravanes du Soudan y apportent la poudre d'or et l'ivoire ; les Sahariens, les plumes d'autruche et les laines, et les habitants du Tell, les produits de leur pays. Des caravanes, conduites par des gens de la localité, simples entrepreneurs de transports, ou intéressés dans le chargement, partent journellement, char-

(1) Ces graines, de la grosseur de celles du café, sont vendues dans les marchés de l'Ouest sous le nom de *Debar'*.

(2) Les Indigènes les nomment *Cherk*.

gées de filali, de haïk, de dattes, de poudre d'or, d'ivoire, de plumes d'autruche, etc., et se rendent dans les ports du littoral Marocain, où elles vendent leurs produits à des négociants anglais ou juifs.

Ces caravanes rapportent à Tafilala une foule de produits de l'industrie anglaise, tels que tissus de coton, aciers, cuivres, lames de poignards droits et courbes (montés sur place par les indigènes), canons et batteries de fusils (destinés à être montés par les amuriers du pays), petites baïonnettes à l'usage des Berbers, poudre raffinée, verroterie, bimbelotterie, etc.. Sur tout leur parcours, ces caravanes sont rançonnées par les populations qu'elles traversent, et par chaque petit Gouverneur de province, auquel elles paient un droit de passage, en nature ou en argent. Et, cependant, malgré toutes ces vexations, un bien petit nombre d'entr'elles prend la route des possessions françaises, où elles trouveraient protection et sécurité. Mais, nous l'avons dit, la haine du français et surtout de la douane de terre, qui non-contente de visiter tous les ballots de la caravane, la faisait, à son entrée sur notre territoire, suivre partout par ses agents, cette haine a été, jusqu'à présent, plus forte que l'intérêt personnel (1).

Des relations très-suivies existent entre Tafilala, où habite une partie de la famille de Sidi Mohammed ben Abder Rahman, empereur actuel du Maroc, et Fès, capitale et résidence de ce souverain. Un gouverneur, ainsi qu'il a été dit plus haut, le représente à Tafilala, mais son influence ne s'étend guére au-delà du rayon de l'oasis, et lorsque l'empereur a la velleité d'ordonner la perception de quelque impôt, ce n'est qu'à la tête de forces considérables que son représentant de Tafilala ose s'aventurer au milieu des populations berbères, et encore, rentre-t-il bien souvent sans avoir pu exécuter son mandat.

Le climat de Tafilala est chaud en été et très-doux en hiver; mais dans les montagnes environnantes, dont l'altitude est,

(1) Selon le désir de l'Empereur, les douanes du Sud devaient être supprimées. Cependant au mois de juillet dernier celle de Sebdou fonctionnait encore. Nous ne savons s'il en est toujours de même.

paraît-il considérable, le froid le plus grand règne en hiver. Le nom de Djebel Teldj (la montagne de la neige), donné à la chaîne dans laquelle prend sa source l'Ouad Ziz, suffit à le prouver.

La chaîne du Djebel Teldj donne naissance à trois autres rivières, ce sont : l'Ouad Guir, à l'Est du précédent, et l'Ouad R'eris et l'Ouad Dra, à l'Ouest. Ces quatre rivières coulent d'abord à peu près perpendiculairement, du Nord au Sud, puis leur cours s'évase en forme d'éventail. L'Ouad Guir, très-abondant, arrose le pays des Douï Menïa, puis se dirige vers Kerzaz, au S.-E. de Tafilala. L'Ouad Ziz, après avoir baigné l'oasis, va se perdre à trois journées de là, dans un bas-fond. Les deux autres rivières se perdent également dans les sables, au S.-O. de Tafilala.

Les populations qui entourent l'oasis sont uniquement des berbères nomades, véritables hordes belliqueuses et pillardes, plus sauvages, encore, que les Berbères de notre Sahara.

Les Aït Ata établis sur le cours de l'Ouad Dra sont les plus redoutables par leur audace et leur caractère belliqueux; ils rançonnent toutes les caravanes, et viennent commettre des méfaits jusqu'aux environs de Tafilala. En 1819, les désordres que commettaient ces berbères étaient tels, que le gouverneur de Tafilala, ne pouvant les réduire par la violence, résolut d'employer la ruse pour les vaincre. Il réussit à attirer chez lui trois cents des principaux de cette tribu, et les envoya à Fès, où ils eurent tous la tête tranchée. Quelque temps après, 1,800 individus de la même tribu ayant été faits prisonniers, eurent le même sort. Après ces sanglantes exécutions, les Aït Ata, effrayés, se retirèrent dans le Djebel Sar'erou, où ils restèrent trois ans sans reparaître, puis, ils reprirent peu à peu leur confiance, et maintenant que la puissance du Maroc est moins bien établie dans ces contrées éloignées, leur audace est plus grande que jamais.

Heureusement pour Tafilala et les pays voisins, la plus grande division règne dans ces tribus, qui sont toutes en guerre, les unes contre les autres et consument leurs forces en dissensions intestines.

Les Aït Ata sont divisés en deux grandes fractions : les Aït

Ouallin et les Aït Krabech. Les premiers seraient assez disposés à se ranger sous la bannière de l'autorité, mais les Aït Krabech s'y opposent, et une guerre à mort règne entr'eux depuis de longues années.

A l'Ouest des Aït Ata sont les Aït Azdeg, Aït Yahïa, Aït Mog'rad, Aït Hadidou Oum Gueddoul, Aït Aïech, au-delà de la Moulouïa, et la grande tribu des Aït Oumalou, à cinq jours de marche.

Toutes ces populations sont Berbères, vivant à peu près du même genre de vie, et la plupart en guerre les unes contre les autres; leurs guerriers sont généralement des fantassins, armés du fusil avec la courte baïonnette anglaise, ou simplement de la baïonnette emmanchée au bout d'un bâton. Cette arme est devenue, pour ainsi dire, nationale dans ces tribus. De grandes batailles sont livrées fréquemment, et l'acharnement des combattants rend ces rencontres on ne peut plus sanglantes.

Cet état de choses, il est vrai, n'est guère à regretter, pour les riches oasis du Sud, car si ces hordes se réunissaient sous la conduite d'un chef unique, elles pourraient, sans peine, conquérir et dévaster le Sud du Maroc, et ce n'est certes pas la faible autorité du sultan de Fès qui les en empêcherait.

La contrée habitée par les tribus citées plus haut, est composée de montagnes et de plaines. Dans les parties élevées, l'on trouve d'immenses forêts dans lesquelles les animaux féroces sont en grand nombre. L'altitude de ces contrées est telle, qu'il y tombe de la neige.

Quelques-unes de ces diverses tribus, celles qui ont leur cantonnement dans les montagnes, cultivent le sol, et se livrent à l'élève des bestiaux. Toutes ces tribus, sauf les Aït Oumalou, dépendaient autrefois du gouverneur de Tafilala, mais, depuis la mort de Moulaï Sliman, elles ont cessé de payer l'impôt.

Les Aït Oumalou, dont nous venons de parler, forment une immense tribu, qui occupe un vaste territoire sur la rive gauche de la Moulouïa. Ils sont divisés en quatre fractions : Aït Iha'med, Aït Zïan, Aït Ichkir, et Beni Meguellid. De même que chez les Aït Ata, la guerre intestine règne entr'eux. Pour faire juger de la richesse et de l'importance de cette tribu, les indigènes rapportent qu'après la grande guerre de dix-huit mois que les Aït Oumalou soutinrent contre Moulaï Ismaïl, les conditions de leur soumission furent les suivantes : ils durent fournir au sultan dix mille cavaliers équipés, et chaque fraction quatre-vingt mille moutons, comme imposition de guerre.

C'est le fils du grand chef de cette tribu, nommé Moulaï l'Kebir, qui en 1859 s'est porté candidat pour le trône du Maroc, alors vacant, et a essayé d'obtenir l'appui de nos troupes occupées à ce moment, à châtier les Beni Znacen. Moulaï l'Kebir, après avoir échoué dans son entreprise, s'est réfugié à Tafilala, où il vit retiré.

Nous terminerons cette courte notice par l'itinéraire des caravanes de Tafilala à Fès et à Mequinez. Malgré l'insuffisance incroyable de nos cartes modernes, on pourra peut-être retrouver quelques-uns des points que nous citons.

ITINÉRAIRE DE TAFILALA A FÈS ET A MEQUINÈS.

De Tafilala à l'Ouad Reteb, un jour de marche. Sur la route, les K'çours se succèdent à intervalles très-rapprochés. On couche à Zerigat.

De Zerigat à Tarnaz, ville importante du pays de M'dara.

De Tarnaz à l'Ouad ef-Khaneg. On passe la nuit à Aït Otsman. On traverse, dans cette journée, plus de vingt fois l'Ouad Ziz, dont la route suit la vallée.

De Aït Otsman, on prend le cours de l'Ouad Ti-Alhalin, et on va coucher à Naïl, ville importante.

De Naïl, la route traverse un pays très-arrosé, et vous conduit à N'zala.

De N'zala à K'çabi, ville située sur l'ouad Moulouïa.

De K'çabi, la route traverse l'ouad Moulouïa, et pénètre dans le Maroc proprement dit. En faisant une petite journée, on passe la nuit à Dar Teurma, petit k'çar dans le pays des Aït Tioussi (ou Ioussi). Si l'on veut faire une forte journée, on continue sa route jusqu'aux k'çours de Zenikou.

Des k'çours de Zenikou, on peut aller au k'çar de Hama-

nou, ou à Guigou, réunion de k'çour un peu plus loin.

De Guigou, on se rend à Sefrou, ville de l'importance de Tlemçen ; elle est située encore dans le pays des Aït Tioussi.

De Sefrou à Fès.

De Fès pour se rendre à Mequinez, il y a environ 25 lieues de distance. Des postes d'hommes de garde sont échelonnés le long de la route, que les caravanes mettent trois jours à franchir.

FIN.

E. MERCIER.
Interprètre judiciaire.

SUR UNE MÉDAILLE ARABE

PORTANT UN MILLÉSIME SUIVANT L'ÈRE CHRÉTIENNE.

La *Revue orientale* dans le n° du 10 janvier dernier, consacre un article à une modeste médaille, que personne ne remarque à Alger, tant elle est commune et répandue. Mais dans cet article elle prend une importance imprévue et tend presque à jouer un role politique et religieux. Le rang distingué qu'occupe cette *Revue* nous force de relever les erreurs de l'auteur, M. Moussa, et de montrer combien ses conclusions sont dénuées de fondement. Il a trop écouté son imagination et il s'est trop empressé de classer dans la numismatique algérienne un jeton sorti des vitrines du marchand.

Voici la légende de cette pièce qui est de la grandeur de nos pièces de 2 francs :

سلطان البرين
وخافان البحرين
السلطان محمود
خان عز نصره

ذكر لجزير
سنة ١٨٥٧

Les quatre lignes de la face sont tracées en caractères *neskhi*, dans un champ entouré d'un cercle perlé comme nos monnaies de bronze. L'inscription signifie : « Le sultan des deux continents, — et le monarque des deux mers, — le sultan Mahmoud-Khan, que sa victoire soit complète ! » Le revers contient deux lignes n'appartenant à aucun genre d'écriture arabe et écrites évidemment avec une plume en fer. Le sens est : « Souvenir d'Alger, an 1857. »

Il y a encore deux autres médailles, de la grandeur, les unes de nos pièces de 1 fr., les autres de nos pièces de 0,50 c. Elles ne contiennent pas, faute d'espace, les deux premières lignes de la face; on y lit seulement :

Sultan — سلطان
Mahmoud-Khan — محمود خان
Que sa victoire soit complète ! — عز نصره

La face a été frappée avec le coin des anciennes monnaies turques, qui avaient cours en Algérie et qui portaient au revers :

Frappé — ضرب
à Alger — في جزاير
1238 — ١٢٣٨

M. Moussa a donc raison de dire que les caractères de la face indiquent une main habile et un artiste musulman. Toutefois nous sommes étonnés qu'après avoir traduit le groupe نصره de la dernière ligne par *sa victoire*, il lise et reproduise نصه, erreur qui lui fait dire que la forme insolite du ص ne peut être due qu'à un défaut de burin, lorsqu'il est évident que le graveur a dû relever horizontalement le ر, à cause du manque d'espace dans ce coin formé par le cercle perlé qui entoure le champ de la médaille.

Dans le revers, au contraire, tout accuse une main étrangère à la calligraphie orientale : la pente oblique du ا, la forme arrondie du ز qui ressemble à un د, l'ensemble des pleins et des déliés, l'absence de l'أ de l'article et de l'أ du pluriel, la présence des voyelles, enfin la date 1857 de l'ère chrétienne.

M. Moussa s'appuyant sur cette date de 1857, postérieure de 18 ans à la mort de Mahmoud, faisant remarquer en outre que dans l'année 1857 il n'y a eu à Alger aucun événement officiel dont on ait eu à garder le souvenir, arrive à cette conclusion inattendue que « *une secte religieuse a eu une conférence ou une réunion à Alger en* 1857, *et qu'en souvenir de cette entrevue, ils ont pu faire frapper cette médaille.* » et à la fin : « médaille qui a dû *être distribuée aux adhérents.* » Ainsi, grâce à son imagination, il constitue à Alger une espèce de franc-maçonnerie.

Mais cette hypothèse ne résiste pas au moindre examen. Nous nous contenterons de faire remarquer que :

1° Les sectes religieuses, Khouan, Aïssaoua, n'ont jamais de

conférence, de réunion, sans obtenir l'autorisation du bureau arabe. Elles sont tenues en outre de désigner le lieu des séances qui généralement ont lieu le soir ; et ces réunions nommées *had'ra*, sont publiques. Il est donc impossible qu'aucune réunion ait eu lieu à l'insu de l'autorité, et plus impossible encore qu'une médaille ait été frappée sans que l'administration l'ait su.

2° Jamais des musulmans, pour fixer entre eux la date d'un événement religieux, n'emploieraient la date chrétienne 1857 au lieu de 1274 de l'hégire. Il est impossible d'attribuer ce choix de l'ère au graveur, puisqu'il est démontré qu'il ignorait l'arabe.

3° En supposant que les musulmans d'Alger eussent fait frapper une médaille commémorative, il est probable qu'ils auraient employé le mot تذكير qui signifie ici *mention*, *souvenir*, au lieu de ذكر, peu usité dans le langage usuel, si ce n'est dans le sens de *réputation*, *gloire*, *célébrité*.

4° Enfin, et il importe de bien le remarquer, les musulmans n'ont pas l'habitude de consacrer le souvenir d'un fait par un signe extérieur. Ils n'élèvent ni colonne, ni statue, ils ne frappent pas de médailles commémoratives. Les pèlerins mêmes ne rapportent aucun *souvenir* de leur pèlerinage à la Mecque, si ce n'est leur titre de hadj ; de sorte que cette idée de *Souvenir d'Alger* est une idée toute européenne, complètement étrangère aux Arabes. Il faut se garder, chose plus difficile qu'on ne pense, de prêter aux autres peuples nos usages et nos coutumes.

Ainsi ces médailles, loin d'avoir été frappées par et pour les indigènes, leur sont complètement inconnues. Elles sont vendues aux voyageurs qui veulent emporter un souvenir d'Alger ; elles servent encore à faire des bracelets, des boutons de manchettes ; ajoutons enfin qu'elles servent dans quelques familles d'Alger de jetons pour le whist.

Ces lignes étaient déjà écrites, lorsque nous avons songé à consulter M. Dorez, le bijoutier si connu à Alger. Il a bien voulu nous faire l'histoire de ces fameuses médailles, qui sortent toutes de ses magasins. Les étrangers lui demandaient souvent des pièces arabes, qui commençaient à devenir fort rares, il songea alors à en fabriquer lui-même. Le bureau politique lui donna

l'autorisation de reproduire la pièce dont la face se trouve sur la médaille en question. M. Dorez, conformément aux lois qui régissent cette matière, obligé d'établir une distinction entre le modèle et la reproduction, supprima le revers « *Frappé à Alger* 1238 » et le remplaça par ces mots : *Souvenir d'Alger* 1857, employant naturellement l'ère chrétienne et une idée conforme à nos mœurs et à la destination de la médaille.

Un graveur de Paris fut chargé du travail dont nous avons fait ressortir l'imperfection. Ces médailles en cuivre furent frappées par milliers, on en fit un très-petit nombre en argent. (C'est une de ces dernières, assez rares à la vérité, qui est tombée par hasard entre les mains de M. Moussa.) M. Dorez a bien voulu nous montrer les poinçons qui ont servi à frapper le revers des trois médailles.

Telle est la vérité ; ces médailles, nous regrettons de le dire, sont comme les bâtons de la fable :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

E. Neyrand,
Professeur au Collége arabe-français.

NOTICE
SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITTERI.

SECONDE PARTIE.

Chapitre II.

(V. la 1re partie, T. 8, n° 52, p. 280 et T. 11, n° 62, p. 118 et n° 63, p. 211).

Le Titteri était gouverné par un bey Koulourli ou Turk nommé par le Pacha d'Alger. Ce fonctionnaire était le personnage le plus élevé de la Régence après les quatre dignitaires qui composaient le Divan d'Alger.

L'administration du Bey, tout en relevant directement du Pacha, était contrôlée par le Divan d'Alger et surveillée par le Hakem chargé de l'administration de la ville.

Le Bey, bien qu'investi d'une autorité très-étendue, n'était en réalité qu'un fermier qui prenait en régie, moyennant abonnement fixe payable par fractions et à ses risques et périls, l'administration du pays. En principe, ces fonctions ne devaient être que triennales ; le marché, s'il n'avait pas été rompu avant, devait être renouvelé au bout de trois ans. Cependant, pour obtenir cette faveur, le Bey devait, non-seulement rendre au Divan bon compte de sa gestion, mais encore satisfaire par de riches présents aux exigences pécuniaires du Pacha et à celles non moins impérieuses de son entourage, de ses ministres et de ses favoris.

Ce système de mise en ferme des provinces était encore en vigueur, il y a peu d'années, dans l'empire Ottoman et, particulièrement, dans les gouvernements d'Asie : le sultan ou plutôt les ministres affermaient les pachaliks, les pachas louaient au plus offrant les villes et les districts et enfin il n'était si mince bey qui ne trouvât moyen de mettre en ferme quelque portion de son gouvernement.

Tout les six mois, le khalifa du bey, tous les trois ans le bey

lui-même, se rendait à Alger pour porter les revenus de la province de Titteri, qui étaient versés au gouvernement central. C'était le *Denouch*.

Lorsqu'arrivait l'année du Denouch, le Bey quittait Médéa au mois d'avril, suivi par ses chaouch, ses spahis, ses Mekahlia, ses Alalema et sa musique. Il se rendait le premier jour à Blida, le second à Aïn Rebot (Moustafa inférieur). Le troisième jour, après avoir fait prendre les ordres du Pacha, le Bey faisait son entrée dans la ville, en jetant de la monnaie à la foule assemblée pour voir passer le cortège (1).

Le Bey avait avec lui vingt chevaux de gada, il apportait pour être versé au trésor une somme de 60,000 boudjoux (108,000 francs), de plus une pareille somme destinée à être distribuée à titre d'*Aouaïd* (présents coutumiers) entre les grands dignitaires, les fonctionnaires de second ordre et toute la domesticité du Pacha, y compris le barbier qui n'était pas d'ailleurs le moindre personnage.

Le Pacha recevait en cadeau particulier huit mille francs en or renfermés dans une bourse en soie.

En échange de tous ces présents, le Bey recevait, comme témoignage de sa nouvelle investiture, un yatagan d'or (2) et un caftan brodé d'or dont il restait revêtu pendant son séjour à Alger, il restituait ce vêtement au moment du départ et on lui donnait alors une belle gandoura, mais de moindre valeur cependant.

Chaque matin, à la pointe du jour, le Bey se rendait avec les membres du Divan au conseil du matin chez le Pacha, il était conduit au palais par le Kaïd-Ez-Zebel (3).

Le Bey demeurait sept jours à Alger. Le premier jour il était traité et défrayé par le Khazenadji, le deuxième chez l'Agha,

(1) « *Izerba draham.*

(2) Le Pacha, les membres du Divan et les Beys avaient seuls le droit de porter des yatagans d'or.

(3) Le Kaïd-ez-Zebel (Kaïd des fumiers) était un édile chargé de la propreté des rues, — ce fonctionnaire précédait le Divan, il était armé d'un long bâton et d'une lanterne.

le troisième chez le Khodjet-el-Kheil et le quatrième chez l'Oukil-el-Hardj de Bab-ed-Djezira (porte de la Marine).

Deux fois par an, en avril et vers la fin de l'automne, le Bey envoyait son khalifa à Alger. Celui-ci apportait 24,000 boudjoux (43,000 fr.) à titre de présents (Aouaïd) et sept chevaux de Gada, il versait en outre 24,000 boudjoux au trésor de la Régence.

Comme le Bey, le Khalifa demeurait sept jours à Alger, était reçu avec les mêmes honneurs, mais il ne recevait que le yataghan d'argent.

Au denouch de printemps, le Khalifa et même le Bey, quand il y allait, emportait 80 kolla (480 livres) de beurre fondu pour les fonctionnaires du gouvernement. Chaque année, il leur envoyait en outre, au moment de la rentrée de la colonne, cinq cents moutons. Enfin, tous les trois mois un *seyar* ou courrier du bey se rendait à Alger, emportant une somme de 2,100 boudjoux pour le trésor (3,780 fr.).

A ces revenus déjà fort considérables, que les Pachas tiraient du beylik de Titteri (1), il faut ajouter :

1° Le produit de l'impôt des tribus Azel qui, relevant directement du Khodjet-el-Kheil, payaient leurs redevances entre les mains du Kaïd-el-Arab.

2° Les grains provenant de l'Achour, qui étaient apportés chaque année par 1,330 chameaux portant chacun six sacs ; le prix de location de ces chameaux était acquitté par le magasin aux grains.

3° Les grains récoltés sur les territoires d'Aïn-ed-Dem, Ras-el-Oued et Amoura formant les fermes domaniales du Pacha (2).

Afin d'activer dans les trois provinces la rentrée des diverses contributions formant le Gherama-el-Seif, on organisait chaque

(1) Qui était, ne l'oublions pas, moins important que les beyliks de l'Est et de l'Ouest.

(2) Les chameaux qui opéraient ces transports, étaient payés, d'Amoura à Alger, 2 pataques chiques 1|2, de Ras el-Oued et d'Ain-ed-Dem, 3 pataques chiques 1|2 (1178-1765).

Plus tard, un arrêté de Hadj-Ali-Pacha, rendu sur la proposition du Khodjet-el-Kheil, Sid Hassen-Khodja, à la date du 1er Moharrem 1228, augmenta ces salaires d'une 1|2 patate chique. — Devoulx — Tachrifat, p. 55.

année trois colonnes mobiles *(Mahalla)*, qui partaient simultanément d'Alger vers la fin d'avril, après le paiement du denouch.

Ces colonnes se formaient à Aïn Rebot (Moustapha inférieur), près d'Alger, et étaient commandées chacune par un aga.

Les Bey et Khalifa, après avoir versé le denouch et réglé les détails de leur administration, accompagnaient ces colonnes pour rentrer dans leurs beyliks respectifs.

Pendant trois mois, ces colonnes parcouraient le pays en suivant exactement le même itinéraire.

La Mahalla du Titteri était composée de la manière suivante :

1° Un chaouch de la maison du Pacha, sorte de commissaire du gouvernement.

2° L'Agha, commandant en chef.

3° Le Kiaïa, lieutenant de l'Agha.

4° D'un Boulak-Bachi, Ouda-Bachi et Oukil-el-Hardj, par tente.

5° De quinze tentes comprenant, chacune, quatorze soldats, deux azara (domestiques), un *Tobbakh* (cuisinier) et un *Tcherak* (enfant de troupe) chargé du service intérieur de la tente à laquelle il était attaché (1).

Voici l'itinéraire suivi par la colonne mobile du Titteri :

1re étape (Kounak) fondouk du Hamis.
2me — — — pont de Ben Henni, chez les Ammal.
3me — — — Draa-el-Breul.
4me — — — Kermet-el-Haith (Arib).
5me — — — Sour-el-Rozlan (Aumale).

Si le Bey se reposait pendant quelques jours avec sa colonne, il recevait les députations des tribus du Dira et de celles plus méridionales qui avaient à payer entre ses mains les impôts nombreux dont nous avons parlé plus haut.

A partir de Sour-el-Rozlan, la colonne recevait la Difa et

(1) Les *Tcherak*, enfants de troupe, étaient placés sous la direction des gouverneurs des casernes *(Kobdjia)*, qui étaient chargés de leur éducation. Tout soldat qui maltraitait ou manquait seulement de respect à un de ces enfants était puni de la bastonnade et même de mort dans certains cas que les mœurs turkes permettent de deviner. Du reste, pour prévenir tout désir honteux, ces jeunes enfants avaient, en campagne, le visage toujours à moitié couvert par le capuchon de leur bournous.

l'Alfa des tribus du Titteri qui n'étaient pas astreintes à verser l'impôt de la mouna dans les magasins du Dar-el-Mouna à Médéa.

De Sour-el-Rozlan, la Mahalla allait camper à l'oued Oulad Farcha.

Le 2me jour à Merdjet-Oulad-Nabi, entre les Adaoura et les Oulad-Meriem.

3me jour, Chellala, chez les Adaoura.
4me — Ain-el-M'charref, aux Oulad Allan.
5me — El-Ferach, chez les Rebaia.
6me — Merdjet Oulad Deïd, où les Oulad Deïd fournissaient la difa à la colonne qui le même jour gagnait le camp de Berouaguia.

Après cette grande tournée, le Bey rentrait au Djenan El-Bey (1), à Médéa, et l'agha retournait avec ses troupes à Alger, en traversant les territoires des Hassen Ben Ali, des Beni bou Yakoub, l'Oued El-Akhera et le Haouch Mimouch.

Les années où le Khalifa portait, seul, le Denouch à Alger, il commandait le Mehalla jusqu'à Sour el-Rozlan. Le Bey, accompagné de ses spahis et du Makhezen, s'avançait de Médéa sur ce poste, où il prenait le commandement de la colonne, avec laquelle il revenait à Médéah.

Pendant toute la durée de la colonne, le Bey était tenu de donner à chaque soldat une gratification de deux boudjoux (3 fr. 60 c.) par mois (2).

(1) Djenan El-Bey — la ferme des Spahis, à 1 kilomètre Sud-Est de Médéa.

(2) Les chefs de la colonne du Titteri touchaient, en outre, en rentrant à Alger, certains droits appelés El-Kessour et qui, en 1187 (1773), furent réglés de la façon suivante : l'agha, 72 rial (43 fr. 20 c.) — Kiahia, 39 rial — Bach Beloukbachi, 27 — Khodjet El-Agha, 60 — Khodjet El-Kiahia, 38 — Bach Oudalar, 28 — Atchi bachi, 25 — Cuisinier du Kiahia, 12, Chaouch du Kiahia, 21 1/2 — Chef des porteurs d'eau, 25 1/2 — Chaque porteur d'eau, 15 — Chaouch el-Askeur, 100 — Oukil el-Hardj de l'Agha, 10 — Oukil el-Hadj du Kiahia, 5 — Oukil el-Hadj du Belouk bachi, 5, Oukil el-Hardj du chaouch el-Asker, 5 — Kebakdj chargé des chiens, 5 — Cafetier de l'Agha, 5 — Armurier, 3 — Maréchal ferrant, 5 — Gardien, 5 — Barbier de l'Agha, 5, Chirurgien, 5. (Extrait du *Tachrifat* : Devoulx. p. 54.

L'Amhour Bacha du Bey, chef des palfreniers et muletiers *(Siyas el Khezenadjia)*, était chargé de fournir à la colonne les moyens de transport nécessaires. Il achetait, chaque année, dans ce but, un certain nombre de chevaux de bât dans la tribu des Isseur et les sept tribus Raïa, des environs de Médéa. — Ces animaux formaient deux catégories : l'une comprenant les bêtes destinées spécialement au transport des vivres et appelés *Tobbakh*; l'autre, celles employées au transport des objets de campement et appelés *Yoldak*. Les chevaux Tobbakh (ou chevaux de cuisine), étaient payés 86 francs pièce, et ceux réservés au service yoldak (ou chevaux de bât), à raison de 66 francs. Le prix de ces animaux était porté en déduction de l'impôt Gherama de la tribu qui les fournissait. Après le licenciement de la colonne, ces animaux étaient revendus.

L'emploi d'Amhour Bacha se payait jusqu'à 2,000 francs, en raison des bénéfices que réalisait la titulaire, soit en engraissant de mauvais chevaux, achetés à bas compte, soit en classant dans la première catégorie les chevaux de la seconde. — Ce fonctionnaire portait un burnous rouge.

Le khalifa du Bey était nommé par le Pacha sur la proposition du Bey, qu'il suppléait dans toutes ses fonctions. Nous avons vu, plus haut, que cet agent portait à Alger le Denouch semestriel et même annuel. C'était lui qui percevait à Berouaguïa les prestations en nature imposées à certaines tribus du Tell et du Sud. Il réglait avec les Larba l'impôt de la *Heussa* (voir p.), lorsque le Bey était empêché de se rendre lui-même à Zerouan ou à Aïn Tleta.

Le khalifa gardait par devers lui toutes les amendes qu'il infligeait. Il possédait, à titre de fief *(Euzla)*, la tribu des Rebaïa dont le Gherama lui appartenait spécialement pour les deux tiers, tandis que le dernier tiers était la propriété du Bey (1).

Le trésorier du Bey ou khazenadar était nommé par le Bey, dont il recevait des gratifications; il était assisté d'un khodja et de

(1) C'est pour ce motif que cette tribu n'avait pas de kaïd spécial, — elle payait ses redevances entre les mains de Bach-Mekahli pour le compte du Khalifa.

trois seïdjia, ou comptables, israélites. Ces derniers payaient leurs places jusqu'à 500 boudjoux (900 fr.).

Le Bey du Titteri avait auprès de lui cinquante spahis turks, qui le suivaient dans toutes ses sorties et faisaient rentrer les amendes frappées par lui sur les tribus.

Ces spahis touchaient comme soldats de la milice la paie de vétérans.

Il ne faut pas confondre ces cavaliers turks avec les hommes de grande tente des tribus Raïa qui s'enrôlaient comme spahis au service de l'agha d'Alger.

Le Spahis turk était armé et monté aux frais du Bey, son cheval était nourri par l'état. Il portait un burnous rouge et un pantalon et une veste chamarés d'or. Le Spahis Arabe, au contraire, fournissait non-seulement son cheval et son fusil, mais devait en outre payer 100 boudjoux (180 fr.) pour être admis au service. A cela près, il était assimilé au cavalier du Makhezen et jouissait comme ce dernier de la franchise des taxes personnelles et des corvées. A la mort du spahis de l'agha, son cheval et son fusil faisaient retour à l'état.

Les spahis de race turke étaient tous des hommes choisis; ils étaient la terreur des Arabes dans les razzia.

On raconte que lors de la razzia faite par le Bey Bou Mezrag sur les Oulad Chaïb, le Cheikh Djedid, après avoir fait sa soumission, dit au Bey :

يا الباي لوكان ما شي العافد الاحمر ناڤوا لك الابل من عند السناجق

« O Bey, si ce n'était ta troupe rouge nous reprendrions nos drapeaux jusque sous tes étendards. »

Le Bey avait quinze cavaliers appelés Mekahlia (1), commandés par un bach Mekahli et pris généralement dans le Makhezen des Abid, — ils étaient les gardes du corps du Bey, qui les employait, en outre, à porter des ordres et à faire des arrestations. Dans les

(1) De *Moukahle*, fusil, — signifie les porte-fusils.

marches un Mekhali (marchant à côté du Bey) portait son *dholila* ou parasol. Les autres marchaient le fusil haut devant le Bey.

Les chaouchs étaient au nombre de quatre, y compris le bach-chaouch qui les commandait. En campagne, un chaouch appelé Saka-Bachi, portait la coupe d'argent du Bey ; un autre appelé Khelifa el-Korsi, était chargé de surveiller le service intérieur de la tente.

Il y avait deux Siyara ou courriers et un bach-Siyar, leur chef, exclusivement chargés de la correspondance du Bey, avec le Pacha, ainsi que des communications verbales. Ils étaient responsables des secrets qui leur étaient confiés. C'était par l'entremise de ces agents que le Bey envoyait au Pacha les fonds qu'il avait à payer chaque mois en surplus du Denouch. Ces fonctions étaient confiées à des hommes du Makhezen, sur le dévouement et la discrétion desquels le Bey pouvait tout particulièrement compter ; il choisissait de préférence pour l'emploi de Bach Siyar d'anciens agha du Makhezen. Ce fonctionnaire était, après le Khalifa, l'homme le plus influent auprès du Bey, et son emploi était d'autant plus recherché, qu'en outre des gratifications données par le Bey, le bach-Siyar recevait des aouaïd considérables à chaque investiture d'un fonctionnaire du Beylik.

Les Beys entretenaient à Alger des Oukil officiellement chargés de recevoir les courriers et de les conduire au Pacha, mais dont la véritable mission était de tenir le Bey au courant de ce qui se passait dans les hautes régions politiques et surtout d'épier soigneusement les dispositions du Divan, afin de pouvoir déjouer les intrigues des concurrents à force de cadeaux.

Les sept étendards (1) du Bey étaient portés dans les expéditions par sept Alalema (pluriel *allam*). — Il y avait un bach Allam pour les commander.

(1) Le bach-Allam se tenait au centre, portant le grand étendard d'une soie verte brochée, sur lequel était brodée cette sentence : نصر من الله وفتح قريب — Avec l'aide de Dieu la conquête est proche. — Ce drapeau était bordé de franges d'or et d'argent et surmonté d'un globe d'argent. De chaque côté marchaient les trois autres drapeaux sans inscription, composés généralement de trois bandes verticales rouge, jaune, rouge.

Les forces dont disposait le Bey du Titteri se composaient : 1° des Zebantout, faisant partie de l'Oudjak d'Alger et entretenus aux frais du trésor ; 2° De la cavalerie irrégulière appelée Makhezen, ne recevant pas de solde de l'état mais jouissant de certaines immunités.

Les Zebantout (célibataires) avaient été ainsi appelés parce que, dans le principe, les beys n'admettaient à leur service que des hommes non mariés. Les zebantout constituaient une troupe d'élite formée exclusivement d'hommes acclimatés et habitués à la guerre et à ses fatigues.

Sous le dernier Bey du Titteri, Bou Mezrag, les Zebantout étaient au nombre de cent vingt à cent trente. Sous les Beys précédents il n'y avait jamais eu guères plus de cinq *Sefari* (1), c'est-à-dire soixante-dix combattants. Cette force était commandée par le Bey lui-même, qui en faisait partie et était compris sur les contrôles comme un simple yoldach, dont il touchait la solde. On comprend quel prestige s'attachait à ceux qui avaient l'insigne honneur d'appartenir à ce corps privilégié, dans lequel les Turks seuls pouvaient être admis.

La solde que touchait d'abord le soldat osmanli recruté en Turkie, était, aussitôt après son incorporation dans un des Oudjak (2) d'Alger, de quatre boudjoux (7 fr. 20 c.) pour deux mois, soit 3 fr. 60 c. par mois ou 43 fr. 20 c. par an. La nouvelle recrue était armée et équipée dès son arrivée. Sa solde s'augmentait régulièrement chaque année d'une gratification appelée *Saïma*, qui était toujours d'au moins une real kouart ou 60 c. Enfin, il y avait de fréquentes occasions où les

(1) Pluriel de Seffira. — Escouade. — Littéralement *Table*, c'est-à-dire réunion d'hommes mangeant à la même table.

(2) *Oudjak*, littéralement *foyer*, lieu où l'on suspend la marmite. On sait que les marmites des janissaires jouaient le rôle de nos drapeaux et que le jour où les janissaires de Constantinople renversaient leurs marmites sur la place de l'Atmeïdan, la révolution était proche et le Sultan pouvait prévoir sa fin prochaine. Servir l'Oudjak d'Alger, équivalait à servir sous les drapeaux d'Alger et cette expression est encore usitée chez les Arabes

soldats recevaient des étrennes, soit à l'avénement d'un nouveau pacha, une victoire remportée sur les infidèles, l'envoi du Kaftan d'honneur de Constantinople, la naissance d'un fils du Sultan. Au bout de quelques années, le militaire osmanli touchait *la solde serrée « Saksan »* ainsi appelée parcequ'elle n'était plus susceptible d'augmentation. La haute paie était de cinq douros bou medfa et deux boudjoux, c'est-à-dire à peu près 31 fr. 10 c. pour deux mois (1).

Les vieux soldats, les invalides continuaient à percevoir la solde entière, sans faire aucun service.

Les fils du Bey la touchaient, dès le jour de leur naissance.

Les Koulourlis (fils de femmes Arabes et de Turks), touchaient pendant leur première année de service dans la milice, 1 fr. 05 c. pour deux mois et s'armaient à leurs frais. Pour le reste, ils étaient traités sur même pied que les janissaires.

Les enfants orphelins des familles Koulourlis inscrits sur les registres du gouvernement, touchaient la même solde.

Peut-être s'étonnera-t-on de voir ces fiers soldats osmanlis, dont le plus humble représentait une part du pouvoir, se contenter d'une aussi modique solde, surtout si l'on songe que les mieux rétribués touchaient seize francs par mois....

Il faut se rappeler que le soldat turk était nourri par l'Etat, que sa paie était encore assez forte pour le temps, si l'on tient compte de l'extrême bon marché de toutes choses et de la valeur élevée du numéraire. Qu'en outre le métier de janissaire était le chemin de tous les emplois publics, le premier échelon des grandeurs dans un ordre social où les pouvoirs n'étant pas héréditaires, constituaient de fait une république militaire.

Les Koulour'lis, eux-mêmes, pouvaient par la voie de l'armée, atteindre la position de bey et d'agha de Nouba ou de Mehalla. Les fonctions de membres du Divan, les charges dans la maison du Pacha, leur étaient seules refusées.

Le nouveau milicien était, aussitôt après son enrôlement, classé avec un numéro d'ordre dans son oudjak, il était d'abord

(1) 186 fr. 60 c. par an.

simple yoldach (1). Après quelques années de service, il devenait bach-youldach (1er soldat) de sa seffra ou escouade. Puis il devenait successivement Oukil-el-Hardj, Ouda-Bachi et Boulak-Bachi. Dans ces divers grades exclusivement donnés à l'ancienneté, la solde était toujours celle des vétérans. Seulement ceux qui occupaient ces grades jouissaient, outre certains privilèges, des bénéfices attachés à des missions lucratives dont ils étaient fréquemment chargés.

La durée du service n'était pas déterminée, le milicien n'arrivait à la retraite qu'au fur et à mesure des extinctions parmi les hommes gradés. Une fois retraité, le soldat touchait, quand même et jusqu'à sa mort, sa paie complète.

En temps de paix, le service de la milice se divisait en service sédentaire ou actif, selon que le soldat était de *Nouba* (garnison) ou de ***Mehalla*** (colonne expéditionnaire).

Après deux années de service, le soldat devenait ***Kezourdji*** (congé temporaire), c'est-à-dire libre de disposer de son temps comme il le voulait, tant que des circonstances impérieuses ne le rappelaient pas sous les drapeaux (2).

Le Kezourdji, sans famille, qui restait caserné à Alger, continuait à percevoir sa solde et ses vivres.

Plus tard, quand les Zebantout furent autorisés à se marier, ceux qui prirent femme et demeuraient en ville, touchaient seulement la solde. Bon nombre d'entre eux se livraient à l'industrie.

Il y avait toujours à Médéa, 3 ou 400 soldats dans cette catégorie. Ils étaient, comme le reste de la population de la ville, placés sous les ordres du Hakem. Le Bey ne pouvait disposer d'eux qu'en cas d'absolue nécessité et seulement avec l'autorisation de l'agha d'Alger.

On sait qu'il y avait à Alger une milice connue sous le nom de Zouaoua qui, de même que nos Zouaves, tirait son origine des montagnards kabyles qui s'y étaient d'abord enrôlés. Ce corps

(1) *Yoldach*, mot Turk qui signifie compagnon, camarade.
(2) Ce rappel s'est fait pour la dernière fois lorsque Ibrahim-Agha dut marcher contre les Beni Salah qui refusaient de payer le Gherama. Les Ksourdjia appelés a participer à cette *flamba* ou grande expédition étaient au nombre de 350 à 400.

était composé d'Arabes de tous les pays, appelés temporairement au service. Le nom de Zouaoui était devenu synonyme de fantassin.

Diverses fractions des tribus du Titeri, tels que les Maguif (Oulad Allan) les marabouts de second ordre (1) Oulad Sidi Amor (des Oulad Allan) les Chorfa des Abid, fournissaient un certain nombre de fantassins qui à diverses époques allaient monter la garde à Alger et surtout dans les bordj des environs; ils ne touchaient de solde qu'en activité de service, aussi disait-on en parlant d'eux :

الزواوة مقدّمين في البلاء وموخّرين في الراتب

« *Les Zouaoua sont en avant pour la misère, en arrière pour la solde.* »

Nous avons, plus haut, parlé de la colonne mobile *(Mehalla)*, qui chaque année, à des époques déterminées, parcourait le Tell du beylik de Titteri. C'était la force mobile. Quant aux forces sédentaires ou garnisons, il n'existait dans la province de Titteri qu'une seule garnison ou Nouba, celle du bordj de Sour-el-Rozlan, composée de deux seffari ou vingt-huit hommes (2).

Le bey Darem avait fait construire dans la tribu des Souari, au point appelé aujourd'hui Sour Souari, un petit bordj armé de deux canons et défendu par une quarantaine de miliciens. Le but de cette occupation était de mettre le pays à l'abri des incursions des Oulad Mahdi. Le fort fut abandonné vers la fin du siècle dernier, après la mort du bey Ouzenadj (3).

(1) C'est-à-dire dont l'origine religieuse n'était point généralement reconnue.

(2) Le bordj Turk de Sour-er-Rozlan avait été construit avec des matériaux de la cité Romaine d'*Auzia*. On en voit encore aujourd'hui les ruines et un mur crénelé, dans une masure au milieu de la ville d'Aumale, en face du jardin public. Le fort consistait en un parallélogramme crénelé et à embrasures, avec des réduits voûtés, pour le logement de la garnison.

(3) Il n'en reste plus aujourd'hui que quelques pans de murailles ruinées. Le bey Djafer fit transporter les deux canons à Ain-Mocharref, chez les Oulad Allan, où ils éclatèrent lorsqu'on voulut s'en servir. Le docteur Shaw, dit dans sa relation, que la garnison existait de son temps (1732).

Au Nord-Est du Titteri, dans le kaïdat de Hamza, se trouvait le bordj de Bouïra, bonne construction étoilée, dont la garnison était beaucoup plus forte que celle des autres bordjs, en raison du voisinage de la tribu des Beni Yala et autres Kabiles qui interceptaient fréquemment la route de Constantine.

La garnison était relevée tous les ans, au printemps.

L'armement des Zebantout consistait en un fusil, deux pistolets ou yataghan, et une giberne *(djantha)*.

Les munitions de guerre étaient fournies par le Pacha et envoyées d'Alger.

Les cent vingt miliciens dont disposait le Bey du Titteri résidaient en grande partie à Médéa, où ils s'étaient mariés.

Les miliciens célibataires étaient seuls casernés à Berouaguia, où ils percevaient les vivres de campagne, savoir, par Seffra et par mois :

1° Quatre quintaux de *belghol* (1).
2° Quatre quintaux de *bechmath* (biscuit) (2).
3° Trois chebria (18 à 20 kil.) de *dehan* (beurre fondu).
4° Sept tasses (13 à 14 litres) d'huile.
5° Un mouton tous les jeudis et lundis.
6° Du sel, du vinaigre, etc..

Henri Federmann,
Interprète de l'Armée ;
Bon Henri Aucapitaine,
Lieutenant au 36e ligne.

(A suivre)

(1) Le belghol était préparé de la manière suivante : on faisait bouillir du blé pendant deux ou trois heures et lorsqu'il était ramolli suffisamment, on le mettait sécher au soleil. Ensuite après l'avoir légèrement mouillé, on le faisait concasser au moulin. C'est après ces diverses manipulations que le blé était distribué sous le nom de belghol aux soldats, qui, l'apprêtant au gras ou au maigre, en faisaient une sorte de pilau. Ce mets est encore fort en usage chez les Arabes.

(2) Le biscuit ou bechmath était plus épais que notre biscuit et se conservait aussi bien tout en étant moins dur. Pour la fabrication du belghol et du bechmat, le Bey faisait travailler à la corvée les corporations de *Haddadin* (forgerons), *Debbaghin* (tanneurs), *Kouwachin* (boulangers).

Le bois nécessaire pour la cuisine était fourni gratuitement par les Ouzera, Rira et Hassen ben Ali.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N°s 35, 37-38, 39, 48, 45, 54, 56, 59 à 61 et 63.)

CHAPITRE XLVI

MOSQUÉE DITE DJAMA EL DJEDID, PLACE MAHON ET RAMPE DE LA PÊCHERIE

I

Quand on arrive à Alger par mer, l'attention se porte tout d'abord sur une mosquée d'aspect monumental, assise sur l'extrême bord du plateau élevé où commencent les bas quartiers de la ville, et dominant le port de son haut minaret et de sa grande et élégante coupole. Placé naguère en dehors de l'enceinte de la darse et complètement dégagé, ce blanc édifice appuyait sa base sur une petite plage, — battue par les flots de la rade, — dont le sable offrait un lit moelleux aux barques des pêcheurs et qui servait de débarcadère à l'une des portes de la ville, appelée Bab-el-Behar (la porte de la mer). Cette plage, que les eaux isolaient du reste de la côte, se trouvait à une quinzaine de mètres en contrebas du plateau, et communiquait avec la ville au moyen d'un étroit couloir voûté, en pente fort rapide, ménagé sous la mosquée même. Cet ancien piédestal, qui constituait une mise en scène des plus pittoresques, a été complètement modifié par l'établissement des nouveaux quais et la construction du boulevart de l'Impératrice, et avec lui a disparu un joli petit paysage maritime qui était le principal charme de la mosquée.

Cet édifice est appelé par les indigènes *Djama el Djedid*, ou plus habituellement *Djama djedid*, c'est-à-dire la mosquée neuve, et par nous la mosquée de la Pêcherie ou la mosquée de la Place. Il couvre, avec ses dépendances, une superficie de 1371 m. 20. La mosquée proprement dite forme un carré long, orienté du N.-N.-O. au S.-S.-E., et ayant une longueur de 39 m. 50 sur 24 mètres de largeur à l'une de ses extrémités, et de 24 m. 50 à l'autre, non compris l'épaisseur des murs, qui est en moyenne d'un mètre. Une grande partie de la terrasse en maçonnerie qui la recouvre, s'arrondit en plein cintre, représentant une croix latine couchée dans le sens de l'orientation. A propos de cette forme insolite, on raconte la légende suivante. Un esclave chrétien, fort habile dans l'art de construire, fu chargé de diriger les travaux de cette nouvelle mosquée. Soit qu'il subit l'influence des souvenirs de sa patrie, soit qu'il eût l'intention de jouer un mauvais tour aux musulmans, il crut devoir adopter la figure d'une croix pour recouvrir son monument. Mais cette idée lui fut fatale. Le fait ayant été dénoncé au pacha, celui-ci, indigné que le signe odieux des Chrétiens maudits eût été représenté dans un temple mahométan, fit empaler le malencontreux architecte. Les opinions sont partagées au sujet de cette tradition. Quelques personnes des plus autorisées pensent qu'elle est apocryphe et dûe à l'imagination féconde d'un Chrétien plus amoureux du pittoresque que de la vérité. D'autre part, elle m'a été racontée par quelques vieux maures, qui m'ont assuré qu'elle est de source indigène et qu'on ne doit nullement l'attribuer à un roumi quelconque. Toutefois, elle n'est pas généralement répandue. En dehors de toute légende, l'opinion des indigènes auxquels je me suis adressé, et notamment celle du muphti hanéfite, est que l'architecte de *Djama el Djedid* a dû être un chrétien, et qu'on ne lui aurait certainement pas permis de réaliser son plan, s'il eût été compris en temps utile. En effet, s'il est vrai que les musulmans n'ont pas hésité à approprier à leur culte quelques anciennes basiliques, qui offrent le transept caractéristique, il serait pourtant difficile d'admettre que les Algériens aient choisi de leur plein gré la forme cruciale dans l'édification d'un temple auquel il était possible d'adapter toute autre architecture, et qui est resté, en définitive, sans imitations comme il était sans précédents. (1)

(1) Nous croyons devoir rappeler ici que l'ancienne église de Sainte-Sophie, dont le plan trace une croix, après être devenue la mosquée principale de Constantinople, a été le type *officiel* de construction de toutes les autres mosquées de l'empire turc. Or, que la croix soit grecque, c'est-à-dire à branches égales, comme à Sainte-Sophie, ou latine à branches inégales, comme à notre mosquée de la Pêcherie, elle demeure le signe caractéristique et bien connu du christianisme. Or, puisque son emploi en architecture ne choquait pas en Turquie, et que bien plus il y était obligatoire, l'indignation que l'on prête aux janissaires d'Alger et le supplice de l'architecte de Djama el Djedid pour le motif indiqué paraissent des effets sans cause suffisamment motivée. Le muphti hanéfite d'aujourd'hui, qui n'a sans doute jamais mis les pieds sur le territoire des Osmanlis, peut très-bien ignorer ces choses, mais les anciens Turcs d'Alger, sous la domination musulmane, devaient nécessairement les savoir. D'ailleurs, la forme cruciale a dû être évidente dès le creusement des

Mais revenons à notre mosquée. Au point d'intersection des branches et de la tige est placée une grande coupole, ovoïde, élancée et élégante, entourée, en contrebas, de quatre dômes de même forme. Cette coupole, posée sur une base carrée dont chaque angle est accusé par un merlon, est percée de quatre fenêtres garanties par un auvent et surmontée d'une flèche composée de trois pommes superposées que termine un croissant. Une garniture de merlons entoure l'édifice. Le minaret, carré et placé à l'angle N.-O. mesurait 29 m. 50 de hauteur, avant les travaux de remblai effectués dans la rue de la Marine, lesquels ont eu pour résultat de le réduire à 25 mètres, non compris le clocheton (1). L'administration française y a installé une horloge à trois cadrans. La plate-forme est bordée de vingt-quatre merlons, et une flèche semblable à celle de la coupole la termine. Dans les fêtes publiques, cette mosquée se prête par ses dispositions architecturales à une illumination qui offre un coup-d'œil fort remarquable.

Bien que cet édifice soit réellement d'un bel effet par son ordonnance et par sa position, on y chercherait en vain des détails artistiques. Sous le rapport de l'ornementation extérieure, il est aussi pauvre que les autres mosquées. C'est de la maçonnerie pure et simple, et rien de plus.

L'intérieur de cette mosquée présente un assez vaste vaisseau, très-élevé, d'une largeur de 9 mètres, traversant l'édifice dans toute sa longueur, — soit 39 m 50, — et arrondi dans sa partie supérieure, attendu qu'il correspond à la tige de la croix, lequel est bordé de deux bas côtés formés chacun par quatre gros piliers de 2 mètres sur deux mètres, que des arcades en plein cintre relient dans le sens longitudinal. Les deux nefs latérales offrent la largeur moyenne ci-après : 5 m. 50 celle de gauche, en entrant par la façade N.-N.-O., et 6 mètres de celle droite; elles sont coupées, à mi-distance du sol aux arceaux, par une tribune en bois s'interrompant aux deux arcades longitudinales qui formant, à droite et à gauche, les bras de la croix, sont beaucoup plus élevés que les autres et présentent une ouverture exceptionnelle de 10 mètres. Une galerie

---

fondations; et on aurait attendu pour se fâcher que l'édifice fût terminé, c'est-à-dire jusqu'au moment où la forme en question n'était presque plus visible. Cela n'est nullement probable! — *Note de la Rédaction.*

(1) Je dois ces mesures à l'obligeance de M. Serpolet, architecte-voyer de la ville d'Alger, et membre de la Société historique Algérienne.

en bois fort étroite, règne au-dessus des arcades autres que ces deux dernières, formant saillie sur la nef principale. Malgré sa simplicité, cet ensemble revêt une grandeur adaptée à la destination du lieu. Il a un caractère particulier qui le distingue des autres mosquées d'Alger. Ce n'est ni l'ancien type arabe avec ses nombreux piliers et ses étroites travées, calqué simesquinement dans la grande mosquée, ni la nef carrée entourée de colonnes, inaugurée dans Sidi-Ali-Bitchnin, en 1622, et reprise plus tard, avec plus de luxe, dans la reconstruction des mosquées *Essida* et *Ketchawa*. Ce plan se rapproche plutôt de celui de nos églises, et, en parcourant ce lieu, dont le calme et la sévère ordonnance portent à la méditation, on se prend malgré soi à ajouter foi à la fameuse légende tant controversée.

Le Mihrab, ou niche de l'Imam, tapissé de carreaux en faïence dans sa partie inférieure et orné de moulures en plâtre, d'un joli dessin, est placé dans la façade S.-S.-E., au milieu de portes-fenêtres donnant sur une galerie à colonnettes en pierres et à arcades ogivales, qui dominait autrefois la plage. Au milieu des arabesques et d'inscriptions d'un caractère purement religieux, on lit l'indication suivante, qui borde l'ogive du Mihrab, et dont les lettres sont moulées en plâtre :

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد اما بعد رحكم لله قد اجتهد
فى بنيان هذا المسجد عبد الله الراجى عفو مولاه المجاهد في
سبيل الله الحاج حبيب كان الله له

Ce que je traduis ainsi :

« Louange à Dieu, unique. Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed. Ensuite : que Dieu vous accorde sa miséricorde! S'est occupé avec zèle et assiduité de la construction de cette mosquée, l'adorateur de Dieu, qui espère l'indulgence de son Maître, et qui se consacre à la guerre sainte pour l'amour de Dieu, El-Hadj Habib, que Dieu lui soit en aide! »

A gauche du Mihrab et formant une ligne horizontale qui de l'autre côté a pour pendant une bande d'arabesques également blanches, se trouve le renseignement ci-après, qui n'est en définitive que la répétition du précédent :

الحمد لله وحده من يتعرف بسبب طلوع المسجد وكيله الحاج
حبيب وتمامه

« Louange à Dieu, unique. Celui qui s'informera à qui sont dûs l'apparition de cette mosquée et son achèvement (apprendra que c'est à) son Oukil (administrateur, gérant, directeur) El-Hadj Habib. »

Il résulte des deux inscriptions que je viens de donner qu'El-Hadj Habib eut la direction des travaux de cette mosquée. Mais il ne s'en suit pas, — et c'est là l'opinion des indigènes que j'ai consultés — qu'il était l'architecte, le maître maçon, pour mieux dire, chargé d'arrêter le plan de l'édifice et de veiller à sa mise à exécution par les ouvriers. D'ailleurs, les documents dont on trouvera des extraits un peu plus loin établissent qu'il y eut, à différentes dates, d'autres directeurs des travaux. El-Hadj Habib eut donc, sans doute, la chance d'arriver le dernier, de manière à pouvoir faire inscrire son nom dans des décorations qui étaient évidemment exécutées bien longtemps après l'entier achèvement du gros-œuvre.

Djama Djedid était percée de quatre portes. La première, s'ouvrant, dans la façade O.-S.O. a été supprimée par nous. La seconde, donnant également sur la rampe de la Pêcherie, a été récemment reportée un peu plus au Sud par suite des travaux de raccordement du boulevard de l'Impératrice. Elle a un encadrement en marbre blanc, dans le haut duquel on remarque une place vide, réservée sans aucun doute, pour une inscription qui n'a jamais été faite ou qui a disparu. Plus bas, on y lit ce passage du *Borda* (البردة), poëme religieux composé en l'honneur du Prophète :

بشرى لنا معشر الاسلام انّ لنا من العناية ركنا غير منهدم *
لمّا دعا الله داعينا لطاعته باكرم الرسل كنّا اكرم الامم *

« Une bonne nouvelle pour nous, ô, communion de l'Islam : nous avons en la sollicitude (du Prophète), un appui indestructible. — Dieu ayant appelé *le plus noble des prophètes*, celui qui nous convie à recevoir ses lois, nous sommes devenus la plus noble des nations. »

Sur la clé de voûte est gravée le profession de foi Mahométane :

لا اله الا الله محمد رسول الله الصادق الامين صلى الله عليه وسلم تسليما

« Il n'y a de dieu que Dieu, Mohammed est l'envoyé de Dieu ; il est sincère et digne de confiance ; que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le salut ! »

Enfin, sur la menuiserie intérieure de cette même porte, on remarque l'inscription suivante sculptée en relief dans la partie supérieure de la plate-bande :

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد وعلى
اله وصحبه وسلم تسليما كثيرا لى يوم الدين ولا حول ولا قوة
الا بالله العلى العظيم كتبه احمد بن على

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur et notre maître Mohammed, ainsi que sur sa famille et sur ses compagnons, et qu'il leur accorde abondamment le salut jusqu'au jour de la Rétribution. Il n'y a de force ni de puissance si ce n'est en Dieu, l'Élevé, l'Incommensurable. Écrit par Ahmed ben Ali. »

La troisième porte, percée dans la façade N.-N.-O. et donnant actuellement sur la place de la Pêcherie, a été reconstruite par suite d'un exhaussement considérable apporté au niveau de ce quartier.

A l'occasion de ces travaux, une corniche en marbre de 2 m. 85 c., sur 0 m. 50 c. de hauteur, qui la surmontait, fut enlevée et resta déposée pendant longtemps dans la rue de l'Arc. En janvier 1846, la direction de l'intérieur en fit la remise au Musée, mais un fanatique nommé Hadj Djelloul, maître d'école, avait martelé, quelques jours auparavant, une partie de l'inscription en caractères creux, jadis remplis de plomb, qui recouvre cette corniche, voulant sans doute, soustraire à la profanation qu'allaient commettre les chrétiens, le nom de Dieu et les autres paroles sacrées qui s'y trouvaient. Voici le texte de cette inscription qui est en Turc et en Arabe, et qui porte le n° 17 du catalogue du Musée.

1re *ligne*.

سايهٔ پروردكار.... عصر جهيلنده جون اولدى بناى جامع
تكري نظرا يلسون عسكرمنصوريه جزميه بيك افرين كه ايلدى
تار.. قد انشاجامع للاتقيا في زمان السلطان

2e *ligne.*

...... منبع لطف وكرم صاحب سيف ورماح قيلنه بش وقت
صلاة بولنه هركز فلاح كه ايلدلر جد وجهد ايله شام وصباح
معبد اصل اتقيا مجمع اهل صلاح خلد... خلافته ما دام الدوران

3e *ligne.*

وضعت هنا ....رفي زمان...... الخيرات

4e *ligne.*

ما صاح طير على الاغصان مبتدرا والمسلمين على طول المدازمرا
والال والصحب والانصار اسدسرا والتابعين لهم في ساير لامم وبعد
فحمدا لله ختملوا ولان مديد وماشا

Je traduis ainsi les portions intactes de cette inscription, dont M. Mohammed ben Otsman Khodja a reproduit en arabe les passages turcs.

« (1re ligne). — Par la grâce de Dieu, qu'il soit exalté !...... Pendant sa belle époque a eu lieu la construction de la mosquée. Que Dieu arrête ses regards sur les soldats victorieux et donne à chacun d'eux mille récompenses (1). Sa date (est renfermée dans les mots suivants) : *Une mosquée a été élevée pour la piété* (2), sous le règne du sultan........ (2e ligne). — Source de bonté et de noblesse, armé du glaive et de la lance. Quiconque y accomplira la prière aux cinq moments (3), fera partie des gens auxquels le salut est réservé, car ils y ont travaillé avec zèle et activité soir et matin. C'est un temple, base de la dévotion, lieu de

(1) On se rappelle que cette mosquée a été bâtie par l'ordre de la milice.

(2) Il m'est impossible de résoudre ce chronogramme, d'après les règles ordinaires, car l'addition des lettres renfermées dans les mots indiqués me donne 1548, ce qui est un résultat inadmissible.

(3) Il s'agit des moments fixés pour les prières obligatoires.

réunion des gens vertueux. Que Dieu perpétue son vicariat... ....; tant que durera la rotation .... (3e ligne). — Elle (cette inscription ?) a été posée ici .... (4e ligne). — Tant qu'un oiseau chantera avec empressement sur les branches, et que les musulmans formeront des catégories distinctes, pendant la durée du temps, ainsi que la famille, les compagnons, les pieux *Ansar* (1), et leurs sectateurs dans toutes les nations. Et ensuite : Dieu soit loué, que son achèvement ait eu lieu comme il l'a désiré et voulu. »

Dans la menuiserie intérieure, l'inscription suivante, formant une seule ligne sculptée, se détache en jaune sur un fond rouge :

ابشر بما ترتجي من خير مولاك * يا دخيل المسجد الله يرعاك
* كل يد مسكتني سلمت من كلى افة * كل عين نظرتني
ضوءها دايم مُعافة * السرور والافراح في المسا والصباح * كتبه
احمد بن علي

« Je t'apprendrai la bonne nouvelle (de l'obtention) de ce que tu espères des bienfaits de ton Maître. ∴ O toi qui entres dans la mosquée, que Dieu te soit bienveillant. ∴ La main qui me saisit est délivrée de tout malheur. ∴ L'œil qui me regarde conserve sa clarté toujours intacte. ∴ La joie et la réjouissance au soir et au matin ! Ecrit par Ahmed ben Ali. »

La quatrième porte, faisant communiquer la façade N.-N.-E. avec la rue de l'Arc, n'a subi aucune modification. Elle n'offre aucune particularité à signaler. En entrant par la porte de la place de la Pêcherie, on trouve à droite un jet d'eau qui sert aux purifications. Les latrines se trouvaient en dehors de l'enceinte de la mosquée et contre la façade O.-S.-O., sur la rampe de la Pêcherie ; elle ont été démolies peu d'années après la conquête.

Albert Devoulx.

(A suivre)

(1) Les *Ansar* ou aides, c'est-à-dire les hommes de Médine qui ont prêté leur appui à Mohammed, lorsqu'il quitta la Mecque, et l'ont ensuite aidé dans toutes ses entreprises.

IGILGILI,

CHOBA ET MUSLUBIO.

M. le capitaine Bugnot, commandant du Génie à Gigeli, nous adresse l'estampage d'une inscription romaine découverte récemment en creusant les fondations de la fortification nouvelle de cette ville, qui, depuis le tremblement de terre de 1856, a abandonné aux établissements militaires la presqu'île où elle fut longtemps resserrée, pour s'étendre au delà, dans la plaine située au Sud. C'est entre le fort Saint-Ferdinand et l'anse des Beni Kaïd et à environ 1m 50c au-dessous du sol, que ce monument épigraphique a été rencontré : le côté gravé était en dessus et la pierre se trouvait adossée au rocher. Elle a été déposée au Bureau du Génie.

Notre honorable correspondant signale, en même temps, chez le Commandant supérieur de Gigeli, la dédicace du municipe de *Choba*, laquelle a été apportée de Ziama. Cette dédicace a été publiée en 1856, dans le premier volume de la *Revue Africaine*, p. 62, d'après feu M. Pelletier. Deux ans après, nous avons pu l'étudier nous-même sur place et rectifier la première transcription. Nous y reviendrons plus loin.

Quant à l'inscription de Gigeli, nous allons la donner d'après l'estampage de M. le capitaine Bugnot, estampage pris sur une feuille de papier doublée, ce qui ôte de la netteté aux caractères, surtout à ceux qui sont un peu frustes ou faiblement entaillés.

Nous avons demandé un deuxième estampage sur feuille simple ; et, s'il nous parvient à temps, nous pourrons peut-être assurer la lecture de certains passages qui sont demeurés douteux pour nous.

En tous cas, voici le texte que nous offrons au lecteur :

1. TERMINI POSITI INTER
2. IGILGILITANOS IN
3. QVORVM FINIBVS KAS
4. TELLVM VICTORIAE
5. POSITVM EST ET ZIMIzI
6. VISCLAN ZIMIZES
7. NON PLVS IN VSVM
8. SE HABER EX AVCTo
9. RITATE M VETTI LA
10. TRONIS· PROC· AVG
11. QVA IN CIRCVITv
12. A MVRO KAST·P
13. D PR. LXXXIX ToR
14. QVATO ET LIBONE CoS

3e ligne, VM sont liés et aussi FI.
4e ligne, VM, idem.
5e ligne, idem.
7e ligne, idem.
8e ligne, O final plus petit que les autres lettres.
10e ligne, G final, idem.
11e ligne, V final, idem.
13e ligne, D initial barré horizontalement ; — O final plus petit que les autres lettres.
14e ligne. O final, idem.

L'ethnique d'Igilgili — *Igilgilitanus*, — quoique décapité, se reconnaît fort bien à la 2e ligne. A la 6e, nous trouvons le nom de *Zimizes*, peuplade berbère qui figure sur la carte de Peutinger, entre *Rusicade* (Philippeville) et *Igilgili* (Gigeli).

La mention « Ex auctoritate Marci Vettii Latronis, procuratoris Augusti » établit le caractère public de ce document.

Enfin, on remarquera qu'il se termine par la double date mauritanienne et consulaire : « Provinciae LXXXIX, Torquato et Libone Consulibus. »

D'après le système que nous avons exposé en 1856, dans cette Revue, tome 1er page 20, l'ère mauritanienne date du meurtre de Ptolémée, fils de Juba II, en 40 de J-Ch., et, par

conséquent, l'an 89 de notre inscription correspond à l'année 128 de l'ère vulgaire.

Or, nous trouvons précisément, dans les fastes consulaires, qu'en 128 de J-Ch., les consuls étaient :

Lucius Nonius *Torquatus* Asprenas, pour la 2e fois ;

Marcus Annius *Libo*, oncle paternel de l'empereur Marc-Aurèle.

Voici donc une preuve de plus en faveur du système dont nous parlions tout-à-l'heure.

Bien qu'*Igilgili* soit une ville d'une haute antiquité, puisqu'elle passe pour une création phénicienne devenue plus tard colonie d'Auguste, elle n'a fourni jusqu'à présent que bien peu de documents à l'épigraphie. M. Léon Rénier n'en donne que trois, dont aucun n'est complet. Cependant, celui qui porte le no 3502 offre quelque intérêt, parce que c'est un fragment de colonne milliaire où se lit le nom de la ville : .. AB IGILGIL. La communication de M. le capitaine Bugnot ajoute une pièce importante à cette faible collection.

Ceci nous amène tout naturellement à reproduire ici, sur Gigeli, quelques notes archéologiques que nous avons publiées jadis dans l'*Akhbar*, no du 7 décembre 1858.

« Les premières observations faites au début de l'occupation de Gigeli — disions-nous — se réduisent à ceci, d'après ce que nous avons pu recueillir.

« On a vu des amorces de voie romaine dans la direction de Bougie *(Salde)* et de Sétif *(Sitifis)*, le long du mamelon de saint-Ferdinand : elles prenaient la direction des Beni Kaïd, n'offraient que des vestiges assez rares et ne se prolongeaient pas bien loin. On a retrouvé aussi des restes de jetée antique sur la partie Est de la rade et un aqueduc qui suivait à peu près la direction de la nouvelle conduite d'eau. On a observé des substructions de thermes et de maisons particulières ; mais ces ruines, dit-on, ne présentaient pas l'aspect monumental de celles qu'on remarque sur quelques autres points de la côte. Tout récemment (1858), on a découvert une mosaïque très-belle, quoique sans personnages ; une autre, de même genre, est conservée au Génie. Ajoutez à ces deux objets des pierres

taillées, des débris de poteries épars sur le sol et les tombes creusées dans le rocher Picouleau, et vous avez à peu près tout ce qui s'offre d'antique au regard sur l'emplacement de la cité romaine. »

Quant à l'épigraphie romaine de Gigeli, nous n'en connaissions alors que cet échantillon copié dans les premiers jours de l'occupation par une personne étrangère à ce genre d'études :

.....ONS..ANTIVS AVGVS
.....VS NOBILISSIMVS CAES
....RORVM....VT NEC MEMORIA VETER
...............EARER......CIVITAT
..............ETY.........SVSSTE
.....ETIAM...F............SSEN
.....REBVS F OMNIBVS RESTITVTA
.... ARTERE F..ONTIE..VS CETERIS ETIA
......ORANTE.....ATIS ET IN INTEGRVM
EPERF...........ESERTAM EXPV
....CTISSIM.........DEDICAVIT

Nous omettons le commentaire qui accompagne cette inscription dans notre article de l'*Akhbar* : le texte est trop incertain pour qu'il soit prudent d'en hasarder une exégèse. Mieux vaut revenir sur la dédicace du municipe de Choba, connu aujourd'hui sous le nom de *Ziama*, lequel rappelle assez les *Zimizes* qui ont vécu jadis vers les mêmes parages et qui figurent sur l'inscription dont on doit la connaissance à M. le capitaine Bugnot.

Donnons donc un court extrait de nos notes de voyage prises sur cet endroit au mois d'août 1858.

« Entre Bougie et Ziama, tous deux situés sur le littoral et qu'une distance d'environ 54 kilomètres sépare, on rencontre, à 24 kilomètres Est de la première de ces localités, la Koubba de Sidi Rehan, à laquelle on ne parvient qu'en tournant par le Sud le cap énorme et à pic qui la domine à l'Ouest.

« Dans ce trajet, une seule construction romaine s'offre aux regards sur la route : située à 9 kilomètres de Bougie, elle est

en blocage et dans un état de ruine qui ne permet guères d'en deviner la destination.

» Le site de Sidi Rehan, attrayant en lui-même, le paraît davantage après la route rocailleuse et sauvage qui y conduit. Il est ombragé par un bosquet de beaux trembles dont un ruisseau limpide arrose abondamment les racines avec un discret murmure, tandis qu'à quelques pas de là les flots de la Méditerranée grondent et écument au milieu des roches déchiquetées qui hérissent la côte. Un peu plus haut, du milieu d'un groupe de gros oliviers surgit la blanche coupole du marabout.

» Non loin de là, des haies d'épines sèches défendent contre la dent des bestiaux l'enclos de l'oukil, où poussent melons et pastèques sous des frênes, des figuiers et des vignes sauvages. Frais paysage dont nous avons d'autant mieux apprécié la valeur que nous y arrivions au mois d'août et après avoir souffert pendant plusieurs jours les chaleurs torrides de Bougie.

» Cependant, un joli petit serpent vert à tête noire que nous aperçûmes tout-à-coup auprès de nous, lorsque, étendu sur l'herbe, nous jouissions le plus délicieusement des charmes de cette halte, faillit troubler notre extase. Mais pendant que nous nous demandions s'il était venimeux ou inoffensif, un kabile d'un coup de hache, trancha la question......... et le pauvre animal !

» L'éperon rocheux qui supporte la chapelle de Sidi Rehan s'élargit en remontant et forme un petit plateau qu'on appelle *Andriache*. Là sont les ruines d'un centre de population antique dont le rempart suit les sinuosités dudit plateau. Ce rempart était bâti en blocage alternant avec des chaînes de pierres de taille.

» Il y a les indices d'une porte de ville vers l'Est.

» Dans la plaine située au-dessous — laquelle fut un port, au dire des Kabiles — est un ksar ou château antique en ruines ; un peu plus haut on remarque une autre ruine assez semblable.

» Les indigènes m'ont signalé dans la montagne, à Kefrida, un ancien aqueduc avec un bassin au-dessous. Près des vestiges qu'ils appellent la porte de l'Est, ils ont trouvé naguères un squelette dans un sarcophage.

» Andriache est sur ce littoral la seule ruine romaine que l'on puisse identifier à *Muslubio Horrea*. Les grandes constructions que les Kabiles appellent *Ksar* sont peut-être même les restes de ses greniers *(Horrea)*.

» La dédicace trouvée à Ziama avec le nom local de *Choba* ayant fixé la synonymie de cet endroit, celle de Muslubio et d'Andriache est forcée, n'y ayant aucune autre ruine de quelque importance entre Ziama et Bougie.

» D'Andriache à Ziama, il y a cinq heures de marche au pas du cheval arabe, soit à peu près 30 kilomètres. Les seules ruines romaines que l'on rencontre entre ces deux points sont au confluent de l'Agrioun et du Boulzazen. Elles ont peu d'importance. »

L'inscription actuellement déposée chez le commandant supérieur de Gigeli et qui porte la mention de *Choba municipium*, a été copiée et estampée par nous en 1858. Elle était alors sur le bord de la mer où un officier de bureau arabe l'avait fait placer afin d'être plus à même de l'embarquer, pour Gigeli, à la première occasion. Mais, d'après les Kabiles de l'endroit, elle provient d'une grande ruine placée au centre de Ziama et qui semble être les restes de Thermes. Selon les mêmes informateurs, ces ruines sont appelées sur place *Menk'archa* et aussi *Comha*.

Quant à l'inscription, nous la reproduisons ici pour avoir l'occasion de rectifier les copies qu'on en a données jusqu'à présent et qui — y compris celle que cette *Revue* a publiée en 1856 (P. 62) — offrent toutes la même erreur à la 4e ligne.

Voici notre transcription :

1. IMPCAESLSEPTIMIOSEVEROPIO
2. PERTINACEAVG.BALNEAEMVNICIPVM
3. MVNICIPIIAELIICHOBAEPPFACTAE
4. DEDICANTIBVSLABDIOMFILQVIR
5. VICTOREMAEMILFILARNHONO
6. RATOIIVIRISAPCLVII

Il y a des indices de ponctuation en plusieurs endroits de ce texte, bien que nous ne signalions qu'un seul signe séparatif, celui qui, seul, était hors de doute.

Cette inscription est gravée en lettres de 0m04c et 1/2, dans

un cadre mouluré, sur une tablette de marbre blanc haute de 0,45c et large de 1m.

A la fin de la 4e ligne, les lettres NI sont liées. C'est la seule ligature que l'on rencontre dans l'épigraphe de Ziama dont le texte se développe ainsi :

Imperatore Caesare Lucio Septimio Severo pio
Pertinace Augusto, Balneae municipum
Municipii Aelii Chobae pecunia publica factae,
dedicantibus Labdio (L. Abdio ?) Marci filio, Quirina,
Victore, Marco Aemilio, ... filio, Arniensi, Honorato, duumviris, anno provinciae 157

C'est-à-dire :

« Sous le règne de l'Empereur César Lucius Septimius Severus, pieux, surnommé Pertinax, Auguste, les bains des citoyens libres du municipe d'Aelius-Choba ont été construits aux frais du public et la dédicace en a été faite par les duumvirs Labdius (ou Lucius Abdius), fils de Marcus, de la tribu Quirina, surnommé Victor, et Marcus Aemilius, fils de...., de la tribu Arnienne, surnommé Honoratus, l'an de la province 157. »

Dans la date A. P. CLVII, les quatre derniers caractères sont seuls hors de doute; mais la mention de Septime Sévère comme empereur régnant permet de combler la lacune avec certitude.

Les ruines de Ziama offrent assez d'intérêt en elles-mêmes pour que nous leur consacrions plus tard un article spécial. Bornons-nous donc, ici, à ce qui précède; et remercions, au nom des amis de la science archéologique, M. le capitaine Bugnot, pour nous avoir appris ce qu'est devenue la dédicace de Choba et surtout pour avoir fait connaître un nouveau document épigraphique d'un grand intérêt.

P. S. — Pendant que nous corrigions l'épreuve de cet article sur l'Inscription de Gigeli, nous recevions deux nouveaux estampages de celle-ci, pris, comme le premier, par M. le capitaine Bugnot, mais dans des conditions meilleures pour le déchiffrement. Ces documents supplémentaires nous ont permis de compléter et de rectifier le texte que nous avions d'abord livré assez imparfait à l'impression; nous le croyons

entier et correct maintenant, et si quelque incertitude subsiste encore, elle porte moins sur la lecture (1) que sur l'interprétation.

La pierre où se lit cette épigraphe a 0m78c de haut sur une largeur de 0m51c. Les lettres ont partout quatre centimètres environ, sauf à la fin de la dernière ligne où le lapicide les a réduites à 0m3c, pour y faire tenir ce qui lui restait à graver.

Une écornure à l'angle supérieur de gauche avait fait disparaître deux lettres au commencement de la première ligne et la lettre initiale de la ligne suivante; le sens a permis de les rétablir avec certitude.

Voici donc le développement du texte donné ci-avant, à la page 311 :

Termini positi inter Igilgilitanos — in quorum finibus Castellum Victoriæ positum est — et Zimizi Visclan Zimizes non plus in usum se habere, ex auctoritate Marci Vettii Latronis, procuratoris Augusti, quà in circuitu, a muro Castelli, pedes quingenti; (anno) provinciae LXXXIX; Torquato et Libone consulibus.

« Les limites établies entre les Igilgilitains — sur les confins desquels le château de la Victoire est établi — et les Zimizes de Zimizi Visclan ne sont plus en usage — par décision de Marcus Vettius Latro, procurateur d'Auguste — autour dudit château, dans un rayon de 500 pieds, à partir du rempart. En l'année provinciale 89, sous le consulat de Torquatus et de Libo. »

Ainsi, les *Zimizes*, placés par la table de Peutinger entre Rusicade (Philippeville) et Igilgili (Gigeli), étaient à cette même place dès le temps d'Hadrien, deux siècles auparavant. Dès lors, le Château de la Victoire, indiqué sur la limite des deux peuplades, peut se rechercher à l'*Est* de Gigeli, à Konnar, près de l'Oued Nil où se trouvent les seules ruines romaines que l'on

(1) Le seul doute en ce genre porte sur les deux amorces de lettres qu'il semble y avoir à la fin de la cinquième ligne après le petit Z. Mais il se pourrait bien que ce fussent — la 2e surtout — de simples rayures accidentelles, comme il s'en rencontre un assez grand nombre sur cette pierre.

connaisse entre cette ville et l'Oued el-Kebir, l'Ampsaga des Anciens.

Cependant, notre inscription a été trouvée entre le fort St Ferdinand et l'anse des Beni Kaïd, c'est-à-dire à deux kilomètres environ à l'*Ouest* de Gigeli. Mais si l'on se rappelle qu'il n'y avait auprès d'elle aucun vestige de construction à laquelle on pût la rattacher et qu'elle se trouvait là à l'état de pierre roulante, on comprendra qu'elle a dû être apportée d'ailleurs. Pendant la période turque, il s'est fait beaucoup de ces déplacements, sur le littoral, pour les besoins de la fortification.

Les ruines de Konnar sont à une quinzaine de kilomètres seulement de Gigeli : M. le capitaine Bugnot, à qui l'archéologie africaine devra le document important que nous essayons d'expliquer en ce moment, ajoutera à la reconnaissance qui lui est dûe pour ce service rendu à la science, s'il veut bien les explorer. Avec le coup d'œil exercé des personnes de sa spécialité, il reconnaîtra facilement si la position est militaire et si les ruines sont en effet celles d'une forteresse antique.

Puisque, par un hasard assez piquant, la mise en lumière de l'inscription de Gigeli — qui paraît se rapporter à la constitution d'une zone de servitudes militaires, autour du Château de la Victoire — est échue précisément à un capitaine du Génie, M. Bugnot, la petite reconnaissance archéologique que nous venons d'indiquer lui revient de droit, comme complément de son œuvre.

On s'étonnera sans doute que le procurateur impérial Vettius, fonctionnaire civil, décide pourtant dans une question qui paraît toute militaire. Mais il faut se rappeler que l'empereur Hadrien, au règne duquel notre inscription se rapporte, avait subordonné le pouvoir militaire au pouvoir civil, dans les provinces comme à Rome. D'ailleurs, l'épigraphie africaine nous a révélé depuis longtemps, que ces agents, pris d'abord parmi les affranchis, mais choisis dans la classe des chevaliers précisément depuis Hadrien, ont eu des attributions beaucoup plus importantes qu'on ne l'imaginait et que par fois même, au moins dans ce pays, ils ont cumulé avec leurs fonctions fiscales celles de Gouverneur secondaire (*praeses*).

En 122, l'Empereur Aelius Hadrianus vint en Mauritanie où il appaisa des révoltes, ordonna la construction de monuments, fit réparer ou éléver des forteresses, etc. De là, sans doute, l'origine du *Castellum Victoriae* dont le nom est significatif ; et aussi celle du surnom d'*Aelius* pris par une ville voisine, « Aelius *Choba* municipium » ,aujourd'hui Ziama, dont le nom rappelle assez celui des Zimizes de notre inscription.

Hadrien fut le souverain le plus voyageur que Rome ait jamais possédé. Aussi, l'ivrogne Florus, poète avec lequel cet empereur daignait entretenir un commerce littéraire, lui écrivait un jour :

Ego nolo Caesar esse,
ambulare per Britannos,
scythicas pati pruinas.

A quoi Hadrien répondit :

Ego nolo Florus esse,
ambulare per tabernas,
culices pati rotundos (1).

Dans un de ses accès de locomotion, Hadrien revint ici en 129 de J.-Ch , un an après la décision du procurateur Marcus Vettius. Qui sait si ce dernier, averti de la venue prochaine du souverain, ne se hâta pas d'en finir avec le Château de la Victoire dont nous avons rapporté que l'érection pouvait remonter vers 122, époque où l'Empereur avait mis fin aux troubles de ce pays et ordonné la réparation ou la construction des forteresses destinées à en prévenir le retour.

Ce Château de la Victoire placé sur la limite des Igilgilitains et des Zimizes a bien l'air d'une précaution prise contre ces derniers.

A propos de limites, produisons — quoiqu'un peu tardivement — une hypothèse qui ne doit pas être négligée : Il se pourrait très-bien que le terrain des Zimizes se fût prolongé un peu à l'Ouest de Gigeli, en contournant par le Sud celui de cette

---

(1) Je ne veux pas être César, me promener chez les Bretons et subir les frimats de la Scythie.
Je ne veux pas être Florus, me promener dans les cabarets et subir les piqûres des punaises.

ville qui s'y serait trouvé enclavé. Dès lors, la ruine appelée *Ksar*, sur la rivière de ce nom (le oued Kisser des cartes), nous offrirait les restes d'un château-fort de construction romaine, les seuls vestiges antiques auxquels on puisse assigner cette destination, sur ce littoral entre Gigeli et Ziama.

Nous avons visité ce Castellum en 1858 et si nos souvenirs nous servent bien, il répond d'une façon satisfaisante aux conditions du problème.

Au reste, c'est encore une étude que nous pouvons, sans indiscrétion, recommander au zèle éclairé de M. le capitaine Bugnot, Ksar n'étant, pour un cavalier, qu'à une heure et demie de Gigeli.

Quant à l'inscription où le *Castellum Victoriae* est mentionné, on a vu, par les formes dubitatives de notre commentaire, que nous ne la traduisions pas avec une entière certitude. Notre version n'est, en effet, qu'une conjecture, mais une conjecture qui nous a paru assez probable pour pouvoir être hasardée.

Au reste, nous envoyons les trois estampages à notre maître à tous en fait d'épigraphie, au savant M. Léon Renier. A lui de décider en dernier ressort.

A. Berbrugger.

BOLIDE DE TADJERA

9 Juin 1867.

Par ordre de Son Exc. M. le Duc de Magenta, il a été déposé provisoirement, au Musée d'Alger, un fragment d'un bolide observé le 9 juin dernier, vers 10 heures 1/2 du soir, dans toute l'étendue de la subdivision de Sétif. A cet envoi, était joint le rapport suivant adressé à l'Administration par M. le colonel Augeraud, Commandant supérieur de cette subdivision.

Chute d'aérolithes dans la plaine de Tadjera (Amer Guebala), à 15 kilom. S. E. de Sétif, le 9 juin, vers 10 heures et 1/2 du soir.

Le Dimanche, 9 juin 1867, vers 10 heures et 1/2 du soir, une vive lueur éclaira le ciel pendant quelques secondes; elle était accompagnée de bruits comparables au grondement du tonnerre, ou à celui de voitures pesamment chargées, et roulant sur le pavé; ces bruits se terminèrent par trois détonations aussi fortes que des coups de canon.

Ce phénomène fut visible des points les plus opposés; voici les divers renseignements que nous avons recueillis à cet égard.

1° SÉTIF

(15 kilom. N. O. du point de chute)

Beaucoup de personnes ont vu cette lumière éclatante et ont entendu le bruit qui l'accompagnait ainsi que les détonations. Quelques habitants crurent que l'explosion devait avoir eu lieu au-dessus de la ville et furent le lendemain visiter les environs de la maison occupée par les Ponts-et-Chaussées, espérant y trouver des aérolithes.

Les recherches n'eurent aucun résultat.

2° OULED SALAH (annexe de Takitount)

(60 kilom. du point de chute)

Les indigènes entendirent les détonations, crurent que des coups de canon étaient tirés du côté de Sétif, et en demandèrent le motif le lendemain, 10 juin, au Chef de l'annexe. Plus tard, ils lui dirent avoir appris que trois boules d'or étaient tombées du ciel, et qu'on les avait remises au Commandant !

3° EULMA

(20 kilom. O. du point de chute)

Des indigènes, en grand nombre, virent la lumière comparable dirent-ils à celle du jour, entendirent le bruit, puis les détonations, après lesquelles le globe de feu se divisa en 12 ou 13 parties.

Le phénomène leur parut durer une minute environ ; quant aux détonations, elles leur semblèrent tellement fortes, qu'ils étaient surpris que l'officier, à qui ils en parlèrent le lendemain n'eût pas été éveillé par elles.

4° BOU SAADA.

(160 kilom. N.-E. du point de chute)

Des observations plus précises ont été faites par M. le capitaine Correard du 3e tirailleurs.

Le bolide fit son apparition dans le ciel, à environ 60° au-dessus de l'horizon, parcourut 20 à 25° célestes pendant 5 à 8 secondes, en suivant une direction S.-E. N.-O. et cessa d'être apparent à 40° au-dessus de l'horizon. Le météore avait, en son point le plus lumineux, environ 3 fois le volume apparent de Vénus ; il était accompagné d'une traînée lumineuse apparente de 5 à 10° dont le diamètre variait entre 2 fois et 2 fois 1/2 le diamètre de Vénus.

La lumière qu'il projetait était blanche, irradiée au noyau, légèrement jaune en s'éloignant du centre ; elle était assez intense pour éclairer et rendre distincte à quelques mètres de distance des objets de la grosseur du poing. La traînée blanche diminuait d'intensité du noyau à la queue, et du centre

de la traînée à ses extrémités latérales des étincelles blanches, bleuissant en s'éloignant du foyer de la traînée, s'échappaient en forme de larmes : le météore éclata avant de disparaître et on entendit des détonations faibles et courtes. Quelques personnes pensaient pouvoir affirmer qu'à cet instant le bolide avait dû tomber à peu de distance de M'sila, entre 70 et 80 kilomètres ; il tombait à 160 kilomètres. Ce qui expliquerait pourquoi les détonations ont paru faibles.

5° TADJERA PRÈS DE GUIDJEL.

(Point de la chute du bolide)

Les indigènes, vers 10 heures du soir, aperçurent, vers le S.-O., une lumière partageant le ciel et assez éclatante pour que tous les objets fussent éclairés comme en plein jour ; en même temps, des détonations se firent entendre semblables à des roulements de tonnerre, ou à des coups de canon extrêment rapprochés.

Un corps lumineux semblait tomber du ciel vers le sol, mais arrivé à une certaine hauteur il se brisa en fragments étincelants. C'est alors qu'eurent lieu les détonations. Le phénomène semble aux Arabes avoir duré deux minutes.

Tous se sont crus menacés par la chute du bolide.

Aux environs de Guidjel, les indigènes qui n'avaient fait qu'entendre ces détonations, crurent que le bordj du kaïd s'était écroulé. Ils montèrent à cheval pour porter au besoin secours, et le trouvant debout et intact pensèrent à une catastrophe arrivée à Sétif.

Bien que les pierres apportées à Sétif, et jointes au présent rapport, n'aient pas été ramassées au moment même où elles sont tombées, il est impossible de les confondre avec celles, bien rares du reste, que l'on aperçoit dans la plaine de Tadjera.

Ce sont bien des aérolithes tombés le 9 juin 1867, après l'explosion accompagnée de trois détonations entendues à 20 lieues à la ronde.

Sétif, le... juin 1867.

Le Colonel, Commandant la Subdivision,

Signé : AUGERAUD.

Le fragment de bolide dont il s'agit pèse 5 kilog. 760 grammes; il est d'un noir métallique assez brillant et tacheté de blanc sur quelques points par une matière qui ressemble à de la chaux; de nombreuses petites parcelles, de même nature que la masse, adhèrent à sa surface et la rendent très-rugueuse. Cette surface a d'ailleurs l'apparence d'avoir été en fusion.

Une copie du rapport de M. le Colonel Augeraud a dû être adressée à l'académie des sciences, par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'Instruction publique; et il est probable que ce curieux fragment sera envoyé dans la métropole pour enrichir la collection spéciale formée par les soins de M. Daubrée et qui renferme déjà une assez grande quantité d'arérolithes recueillis sur divers points du globe.

Ce sujet nous amène à parler d'une grande pierre noire qui se trouve dans le Djerid, ou Sahara tunisien, entre Gafsa et Hamma de Touzeur, à environ 3 kilomètres de Hamma. Lorsque nous voyagions de ce côté, il y a dix-sept ans, les Indigènes nous ont dit que cette pierre était tombée du ciel et que c'était de l'acier. Malheureusement, cela ne nous fut dit qu'assez loin de l'endroit du gisement et lorsqu'il ne nous était plus possible de retourner sur nos pas pour étudier ce remarquable aérolithe qui, pouvait bien cuber un mètre, au dire des informateurs.

Il serait intéressant de s'assurer du fait et d'enrichir le musée Daubrée d'un aussi remarquable échantillon.

Disons, en terminant, que le journal *la Science pour tous* publie, dans son n° du 22 août dernier, le rapport du colonel Augeraud qui y devient M. *Angerand* tout court. Comme il n'est pas dit expressément dans l'en-tête de cette reproduction que le phénomène s'est passé en Algérie, les lecteurs peu versés dans la géographie africaine — et ils sont nombreux dans la métropole — doivent rester dans l'incertitude sur ce point essentiel, outre qu'ils sont induits en erreur, quant au nom de l'auteur du Rapport. La rédaction de la *Science pour tous*, ordinairement si exacte dans tous ses articles, aura été mal renseignée dans cette circonstance.

A. Berbrugger.

VOIES ET MOYENS DU RACHAT DES CAPTIFS CHRÉTIENS

DANS LES ÉTATS BARBARESQUES.

Cette *Revue* renferme déjà un assez grand nombre de matériaux sur l'esclavage chrétien dans l'Afrique du Nord, et on y cite assez souvent les relations écrites par les religieux qui se sont livrés avec tant de dévouement à l'œuvre du rachat des captifs. Pour élucider davantage cette intéressante question, nous allons donner aujourd'hui quelques extraits ou analyses d'un petit volume devenu fort rare et publié à Tours, en 1734, sous le titre de *Recueil de mandements de nos seigneurs les évêques en faveur de la rédemption des captifs.*

Cet opuscule fait connaître avec exactitude quelles étaient les ressources financières des ordres rédempteurs pour opérer les rachats, et de quelle manière ces ressources étaient perçues et employées. C'est donc un appendice indispensable à ce que le père Dan a écrit sur la matière, à la fin de son *Histoire de la Barbarie*, appendice d'autant plus utile à consulter, qu'il donne, en quelque sorte, le dernier mot sur la question, ayant paru à l'époque où l'œuvre des rédemptions, qui déclinait depuis plus d'un siècle, ne se releva un instant que pour prendre bientôt fin.

Déjà au XVIIe siècle le père Dan constatait, avec amertume, qu'après avoir racheté ou échangé 37,720 esclaves de toutes les nations chrétiennes, en 363 rédemptions, — sans y comprendre la dernière faite par lui-même à Tunis (1635). — Son Ordre n'en faisait plus autant, parce que, n'y ayant plus alors, comme jadis, de guerres avec les Infidèles, le zèle s'était beaucoup refroidi pour ce genre de charité et d'aumônes.

Les corporations religieuses qui s'y consacraient spécialement, étaient, dans l'ordre chronologique, les Trinitaires et les pères de Notre-Dame de la Merci : les premiers devaient, d'après leur institution, consacrer le tiers de leur revenu à cette œuvre ; les

autres s'imposaient l'obligation d'y employer leurs biens, leur liberté et leur existence même. La rivalité qui a dû exister entre ces deux ordres, dès le principe, est indiquée clairement dans les lettres patentes du Roi Louis XV, données à la date du mois de mai 1720. Ce document est, d'ailleurs, d'une assez grande importance dans la matière, pour mériter d'être reproduit intégralement, ainsi qu'il suit :

» LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, SALUT.

» Notre cher et bien aimé le père CLAUDE DE MASSAC, général de l'ordre de la Sainte Trinité et rédemption des captifs, nous a fait remontrer, conjointement avec les religieux du même ordre, que leur institut était de travailler au rachat et à la délivrance des chrétiens détenus en captivité chez les Infidèles, suivant les bulles que plusieurs papes leur en ont accordées; ils ont, en conséquence, obtenu, en différents temps, des lettres patentes des rois nos prédécesseurs, notamment de François Ier, Henri II, Henri III, Henri IV et Louis XIII, qui leur ont non-seulement permis de faire, par eux-mêmes ou personnes préposées, des quêtes à cette fin dans toutes les villes, bourgs et villages de notre royaume, mais qui ont encore accordé divers priviléges à ceux qui seront par eux employés à la récolte de ces quêtes; et, entre-autres, la faculté d'être, pendant le temps de leurs commissions, exempts de toutes gardes et séquestrations de biens meubles et immeubles, de tutelles, curatelles, collectes, logement de gens de guerre et autres charges publiques; que, même, pour terminer les difficultés qu'il pourrait y avoir entre les Exposants *(les Trinitaires)* et les Religieux de Notre-Dame de la Merci, qui avaient également comme eux la permission de faire les mêmes quêtes par toute la France, et en prévenir de nouvelles, il avait été, par arrêt du 6 août 1638, fait un partage et distribution entre les uns et les autres des différentes provinces du Royaume, en sorte que celles de l'Ile de France, du Gâtinais, de l'Orléanais, de la Beauce, du Perche, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, Picardie, Normandie, Champagne, Bourgogne, Auvergne et la Marche du Nivernais, Lyonnais, Forêt, Beaujolais, Dauphiné, Berry, Bourbonnais, Poitou, Limousin, Périgord et Agenais seraient tombées en partage aux Exposants, les autres ayant été réservées pour lesdits pères de la Merci. Et les dispositions et priviléges portés par lesdites lettres et arrêts ont été depuis confirmés par les lettres patentes des feus rois, nos très-honorés seigneurs, trisaïeul et bisaïeul de glorieuse mémoire, des 5 janvier 1643 et 19 décembre 1654.

» Cependant, comme lesdits Exposants ont intérêt d'y être maintenus, d'obtenir à cette fin de Nous, à l'occasion de notre avénement à la couronne, nos lettres de confirmation pareilles à celles que Nous avons déjà bien voulu accorder auxdits Religieux de la Merci au mois de mai 1716, ils nous ont très-humblement fait supplier de leur octroyer celles sur ce nécessaires. A quoi ayant égard et voulant favoriser, en ce qui peut dépendre de Nous, un établissement si saint et si louable, et participer autant qu'il est possible au mérite de la délivrance et rédemption des chrétiens réduits en captivité.

» A CES CAUSES, après avoir fait voir en notre conseil les lettres patentes ci-dessus mentionnées des 5 janvier 1643 et 19 décembre 1654, et celle des pères de la Merci du mois de mai 1716, avec l'arrêt du 6 août 1638; le tout ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, de l'avis de notre très-cher et très-amé oncle, le duc d'Orléans, régent, de notre très-cher et très-amé oncle, le duc de Chartres, premier prince de notre sang, de notre très-cher et très-amé cousin, le duc de Bourbon, de notre très-cher et très-amé cousin, le prince de Conti, prince de notre sang, de notre très-cher et très-amé oncle, le comte de Toulouse, prince légitimé; et autres pairs de France, grands et notables personnages de notre royaume, nous avons, les dispositions, priviléges et exemptions, portés par lesdites lettres patentes et arrêts, approuvés, autorisés et confirmés, approuvons, autorisons et confirmons par ces présentes signées de notre main. Et, en conséquence, avons permis et permettons auxdits Exposants de pouvoir continuer à faire dorénavant par eux-mêmes ou faire faire par des personnes par eux préposées lesdites quêtes en la manière accoutumée, dans les villes, bourgs, villages et paroisses

de notre royaume, et notamment dans lesdites provinces et lieux qui sont ci-dessus spécifiés.

» Voulons pareillement que ceux qui seront par eux commis et employés dans nosdites provinces à faire la récolte desdites quêtes et aumônes, soient, pendant le temps de leurs commissions, exempts comme Nous les exemptons par cesdites présentes, de toutes gardes, séquestrations de biens meubles et immeubles, tutelles, curatelles, collectes, logements de gens de guerre et autres charges publiques, pour par lesdits Exposants et ceux qui seront par eux préposés, jouir desdites permissions, exemptions et privilèges, ainsi et de la manière qu'ils en ont joui et dû jouir pendant le règne du feu Roi, notredit seigneur et bisaïeul.

SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant nos cours de parlement, cours des aides, baillis et sénéchaux, leurs lieutenants et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent lire, publier et enregistrer et du contenu en icelles jouir et user lesdits Exposants et ceux qui seront par eux commis et préposés à la récolte desdites quêtes et aumônes, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements contraires.

» Et d'autant que desdites présentes les Exposants pourraient avoir en même temps besoin en divers lieux, voulons qu'aux copies d'icelles dûment collationnées par l'un de nos amés et féaux conseillers-secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Car tel est notre bon plaisir ; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes.

Donné à Paris, au mois de mai, l'an de grâce 1720, et de notre règne le cinquième.

Signé : LOUIS.

Et, sur le repli, par le Roi, le duc d'Orléans, Régent présent,

Signé : PHÉLYPEAUX.

Et scellé du grand sceau de cire verte sur lacs de soie rouge et verte.

Et, sur ce repli, visa. *Signé :* D'AGUESSEAU.

Pour permission de faire des quêtes aux Religieux de la Trinité. *Signé :* PHÉLIPEAUX (*sic*).

Collationné à l'original par nous Conseiller-Secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances.

Signé : LE PETIT.

Peu de temps après avoir reçu cette confirmation de leurs anciens privilèges, les Trinitaires, afin d'obtenir des aumônes plus abondantes et d'en simplifier la perception, s'adressèrent aux évêques, dont l'intervention devait à leur sens, solliciter plus efficacement la charité publique, en ajoutant au concours de la puissance temporelle, celui du pouvoir spirituel.

D'ailleurs, un autre motif les amenait à adopter cette nouvelle marche : ils étaient obligés auparavant de parcourir de vastes diocèses, souvent au hazard, pour ne recevoir que des aumônes médiocres, dont une bonne partie se trouvait absorbée par les frais mêmes de déplacement. En outre, ces courses, qui employaient un temps considérable, prolongeaient les quêtes et rendaient les rachats toujours plus rares.

Dans le nouveau système, les Trinitaires s'adressaient aux évêques, qui avertissaient leurs ouailles par des mandements spéciaux. Or, une fois ces mandements arrivés à la connaissance des paroisses, la quête se faisait partout en même temps, et comme le produit en était centralisé à chaque siège épiscopal, le religieux chargé du soin de le recueillir pouvait s'en acquitter en fort peu de temps, puis en opérer le versement presqu'aussitôt dans la caisse générale. C'est ainsi que, dès lors, les rédemptions purent se succéder à des époques très-rapprochées et qu'il y en eut en 1720, 1721, 1725, 1730 et 1731, dont il a été publié des relations particulières.

Les religieux Trinitaires s'adressèrent dorénavant aux fidèles avec bien plus de confiance, puisqu'ils se présentaient à eux comme les messagers et les interprètes de leurs propres prélats.

Nous allons donner un de ces mandements épiscopaux, comme application de la manière de procéder en pareil cas :

» *Mandement pour la quête des captifs qui se fera dans Pontoise et le Vexin-Français.*

» Nous, Bertrand Baptiste Réné Du Guesclin, prêtre, conseiller, aumônier du Roi, Doyen des Andélys, Vicaire-Général de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Archevêque de Rouen, primat de Normandie, et son official de Pontoise et du Vexin-Français ; — Ayant vu les lettres patentes accordées par S. M., confirmatives de celles des rois ses prédécesseurs de glorieuse mémoire, à l'Ordre de la très-Sainte Trinité, dont le louable institut est d'aller chez les infidèles et barbares, racheter nos frères qui y sont détenus dans la captivité et l'esclavage, où leur salut est au moins aussi en danger que leur vie qui est exposée à chaque instant à la cruauté de ces barbares ; Nous conformant auxdites lettres patentes qui autorisent les quêtes à faire dans le royaume pour la rédemption des captifs, Avons permis et permettons par ces présentes lesdites quêtes dans la ville de Pontoise et le Vexin-Français, priant MM. les Curés d'exhorter en leurs prônes les fidèles de leurs paroisses de remettre les deniers qui en seront provenus, pour les faire tenir à MM. les Doyens ruraux de leurs cantons qui les rendront au sieur d'Auvray, notre secrétaire, pour les remettre au révérend père Jacques Duvaux, prêtre, religieux dudit Ordre, chargé du recouvrement de ces quêtes.

» Donné à Pontoise, sous le sceau de mondit Seigneur Archevêque, le 8 mars 1731.

» B. DU GUESCLIN,
» Vicaire-Général et Official.

» *Par Monseigneur le Grand Vicaire,*
» D'AUVRAY. »

Mais, ce qui surexcitait tout particulièrement les sympathies publiques pour l'œuvre de la rédemption et provoquait les plus abondantes aumônes, c'étaient les processions de captifs rachetés. Dans la *Relation du rachat de* 1720 (paris, 1721, in-12), on trouvera, entre le récit du voyage des Rédempteurs et la

Tradition de l'Église pour le rachat des esclaves, soixante pages consacrées aux exhibitions sur divers points de la France et même de l'étranger des individus délivrés en cette circonstance par les Religieux Trinitaires.

La rédemption de 1750, au lieu de la relation étendue que nous venons de citer, s'est contentée de publier la « Liste des esclaves rachetés au royaume d'Alger, en l'année 1750, par les RR. PP. Alexandre Lamanière, Jean Montoure et Michel Gairouard, tous trois chanoines réguliers de l'ordre de la Sainte Trinité pour la rédemption des captifs » (Lyon, 1750, huit pages in-4o).

Sous ce titre, sont les anciennes armes de France (fleurs de lys sans nombre) entre deux palmes, avec l'écusson particulier des Trinitaires brochant sur le tout. Cet écusson porte la croix de l'ordre qui a la forme de celle de Malte, mais est mi-partie bleue et rouge.

A la suite d'une liste de 105 esclaves rachetés, et dont les limites extrêmes de captivité sont comprises entre 33 ans et 15 jours, on lit cette note :

» On exhorte les Fidèles de contribuer par leurs charités à une œuvre si sainte ; mais on les prie en même temps de ne les confier qu'aux religieux ou à ceux qui sont préposés de leur part ; ayant été avertis que certains quidams font des quêtes dans la ville et dans les fauxbourgs ; qu'ils se revêtent même, pour mieux tromper le public, du scapulaire de l'ordre et se disent envoyés pour amasser les aumônes. Nous nous croyons obligés d'avertir que ce sont des imposteurs, aussi bien que ceux qui vont par la ville avec des chaînes, disant avoir été rachetés. Les vrais esclaves sont reçus dans les maisons de l'Ordre et, non-seulement on leur donne leur subsistance, mais encore de l'argent pour se conduire dans leur pays.

« *N. B.* On publiera lors de l'arrivée des esclaves, le jour que se fera la procession, le tour qu'elle fera dans la ville et le détail de l'ordre de la marche. »

On vient de voir comment se constituait le budjet du rachat des captifs. Quant à son emploi, il est trop généralement connu, grâce aux nombreuses relations imprimées par des rédempteurs

eux-mêmes et aux divers travaux modernes sur la matière, pour que nous y revenions ici. Ceci ne veut pas dire, toutefois, que l'histoire de l'esclavage chrétien chez les Barbaresques soit désormais faite et parfaite, car nous pensons au contraire que c'est un ouvrage qui reste entièrement à faire. Nous parlons seulement au point de vue de la tâche qui incombe à ce journal et qui consiste moins à écrire l'histoire africaine qu'à en publier ou signaler les matériaux essentiels.

A. BERBRUGGER.

CHRONIQUE.

ANCIEN CAMP DE L'HARRACHE. — Le numéro de l'*Akhbar* du 23 août 1867, contient une lettre de M. l'abbé Burzet, curé de Chebli, ainsi conçue :

«...... Les archéologues apprendront avec plaisir la découverte de plusieurs pierres tumulaires à peu de distance de l'ancien camp de l'Harrache. Le terrain est couvert de palmiers nains et de broussailles. Dans une partie nouvellement défrichée, la charrue a déjà rencontré, à dix ou quinze centimètres de profondeur, quatre pierres de dimensions assez grandes : l'une est encore enfouie en entier dans le sol qui la resserre ; l'autre, complètement à découvert, ne porte point d'inscription. Une troisième a été brisée pour servir à des constructions récentes ; il n'en reste que quelques débris, sur lesquels on distingue les traces des lettres dont elle était gravée. Enfin, la quatrième porte l'inscription suivante, que j'ai copiée avec autant d'exactitude que possible :

DIS. MANIBU
S. SEXSVMMU
SCPNI. FIXMAC
XICVSSINXESPRI
NCEPNORVXXX
V

» Je ne sais si on a fait des fouilles dans le sol que ces pierres recouvrent. Un arabe a trouvé, en cultivant la terre voisine, une chevalière en cuivre. Si j'arrive à d'autres découvertes, je m'empresserai de vous envoyer les détails qui pourraient jeter quelque lumière sur les possesseurs qui ont précédé les Arabes dans cette partie de la Mitidja.

» Recevez, etc.

» BURZET,
Curé de Chebli. »

Note de la Réduction. — Que ce soit le fait du copiste ou du typographe, il est certain que ce document, dans l'état où il se présente au lecteur, ne comporte pas une traduction complète, satisfaisante : Le *Dis manibus sacrum* du commencement annonce, il est vrai, un monument payen de la classe des épitaphes et les chiffres de la fin corroborent le deuxième conjecture, en donnant l'âge du défunt ; mais quant à la partie intermédiaire du texte, elle reste à peu près inexplicable.

Cependant, on entrevoit là un mot caractéristique (*Princeps*) qui, sous la domination romaine, était le titre officiel des chefs indigènes préposés à la garde de certains postes, analogues à nos maisons de commandement, postes où l'on ne jugeait pas convenable, par divers motifs, de placer des européens. Ce titre de *Princeps* se retrouve appliqué dans ce sens sur des monuments funéraires provenant de la Kabilie, par exemple sur les numéros 47 et 186 du Musée d'Alger, trouvés dans les ruines de *Diar Mami*, près de la route d'Alger à Dellis. Nous avons appris, par ces deux documents, que ces ruines sont probablement celles du *Castellum Tulei*, et que ce Castellum pourrait bien être une des trois stations notoirement omises par l'Itinéraire d'Antonin, lequel, entre *Tanaramusa Castra* (Mouzaïaville) et Rusuccuru (Dellis), ne compte que 44 milles romains, tandis qu'il y en a *cent* de bon compte, ce qui fait une lacune de 56 milles, que nous discuterons tout-à-l'heure.

L'établissement antique signalé par M. l'abbé Burzet, auprès de l'ancien camp de l'Harrache, est peut-être une autre de ces stations omises ; et c'est ce qui donne de l'importance au document épigraphique qui s'y rattache. Aussi, avons-nous fait nos diligences pour qu'il soit mis à l'abri de tout acte de vandalisme et déposé en un lieu où il soit accessible aux études des hommes spéciaux.

Revenons, avant de terminer, sur la lacune probable de l'itinéraire d'Antonin, qui énumère les stations suivantes dans le tronçon de la Mitidja, au pied de l'Atlas, à propos de la grande voie intérieure qui des frontières de la Tingitane (Maroc) aboutissait à Rusuccuru (Dellis) :

Tanaramusa Castra (Mouzaïaville).......	
Tamaricetum praesidium...............	16 milles.
Rapida Castra........................	16
Rusuccuru Colonia (Dellis)..	12
Total.........	44 milles.

Puisqu'il y a, par le fait, cent milles, comme nous l'avons déjà fait observer, et non quarante-quatre, entre Tanaramusa et Rusuccuru, les 56 milles en moins ne peuvent s'expliquer que par des évaluations itinéraires trop faibles ou par l'oubli d'un nombre de stations qui ne peut guère être inférieur à trois, ces stations étant placées ordinairement à 16 ou 18 milles les unes des autres, surtout en terrain fertile et peu accidenté, comme celui de la Mitidja.

Ce qui précède suffit pour faire comprendre l'intérêt qui peut s'attacher à l'épigraphe dont on doit la connaissance à M. l'abbé Burzet. Nous y reviendrons, quand nous aurons l'original sous les yeux ou, au moins, un bon estampage.

A. Berbrugger.

— Parmi les nominations faites à l'occasion de la fête nationale de l'Empereur, nous avons remarqué la promotion au grade de Commandeur d'un de nos présidents honoraires, M. Levert, ancien préfet d'Alger, aujourd'hui préfet des Bouches-du-Rhône, nomination qui sera accueillie avec faveur dans le département d'Alger, où ce fonctionnaire a laissé les souvenirs les plus honorables et les plus sympathiques.

— Un de nos membres correspondants, M. Arcisse de Caumont, membre correspondant de l'Institut, Chevalier de la Légion-d'Honneur depuis l'année 1833, vient d'être promu Officier. Le *Moniteur universel* motive ainsi cet avancement : « Publications historiques et archéologiques importantes. Services rendus aux sociétés savantes. » M. de Caumont ne se recommande pas seulement, en effet, comme savant en histoire et en archéologie nationales, mais il est un des promoteurs les plus intelligents et les plus infatigables du mouvement intellectuel qui

a tiré nos provinces de leur antique torpeur, à l'endroit de la science et de la littérature; mouvement que l'on peut suivre, pour ainsi dire jour par jour, grâce à la *Revue des Sociétés Savantes des départements*, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique. M. de Caumont est fondateur et directeur de la *Société française d'archéologie*, qui publie mensuellement, sous sa direction, le *Bulletin monumental* ou collection de mémoires sur les monuments historiques de France, et donne, chaque année, en volume, les procès-verbaux des séances générales des *Congrès archéologiques de France*, congrès dans lesquels M. de Caumont joue toujours un rôle très-actif.

L'espace nous manque pour énumérer ici toutes les productions de M. de Caumont, écrivant seul ou en collaboration; mais nous ne devons pas omettre de mentionner celle qui a plus particulièrement pour but d'initier les profanes à la connaissance de l'archéologie, par exemple, son *Abécédaire*. Car ce savant apôtre de la science, non content de créer des sociétés, créait aussi, au moyen de ses publications élémentaires, des membres capables d'y prendre utilement place. Des services aussi nombreux et aussi éclatants placent haut dans la hiérarchie intellectuelle celui qui a su les rendre. Le Ministre de l'Instruction publique, l'honorable M. Duruy, était plus en état que personne, par ses connaissances spéciales, d'apprécier ce dévoué et infatigable travailleur; aussi, grâce à lui, M. de Caumont a pu, au bout de trente-quatre ans, échanger son ruban de Chevalier contre la rosette d'Officier de la Légion-d'Honneur.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés:

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

11e Année. N° 65. SEPTEMBRE 1867.

Revue africaine

ETHNOGRAPHIE DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE AU TEMPS DE MAHOMET (suite)

(Voir les nos 42, 43, 54, 63 et 64 de la *Revue*.)

XXIII.

LA RÉGION DE TRIPOLI.

Pendant ce temps, un orage se formait en Arabie, lequel menaçait et vainqueurs et vaincus. En 642, Ben-el-Aci apparut dans le pays avec une armée musulmane. Tripoli et Sabratha furent prises d'assaut (1). Peu après, le gouverneur d'Egypte, Abdalla ben Sâd envahit l'Ifrikia, tua Gregorius qui régnait sur les chrétiens du pays, et força la province à se racheter du pillage.

Suivit une paix trompeuse de vingt ans. Après cela, Okba ben Nafé fut envoyé pour établir sur l'Afrique une domination durable. — Celui-ci entra en Ifrikia, fonda Caïrouan (666), et, dans des expéditions successives, força à embrasser l'Islamisme toutes les tribus qu'il put atteindre; du reste, il leur laissa la possession du pays à charge d'impôt. Ce fut ainsi que les Hoouara restèrent maîtres des environs de Leptis, d'où ils

(1) Ben Abd-el-Hakem, ouvrage précité, p. 302 et 303.

étendirent leur domination sur toute la Tripolitaine; dès lors, à de rares exceptions près, tous les Berbères de la province furent comptés au nombre des populations hoouarides, comme cela arriva entre autres aux Aurigha et aux Mesrata de la Grande Syrte. — Quelques tribus pourtant conservèrent leur autonomie, ce furent les Louata, les Nefouça, les Zouagha et les Demmer, qui dûrent pour cela s'appuyer fortement sur leurs refuges de la montagne.

Après le premier moment de surprise et quand les Arabes cessèrent d'envoyer de l'Orient des secours réguliers, les Berbères songèrent à recouvrer leur indépendance; ils commencèrent par s'affilier aux sectes islamiques les plus hostiles aux khalifes de Syrie, et sous ce prétexte combattirent leurs lieutenants d'Ifrikia. De tous les rebelles, ce furent les Hoouara qui se montrèrent les plus acharnés. Leurs révoltes avaient beau être réprimées chaque fois, ils renouvelaient sans cesse leurs révoltes et réussirent enfin à secouer le joug. Il est vrai qu'à cette époque l'établissement des émirs Aghlabites à Caïrouan venait de substituer à l'intérêt général de la domination arabe d'Afrique, l'intérêt particulier d'une dynastie à fonder. — Enfermé dans Tripoli par les hordes hoouarides Nefouciennes et Abd-el-Ouahbites, l'émir Abou-Abdalla y apprit la mort de son père et acheta la liberté d'aller recueillir sa succession en cédant aux Hoouara et aux Nefouça la possession définitive des campagnes de la province (812) (1).

Les Hoouara ne s'en tinrent pas là et commencèrent aussitôt à envahir le Sud de l'Ifrikia; cinquante ans après, on voyait déjà une de leurs fractions, les Beni Kemlan établis au Sud de l'Auras (864). — Au bout d'un siècle, Mermadjenna était devenue le quartier général de toute la nation (935). — Il n'en resta qu'un petit nombre dans la Tripolitaine.

Aussitôt, ce pays devint le domaine exclusif des Zenètes, soit que les tribus de cette race qui habitaient le Zab aient afflué dans la province après le départ des Hoouara, soit plutôt que les Zenètes Tripolitains aient, par l'éloignement de leurs maîtres,

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 276 et 278.

recouvré leur indépendance. — Quoi qu'il en soit, dès cette époque, ces Zenètes répudièrent toute obéissance au pouvoir central, et prirent les armes quand il arriva aux troupes du gouvernement de s'approcher de leurs parcours. — Les Nefouça suivirent la même conduite.

Mais bientôt au pouvoir affaibli des Aghlabites succéda un gouvernement fort et régulier, établi par les khalifes Fatemites à l'aide des peuples Ketamiens. Les Zenètes de Tripoli, forcés un instant de plier, s'en vengèrent en prenant part à la révolte générale qu'Abou-Yezid dirigea contre les fils d'Obeïd Allah (644), révolte qui mit les Fatemites à deux doigts de leur perte. Cette révolte, il est vrai, fut cruellement réprimée, mais les vainqueurs ne purent déposséder les Zenètes des pays qu'ils occupaient.

Dans la suite, les Fatemites allèrent s'établir en Egypte et laissèrent le commandement aux Sanhadja, antiques ennemis des Zenètes; ceux-ci se soulevèrent aussitôt. — Ceux des environs de Tripoli, surtout, montrèrent une grande ténacité. Après bien des années de combats, ils finirent même par s'emparer de cette place et en firent la résidence de leurs princes. Ceux-ci, qui appartenaient à la race souveraine des Maghraoua, descendaient de Filfoul-ben-Saïd, un des puînés de cette famille. Ils ne furent dépossédés de Tripoli que bien après la 2e invasion Arabe (1050).

Au moment où les premières hordes hilaliennes allaient se montrer dans la Tripolitaine, cette région était habitée par les peuples suivants:

1° Les Louata occupaient la montagne du même nom, partie occidentale du massif Tripolitain, et s'étendaient dans la plaine qui se prolonge de là vers l'Orient jusqu'à Cabès et Sfax (1). » La majeure partie de ces Louata appartenaient à la branche des Sedderata, qui descendaient des premiers Massyles et dont une fraction se trouvait en Numidie dès le siècle des Antonins (2).

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 235 et 280
(2) Revue Afr., t. 9, p. 463. — Ann. arch. de Constantine, 1862, p. 4.

2° Les Demmer, population mélangée de Zenètes et de Zouaghа, et avec eux quelques Zouagha de race plus pure occupaient le Djebel-Demmer (1).

3° Les Zouaza étaient voisins des Zouagha : selon Ben-Khaldoun, ils avaient disparu (2). Cependant, grâce à la lueur si vive qu'a jetée le système de M. le baron Aucapitaine sur l'histoire des races berbères (3), on peut les retrouver sans doute dans les Azza ou Zeaza des siècles postérieurs, lesquels figuraient, selon le caprice des généalogistes musulmans, tantôt parmi les Arabes Heïb, tantôt parmi les Hoouara, et tantôt parmi les branches des Mesrata (4).

4° Les Gharian et les Maggher occupaient le Djebel Gharian (5).

5° Les Nefouça occupaient la montagne du même nom (6).

6° Les Terhouna demeuraient aussi dans une montagne portant leur nom. Cette tribu d'ailleurs inconnue comptait parmi les populations hoouarides. Ils avaient pour voisins les Ourfla, qui passaient aussi pour Hoouara (7).

7° Les Heragha, les Tagora habitaient des villages voisins de Tripoli qui portaient leurs noms. On les comptait au nombre des tribus hoouarides (8).

8° Les Megris occupaient Zenzour dans la plaine de Tripoli. Ils passaient aussi pour des Hoouara de la branche des Ountfen (9); je croirais plutôt, à cause de leur nom, que c'étaient des Maggher éloignés de leur branche principale.

9° Les Zekoudja, autre tribu d'Hoouara, donna à Tripoli une dynastie de souverains, les Beni Thabet. Il y avait aussi dans les tribus Zenatiennes, une peuplade nommée Zehkoudja qui

(1) Ben Khaldoun, t. 1, p. 258. — T. 3, p. 288.
(2) Ben Khaldoun, t. 1, p. 5 et 298.
(3) Voir la notice sur l'établissement des Arabes, de M. le sous-lieutenant Aucapitaine, citée plus haut.
(4) Ben Khaldoun, t. 1, p. 165.
(5) Ben Khaldoun, t. 1, p. 163 et 274.
(6) Ben Khaldoun, t. 1, p. 226
(7) Ben Khaldoun, t. 1, p. 280.
(8) Ben Khaldoun, t. 1, p. 260.
(9) Ben Khaldoun, t. 1, p. 280

comptait parmi les Aoureba. — On doit sans doute à l'une des deux tribus la mention du patriarche Zeggik insérée par les Généalogistes en tête des filiations berbères (1).

10° Outre ces peuples, les montagnes Tripolitaines possédaient aussi des Lemaïa; mais ceux-ci étaient d'origine récente dans le pays, car ils y avaient été amenés en 811 par un roi Abd-el-Ouahbite de Tehert, qui était venu secourir les Hoouara contre un prince Aghlabite de Caïrouan (2).

XXIV

LES PAYS DE SORT ET DE BARKA.

A l'origine des temps historiques, le plateau Kyrénéen était occupé par deux grandes tribus indigènes (3), les Asbytes, qui se trouvaient à l'Est et les Auchises (4), qui tenaient le pays à l'Ouest : ceux-ci avaient à leurs pieds, près du vallon où fut plus tard Teuchira, une petite peuplade nommée les Kabales (5). En 631 avant J. C., les Grecs vinrent fonder sur la côte des Asbytes la ville de Kyrène. Trois générations plus tard, des émigrés Kyrénéens bâtirent la cité de Barké sur le rivage des Auchises. Il semble même que cette peuplade ait prêté à l'établissement de Barké un concours important, puisqu'on voyait régner peu après dans la ville un prince indigène (6). Soit d'ailleurs que ce nom ait été celui de la fraction indigène qui céda son terrain pour construire la cité, soit que les tribus des environs aient adopté la ville Gréco-Libyenne pour capitale, il est certain

(1) Le nom est écrit tantôt Zebhik, tantôt Zeddjik (زجيك) dans les Annales musulmanes, mais nous avons expliqué plus haut que le ج des noms propres berbères des premiers temps devait le plus souvent se prononcer *g*. — Voir pour les Zekoudja ou Zehkoudja, Ben Khaldoun, t. 1, p. 286, et t. 3, p. 172.
(2) Ben Khaldoun, t. 1. p. 241 et 277.
(3) Hérodote, 4. 170 et 171.
(4) Hérodote écrit ce nom Auchises. — Diodore de Sicile Auchites, — Ptolémée, selon Coislin, Auchises, selon les autres, Auchites. — Denys le Périégète, Auchètes. — Etienne, de Byzance, Auchites.
(5) Hérodote, 4. 171. — Denys le Périégète écrit à tort Bacales.
(6) Hérodote, 4. 164. — «... Arcésilas avait épousé sa parente, f' d'Alazir, roi de Barké... »

qu'on voit bientôt établie dans les environs une horde puissante appelée Barkéens, renommée pour l'étendue de sa farouche domination (1).

Au Sud-Ouest des Auchises, les Psylles (ou Siles) avaient demeure : mais à la suite d'une sécheresse qui avait tué beaucoup de monde, ils furent chassés de la côte par une fraction des Nasammons. Les débris des vaincus se dispersèrent çà et là ; une de leurs bandes entre autres s'établit au Sud-Est de la Kyrénaïque, dans le désert, dans les environs des Augiles (2).

Ces Nasammons qui s'emparèrent de la Syrte n'étaient qu'une faible partie de la grande nation de ce nom : celle-ci s'étendait jusqu'à l'Egypte. — Ils tenaient en sujétion les Augiles, habitants de l'oasis d'Augila, dont ils allaient, chaque année, cueillir les dates à l'époque de leur maturité (3). — Du reste, ils étaient nomades et promenaient d'habitude leurs troupeaux sur les bords de la Syrte, en guettant les naufrages si fréquents dans cette mer dangereuse. Dès qu'un vaisseau avait péri, ils se répandaient aussitôt sur le rivage et s'emparaient des épaves qu'y venaient jeter les flots (4).

Tant que Kyrène resta libre, les Grecs voués à la navigation et au commerce se contentèrent d'occuper les ports et les cantons maritimes, mais la domination romaine était plus ambitieuse. Les Nasammons devinrent aussitôt les ennemis du nom Romain. — Sous Auguste, ils tendirent une embuscade à un préfet impérial. — L'Empereur les fit attaquer par Curinius et les soumit. On les crut même complètement détruits : Denys le Périégète proclama que les armes romaines avaient fait le vide dans la région des Grandes Syrtes, ancienne demeure des Na-

(1) Virgile, Œnéide, l. IV, v. 42.

« hinc deserta siti regio, lateque furentes
« Barcaei..... .... »

(2) Hérodote, 4. 173. — Pline, 7. 2. — « Hæc gens ipsa quidem prope internecione sublata est à Nasamonibus qui nunc eas tenent sedes... » — Le nom des Psylles resta pourtant célèbre, parce qu'ils avaient la réputation de charmer les serpents. (Lucain, 9. — Cornelius Celsus, 5. 27. — Pline, 7. 2. — Dion Cassius, l. 51.

(3) Hérodote, 4. 172.

(4) Lucain, 9. v. 444.

sammons (1). — La vérité était que ces nomades avaient seulement abandonné la côte pour se concentrer à l'Est du pays d'Augila (2).

La Syrte était libre, et avec elle toute la région intérieure qui séparait Augila du pays des Garamantes. Là, vinrent aussitôt se précipiter les Auchises, qui abandonnèrent pour les abords de la Phazanie les alentours de Barké. — A la place de ceux-ci, les Asbystes, leurs voisins de l'Est, vinrent se placer en quittant pour cela les environs de Kyrène; ils partagèrent néanmoins leurs nouveaux parcours avec les Barkéens. — En échange, il surgit un peuple nouveau dans l'ancien pays des Asbytes : ce peuple se nommait Araraoukèles ou, pour l'appeler du nom de sa capitale, les Heragha (3).

Quant aux bords mêmes de la Syrte, ce canton fut rempli par les tribus Makes qui l'avoisinaient à l'Ouest (4). C'est ce qui nous apparaît d'après Ptolémée, qui nous a donné une description de cette région, description comme d'habitude fort détaillée et fort confuse (5).

(1) Denys le Périégète (Trad. latine de Priscien, v. 208).

(2) Ptolémée, 4. 4. — Cette émigration est postérieure à Diodore (3. 48)

(3) Pline, 5. 4. — Ptolémée, 4. 3.

(4) Pline met aussi à l'Est de la Syrte des Asbystes, mais c'est sans doute une erreur, par la double raison que Ptolémée ne les y connut pas, et que d'ailleurs Pline a probablement mal compris l'auteur qu'il a copié, lequel en plaçant les Asbystes à l'Ouest des Nasamons, ce qui pouvait être la vérité, n'ajoutait sans doute pas que les Nasamons étaient voisins de la Syrte, ce qui n'était plus vrai, les Nasamons ayant été rejetés dans l'Est, vers Augile. — Du reste il est facile, rien qu'en citant Pline, de montrer qu'il a simplement compilé des auteurs antérieurs, sans essayer non pas seulement de les concilier, mais même de les comprendre. — « 5. 4... Leptis altera quæ cognominatur Magna. Indo Syrtis major... Indè accolit gens Cisipadum. In intimo Sinu fuit ora Lotophagon quos quidam Alachroas dixere, ad Philænorum aras... » — «... Accolunt Marmaridæ a Parœtonii fermè regione ad Syrtin usque majorem porrecti — Post eos, Ararauceles et jam in orâ Syrtis Nasamones... — Post Nasamones, Asbystæ et Macæ vivunt. Ultrà eos Hammanuntes... »

On peut rapporter les Cisipades aux Auchises, les Alachroas aux Astacoures.

(5) Ptolémée, 5. 4. — La Kyrénaique est habitée comme il suit : Au-dessous de la Pentapole se trouvent les Barkites à l'Orient du jardin des Hespérides. — A l'Est de ceux-ci, se trouvent les Araraukèles. — Au-dessous de l'Est du jardin des Hespérides sont les collines d'Hercule, à l'Est

1o A l'Est des Samamykii (Makes de la Tripolitaine), le géo-
graphe d'Alexandrie nous montre les Makaloutes. C'est ce peuple
que nous avons identifié plus haut aux Mouchtouses. Il apparte-
nait, comme l'indique son nom, à la grande race des Makes.

2o A l'intérieur, cette nation s'étendait jusqu'aux monts
Ouelpa, dans lesquels se trouvaient les retraites des Leganikes ou
Lasanikes, peuple d'ailleurs inconnu.

3o A l'Est de ces derniers, on rencontrait les Psylles (Siles),
qui avaient repris de l'importance; puis des lieux infestés de
bêtes féroces et produisant le Silphium. — Ce dernier renseigne-
ment nous montre qu'il ne faut chercher aucun de ces peuples
dans les régions méridionales, le Silphium étant une plante
spéciale au plateau Kyrénéen.

4o Les Nasammons, expulsés des Syrtes, demeuraient à l'Est
d'Augile, et, de là, continuaient la lutte. — Sous Domitien, les
Romains leur firent enfin une guerre si désastreuse pour les
nomades, qu'elle est relatée dans l'aride chronique d'Eusèbe, si
pauvre cependant en renseignements historiques. Septimius
Flaccus, après avoir subi d'abord un revers, finit par leur infliger
une telle défaite qu'ils demandèrent la paix (1); ils n'en restèrent
pas moins le peuple le plus puissant des déserts.

En ce moment, la chute de Jérusalem jetait sur l'Égypte
et la Kyrénaïque un grand nombre d'émigrés Juifs, qui s'y
joignirent à une colonie déjà ancienne de même race, laquelle
datait de Ptolémée Soter. Une partie de ce peuple se répandit
dans les campagnes et s'y mêla aux paysans indigènes qu'elle
convertit au judaïsme. Vers la fin du règne d'Hadrien, exaspérés
par les exactions des préteurs Romains, ils se soulevèrent en
masse et firent périr plus de 200,000 individus. Il fallut, pour

desquelles sont les Asbystes. — Après. contre l'Afrique propre et sous les
monts Ouelpa, se trouvent les Macaloutes et ensuite les retraites des La-
gamikes. — A l'Est de ceux-ci sont les Psylles et ensuite des lieux pleins
de bêtes féroces et produisant le Silphium.

La Marmarique contient les peuples suivants : Au Sud des Apotomites
se trouvent les Augiles après lesquels sont les Nasamons.

(1) Eusèbe, chron. 216 Olympiade, 2e année. — Josèphe, guerre des
Juifs, l. 2, c. 16. — Ptolémée, 8. 1. — Zonaras, l. 9. — Fragment du
livre des ambassades de l'empereur Constantin Porphyrogénète, no 49.

les réduire, envoyer contre eux Martius Turbo, le meilleur général du temps. — Celui-ci les vainquit sans les détruire (1), de sorte que leur race et leur religion se sont perpétuées jusqu'à nos jours, non-seulement dans le pays de Barka, mais encore dans les régions de Sort, de Tripoli et même du Fezzan (2).

Sous les Antonins, on commença à se ressentir d'un mouvement venu de l'Est, et qui provenait de l'extension subite que prenaient les peuples Ilasguas. — Les Seli d'abord furent rejetés d'Augila, les uns au Nord-Ouest, vers les Syrtes (3), les autres à l'Ouest, vers le Fezzan. — Septime Sévère couvrit aussitôt, pour arrêter les premiers, la Tripolitaine de citadelles et contint ainsi ceux qui n'avaient pas encore pénétré dans les environs de Tripoli. Resserrés ainsi sur le bord de la mer, entre les barrières romaines, qu'ils ne pouvaient forcer et les Ilasguas qui continuaient à s'avancer, les Seli de la Grande Syrte, ou bien se jetèrent dans la montagne qui borde ce pays au Sud (4), ou bien se soumirent aux Ilasguas qui les absorbèrent et en formèrent deux hordes, les Maziques et les Auxôriens auxquelles vraisemblablement ils donnèrent des Chefs. — Établis sur les confins de l'Afrique et de la Libye (5), c'est-à-dire le long de la Grande Syrte, les Auxôriens et les Maziques se mirent à faire aux populations Grecques de la Pentapole une guerre acharnée. Pendant qu'ils mettaient tout à sang et à feu dans la campagne, qu'ils détruisaient les moissons, incendiaient les fermes et les villages, massacraient ou emmenaient comme esclaves les labou-

(1) Josèphe : contre Apion. 2. 4. — Dion Cassius L. 68-82. — Chronique d'Eusèbe 225e olympne — Spartien : Vie de l'Empereur Hadrien. — Un Allemand, M. Muenter a écrit en 1821 l'histoire de ce soulèvement.

(2) Ben Khaldoun. T. 1, p. 137. — Voir aussi (*Ann. des Voy.* 1858. T. 3. p. 141.); le résumé des voyages de Barth, par M. l'abbé Dinomé.

(3) La Table de Peutinger nomme Macomade des Seli, la Saline où tombe le Kinyps (Mannert, 137); et cite Digdida, ville de cette région, comme un municipe de ces mêmes Seli (Mannert, p. 189.)

(4) C'est Mannert qui a le premier fait remarquer que les Seli des Syrtes s'étaient perpétués dans les Meselata. De même que c'est M. Marcus, son traducteur, qui a le premier observé l'analogie du nom Chlouïa, avec le nom des Seli de l'Ouest.

(5) Synésios. (Constatation, p. 302. — Lettres 57, p. 196.) — Philostorge. (11.-8.)

reurs et les colons, les tristes habitants des villes périssaient de misère ou s'expatriaient en Europe. Il ne resta plus bientôt dans l'enceinte des cités que les faibles garnisons qui les gardaient et quelques rares industriels, successeurs déshérités des riches négociants de la Kyrénaïque. — Kyrène elle-même bientôt, se trouva aux abois (1).

Le gouvernement central, accablé en Europe par bien d'autres revers, ne pouvait plus rien pour l'Afrique et, perdant courage, renonçait presque à conserver cette partie de ses possessions. Ce n'était pas quand Genséric s'emparait de Carthage (439), quand un chef de mercenaires détruisait d'un geste l'Empire d'Occident (476), qu'on pouvait songer à enlever aux barbares les plateaux déserts de la Kyrénaïque. Quant à la Syrte où les tribus Zenètes venaient s'établir en nombre, il y avait longtemps qu'elle avait échappé à l'Empire Romain.

Cela dura ainsi jusqu'à Justinien. Ce prince qui, au milieu de la décadence générale, sut montrer quelque grandeur, porta ses regards sur l'Afrique : En une campagne, Bélisaire détruisit l'empire des Vandales; en quelques années les Nomades furent rejetés dans le désert. — De grands efforts furent accomplis pour les y maintenir, et les anciennes forteresses romaines furent en partie relevées. Augila même vit reconstruire ses murailles et reçut garnison (2). Malheureusement, ce n'était pas des murailles qu'il fallait, c'était des hommes, et depuis longtemps l'Empire n'en possédait plus. — Augila fut vite abandonnée et, quand vinrent les Arabes, les habitants des villes maritimes se soumirent sans résistance.

Quant aux Maziques et aux Auxôriens ils adoptèrent aussi sans difficulté l'Islamisme. En ce moment, ces peuples qui, nous l'avons dit, demeuraient près de la Grande Syrte (Sort, en Libyen) avaient fini par en prendre le nom (Mesurata, en berbère Am-Surt). Les musulmans les comptaient tantôt parmi les Zenètes (3), tantôt parmi les tribus Hoouarides, c'est-à-dire parmi les

(1) Synésios. (Ouvrages précités) — Procope. (Les Édifices. 6.-2.)
(2) Procope. (Les Édifices. 6.-1.)
(3) Ben Khaldoun. 3. 186. — Les Généalogistes Zenètes, les plus anciens, comptaient Messart parmi les fils d'Ourchik, fils de Djana, ou autre-

descendants des Ilasguas, dont provenaient, en effet, leurs principales familles (1). Ce fut ce dernier système qui l'emporta. D'ailleurs, les Mesurata se détachèrent bientôt des Hoouara pour former une confédération particulière; aussi, ne les voyons-nous pas prendre part aux guerres de leurs frères contre les émirs de Caïrouan et ne les suivirent-ils pas non plus en Ifrikia.

Les Mesurata habitaient encore les bords de la Syrte lors de la deuxième invasion Arabe; ils y formaient un peuple puissant que les envahisseurs eurent peine à assujétir à un faible impôt qu'encore « ils ne semblèrent jamais payer que par condescendance » (2).

Quant aux Seli de la Syrte qui s'étaient jetés dans la partie orientale des monts Tripolitains, ils portaient sous les musulmans le nom de Messalta (Me-Selit) qu'ils donnèrent à leur montagne. Comme ils y subissaient le joug des Hoouara, ils furent dès-lors comptés parmi eux. — Ils existent encore dans le pays (3).

Les Seli du pays de Barka furent moins heureux que leurs frères de la Syrte. Au moment de l'Islamisme, ils avaient pris comme les Seli de Numidie le nom de Louata qui leur resta depuis. De tous les peuples envahis, ce furent ces Louata qui furent le plus maltraités par les guerriers Arabes, peut être, il est vrai, parce qu'il se trouvait beaucoup de Juifs parmi eux. Les impôts qu'on exigea d'eux étaient si exorbitants que ces malheureux étaient réduits à vendre leurs enfants pour les acquitter, et si on leur laissa leur territoire, ce fut certainement parce que les envahisseurs n'en pouvaient rien faire eux-mêmes.

ment, comptaient les Mesrata parmi les Arzugues et ceux-ci parmi les Zenètes. — Ailleurs, Mesra est mentionné comme fils de Zakia, fils d'Ourchik, et père d'Isliten, ce qui fait des Seli de la Syrte une peuplade Zèke-Arzuguienne. — Toutes ces tribus étaient tellement mélangées ensemble, et d'ailleurs les généalogistes ont confondu avec tant d'indifférence les renseignements qui se rapportaient à la filiation, avec les renseignements relatifs aux liens de fédération et d'obéissance, que la vérité peut à peine se faire jour à travers tant de difficultés.
(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 274.
(2) Ben Khaldoun, T. 1, p. 280.
(3) Ben Khaldoun, T. 1, p. 275 et 281. — *Ann. des Voy.* 1856. Résumé de l'exploration de Barth, par M. l'abbé Dinomé.

Les Louata de Barka restèrent dans cet état d'abjection, jusqu'à l'époque de la deuxième invasion Arabe qui rendit leur position plus misérable encore, car ils furent complètement dépossédés et presque détruits, et ce qui en resta fut attaché ainsi que le reste des populations Juives du pays, au service des fractions de race Hilalienne auxquelles échut par le partage de la conquête les régions qui entourent Barka (1).

XXV.

LE FEZZAN ET GHADAMÈS.

A l'Ouest et au Sud des montagnes Tripolitaines s'étendent de vastes déserts dans lesquels on ne rencontre qu'un petit nombre d'oasis, dont l'une isolée au Nord-Ouest se nommait Kydamus (Ghadamès) et les autres, groupées au Sud, formaient la région appelée Phazanie (Fezzan), dont la capitale se nommait Garama (Gherma).

La ligne d'étapes qu'Hérodote connaissait dans le désert et qui passait par les oasis d'Ammon (Siouah), d'Augila (Audjela), Garama (Gherma), se poursuivait ensuite chez les Atarantes et les Atlantes (2). Comme on ne peut guères chercher ces Atlantes ailleurs que vers les montagnes de l'Auras, si on veut toutefois les chercher quelque part, il en résulte, à cause de la direction de la route que l'oasis des Atarantes devait tomber vers Kydamus. On racontait sur ces Atarantes des fables étranges qu'Hérodote nous a conservées et qui ont été appliquées aux Atlantes par les écrivains postérieurs (3).

Non loin de Kydamus, s'élevait le mont Ater (4), partie occidentale du plateau Tripolitain, qui semble avoir donné son nom aux Atarantes. Pline, il est vrai, voudrait que ce nom Ater fût

(1) Ben Khaldoun, citant El-Messaoudi. (2. 1. p. 232.) — Ben Abdelhakem. — App. au 1er Vol. de Ben Khaldoun, p. 302. — Ben Khaldoun, T. 1, p. 187.
(2) Hérodote, 4. 181 et 184.
(3) Pline, 5. 8 — Nicolas de Damas. Fragment conservé dans la collection de Virtutibus et vitiis, de l'Empereur Constantin Porphyrogénète.
(4) Pline, 5. 5.

un mot latin exprimant la nature triste et brûlée de cette région; mais nous savons qu'il faut se mettre en garde contre les étymologies (géographiques et autres) de l'antiquité.

Au Sud-Est de Kydamus, se trouvait le pays des Garamantes. Ce district, dans les temps anté-historiques, paraît avoir été le refuge d'une population timide qui s'enfuyait à l'approche de tout étranger. Hérodote la nomme Garamantes, tout comme le peuple qui la déposséda (1); mais Mela et Pline l'appellent Gamphazantes (Am-phazan, peuple du Fezzan) (2). Elle laissa son nom au pays, qui fut dès-lors connu par les anciens sous le nom de Phazanie (3).

Les Garamantes vainqueurs (4) s'établirent autour de Garama, ville qu'ils bâtirent sans doute pour leur servir de dépôt, et devinrent à la suite extrêmement puissants. Ils commencèrent d'abord par chasser une horde nègre qui demeurait dans les cavernes de la montagne voisine (Troglodytes Œthiopiens), et qu'ils finirent par faire disparaître. — A sa place, vint s'implanter une population blanche formée probablement par quelques débris des vainqueurs eux-mêmes.

Séparés de la côte par de nombreuses tribus, les Garamantes restèrent longtemps ignorés des Romains; mais ils finirent par s'en approcher et par commettre des hostilités contre les peuplades soumises à la république. César, lors de sa dictature, les fit châtier par Cornelius Balbus, lequel dans une expédition célèbre, visita en vainqueur Kydamus, Garama et le reste de la Phazanie (5). Sous Auguste, Curinius vint encore les forcer à la paix (6). Ils n'en furent pas plus tranquilles sous Tibère et donnèrent des secours aux Misulames et aux Kinithii des Syrtes contre les Romains et les tribus Maures du Tell (7). Le roi des Garamantes, principalement, s'était chargé de mettre

(1) Hérodote. 4. 174.
(2) Pline. 5. 8. — Méla, 1. 8. — Mannert, p. 215.
(3) Pline. 5. 5.
(4) Hérodote. 4. 183. — Pline. 5. 5. et 5. 8. — Denys le périég. et Priscien. — Strabon, l. 17, c. 3.
(5) Pline. 5. 5. — Cette expédition se fit en l'an 44 avant J.-C.
(6) Florus. 4. 12.
(7) Tacite. Annales. 2. 52. et 3. 74. — Id. 4. 23 et 26.

en sûreté dans ses retraites le butin fait par Tacfarinas. — Ce dernier mort, pourtant, les Garamantes demandèrent la paix.

S'ils ne se mêlèrent pas sous Claude aux agressions des nomades contre la frontière du Tell, ils profitèrent au moins des troubles qui suivirent la mort de Néron, sous prétexte de soutenir les habitants d'Ora contre les colons de Leptis (1). Ils en furent chassés par Festus qui pénétra en représailles chez eux par un chemin nouvellement découvert. Ce chemin qui franchissait les crêtes rocheuses des montagnes (prœter caput saxi) donnait accès en quatre jours dans leur territoire. Sous Domitien, Septimius Flaccus parut encore chez eux ; il venait du pays des Nasamons et se rendit ensuite en trois mois du pays des Garamantes à celui des Ethiopiens (2).

Ce ne fut pas la dernière expédition sans doute faite par les Romains dans ces régions. — Septime-Sévère désirant mettre la Tripolitaine, sa patrie, à l'abri des Nomades belliqueux qui la dévastaient, mit des garnisons et éleva des forts tant à Kydamus que sur la ligne d'étapes qui joignait la côte des Syrtes à la Phazanie (3). Les princes de sa dynastie complétèrent son œuvre jusqu'aux abords de cette dernière région (4).

Un peu avant Sévère, Ptolémée avait essayé de décrire la population de ces pays de parcours, mais n'ayant pu réussir, cette fois encore, à combiner les éléments dont il disposait, il nous a donné de ces tribus un tableau extrêmement inexact (5), surtout à cause

(1) Tacite. Histoires. 4. 50. — Pline. 5. 5.

(2) Ptolémée. 8. 1.

(3) Spartien : *Vie de Septime Sévère.*

(4) M. Barth et ses compagnons ont retrouvé au village de Gharia, sur la route de la Tripolitaine au Fezzan, une inscription constatant que sous un Sévère (M. Aurelius Severus A........), le centurio P. Nero Situs qui commandait un escadron (vexillatio) de la 4e légion Sévérienne et qui était aussi décurion des Maures, fit élever en cet endroit, et à partir des fondements un municipe auquel il donna le nom de Sévérien.

(5) Ptolémée. 5 5. «... Les Noubes tiennent le pays qui est à l'Ouest de la montagne de la vallée Garamantique... » Au Nord du mont Girgir sont les Lyxxamates et les Girgires..... Au-dessous du mont Girgir sur la route des Garamantes se trouvent les Makes, les Dauchyses et les Calètes jusqu'au marais Nouba..... Entre le marais Libya et le mont Thala se trouvent les Alitambes et les Maurales. Entre ceux-ci et les Noubes sont

de la profondeur exagérée qu'il donnait à sa carte. Il comptait, en effet, 21 degrés de latitude du Sud des Garamantes au Nord de la Kyrénaïque, au lieu qu'en réalité la distance est de 9 degrés seulement. — Heureusement, il est facile aux modernes qui peuvent baser leurs calculs sur des déterminations astronomiques exactes de retrouver le sens de ses erreurs et par conséquent de les rectifier. Ce sera d'après ces rectifications que nous allons donner du pays des Garamantes le tableau suivant :

Au Sud du Djérid demeurait, comme nous l'avons dit, les Maurales et les Alitambes, peuples d'ailleurs inconnus, dont le dernier touchait à l'Est, à la montagne de Thala, laquelle n'était autre que la partie occidentale du plateau Tripolitain. Sur cette montagne demeuraient les Armies, puis les Thales qui en tiraient leur nom. — Au Sud-Est, vers les sources du Kinyps, venaient les Dolopes et les Astacoures dont d'autres fractions, nous l'avons vu, demeuraient sur le versant Nord de la montagne. — Au Sud-Ouest de ces derniers demeuraient les Noubes autour du marais Nouba, qui est évidemment la Sebkha de (lacune dans le ms). — Dans le mont Girgir (Djebel Meslata), se tenaient les Girgires et les Lyxxamates. Du mont Girgir aux Garamantes on trouvait trois peuples qui, s'ils n'ont pas été placés par erreur dans ces parages semblent y avoir émigré des confins de la Kyrénaïque. Je veux parler des *Makes* qui venaient des bords de la Grande Syrte, des Dauchyses, dont le nom est presqu'identique à celui des Auchises d'Hérodote et enfin des Kalètes.

Les forts bâtis par les Sévères ne défendirent que la Tripolitaine, mais ne purent empêcher que sous la pression d'un mouvement irrésistible venant de l'Est, les Siles (p. Sili) ne fussent arrachés du pays d'Aughila et jetés sur les Garamantes du Fezzan qu'ils refoulèrent par là dans les parcours des Gétules.

les Armies, les Thales, les Dolopes et les Astacoures qui vont jusqu'à la vallée Garamantique.

Pline fait du pays un tableau un peu différent, d'après le procès-verbal du triomphe de Balbus ; mais on voit que celui-ci, dans un but d'éclat personnel a changé en peuples les moindres familles, et en villes les plus petits douairs ou hameaux de la Phazanie. (Voir la notice de M. Vivien de Saint-Martin, sur l'expédition de Balbus, en Phazanie, dans la *Revue archéologique*, année 1862)

Sous le dernier empereur de cette race, la table de Peutinger ne connait plus au Sud de la Tripolitaine que les *Nationes Selorum*. Plus tard, ces Seli disparurent à leur tour sous la masse des Ilasguas qui les englobèrent. — Ceux-ci remplirent de leurs fractions les pâturages de l'intérieur et pénétrèrent dans le Sud plus loin qu'on n'avait osé le faire jusque là (1); mais en même temps une de leurs fractions envahissait la Tripolitaine dont les tribus indigènes reconnaissaient sa suprématie.

Autant qu'on peut le conjecturer, ce peuple des Ilasguas était d'origine Mazique, c'est-à-dire, Libyenne, comme l'indique son nom (El-Zguas); plus tard on le nomma Hoouara et le nom primitif Zeggaoua ne devint plus que l'appellation particulière d'une de ces tribus. Ce fait d'ailleurs n'eut lieu que vers les temps Islamiques.

Vers le temps de Gallien, les Ilasguas apparurent au Sud du Djerid et y devinrent menaçants. Maximien vint les combattre, mais bien que les panégyristes aient prétendu qu'il accabla ses ennemis, les Ilasguas, deux siècles après, se vantaient encore de lui avoir résisté (2). — D'ailleurs, la détermination que prit cet empereur de ramener en arrière les limites de la domination romaine prouve assez qu'il ne croyait pas lui-même à ses prétendus succès.

Les Nomades recommencèrent leurs courses. Sous Valentinien, une de leurs hordes envahit plusieurs fois la Tripolitaine et mit en mouvement les tribus du pays qui, reprenant le nom national de leur race (Zeker) le rendirent de nouveau fameux sous la forme Arzugues (3).

Quand les Vandales eurent détruit l'Empire Romain d'Afrique (439), les Nomades pénétrèrent enfin dans le Djerid et de là dans la Byzacène. Les conquérants Germains ne purent,

---

(1) Ce furent les Ilasguas qui amenèrent dans cette région un animal inconnu aux anciens Libyens, le chameau. Grâce à cet auxiliaire indispensable de la grande vie nomade, ils purent nouer avec l'autre côté du désert des relations suivies, ce qui avait été presque impossible à leurs prédécesseurs.

(2) Corippus (Joh. 1.-478. — 4.-822. — 6.-530.) *Univers pittor.* Afriq. ancienne de M. d'Avezac, p. 230.

(3) Orose. 1.-2. — Voir plus haut à l'article Tripolitaine.

malgré des succès momentanés, empêcher cette invasion progressive, que Bélisaire trouva accomplie quand il reprit l'Afrique aux Vandales (533). Ce fut la tâche des gouverneurs Byzantins de rejeter les Nomades dans le désert; Salomon, l'un d'eux, y avait presque réussi quand la trahison d'un commandant de province rejeta tous les indigènes sous les armes. Les Ilasguas se mirent à la tête de la confédération : les Austures, les Maziques, les Louata (Languanten), les Nasamons, les Marmarides et cent autres peuples païens venus du fond de la Libye s'ébranlèrent sous leurs ordres. Salomon marcha contre eux; mais les Barbares lui opposèrent une décuple ligne de chameaux qui brisa la fougue des légions; après quoi, ils se précipitèrent sur les Romains déjà fatigués du combat, et les mirent en pièces. Salomon fût tué dans la déroute. Heureusement, son successeur, Jean Troglita, était un des meilleurs généraux de l'Empire : les Ilasguas, vaincus dans deux grandes batailles, consentirent à la paix (550) (1).

Paix inutile! car les Romains, réduits bientôt à se défendre contre les rois Maures du Tell, ne purent bientôt plus songer aux nomades du désert et leur abandonnèrent la Gétulie.

A l'époque où les Arabes envahirent la Libye, les Ilasguas ou, comme on les appelait déjà, les Hoouara étaient les dominateurs incontestés de la Tripolitaine, du Fezzan, du pays de Barka et de la Marmarique. Les anciennes tribus nommées par Ptolémée étaient leurs tributaires et par conséquent comptées presque toutes comme des tribus Hoouarides; il n'y avait guère que les Languanten ou Louata des environs de Kydamus qui eussent conservé leur autonomie (2). — Les Hoouara, d'ailleurs, portés sur leurs infatigables chameaux, s'étaient même étendus bien plus loin, et l'une de leurs hordes s'étant enfoncée dans le désert, y avait occupé la principale montagne de ces immenses solitudes. — Cette montagne en avait même pris le nom de Hoouara ou Hoggar (3), l'un des deux noms de la

---

(1) A cette époque, Justinien releva les fortifications de Kydamus [illegible] Procope nomme Kydamé. (Procope, les Édifices. 4, 3.)

(2) Ben Khaldoun, T. 1. p. 235 et 280.

(3) Ben Khaldoun T. 1, p. 276.

nation. — Quant aux habitants, ils avaient gardé le second de ces noms pour nom de tribu et l'ont conservé jusqu'à nos jours (Amazigh ou Imouchekh).

Quoique les Hoouara se soient facilement convertis à l'Islamisme, ils tentèrent toujours d'échapper à l'impôt qu'exigeaient d'eux les envahisseurs. — Ceci fut cause que vers 660, Okba ben Nafé, avant de pénétrer en Ifrikia, fit une expédition dans le pays d'Oueddan et de Gherma et atteignit le Fezzan qu'il força à la soumission. — Après quoi, poursuivant sa route, il conquit « un pays nommé Kouar, » d'où il revint dans la Tripolitaine. — Dans une deuxième expédition, il reparut dans le Fezzan occidental, gagna Ghadamès, soumit cette ville et pénétra par cette voie dans le pays de Castilia (1). — On voit par ce récit de ses courses jusqu'à quel point les Hoouara s'étendaient dans le Sud. — Okba, d'ailleurs, qui ne songeait aucunement à déposséder les Indigènes, leur laissa la propriété de ces régions où s'établit une dynastie Hoouaride, celle des Beni Khettab, dont la capitale fut Soueïça, dans le Fezzan. Cette dysnatie et son peuple durèrent longtemps, puisqu'ils survécurent à la deuxième invasion Arabe, et que ce fut à la fin du XII[e] siècle, seulement, que les Beni Khettab furent détruits. Encore ne tombèrent-ils pas sous les coups des Hilal: mais sous ceux d'un aventurier turc, Kara-Ghous, qui courait le pays avec une armée Égyptienne (1190).

Les Généalogistes musulmans font des Hoouara une population mélangée, composée de tribus anciennes descendues de Righ ou Aurigh, et de fractions nouvelles, issues d'Addaça (2).

(1) Ben Abdelhakem (ouv. précité). T. 1. p. 309 de Ben Khaldoun.

(2) Ben Khaldoun T. 1. p. 258. « .... Les tribus de la Souche de » Hoouar sont très-nombreuses et la plupart de celles qui tirent leur origine d'Aurigh, père de Hoouar, portent aussi le nom de Hoouarides » parce que Hoouar était le fils aîné et que sa renommée surpassait celle » de ses frères.

» Aurigh avait quatre fils: Hoouar, Maggher, Calden et Meld. . . . ; la » tribu de Maggher se partage en quatre branches : Maouès, Zemmor, » Keba, Mesraï... auxquelles Sabek ajoute les Ouridjen, les Mendaça et les » Kerkouda (a); les Calden formèrent quatre branches: les Comsana, les » Ourstif, les Biata ou Biana et les Bel ; — les Meld se composent des » Melila, des Salat, des Ourfel, des Ouacil et des Mesrata..... et selon » certain, des Ounifen ; — les tribus issues de Hoouar sont d'abord les » Beni Kemlan, puis les Melila, ensuite les Gharian, les Ouergha, les » Zeggaoua, les Meslata et les Medjzil.

» Plusieurs tribus descendues d'Addah, fils de Zaggik, sont aussi comptées parmi les Hoouara, entre autres les Heragha, les Terhouna, » les Ouchtata, les Andara, les Henzouna, les Autita et les Sanbéra. »

A part cette distinction fort exacte, tout ce qu'ils ajoutent à ce sujet est contraire aux enseignements de l'histoire. Les Righa ou Aurigha, Zenètes fort anciens, qui se sont glissés dans la Tripolitaine peu après les Sévères, sont bien, en effet, d'anciens habitants du pays. Les Maggher doivent bien aussi être comptés parmi les Righa, puisqu'ils sont évidemment une fraction Maghraoouane venue avec eux. On doit bien aussi admettre que les Bel et les Satat doivent être comptés dans la plus ancienne branche des Hoouara, puisque leurs noms (Obèles, Sentites), figurent déjà dans Ptolémée. Mais, d'un autre côté, c'est à grand tort qu'on a placé les Hoouara proprement dits dans la postérité des Righa, puisqu'ils ont été les vainqueurs et non les descendants des Zenètes. C'est aussi à tort qu'on fait figurer les Heragha parmi les Addaça ou Hoouarides de nouvelle race, puisque ces Heragha habitaient déjà la Kyrenaïque aux époques mêmes de Pline et de Ptolémée.

On ne sait d'où vient à ce peuple le nom de Hoouara et l'on ignore aussi à qu'elle époque ce nom fut donné à tous les Libyens d'Orient ; mais, si l'on pense que ce nom s'écrivait Haouar, comme je l'ai noté plus haut, que ce peuple venait des confins d'Égypte, et que le nom d'Ha-Ouar fut un nom célèbre dans l'histoire de cette contrée, puisqu'il était porté par la capitale des rois pasteurs (1), on comprendra comment a pu se préseuter à l'esprit d'un savant cette supposition :

(1) *Revue Archéologique*, 1861. p. 97. — Fouilles en Égypte opérées par M. Mariette.

(a) Kerkouda est sans doute l'ancienne église Circitana (prononcer Kirkitana), Mendaça l'église Mandasumitana ; quant au mot Ouridjen, c'est le mot Aurigha sous une autre ortographe. Il y aurait bien des observations de ce genre à faire, mais elles ne touchent qu'indirectement à notre sujet.

que les Hoouara étaient un débris des peuples Hyksos chassés des bords du Nil par la dynastie de Sésostris (1).

Malheureusement, une réflexion peut faire rejeter cette hypothèse séduisante : il est invraisemblable que le nom des Haouar se soit perpétué pendant tant de siècles (2,000 ans), dans une région si proche de l'Égypte sans qu'il ait retenti une seule fois aux oreilles des Latins ou des Grecs et surtout sans qu'il ait été connu des nombreux géographes de sa voisine, Alexandrie (2).

H. TAUXIER.

(A suivre)

(1) Baron Aucapitaine. — Les Kabyles et la colonisation de l'Algérie.

(2) Nous croyons devoir prévenir le lecteur que les expressions *Kyrène* et *Kyrénaïque*, employées par M. Tauxier aux pages 341 et suivantes, équivalent à celles de *Cyrène* et de *Cyrénaïque* que l'on connaît généralement. Elles représentent, d'ailleurs, plus fidèlement que celles-ci la véritable prononciation antique. — *N. de la R.*

NOTICE.
SUR L'HISTOIRE ET L'ADMINISTRATION DU BEYLIK DE TITTERI.

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE II.

(V. la 1re partie, T. 8, n° 52, p. 280 et T. 11, n° 62, p. 118, n° 63, p. 211 et n° 64, p. 289.)

Nous allons nous occuper d'une institution, le Makhezen, qui fut en Algérie la force principale du gouvernement Turk et contribua pour une grande part à consolider et maintenir cette domination. Tout ce qui se rapporte à cette institution a d'autant plus de valeur que récemment ce moyen de commandement, si fort entre les mains de nos prédécesseurs, a été tout particulièrement préconisé dans un travail célèbre.

L'homme de Makhezen était suivant le sens exact du mot un instrument, un agent du fisc (Khazna). La rentrée des impôts rencontrant toujours des difficultés, il fallait, pour en opérer le recouvrement, un déploiement de forces. L'homme du Makhezen, le *Makhazeni* était à la fois un agent de perception et un soldat; — par extension le mot Makhezen est souvent pris dans le sens d'autorité et même de gouvernement.

Le beylik de Titteri possédait deux tribus Makhezen, appelées comme partout Douaïr et Abid ou Zemoul.

Si l'on peut s'en rapporter à la tradition, cependant assez précise sur ce point, le Pacha Kheïr-ed-Din ayant cherché à se créer un point d'appui dans le Titteri, engagea à son service, comme cavaliers auxiliaires, les Oulad Rahab, fraction Djouad, alors commandée par Bou Beker ben Sola (1). Les Oulad Rahab formè-

(1) Les Oulad Rahab rattachent leur origine à celle de la tribu noble des Oulad Bellil : il est certain que cette fraction est la seule des Douaïrs dont l'établissement sur ce sol soit antérieur à la fondation de la Régence.

rent un noyau autour duquel vinrent se grouper une foule d'aventuriers et de mécontents qui, tout en haïssant leurs dominateurs, aimaient mieux encore les servir que de vivre sous le joug et le despotisme qui pesaient sur les Raïa; quelques fractions même se joignirent tout entières aux Oulad Rahab (1).

Le nom du Makhezen des Abid, paraît indiquer qu'il aurait été formé, dans le principe, de nègres affranchis ainsi que cela a eu lieu dans quelques autres pays (2). Cette origine nous paraît confirmée par les anciens du pays: d'après eux, le Makhezen des Abid aurait été d'abord commandé par deux nègres affranchis connus sous les noms de M'barek-el-Kebir et M'barek-el-Srir. A la mort de ces deux personnages, dont l'un aurait été tué par ses serviteurs, le Bey du Titteri choisit les chefs du Makhezen dans les principales familles des Abid (3).

Les Abid avaient été installés par le gouvernement Turk sur le territoire des Hakoum, devenu en parti vacant par l'extinction des anciens propriétaires.

Le gouvernement plaça les Douaïr partie sur des terres confisquées sur les Oulad Hedim, partie sur les terrains des Oulad Saïd des El-Atslats dévolues au Beït-el-Mal par droit de vacance; quelques autres enfin furent installés à Seghouan.

Tout chef de tente qui venait s'établir sur les territoires affectés au Makhezen avec sa famille et ses troupeaux, était sur sa demande inscrit comme cavalier du Makhezen et, à ce titre, il recevait du gouvernement un cheval et un fusil. Le harnachement et la nourriture restaient à la charge de l'inscrit.

A la mort du cavalier, le cheval et le fusil faisaient retour à l'Etat, toutes les fois que le défunt n'avait aucun parent direct susceptible de le remplacer, ce qui arrivait très-rarement.

Le Beylik remplaçait tous les chevaux morts ou hors de service en usage dans le Makhezen. Le cavalier qui avait besoin

(1) Telles étaient les Oulad Aïssa, fraction de la tribu des Adaoura, les Oulad Dera des Oulad Salah de la confédération des Larba.

(2) Voyez Revue Africaine, t. IV, p. 73 et 77. — Tous ces nègres se prétendent originaires de l'Ouest.

(3) Si Ahmed Ksantini, aieul des Ksantia, fut le premier kaïd des Abid Cheraga et Endda ben Senoussi, le premier kaïd des Abid Gheraba.

d'un cheval, devait présenter les oreilles de sa précédente monture.

Le gouvernement remontait la cavalerie irrégulière du Makhezen au moyen de chevaux fournis par les tribus Raïa; soit à titre d'impôt, d'amende ou de gada.

Le Makhezen, et c'était là un de ses grands priviléges, était entièrement exempt de corvées et de toutes les contributions personnelles réunies sous le nom de Gherama. Il était également affranchi de l'Achour et de la Mouna, mais seulement sur son propre territoire (1).

Les magasins de Dar-el-Mouna fournissaient aux cavaliers malheureux les grains nécessaires pour ensemencer leur terres et nourrir leurs chevaux. Le montant de ces avances devait être remboursé sur la première récolte.

Les cavaliers du Makhezen touchaient en colonne la solde des yoldach, les vivres de campagne pour eux et leurs animaux. Si leur harnachement ou leur armement étaient détériorés ou perdus dans une colonne ou au service, ils étaient remplacés par le gouvernement.

Tels sont en résumé les principaux priviléges concédés par le gouvernement Turk à ses Makhezen.

En échange de ces prérogatives, le Makhezen rendait des services multipliés et jouait le principal rôle dans les affaires de guerre : il épargnait l'emploi toujours décisif de troupes régulières: lorsqu'une fraction de tribu ou un douar refusait obéissance, le Bey chargeait l'agha des Douaïr et des Abid de se

(1) Nous avons expliqué, en parlant des impôts, que le Makhezen payait les redevances grevant les terres cultivées en dehors de son territoire. Remarquons, cependant, que les terres des Raïa, Oulad Hedim et Hakoum, concédées au Makhezen par le gouvernement Turk étaient cependant *grevées au profit des anciens propriétaires d'un réal* (1 f. 80 c.) *par Zouidja*. Cet argent était versé par le Makhezen dans les caisses du Bey et, en compensation, les Oulad Hedim et Hakoum ne donnaient ni moutons, ni beurre fondu.

Il n'est pas superflu de faire remarquer l'importance attachée par les Turks à ces questions de propriété, car, très-souvent, trop souvent même, on invoque des actes de spoliation commis par eux comme des précédents ou des mesures générales propres à leur politique.

transporter sur les lieux avec une petite colonne composée exclusivement de cavaliers du Makhezen.

Le rôle politique du Makhezen n'était pas moindre : le Makhezen assistait le kaïd dans les opérations fiscales pour le recensement ou la perception des impôts, il faisait exécuter les ordres de l'autorité à laquelle il était en quelque sorte inféodé.

Dans le principe, les tribus Makhezen étaient commandées chacune par un seul aga. Les derniers Beys du Titteri en nommèrent deux dans les Douaïr, deux dans les Abid. Le chaouch de l'agha était son khalifa.

Le gouvernement avait pour coutume de renouveler très-fréquemment les agha : autant pour empêcher ces chefs de prendre trop d'influence que pour récompenser des services de guerre, exciter des ambitions et pouvoir les satisfaire que se créer des revenus par le prix souvent renouvelé de ces charges (1).

La position d'agha du Makhezen était des plus recherchées ; elle se payait jusqu'à 1,500 boudjoux, sans compter les Aouaïd, cadeaux.

(1) Parmi les agha du Makhezen qui ont laissé une grande réputation de bravoure, on cite dans les Douaïr : El Hadj ben Kanoun, tué par Osman Bey à Aïn Mocharref ; son fils Yahya, Sliman el Mahalla, Sliman ben Ameur, Mohammed ben el Bakkouch, Baba ben el Allam, Ben Turki ben Otsman (*), Mahmoud ben Radjeuh (**), El-Oussif bel Hadj Ahmed. Dans le Makhezen des Abid, les chefs qui ont laissé le plus de réputation sont : Eudda ben Senoussi, des Abid Gheraba, Si Ahmed el Ksantini (***), Si Kouider ben Si Ahmed, Bel Aïd ben Eudda, Mohammed ben Abid et Ahmed ben Kaddour.

Plusieurs de ces chefs ont payé de leur vie des fautes souvent peu graves, mais qu'il importait aux chefs Osmanlis de ne pas laisser impunies. Ceux-ci trouvaient d'ailleurs par l'investiture de nouveaux chefs et souvent la confiscation de la fortune des condamnés, une source de précieux revenus en même temps que par ces terribles exemples ils obtenaient une aveugle soumission à leur politique.

On raconte que Bel Hadj el Allam fut décapité pour avoir osé se moquer de la barbe de Mohammed ben el Debbah. Mohammed ben el Bakkouch fut pendu par ordre du Bey Hassen pour une faute non moins légère, et ne cessa, même du haut de son gibet, de protester de son innocence, en accusant la férocité du Bey.

(*) Aïeul du kaïd actuel des Douair, Aïssa ben Turki, récemment décoré par l'Empereur.

(**) Aïeul des Oulad Saïb.

(***) Aïeul des Ksantia.

Quelques tribus et fractions de tribus étaient considérées comme fiefs des chefs du Makhezen et payaient — en cette qualité — à ces chefs diverses redevances à titre de Gherama sur lesquelles les beys ne prélevaient qu'un tiers ou un cinquième (1).

Sous les derniers beys, le Makhezen des Abid et des Douaïr pouvait fournir jusqu'à 600 cavaliers.

A l'époque dont nous nous occupons, le gouvernement n'eut que bien rarement à combattre contre des Chérifs ou des Marabouts cherchant à soulever les populations : les sociétés secrètes musulmanes, les confréries religieuses, n'avaient pas, comme aujourd'hui, étendu leurs ramifications et leur action dangereuse sur toutes les parties du monde musulman. La guerre était donc toute autre que celle que nous avons eu depuis à faire aux Arabes. Les Turks n'eurent guère à combattre — au moins dans le Titteri — que contre les nomades qui, par leur genre de vie, échappaient presque constamment à leur autorité : il fallait profiter de l'hiver pour les raser et leur dicter quelques conditions, cela, par de vigoureux et rapides coups de mains. Mais le succès de ces entreprises dépendait presqu'entièrement du Cheikh des Oulad Mokhtar, dont la mission était de surveiller les tribus nomades, en épiant leurs mouvements, au moyen de *chouaf* ou *rekass* (espions) (2).

(1) Les Hakoum formant cinq ou six tentes payaient de 40 à 50 boudjoux aux chefs du Makhezen. Les Oulad ben Haoua (fraction des M'fatha), les Oulad Menif, les Oulad Hedim, les Oulad Khelifa, les Oulad Aïssa, les Oulad Sidi Ameur (des Oulad Allan), les Beni Selim, les Beni Okba, les Hanuacha, et encore quelques autres fractions de tribus payaient également aux agha du Makhezen une redevance annuelle sur laquelle le Bey ne prélevait qu'un cinquième.

Les Kessoua (Bournous et Haïk) donnés à titre de Gherama par les Abasis Charreuf se partageaient entre les beys, les agha et les autres fonctionnaires du Makhezen.

(2) Les Oulad Khelif jouaient dans le Beylik de l'Ouest un rôle analogue à celui des Oulad Mokhtar dans le Titteri et la puissante tribu des Harar marchait sous leurs ordres. Aussi, disait-on, la tribu des Harar est le

الاحرار عود واولاد خليف لجامه

cheval qui obéit et celle des Oulad Khelif la bride qui dirige.

Ces *chouaf* méritent une mention toute spéciale. Il y en avait qui faisaient à pied les courses les plus lointaines, leur agilité ne pouvait le disputer qu'à leur excessive sobriété. Les *chouaf* connaissaient les moindres accidents de terrain, les plus petits filets d'eau du pays Saharien. Si nous ne craignions de faire une trop hardie comparaison, nous dirions qu'ils étaient « *les cartes géographiques* » de ces vastes étendues parcourues par les nomades (1).

Le succès des razzia dépendait exclusivenent des mesures prises par le Cheikh des Oulad Mokhtar, sur lequel, du reste, en retombait toute la responsabilité. Quelle que pût être la cause d'un échec ou d'un insuccès, c'est à lui que le Bey s'en prenait, et il y allait non-seulement de son emploi, mais encore de sa vie (2).

Aussitôt que le Bey était prévenu, par le Cheikh des Oulad Mokhtar, de la position des révoltés, il envoyait aux agha des Douaïr et des Abid l'ordre de réunir leurs Makhezen; il ordonnait également au chef des Zebantout casernés à Berouaguia de se tenir prêt à marcher avec ses hommes, auxquels l'Oukil de Berouaguia devait distribuer l'orge et les vivres pour le nombre de jours que devait durer l'expédition.

Les Zebantout montaient sur des mulets fournis par l'État et emportaient chacun :

1° Une *heïba* ou sacoche renfermant d'un côté le bechmath (biscuit) de l'autre l'orge;

2° Une *guerba*, outre;

3° Un *fas*, hachette de campagne;

(1) M. le Général Daumas, dans quelques fragments d'un ouvrage encore inédit, cite des exemples de courses extraordinaires faites par des chouaf ou rekass : on serait tenté de les regarder comme fabuleuses. Ainsi Ben Saïdan, coureur très-renommé de Laghouat, est *allé et revenu* de Touggourt à Laghouat en trois jours; il allait fréquemment de Laghouat à Djelfa dans une matinée.

(2) C'est pour ce motif que le Bey Hassan fit pendre le cheikh Ahmed ben Tayeb des Oulad Mokhtar Gheraba, et que le Bey Bou Mezrag fit décapiter, à Seghouan, les cheikhs ben Midouna des Oulad Mokhtar Cheraga. — Voyez *Revue Africaine*, T. IX. p. 300, à la première partie de ce travail.

4° Une faucille, *mendjel*;

pour cinq hommes (1).

Les Zebantout, portés sur leurs bêtes, étaient suivis d'un certain nombre d'A'zara ou serviteurs (2), exclusivement chargés d'aiguillonner les mulets et d'accélérer ainsi la marche; ils aidaient, en outre, à relever les Zebantout assez maladroits pour se laisser cheoir. Ces détails pourront paraître puérils : ils sont cependant nécessaires, car ils expliquent comment l'infanterie Turke avait assez de mobilité pour poursuivre, atteindre et combattre un ennemi dont les troupes étaient composées d'agiles cavaliers.

Sauf le Bey et les agha du Makhezen, personne n'avait de tentes et encore celles de ces hauts fonctionnaires étaient-elles fort petites, afin de ne point retarder par des *impedimenta* la marche de la colonne de razzia.

Le Bey emmenait avec lui ses chaouchs, ses spahis, ses mekahlia, ses porte-étendards, plusieurs chevaux de main conduits par les hommes du Makhezen; il traînait aussi quelquefois deux ou trois petits canons portés à dos de mulets.

Le Bey en partant de Berouaguia se rendait à Oum El-Adheum, sur la limite du Tell et du Sahara (3). C'est là que la colonne s'organisait et se complétait par l'arrivée du Makhezen et l'adjonction du goum des Oulad Mokhtar et des autres contingents. Le Cheikh des Djouad échangeait son cheval contre un de ceux du Bey.

La colonne de razzia était ordinairement composée ainsi qu'il suit :

1° 50 spahis turks;

2° 100 Zebantout, au plus;

3° une dizaine de Mekahlia;

4° 7 allalma;

(1) Tous ces objets étaient fournis par le Gouvernement, sauf le bridon des mulets, qui était payé par les Zebantout.

(2) Choisis dans l'escouade des Khazenadjia ou muletiers.

(3) Oum El-Adheum, entre les Oulad Mahreuf et les Oulad Sidi Ali ben Malek.

5° 4 à 500 chevaux du Makhezen des Abid et des Douaïr;

6° 150 chevaux fournis par les Oulad Mokhtar, Mouïadat et Titteri;

7° L'artillerie, composée de 2 ou 3 petits canons portés à mulet;

8° Les contingents des tribus Raïa.

On ne faisait généralement que des marches de nuit, pendant lesquelles on observait le silence le plus absolu. On changeait parfois de direction pour dérouter les éclaireurs ennemis; il était défendu d'allumer du feu.

Pendant les marches de nuit, la colonne suivait invariablement l'ordre suivant:

1° Le Cheikh des Oulad Mokhtar et son goum;

2° Le Bach Allam portant une lanterne sourde fixée à l'extrémité de la hampe du drapeau, lanterne dont le feu indiquait la route à suivre;

3° Le Bey et sa maison militaire;

4° Les Zebantout;

5° Un Allam portant une deuxième lanterne placée comme la première et servant de guide à la suite;

6° Le Makhezen et les contingents des tribus.

Une colonne ainsi organisée, dont rien ne venait entraver la marche, devait se transporter en peu de jours sur les points les plus éloignés du pays.

Nous ne devons donc point nous étonner si les Beys, après avoir razié les Oulad Naïl à Medjedel ou dans le Bou Kahil, rentraient à Médéa six ou sept jours après leur départ.

Cette excessive mobilité des troupes était un des principaux moyens d'action des Turks et suppléait à l'insuffisance de leurs effectifs. Ils avaient d'ailleurs pour principe de ménager leurs troupes régulières. Ainsi, dans la plupart des razzia, non-seulement les cavaliers du Makhezen engageaient l'affaire, mais encore ils chargeaient l'ennemi avec d'autant plus d'audace et surtout de fermeté qu'ils se sentaient soutenus par une infanterie aguerrie qui les suivait de près. Il arrivait fréquemment que les Zebantout n'avaient pas un seul coup de fusil à tirer; ils ne devaient donner que dans les cas

assez rares où le Makhezen était repoussé, ou lorsqu'il s'agissait de débusquer l'ennemi dans des positions inaccessibles à la cavalerie.

Nous pourrions donc dire que le Makhezen était la principale force militaire des beys, mais il est bon d'insister tout particulièrement sur la réserve toute d'élite qui l'appuyait. Quoi qu'il en soit, les Mokhazni se battaient bien, et leur insouciance au combat avait donné lieu à un proverbe dont ils s'enorgueillissaient:

العود للبايلك والروح لله

Le cheval est au beylik, la vie à Dieu.

Les blessés étaient relevés après le combat et transportés soit dans leurs tribus, soit à Médéa, sur des mulets haut le pied ou des chameaux munis de litière. Les animaux qui transportaient les blessés devenaient leur propriété ou celle de leurs familles s'ils mouraient.

Il était d'usage reconnu que le cheval et les armes d'un ennemi mort en combattant appartenaient à celui qui l'avait tué; il en était de même pour les objets mobiliers, de peu de valeur, qui étaient laissés à ceux qui les avaient pris.

Les chèvres et les ânes appartenaient moitié aux gens des Douaïr, qui partageaient avec le bach Allam, le bach Sïas, le bach Khazenadji et les Sïaras; moitié aux gens des Abid qui eux partageaient avec les Mekahlia et autres employés militaires.

Le bey vendait les moutons, chameaux, bœufs, etc., aux Douaïr et aux Abid qui les revendaient avec bénéfice aux Raïa (1).

Chaque zebantout recevait environ 4 boudjoux (7 f. 20 c.), le spahis 6 boudjoux (10 f. 80 c.)

Enfin le bey donnait au cheikh des Oulad Mokhtar une

---

(1) Le prix du mouton variait de 2 fr. à 3. fr 50, celui du chameau de 27 à 40 fr., les bestiaux tels que bœufs et vaches de 8 à 14 fr. Les acheteurs n'étaient pas tenus de payer immédiatement et ils obtenaient toujours un sursis d'au moins six mois.

gratification de 4 à 600 moutons et une quarantaine de moutons suivant l'importance de butin fait pendant l'expédition.

Les Turks disaient :

العرب صندوق والقايد مفتاحه

Les Arabes sont un coffre dont le kaïd est la clef.

En vertu de cet axiôme, ils conflèrent toujours les fonctions de kaïds des tribus Raïa à des hommes choisis parmi les spahis turks ou koulouglis au service du bey.

Les kaïds résidaient à Médéa et ne se rendaient dans leurs tribus que pour y faire le recensement des Zouidja et pour la perception de la Gherama, opération dans laquelle ils se faisaient chacun assister par un comptable ou saïdji israélite.

L'administration intérieure des tribus était entièrement laissée aux cheikh que l'autorité avait toujours soin de choisir dans les familles les plus influentes de la fraction à commander.

Dans les tribus importantes, un des cheikh remplissait les fonctions de khalifa du kaïd avec le titre de cheikh des cheikh.

Le cheikh s'entendait avec la Djemàa (ou réunion des notables) pour faire la répartition des taxes personnelles entre les chefs de famille de sa fraction. Le cheikh assistait au versement des prestations en nature à Berouaguia, à la Kasba et au Dar el-Mouna ; il jouissait d'une exemption entière de tous impôts et corvées.

Tous les vendredis, les kaïds réunis au Djenan el-Bey réglaient par eux-mêmes les affaires de détail et soumettaient les plus importantes au bey — qui nous l'avons dit — tenait ce jour-là audience publique.

Les kaïds ne pouvaient infliger des amendes au-dessus de quinze francs. Ils recevaient ces amendes exclusivement à leur profit.

A cette époque, les kaïds n'avaient pas de cachets.

Les kadhis de la province du Titteri étaient au nombre de quatre:

1° Le kadhi de Médéa qui payait 6 soltanis à chaque dennouch fait par le hakem de la ville.

2° Le kadhi du Tenin de Berouaguia.

3° Le kadhi du Had des Rebaïa.

4° Le kadhi du Djema d'Amoura qui fut un des derniers créés, ainsi que celui installé aux Beni bou Yacoub.

Ces magistrats étaient nommés par les beys. Ils avaient seuls le droit de se servir d'un cachet, car les autres magistrats fonctionnant dans les tribus étaient de simples naïb ou suppléants relevant du kadhi de Médéa. Les actes et les jugements dont ils étaient les auteurs n'avaient un caractère authentique et une valeur légale qu'autant qu'ils avaient été contrôlés et homologués par ce dernier magistrat.

Ces naïb payaient leur position depuis 300 jusqu'à 400 boudjoux, selon l'importance de leur cisconscription. Ils ne pouvaient être admis qu'après avoir subi un examen de capacité devant une commission d'Oulema.

Tout kadhi faussaire ou concussionnaire avait la main gauche coupée (1).

Sur la demande des parties en procès, le kadhi et le moufti de Médéa, assistés de quelques Oulema, se réunissaient en tribunal d'appel *(medjelès)* jugeant en dernier ressort.

Les kadhi avaient des Adoul choisis par eux, qui touchaient les 2/3 des sommes perçues.

Nous n'avons aucun renseignement précis sur les droits perçus par ces magistrats, car il n'y avait aucun tarif déterminé par le gouvernement. Il est certain que ces droits étaient très-peu élevés : ainsi un acte de mariage ne coûtait généralement qu'un rebaïa (45c), ceux de divorce étaient rarement payés.

Pour les successions, les kadhi percevaient, en cas d'estimation de vente, un droit de 2 1/2 0/0.

Le gouvernement Turk tirait des ressources considérables des fermes domaniales qu'il avait créées et organisées dans le beylik de Titteri et qu'il exploitait directement.

Le matériel agricole de ces fermes appartenait à l'État.

Les Khammas étaient fournis par les tribus Raïa qui étaient, en outre, obligées de leur faire les avances coutumières (Saremia).

Chaque khammas recevait un mahboub (4 fr. 05 c.)

---

(1) Yahya Agha punit ainsi le kadhi Sid el-Medani de l'Arba du Djendel. Le bey Mohammed fit pendre un autre kadi pour crime de concussion.

Le Bey représentait, auprès des tribus, l'administration du Beit el-Mal.

Tous les biens vacants, par suite de déshérence ou de confiscation, étaient vendus par le Bey, à son profit.

Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le Bey Moustafa bou Mezerag, après avoir rasé les Gherarir, grande famille des Oulad Mellal (Hassen ben Ali), qui avaient infesté par leurs brigandages le canton du Fernan, confisqua toutes leurs terres et les vendit directement à leurs voisins, les Oulad ben Zakkour de la même tribu.

Les travaux étaient dirigés par des Oukil résidant sur les lieux, qui recevaient le dixième des recettes, distraction faite du cinquième revenant aux khammas.

La récolte se faisait entièrement au moyen de touiza fournies :

1° Pour les fermes appartenant au pacha, par les Hadar de Médéa et de la banlieue, les gens de Hannacha, Gherib, Ouameri et Rira.

Le hakem de Médéa présidait à la touiza des fermes du pacha.

Un zebantout, installé sur les lieux pendant toute la durée des travaux, surveillait les touiza fournies au Bey par les tribus voisines des fermes (1).

Voici le relevé des fermes et leur importance :

FERMES DU PACHA.

NOMS DES FERMES OU TERRES.	NOMRE de zouidja cultivées.	TRIBUS qui fournissaient les touiza
Aïn ed Dem (2)	20	Hadar de Médéa, Hannacha, Rira, Gherib et Ouameri.
Ras el-Oued	10	
Amoura	40	
Total	70	

(1) Ce zebantout touchait pour ses services une gratification de trois saa de blé et deux saa d'orge.

(2) La ferme d'Aïn ed-Dem fut créée par le pacha d'Alger Abdi, vers l'année 1137 de l'hégire (1725). Abdi, marié avec une femme de Médéa, laissa sa femme dans cette ville quand il fut élevé à la dignité de pacha. Il établit le Haouch ed-Dem pour la dot de sa fille. A la mort d'Abdi, cette terre, qui était d'une médiocre étendue, devint un bien du gouvernement.

Les pachas en augmentèrent successivement l'étendue aux dépens des territoires des Ouameri, des Bou Halouan et Djendel.

FERMES DU BEY.

NOMS DES FERMES OU TERRES.	NOMBRE de zouidja cultivées.	TRIBUS qui fournissaient les thouiza.
Berrouaguia	20	Hassen ben Ali.
Hakoum	10	Beni Hassen, Haouara.
Moudjebeur	5	Rira, Oulad Souheil, Chebana et Oulad Touabâ des Oulad Anteur.
Oulad Hamza	10	
Achir	10	Mefatha.
Seghouan	10	Oulad Hedim et Oulad Marreuf.
El-Ferach, dans les Rebaïa	10	Oulad Deïd.
Mellaha	10	Rebaïa.
Hermala el-Kebira	10	Oulad Allan.
Hermala es Seghira	5	Id. Id.
Bou Djoumleïn	5	Par les tentes des tribus nomades qui séjournent pendant l'été dans le Tell. Des cavaliers du Makhezen étaient chargés du soin de les ramasser et de les grouper.
Sour Souari	10	Tribu des Souari.
Sour Djouab	10	Par des khammas et des Oukala.
Sour Bozlan	20	
Total	145 zouidja.	

Le dernier Bey du Titeri, Moustafa bou Mezrag avait établi une nouvelle ferme aux Oulad Ahmed ben Saad, sur les terres de Feïd el-Ahmar, arrosées par des barrages construits sur l'oued El-Ahmar, près de Ksar de Boghari. La superficie de ce nouvel

établissement était de quatre zouidja. Un certain Amar ben Abou en était l'oukil.

Berouaguïa était à la fois un établissement militaire et agricole, créé par le Bey Ouzenadji et augmenté par ses successeurs (1).

Les vastes magasins de cet établissement renfermaient une immense quantité de grains, de bechemat, de bolghol et un matériel agricole considérable.

Le beylik y entretenait, en outre, environ 500 mulets, dont 200 étaient réservés pour les Zebantout, qui les montaient dans les expéditions. Les autres étaient employés pour les transports et les travaux agricoles.

Un détachement de deux seffra tenait garnison permanente à Berouaguïa. Les escouades des Azara (domestiques), dont nous avons parlé, y résidaient aussi.

Le Tchintcheri ou kaïd El-Djeleb et le kaïd El-Ibel, chargés, le premier, des moutons du Beylik et le deuxième, des chameaux, demeuraient à Berouaguïa avec leur suite.

Pendant l hiver, le kaïd El-Ibel s'installait à Aïn Oussara.

A l'arrivée des Français, tous les oukil étrangers établis sur les fermes du Beylik prirent la fuite, épouvantés surtout par l'inévitable réaction qui se produisit partout contre ce qui était turk ou touchait de près ou de loin à ce gouvernement. Les tribus environnantes coupèrent des récoltes sur pied, vidèrent les silos, s'emparèrent des bœufs de labour, du matériel agricole et des troupeaux appartenant à ces établissements (2). Quelque temps après, les tribus s'emparèrent des territoires des fermes, dont elles prétendaient avoir été dépossédées sans indemnité.

Le gouvernement d'El-Hadj Abd el-Kader ne s'occupa point de rechercher les droits qu'il pouvait faire valoir sur ces terres,

(1) Voyez la première partie de ce travail, *Revue Africaine*, T. IX, p. 287.

(2) Ainsi, les Oulad Allan enlevèrent les bœufs de Harmela, les Rebaïa ceux de Mellaha, les Oulad Deïd ceux de Ferach, les Souari ceux de Sour, les Douaïr ceux de Bou Djemlem, les Hassen ben Ali ceux de Berouaguïa, les Abid et Beni Hassen ceux de l'Oued El-Hakoum, les Abid, les Mefatha, Oulad Hamza et Douaïr ceux de Moudjebeur, Achir et de la ferme des Oulad Hamza, etc.

car, outre que la guerre fut l'état normal de ce gouvernement, il n'aurait eu garde de se rendre impopulaire en provoquant d'intempestives réclamations de propriétés (1).

Les Beys abandonnaient exclusivement aux kaïds les droits de Meks sur les marchés des tribus dont ils avaient le commandement. Le trésor n'en retirait absolument rien et les sommes que rapportait le meks étaient une partie du traitement du kaïd.

Habituellement, le kaïd cédait ses droits moyennant redevance à un des cheikh de la tribu, qui s'occupait seul de la gestion du marché.

Telle était l'organisation politique, financière, administrative et militaire de l'ancien beylik du Titteri : elle était remarquable à plus d'un titre et revêtait surtout une admirable entente du peuple à gouverner.

La tyrannie, l'oppression, les exactions de toute nature qui ont fait du gouvernement des Osmanlis une épouvantable machine politique, étaient le fait des hommes plutôt que du système.

D'ailleurs, n'était-ce pas le régime de beaucoup de nations européennes du temps ?

A notre arrivée dans la Régence, la domination turke touchait à sa fin : ne recevant plus que très-peu d'hommes du Levant, en butte à de nombreuses attaques anarchiques de la part des Arabes, cette domination était en pleine décadence. Il ne pouvait en être autrement d'un gouvernement qui s'immobilisait et auquel manquait ce grand levier des sociétés, qu'on appelle le progrès (2).

Henri FEDERMANN,
Interprète de l'Armée ;
Bon Henri AUCAPITAINE,
Lieutenant au 36e de ligne.

(1) Disons cependant que le khalifa el-Berkani, pendant son séjour dans le Titteri, fit, plusieurs fois, cultiver les terres de ces fermes. C'étaient les tribus voisines qui fournissaient les grains et une journée de charrue pour les labours. C'étaient elles encore qui moissonnaient, dépiquaient et ensilotaient les récoltes.

Comme bénéfices, ces tribus étaient autorisées à cultiver pour leur compte les portions de terres beylik qu'El-Berkani n'exploitait pas.

(2) Un prochain article contiendra, outre divers renseignements sur les tribus pendant la domination turke, quelques notes sur l'administration de la ville de Médéa, capitale du Titteri.

RECUEIL DE NOTICES ET MÉMOIRES DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE

VOLUME DE 1867.

Le onzième volume de cette utile et intéressante publication vient de paraître. Parmi les divers travaux qu'il renferme, il en est qui méritent un examen approfondi et sur lesquels nous reviendrons spécialement plus tard. Aujourd'hui, sauf deux exceptions motivées, nous nous bornerons à donner une sorte de sommaire des autres articles avec les observations succinctes que peut suggérer une lecture rapide.

Le premier est une Monographie du palais des Beys de Constantine, par M. L. Féraud. On y retrouve le savoir, la conscience et le style attachant que nos lecteurs ont pu apprécier plus d'une fois dans cet auteur que nous nous honorons de compter au nombre de nos collaborateurs de la *Revue*.

Vient ensuite une Note sur Khemissa, le Tubursicum Numidarum de l'époque romaine, qu'il ne faut pas confondre avec le Teboursek de la Tunisie (route du Kef à Tastour), ni celui-ci avec une cité de même nom que l'on suppose avoir existé aux sources de la Medjerda, ce qui ne paraît pas très-solidement établi jusqu'à présent.

Un travail considérable, par son étendue comme par la manière consciencieuse dont il est traité, c'est celui de M. le Grand Rabbin Cohen, sur « Les Juifs de l'Afrique septentrionale. » Ce sont de ces œuvres qu'on lit avec fruit et avec plaisir. Il nous a rappelé une étude analogue faite sur les Juifs d'Espagne, par M. Jose Amador de los Rios (Revista literaria del Espanol, 1845, nº 25 à 37). Il y a, et il devait y avoir, des points de contact inévitables entre ces deux ouvrages.

Le désir exprimé par M. Cohen, à la fin de son travail, de voir imprimer le Mémoire composé par M. Federmann sur le Beylik de Titeri nous a surpris, car depuis longtemps la *Revue*

Africaine en a entamé la publication qui se termine précisément dans ce numéro.

M. le capitaine Dewulf, commandant supérieur d'Aïn Beïda, a enrichi ce onzième volume des inscriptions trouvées dans son cercle en 1866, en y ajoutant des observations qui les expliquent et en font ressortir l'importance. Plusieurs communications de M. Léon Renier, relatives à ces documents épigraphiques, ont été fondues dans cet article et ajoutent nécessairement à sa valeur.

M. Vayssettes, dont notre journal a jadis accueilli les débuts avec empressement, donne pour son contingent, dans la publication de 1867, le commencement d'une « Histoire de Constantine sous la domination turque (1517 à 1837). » C'est précisément le sujet qu'il a déjà traité dans la *Revue*, mais, cette fois, revu et augmenté et mené jusqu'au bout. Depuis son retour à Constantine, l'auteur, replacé sur l'ancien terrain de ses premières études locales, a pu les reprendre avec d'autant plus d'avantage, que sa profession même le met en rapport continuel avec les indigènes et fait passer journellement sous ses yeux une foule d'actes, quelques-uns très-anciens, où il a pu glaner d'importantes notions historiques.

Aussi, cette première partie de son travail annonce une œuvre sérieuse, judicieusement exécutée, et qui mérite d'être examinée et discutée avec soin, ce que nous ferons dès qu'il nous sera possible d'y consacrer le temps nécessaire. Aujourd'hui, nous nous bornerons à signaler à cet auteur un écueil dont nous connaissons les dangers pour y avoir donné plus d'une fois. Ce sera, d'ailleurs, continuer une œuvre que nous avons commencée à propos du Tombeau de la Chrétienne et sur laquelle il faudra revenir souvent avant d'atteindre le but. Mais expliquons notre pensée.

Il est à peu près impossible de faire une étude historique quelconque sur l'Afrique septentrionale, sans avoir à consulter Léon l'Africain, Marmol ou Shaw, auteurs qui ont écrit, le premier en italien (1), le second en espagnol et le dernier en

---

(1) Léon l'Africain a d'abord composé son ouvrage en arabe, puis il s'est traduit lui-même, tant bien que mal, en italien, langue qu'il avait

anglais. Malheureusement, chez nous, on ignore, en général, les langues étrangères; et, connût-on celles-là, qu'il serait assez difficile de se procurer les éditions originales, devenues à peu près introuvables en librairie. Il faut donc presque toujours recourir aux traductions de Jean Temporal, de Perrot d'Ablancourt et de l'anonyme de La Haye. Par malheur, ces traductions sont très-infidèles, surtout les deux premières : les contre-sens y abondent et les omissions y sont fréquentes ; de sorte que les assertions et les raisonnements qu'on avance sur leur autorité, risquent fort de pécher par la base. C'est précisément pour avoir eu trop confiance dans une de ces mauvaises traductions, qu'on reproche depuis un siècle au docteur Shaw d'avoir prétendu que le Tombeau de la Chrétienne avait *vingt pieds* de haut seulement, tandis que cet auteur a dit de la façon la plus formelle, dans le texte anglais, qu'il en a *cent* (a *hundred* feet) !

En ce qui nous concerne, il ne nous est pas arrivé une seule fois de comparer un passage quelconque de ces traductions avec l'original, sans les prendre en flagrant délit d'inexactitude. Une citation de Marmol, dans le travail de M. Vayssettes, va nous offrir précisément une nouvelle occasion de prouver cette assertion. Cependant, comme le translateur de l'écrivain espagnol a bien assez de ses méfaits particuliers, défalquons d'abord de son compte personnel huit altérations du texte de sa traduction, que nous avons constatées et qu'il faut renvoyer, sans doute, au typographe ou au copiste de M. Vayssettes.

Dans le passage dont il s'agit, le traducteur, Perrot d'Ablancourt, rend l'expression castillane « algunos años » par l'adverbe français « longtemps » ; de sorte que pour lui, vivre *quelques années,* par exemple, c'était la même chose que vivre *longtemps!* Pour expliquer la colère des habitants de Constantine contre leur gouverneur tunisien Abd-el-Moumen et justifier la résolution qu'ils avaient prise de s'en débarrasser, Marmol dit de ce chef :

apprise à Rome lorsqu'il y vivait, en 1518, sous le patronage de Léon X, son parrain et son protecteur. Le manuscrit arabe s'est perdu... ou égaré. On le retrouvera peut-être quelque jour dans les arcanes du Vatican, qui renferment, dit-on, bien d'autres joyaux littéraires inconnus aujourd'hui.

« Hombre moço dado a vicios y deshonestidades y tan dissoluto que el pueblo affrentado de tener tal señor, etc. (1) » homme jeune, adonné à des vices et à des actes déshonnêtes, et si dissolu, que le peuple, honteux d'avoir un tel maître, etc. Cette esquisse complète est rendue dans la traduction par la phrase vague et insuffisante « à cause de ses débauches » qui n'exprime pas tout ce que le texte donne à entendre et supprime, d'ailleurs, le sentiment de honte éprouvé par les gens de Constantine, en se voyant obligés d'obéir à un pareil personnage.

Perrot d'Ablancourt dit, au même endroit, du chef qui succéda à Abd-el-Moumen : « Ali ben Farax, fort expérimenté. » Or, le texte porte : « le tenia bien esperimentado en cosas de mucha importancia » ; ce qui signifie en effet que « le sultan de Tunis avait mis Ali ben Farax à l'épreuve dans des choses de beaucoup d'importance. »

Est-ce donc là traduire ?

Quand l'auteur espagnol écrit « *se entrego* Constantina a los Turcos » , son traducteur lui fait dire « Constantine *se rendit* aux Turcs. » Mais *entregarse* signifie se livrer, se donner, ce qui n'est pas du tout la même chose que se rendre. Une ville se livre ou se donne, parce que cela lui convient ou parce qu'elle ne se croit pas en état de résister ; elle se rend à la suite d'un siège ou d'une attaque quelconque.

Marmol a dit du Pacha d'Alger Euldj Ali el Fartas, entrant par la force dans la ville de Constantine « la saqueo y robo », il la saccagea et pilla ; le traducteur supprime un de ces verbes, les croyant parfaitement synonymes. Quoiqu'en cela les lexiques les plus accrédités lui donnent raison, il est certain que, dans l'usage, au moins, *saquear,* en espagnol, et son équivalent *saccager,* en français, signifient à la fois piller, ravager, *dévaster.* Dès lors, le mot avait sa raison d'être et devait être maintenu ; Furetière, dont la prolixité et le vulgarisme ont bien leur compensation, n'a pas oublié dans son dictionnaire cette signification spéciale du mot saccager.

Mais ceci n'est qu'une peccadille auprès de ce qui suit.

(1) Nous conservons scrupuleusement l'orthographe surannée de Marmol

Marmol précise ainsi le chiffre de l'amende à laquelle le Pacha d'Alger condamna les gens de Constantine à cause de leur révolte contre la domination ottomane : « sessenta mil doblas de seys reales y medio cada una », soixante mille doblas de six réaux et demi chacune. — D'Ablanconrt lui fait dire « cinquante ou soixante mille écus ! » Il faut bien avoir la manie des altérations de texte pour rendre ainsi par une expression vague et dubitative une énumération parfaitement claire et déterminée.

Fiez-vous donc à de pareilles traductions et avisez-vous de leur emprunter des renseignements et des preuves !

Notez que, dans l'exemple ci-dessus, nous n'avons pas été chercher un passage particulièrement favorable à notre thèse, mais que nous avons accepté celui que le hasard nous offrait dans l'article de M. Vayssettes.

Après le Mémoire de cet auteur, vient le recueil des « Inscriptions inédites de Constantine et de sa banlieue » expliquées et commentées par M. Jules Marchand, Directeur de l'école communale de cette ville. Ne pouvant, par le motif déjà énoncé, discuter à fond et complètement ce travail épigraphique assez étendu, nous bornerons notre examen à quelques points saillants, parmi ceux, assez nombreux, qui semblent justiciables de la critique.

D'abord, nous critiquerons dans cette œuvre l'incorrection typographique élevée à de telles proportions, que l'on croit lire de premières épreuves plutôt qu'un tirage définitif.

Puis, nous arriverons à d'autres fautes d'une nature beaucoup plus grave. Parmi celles-ci, prenons la transcription donnée par M. Marchand, à la page 363, d'une épitaphe romaine, le nº 4 :

Diis manibus
Julia Venusta vixit annis triginta. Hic *situs* est.

Cette violation flagrante de la règle qui veut que l'adjectif s'accorde avec son substantif, non-seulement en nombre et en cas, mais aussi en *genre*, est évidemment une distraction de l'auteur. C'en est une autre encore, sans doute, ce *viginta* de la même page, celui de la page 401, de même que le *vigenta* de la

page 400. Toutefois, de pareilles négligences, quand elles abondent, comme c'est ici le cas, rendent presque inutile un genre de publications où la plus rigoureuse exactitude est une condition de premier ordre.

A la page 367, on lit cette autre épitaphe :

« Baebia, Festi filia*qui*, castæ sacerdos *Junonæ*, etc. »

Nous connaissions tous *Juno* (génitif, *Junonis)*, aussi bien *Juno* pronuba que *Juno* Lucina, etc., sans oublier le proverbe « *Junonis* sacra ferre » que nous appliquions malicieusement à nos graves professeurs, quand nous les voyions se diriger lentement et à pas comptés vers la chaire magistrale.

Mais Junona...? — Oculis incognita nostris ! comme dit le poète. Maintenant, à qui revient la responsabilité de cet audacieux *néologisme ?* Nous aimons à croire que c'est une affaire à vider entre le typographe et le correcteur.

Faut-il encore mettre au compte de la typographie l'Hippona Regia qui s'est substitué au classique Hippo Regius, à la page 406, par analogie sans doute avec le Junona de tout-à-l'heure ?

Mais, « paullo majora canamus ! »

Au nombre des inscriptions inédites recueillies à Tiklat, l'ancien Tubusuptus, par M. le colonel Bonvalet, commandant supérieur du cercle de Bougie, se trouve une de ces épigraphes (le nº 27) qui font à la fois le bonheur et le désespoir des archéologues : le bonheur, parce qu'elles leur fournissent de nouvelles occasions de se mesurer avec l'inconnu ; le désespoir lorsque, ce qui arrive assez souvent, cet inconnu les terrasse, au lieu de se laisser complaisamment enlever tous ses voiles.

Nous voulons parler de l'épitaphe d'un certain Florus (p. 380), document curieux, que la nature de sa rédaction range dans la catégorie des *laudationes funèbres*. Nous allons d'abord en reproduire le texte, sur la foi de M. Marchand, qui le donne d'après un estampage. Nous devons avertir que, faute de caractères spéciaux, il nous a fallu développer les ligatures en lettres ordinaires, ce que nous avons fait toutefois d'après ses propres indications.

Si le lecteur compare avec attention les trois documents qui vont suivre et qui sont fournis par M. Marchand lui-même,

— texte présumé, interprétation et traduction d'icelui — il nous devancera certainement presque toujours dans la critique que nous allons en entreprendre.

Texte d'après M. Marchand :

1. D. M. S.
2. HISCELOCISFLORIREQVIESCV
3. ANTOSSASEPVLTAAFINIIS
4 PRIMEMISERANDOFVNE
5. RERAPTODIISADINFER
6. NASSEDESLVCOSQVERORVM
7. QVEMDOCTASSTVDISORNARAT
8 DIVATHAI..IAQVIPROPEVI
9. CENOS....IAMSVPLEVERAT
10. ANNOSSONIAILSISBREVIARVPIS
11. SETSTAMNAFVSO.PRODOLORVI
12. NVLLDECRETARVMPEREFASEST
13. PARCARVMDIVADVROSQVEEVA
14. DERECASVS. H. S. E.

Interprétation, d'après M. Marchand :

Hisce locis Flori requiescant ossa sepulta affinibus, prime miserando funere. Raptus est à Diis ad infernas, sedes lucos querorum. Quem doctis studiis ornaverat diva Thalia, qui prope vicenos vitam suppleverat annos. O, Nemesis, brevia rupisti se et stamina fuso, pro dolo, ruinam vel decreta rumpere fas est parcarum divarum atque duros evadere casus. Hic situs est.

Ce que M. Marchand traduit de la manière suivante :

« En ces lieux reposent les ossements du comédien Florus, que ses parents infortunés ont ensevelis en déplorant amèrement sa perte. Les dieux immortels qui lui ont ravi le jour ont fait descendre son ombre dans les bois sacrés des demeures infernales où retentissent d'éternels gémissements. Il avait terminé sa carrière à peine âgé de vingt ans, et pourtant il était déjà l'émule de la divine Thalie qui avait orné son esprit des dons de son art. O cruelle Némésis, tu as brisé par trahison les minces fils attachés au fuseau de son existence ! mais nous est-il possible

d'éviter la mort, d'enfreindre les immuables décisions des parques divines et de se soustraire au sort rigoureux qu'elles nous réservent. Il gît ici. »

La comparaison attentive des trois documents ci-dessus donne, comme conclusions : lecture fautive, interprétation erronée et traduction très-infidèle.

M. Marchand, opérant sans doute sur un estampage imparfait, s'est trouvé, d'ailleurs, en face d'un ensemble de mots pressés les uns contre les autres, sans ponctuation ni intervalles, pour en faciliter la distinction. L'intuition du sens pouvait, seule, aider à débrouiller ce fouillis de lettres agglutinées et compliquées de ligatures ; mais ce fil conducteur lui a manqué souvent et il n'a même pas reconnu qu'il avait affaire à de la poésie et non à de la prose. De là, des erreurs nombreuses dont nous allons relever les plus saillantes.

Nous demanderons d'abord à M. Marchand pourquoi, à la fin de la 3e ligne, il veut lire AFINIIS, qui ne signifie rien et qu'il est obligé de changer arbitrairement en AFFINIBVS, au lieu de s'en tenir au mot AFINIS du texte, sauf à lui restituer ce que le lapicide paraît avoir omis.

Pourquoi ne retrouve-t-on pas dans sa traduction le mot PRIME qui commence la 4e ligne. Ce génitif ou datif du mot *Prima* joue nécessairement un rôle quelconque dans la phrase et on ne comprend pas qu'il l'ait de son autorité privée, considéré comme non avenu. Car, s'il est commode, il n'est nullement logique d'éliminer une donnée embarrassante dans un problème dont on entreprend de rechercher la solution.

M. Marchand n'aurait pas dû, par une raison analogue, substituer Raptus à Rapto (5e ligne), autre procédé non moins arbitraire.

En proposant et en adoptant le mot *querorum*, il le trouve d'un latin suspect ; il pouvait aller plus loin et le qualifier crûment de barbarisme. Mais il y avait mieux à faire encore, c'était de le scinder, ce vocable très-louche, opération qui aurait donné le mot *que* puis le mot *rorum*, lesquels réunis aux précédents auraient conduit à cette rédaction assez acceptable : « ... Rapto Diis ad infernas sedes lucos *que rorum* ; » c'est-à-

dire, ... emporté par les dieux dans les séjours infernaux et le bois des larmes.

Moyennant ce simple dédoublement, il se trouvait débarrassé d'un de ces mots qui faisaient dire à Berchoux :

Quel latin, juste ciel ! les héros de l'Empire
Se mordaient les cinq doigts pour s'empêcher de rire.

Pour aller au-devant d'une objection probable, faisons observer que le mot *ros* ne signifie pas seulement la rosée, mais qu'il s'emploie aussi dans le sens de *pleurs*.

Interdum madidas lacrymarum *rore*, coronas
Postibus intendit

A dit Ovide, à propos de l'amoureux qui va suspendre à la porte de sa maîtresse des couronnes arrosées de ses larmes. Et si cet exemple ne paraît pas concluant, renvoyons les gens difficiles au vers 360 du 10e livre des Métamorphoses, où ce même poète emploie le mot *ros*, mais tout seul, cette fois, comme équivalent de *lacrymae*, pleurs. Enfin, si *rorum* n'est pas le mot qui convient ici, au moins ce n'est pas un barbarisme.

Dans la partie moyenne de l'inscription (10e ligne), celle dont il avoue que la lecture est fort incertaine, M. Marchand lit pourtant le nom de « Némésis. » On se demande ce que vient faire là cette furie vengeresse; encore, si c'était la parque Lachésis, on comprendrait son intervention, puisqu'il s'agit ici du fil d'une existence et que précisément il est question des parques, trois lignes plus loin. Dans cette nouvelle hypothèse, la personne quelconque qui a rédigé ou commandé l'épitaphe reprocherait à Lachésis « brevia rupisse stamina fuso, » d'avoir rompu le fil trop court sur son fuseau, acte qui était dans le rôle de cette parque si, en effet, elle tenait la quenouille et plaçait le fil sur le fuseau, comme l'avancent certains mythologues, tandis que d'autres attribuent cette fonction à Clotho, assertions contradictoires que nous n'entreprendrons pas de concilier.

En tous cas, Némésis se trouve complètement justifiée du reproche tout-à-fait injuste que lui adresse M. Marchand « d'avoir brisé, par trahison » les minces fils attachés au fuseau de son existence (celle de Florus). »

Car c'est bien M. Marchand qui accuse ici et non l'auteur de l'épitaphe, attendu que là où M. Marchand a lu, en dénaturant le texte (1).

Pro dolo rui-
nam vel decreta rumpere fas est
parcarum divarum atque duros eva-
dere casus

L'auteur de l'épitaphe a voulu dire très-probablement :

Pro dolor ! vi
nulla decreta rumpere fas est
parcarum diva durosque eva-
dere casus

Si l'on examine ci-dessous, la partie correspondante du texte donné par M. Marchand lui-même à la page 380, l'hésitation ne sera guère possible entre les deux lectures :

PRo DoLoRVI
NVLLDECRETARVMPEREFASEST
PARCARVMDIVADVROSQVEEVA
DERE CASVS

En tous cas, on voit qu'il n'est ici nullement question de *trahison* et que ce passage, dégagé de la phrase qui le précède et à laquelle M. Marchand le rattache à tort, signifie simplement :

O douleur ! par force
aucune, on ne peut rompre les décrets sacrés
des parques ni éviter les cruels
événements.

Occupons-nous maintenant d'une autre ordre de fautes.

M. Marchand accole, dans sa traduction, l'épithèthe de comédien au nom de Florus, épithèthe qui n'est pas dans le latin, non plus que l'adjectif « éternels » appliqué aux Dieux ? Le latin ne dit pas davantage que Florus « était déjà l'émule de la divine Thalie, » pas plus qu'il ne contient cette sentence

(1) M. Marchand, altérant sa propre copie, met ici *vinam*, au lieu de *vinull*; *divarum*, pour *diva*; et *at que duros*, à la place de *durosque*.

« mais nous est-il possible d'éviter la mort. » C'est donc, autant de floritures du crû de l'interprête qui en surcharge très-arbitrairement le texte original, sans s'apercevoir que traduire ainsi c'est doublement trahir, d'abord son auteur et le lecteur ensuite.

Mais notre commentaire devient un peu trop long ; arrêtons-le donc ici, bien que la matière ne soit pas encore épuisée.

Après avoir accompli le devoir de critique dans les limites restreintes que notre cadre nous impose, nous devons constater qu'il y a chez M. Marchand beaucoup de zèle pour l'archéologie et même cette ardeur qui témoigne qu'on a quelque étincelle du feu sacré. Avec ces qualités, assez rares en ce pays, il peut certainement rendre d'importants services à la science, s'il se met dorénavant plus en garde contre les distractions, s'il combat surtout un penchant trop marqué à se contenter d'à peu près ; si, enfin, il ne confond pas avec les vraies lumières de l'esprit certains feux follets de l'imagination qui conduisent presque toujours à des fondrières.

Un maître vénéré, M. Hase, nous écrivait jadis à propos d'erreurs analogues aux précédentes, où nous étions tombé, lors de nos débuts épigraphiques : « Dans l'étude des inscriptions, » poussez le soin minutieux jusqu'aux limites extrêmes. Car sans » cela, on n'arrive jamais à être exact, même avec du talent et » du savoir. Or, en épigraphie, sans l'exactitude, les matériaux » les meilleurs au fond perdent leurs qualités et leur prix ; » et, au lieu d'éclairer et d'instruire les travailleurs, ils ne » servent plus qu'à les égarer. »

Nous ne pensons pas pouvoir mieux terminer cet article qu'en transmettant à nos jeunes émules cette leçon, telle que nous l'avons reçue nous-même, il y a une trentaine d'années.

A. Berbrugger.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 87-88, 89, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 et 64.)

CHAPITRE XLVI

MOSQUÉE DITE DJAMA EL DJEDID, PLACE MAHON ET RAMPE DE LA PÊCHERIE.

II

Les documents que j'ai compulsés établissent trois points importants : 1° la mosquée Djama el Djedid a été bâtie vers 1070 (1660 de J.-C.); 2° cette construction a été effectuée par les ordres de la milice d'Alger et avec les fonds du Sboulkheirat, institution hanéfite qui recueillait et administrait toutes les offrandes, toutes les donations faites au profit des établissements consacrés à cette secte. C'est un des rares exemples de l'érection d'une mosquée dûe à une action collective, les autres édifices du culte étant, en général, l'œuvre de l'initiative des particuliers ; 3° cette mosquée a englobé l'emplacement d'une Medersa appelée *Mderset Bou'Anan* et aussi *Mederset el'Ananïa*, fait à noter dans l'intérêt de la topographie du vieil Alger.

Voici, d'ailleurs, les renseignements que j'ai recueillis.

I.... Marché (Souk) nouveau appelé Badestan, situé dans le voisinage de la medersa du maître Bou'Anan (مدرسة المولى بوعنان) (acte de 991, soit 1583-1584).

II. Le caïd Otsman ben Moussa, directeur du Beit-el-Mal, vend à Hassan le barbier, fils d'Abdallah, une portion d'air (espace, droit de surbâtir) de cinq coudées de longueur et de cinq empans de largeur, au-dessus de la porte de la mer (Bab-el-Behar), près de la Medersa de Moulai Bou'Anan (acte de 995, soit 1586-1587.)

III. Le caïd Mohammed el'Addad ben Abdallah (probablement un renégat) déclare qu'il fait l'abandon de la zendana (cave) dont il est propriétaire, sise au marché aux poissons, près de Bab-el-Behar (porte de la mer), l'une des portes de la ville d'Alger ; et cela à titre d'aumône au profit des musulmans, afin que cet immeuble soit englobé dans la construction de la mosquée qu'on a l'intention de

bâtir dans la *medersa el Anan'ya* (المدرسة العنانية), qui est contigüe au café (*el Kahwah*), dans l'intérieur d'Alger la bien gardée. (Acte du milieu de Safar 1067, soit du 29 novembre au 8 décembre 1656.)

IV. Le janissaire Mohammed fait une donation au profit de la mosquée neuve (الجامع الجديد) qui est dans la medersa de Moulaï Bou Anan. (Acte du commencement de Chaban 1069, soit du 24 avril au 3 mai 1659.)

V. El Hadj Hassan, aga, fonde un habous au profit de la mosquée à la construction de laquelle on travaille actuellement dans la medersa el Anan'ya, sous la surveillance d'El Hadj Bakir aga ben el Hadj Ibrahim. (Acte du commencement de Redjeb 1070, soit du 13 au 22 mars 1660.)

VI. Louange à Dieu! après que les deux honorables (individus) qui sont: El Hadj Bakir aga ben el Hadj Ibrahim et Kali Mohammed aga ben Birem, chargés de diriger la construction de la nouvelle mosquée (el Djama el Djedid) placée sur l'emplacement de mederset el Anan'ya, dans l'intérieur de la (ville) bien gardée d'Alger, la protégée, par l'ordre des troupes de la dite ville (que Dieu leur donne la victoire!) eurent élevé une réclamation pour le compte de la dite mosquée, en vertu des pouvoirs qui leur ont été confiés par qui il a été dit, prétendant avoir appris que le théologien et très-noble Sid Ahmed ben Yahya s'étant emparé de la moitié d'une boutique faisant partie de la dotation du Sboulkheirat et sise à, etc. en avait disposé par donation en faveur de la fille de son fils, *Assia*, antérieurement à ce jour, ainsi qu'il résulte d'un acte authentique établi à cet effet.

Ils formèrent le projet de retirer cette moitié de boutique d'entre ses mains et de la joindre à l'autre moitié, afin que la totalité de cet immeuble continuât comme par le passé à faire partie des habous du Sboulkheirat et que les produits de ladite boutique puissent être consacrés de même que les revenus des autres propriétés du Sboulkheirat, à payer les dépenses occasionnées par la construction de la mosquée susmentionnée, attendu que telle est l'affectation donnée à ces revenus par les ordres des troupes précitées. Ils résolurent également de demander des comptes, etc.

Le Sid Ahmed, susnommé, répondit qu'il n'avait disposé par donation que de la jouissance de la dite moitié d'immeuble, au profit de sa petite-fille susnommée, qu'il avait joui antérieurement de cette fraction de boutique en vertu d'un rescrit royal qui lui en accordait l'usufruit à titre d'aumône, mais qu'il n'élevait aucun

droit à la propriété, et que cela était, en effet, l'un des habous du Sboulkheirat.

Les parties adverses prolongèrent ainsi leurs discussions jusqu'au moment où ils fournirent leur affaire au Medjelès siégeant dans la grande mosquée, etc., etc. (*Note du traducteur*). Le Medjelès annule la donation faite par Sid Ahmed et ordonne que la moitié de boutique en litige sera remise à la disposition du Sboulkheirat et que Sid Ahmed aura à régler, relativement à la jouissance écoulée, avec les deux individus préposés à la construction de la mosquée). (Acte du Medjelès portant la date du commencement de Moharrem 1073, soit du 16 au 25 août 1662.)

VII. El Hadj Mohammed aga ben Ali, le turc, fonde un habous au profit de celui qui lira le Coran sublime sur l'estrade, dans la mosquée qui est bâtie dans la Mederset el Ananiya. (Acte du commencement de Ramdam 1074, soit du 28 mars au 6 avril 1664.)

VIII ... la mosquée neuve (el Djama el Djedid), sise au-dessus de la porte de la mer. (Acte de 1089, soit 1678-1679.)

IX... la mosquée neuve connue d'après son emplacement sous le nom de Zaouiet Moulaï Bou 'Anan. (Acte de 1110, soit 1698-1699)

A partir de cette dernière époque, le souvenir de la Zaouia de Bou 'Anan s'effaça graduellement et le nom de *Djama el Djedid*, la mosquée neuve, adopté exclusivement par les documents et par la notoriété, est seul connu de la génération contemporaine. Le nom de mosquée de la Pêcherie, employé par nous, est dû, d'une part, à ce que la petite plage dont j'ai parlé était le quartier général des pêcheurs, et d'autre part, à ce que le marché au poisson (Souk el-Hout) se trouvait à mi-côte, près de la façade O.-S.-O. de cet édifice.

III.

La mosquée Djama el-Djedid est la grande mosquée des Hanefites. Le Muphti de cette secte y tient ses séances et y rend ses décisions juridiques. Cet édifice avait un personnel nombreux. Sa dotation était administrée par le Sboulkheirat. Depuis 1830, il a continué sans interruption à être affecté au culte musulman.

Ainsi que je l'ai fait pour les muphtis malékites, à propos de la grande mosquée, je vais donner, en employant les mêmes sources de renseignements et le même système, un essai de chronologie des muphtis du rite hanéfite.

1. Mohammed ben Youssef, (mention unique relevée dans un acte du commencement de hidja 1022, soit du 12 au 21 janvier 1614.

2. Mahmoud ben Hossaïn. Première mention en fin Djoumada 2° 1039, (soit du 24 mai au 1er juin 1620) ; deuxième mention au milieu de chaban 1033,

3. Mustapha ben Mohammed. Mention unique en fin djoumada 1er 1037 (du 28 janvier au 6 février 1628)

4. Mohammed ben Ramdan. 1° Commencement de redjeb 1045, (du 11 au 20 décembre 1635); 2° milieu de moharrem 1066 (du 10 au 19 novembre 1655). Ce muphti a signé après le muphti maléki, dans un acte daté de la fin de chaban 1056, (du 2 au 10 octobre 1646)

5. Hossaïn ben Mustapha ben Ramdan. 1° Milieu de djoumada 1er 1069, (du 4 au 13 février 1659). 2° Commencement de redjeb 1089, (du 19 au 28 août 1678).

Extrait du manuscrit du fils du Muphti hanéfite Hossaïn ben Redjeb, (déjà cité au chapitre XX).

Parmi les muphtis dont nous avons eu connaissance et dont nous avons vu l'écriture, en fait de turcs, d'abord, et plus tard, de coulouglis, se trouve en premier lieu le savant et très-docte muphti de l'Islam, Sidi Mohammed ben Karaman, qui fut le collègue de ben Amar ben Daoud, en 1017 (1608-1609), et qui décéda en hidja 1036, (du 13 août au 11 septembre 1627). Après lui fut nommé son frère Mahmoud ben Hossaïn Karaman deuxième, qui occupa cet emploi à plusieurs reprises. Il alternait dans ces fonctions avec le savant et très-docte muphti de l'Islam Sidi Mohammed ben Sidi Ramdan ben Youssef el Oldj (esclave chrétien converti à l'Islamisme) ; c'était une fois l'un et une fois l'autre; ensuite Sidi Mohammed ben Ramdan se retira définitivement et abandonna cet emploi au fils de Karaman. Le deuxième Karaman décéda étant muphti, le samedi, 4 hidja 1066, (23 septembre 1656), au moment du dohor (1 heure de relevée.) Après ben Karaman, fut nommé muphti à Alger quelqu'un dont je n'ai pu savoir le nom; Si Dieu permet que je l'apprenne, je l'ajouterai. Ensuite fut nommé Hossaïn Effendi, qui était khetib (prédicateur) à Djama Essida. Lorsqu'il mourut, que Dieu lui fasse miséricorde! il fut remplacé par Mouslim Effendi. Hossaïn Effendi occupa les fonctions de muphti pendant vingt-quatre années, environ.

6. Mouslim ben Ali. 1° Commencement de djoumada 1er 1090, (du 10 au 19 juin 1679). 2° Commencement de safar 1094, (du 30 janvier au 8 février 1683).

Extrait du manuscrit déjà cité.

Quant à Mouslim Effendi ben Ali, qui fut nommé après Hossaïn Effendi, il était venu à Alger en qualité de cadi temporaire, amenant avec lui son fils, Sidi Mohammed.

(*Note du traducteur*. Dans les premiers temps de la domination ottomane, le cadi de la secte hanéfite, à laquelle appartenait la milice, était envoyé de Constantinople et restait en fonctions pendant deux années, au bout desquelles il cédait la place à un nouveau venu, désigné pour le remplacer).

Lorsqu'il eut terminé son temps de service, il se fixa à Alger, s'y maria et entra dans le corps des khodja, ainsi que son fils; celui-ci fut employé au Sboulkheirat et lui à la Douane. Ensuite, il fut nommé prédicateur (Khétib) de la mosquée de Safir Pacha, sise dans la haute ville. Le premier qui fit le prône dans la mosquée neuve (El Djama el-Djedid) de la porte de la mer, après l'achèvement de sa construction, fut Karabach Effendi, savant venu de Turquie; il devint le chef d'un parti considérable, et c'est là un fait que détestent les gouvernants; il fut donc exilé, et Mouslim Effendi quitta la mosquée de Safir Pacha pour descendre à la mosquée neuve. Lorsque Hossaïn Effendi fut décédé et que Mouslim l'eut remplacé comme muphti, il resta à El Djama el-Djedid, et, à partir de ce moment, fut établie cette règle que quiconque devient muphti est le khetib, (prédicateur) de cette mosquée.

7. Mohammed ben Mouslim. 1° Commencement de safar 1095, (du 19 au 28 janvier 1684). 2° Commencement de djoumada 1er 1101, (du 10 au 19 février 1690).

8. Mohammed ben Hossaïn. Mention unique au commencement de redjeb 1101, (du 10 au 19 avril 1690).

9. Mohammed ben Mouslim (voir n° 7). 1° Fin de hidja 1101, (du 25 septembre au 4 octobre 1690). 2° Fin de rebi 2° 1102 (du 22 au 30 janvier 1691).

Extrait du manuscrit déjà cité.

« A la mort de Mouslim Effendi, son fils, Sidi Mohammed Khodja fut nommé, en remplacement de son père, muphti et khetib. Il était urbain et distingué; il releva ses fonctions et

commença à leur attirer de la considération en restant chez lui, au contraire de son père qui se tenait toujours au café, à l'exemple de ses prédécesseurs. Quand El-Hadj Chaban fut promu doulateli, il le destitua. Son temps d'exercice et celui de son père Mouslim, n'atteignent pas le nombre de huit années. »

10. Hossaïn ben Redjeb. 1° Commencement de djoumada 1er 1102, (du 31 janvier au 9 février 1691). 2° milieu de moharrem 1112, (du 28 juin au 7 juillet 1700).

« Après lui, fut nommé mon père Hossaïn ben Redjeb, chaouch. Il augmenta la considération et la puissance de cet emploi. Il était aimé par les gouvernants et avait beaucoup d'influence et de crédit. Il se dévouait à faire réussir ceux qui s'adressaient à lui sans jamais se préoccuper de ses propres intérêts. Il avait coutume de me dire : Sois la tête d'une sardine et ne sois pas la queue d'un thon. (Il vaut mieux être le premier dans un village que le second dans Rome? *Note du trad.*) Il me disait aussi : Resserre ton ventre, ta tête en grossira. Il fut le premier coulougli appelé aux fonctions de muphti. Lorsque mon père reçut sa nomination, il était âgé d'environ trente ans ; il occupa cet emploi pendant douze années et fut révoqué par le doulateli Ahtchi Mustapha. »

11. Mohammed ben Mustapha dit Ben el-Masti. 1° Commencement de rebi 2° 1112, (du 15 au 24 septembre 1706). 2° Commencement de redjeb 1118, (du 9 au 18 octobre 1706).

« A sa place fut nommé El-Hadj Mohammed Enniyar, homme ignorant, vénal et peu religieux. Il fut le premier qui abaissa la science et les savants dans les réceptions du tyran Ahtchi Mustapha ; celui-ci manifesta son orgueil en se revêtant d'or. Je l'ai vu un vendredi, venir faire la prière à la mosquée d'Ali Bitchnin ; j'ai constaté que son esclave, placé près de lui, l'aidait dans ses mouvements pour s'agenouiller, se prosterner et se relever dans les oraisons surérogatoires. Les princes qui l'ont précédé se levaient, lorsque les ulémas se présentaient devant eux, allaient au devant d'eux et baisaient la main aux savants et aux gens vertueux. Étant allé assister à une réunion extraordinaire du Divan pour la réception d'un envoyé du Sultan victorieux, j'ai pu voir, de mes propres yeux, le doulateli Kara Borli Hossaïn chaouch, baiser la main de mon père, celle de Sidi Ahmed ben Sidi Saïd (le muphti Malékite), celle du cadi Ben El-Hanafi, et celle du cadi Malékite Sidi Mohammed ben El-Koudjili. Mais l'indévôt Enniyar s'inclinait sur la main de Ahtchi Mustapha et l'embrassait à plusieurs reprises ; ses compagnons l'imitaient et cela passa en usage. Il a cessé de se lever, si ce n'est pour le muphti hanéfite, pour lequel il se met debout, en lui tendant la main. S'il est assis et que le muphti malékite et les cadis, entrent, il ne se lève pas pour eux et ne fait même aucun mouvement. Que Dieu abaisse celui qui abaisse la science et les gens de science ! Cet ignorant resta en exercice pendant cinq ans et cinq mois et fut révoqué par le doulateli Hossaïn Khodja chérif. La foule assaillit Enniyar, après sa destitution, pour se faire restituer les cadeaux qu'il avait exigés des plaideurs pendant qu'il était muphti. Un homme noble n'aurait pas survécu à cela. Mais lui se distinguait par l'obscénité, le métier d'entremetteur, l'absence de dignité et les vols. Sa cupidité s'étendait jusqu'au mendiant et il commettait des escroqueries au préjudice des marchands. En quel lieu que vous l'aperceviez, observez-le : vous verrez qu'il prépare quelque tromperie. Il a été dévoilé bien souvent, mais il n'en a nul souci et continue ses méfaits. Il recommence et puis recommence. Il était grand et redoutable. Il parlait avec facilité comme s'il eût longuement étudié l'éloquence, tandis qu'il n'avait jamais étudié ni cette science ni aucune autre. Si vous le consultez sur une question scientifique, il est toujours de votre avis et vous approuve en vous disant : *oui*, ou *très-bien*, ou *que Dieu vous bénisse !* Telles sont ses expressions. Pendant son temps d'exercice il a fait de nombreuses réponses juridiques, en s'appuyant sur des auteurs modernes qu'il n'avait jamais lus. Les ulémas de son temps n'avaient aucune considération pour lui. » (*Extrait du manuscrit déjà cité.*)

12. Hossaïn ben Mohammed. 1° fin de hidja 1118 (du 26 mars au 3 avril 1707), 2° commencement de moharrem 1122 (du 2 au 11 mars 1710).

13. Mohammed ben Mustapha (dit ben el Masti). 1° Commencement de rebi 1er 1122 (du 30 avril au 9 mai 1710), 2° fin djoumada 1er 1122 (du 18 au 27 juillet 1710).

14. Hossaïn ben Mohammed. Mention unique du commencement de chaban 1122 (du 25 septembre au 4 octobre 1710).

15. Mohammed ben Mustapha (dit Ben el Masti). 1° Commencement de Kada 1122 (du 22 au 31 décembre 1710), 2° milieu de redjeb 1124 (du 14 au 23 août 1712),

16. Hossaïn ben Mohammed. 1° Commencement de rebi 2° 1125

(du 20 mars au 6 avril 1713), 2° milieu de ramdam 1127 (du 10 au 19 septembre 1715).

17. Mohammed ben Mustapha (dit ben el Masti). 1° Commencement de djoumada 1er 1128 (du 23 avril au 2 mai 1716), 2° fin hidja 1135 (du 22 au 30 septembre 1723). Un acte en date du commencement de moharrem 1138 (du 9 au 18 septembre 1725) mentionne que le Beit-el-Mal recueille la succession de Mohammed ben Mustapha, dit Ben El Masti, ex-muphti hanéfite « dont la mort a eu lieu « par les décrets divins *et la décision du Divan.* »

18. El Hadj Ali ben Mosli. 1° Fin de hidja 1136 (du 10 au 19 septembre 1724), 2° commencement de chaban 1147 (du 27 décembre 1734 au 5 janvier 1735.

19. Hossaïn ben Mohammed el Annabi. 1° Milieu de rebi 2° 1148 (du 31 août au 9 septembre 1735), 2° commencement de rebi 2° 1150 (du 8 au 17 août 1737).

20. Mohammed ben Mohammed, connu sous le nom de Ben Ali. 1° Commencement de chaban 1150 (du 24 novembre au 3 décembre 1737), 2° commencement de hidja 1166 (du 29 septembre au 8 octobre 1753).

Dernier extrait du manuscrit déjà cité.

« Il nomma à sa place le disciple de mon père, Sidi Mohammed ben el Mastetchi lequel, fort jeune puisqu'il n'atteignait pas encore trente ans, était savant et distingué. Il resta muphti pendant une année et quatre mois moins quelques jours, du temps du Doulateli Hossaïn Khodja. Après sa révocation, Sidi Hossaïn ben el Annabi fut nommé à sa place, sous le doulateli Baktache Khodja, et exerça pendant trois ans moins quelques jours. Il fut révoqué et remplacé par El Hadj Mohammed Enniyar, nommé pour la seconde fois par le doulateli Dali Ibrahim ; celui-ci, après quatre mois et vingt jours, le destitua et le remplaça par Hossaïn Khodja ettobal (le boiteux). Ce muphti resta en fonctions pendant sept jours avec Dali Ibrahim et pendant les huit premiers jours du règne d'Ouzoun Ali Chaouch, le pacha; puis il fut révoqué et remplacé par Sidi Hossaïn el Annabi, nommé pour la seconde fois. Au bout de deux mois, ce dernier fut également révoqué et Sidi Mohammed ben el Mastchi nommé pour la seconde fois; après deux années, il fut révoqué, et Sidi Hossaïn ben el Annabi nommé pour la troisième fois. Après vingt mois, il fut révoqué et Sidi Mohammed ben el Mastchi nommé pour la troisième fois. Ce dernier resta en exercice pendant dix années et fut révoqué par Mohammed pacha. Fut nommé à sa place El Hadj Ali Teurkman qui resta muphti jusqu'au jour du règne d'Ibrahim pacha ; il fut révoqué au bout de douze années moins trois mois, après la prière du vendredi, 5 kada 1147 (27 mars 1735). Sidi Hossaïn ben el Annabi fut nommé pour la quatrième fois et mourut le mercredi 21 djoumada 2° 1150 (16 octobre 1737), après être resté en exercice, cette dernière fois, trois années et trois mois. Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el Mehdi ben Sidi Ramdan ben Youssef el Oldj (esclave chrétien converti à l'islamisme) a été nommé, en remplacement du défunt, muphti, prédicateur et professeur à la mosquée neuve (Djama el Djedid), que Dieu prolonge la durée de son exercice et soit utile aux musulmans par son intermédiaire. Il est en fonctions depuis plus de six années Voilà tout ce qui concerne les muphtis, d'entre messieurs les hanéfites nommés à Alger. »

21. Hossaïn ben Mustapha. Mention unique du commencement de safar 1169 (du 6 au 15 novembre 1755).

22. Hassaïn ben Fodli. 1° Milieu de redjeb 1170 (du 1er au 10 avril 1757), 2° fin de safar 1171 (du 4 au 12 novembre 1757).

23. Mohammed ben Mustapha el Ouani. 1° Fin de djoumada 1er 1171 (du 30 janvier au 9 février 1753), 2° commencement de djoumada 1er 1177 (du 7 au 16 novembre 1763.

24. Hassan ben Ahmed Ettefahi. 1° Milieu de chaban 1177 (du 14 au 23 février 1764), 2° fin kada 1179 (du 1er au 10 mai 1766).

25. Mustapha ben Abdallah. Commencement rebi 2° 1180 (du 6 au 19 septembre 1766).

26. Mohammed ben Mustapha. Commencement de djoumada 2° 1180 (du 4 au 13 novembre 1766).

27. El Hadj Mustapha ben Abdallah. 1° Commencement de kada 1180 (du 31 mars au 9 avril 1767), 2° milieu de moharem 1191 (du 19 au 28 février 1777).

28. Hassan ben Ahmed. 1° Fin de redjeb 1191 (du 25 août au 3 septembre 1777), 2° milieu de redjeb 1200 (du 13 au 22 mai 1786).

29. Mohammed ben Ismael. 1° Commencement de chaban 1200 (du 2 au 10 juin 1786), 2° commencement de redjeb 1203 (du 28 mars au 6 avril 1789).

30. Mohammed ben Abderrahman. 1° Fin rebi 1er 1204 (du 9 au 18 décembre 1790), 2° commencement de moharem 1224 (du 16 au 25 février 1809.

31. Ahmed ben Ibrahim. Milieu de moharrem 1224 (du 26 février au 7 mars 1809).

32. Mohammed ben Abderrahman ben Hossaïn. 1° Fin de moharrem 1224 (du 8 au 17 mars 1809), fin de kada 1225 (du 18 au 27 décembre 1810).

33. Ahmed ben Ibrahim ben Ahmed. 1° Fin de redjeb 1226 (du 11 au 20 août 1811), 2° fin safar 1232 (du 10 au 18 janvier 1817).

34. Mohammed ben Abderrahman ben Racil. 1° Milieu de hidja 1232 (du 23 octobre au 1er novembre 1817), 2° milieu de safar 1233 (du 21 au 30 décembre 1817).

35. Ahmed ben Hossaïn. 1° Fin rebi 1er 1233 (du 29 janvier au 7 février 1818), 2° fin de djoumada 2° 1233 (du 28 avril au 6 mai 1818).

36. Mohammed ben Mahmoud ben Mohammed ben Hossaïn el Annabi. 1° Fin de moharrem 1234 (du 20 au 29 novembre 1818), 2° fin de djoumada 2° 1235 (du 5 au 13 avril 1820).

37. Ahmed ben Ibrahim ben Ahmed. 1° Milieu de chaban 1235 (du 2 au 11 juin 1820), 2° fin de moharrem 1241 (du 5 au 14 septembre 1825.

38. Mohammed ben Abderrahman ben Racil, 1° Commencement de rebi, 2° 1241 (du 13 au 22 novembre 1825), 2° fin de kada 1242 (du 16 au 25 juin 1825).

39 et dernier. El Hadj Ahmed ben el Hadj Omar ben Mustapha. 1re mention au commencement de rebi 2° 1243 (du 22 au 31 octobre 1827). Ce muphti était en fonctions lors de la prise d'Alger.

Albert Devoulx.

(*A suivre*)

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE.

On nous écrit de Bône, à la date du 20 septembre.

On a commencé la démolition des vieux murs de Bône et déjà l'angle sud-ouest a disparu. Dans ses fondements, formés de blocs carrés en grès coquillier, figuraient quelques fragments antiques et des pierres de grand appareil. Je vous envoie un estampage de l'inscription ci-dessous, la seule qu'on y ait découverte jusqu'ici et qui est gravée en lettres de 4 cent. et demi, sur un cippe de marbre blanc en forme d'autel, mesurant environ 54 cent. sur 25 cent :

N° 1.

..............S
A....IDIA COLO
NICA. VIX.
AN. XXXV
M. III. H. S. E.

Les signes séparatifs, figurés ici par des points, sont triangulaires sur l'original et ressemblent à des pointes de flèches. Derrière le cippe, couronne de chêne nouée par des bandelettes; vase appelé praefericulum au côté droit et patère brisée au côté gauche (1).

La démolition du vieux rempart remonte vers l'Église pour gagner ensuite la porte Damrémont, les prisons et enfin la porte de la Kasba qui sera sans doute conservée comme souvenir.

(1) Nous lisons ainsi cette épitaphe : « Diis manibus sacrum. Aufidia Colonica vixit annis triginta quinque, mensibus quatuor. Hic sita est. »

Au premier abord, l'intervalle entre A et I, au commencement de la 2e ligne, semble trop considérable pour n'avoir contenu que deux lettres, car il est de 9 cent. Cependant, si raisonnant par analogie l'on considère que le V de vixit (3e ligne) a dans le haut une envergure de 5 cent., que le F devait en avoir une de 2 cent. au minimum et qu'il y avait bien un espace de 1 cent. entre chacune de ces deux lettres, on arrive précisément au total de 9 cent., sans sortir des bornes de la vraisemblance. — *Note de la rédaction*.

Vous n'avez peut-être pas oublié que cette porte renferme une inscription arabe que je vous ai envoyée dans le temps et qui remonte à 1666 (1).

Voici d'après une photographie une autre épigraphe indigène qui peut jeter quelque lumière sur l'histoire locale.

N° 2.

Au Fort génois, sur une plaque de marbre blanc de 30 cent. de côté :

تمّ بناؤنا البدّيع الباهي
عن اذن بانيه لوجه الله
به عبدي پاشا ابن محمد امرا
فصار جصنا لنا كما ترى
(2) تاريخ سنه ١١٤٢

Ne serait-il pas opportun de dire en ce moment quelques mots de ces vieux remparts, vous qui avez annoncé un article sur l'occupation de Bône par les Espagnols? Ne pourriez vous pas nous apprendre quelque chose sur l'époque de la construction de cette enceinte? Faut-il la faire remonter à l'époque arabe (3)?

Nous nous occupons toujours de savoir si le Krelidj est l'ancien lit de la Seybouse; le Krelidj vient se jeter dans le lac Bouqmira qui communique avec la mer. Toutes les fermes qui sont sur les bords de ce Krelidj sont bâties sur des ruines romaines; on y trouve des citernes, bains, mosaïques, etc. Je vous en reparlerai

(1) Nous ne retrouvons pas cette inscription dans le dossier de M. le Dr Reboud et notre mémoire est tout-à-fait en défaut à cet égard. Prière à notre honorable correspondant de vouloir bien nous en adresser un duplicata avec les détails et renseignements accessoires. — *N. de la R.*

(2) Cette inscription, datée de 1146 de l'Hégir, indique que le fort génois a été bâti par ordre d'Abdi ben Mohammed, pacha, mort l'année hégirienne précédente (1145), soit le 3 septembre 1732. — *N. de la R.*

(3) L'article dont parle M. le Dr Reboud est prêt depuls longtemps pour l'impression, mais comme il a pris des dimensions plus considérables que l'auteur ne l'imaginait, il a fallu en retarder l'insertion pour ne pas faire attendre des collaborateurs qui ont la priorité. — *N. de la R.*

bientôt. En attendant, je vais aller voir quelques inscriptions nouvellement découvertes.

Recevez, etc.

Dr Reboud.

Autre lettre du même, 12 octobre :

Je vous envoie trois inscriptions inédites trouvées dans des fouilles récentes.

Deux proviennent de Taoura (1) et ont été relevées par un officier du Génie, M. Renaud, qui y dirige des travaux pour lesquels il va sans dire qu'on se sert des pierres prises à l'enceinte byzantine. Cet officier doit m'envoyer tout ce qu'il trouvera, outre un plan d'ensemble des ruines.

Dans l'inscription du Cornicularius (V. ci-après) l'A de MISSAS me semble mis à la place d'un V, lettre avec laquelle le sens devient facile à trouver. Mais avec ce *missas* je suis dérouté (2).

L'autre inscription, épitaphe double, est facile à rétablir. Vous la recevrez peut-être par l'intermédiaire de M. Wago, professeur au Collège de Varsovie, qui accompagne ici M. le comte Braniki, mais je vous prie de considérer la copie actuelle comme non avenue, vu qu'elle est incomplète.

Cependant, la voici telle quelle :

N° 3.

Sur une même pierre, à Taoura près de la source d'Aïn Gattar, d'après une copie de M. le lieutenant du Génie Renaud :

..........M. S.	D. M. S.
..........SIA	Q. SECVN
..........RIA	DIVS. PRI
..........XXXX	MVS. P. V.
.......E	A LXXXV. H. S. E.
..........NDI	VS QVADRA
..........IMI	..S PARENTI
..........VS	FECIT (3).

(1) Voir sur cet établissement antique, la *Revue Africaine*, T. 1er p. 255 (Notice), Ibid. p. 260 (Epigraphie), T. 3e p. 23 (2e Notice). — *N. de la R.*

(2) Nous réservons cette épigraphe pour la fin de l'article, à cause de son importance. — *N. de la R.*

(3) Les signes séparatifs sont ici de petites lignes verticales. — *N. de la R.*

Corne droite d'un croissant au-dessus de la première épitaphe, celle à laquelle manque le commencement des lignes.

Au-dessus de la deuxième épitaphe, croix sous une rosace et surmontant un croissant posé horizontalement.

La quatrième inscription a été trouvée au bordj de Sidi Hamar situé sur la route de Guelma, à 5 kilomètres du village de Penthièvre, bordj appartenant à M. Allegro, chef d'escadron en retraite, qui l'a fait construire sur un mamelon formé par les ruines d'une antique villa où l'on rencontre beaucoup de pierres de grand appareil, des colonnes, une mosaïque, des lampes, des conduits en plomb.

C'est en cherchant la source dont l'eau était amenée à la villa des ruines qu'on a découvert l'inscription. En voici la copie d'après M. le Commandant Allegro :

En grandes lettres bien conservées :

N° 4.

D. M. S.
P. AFL. CHRF
AVG. LIB. VIX
AN. LXXI. V. P. F.
H. S. E.

Partout où il y a ici des points, on trouve des feuilles de lierre dans l'original (1).

Il y a d'autres ruines près du bordj de M. Allegro, à Sidi Hamar.

Je ne connais pas l'histoire de ce saint musulman, dont la Koubba s'élève près du bordj ; mais je sais qu'il y a un mois et demi, malgré un choléra assez redoutable, il avait attiré, là, 1,500 arabes venus de divers lieux, entre Biskara et Tunis. Malgré la rareté de l'eau, qui se payait un franc la *guerba* (outre), on s'est livré là à des passe-temps assez bruyants. Des aïssaoua y ont donné leurs représentations habituelles, à la plus grande satisfaction des assistants.

(1) La copie ci-dessus paraît fautive. Ainsi, par exemple, il est évident qu'à la deuxième ligne il faut lire P. AEL au lieu de P. AFL. Mais comme le Dr Reboud nous fait espérer l'envoi prochain d'un estampage, nous attendons la réception de ce document essentiel pour proposer une lecture et une traduction de cette épitaphe d'un affranchi d'Auguste. — *N. de la R.*

A propos d'Aïssaoua, savez-vous que le très-regrettable Dr B., qui vient de mourir, avait fait de ces sectaires une race particulière, ce que vous pourrez voir au *Recueil des mémoires de médecine et de chirurgie militaires* ?

J'espère aller bientôt visiter le bordj de Sidi Hamar et vous rapporterai un estampage de l'inscription qu'on y a trouvée. Je ne tarderai pas non plus à aller chez M. Joanon, riche propriétaire des environs de Mondovi, dont le domaine renferme des ruines et des inscriptions inédites.

Recevez, etc.

Dr Reboud.

Note de la Rédaction.

Voici maintenant l'inscription n° 4, celle du Cornicularius d'après M. le Lieutenant du Génie Renaud, qui l'a copiée en août 1867, à Taoura, près de la fontaine dite Aïn Gattar, où s'élève actuellement la Zmala des Spahis :

N° 5.

IOVI STATOR
MANNEOLENVS
FAVSTVSVETER
EX CORNICVLAR
TRIBLEG III AVG
QVODMILESVO
VERAT MISSAS
HONESTAMIS
SIONE SVA PE.
CVNIA. POSVIT (1).

Partout où sont ici des points, il y a des feuilles de lierre ou des cœurs, dans l'original.

N I, à la 4e ligne sont liés, ainsi que A V, à la 5e et N I, à la dernière.

La pierre où figure cette épigraphe est entourée d'une moulure.

(1) M. le Dr Reboud renvoie ici au M. Anniolenus Faustus du Ksar el-Ahmeur, *Revue africaine*, t. 2, p. 288. Voir aussi le M. Anniolenus et l'Anniolena des nos 4255 et 5384 de Mommsen. *Anniolenus* est donc la vraie orthographe.

Aucun renseignement, du reste, sur les dimensions, etc. de ce monument épigraphique.

Le texte n'offre d'ailleurs aucune difficulté et, moyennant la correction indiquée par M. le Dr Reboud à la 7e ligne — laquelle consiste à remplacer *missas* par *missus* — on lit très-bien ceci :

Iovi statori.
Marcus Anniolenus
Faustus, veteranus,
ex-Cornicularius,
tribunus legionis tertiae Augustae ;
quod miles vo-
verat, missus
honesta mis-
sione, sua pe-
cunia, posuit.

A Jupiter Stator.

Marcus Anniolenus Faustus, vétéran, ex-corniculaire et tribun de la 3e légion Auguste, a fait exécuter à ses frais, après avoir été mis en retraite par un congé honorable, ce monument qu'il avait fait vœu d'élever étant soldat.

Le corniculaire était le soldat honoré, pour acte de valeur, d'une insigne en forme de *corne* qu'il portait au cimier de son casque. On donnait aussi ce nom à l'adjudant d'un centurion ou d'un tribun, sans doute parce que ceux-ci choisissaient de préférence des soldats décorés pour aides. Le même titre a été étendu à des employés civils des bureaux des préfets, vicaires, consulaires, *praeses*, etc. (1). A. B.

---

(1) Dans une dernière lettre, M. le Dr Reboud nous écrit :

« J'ai à ma disposition une inscription de Niniba, près de Duvivier ; il y est question de Vespasien, de Dioclétien et d'une XXIe légion. J'en attends un estampage.

» On me signale aussi près de là une première inscription punique ; puis une deuxième, mais celle-là grande et belle, sur le sentier qui va de Mondovi au Thala et à 2 lieues seulement du village...

» Si je puis visiter ces localités intéressantes, je vous ferai part de mes trouvailles. »

CHOBA MUNICIPIUM,

AUJOURD'HUI ZIAMA (1).

Le courrier d'Alger arrivé hier soir, m'apporte le no 64 de la *Revue Africaine*, dans lequel je viens de lire une notice archéologique sur Igilgili et Choba, qui m'a d'autant plus intéressé que je me suis retrouvé en pays de connaissance et qu'enfin il y est question d'un sujet dont je me suis également occupé.

Je ne prétends point ajouter de nouveaux documents authentiques à ceux qui ont déjà été fournis par MM. Berbrugger, Pelletier et, en dernier lieu, par M. le capitaine du génie Bugnot, sur l'antique Choba et ses environs, mais j'espère pouvoir vous mettre sur la voie de quelques utiles découvertes faites en diverses circonstances, que je retrouve sur des notes recueillies en expédition et transcrites jour par jour sur mon album. La Société historique pourra les communiquer à M. le capitaine Bugnot, qui se trouve en quelque sorte sur les lieux et, à l'aide de ces données, glanées en passant, en interrogeant les gens du pays, il pourra probablement fournir des documents plus précis.

Le 7 juin 1865, la colonne expéditionnaire du Babor, sous les ordres du général Périgot, commandant la province de Constantine, était passée en revue par l'Empereur, dans la plaine de Bougie. Ce fut un spectacle magnifique, dont le compte rendu des journaux n'a pu vous donner qu'une idée bien imparfaite. Dans toute l'Algérie, on avait fait d'avance des préparatifs, splendides plus ou moins, selon les ressources locales, pour accueillir dignement Sa Majesté. Nous, dans la plaine de Bougie, encore couverts de poussière et hâlés pendant deux mois d'expédition par le soleil, nous n'avions eu que le temps d'élever un arc de triomphe en feuillage, orné d'un écusson

---

(1) Cette notice de M. Louis Féraud a été adressée par l'auteur à M. Cherbonneau, qui veut bien la communiquer à la *Revue*. — *N. de la R.*

où se lisaient ces mots en arabe et en français : *Sire, nos cœurs et nos épées sont à vous !* Mais si nos préparatifs étaient des plus modestes, la satisfaction qui se peignait sur toutes ces figures bronzées, exprimait une émotion indicible. Du reste, les longues lignes fournies par nos troupes avaient pour cadre le sujet le plus grandiose qu'un peintre puisse rêver. D'un côté, la ville de Bougie, avec ses antiques murailles sarrasines et ses forts espagnols que surmonte le rocher du Gouraya ; plus loin, le rideau diapré de mille couleurs des montagnes du Babor et de la Kabilie orientale ; enfin, dans le golfe de Bougie, l'escadre cuirassée de l'Empereur, pavoisée et fumante comme un volcan. Cette revue de troupes d'Afrique, douze mille hommes de toutes armes, réunis, et surtout dans de telles circonstances laissera toujours parmi nous un souvenir ineffaçable.

Mais je m'aperçois que ce souvenir me domine à tel point, que j'oublie la question archéologique, qui m'avait d'abord décidé à vous écrire ; je vous prie d'excuser cette digression je reviens à l'instant à mon sujet, me bornant, je le répète, à recopier les notes de mon album de route.

Après la revue de l'Empereur, les troupes séjournèrent jusqu'au 9 juin dans la plaine de Bougie. Le 10, au matin, nous nous remettions en marche ; chaque brigade devait regrimper les escarpements raboteux pour aller achever définitivement l'œuvre de pacification commencée quelque temps avant.

Notre colonne, c'est-à-dire la fraction de troupes dirigée par le général de division en personne, devait suivre la plage de Bougie à Ziama et de là remonter au Babor pour appuyer les autres brigades qui allaient se rencontrer sur les mêmes hauteurs. Voici maintenant mon journal de marche, que je copie textuellement :

10 juin 1865, réveil à trois heures ; départ à quatre. Après avoir traversé le pont de bateaux de la Soumam nous suivons la route tracée de Bougie au cap Aoukaz, longeant la plage de la tribu des Beni Mimoun. Entre la Soumam et le village d'*Acherchour*, nous voyons les vestiges d'une voie romaine conduisant probablement de l'antique Salde à Igilgili ; elle est

bordée à droite et à gauche de quelques masures antiques qui semblent avoir appartenu à des établissements agricoles. Cette voie se montre encore par tronçons à hauteur du cap *Tichi*.

Au cap Aoukaz, la route romaine disparaît, arrêtée devant cette muraille rocheuse, que nous avons dû tailler en corniche pour le prolongement de notre propre route ; la voie antique devait tourner la montagne d'Aoukaz sur les contreforts du Sud. Nous campons à Sidi Rehan, sous des bois d'oliviers, au pied de la mosquée de Sidi Rehan même. Quelques ruines romaines aux environs. Les indigènes m'assurent qu'il en existe de plus importantes dans le canton, mais je n'ai pas le temps de les voir.

Ce matin 11 juin à 3 heures 1/2, la colonne partie de Sidi Rehan a marché sur la nouvelle route, tracée jusqu'au Tenin des Beni Hasseïn. On a déterré quelques grosses pierres taillées, en faisant les travaux de terrassement, mais je ne vois aucune inscription ni aucun monument qui se prête à la description. De ce point, la nouvelle route, tracée entre Sétif et Bougie, tourne brusquement à droite, remonte la rive gauche de l'Oued Aguerioun jusqu'au Chabet el-Akhera. Après avoir traversé l'Oued Aguerioun, nous faisons la grand'halte dans un magnifique bois de chênes-lièges, entre l'Oued Aguerioun et l'Oued bou Lezazen, qui coule à travers le pays des Beni Sigoual. Nous traversons le bou Lezazen, après la grand'halte et nous gravissons le pays des Beni Sigoual, par un chemin très-difficile, jusqu'au col de bou 'Affan. C'est par là qu'existe un chemin dit Trik el-Mahalla, en souvenir d'un désastre qu'éprouva une colonne turque attaquée par les Kabiles.

Voici ce que me racontent à ce sujet les cheiks qui marchent en avant avec moi pour guider les troupes : « Jadis, à une époque que nous ne pouvons fixer, un soldat turc de la garnison de Bougie fut envoyé à Ziama, où des chrétiens s'étaient établis pour faire la pêche du corail (1). Ce soldat turc

(1) Un banc assez considérable, que je crois encore inexploité, existe entre Ziama et le cap Aoukaz. Il fut découvert en 1850 par des barques de corailleurs qu'un coup de vent violent poussa de La Calle jusqu'aux attérages de Bougie.

fut assassiné dans les massifs boisés qui bordent l'Oued Aguerioun par des Kabiles qui voulaient s'emparer de ses armes. Les soixante Turcs de la garnison de Bougie, comptant un peu trop sur la crainte qu'ils inspiraient habituellement aux indigènes, se mirent en route pour venger le meurtre de leur camarade. Après avoir traversé l'Oued bou Lezazen, ils commencèrent à escalader les hauteurs des Beni Sigoual ; les Kabiles embusqués dans les bois les laissent s'avancer, puis ils les forcèrent à rebrousser chemin après leur avoir tué plus de la moitié de leur monde. Depuis cette époque, les Turcs n'osèrent plus se présenter en armes dans nos cantons. Ils étaient même très-polis avec nous chaque fois qu'ils venaient nous acheter du bois de construction (Karasta) pour leur marine. Ils avaient l'habitude, dans ce cas, de venir par mer sur des petites felouques montées par des marins de Bougie ou de Djidjelli. »

Du col de bou 'Affan, près duquel il existe un joli petit village à toitures en tuiles, on descend par une série de contreforts, coupés par de nombreux ravins, jusqu'auprès de l'oued Ziama. Après avoir traversé cette rivière, torrent dangereux en hiver, mais qui a très-peu d'eau en ce moment, nous allons camper sur l'emplacement même des ruines de Ziama.

Le chemin parcouru étant très-mauvais, l'arrière-garde arrive assez tard au bivouac. Le camp est dressé au milieu de buissons de lentisques et de myrthes, sur un plâteau assez vaste et qui borde la plage.

12 juin séjour à Ziama. Plusieurs pêcheurs italiens sont installés près de l'ancien port romain, en face de l'Ilot que les indigènes nomment *Mansouria ;* ces pêcheurs viennent vendre du poisson au camp. Je visite les ruines de Ziama que l'on dit être celles de l'antique Choba municipium.

La rédaction ajoutera ceci à la note de M. Féraud (voir ci-derrière) ; En août 1858, M. Berbrugger se trouvant à Ziama apprit par les Kabiles de l'endroit que peu de temps auparavant un bâtiment italien était venu sur leur littoral pour pêcher le corail au moyen du scaphandre et que le plongeur qui portait cet appareil avait été étouffé sous l'eau par accident, ce qui avait mis fin à l'entreprise.

Le plateau sur lequel sont dressées nos tentes est coupé par un long mur d'enceinte en blocage qui n'a pas moins de 4m à 4m 50 de haut, défendu, de distance en distance, par des tours carrées. Vue de l'extérieur, cette muraille présente une surface unie, mais en l'examinant de l'intérieur c'est-à-dire du côté qui fait face à l'Ouest, elle offre l'aspect d'une série d'arceaux en maçonnerie dont le vide entre les pieds-droits aurait été rempli après coup par une seconde maçonnerie de petit appareil. Auprès de cette muraille on rencontre plusieurs autres substructions antiques, des pans de mur, des fûts de colonnes, quelques pierres funéraires dont les inscriptions sont illisibles par suite de l'action dévorante du temps. Dans la partie haute de l'ancienne ville, auprès d'une petite fontaine, sont les ruines d'un mausolée d'où a été probablement extrait un sarcophage en calcaire grisâtre, traîné à quelques pas plus bas. Une partie des parois a été malheureusement écornée à coups de pierres par les kabiles. Je vous en envoie le dessin pour le reproduire dans la *Revue*, dans le cas où il ne serait pas connu déjà. (V. ci-contre)

La plage de Ziama est très-belle ; elle semble surtout être protégée des vents et des courants ; les caboteurs s'y abritent fréquemment ; on y trouve de la bonne eau et on pourra y établir quelque jour un petit centre maritime quand la route directe de Bougie à Djidjelli se fera.

Conduit par quelques kabiles des villages voisins, j'ai parcouru dans l'après-midi, les différents points où des ruines m'étaient signalées. Je n'ai pu relever qu'une inscription tumulaire sans importance ; on trouve souvent des médailles mais les pêcheurs de passage à Ziama les demandent aux kabiles et les emportent.

Lors du tremblement de terre de 1856, qui renversa Djidjelli, des secousses violentes se firent sentir à Ziama ; quelques pans de mur de l'ancienne enceinte s'écroulèrent. Interrogés sur le nom que portaient ces ruines, les indigènes me répondent que la tradition leur a conservé le nom de *Achouba* أشوبة que m'écrit même un demi taleb de l'endroit (1). — Ce nom est,

(1). La rédaction doit faire observer ici que, pendant le séjour que M. Berbrugger fit à cet endroit au mois d'août 1858, les indigènes question-

me disent ils, bien connu de tous les kabiles de ce canton.

Il est très-curieux de signaler ce mot de *Achouba* qui, malgré une série de siècles écoulés, nous a conservé le nom, quoique un peu défiguré, du Choba des Romains.

Le 13 juin, à 3 heures 1/2 nous quittons Ziama pour nous rendre au Khenguet Oulad Ali. La route tracée par les kabiles sous la direction des officiers du bureau arabe est assez bonne et s'élève par des pentes assez douces jusqu'au Fedj Merada. Nos guides m'assurent qu'il y a des ruines romaines aux environs, mais je ne puis m'écarter de la colonne pour aller les examiner. A partir de Fedj Merada, on descend un ravin assez profond et on remonte ensuite par des pentes raides sur le versant du Kaf Betacha jusqu'au col de Khenguet Oulad Ali. Pendant notre marche, nous avons le territoire des beni Mohad à gauche et celui des Oulad Ali à notre droite. Au col de Khenguet Ali, a l'endroit dit Bir R'ezala on voit les ruines d'un ancien poste romain qui devait surveiller ce passage. Les cheikhs du pays me disent que M. le colonel Robert, étant commandant supérieur de Djidjelli, passant pendant une tournée qu'il faisait dans les tribus à Bir R'ezala, y trouva une pierre écrite qui devait avoir une grande valeur, puisque le Colonel la fit trasporter à bras jusqu'à Ziama, d'où on l'embarqua pour Djidjelli. Cette pierre était longue, carrée, assez lourde et contenait plusieurs lignes d'écriture.

La colonne va camper à un kilomètre environ au-delà du col, à l'endroit dit El-Mérassel des Beni Marmi, au pied du Kaf Koubba. Nous sommes au milieu de plusieurs bouquets de beaux frênes, et je retrouve là encore plusieurs ruines romaines. Il existait probablement dans ces parages une route secondaire reliant l'antique Choba à Sitifis.......

Voilà, mon cher Monsieur Cherbonneau, ce que je voulais

---

nés par lui à ce sujet, ne lui donnèrent point ce nom d'Achouba ; mais que M. Berbrugger leur dit que les ruines au milieu desquelles ils vivaient s'appelaient *Choba*, jadis. Comme d'autres européens ont pu leur dire la même chose, avant ou après 1858, n'est-il pas à craindre qu'ils aient confondu à cet égard le présent avec le passé, eux qui sont la population la plus réfractaire à la chronologie? Cela vaut la peine d'être sérieusement étudié. — *N. de la R.*

vous dire au sujet des ruines de Ziama et des environs. Je gardais toutes les notes qui précèdent pour un travail que je me proposé de faire sur la Kabilie orientale, mais puisqu'elles peuvent être de quelque utilité à la Société et à M. le capitaine Bugnot, je n'hésite pas un instant à vous les communiquer immédiatement.

Dans l'article de la *Revue*, il est parlé des ruines qui existent à l'embouchure de l'Oued el-Kebir (l'Ampsaga), sur la rive gauche. Je les ai visitées aussi pendant une expédition du général Devaux, en 1860. Ces ruines sont situées dans la tribu des Ladjenâh, sous le village de Takerboust qui domine la plage. Je n'y ai vu que des grosses pierres taillées et sans inscriptions ; mais si M. le capitaine Bugnot fait une nouvelle reconnaissance dans la direction de Konnar, il pourra pousser jusqu'à Takerboust et étudier ces ruines avec plus de soin que je n'ai su le faire moi-même. Sur la plage, non loin des ruines, il verra peut-être encore une vieille pièce de canon en fer, provenant de quelque navire naufragé, qui pourra lui servir de repaire pour retrouver, sans trop courir, les vestiges antiques en question.

L. FÉRAUD.

Note de la Rédaction. — M. Berbrugger, qui a visité ces dernières ruines (23-24 août 1858), dit que l'endroit s'appelle Merdja parmi les Indigènes. Les ruines, situées à l'embouchure même de l'oued El-Kebir, sur la rive gauche, ont été en grande partie rongées par la rivière ou recouvertes par les sables. Il y a remarqué des amorces de rempart et des fragments de sépultures en briques. Les gens du pays, les Ledjenah, lui ont dit qu'on y trouvait beaucoup de médailles antiques, qu'on allait vendre aux européens de Gigeli.

Au moment, où nous envoyons l'article ci-dessus à l'impression, nous recevons en communication de M. le capitaine Bugnot, commandant le Génie de Gigeli, un denier d'argent parfaitement conservé, qui lui a été donné par M. le capitaine Lenoble, chef du bureau arabe à la même résidence, et qui a été trouvé, cette année même, dans les ruines de Ziama. En voici la description :

Avers. Tête laurée, à droite. Autour :

IMP. CAES. DOMIT. AVG. GERM. P. M. T. P. III.

Revers. Pallas casquée et ailée, marchant à droite et tenant une haste et un bouclier. Autour :

IMP. XXII COS. XVI CENS. P. P. P.

C'est-à-dire : Imperator Caesar Domitianus, Augustus, germanicus, pontifex maximus, tribuniciae potestatis III.

Imperator XXII, consul XVI, censor perpetuus, pater patriae.

M. Cohen décrit une pièce presque identique dans ses Méd. imp., t. I, p. 408, n° 178 Seulement, on lit au revers COS. XVII, au lieu de notre COS. XVI, et Pallas marche à gauche. La variante de la pièce trouvée à Ziama la classe parmi les inédites et en augmente la valeur.

Reste à savoir si cette variante constitue une erreur chronologique et si c'est le XVIe ou le XVIIe consulat qui coïncide avec le 3e tribuniciat et avec le 22e impératorat.

En tous cas, le denier dont il s'agit a été frappé vers 95 de J.-Ch., sinon dans cette année même.

LETTRE DE M. LÉON RENIER

A M. BERBRUGGER

SUR DES INSCRIPTIONS DE GIGELI ET DE TIKLAT (1).

Paris, le 16 octobre 1867.

MON CHER CONFRÈRE ET AMI,

M. le capitaine Mercier, qui se trouvait à Gigeli, au mois d'avril dernier, avait eu l'obligeance de m'envoyer un estampage de l'inscription découverte par M. le capitaine Bugnot. Malheureusement, cet estampage avait, lorsque je le reçus, un peu souffert du voyage, ce qui en rendait la lecture très-difficile. Malgré tous mes efforts pour le déchiffrer, j'avais très-mal lu la 4e ligne, et je n'avais pas lu du tout la 14e. Aussi ai-je été enchanté de trouver dans le dernier numéro de la *Revue Africaine*, p. 311, le texte complet que vous y avez donné de ce curieux document.

C'est assez vous dire que je n'ai pas eu besoin d'attendre les trois nouveaux estampages que vous m'avez envoyés, pour me convaincre que vous l'aviez beaucoup mieux lu que moi. Du reste, je viens de recevoir ces estampages, et, puisque vous voulez bien faire appel à mon expérience épigraphique, je m'empresse de vous dire que je suis tout-à-fait d'accord avec vous sur leur déchiffrement, sauf en un point, cependant : au commencement de la 6e ligne, où vous avez lu VISCLAN, l'estampage de M. Mercier me donne distinctement VTSCIANT (les lettres NT formant un monogramme), et c'est là certainement la véritable leçon (2). En conséquence, je lis et ponctue ainsi toute l'inscription :

---

(1) Si cette lettre nous était parvenue plus tôt, elle aurait modifié en certains endroits essentiels notre critique du travail de M. Marchand. V. ci-avant, p. 378, etc. — *N. de la R.*

(2) C'est sans doute par inadvertance que vous dites qu'à la 3e ligne les lettres FI sont liées. Ces lettres sont distinctes ; ce sont les lettres IB qui forment un monogramme. A la fin de la 5e ligne, je lis seulement ZIMIZ ; la lettre I, que vous avez cru voir après le deuxième Z n'est sans doute qu'un défaut de la pierre. A la fin de la ligne 14, les lettres NE du mot LIBONE sont liées. Tout cela a bien peu d'importance, et je ne le noterais pas si vous aviez encore les estampages sous les yeux.

Termini positi inter Igilgilitanos, in quorum finibus Kastellum Victoriae positum est, et Zimiz(es), ut sciant Zimizes non plus in usum se habere, ex auctoritate M. Vetti Latronis, proc(uratoris) Aug(usti), qua in circuitu, a muro Kastelli p(assibus) quingentis. (Anno) pr(ovinciae) LXXXIX. Torquato et Libone co(n)s(ulibus).

C'est-à-dire :

« Bornes placées entre les Igilgilitani, dans les limites desquels » est situé le castellum Victoriae, et les Zimizes, afin que les Zi- » mizes sachent que, par décision de Marcus Vettius Latro, pro- » curateur de l'Empereur, ils n'ont pas droit d'usage, autour du » castellum, sur plus de 500 pas à partir du rempart. L'an de la » province 89, Torquatus et Libo étant consuls. »

Les mots *in finibus* signifient *dans les limites, sur le territoire*, et non pas *sur la limite, sur les confins ;* c'est ce qui a été surabondamment prouvé dans les discussions auxquelles a donné lieu la recherche du véritable emplacement de l'Alesia de César. Le Castellum Victoriae était donc une enclave des Igilgilitani, appartenant aux Zimizes, et l'on conçoit que l'on ait pu fixer la limite des deux peuples en indiquant jusqu'où s'étendait la banlieue de ce castellum.

Plvs, en latin, est toujours adverbe de comparaison, et jamais il n'a le sens de notre mot français *plus* dans ces expressions : *il n'a plus, il n'est plus*, etc.. Il faut donc lire : *plus... p(assibus) quingentis*, et non pas *plus.... p(assus) quingentos* ou *quingenti*.

P est quelquefois l'abréviation de *pedes* ou *pedibus*. Mais il s'agit ici de mesures agraires ou itinéraires, et c'était le pas qui était l'unité des mesures agraires aussi bien que des mesures itinéraires. Il ne peut donc être ici question que de pas.

Il n'y a rien dans notre inscription qui puisse nous faire deviner l'époque précise de la construction du Castellum Victoriae ; seulement, du fait que ce castellum était enclavé dans le territoire de la colonie d'Igilgili, on doit conclure qu'il existait déjà lors de l'établissement de cette colonie, c'est-à-dire au temps d'Auguste (1).

L'intervention du procurateur de l'Empereur est ici toute na-

(1) *Hist. Nat.* lib. V. c. 2. § 2.

turelle. C'était au gouverneur de la province qu'il appartenait de régler les différents qui pouvaient s'élever entre les cités relativement aux limites de leurs territoires, et l'on sait que la Maurítanie Césarienne avait pour gouverneur un procurateur de l'Empereur (1). Un des mérites de cette inscription est d'ajouter un nom nouveau à la liste, déjà longue, de ceux de ces officiers que nous connaissons, et de l'y ajouter à la place qui lui convient dans l'ordre chronologique.

Je viens de recevoir le dernier volume de la Société archéologique de Constantine ; voulez-vous me permettre de vous dire comment je lis l'inscription qui y est reproduite, sous le n° 27, p. 280 ?

D M S
HISCE LOCIS FLORI REQVIESCV
NT OSSA SEPVLTA AH FINIS
PRIME MISERANDO FVNE
RE RAPTO DIIS AD INFER
NAS SEDES LVCOSQVE PIORVM
QVEM DOCTA STVDIIS ORNARAT
DIVA THALIA QVI PROPE VI
CENOS IAMIAM COMPLEVERAT
ANNOS NI LACHESIS BREVIA RVPIS
SET STAMINA FVSO.PRO DOLOR VI
NVLLA DECRETA RVMPERE FAS EST
PARCARVM DIVA DVROSQVE EVA
DERE CASVS.H.S E.

D (iis) M (anibus) S (acrum).
Hisce locis Flori requiescunt ossa sepulta.
Ah ! finis prime miserando funere rapto
Diis ad infernas sedes lucosque piorum,
Quem docta studiis ornarat diva Thalia,
Qui prope vicenos jamjam compleverat annos
Ni Lachesis brevia rupisset stamina fuso !
Pro dolor ! vi nulla decreta rumpere fas est
Parcarum diva durosque evadere casus !
H (ic) S (itus) E (st).

Si cette restitution n'est pas exactement ce qui se lit sur le

(1) « Duae Mauritaniae, Raetia, Noricum, Thracia et quae aliae (pro- » vinciae) procuratoribus cohibentur. » Tacit. *Hist.*, lib. I, c. 11 (en 69 de notre ère).

monument, je suis sûr qu'elle n'en diffère que par quelques détails insignifiants qui ne peuvent altérer le sens de l'inscription. Vous voyez que cette inscription est en vers, en beaux vers même et qui ne présentent pas plus d'incorrections que ceux de beaucoup de pièces du même genre qui ont été jugées dignes de figurer dans l'anthologie. Le fond n'est pas inférieur à la forme :

Consacré aux Dieux Mânes.

« En ces lieux reposent ensevelis les os de Florus. Ah ! quel » fin, pour (ce jeune homme) entraîné par une mort déplorable » vers les demeures souterraines de Pluton et les bois sacrés » des Justes, lui que la savante déesse Thalie avait orné de » connaissances, et qui déjà avait presque accompli ses vingt » ans, si Lachesis n'eût brisé sur le fuseau le court fil (de » sa vie) ! oh douleur ! aucune force n'est donc capable de » rompre les divins décrets des Parques et de nous faire échap- » per à ces cruels malheurs !

» Il repose ici. »

Il me semble, quoi qu'on en dise, qu'il n'y a de barbare dans tout cela que la manière dont cette inscription a été reproduite. Mais c'est un malheur qu'elle partage avec la plupart de celles qui se lisent dans le même volume (de la Société archéologique de Constantine), notamment avec la suivante, p. 387-388 :

IMP CAES
M ANTONIO (1)
GORDIANO
PIO FELI
. . . . .
. . . . .
P.P.COS II..OC (2)
NEPOT.DI
VORVM GOR
DIANORVM
NILIARIVM
I

(1) Les lettres NI formant monogramme.
(2) Il faut lire probablement : P.P.COS. PROCOS.

Lisez à l'avant dernière ligne MILIARIVM, au lieu de NILIARIVM ; c'est le premier *milliaire*, ou la première borne de la voie d'où provenait un fragment qui prouve que, sur cette voie, les milles se comptaient à partir d'Igilgili, et que j'ai publié, non pas dans *l'Exploration scientifique*, n° 3304, (je n'ai jamais publié d'ouvrage ainsi intitulé), mais dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*, n° 3502 (1). Cette borne avait donc été placée dans l'antiquité à un mille d'Igilgili ; qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'on l'ait trouvée à 700 mètres environ de l'ancienne porte de Gigelli !

Mais pardon, mon cher confrère et ami : en voilà assez sur ce triste sujet. Croyez à ma sincère amitié.

L. Renier.

(1) Voir ci-après, p. 412, le véritable texte de cette inscription, d'après des estampages. Les rectifications faites ci-dessus par M. Léon Renier se rapportent à l'article de M. Marchand. — *N. de la R.*

CHRONIQUE.

GIGELI. — Parmi plusieurs estampages que M. le capitaine Bugnot vient de nous adresser et qui se rapportent à des documents épigraphiques découverts dans sa résidence, l'antique Igilgili, nous nous occuperons d'abord de ceux qui reproduisent les deux parties de l'inscription itinéraire que voici, la même dont parle M. Léon Renier ci-avant, à la page 410, d'après M. Marchand.

No 1.

Sur un débris de colonne milliaire haut de 1 m. 18 cent. et large de 0 m. 30 cent. :

Fragment A.

IMP CAES 7c 3/4
M ANTONIO
GORDIANO 6c
PIO FEL AVG

Les lettres N I sont liées à la 2e ligne.

M. le capitaine Bugnot a estampé ce fragment chez M. Carnet, adjoint au maire de Gigeli, à qui il appartient. On verra plus loin l'histoire de sa découverte et de celle du Fragment B qui le complète.

Fragment B.

Sur un débris de colonne milliaire haut de 0 m. 60 cent. sur 0 m. 30 cent. :

PP COS PROC 3c 1/2
NEPOTE DI
VORVM GOR
DIANORVM
NILIARIVM
I

M. Raguet, possesseur de ce fragment, en a fourni un double estampage qui assure parfaitement la lecture.

A l'identité de forme et de diamètre de ces deux fragments, qui fait présumer leur connexité, ajoutons que la première ligne du fragment B fait suite à la dernière du fragment A, conformément au protocole des documents de ce genre ; comparez-les, pour en acquérir la certitude, au no 973 d'Orelli.

Quant à la différence de dimension des lettres sur l'un et sur l'autre fragment, ce ne peut être une objection sérieuse, puisqu'elle s'observe sur chacun d'eux en particulier et qu'on sait très-bien que les lapicides variaient souvent la hauteur des lettres sur une même inscription, soit pour le coup-d'œil, soit pour suppléer au manque de place ou pour remplir celle qu'ils avaient en excès.

M. Jules Marchand était donc fondé à dire (*Rec. de la Soc. arch. de Constantine*, 1867, *p.* 388) que « ces blocs mutilés « doivent se rattacher à la même pierre. » Si, avec cela, il avait donné tous les motifs qui prouvent cette relation et s'il n'avait pas opéré sur des copies fautives, il n'y aurait plus lieu d'y revenir. Mais comme il ne l'a pas fait et que nous avons sous les yeux de bons estampages, nous rétablissons ci-dessous, d'après leur autorité, le texte de cette épigraphe importante :

Imperatore Caesare
Marco Antonio
Gordiano,
pio, felice, Augusto,
patre patriae, consule, proconsule,
nepote di-
vorum Gor-
dianorum.
Niliarium.
I

C'est-à-dire :

« Sous le règne de l'empereur César Marcus Antonius Gordianus, pieux, heureux, auguste, père de la patrie, consul, proconsul, petit-fils des divins Gordianus. »

(D'ici à) « Niliarium
I » (mille).

Il existe une inscription de Verecunda (le Markouna de nos jours, auprès de Lambèse), le no 1431 de M. Léon Renier, où Gordien III est qualifié de « divi Gordiani nepoti et divi Gordiani sororis filio » petit-fils du (1er) divin Gordien et fils de la sœur du (2e) divin Gordien ; d'où il résulte qu'il n'est pas le fils de Gordien comme certains auteurs l'avaient prétendu, mais seulement son neveu.

Si l'inscription de Gigeli, qu'on vient de lire, porte « nepote

divorum Gordianorum » c'est que le mot *nepos* signifie à la fois *petit-fils*, et *neveu*, voire même, un *descendant* quelconque.

Faisons remarquer que M. Jules Marchand en traduisant cette épigraphe n'a pas fait attention au mot sous-entendu, et qu'il a mis au datif ce qui devait être à l'ablatif.

Avant de rechercher où pouvait se trouver le lieu appelé Niliarium, porté sur le milliaire en question, étudions l'historique de la découverte des deux parties qui le composent. Selon M. le capitaine Bugnot, renseigné à ce sujet par M. Raguet, son propriétaire actuel, le fragment inférieur a été trouvé entre le Fondouk et le Fort Duquesne, près de la rue Bronchas actuelle (nouvelle ville), c'est-à-dire à environ 700 mètres de la place Louis XIV ou 1,000 mètres du centre de la citadelle (ancienne ville de la presqu'île), si l'on prend le développement du chemin allant de ce dernier point au centre de la place Louis XIV, puis de celui-ci à la rue Bronchas, suivant la rue Gadaigne qui longe la mer dans la direction du Nord au Sud. Enfin, c'est l'origine de la route du littoral vers Collo, route qui traverse plusieurs rivières et en particulier l'oued *Nil;* comme de celle de Gigeli à Constantine, par Fedj el-Arba et Mila.

L'origine du fragment supérieur ne nous a pas été indiquée ; M. l'adjoint Carnet qui l'a en sa possession pourrait sans doute fournir quelques renseignements à cet égard.

Nous avons déjà fait observer que les divers forts et autres constructions publiques élevés à Gigeli ou autour pendant l'occupation turque, et même avant, ont dû obliger de mettre à contribution les ruines romaines des environs, ce qui suppose des transports de matériaux qui ne permettent pas de rien conclure de l'endroit où on rencontre ceux-ci actuellement.

Seulement, ce nom de *Niliarium* fait penser aussitôt à l'oued *Nil*, où il y a précisément les ruines d'un établissement romain, celles dites de Konnar. Peut-être est-ce d'auprès de là qu'on a apporté dans l'origine le milliaire qui nous occupe. M. Jules Marchand, que cette synonymie a séduit également, assimile la rivière de Nil au Goulos des anciens, que Ptolémée place de la manière suivante :

Igilgili, aujourd'hui Gigeli.
Goulos (oued Nil ?) à 20' Est et 10' Sud ;
Asisarath, à 50' Est et 5' Sud ;
Ampsaga (oued el-Kebir) à 1° 5' Est, même latitude.

D'où il suit que selon Ptolémée, il y avait d'Igilgili au Goulos (présumé oued *Nil*), 20 minutes, alors que la distance totale de

cette colonie à l'embouchure de l'Ampsaga était de 135 minutes ; c'est-à-dire, en traduisant ces données sous des formes plus compréhensibles pour le lecteur, que le rapport des distances est d'après le géographe d'Alexandrie comme 2 est à 13, tandis que dans la réalité l'oued Nil est à très peu de chose près à *moitié* chemin entre Gigeli et l'oued el-Kebir, l'ancien Ampsaga.

Mais on sait que, pour des causes que nous ne nous arrêterons pas à examiner ici, les évaluations itinéraires de Ptolémée doivent inspirer peu de confiance.

En somme, pour nous résumer, disons que peut-être l'établissement romain appelé *Niliarium* sur notre colonne milliaire a pris son nom de l'oued Nil et que les ruines de Konnar qui se voient à l'embouchure de cette rivière sont les siennes, si toutefois il y en a, ce qui est contesté aujourd'hui.

Nous n'abandonnerons pas ce sujet sans dire un mot de la station de *Paccianis Matidiae* (*Pancharia statio*, d'Ammien ?) que la carte de Peutinger place à 24 milles E. de Gigeli et Antonin à 24 ou 35 milles E. Si ce dernier chiffre est exact, elle aurait été située à l'Est de l'Ampsaga, car il n'y a que 27 milles romains entre Gigeli et cette rivière.

A propos d'Ampsaga, ne laissons pas échapper l'occasion de rectifier une assertion de Mannert : On lit à la page 486 de la traduction de son ouvrage par MM. Marcus et Duesberg : « Les itinéraires ne font point mention de l'Ampsaga vu qu'il n'y avait pas de ville à son embouchure. »

Cependant, Pline a dit : *Oppidum Tucca* « impositum mari et flumini Ampsagae. » Et l'on trouve en effet à l'endroit désigné, et que les indigènes appellent Merdja, les ruines d'un établissement romain.

En outre, l'anonyme de Ravenne a écrit : in qua patria (Mauritania Sitifensis) plurimas fuisse civitates legimus, ex quibus aliquantas designare volumus, id est : Civitas *Tucca* quae juxta mare magnum dividit inter superius dictam provinciam Numidiam et ipsam Mauritaniam sitifensium.

Pour revenir au mot *Niliarium*, disons qu'au premier abord nous avions pensé comme M. Léon Renier (V. ci-avant p. 411) qu'il fallait lire *miliarium*. Mais l'étude attentive de nos estampages ne nous permet pas d'adopter cette version, car ils nous donnent bien Niliarium tous deux et non miliarium. Au reste, nous adressons au savant épigraphiste ces documents décisifs dans la matière. Il appréciera.

Après tout, dira-t-on, il ne serait pas impossible que le gra-

veur eût mis un N pour un M. Cependant, comme une pareille faute sur le *premier milliaire* ne pouvait passer longtemps inaperçue et qu'elle était très-facile à corriger, puisqu'elle portait sur une lettre placée en tête de ligne et à laquelle il suffisait d'ajouter un jambage pour opérer la rectification, nous hésitons à admettre cette explication et nous maintenons, jusqu'à plus ample informé, *Niliarium* sur ce milliaire.

N° 2.

Fragment.

....AE
....CIL
....EPTI

Ceci est gravé sur un morceau de marbre blanc provenant de démolitions dans la ville. Les lettres, hautes de 5 cent. et demi et appartenant au type rectiligne, sont très-bien exécutées et paraissent être de la bonne époque.

Au bout des lignes, palmes entourées d'un filet carré.

N° 3.

Fragment.

Débris de stèle où l'on voit la partie supérieure d'une tête grossièrement gravée (de la base du nez au sinciput), à gauche de laquelle sont les amorces de palmes entourées d'un filet formant cadre, les deux premiers quadrangulaires et le troisième arrondi par le haut.

Au-dessus du débris de tête on lit :

O. BAEBIVS BATO. V. S. L. A.

C'est-à-dire :

« Octavius Baebius Bato votum solvit libens animi, » Octavius Baebius Bato a accompli son vœu de bon cœur.

Bato (Batonis au génitif) est un nom qui a été porté par des chefs germains.

Nous apprenons à l'instant même la mort de M. Jules Marchand, auteur du travail épigraphique critiqué dans ce numéro. Bien que notre critique ne dépasse point les limites convenables, nous regrettons vivement une aussi fâcheuse coïncidence.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

11e Année. N° 66. NOVEMBRE 1867.

Revue africaine

UN VOYAGE DE PARIS A ALGER EN 1731, PAR LE SIEUR TOLLOT.

M. Louis Piesse, dont le nom figure si souvent dans la *Revue Africaine*, qui lui doit tant de communications et de travaux intéressants, de même que la Bibliothèque et le Musée lui sont redevables de beaucoup de livres, plans ou dessins précieux pour l'histoire de ce pays, — M. L. Piesse vient de donner, au premier de ces établissements, trois volumes, parmi lesquels se trouve un petit in-8° de 354 pages, imprimé à Paris en 1742, sous ce titre :

NOUVEAU VOYAGE
fait
AU LEVANT
ès-années 1731 *et* 1732.
Contenant les descriptions d'Alger,
Tunis, Tripoly de Barbarie,
Alexandrie en Égypte, Terre
Sainte, Constantinople, etc.,
par le Sieur Tollot.

Ce *Nouveau voyage*, — nouveau aujourd'hui, comme le Pont-Neuf était neuf avant le travail de restauration qui l'a renouvelé — est un de ces imprimés devenus si rares, que l'on peut presque les qualifier d'ouvrages inédits. Aussi, croyons-nous

faire œuvre utile en en reproduisant ici la partie relative à l'Algérie. Nous aurons ainsi l'occasion, en faisant connaître de curieuses révélations sur l'histoire locale, de discuter un remarquable incident de la diplomatie algérienne, incident accepté par l'histoire et qui, pourtant, semble douteux, puisque — ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure — deux témoins dignes de foi, l'un surtout, et qui ont dû y assister, n'en disent pas un mot dans leurs relations; ces témoins sont l'académicien De la Condamine et notre auteur, le sieur Tollot.

Mais, d'abord, qu'est le Sieur Tollot? Car il est naturel de désirer connaître l'homme dont on va écouter la parole.

Nous avons vainement consulté bon nombre de biographies et de bibliographies : son nom manque partout, et, faute d'autre source de renseignements plus sûre, il a bien fallu s'adresser au Sieur Tollot lui-même.

Il nous apprend, au début de son récit, qu'ayant fait plusieurs voyages par terre, tant en Espagne qu'en Allemagne, Angleterre, Flandre et autres lieux, il a voulu tâter de la mer. De sorte qu'il a saisi avec empressement l'occasion qui s'est présentée d'accompagner dans le Levant M. le Chevalier De la Condamine, de l'académie royale des sciences, de qui il a tiré beaucoup d'éclaircissements sur différentes matières qui lui étaient inconnues.

Il ne dit pas en quelle qualité il accompagne cet académicien; mais on peut induire que ce fut comme une espèce de factotum, en le voyant, au moment du départ, présider à l'embarquement du bagage (p. 6).

M. De la Condamine, patron probable de notre écrivain, a écrit lui-même un récit de ce voyage, récit que l'on conserve à la Bibliothèque impériale (nº 2582, in-fol. *Supplément*), et qui porte le titre de « Copie collationnée d'un manuscrit français inédit de M. De la Condamine, ou Journal de son voyage en Barbarie, en Syrie et en Asie-Mineure. »

Des extraits de ce récit de voyage ont été employés par M. Hoefer dans son « *Histoire des États Tripolitains* » (p. 110, etc., collect. de l'*Univers pittoresque*). Il en devait la connaissance au savant bibliographe et littérateur M. Ferdinand Denis. Le manuscrit était alors inédit et l'est probablement encore.

Le Sieur Tollot ne nous fournissant sur sa personne rien au-delà de ce que nous venons de rapporter, nous allons entamer l'analyse de son œuvre.

Commençons par son itinéraire de Paris à Alger. Aujourd'hui que l'on va en trois jours d'un de ces points à l'autre, il y a un intérêt, au moins de curiosité, à mettre en regard des communications rapides actuelles l'ancien mode de locomotion. C'est une assez bonne réponse aux prôneurs du passé, qui regrettent l'éclairage à l'huile, la navigation à voile et le voyage en diligence.

Et qu'on ne prenne pas ici ce mot *ancien* trop au pied de la lettre, car même en 1833, en ce qui nous concerne, nous avons mis *vingt jours* pour aller d'Alger à Paris, chiffre qui se décompose de la manière suivante :

Traversée d'Alger à Toulon. . . .	5 jours.
Quarantaine à Toulon.	10 —
De Toulon à Paris.	5 —
Total.	20 jours.

Notre Sieur Tollot quitte Paris le 10 mai 1731, par la diligence, qui le dépose à Lyon, le 14, à 3 heures de l'après-midi.

Le même jour, à cinq heures du soir, il prend le bateau de poste pour descendre le Rhône jusqu'à Avignon.

Le 15, il couche a Montélimart,

Le 16, il se remet en route et le 17, il arrive de bonne heure à Villeneuve-lès-Avignon où il est obligé d'attendre le réveil des commis qui doivent fouiller le bagage.

Après quelques heures consacrées à visiter la cité papale, il reprend sa route, ce même jour, dans des chaises traînées par des mulets, véhicules qui font dix lieux par jour, dix fois moins que nos chevaux-vapeur.

Enfin, il arrive le 18 à Marseille, à sept heures du soir.

Il emploie les journées des 19 et 20 à parcourir la cité des Phocéens.

Le 21, dans la soirée, il est à Toulon, son port d'embarquement. Il va loger avec son patron, M. De la Condamine — auprès

duquel il continue de ne prendre point qualité — M. Millon, Intendant du lieu.

Le vent, comme au temps d'Iphigénie, jouait alors un grand rôle : s'il ne soufflait pas, s'il soufflait trop ou s'il soufflait du mauvais côté, il fallait se morfondre au rivage en attendant son bon plaisir, sans avoir, comme dans les temps héroïques, la ressource d'appaiser Éole par un sacrifice humain. Tollot attendit donc depuis le 21 mai jusqu'au 2 juin, où un vent d'Est bon, frais permit enfin à l'escadre de prendre la mer.

Cette escadre, commandée par le célèbre Duguay Trouin, lieutenant-général, se composait de quatre vaisseaux de ligne, — plus une tartane pour la pêche — savoir :

L'*Espérance*, de 74 canons, portant l'amiral et battant pavillon carré au mât d'artimon.

Le *Léopard*, de 64 canons, commandant M. le Chevalier de Camilly. C'est sur ce bâtiment que se trouvaient M. de la Condamine et le Sieur Tollot.

Le *Toulouse*, de 56 canons, commandant M. de Voisin, portait M. Delane qui allait prendre possession du consulat de France à Alger.

L'*Alcion*, de 50 canons, commandé par M. de la Valette.

Le 2 juin, lorsqu'on était déjà sous voile, l'escadre rencontra dans la soirée la frégate le *Zéphyre*, commandée par M. le Chevalier de Caylus, qui allait croiser du côté de Beaucaire pour la sûreté de la foire (1).

Le 6, dans la soirée, on eut en vue les terres de Minorque, après cinq jours de bourlingage ! Aujourd'hui, on les aperçoit après environ quinze heures de navigation.

Sachons gré à Tollot qui n'a pas voulu, dit-il, faire un journal de pilotage et noter scrupuleusement, au grand ennui de son lecteur, l'absence ou la variation des vents non plus que les crochets qu'on est obligé de faire en dehors de sa route, quand ils sont contraires. Bornons-nous, comme lui, à dire que le 10 juin à 4 heures du soir, l'escadre découvrit au S.-S.-E., le *Ras*

(1) Tollot aurait dû dire *du côté des Bouches-du-Rhône*, pour être plus exact.

Kenateur ou cap Caxines et que le 12, à dix heures du matin, elle entra dans la rade d'Alger où elle mouilla par 28 brasses d'eau sur fond de vase.

Ainsi, le sieur Tollot avait mis plus d'un mois pour faire le trajet de Paris à Alger ! D'autres ont mis bien davantage, par exemple ce patron provençal parti de Marseille, qui, jaloux des lauriers d'Ulysse, au lieu de venir ici en droite ligne, fit le tour de la Méditerranée et n'arriva à destination qu'au bout de cinq mois.

Donc, l'escadre de Duguay Trouin mouilla ici le 12 juin 1731. La ville d'Alger salue nos vaisseaux de 21 coups de canon qui lui sont rendus aussitôt et coup pour coup.

M. Delane, le nouveau consul de France, débarqua ce jour même pour entrer en fonctions et fut salué par l'escadre de sept coups de canon et de trois cris de *Vive le Roi;* de son côté, la ville lui fit une salve de 3 coups de canon à son débarquement.

Nous allons maintenant serrer de plus près le récit de Tollot ; et notre analyse fera place, aussi souvent que possible, à une reproduction littérale :

M. De la Condamine et notre auteur se rendirent d'abord à la maison consulaire de France à Alger, puis ils allèrent à l'audience du Dey pour accompagner M. de Beaucaire, capitaine de pavillon, chargé par le Gouvernement du Roi, de représenter à ce prince plusieurs griefs et pirateries commises sur nos côtes par ses corsaires. Le Dey écouta ces doléances avec attention, mais ne voulut rien résoudre ce jour là, et remit l'affaire au lendemain. Cependant, il fut prodigue de politesses envers tous les officiers, leur faisant donner du café, de la limonade et des confitures sèches.

Le Dey — dit notre auteur — est un homme d'environ soixante et dix ans, borgne de l'œil droit et qui passe pour avoir beaucoup d'esprit. Il y a sept ans qu'il règne et a manqué trois fois d'être assassiné.

Tollot ne dit pas quel est le nom de ce Dey et son patron De la Condamine imite son silence, au moins dans la partie de son voyage que M. Hoefer a publiée. Cette singulière abstention leur est commune avec beaucoup d'anciens écrivains d'Europe qui

ont écrit sur ce pays et elle est cause que leurs ouvrages n'ont pas toujours, au point de vue chronologique, toute l'utilité qu'ils devraient avoir, d'autant plus que souvent les dates font aussi bien défaut que les noms.

On dirait que les noms turcs ou arabes sont de ces *nomina ineffabilia* qui écorchaient les oreilles et la bouche de Pline l'ancien, quand il s'occupait de la géographie africaine.

Abdi — ainsi se nommait le Dey d'Alger en 1731 — n'est cependant pas plus dur ni plus difficile à prononcer que Tollot et De la Condamine. Nous lisons ce nom et sa filiation sur son propre cachet ainsi conçu :

الواثق بالصمد
عبدي
بن
محمد

« Celui qui a confiance dans l'Éternel.
Abdi,
fils de
Mohammed »

Selon le médecin Peyssonnel, qui, en 1725, eut une entrevue avec *Abdi* pacha, celui-ci « a un air effroyable, c'est un gros homme assez laid, piqué de petite vérole, borgne et que la passion et la crainte rendaient affreux. »

Il faut dire que lorsqu'il posait devant notre compatriote pour ce portrait peu flatteur, Abdi voyait en Peysonnel l'espion d'Ali Khodja, un chef révolté contre lui, et cette pensée ne pouvait qu'enlaidir un grêlé auquel il manquait un œil.

D'après l'antique usage, Abdi pacha envoya des présents à l'amiral français : 12 bœufs, 50 moutons, 350 poules et 4,000 citrons, que M. Duguay Trouin fit distribuer sur-le-champ aux vaisseaux de son escadre.

Le 13 juin, deuxième audience du Pacha, qui devait, selon sa promesse, répondre aux demandes de la mission française. Ce jour là, M. de Beaucaire, accompagné de MM. le consul Delane, de Trainay, capitaine d'artillerie, de la Mothe, commissaire de l'escadre et de plusieurs autres officiers, se rendit chez le Dey.

Quant aux griefs allégués, Abdi répondit que si les corsaires algériens avaient commis quelques insultes sur les côtes de France ce n'avait pas été par son ordre ; pour ce qui était des quinze matelots français enlevés près de Cette où ils pêchaient la sardine, il les avait rendus au chancelier de France, M. Natoire, à sa première réquisition et avait cassé le raïs qui les avait capturés.

Lorsqu'on lui parla des sept Génois pris aussi sur notre littoral, il allégua que c'étaient des étrangers par rapport à la France et qu'il ne voyait pas pourquoi la France prendrait leur parti, feignant de ne pas comprendre qu'il y avait là une insulte à notre territoire, puisque les traités interdisaient formellement de faire des prises sur nos côtes. M. de Beaucaire le rappela aux principes et au texte des conventions arrêtées et maintint sa demande en restitution.

Il réclama également deux captifs français échappés du Maroc qui s'étaient réfugiés à Oran et étaient retenus par le Bey de cette province, lequel dépend du Dey d'Alger. Kur Abdi se contenta de répondre que ces captifs n'étaient pas en son pouvoir ; puis, passant habilement de la défensive à l'offensive, il mit en avant la réclamation que voici.

Il avait, disait-il, fait des avances à un sieur Meschein, marchand français, et lui avait fourni le chargement d'un vaisseau pour acheter des canons avec le produit de la vente. Mais cet homme, qui, avant de venir en Afrique, avait fait de mauvaises affaires en France, où il restait débiteur de plusieurs personnes, fut contraint par un événement de mer d'aller ravitailler son navire à Toulon. Les créanciers qu'il avait précisément en cet endroit, sans s'inquiéter de savoir quel était le vrai propriétaire de la cargaison la saisirent en totalité et la firent vendre à leur profit. D'où le Dey, avant de restituer les esclaves réclamés, prétendait être remboursé de la perte qu'il faisait avec ce Meschein, par suite de cette circonstance. Cette audience s'étant prolongée pendant trois heures sans amener aucune solution, M. de Beaucaire prit le parti de retourner à son bord et donna l'ordre au chancelier du Consulat de faire venir les quinze esclaves français dont le Dey venait d'accorder la restitution, afin de les emmener avec lui.

Le capitaine du port *(Raïs el-Mersa)*, qui se tient au môle en permanence, demanda un ordre écrit d'Abdi pacha pour laisser embarquer ces hommes ; cependant, sur l'assurance donnée par le consul que ce prince en avait ordonné la restitution, il les laissa partir.

Le canot de M. Beaucaire n'était pas à une portée de fusil que le Dey envoya l'ordre de ne point laisser partir les quinze captifs qu'il disait n'avoir point rendus. Le pauvre Raïs el-Mersa, qui crut sentir déjà le fatal cordon autour de son cou à cette déclaration souveraine, répandit aussitôt l'alarme dans le port et se jeta lui-même dans la première embarcation qui lui tomba sous la main pour suivre une galiote armée qui marchait déjà sur l'ambassadeur français. Notre consul s'empressa d'envoyer son drogman pour prier M. de Beaucaire de ne faire aucune résistance et de revenir à terre. Celui-ci, ayant suivi ce conseil, demanda à M. Delane ce que voulait dire ce remue-ménage.

Il y a, répondit le consul, que le Dey prétend n'avoir pas rendu les esclaves et s'oppose à leur départ.

Sur ce, M. de Beaucaire envoya sur-le-champ le consul chez le Dey afin de lui demander les motifs de ce revirement dans ses intentions. Tollot, qui suivit M. Delane à cette visite improvisée, raconte qu'étant arrivé chez le Dey, on les conduisit dans un petit donjon qui est presqu'au faîte de la maison et qui lui servait de chambre à coucher (1) ; on leur fit ôter leurs souliers pour entrer dans une petite salle qui sert d'antichambre à ce donjon, lequel peut avoir douze pieds de long sur huit de large : Abdi était alors sur le point de se coucher.

M. Delane lui fit, de la part de M. de Beaucaire, des remontrances sur l'incident, à quoi le pacha répondit qu'il n'avait pas encore rendu ces esclaves et qu'il les rendrait le lendemain avec les autres. Le consul ayant insisté et le Dey ayant répondu qu'il n'avait pas le temps de l'écouter d'avantage, M. Delane, n'en pouvant tirer d'autre réponse, vint rendre compte à notre envoyé, qui fit débarquer les matelots captifs que l'on conduisit au Consulat de France.

(1) Les personnes qui ont connu l'ancien palais de la Jénina reconnaîtront à cette description les pièces qui se trouvaient en haut de l'escalier sur la terrasse, à *Dar es-Soltan*, proprement dit.

Le lendemain, 14 juin, Abdi envoya chercher ces Messieurs à cinq heures du matin et fit venir en même temps les quinze marins français qu'il remit à M. de Beaucaire, lequel les fit conduire à son bord, sur-le-champ, de peur de quelque nouvelle lubie de ces gens naturellement fantasques (1).

Cet incident vidé, on reprit l'affaire des sept génois et des deux français détenus à Oran.

Le Dey, fidèle à la logique barbaresque, allégua que le consul sous lequel cela s'était passé était mort ainsi que le capitaine qui en avait fait la prise ; que c'était donc une *vieille affaire* dont il ne fallait plus parler.

C'est vrai, dit M. de Beaucaire, mais les esclaves sont encore vivants, et il faut les rendre.

Sans répondre là-dessus, Abdi, par une autre tactique, revint sur l'affaire de Meschein avec beaucoup de chaleur et finit même par s'emporter. Il fit alors appeler ce négociant et lui dit :

Ne t'ai-je pas donné 350 balles de laine pour charger un bâtiment ?

Oui, Seigneur, fit Meschein.

M'as-tu payé ?

Non Seigneur.

Abdi se tournant alors vers le chancelier Natoire lui dit :

Le défunt consul ne m'a-t-il pas répondu des avances que j'ai faites à cet homme ?

Je n'en ai nulle connaissance, objecta M. Natoire.

A cette réponse, le pacha entra dans une grande fureur et, appelant deux chaouches, leur intima l'ordre de saisir aussitôt Meschein et le chancelier, de les enchaîner et de les conduire en prison, ce qui fut exécuté sur-le-champ.

Alors M. de Beaucaire, avec toute la dignité convenable,

(1) Le reproche est vrai en général, mais il est ici mal appliqué ; car si le Dey avait autorisé *verbalement* et en principe la délivrance des quinze esclaves français, cela ne dispensait pas d'opérer cette délivrance dans des formes régulières.

représenta au Dey qu'il venait de commettre une action qui rompait dès lors toute bonne intelligence entre la France et la Régence algérienne.

Abdi écouta ces reproches avec attention, reconnut sa faute, et, prenant la voie de la douceur, fit beaucoup d'excuses, se rejetant sur ce qu'il n'avait pas été maître d'un premier mouvement, mais qu'il s'en repentait, ce qu'il répéta à diverses reprises. Il fit en même temps ramener le chancelier et Meschein, auxquels il ne laissa pas toutefois de dire mille injures.

Enfin, ce tumulte étant appaisé, M. de Beaucaire revint sur l'affaire des sept Génois et des deux Français échappés du Maroc.

Le Dey répondit qu'il n'en était pas le maître et ne connaissait même pas les patrons qui les avaient en leur pouvoir.

M. de Beaucaire lui dit alors que s'il n'avait pas d'autre satisfaction à donner sur cet objet, il allait en rendre compte à M. Duguay-Trouin, qui en porterait ses plaintes à l'*Empereur* de France (1).

Le reste de l'audience se passa sans que l'on pût rien obtenir à cet égard; M. de Beaucaire retourna donc à bord et rendit compte du tout à l'amiral, qui écrivit la lettre suivante au Dey :

« Très-illustre et magnifique Seigneur, l'Empereur, mon maître, m'ayant ordonné de me rendre à Alger pour y maintenir la bonne intelligence que Sa Majesté veut bien garder avec votre République et pour protéger le commerce de ses sujets, Elle m'a recommandé de vous envoyer à mon arrivée M. de Beaucaire, capitaine de pavillon, Inspecteur Général de ses troupes de la marine, lequel a été chargé de faire

(1) Dès le temps d'Henri IV, les rois de France prirent le titre d'*Empereurs* dans leurs relations diplomatiques avec la Porte ottomane et les Etats barbaresques. Ils y ont été amenés parce que les musulmans se sont mis dans la tête qu'un roi (*rey*, comme ils l'appellent) est un prince subordonné à un autre, tandis qu'un empereur a des rois sous ses ordres. Cette idée leur est venue à propos de Charles-Quint, qui était empereur *(Imberadour)* et qui commandait en effet à plusieurs Etats.

reconnaître par vous, et par les autres puissances de votre République, le sieur Delane pour consul de la nation française; il doit en même temps vous porter des plaintes sur diverses infractions aux traités commises par les corsaires de votre République, sur lesquelles S. M. Impériale ne doute pas que vous ne fassiez des réparations convenables. Elle m'a recommandé de ne pas partir de la rade d'Alger que cela ne soit exécuté. Sur quoi, très-magnifique Seigneur, je vous souhaite une parfaite santé, vous priant de me croire votre parfait et sincère ami. »

Le lendemain, 15 juin, malgré toutes ces remontrances, le Dey ne démordit point de ses résolutions sur l'affaire Meschein, disant que nous avions son bien et que nous ne voulions pas le lui rendre.

M. de Beaucaire lui répondit qu'il lui abandonnait Meschein dont la mauvaise foi était si manifeste que le consul allait le rayer du nombre des nationaux et lui défendre l'entrée de sa maison consulaire.

Je n'ai que faire de ce malheureux, répliqua Abdi; vous pouvez l'embarquer et le faire pendre en France, pourvu qu'on me paye ce qui m'est dû. D'ailleurs, je vais faire saisir les effets du sieur Durand, consul de France, à la recommandation duquel j'ai fait des avances à Meschein, particulièrement les 350 balles de laine pour avoir des canons. J'attendrai encore quelque temps la remise des effets ou leur valeur; mais après avoir épuisé les délais, si satisfaction ne m'est point donnée, je me paierai sur le premier bâtiment marchand qui viendra à Alger.

Votre Seigneurie n'en viendra pas à cette extrémité, répliqua M. de Beaucaire, car elle sait bien que l'amitié ou la haine d'un Empereur de France ne sont pas des choses qui doivent lui être indifférentes.

Ne pouvant d'ailleurs que vous répéter ce que j'ai déjà dit, je n'ai plus qu'à me retirer.

Là-dessus M. de Beaucaire alla rendre compte à l'amiral de ce qui venait de se passer et celui-ci écrivit cette deuxième lettre :

« Très-illustre et magnifique Seigneur,

« Je puis assurer Votre Excellence que si l'Empereur mon maître a choisi un lieutenant-général de ses armées navales dont la réputation est connue pour venir vous demander votre amitié, en même temps l'exécution de la convention passée entre Sa Majesté Impériale et la République dont vous êtes le chef, c'est uniquement pour vous faire plus d'honneur et de plaisir, comptant par là vous engager davantage à remplir toutes les conditions auxquelles vous vous êtes engagé ; ainsi, très-illustre et magnifique seigneur, ne faites nulle attention aux soupçons mal-fondés que vos ennemis et nos envieux veulent vous inspirer, en donnant une mauvaise interprétation à nos meilleures intentions. »

« Votre prudence doit aussi vous engager à donner à S. M. I. une juste et entière satisfaction sur tous les griefs qu'elle m'a ordonné de vous représenter par la bouche de M. de Beaucaire, Inspecteur général de ses troupes, dont le consul de France doit encore vous faire envisager les conséquences. Il est certain que si vous vous déterminez à satisfaire, en cela, l'Empereur mon maître, S. M. I. se portera à vous dédommager de la perte que vous avez faite en vous confiant à ce fripon de Meschein ; du moins, puis-je vous assurer que j'y apporterai tous mes soins et qu'il ne tiendra pas à ma sollicitation que Votre Excellence ne soit satisfaite.

« Mais si, au contraire, vous différez davantage à remplir régulièrement toutes les conditions, je vous déclare que je mets dans deux jours à la voile pour aller rendre compte à l'Empereur, mon maître, que vos intentions ne sont pas bonnes. »

« Je finis en vous souhaitant santé et prospérité et vous priant de me croire votre parfait et sincère ami. »

« DUGUAY-TROUIN. »

« Ce samedi 16 juin 1731. »

On comprendra que si l'amiral s'engageait ainsi à appuyer auprès de sa cour les prétentions du Dey dans l'affaire Meschein, c'était dans l'espoir que cette condescendance aiderait à obtenir satisfaction sur l'article des sept génois pris sur nos côtes et des

deux français échappés du Maroc. Il s'agissait là en effet d'une question de principe de la plus haute importance, et si l'on échouait, notre littoral devenait de plus en plus exposé aux insultes des pirates barbaresques.

Quoi qu'il en soit, le consul remit au Dey en main propre la deuxième lettre de l'amiral et en reçut séance tenante réponse verbale qu'il transmit par la lettre suivante à M. Duguay-Trouin.

« Monsieur, »

« Je n'ai pas manqué de rendre ce matin en main propre la lettre dont vous me fîtes l'honneur de me charger pour le Dey, et (je vous prie) de remarquer qu'elle a été interprétée très-fidèlement par le truchement de la nation en présence du vôtre. J'ai aussi saisi, Monsieur, très-exactement ce que vous m'avez inspiré pour obtenir plus facilement ce que vous demandez, lui représentant, comme *ami* et non pas comme consul, qu'il n'y avait de plus sûr moyen pour faire réussir l'indemnité qu'il prétend sur Meschein que de restituer les sept génois et les deux français qui ont fui de Maroc, parce que cela vous engagerait, Monsieur, à écrire plus fortement à M. de Maurepas. Il a battu longtemps la campagne, en m'alléguant à peu près les mêmes raisons pour s'en dispenser qu'il a produites à M. de Beaucaire ; tantôt qu'ils n'étaient pas à sa disposition, tantôt que c'était une vieille affaire qu'il n'était pas possible de réparer. »

« J'ai insisté de nouveau sur ce qui est du despotique (1), qu'il n'avait qu'à vouloir et qu'enfin c'était le meilleur moyen de tirer parti de ses laines. »

« Votre truchement pourra vous rendre compte de toutes les raisons que j'ai employées pour le persuader, vous priant de vouloir bien vous le faire détailler, parce que je n'ai pas le temps. Je lui ai dit, entre autres, qu'il s'attirerait la disgrâce de l'Empereur, mon maître, s'il persistait dans son refus ; que je voudrais

(1) Expression consacrée de l'époque pour exprimer en somme que le Dey était un despote qui pouvait comme tel faire tout ce qu'il voulait. Comme précisément cela n'était point vrai, puisqu'au fond il était l'esclave de la milice turque, cela ne manquait jamais de le flatter beaucoup.

bien être l'ange de la paix qui cimentât l'ancienne correspondance; et qu'enfin je ne me retirerais pas d'auprès de lui qu'il ne m'eût donné une réponse favorable. »

« Il me l'a donnée, en effet, me promettant qu'il assemblerait son Divan ou conseil et qu'il ferait en sorte que vous vous retireriez contents. Je suis sorti avec cette flatteuse espérance. J'ai envoyé le chancelier et l'interprète peu de temps après, pendant que les fers sont chauds, pour lui indiquer les personnes qui les ont en main. Ils viennent de me rapporter dans ce moment qu'il agit et qu'il y a bon espoir qu'ils seront délivrés. »

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous en donner avis expressément, sans oser vous l'assurer positivement, à cause de l'inconstance du personnage. »

« Il a employé, pendant ma visite, plusieurs démonstrations cordiales, dont il convient que vous soyez informé par d'autres que par moi, tellement qu'il me semble que ce ne soit pas le même homme, et je puis dire que j'ai trouvé le bon quart-d'heure. Je lui ai, au reste, inspiré de vous faire réponse ou de vous envoyer quelques officiers turcs de sa part. Il ne l'a pas trouvé à propos, il s'en rapporte à ce que je vous marquerai. »

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, avec un profond respect, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE LASNE (1).

» A Alger, ce 17 juin 1731. »

Le lendemain 18, en effet, on eut satisfaction de tous les griefs dont il avait été question aux audiences du Dey.

Le 19 juin, la mission française se rendit à bord de l'escadre, le 20 on mit à la voile pour Tunis, Tripoli, etc.

Tollot donne au lecteur une notice sur les Algériens qui va de la page 34 à la page 82 de son livre. Les éléments de ce travail lui ont été fournis, dit-il, par des français anciens à Alger, qui avaient, à ce qu'il imagine, une parfaite connaissance du pays.

En voici un échantillon pris à la page 79 :

(1) Tollot n'a sans doute pas eu occasion de voir la signature du consul Delane, car il écrit à tort son nom en deux mots et avec la vieille orthographe.

« Il y a aux environs et à cinq ou six lieues d'Alger quelques » peuples qui ne sont point absolument soumis aux Turcs et » qui leur payent seulement un tribut et leur fournissent du » secours en temps de guerre. Ces peuples sont les Zoires, les » Arabagys, les Topigys et les Gibegys. »

Les informateurs de Tollot veulent parler des Kabiles, et leurs *Zoires* sont sans doute des *Zouaoua*, dont par une autre altération on a fait Zouaves ; quant aux Arabadji, aux Djabadji et aux Topdgis, ils répondent tout-à-fait à nos soldats du train et à nos canonniers et ce ne sont nullement des noms de peuples. Cette bévue est de la force du singe qui prit le Pirée pour un nom d'homme.

Arabadji est formé du mot turc *Araba*, charrette, mot que la guerre de Crimée avait rendu populaire parmi nos troupes. Du temps des pachas, cette corporation, *Arabadjia*, devait fournir à la guerre 25 tentes, soit 500 hommes et en outre le bois et tout ce qui est nécessaire pour voiturer les canons avec leurs affûts. Les *Djabadjis* fournissaient un même contingent d'hommes et avaient en campagne le soin des balles, poudres et boulets, et devaient fournir tout ce qu'il fallait pour les transporter.

Topdji est un mot turc trop généralement connu ici pour exiger un commentaire.

La rue des Sauterelles, qui donne dans celle de la Marine, est appelée *Zankat el-Arabadji* par les indigènes qui connaissent la partie supérieure de la rue du Chêne sous la désignation de *Djabadji* Braham.

Enfin, pour en finir avec cette digression, rappelons que, d'après une décision du dey Chaban Khodja, remontant à l'année 1104 (1692-1693 de J.-C.), il fut disposé que la garde de nuit serait faite à Alger par 60 hommes ainsi composés :

Gens de métier.	30
Zouaves	10
Topdjïa ou canonniers	10
Djabadjia.	5
Arabadjia.	5
Total. . . .	60 hommes.

On voit par cet échantillon que ces européens d'Alger ne connaissaient pas mieux l'organisation turque et en général les choses indigènes que ceux d'à présent. Mais ils avaient droit au bénéfice des circonstances atténuantes, car les études de ce genre n'étaient pas faciles sous le gouvernement des Osmanlis.

Après avoir terminé l'analyse du récit de Tollot, nous avons voulu le contrôler par celui de La Condamine et nous n'avons constaté qu'une omission, celle de la question du chapeau agitée entre le dey et le consul Delane à la première audience particulière qui précéda la réception de l'envoyé de France. Abdi voulait que ce dernier parlât la tête découverte et le consul demandait qu'il pût rester couvert comme anciennement, ce que le dey n'accorda point.

La comparaison du procès-verbal de Tollot avec le *Précis analytique* de M. Sander-Rang (Tableau des établissements français en Algérie pendant l'année 1840, publié en 1841) signale une omission tellement grave qu'il est bien difficile de l'admettre.

D'après cet auteur, le consul Delane ayant refusé de déposer son épée à la porte du palais, le dey s'indigna de ce qu'il appelait un manque d'égards et une infraction aux usages et lui défendit de se représenter devant lui armé. En même temps, il adressa une plainte au ministre de Maurepas relativement à cette affaire; et de son côté M. Delane écrivit aussi à ce ministre pour en obtenir des instructions spéciales « et, en attendant ses ordres — dit M. Sander Rang — se contenta d'éviter la présence du dey.

M. Devoulx, dans sa brochure intitulée *les Archives du consulat de France*, reproduit à peu près textuellement le récit de M. Rang, ce qui fait penser qu'il n'a eu connaissance du fait que par ce récit et qu'aucune pièce inédite provenant de nos archives consulaires ne lui a fourni des notions particulières à ce sujet. Nous restons donc en présence de l'affirmation d'une autorité unique, dont le travail a été fait, il est vrai, d'après des pièces diplomatiques, tandis que deux autres autorités, mais des témoins oculaires et auriculaires ne disent mot de l'affaire.

Cela vaut la peine de s'y arrêter un instant.

Il ressort des versions de la Condamine et de Tollot que le consul Delane débarqua le premier et qu'il eut une audience

spéciale et particulière du dey pour lui présenter sans doute ses lettres de nomination, et régler le cérémonial de l'audience solennelle où l'Envoyé, de Beaucaire, devait être reçu. Là eut lieu l'affaire du chapeau dont Tollot ne parle pas, parce qu'il n'assista pas à cette audience, et que M. De la Condamine aura connue par le consul, étant un assez gros personnage pour avoir droit à ses confidences. Aurait-il à dessein omis de parler de l'affaire beaucoup plus grave de l'épée? Il se peut. Mais en tous cas, ce que dit M. Rang, que le consul évita la présence du Dey après cette affaire, est en contradiction manifeste avec les faits. Il suffit pour cela de récapituler les audiences accordées par le Dey à la mission française amenée par Duguay Trouin.

12 juin, audience spéciale accordée au consul pour présenter ses lettres de nomination et régler le cérémonial de réception de l'Envoyé.

Le même jour, autre audience où M. de Beaucaire est reçu assis dans une chaise à bras, et découvert, dans le corridor au [illegible]e étage. On ne dit pas expressément que le consul y ait assisté, mais c'est assez probable, puisque, aux termes des ordonnances, le consul accompagne tout commandant d'un bâtiment de l'État dans la visite que celui-ci doit faire aux autorités supérieures territoriales du port de la résidence dudit consul, à plus forte raison au pacha.

13 juin, 3e audience, où le consul assiste.

Même jour, 4e audience. Le consul y va sans autre suite que Tollot.

14 juin, 5e, la présence du chancelier est seule mentionnée.

15 juin, 6e, le consul y assiste avec la mission.

17 juin, 7e, le consul est reçu en audience particulière.

Mais voici quelque chose de plus probant : c'est l'article suivant, — avec le texte turc en regard — ajouté au traité de 1710, article écrit tout entier de la main du consul Delane, portant sa signature, et que nous copions ainsi *sur l'original* :

« Le sujet de cet écrit passé l'année 1144 de l'Hégire de Mahomet (1732) :

« A comparu, pardevant l'illustre seigneur Abdi pacha, M. Léon Delane, consul de France dans ce royaume; et avons convenu et

accordé que tous les bâtiments marchands français qui, par un vent contraire, par manque d'eau ou pour quelque autre nécessité, iront relâcher dans les ports de la domination d'Alger, d'une frontière à l'autre, ne chargeant ni ne déchargeant pas dans lesdits ports où ils relâcheront, que les aga ou caïds commandant dans lesdits lieux ne puissent pas exiger ni prétendre ni ancrage, ni autres droits desdits capitaines ou patrons des bâtiments qui y toucheront. »

« Ayant ainsi accordé et statué, nous avons inséré ledit article auquel personne ne pourra contredire ni s'opposer, et ceux qui y manqueront seront par nous châtiés. »

« Fait dans la lune de Zilhats (Dou'l Hadja), le 17 de l'année 1144, qui vient au 10e juin 1732. »

« Signé, le mirmizan Abdi pacha, gouverneur du royaume d'Alger. »

« Delane. »

Le texte turc est en regard de cette addition et au-dessous il y a, gauche, la *tougra* ou paraphe d'Abdi et son cachet à droite.

Sa tougra porte : Mirmizan Abdi pacha Ouali Mahroussa Djézaer Rarb, le mirmizan (?) Abdi pacha, gouverneur d'Alger de l'ouest la (bien) Gardée.

On lit sur son cachet la légende que nous avons rapportée au commencement de cet article.

Ce qui précède prouve que, jusqu'au dernier moment, le consul Delane n'a pas évité la présence du Dey. En somme, l'incident de l'épée reste encore un peu douteux.

Ne terminons pas cet article sans mentionner un trait de mœurs digne de remarque : c'est qu'on filoutait alors à Alger avec infiniment d'adresse. Pendant les quelques jours que la mission française passa ici, en grande partie à bord, il lui fut volé dans ses rares et courtes apparitions en ville plus de cinquante mouchoirs ou tabatières !

En somme, le petit livre du sieur Tollot ajoute quelque chose, on vient de le voir, à nos connaissances sur l'histoire algérienne au commencement du XVIIIe siècle.

A. Berbrugger.

ETHNOGRAPHIE
DE L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE
AU TEMPS DE MAHOMET (fin)

(Voir les nos 42, 43, 54, 63, 64 et 65 de la *Revue*)

XXVI.

La Marmarique.

Entre la Pentapole et l'Égypte s'étend un pays aride, impropre à la culture et qui fut de tout temps abandonné aux Nomades. Dès qu'on eut sur cette côte des notions géographiques sérieuses, on reconnut que ses habitants formaient deux tribus principales, les Gigames ou Giligames, à l'Ouest, et les Adyrmachides, à l'Est, joignant l'Égypte (1). Dans les temps postérieurs, une tribu voisine de la Kyrénaïque, nommée les Marmarides, soumit les peuplades environnantes et leur imposa son nom. Les Adyrmachides n'échappèrent qu'incomplètement à cette domination : aussi les écrivains postérieurs ne connaissent plus dès-lors sur cette côte que les Nomades. Skylax, même, les étend depuis l'Égypte jusqu'aux Hespérides, c'est-à-dire, jusqu'à la Grande Syrte (2). Strabon, Diodore et d'autres (3), tout en leur donnant la Kyrénaïque, à l'Ouest, ne mentionnent que ce seul peuple depuis la Pentapole jusqu'au pays du Nil.

Ces peuples eurent avec les divers dominateurs du pays Égyptien des guerres incessantes. Sous les Perses, notamment, le libyen Inaros envahit ce royaume à la tête de 300,000 nomades (4). Les Grecs de Kyrène eurent aussi à les redouter, et, dès que l'Empire Romain se fut étendu dans la Pentapole, ils se mirent à lui faire une guerre irréconciliable de frontières. Les

(1) Hérodote. 4. 159.
(2) Skylax, p. 44.
(3) Strabon, (l. 17, c. 3, 17). — Diodore, 3. 49.
(4) Hérodote. 7. 7.

Romains les châtièrent souvent ; une fois entr'autres, Curinius, légat d'Auguste, les traita assez durement pour en pouvoir obtenir, s'il avait voulu, le titre de Marmarique (1). Mais le goût des nomades pour la razzia leur faisait vite oublier leurs défaites et Rome ne put jamais obtenir une paix durable de ces incommodes voisins.

La défaite que leur infligea Curinius semble cependant avoir porté un coup cruel aux Marmarides et brisé la domination qu'ils exerçaient sur les Adyrmachides, leurs voisins ; car peu de temps après, l'histoire nous montre de nouveau ces derniers en pleine possession de leur indépendance. Dès ce moment, les habitants de cette région furent divisés en deux ligues : celle des Marmarides, à l'Ouest, dans la région qui garda leur nom, et celle des Adyrmachides, à l'Est, sur la portion de la côte qui retint le nom de Libye (2).

Ptolémée nous a fait le recensement des tribus de la Marmarique (3) ; mais, comme toujours, sa carte a besoin d'être revue avec soin. Nous éliminerons donc, en premier lieu, certains peuples comme les Augiles, les Nasamons et les Auchises qu'il nomme ici Anachises, lesquels appartiennent au Sud de la Kyrénaïque. Il nous restera alors les peuples suivants :

1o Près de Darnis, sur la côte, les Libyarques dont le nom indique qu'ils commandaient aux autres Libyens et qu'ils étaient par conséquent les Marmarides proprement dits.

2o A l'Est, sur la côte, les Anérittes et les Tapanites.

3o Sur une montagne de l'intérieur, mais néanmoins peu éloignée de la mer, les Baschites qu'il appelle ailleurs Bassachites et peut-être aussi Bacates.

(1) Florus. 4. 12. — Josèphe, Guerre des Juifs. 2. 16.
(2) Pline. 5. 6. — Ptolémée. 4. 4.
(3) Ptolémée. 4. 4. — « Au Nord du nome Marmarique, le long de la mer, demeurent les Libyarques, les Anérittes, et les Bassachites, sous lesquels sont les Apotomites. — Au Sud de ces tribus, sont les Augiles, après lesquels sont les Nasamons et les Baktes ou Bakates, les Anachises et les Tapanites, après lesquels sont les Sentites, les Obèles et après cela les Ezares.....
.... Les principales montagnes de la province sont : Le mont des Baskises, les monts Anagombres..., le mont Ogdame et le mont Azar... »

4o Plus au Sud, se trouvaient les Sentites et les Obèles et aussi les Apotomites, ces derniers sous les Baschites.

5o Enfin tout-à-fait dans le Midi, dit-il, les Ezares habitants du mont Azar.

Les Anérittes, les Sentites, les Obèles reparaîtront plus tard sous les noms musulmans d'Hendéra, de Satat et de Bel. — Pour les Ezares, peut-être n'étaient-ils autres que les montagnards Baschites, le nom Azar (Uçar) signifiant montagne dans l'antique langue libyenne.

Dans la partie orientale, dominaient les Adyrmachides. Ptolémée y nomme (1) les Zygrites, les Chattani et les Zygues ; mais ces prétendues tribus n'étaient que les rares habitants de trois hâvres de la côte Zygris, Khettéa et Zygis. — Ces trois localités n'étaient pas même des villes et le nom de l'une d'elles, Zygris, n'était qu'un mot libyen qui signifiait colline (2).

Là aussi se tenaient les Bouzes et les Ogdèmes, ces derniers dans une montagne du même nom, voisine de la côte. Dans l'intérieur, Ptolémée plaçait les Adyrmachides qu'il avait éloignés de la mer pour y établir les trois tribus nommées plus haut dont il s'exagérait l'importance. En réalité, les Adyrmachides tenaient à la côte et étaient même si peu avancés dans l'intérieur, que du côté du Sud, ils n'atteignaient pas même l'oasis d'Hammon qui n'est qu'à 5 ou 6 jours de la mer.

A l'Ouest, se tenaient les Anagombri dans une montagne du même nom, peu éloignée de l'oasis d'Augila. — A l'Est, deux tribus inconnues, les Iobacches dont le nom rappelle les aventures de Bacchus-Osiris dans ces régions, et les Rouadites touchaient à d'autres petites peuplades portant dans Ptolémée des

(1) Ptolémée. 4. 4. — « Les habitants du nome de Libye sont : sur la mer, les Zygrites, les Khattanes et les Zyges ; — plus au sud, les Buzes, et les Ogdèmes, après lesquels sont les Adyrmachides ; après cela, le pays d'Ammon, ensuite les Anagombres, après les Iobacches et les Rouadites..... »

(2) *Recueil archéologique de Constantine*, année 1865 : — Sur quelques animaux attribués à la Libye, par Hérodote. — (M. le Dr Judas, p. 12.) A ce propos, je ferai remarquer que le nom de Timezegeres doit se décomposer non en Ti-mezegeres : mais en Tim-zegeris. — (La ville de la Colline).

noms Grecs (1) et qui parcouraient un pays sablonneux, voisin des montagnes d'Égypte. Cette région, qui s'appelait Skytiaque et dans laquelle se trouvait la ville de Skyathis, semble être un second souvenir des Hyksos, chassés d'Égypte, lesquels appartenaient, dit-on, à la race des Scythes. Au Sud, ces peuplades ne dépassaient pas la latitude méridionale de la Grande Oasis.

Toute la zône de déserts qui bornait au sud le pays des Marmarides et des Adyrmachides, depuis le pays des Augila jusqu'à l'Égypte, était occupée par les Nasamons, tribu importante qui tirait son nom de l'oasis d'Ammon (Nas-Ammon, les gens d'Ammon) (2). Diodore, Strabon, Pline, Mela s'accordent à placer vers Augila leur principal établissement (3). Nous avons vu qu'ils habitèrent aussi pendant plusieurs siècles les bords de la Syrte, et qu'ils en furent chassés sous Auguste. Ces Nasammons ne s'étendaient pas bien loin dans le Sud, au moins dans les environs d'Hammon, puisque du temps d'Alexandre, le Sud et l'Ouest de cette oasis étaient occupés par des tribus basanées que Diodore et Quinte-Curce nommaient Éthiopiens et Ptolémée Ethiopiens blancs, Leuco Ethiopiens (4).

Après Ptolémée une grande révolution agita les déserts de la Libye orientale. Un peuple jusque-là inconnu, qui vivait sur les

(1) Ptolémée 4. 4. — « .. La partie du nome Maréote qui touche à la mer, se nomme le Tœnia. — L'intérieur est occupé par les Goniates et les Prosodites, après lesquels est la région Skytiaque et les Mastites. — Plus au Sud encore, demeurent les Nitriates et les Oasites, après lesquels se trouvent les Liby-Égyptiens.

(2) Cependant comme *Ammos* signifie sable en grec, les Grecs voulurent que le nom Nasammons signifiât habitants des sables; ils forgèrent même le nom Mesammons (au milieu des sables) et le leur appliquèrent (Pline, 5. 5.)

(3) Diodore, 3. 48. — Strabon, l. 17. c. 12. § 17. — Pline, 5. 5. — Mannert, (p. 218) rapporte, d'après Philostrate (vie d'Apollon. 6. 1.) qu'Apollonius de Tyane ayant pénétré vers l'an 70 de J.-C., dans le midi de l'Égypte jusqu'aux endroits où les hommes qui demeurent près des sources du Nil échangent l'or de leur pays contre les produits de l'Égypte, s'en retourna à Alexandrie en traversant entr'autres pays celui des Nasamons, — Le géographe Allemand en tire cette conclusion fort juste qu'à cette époque les Nasamons devaient être voisins de l'Égypte.

(4) Diodore, 17. 50. — Quinte-Curce, 4. 7. — Ptolémée, 4. 5.

confins de l'Egypte, les Ilasguas ou Hoouara, commença à s'étendre hors de ses frontières et à refouler ses voisins au Nord, au Sud et à l'Ouest. Du côté de l'Occident, surtout, il s'avança à travers le pays des Nasammons et des Garamantes jusqu'aux abords du Byzacium. Au Nord, il subjugua les tribus de la Marmarique et les poussa sur les confins de Kyrène, quelques-unes même jusqu'à Tripoli. Parmi celles-ci, nous l'avons vu ailleurs, se trouvent les Heragha (ou Araraoukeles) de la Pentapole, les Anerittes, les Obèles et les Sentites de la Marmarique (1). Les convulsions que causa ce mouvement eurent même un contre-coup sur les pays soumis à l'Empire, et les nomades de la Marmarique entre autres devinrent si incommodes qu'Aurélien dût envoyer contre eux un de ses meilleurs généraux, nommé Probus (celui qui fut plus tard empereur), lequel les châtia et les força à demander la paix (2). Malheureusement, cette expédition isolée, si brillante qu'elle fût, ne pouvait avoir de résultats durables, et, à force d'infester la route de terre qui traversait leur pays, à force de harceler Kyrène d'un côté, Alexandrie de l'autre, les nomades finirent par rester maîtres incontestés de leurs déserts.

Dès-lors, l'histoire ne parle plus de la Marmarique arrachée à l'empire romain (3), et il n'est plus question des Nasamons et des Marmarides que dans un poème du temps de Justinien, pour les nommer au milieu des tribus appelées par les Ilasguas à la conquête de la Byzacène (4). Après cette dernière et faible lueur, tout s'éteint jusqu'à l'invasion arabe.

A ce moment, les tribus volantes de la Marmarique étaient comptées au nombre des populations hoouarides, soit que les anciennes tribus aient été absorbées par les Hoouara ; soit plutôt (témoin les Andara, les Bel et les Salat), qu'elles aient été refoulées dans l'Ouest et remplacées par des tribus de la race des

(1) Voir plus haut aux articles de la Tripolitaine et de la Kyrénaïque.
(2) Vopiscus. Vie de l'empereur Probus.
(3) Procope (Les Édifices). — M. d'Avezac, Afrique ancienne, p. 140.
(4) Corippus les cite au nombre de ces tribus. — Voir M. de Slane, Appendice au 4e tome de Ben Khaldoun, p. 577.

vainqueurs. Quoiqu'il en soit, aucun des noms anciens cités par Ptolémée ne se retrouvait dans le pays : les Hoouara de la Marmarique portaient le nom général d'El-Methaïna. Ils restèrent longtemps maîtres de cette région, jusqu'à ce que les Heïb, arabes hilaliens de la deuxième invasion, s'étant emparés du pays, les forcèrent à se reconnaître leurs vassaux et leurs sujets (1).

CHAPITRE XXVII.

LE GRAND DÉSERT.

Maintenant que nous avons établi l'histoire de toutes les populations du Tell et du Petit-Désert, il ne nous reste plus qu'à rechercher quelles populations occupaient la lisière septentrionale du Grand-Désert.

Si l'on en croyait tous les auteurs antérieurs à Pline et Pline lui-même, la région qui s'étendait au Sud des Gétules renfermait une foule de peuples merveilleux. Les moins étranges gazouillaient comme des oiseaux, d'autres étaient sans pieds, sans sexe ou sans tête. Quelques-uns étaient androgynes. Certains, au lieu de bouche, n'avaient qu'un petit orifice circulaire, parfois muni d'une petite trompe par laquelle ils aspiraient l'eau et les graines de millet qui formaient toute leur nourriture. Bien entendu, ceux-là ne pouvaient parler et ne se communiquaient leurs pensées que par gestes. Les Blemmyes, qui n'avaient pas de tête, portaient sur la poitrine leur bouche, leur nez et leurs yeux. Les Ægipans avaient des pieds de bouc, ainsi que les Satyres. Les cuisses des Himantopodes se terminaient en courroies à l'aide desquelles ils se traînaient et rampaient. A côté de ces populations singulières, vivaient des animaux plus étranges encore, la licorne, le scorpion ailé, le crocote à voix humaine, le sphynx; des serpents ayant une tête aux deux extrémités du corps, enfin le catoplebas et le terrible basilic, reptile effrayant dont le regard seul donnait la mort. Puis venaient des plantes bizarres, des poisons violents, des simples merveilleux et des pierres pré-

(1) Ben Khaldoun, T. 1, p. 278.

cieuses, moins précieuses encore par leur éclat et leur richesse que par leurs propriétés magiques (1).

Toutes ces fables montrent que dans la plus brillante période de l'antiquité, on ne connaissait absolument de l'Afrique que la région maritime; aussi doivent-elles, et c'est pour cela que je les ai rappelées ici, nous mettre en garde contre la carte en apparence si complète que nous a léguée Ptolémée.

Ce n'est pas que ce géographe ait inventé des noms, que les peuplades qu'il cite n'aient pas existé. Là n'est pas son tort. Sa faute a été d'avoir systématiquement étendu vers l'intérieur les tribus des côtes de l'Est, du Nord et de l'Ouest jusqu'à ce qu'elles se rencontrassent au centre du continent africain (2).

Heureusement, dans l'état de la science, cette supercherie géographique apparaît du premier coup d'œil et est même assez facile à corriger. C'est ce que nous allons montrer en peu de mots.

Selon l'auteur Alexandrin, les montagnes les plus méridionales sont : — 1° Vers la côte Atlantique, le mont Caphas et le Char des Dieux ; — 2° du côté de la Phazanie, le mont Thala ; — 3° dans l'intérieur, le mont Aragga, qui est le point le plus méridional de toute sa carte. — Or, ces quatre montagnes, on va le voir, appartiennent toutes à la région barbaresque.

Le mont Caphas, par exemple, donnait naissance au fleuve Darath (3). Or, nous savons que le fleuve Dera prend sa source au pied du Djebel Heskoura, un des contre-forts du Deren central; et c'est si bien de ce côté qu'il faut rechercher le Darath et par conséquent le mont Caphas que, selon Ptolémée, le Darath était voisin du Gîr (4), et qu'on retrouve ce fleuve sous son nom antique (Guîr) à quelques marches à peine des sources de l'oued Derâ. — Notons, en passant, pour montrer

(1) Strabon, l. 17. ch. 1. § 1. — Mela, 1. 1. — Pline, 5. 8 et passim. — Vopiscus, Vie de Probus.

(2) Ptolémée. 4. 5.

(3) Ptolémée 4. 5. «... Le mont Kaphas d'où s'écoule le fleuve Darath... »

(4) Ptolémée. 4. 5. « .. Le fleuve Gîr a plusieurs bras.... il en envoie un au Sud, au-dessus du fleuve Darade.... »

combien ces lieux devaient être recherchés près du Nord, que Suetonius Paulinus visita ce fleuve Guir à la tête d'une armée romaine (1).

Ptolémée met le Char des Dieux à plusieurs degrés dans l'intérieur (2) ; mais si l'on se reporte à la relation d'Hannon qui découvrit cette montagne et la nomma, on voit qu'elle touchait à la côte, qu'elle fut trouvée à la fin d'une longue navigation le long des bords de l'Atlantique et que nul voyageur n'y parvint jamais par terre. — Par la même raison, Ptolémée a tort d'y rattacher les Perorses pour les enfoncer à l'Est en plein désert, au lieu de les laisser là où les avait trouvés Polybe, c'est-à-dire sur les bords du fleuve Darath et par conséquent au pied même de l'Atlas (3).

De même, la position du mont Thala est facile à reconnaître de nos jours par sa situation intermédiaire entre le Libya Palus (Sebkha de Nefzaoua) et le Nouba Palus (Sebkha de), ce qui est confirmé par le voisinage de cette montagne et des tribus Dolopes et Astacoures qui demeuraient près des sources du fleuve Kinyps (4). Il en résulte que ce massif, rejeté par Ptolémée à 22 degrés dans l'intérieur, n'est en réalité que la partie Occidentale du plateau Tripolitain, laquelle est à peine à 30 lieues de la côte.

(1) Pline. 5. 1.

(2) Ptolémée. 4. 5. «.... La montagne appelée le Char des Dieux, où prend naissance le fleuve Masitholus...., »

(3) Relation du voyage d'Hannon : «.... Nous voguâmes à pleines voiles » en suivant une côte enflammée... Pendant quatre jours de traversée nous » eûmes constamment pendant la nuit les côtes tout en flammes. Au milieu » s'élevait un immense bûcher dont le sommet semblait toucher les cieux. » Quand il fit jour, nous vîmes à cette place une haute montagne ; nous » lui donnâmes le nom de Char des Dieux.. .. »

(4) Ptolémée. 4. 5. «..... La race des Perorses est éloignée de la mer et à l'Est de la montagne appelée Char des Dieux..... » Pline (citant la description de la côte de Mauritanie par Polybe) 1. «... Surrentium.... » postea flumen Salsum ultrà quod Œthiopas Perorsos quorum à tergo » Pharusios ; iis jungi mediterraneos Gœtulos Darat..... »

(5) Ptolémée. 5. 5. «... Les Noubes sont à l'Occident de la montagne de la vallée Garamantique.... Entre le marais Libya et le mont Thala sont les Alitambes et les Maurales. Entre ceux-ci et les Noubes, sont les Armies, les Thales, les Dolopes et les Astacoures jusqu'à la vallée de la montagne (Garamantique)..... »

Reste le mont Araggas qu'on ne peut laisser si avant dans le désert, quand on voit les montagnes ramenées de si loin vers la mer. Son nom, comme sa position relative, nous autorise à le confondre avec les Areg, ligne de dunes qui traverse de l'Est à l'Ouest tout le continent Africain, et qui sous le méridien d'Alger est si rapprochée du Tell, qu'elle est moins méridionale que notre dépendance des Beni Mozab.

La carte de Ptolémée ainsi rectifiée, nous pouvons maintenant reconnaître avec facilité que les Éthiopiens occupaient en grand nombre la lisière du désert. — Vers l'Atlantique, ils se tenaient au Sud de l'oued Derâ et occupaient aussi le bassin inférieur de l'oued Guir : les anciens nommaient ce bassin Niger (1) et le distingnaient du Gîr sans se douter que le mot Niger n'était qu'une forme grammaticale du mot Gîr, laquelle existe encore dans la langue des peuples Touareg (2).

Du Deren central (mont-Caphas) au plateau Tripolitain (mont Thala), vivait une horde Éthiopienne nommée Odraggides, ayant pour voisines au Nord des Areg diverses tribus qui avaient pris le nom de cette ligne de dunes. — Ptolémée, faute d'y reconnaître le nom primitif, les nomme tour à tour Sirrages, Asarakkes et Arroges. — Probablement le nom des Odraggides avait aussi lui-même une semblable origine (3).

La plus méridionale des tribus mentionnées par Ptolémée était les Éthiopiens Agaggines. Il se pourrait bien que ce nom donné à une seule nation, fût déjà le nom générique de tous les peuples établis sur la lisière du désert.

Au-dessus de ces Ethiopiens, qui d'ailleurs n'étaient pas tous

(1) Ptolémée. 4. 5. « ..... Les Ethiopiens brûlés (Pyrrhéens) sont au Sud du fleuve Gîr et la race des Ethiopiens Nigrites est au Nord du fleuve Niger.... »

(2) Ann. des voyages 1859. t. 3. p. 31. — Résumé des voyages de Barth (M. l'abbé Dinomé).

(3) Ptolémée. 4. 5. «.. Les Ethiopiens Odraggides occupent tout le pays qui s'étend entre les monts Caphas et Thala..... » — «...... Il y a de moindres nations, qui occupent le pays au-dessus de la mer après la Gétulie. Ce sont les Autololes, les Siragges et les Mausoles jusqu'au mont Mandron..... » — «.... Au Nord du mont Aragga sont les Arroges : à l'Est les Asarakes..... »

complètement noirs, se trouvaient des populations plus encore mélangées de sang blanc : on les nommait Leuco Œthiopiens près du Dérâ (1), Mélano Gétules entre le Deren (Sagapola) et l'Auras (Usargala) (2), et plus particulièrement Perorses ou Phraourousiens (3). — Ces peuples, en beaucoup de points, comme nous l'avons noté plusieurs fois, arrivaient jusqu'au Tell. Ainsi, lorsque les explorateurs Nasamons, mentionnés par Hérodote, se furent enfoncés dans le Sud-Ouest, ils rencontrèrent des hommes noirs (4) ; quand Hannon visita la côte Atlantique, il remarqua qu'aux sources du fleuve Lixus, c'est-à-dire, sur le versant septentrional du Deren, demeuraient des Éthiopiens (5).

Quand les soldats d'Agathocle parcoururent les pays alliés de Carthage, ils rencontrèrent dans la région qui fut plus tard appelée Numidie et dans des cantons remplis d'Asphodèles (ce qui indique le Tell), un peuple « qui par le teint de la peau ressemblait aux Éthiopiens » (6). La montagne actuelle de Titteri conservait encore sous, Ptolémée, le nom de Phrourison (demeure des Phraourousiens (7) Œthicus place, au temps

(1) Ptolémée. 4. 5. — « ...... Au-dessus du mont Ryssadion, sont les Leuco OEthiopiens (OEthiopiens blancs), ayant entre eux et les Pérorses la campagne brûlée.... » Méla. (1. 4.) semble placer les Leuco OEthiopiens vers l'Orient, tout contre les confins de l'Egypte : «..... Suprà ea » quæ Libyco mari abluuntur, Libyes OEgyptii sunt et Leuco OEthiopes, » et natio frequens multiplexque Gœtuli ...» Mais une étude attentive de son travail montre qu'il a mal compris l'auteur qu'il a copié, et qu'il faut placer en Mauritanie ses Gétules et ses Leuco OEthiopiens.

(2) Ptolémée. 4. 5. «... Les Mélanogétules occupent tout ce qui s'étend entre les monts Sagapola et Usargala . .» L'Usargala, nous l'avons montré plus haut, était l'Auras. — Quant au Sagapola, comme il donnait naissance au fleuve Subur, aujourd'hui Sebou, c'est conséquemment un contrefort du Deren central.

(3) Méla. 1. 4. «... Ultrà (Mauros ultimos) Nigritæ sunt et Pharusii usque ad OEthiopas ...» Strabon (17. c. 2. § 3.), parle aussi de Pharusiens et de Nigrites qui habitaient la côte de l'Atlantique à 30 journées au Sud du Lixus. Ce renseignement paraît emprunté à Eratosthènes.

Pline citant Polybe (5. 1.) «... OEthiopas Perorsos quorum a tergo Pharusios... »

(4) Hérodote, 2. 32.

(5) Voyage d'Hannon : «.... Les montagnes qui donnent naissance au Lixus sont habitées par des Ethiopiens sauvages... »

(6) Diodore. 20. 57.

(7) Ptolémée. 4 2.

de Constantin, les Éthiopiens Gangines (Agaggines), au Sud de la montagne Astrixe (des Righa) qui bornait au Sud la Sitifienne et la Césarienne. Plus tard, enfin, quand le comte Théodose vint attaquer les Nomades du Sersou, ceux-ci appelèrent à leur secours des populations voisines de couleur foncée, dont la physionomie sombre et farouche épouvanta les soldats romains et dont le nombre les força à la retraite (1).

Par la suite des temps, les peuples nomades de race noire qui tenaient la lisière du Sahara disparurent peu à peu de cette région, détruites ou refoulées par l'expansion des tribus blanches du Nord. Les populations semi-noires se mélangèrent aussi de plus en plus de sang Libyen et finirent par former une race à peine basanée qui prit rang parmi les nations berbères, sous le nom d'Iznaguen ou Zanaga ; mais l'ancienne qualification que leur avaient connue Ptolémée, Ethicus et Claudien (Agaggines Gangines, Ganges), demeura dans leurs souvenirs légendaires et y figura plus tard sous le nom du roi fabuleux Telagaggîn (Tel Agaggin, la colline des Agaggines). Il en fut de même du souvenir des Odraggides ou Aragges, lequel fournit à la même légende le nom du roi Ourekkout ou Araken (2).

Dans l'Est, les populations au teint foncé s'avançaient aussi jadis vers le Nord. Diodore et Quinte-Curce nous apprennent qu'elles touchaient dans cette direction à l'oasis d'Ammon et qu'elles la bordaient au Sud et à l'Ouest (3). Du côté de la Phazanie, elles étaient aussi à portée des Garamantes, qui leur donnaient la chasse, nous dit Hérodote, sur des chars à quatre chevaux (4) ; mais elles disparurent plus tard de cette région ; déjà Ptolémée ne connaissait plus d'Éthiopiens autour de l'oasis d'Ammon (5), et quand Septimus Flaccus partit des Garamantes pour aller à la découverte des Éthiopiens les plus rapprochés de la Phazanie, il lui fallut marcher trois mois tout droit vers le

(1) Ammien Marcellin L. 19. c. 22 et suivants.

(2) Ben Khaldoun T. 2. p. 65.

(3) Diodore. 17. 50. — Quinte Curce. 4 7.

(4) Hérodote. 4. 183.

(5) Ptolémée. 4. 4.

Sud avant qu'il pût les rencontrer (1). La connaissance que nous avons actuellement des routes de caravanes qui traversent le Grand désert, nous apprend qu'il dût s'avancer à travers les sables jusque chez les peuples Soudaniens qui sont au Nord du lac Tchâd.

Il reste pourtant dans le désert même, un débris probable des anciens Éthiopiens qui parcouraient jadis la lisière septentrionale du Sahara; je veux parler d'une race presque noire qui vit dans le Djebel-Hoggar, sous la dure vassalité des peuples Touaregs et qui fut probablement réduite à l'obéissance par ces derniers quand ils s'emparèrent du pays. Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il est certain qu'il n'existe plus de peuples noirs sur la lisière septentrionale du Grand désert, et quant à la lisière méridionale, l'histoire moderne, nous racontant les progrès de la race métisse des Fellanes, nous apprend que les véritables nègres ont maintenant perdu presqu'entièrement cette immense région.

H. Tauxier.
Sous-Lieutenant au 74e de ligne.

Fin.

(1) Ptolémée. 8. 1.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56, 59 à 61, 63 à 65.)

CHAPITRE XLVII.

§ 1er MOSQUÉE ERRABTA, OU MERABTA EZ-ZERZOURA, RAMPE DE LA PÊCHERIE.

Les documents et la tradition désignaient cette petite mosquée sous le nom de Mesdjed Errabta (de l'ascète, de la femme qui s'est vouée à la vie éternelle, qui a renoncé aux choses de ce monde) et aussi sous celui de Mesdjed el-Merabta (de la maraboute, de la sainte) Ez-Zerzoura. On ne peut avoir de renseignements plus précis. Il est impossible de savoir si cette pieuse femme a fait construire l'édifice ou y a été inhumée, postérieurement à la construction. Nous sommes donc forcé de nous en tenir aux renseignements ci-après, que j'ai recueillis dans des documents.

I. Magasin sis dans le marché des marchands de poissons (Souk el-Houatin), dans la ville d'Alger, et contigu à la mosquée d'Errabta (مسجد الرابطة). (Acte de 1304, soit 1624-1625)

II. Mesdjed Errabta, proche de la porte de la mer (Bab el-Behar), dans l'intérieur d'Alger la bien gardée (Oukfia).

III. Boutique proche de la porte de la mer et près du tombeau de la sainte et vertueuse dame Zerzoura (Acte de 1189, soit 1775-1776).

IV. Local sis à Souk Bab-el-Behar (le marché de la porte de la mer), le second à gauche en entrant dans le tombeau de dame Zerzoura (السيدة زرزورة) (Acte de 1192, soit 1778-1779).

V. Mesdjed Errabta, voisine de la porte de la mer (Acte de 1193, soit 1779).

VI. Boutique sise près de Bab-el-Behar, l'une des portes d'Alger, et proche du tombeau de notre sainte et vertueuse dame (سيدتنا) Zerzoura, que Dieu nous soit propice par ses mérites! (Acte de 1203, soit 1788-1789)

VII. Mosquée connue sous le nom de Mesdjed Errabta (Acte de 1228, soit 1813-1814).

VIII. Mosquée connue sous le nom de Mesdjed el-Merabta, sise près de la porte de la mer et dont est imam le Sid Ettayeb Khodja, oukil du Bey de Tittery, ben el-Hadj Mohammed, dit ben El-Hassan Cherif (Acte de 1234, soit 1818-1819).

Cette mosquée était sise à une quinzaine de mètres de la façade O.-S.-O. de Djama-Djedid, à peu près en face de l'entrée du couloir voûté établi sous ce dernier édifice, où il formait un coude, et conduisant à la porte de la mer. Elle a été démolie en 1832 pour cause d'utilité publique. Sa dotation était fort modeste.

§ 2° MOSQUÉE DES PÊCHEURS, SUR LA PLAGE DE LA PÊCHERIE.

J'ai déjà eu l'occasion de rappeler que les pêcheurs hâlaient leurs bateaux sur la petite plage où s'ouvrait la porte de la mer, et s'étaient établis dans cette partie extérieure de la ville. Un petit local adossé à la mosquée Djama-Djedid, en dehors de la ville, leur servait d'oratoire, il était connu sous le nom de Mesdjed el-Houatin (des pêcheurs).

Au sujet de cette petite mosquée j'ai relevé le passage suivant dans un acte passé devant le cadi en 1838 :

« La corporation des pêcheurs possédait un emplacement au bas de la porte Bab-el-Behar, sur le lequel Sid Hossaïn, Pacha d'Alger, a fait construire une batterie ; à l'époque de cette construction, Sid Hossaïn-Pacha promit à la dite corporation de lui concéder un autre emplacement en échange, et au même moment, il fit bâtir sur un terrain, à gauche en descendant de Bab-el-Behar, deux chambres, une maïda (pièce destinée aux ablutions) et un oratoire au dessus, qu'il abandonna en échange à la dite corporation des pêcheurs. Ceci eut lieu il y a dix ans environ. »

Cet édifice, qui n'avait point de dotation, a été démoli lors de l'établissement des nouveaux quais.

CHAPITRE XLVIII.

§ 1er MOSQUÉE ESSEBARIN, OU EL-MEKAISSIA, PLACE DU GOUVERNEMENT.

Non loin du marché au poisson (Souk el-Houatin), se trouvait une petite mosquée, sans minaret, qu'on appelait indifféremment du nom des deux quartiers avoisinants : Mesdjed Essebarin (la mosquée des teinturiers), ou Mesdjed el-Mekaïciya

(la mosquée des tourneurs en corne). On ne connaît ni la date de sa fondation ni le nom de son fondateur. Un acte passé devant le cadi établit qu'elle existait déjà en 980 (1572-1573).

Cet édifice fut démoli dès les premiers jours de la conquête, pour cause d'utilité publique, et son emplacement se trouve sous les voûtes de la place du Gouvernement.

§ 2e. ÉCOLE AU QUARTIER D'EL-KISSARIA.

Un acte passé devant le cadi d'Alger à la date des derniers jours de djoumada 2e de l'année 1089 (soit du 10 au 18 août 1678), établit : que le Hadj Mohammed, Doulateli (Dey) d'Alger, fils de Mahmoud, étant devenu propriétaire d'une boutique sise dans le Souk-el-Kissaria (سوق القيسارية), laquelle est la huitième à droite pour celui qui, pénétrant dans ledit Souk par sa porte occidentale, se dirige vers l'Est, déclare la constituer en habous afin qu'elle soit consacrée à l'enseignement du Coran et convertie en école à l'usage des enfants des musulmans.

Cette école, connue sous le nom Mecid el-Kissaria, a été démolie dès les premiers jours de la conquête. Son emplacement se trouve sous les voûtes de la place du Gouvernement. Quant à l'étymologie du mot *El-Kissaria*, qui n'est pas arabe, et qui dans l'ancien langage courant de l'Afrique septentrionale, s'appliquait à un quartier plus particulièrement affecté au commerce, je ne puis que renvoyer au savant et intéressant article que M. Brosselard a publié dans le Ve volume de la *Revue Africaine* (no 25, janvier 1861).

§ 3e. LATRINES, PRÈS DE LA JÉNINA.

Auprès du palais, se trouvait un établissement de latrines, au profit duquel un immeuble a été constitué en habous, en 1168 (1754-1755).

CHAPITRE XLIX.

MOSQUÉE DITE DJAMA ESSIDA, PLACE DU GOUVERNEMENT.

En face de l'entrée principale du palais des Pachas, se trouvait une mosquée de premier ordre, que sa situation et son importance appelaient à l'honneur d'être fréquentée par les chefs de la Régence. Aussi doit-on la reconnaître dans cette

mention faite vers 1581, par l'historien espagnol Haëdo, lequel ayant à énumérer les sept principales mosquées d'Alger, s'exprime ainsi :

« La troisième est auprès de la maison du roi et dans la rue de l'Hortolage, où les rois ont coutume de faire leur prière le vendredi » (1).

Faisons remarquer, en passant, que Haedo emploie dans ce passage deux expressions arabes, auxquelles il a donné une forme espagnole : d'abord le mot *Souk* (Soco) qui désigne une rue spécialement affectée à certain commerce ou à certaine industrie, et ensuite le mot *Salla* (Sala) qui signifie *prière*, le savant bénédictin n'ayant probablement pas voulu qualifier d'une dénomination chrétienne les pratiques des infidèles.

Toutes les pièces que j'ai consultées et dont la plus ancienne remonte à 1564, s'accordent, sans exception, à appeler cet édifice *mosquée dite Djama Essida* (la mosquée de la Dame), nom que la notoriété a conservé en lui enlevant seulement l'article, ce qui le transforme en *Djama Sida*. Cette appellation était évidemment destinée à rappeler que l'édifice auquel elle s'appliquait devait sa construction première au zèle pieux d'une dévote musulmane. Mais je n'ai trouvé nulle part d'explications précises à ce sujet, et la date exacte de la fondation m'est restée inconnue. Quelques documents désignent cette mosquée comme étant sise dans la rue (Souk) des marchands de légumes verts, ce qui est conforme à l'indication donnée par Haëdo.

Vers la fin du XII[e] siècle de l'hégire, la mosquée Essida fut reconstruite par Mehemmed-Pacha, ce Dey qui eut le bonheur exceptionnel de régner 25 ans, — de 1179 (1765-66) à 1205 (1790-91), — et de mourir dans son lit. Cette reconstruction, dont la tradition n'a pas gardé le souvenir et qui n'a pas eu pour résultat, contrairement à ce qui avait ordinairement lieu, de changer la dénomination de l'édifice, est constatée authentiquement par deux actes du cadi, dans lesquels je puise les extraits suivants :

I. ... Boutique contiguë à la mosquée Essida, proche du palais du Gouvernement, vis-à-vis l'hôtel de la Monnaie (Dar-Essekka), laquelle est devenue actuellement la porte de ladite mosquée

(1) La tercera esta cerca la casa del Rey, y en el soco de la Ortaliza, adonde los reyes suelen hazer el viernes su sala.

dont la reconstruction a été faite par l'honorable, considérable, respecté et vénérable seigneur Mehammed-Pacha, que Dieu l'assiste, etc. (Acte du commencement de rebi 1[er] 1198, soit du 24 janvier au 2 février 1784).

II.... Lorsque le défunt Mehemmed-Pacha entreprit de reconstruire la mosquée dite Djama Essida, il engloba dans cet édifice toutes les boutiques qui lui étaient jadis contiguës, les unes par suite d'acquisition et les autres en vertu du droit de gestion qui lui était légalement départi. Les nouvelles boutiques ménagées autour de la mosquée, lors de sa reconstruction, sont administrées par le Sboulkheirat (Acte du milieu de djoumada 2[e] 1241, soit du 21 au 30 janvier 1826).

Le catalogue du Musée d'Alger indique comme paraissant provenir de *Djama Essida*, d'après les renseignements recueillis, les inscriptions n[os] 1 et 81, portant l'une le nom de Hossaïn-Pacha et l'autre celui de Hassan-Pacha. Comme il paraît certain qu'aucun de ces deux pachas n'a restauré la mosquée qui nous occupe, je crois pouvoir attribuer la plaque n° 1 à la mosquée Mezzo-Morto, et la plaque n° 81 à la mosquée de Ketchawa. Je m'expliquerai plus longuement à ce sujet dans les chapitres respectifs de ces deux monuments.

Le nouvel édifice, dû à la pieuse libéralité du Pacha Mehemmed, était des plus élégants à l'intérieur et a été regretté par les amateurs d'architecture indigène, lorsque l'administration française s'est vue dans l'obligation de le faire démolir. Bien que je me trouvasse déjà à Alger à l'époque de cette démolition, j'étais trop jeune pour que mes souvenirs me soient aujourd'hui d'aucun secours, et, pour avoir une description de Djama Essida, j'ai dû m'adresser à l'obligeance de M. Auguste Lodoyer, ancien membre de la Société historique algérienne, lequel a bien voulu me communiquer la note suivante :

« L'ensemble de cette mosquée n'avait à l'extérieur rien de remarquable ; c'était une masse à peu près informe, englobée dans un grand nombre de maisons agglomérées et enchevêtrées les unes aux autres, sans symétrie ni aucune séparation de rues visibles à vol d'oiseau. L'unique porte qui donnait entrée dans l'édifice était en bois, à petits compartiments peints de différentes couleurs. Elle était dans un encadrement en marbre jadis blanc, sculpté et formant un arceau surmonté d'un fronton, le tout d'un style équivoque et d'un médiocre travail. Cette entrée était à l'Ouest et

en face de l'entrée principale de la grande cour du p... à peu près, si ce n'est juste, à l'angle formé aujourd'hui par les arcades de la façade de l'hôtel de la Régence et par la rue Bab-el-Oued. »

« Le minaret était à l'angle Est de la mosquée et par conséquent du côté opposé à la porte d'entrée. Il avait la forme de celui des deux mosquées actuelles de la rue de la Marine, et était encadré, à l'extrémité supérieure, par des plates-bandes en carreaux de faïence vernis et de couleurs verte, jaune et blanche. »

« Si le monument n'avait rien qui le fît remarquer à l'extérieur, il n'en était pas ainsi à l'intérieur. Une coupole élégante et d'une grande hardiesse de dessin, formait le milieu de l'édifice; elle reposait sur des bas-côtés soutenus par une vingtaine de grosses colonnes en marbre blanc, les mêmes qui ont servi plus tard à former le péristyle actuel de la grande mosquée de la rue de la Marine, dont la première pierre a été posée en 1837 et en grande pompe, par S. A. R. le duc de Nemours. Ces bas-côtés servaient eux-mêmes, à droite et à gauche, de tribunes réservées pour le Souverain et sa cour. Elles étaient ornées de balustrades finement sculptées et formées par compartiments dont chacun avait une coupole festonnée et découpée en arabesques du meilleur style et du meilleur goût. Des versets du Coran, en grands caractères dorés, formant des cartouches d'un bel effet, étaient écrits de distance en distance autour de la coupole principale. »

On voit d'après cette description, que le type de la nef carrée entourée d'arcades ogivales, inauguré dans la mosquée d'Ali Bitchnin, en 1622, avait été adopté pour la reconstruction de Djama Essida, mais avec beaucoup plus de goût et de richesse. C'est ici le lieu de faire remarquer que les colonnes et autres pièces d'architecture en marbre, employées par les algériens dans la construction des édifices publics, fontaines, maisons particulières, etc., leur étaient envoyées, toutes façonnées, d'Italie. Les indigènes, n'avaient que le mérite de la mise en œuvre de ces beaux matériaux, que leur ignorance en matière artistique ne leur aurait pas permis de créer. La même remarque est applicable aux carreaux vernis, de diverses couleurs, qui ornent les constructions indigènes.

Bien qu'élevée au rang de chapelle royale, Djama Essida ne possédait qu'une dotation des plus modestes et n'était guère l'objet de la munificence de ses illustres visiteurs, car je n'ai trouvé trace dans ses archives que de trois donations faites par des pachas, savoir : l'une émanant du dey El-Hadj Mohammed ben Mahmoud, en 1088 (1677-1678) ; l'autre dûe au pacha Hassan, en 1092 (1681-1682) ; et enfin, la troisième, provenant des libéralités de Mohammed pacha, restaurateur de l'édifice.

Voici les noms de quelques-uns des administrateurs de cette mosquée. En 972 (1564-1565), Saïd ben Ahmed Echerif el-Hamzi. — En 1074 (1663-1664), Hossain ben Mustapha, Cadi Hanafi. — En 1090 (1679-1680), El-Hadj Ali ben Ali, dit Ben Essinsou et El-Hadj Mohammed ben el-Haddjam. — En 1114 (1702-1703), El-Hadj Ibrahim, le teinturier, ben El-Hadj Hamida, l'Andalou, et El-Hadj Hassan Agha, le turc.— A partir de 1115 (1704), la dotation de Djama Essida, qui appartenait au rite hanéfite, fut administrée par le Shoulkheirat, institution dont une des attributions était la gestion des fondations pieuses faites au profit des établissements de cette secte.

Cet édifice occupait la portion de la place du Gouvernement qui s'étend devant l'hôtel de la Régence et qui est connue sous le nom de place des Orangers, ou sous celui de place des Palmiers. Il porta le n° 3 de la place du Gouvernement et fut démoli, peu de jours après la conquête, tant pour les besoins de la défense que pour la commodité de la circulation. Voici, à propos de cette démolition, quelques détails que je dois également à la complaisance de M. Auguste Lodoyer.

« Cette mosquée a été le premier monument abattu, avec la pioche et le marteau, par la main des Français à Alger. Sa démolition, ainsi que celle des maisons qui l'entouraient, fut jugée nécessaire, non-seulement pour dégager les abords de l'ancien palais que l'on avait converti en manutention militaire et en magasins du campement, mais aussi pour avoir un espace libre dans l'intérieur de la ville et un point de ralliement pour la défense en cas de soulèvement de la part de la population indigène.

» Une des particularités de la démolition de la mosquée, est celle qui se rattache au minaret, qui fut abattu tout d'une pièce. Cette partie de l'édifice était restée debout et intacte longtemps après que la façade et la grande coupole avaient disparu ; car la démolition avait commencé en 1830, et ce ne fut qu'en novembre 1832 que l'on fit tomber le minaret. Mais enlever pierre par pierre, à coups de pioches et de marteaux, cette hauteur compacte de matériaux, parut trop long au gré du chef des travaux. Celui-ci fit donc attacher des cordes au sommet de l'édifice, et au moyen de cabestans, il tenta de l'ébranler et de l'abattre. Mais les cordes cassèrent sous les

efforts des travailleurs, et le minaret resta debout. Ce résultat provoqua l'intervention officieuse et spontanée d'un spectateur, dont le nom est resté ignoré, lequel, — semblable à celui qui, autrefois, pour l'érection de l'obélisque de Saint-Pierre, cria : *mouillez les cordes*, mais dans un but contraire, puisqu'il s'agissait d'abattre au lieu d'élever, — proposa de saper le minaret par sa base, à l'exemple de ce que firent jadis les Turcs pour renverser les remparts de Rhodes, de remplacer les matériaux, au fur et à mesure que la pioche les enlèverait, par des supports en bois debout d'un demi-mètre de hauteur, et lorsque les trois côtés opposés au palais seraient ainsi minés, d'enduire les bois avec du goudron et autres matières inflammables et d'y mettre le feu également sur tous les points, à la fois.

» La proposition ayant été acceptée, on procéda bientôt à son exécution. Et nous, qui avons assisté à ce spectacle nouveau et saisissant, nous avons vu, au moment où les bois carbonisés cédèrent sous l'énorme poids qu'ils supportaient, nous avons vu la masse entière s'affaisser sur elle-même, se pencher vers le côté *Est*, enfaisant quelques contorsions, puis, d'une seule pièce, tomber sur le sol, qui trembla, sans que le moindre accident en fût résulté. »

Sous cette mosquée se trouvait une école qui avait été construite par le Beit El-Maldji Sari Mustapha ben el-Hadji Mohammed, ainsi que cela résulte d'un acte passé devant le cadi hanéfite d'Alger, dans les derniers jours du mois de rebi 2e de l'année 1115 (du 3 au 11 septembre 1703).

CHAPITRE L.

§ 1er. — MOSQUÉE DE KHEIR-EDDIN, PLUS CONNUE SOUS LE NOM DE DJAMA ECHOUACH.

Tout près de l'entrée principale de la Jénina et faisant suite à la façade de cet ancien palais des Pachas, se trouvait un Mesdjed des moins remarquables quoique assez grand, mais qui empruntait une certaine importance à cette circonstance que sa construction était dûe au fameux Kheir-Eddin, le fondateur de la Régence, connu par les Européens sous le nom de Barberousse, ou de deuxième Barberousse. La génération de 1830, oublieuse de ses traditions historiques, ne désignait plus cet édifice que sous la dénomination de *Djama Echouach*, parce qu'il était fréquenté

par les chaouchs, ou officiers de police de l'armée, lesquels avaient un service permanent au palais.

Voici les renseignements que j'ai recueillis sur cette mosquée, laquelle était recouverte en terrasse et n'avait point de minaret.

1. Texte et traduction d'une inscription placée autrefois au-dessus de la principale porte de la mosquée et aujourd'hui déposée au Musée public d'Alger, où elle est cataloguée sous le n° 36 (1) :

1re *Ligne.* بِسْمِ ٱللّٰه الرّحمن الرَّحيم وصلى الله عَلى سيّدنا محمّدٍ

2e *Ligne.* في بيوت اذن اللّه ان ترفع ويُذكرفيها اسمه يُسبّحُ له
فيها بالغدوّ والاصَال

3e *Ligne.* أمَرَ ببناء هذا المسجد المُبَارَك السلطان المُجَاهد في
سَبِيل رَبّ العَالمين

4e *Ligne.* مُوْلانا خَيْر الدّين ابن الامير الشهير المُجَاهد ابى
يوسف يعقوب التّركى

5e *Ligne.* بلغه الله اقصى سؤله واعانه على جهاد عدوّ اللّه
وعدوّ رسوله

6e *et dernière Ligne.* بتَاريخ اوَايل جمادى الاولى منْ عام ستة
و.....رين وتسعماية

Je traduis ainsi :

1re *ligne.* Au nom de Dieu, clément et miséricordieux ! Que Dieu repande ses grâces sur notre seigneur Mohammed !

2e *ligne.* « Dans les maisons que Dieu a permis d'élever pour que son nom y soit répété chaque jour au matin et au soir. » (*Note du traducteur* : Coran, chapitre XXIV (la lumière), verset 36. — La citation est incomplète, car la fin de la phrase se trouve dans le verset 37 : « célèbrent ses louanges des hommes que le commerce

(1) Voyez, pour le commentaire historique de cette inscription : Berbrugger. *Époques militaires de la Grande Kabilie* (page 53, etc.). — *Note de la Rédaction.*

et les contrats ne détournent point du souvenir de Dieu, de la stricte observance de la prière et de l'aumône »).

3e *ligne*. A ordonné la construction de cette mosquée bénie, le Sultan qui se consacre à la guerre sainte pour l'amour du Souverain de l'univers,

4e *ligne*. Notre maître Kheir-Eddin, fils du prince célèbre, champion de la guerre sainte, *Abou Youssef* (le père d'Youssef) Yacoub, le Turc.

5e *ligne*. Que Dieu réalise ses vœux les plus extrêmes et l'aide à combattre les ennemis de Dieu et les ennemis de son Envoyé.

6e *ligne*. A la date des premiers jours de djoumada 1er de l'an neuf cent vingt-six (*Note du traducteur*. Le mot qui dans la date exprime les dizaines est fruste. Mais il ne peut y avoir la moindre incertitude sur sa lecture, attendu que les lettres رين ... qui sont seules restées distinctes, ne sauraient appartenir qu'au mot عشرين vingt. Cette date correspond à la période comprise entre le 19 et le 28 avril 1520).

II. Mosquée de Kheïr-Eddin Pacha, contiguë au palais. (Acte de 1028, soit 1618-1619).

III. Mosquée (Mesdjed) contiguë au palais et connue sous le nom de Djama el-Pacha Kheïr-Eddin (oukfia).

IV. Mosquée contiguë au palais (Acte de 1190, soit 1776-1777).

V. Mesdjed Echouach (la mosquée des chaouchs). Acte de 1219, soit 1804-1805).

VI.... Au profit de Djama Echouach, contigu au palais et sis à Souk-el-Belardjia (Acte de 1240, soit 1824-1825).

Malgré son origine princière, cette mosquée n'avait que de fort modestes revenus. Son personnel se composait d'un imam. Cet édifice, qui porta d'abord le n° 17 de la rue Bab-el-Oued et qui, plus tard, se trouva en façade sur la place du Gouvernement, fut converti en corps-de-garde dès les premiers jours de la conquête, et reçut le poste de la place d'armes. Ainsi que bon nombre de mes collègues de la milice algérienne; j'ai gardé un fort mauvais souvenir de la rude hospitalité que l'ancienne mosquée des janissaires offrait aux citoyens chrétiens chargés d'assurer la tranquillité de la capitale de l'Algérie, lorsque notre brave armée était appelée, toute entière, à une besogne plus pénible et plus périlleuse.

L'emplacement de cet édifice, — qui a été démoli en même temps que le palais dont il formait, pour ainsi dire, une dépendance, — se trouve occupé par les maisons portant le n° 1 de la rue Neuve-du-Soudan et le n° 2 de la rue Neuve-Mahon.

§ 2e ÉCOLE DITE MECID-EDDIWAN, RUE DU SOUDAN.

Dans la rue du Soudan, sous une voûte dépendant du palais de la Jénina, existait une petite école appelée Mecid Eddiwan et qui jouissait d'un revenu de 54 fr. par an.

§ 3e ÉCOLE, PLACE DU SOUDAN.

Sur la petite place du Soudan, aujourd'hui comprise dans la rue Bruce, existait un cimetière appelé Djebanet Ali-Pacha, et une école à laquelle appartenait l'inscription ci-après, actuellement déposée au Musée public d'Alger (n° 46 du catalogue).

1re *Ligne*. الحمد لله أمر ببناء هذا المكتب * الامير المفخم السيد على باشا نصره الله

2e *Ligne*. اوايل في شهر صفر سنة ١١٢٥ * عام خمسة وعشرين وماية والف

1re *ligne*. Louange à Dieu ! A ordonné la construction de cette école ∴ le prince considérable, le seigneur Ali-Pacha, que Dieu l'assiste !

2e *ligne*. Premiers jours du mois de safar de l'année 1125 ∴ an mil cent vingt-cinq (Soit du 27 février au 8 mars 1713).

ALBERT DEVOULX.

(*A suivre*)

Remarque de la Rédaction. — M. Albert Devoulx annonce ci-dessus, p. 451, une dissertation sur les inscriptions 1 et 81 de la section épigraphique indigène du Musée et que le livret de cet établissement attribue à Djama Sida, mais en termes très-dubitatifs. Comme nous avons, de notre côté, des documents particuliers et contradictoires sur le monument dont il s'agit, nous saisirons cette occasion de les produire. C'est du rapprochement des faits, encore plus que du choc des opinions, que jaillit la lumière. A. B.

EXPÉDITION D'O'REILLY,

EN 1775 (1).

III.

Lettres du comte O'Reilly et de Don Pedro de Castejon, écrites de la baie d'Alger le 9 juillet 1775 (2), où il est fait rapport des événements de la veille aux Excellentissimes Seigneurs le comte de Riela et Bailio Frei Don Julian de Arriaga, Secrétaires des départements de la Guerre et de la Marine.

Très-excellent Seigneur, hier, au point du jour, eut lieu le débarquement de la troupe sur une plage située à une lieue de mer (3) à l'Est d'Alger; et, dans le principe, tout promettait le succès. Le premier corps de débarquement se composa de huit mille et quelques hommes. L'ennemi, qui avait garni la côte de batteries, sauf le terrain le plus propre à une descente et qu'il négligea entièrement, parce que nos navires avaient battu préalablement quelques-uns des forts qui sont au levant et au couchant de ladite place — l'ennemi employa tous ses efforts à les réparer et à les augmenter. Cette faute de sa part, jointe aux dispositions ordonnées, me flattèrent d'abord de l'issue la plus heureuse.

Les Mores commencèrent à tirailler de loin, à la faveur de quelques dunes et de broussailles. La troupe s'empressa *avec trop d'ardeur et de promptitude* à les en déloger, *s'avançant, à cet effet, beaucoup plus loin qu'il avait été décidé et qu'il n'était convenable;* ce qui m'obligea de la soutenir pour chasser l'ennemi de cette partie de la plaine qu'il occupait, afin qu'il nous fît moins de mal et que nous pussions gagner du temps jusqu'à l'arrivée du second débarquement, dans le but de prendre avec cette troupe fraîche une ligne retranchée qui servît d'appui aux premières troupes pour faire retraite. Je pris mes dispositions en conséquence sans perdre un seul instant; et pendant que ce travail s'exécutait, je fis repousser les Mores avec vivacité jusqu'au terrain qu'ils avaient choisi dans le bois. Je ne pouvais exiger davantage d'une troupe déjà fatiguée de l'absence de sommeil pendant la nuit antérieure au débarquement et qui avait marché et combattu toute la matinée sous un soleil ardent, sur un terrain sablonneux, inégal et d'un parcours incommode.

La retraite s'exécuta tranquillement: les quelques charges que des pelotons ennemis hasardèrent furent repoussées avec perte, nos soldats ayant montré pendant toute cette action une constance inaltérable. Mais rien ne put remédier aux désavantages de la position où *leur ardeur* les avait amenés.

Je disposai la troupe dans ses retranchements, près de la mer, sur un emplacement étroit, mais qu'on n'avait pu étendre davantage à cause de l'état des lieux et parceque, dans le cas d'une extension plus grande, deux batteries que l'ennemi avait sur nos flancs nous auraient beaucoup incommodés. Et même, avec toutes ces précautions, on ne put éviter d'être molestés par un canon mis par eux en batterie au pied d'une petite hauteur qui était sur notre droite, et défendu par une profonde tranchée.

Dans cette situation, je voulus connaître le nombre des morts et des blessés et, voyant que ces derniers étaient en quantité excessive, quoique beaucoup n'eussent que des contu-

---

(1) Voir les articles sur le même sujet, déjà édités par la *Revue*, aux tomes 8 et 9. Les deux lettres publiées aujourd'hui complètent la série des documents officiels sur la matière dont nous devons la communication à notre savant et zélé correspondant, M. le Général de Sandoval: ses connaissances en ce qui concerne l'histoire des Espagnols en Afrique, ont déjà été bien appréciées par nos lecteurs.

(2) Ces deux lettres ont paru, au moment même des événements, dans la *Gazette de Madrid*, le 25 juillet 1775, après un court résumé des mêmes faits que ce journal avait donné dès le 18 dudit mois. Plus tard, l'imprimerie royale espagnole édita la relation du Général en chef, avec la liste des morts et des blessés, outre un assez mauvais plan de la baie d'Alger. Cette plaquette de vingt pages, dont la bibliothèque d'Alger possède un exemplaire, a été publiée intégralement par la *Revue*.

(3) La lieue légale espagnole étant de 20,000 pieds, c'est-à-dire d'un peu plus de 6 kilomètres, l'évaluation d'une lieue et demie, donnée ci-dessus, équivaut à environ dix kilomètres, ce qui est en effet la distance qu'il y a d'Alger au point de débarquement des Espagnols, en 1775.

sions, et que les ennemis ne pouvaient se tromper sur notre plan d'attaque et sur la nécessité qu'il y avait pour nous, dans son exécution, d'occuper la colline qui était devant notre front, à la distance de 300 toises, colline plantée d'arbres et couverte de nombreuses maisons. La promptitude avec laquelle je les vis élever des batteries me fit croire que pendant la nuit ils en construiraient sur la hauteur où nous devions prendre position, ce qui se vérifia par les travaux qu'ils entreprirent un peu avant la fin du jour. Ces circonstances réunies me déterminèrent à assembler les généraux, brigadiers et colonels de régiments pour avoir leur avis, et tous opinèrent unanimement que, eu égard à ce que la troupe avait souffert ce jour là par *son excès d'ardeur*, et en considération de l'avantage que procurerait à l'ennemi les batteries qu'il établissait sur la hauteur et le feu qu'il ferait, toujours à l'abri des arbres, des maisons et des *materas* (1), qu'il y a là et qu'il nous faudrait essuyer, dès notre sortie du camp retranché, il y avait obligation indispensable de se rembarquer.

Cette décision me fut très-douloureuse, mais je dus m'y conformer, parceque j'en comprenais moi-même la nécessité, quoiqu'il fût bien difficile de l'exécuter sans aventurer l'extrême arrière garde et l'artillerie avancée. Cependant, on réussit, pendant cette même nuit à mettre à bord toute la troupe, l'artillerie et la masse d'objets que j'avais débarqués pour les opérations ultérieures, sans avoir laissé aucune chose qui soit venue jusqu'ici à ma connaissance. Je n'en excepte que trois pièces de 12 qui restèrent sur une plate-forme faite expressément pour les traîner à terre tout armées; lorsqu'on voulut les remorquer, il se trouva que les barils qui la soutenaient s'étaient tellement envasés qu'on ne put les dégager. J'en fus avisé très-tard, le soir; on avait alors l'espoir de la dégager avec le secours de deux galiotes, que je fis chercher en toute diligence. Mais comme je dus ensuite m'occuper de la multitude d'affaires qui survenaient, je ne sus que les galiotes

(1) Ce mot, que nous ne rencontrons pas dans les dictionnaires espagnols, rappelle l'expression arabe *matarèze* qui veut dire *batterie*. — *N. de la R.*

n'avaient point réussi dans cette opération, qu'au moment d'embarquer les dernières troupes.

Le roi m'avait donné pour cette expédition tout ce que j'avais jugé nécessaire à son heureuse issue. Les ministres ont fourni tous les moyens qui dépendaient de leurs départements, et la marine m'a facilité le débarquement, en une seule fois, de 8,000 hommes qu'elle conduisit à l'endroit et à l'heure désignés; elle effectua le second débarquement avec plus de promptitude qu'on ne pouvait l'espérer, et conduisit l'artillerie et les outils avec la même efficacité : le commandant général, Don Pedro Castejon donnant des preuves dans toute cette expédition de son habileté distinguée et de son grand amour pour le service du Roi.

Et malgré tous ces avantages, on ne put remédier au préjudice causé par *l'excès d'ardeur* avec laquelle les troupes ouvrirent le feu, ce qui amena des résultats aussi funestes que peu en accord avec les instructions qui avaient été données.

Don Antonio Ricardos reçut une contusion assez sensible à la poitrine, mais il ne quitta pas pour cela un seul instant la troupe placée sous ses ordres et ne cessa d'agir, donnant ainsi des preuves de ses excellentes aptitudes pour la profession militaire.

Le marquis de la Romana est mort dans l'affaire d'hier, laissant sa mémoire et son dévouement en très-grande estime. Son frère, Don Ventura Caro, a beaucoup fait et s'est rendu très-digne de l'attention de votre Majesté, par lui-même et en considération de son frère.

Le comte Del Asueta et Don Luis de Urbina, se montrèrent longtemps au feu après avoir été blessés, et, jusqu'à la fin de l'action, contenant d'une part *l'ardeur inconsidérée de sa troupe* et lui donnant l'exemple de la valeur.

Le maréchal de camp Don Diego Navarro a toujours été à la tête de sa division, s'acquittant très-bien de son commandement.

Don Felix Geronimo Buch, comme le premier maréchal de camp, eut le commandement de la gauche et il n'épargna aucune diligence pour remédier au dommage causé par *l'ardeur*

inconsidérée et le *mouvement en avant anticipé de la troupe,* et ses bonnes dispositions continrent à diverses reprises la cavalerie ennemie qui tenta de nous entamer.

Le quartier-maître général Don Silvestre Abarca m'a aidé dans tout qui concernait l'expédition, avec beaucoup d'intelligence et de zèle.

Le comte de Fernan Nuñez a une contusion à la poitrine ; il a montré dans cette action beaucoup de valeur, d'intelligence et de sang froid.

Don Victorio de Naria fit preuve de beaucoup de prudence et de valeur ; il resta à commander la droite de la tranchée ; il fit l'arrière-garde avec un bataillon et trois compagnies de grenadiers de son corps, et fut lui-même le dernier qui s'embarqua, donnant des preuves, par ses bonnes dispositions, de son notable talent militaire.

Le comte de Montijo (1) a reçu une blessure, mais qui ne cause pas d'inquiétude ; il a donné pendant l'affaire le meilleur exemple par son sang-froid, ses exhortations et par la bonne direction imprimée à sa compagnie.

Les brigadiers Don Carlos de Hautregard, marquis de la Cañada et Don Luis de Carbajal ont fait de continuels efforts pour maintenir leurs troupes bien en ordre en leur représentant le préjudice causé par leur *excessive ardeur*.

Le brigadier marquis de Villena, quoiqu'atteint d'une forte contusion, ne voulut pas se retirer, même après la fin du combat, et me demanda avec la plus grande insistance la permission de rester avec ses deux compagnies de grenadiers dans le camp jusqu'au dernier moment ; ce qu'il fit, donnant par sa vigilance, sa valeur et son véritable amour du Roi un exemple très-recommandable.

Le brigadier Don Joaquin de Jousdeviela, avec la troupe légère qui était sous ses ordres, repoussa les Mores à diverses reprises,

(1) Ce Comte de Montijo, brigadier, capitaine de fusiliers dans le régiment des royales gardes Walonnes, est l'aïeul de S. M. l'Impératrice des Français. — *N. de la R.*

et quand je lui ordonnai de les expulser du bois, il l'exécuta avec beaucoup d'intrépidité et en belle disposition.

Le brigadier Don Pedro de Silva fut très-attentif à son devoir ; son courage et le soin qu'il a de son régiment méritent une recommandation particulière.

Don Luis de Las Casas forma la gauche, et quand *la troupe s'avança trop* il fut attaqué par la cavalerie des Mores ; mais il réussit à inspirer du sang froid et de la confiance et à repousser l'ennemi avec perte, montrant ce jour là un talent particulier pour la guerre.

Don Francisco Pacheco, colonel de Séville, eut le plus grand soin de son régiment, donna bien des preuves de son courage, et il est, par toutes ces particularités, digne de la bienveillance royale.

Les deux brigadiers d'artillerie, Don Raimundo Faur et Don Agustin de Frasla ne m'ont rien laissé à désirer dans l'accomplissement très-exact et intelligent des devoirs de leur grade.

Mes aides-de-camp Don Agustin de Villers et Don Francisco Estacheria s'employèrent depuis le jour de mon arrivée à Cartagène, avec beaucoup de fatigue de leur part et d'utilité pour le service ; dans le combat d'hier, ils se sont exposés continuellement aux plus grands périls et ont donné diverses instructions opportunes qui mirent bien en évidence leur talent militaire : le premier reçut une forte contusion à la poitrine, mais il ne voulut pas quitter la place pendant l'action ni après, jusqu'à ce que la respiration commençât à lui manquer.

Le lieutenant-colonel Don Geronimo Capmani, un autre de mes aides-de-camp, est resté mort, au chagrin général de ceux qui l'ont connu et qui le virent ce jour là conduire diverses troupes à l'attaque avec beaucoup de sang froid et une brillante valeur.

Le lieutenant-colonel Don Pedro Gorostira, sergent-major (1) du régiment d'Amérique, un autre de mes aides-de-camp, fit des

(1) *Sergent major* ici n'est pas le nom d'un sous-officier. Il s'agit d'un sergent-major de bataille, qui était un grade élevé dans l'ancienne organisation militaire. — *N. de la R.*

efforts distingués pour inspirer du sang froid et de la fermeté à sa troupe ; son talent, son instruction et sa valeur assurent au Roi un bon officier général. Il a reçu quatre balles pendant l'action, mais il a eu le bonheur qu'aucune ne l'a blessé grièvement.

Don Feliz Murquir, Don Joaquin Oquendo, Don Antonio Cornel et Don Francisco Saavedra, mes quatre adjudants, furent aussi blessés. Ils portèrent mes ordres avec la plus grande promptitude et clarté et, quoique tous demeurèrent très-fatigués de courir à pied dans ces sables, ils ne cessèrent de s'offrir pour les plus grands dangers.

Les ingénieurs ont marché avec les colonnes, et de 16 qu'ils sont, 12 ont été blessés.

Je n'ai pu encore recueillir la note exacte des morts et des blessés ; mais d'après celle que les corps ont pu établir à la hâte, le nombre des premiers monte à 600 et celui des seconds à 1800, et ayant beaucoup de ces derniers qui ne sont atteints que légèrement (1).

Que Dieu garde longtemps votre excellence,

Baie d'Alger, 9 juillet 1775.

Très-excellent seigneur, le comte d'Oreilly, votre serviteur le plus attentif, baise les mains de votre excellence, excellentissime seigneur, comte de Riela.

L'amiral Pedro de Castejon au ministre de la marine
(9 *juillet* 1775).

Très-excellent seigneur, le vaisseau *Saint-Joseph* que j'avais destiné pour tirer sur une des batteries ennemies, l'aborda dans l'après-midi du 6 juillet, et quoique j'eusse recommandé à son commandant de ne point trop s'approcher, le courant qui régnait et l'accident arrivé à son câble, qui fut coupé par un boulet, le firent dériver jusqu'à demie portée de canon, avec

(1) L'Etat exact des morts et des blessés est de 27 chefs ou officiers et 501 soldats morts et de 190 chefs ou officiers et 2088 soldats blessés ; en tout, 2806 hommes hors de combat. — *N. de la R.*

cette aggravation qu'il essuyait le feu de trois batteries (1) auxquelles il répondait avec vivacité et intrépidité, à l'applaudissement général. Voyant l'embarras dans lequel il se trouvait, j'envoyai pour lui venir en aide le vaisseau l'*Orient*, qui le délivra, en effet, du feu d'une des batteries qui le dirigea dès lors contre ce navire de secours.

Le *Saint-Joseph* a passablement souffert dans sa mâture et ses mâts de hune doivent être changés en les prenant à d'autres vaisseaux, parce qu'on a inutilisé ceux qu'il avait de rechange. Il faut ensuite changer le grand mât et celui de misaine aux avaries desquels on a remédié pour le moment avec des *ruecas* (quenouilles). Il a reçu assez de boulets dans sa coque et a eu trois morts et 17 blessés. Parmi ces derniers, il y a, mais légèrement atteints, son commandant Don Manuel Vasina, le capitaine en second Don Juan Moreno et le lieutenant de vaisseau Don Joaqui Luran.

L'*Orient* n'a eu d'autre accident grave qu'un boulet dans l'étambot et un autre dans le gouvernail, avaries qui pourraient être de conséquence et auxquelles on remédiera pour le moment du mieux que l'on pourra..

Les autres vaisseaux n'ont pas souffert dans leurs coques. Je ne puis joindre en ce moment à cette lettre la liste de nos blessés, parce que nous sommes occupés à répartir les troupes dans les bâtiments de transport, et à la distribution des vivres et de l'eau pour leur subsistance.

Que Dieu garde, etc.

Vaisseau le *Velasco*, à l'ancre devant Alger, le 9 juillet 1775.

PEDRO DE CASTEJON.

Du même au même, et à la même date.

Très-excellent seigneur, à la date du 6 courant, je vous ai annoncé l'heureuse arrivée de l'expédition dans cette rade d'Al-

(1) Ces trois batteries se voient encore entre le Champ de manœuvres et l'oued Khenis, dit le Ruisseau. — *N. de la R.*

ger avec tout le convoi. J'ajouterai aujourd'hui qu'hier ayant eu le temps favorable que nous attendions, nous effectuâmes le débarquement à 4 heures du matin, dans le meilleur ordre et formation, conduisant, en sept colonnes de petites embarcations, 7,900 hommes de troupes choisies, avec beaucoup de méthode et en silence et sans la moindre difficulté, parce que les bâtiments de guerre étaient postés dans les avenues voisines et placés sur les ailes, et, à leur tête, d'autres qui escortaient le transport : de telle sorte que le passage de toute l'armée se fit si vite et si diligemment qu'à 8 heures du matin il ne restait pas un seul soldat à envoyer à terre.

On débarqua avec une promptitude égale les fascines, piquets, l'artillerie, les mortiers et tout ce dont on avait besoin dans le camp.

Mais le malheureux incident de ce que notre aile gauche, pleine de valeur, de zèle et de hardiesse, s'avança trop, sans ordre du général, par des chemins rompus et inconnus à notre monde a occasionné l'échec de cette entreprise bien combinée, comme votre excellence le sait d'une manière plus circonstanciée, par la relation qui est adressée au ministre de la guerre.

On ne saurait trop louer l'intrépidité et la constance singulière avec lesquelles toute l'armée a soutenu l'attaque de l'ennemi, celle-ci ayant été aussi terrible que désordonnée, et, par cette raison, d'autant plus sanglante.

Le courage dont ont fait preuve les officiers, gardes marines, troupe et matelots de cette escadre, de même que les hommes des frégates de S. M. le seigneur archiduc grand duc de Toscane, est très-notoire, tant dans l'attaque faite par le *Saint-Joseph* et l'*Orient* contre les trois batteries ennemies, et le *San Rafael* et le *Diligent* contre une autre batterie de la place (1), que dans la manière dont les frégates, chebecs et galiotes soutinrent le débarquement puis la retraite de l'armée, faisant un feu vif et incessant jusqu'à ce que tout le monde fût retourné à bord des bâtiments. Ceux qui commandaient les chaloupes canonnières

(1) Il est évident qu'il faut lire ici la *plage*, ces bâtiments ayant dû tirer contre le fort de l'est. — *N. de la R.*

se sont acquittés de leur mission avec valeur, prudence et intelligence et à l'applaudissement général, applaudissement qu'aura obtenu dans cette expédition tout le corps de la marine qui a fait preuve dans toutes les opérations confiées à ses soins du plus grand zèle et de son affection pour le service du roi et le bien de la patrie. Ce zèle a éclaté dans le rembarquement des troupes, qui a pu s'accomplir entièrement dans l'espace d'une nuit, grâce aux efforts, aux veilles et aux risques courus par tous les officiers et gardes-marines employés dans les chaloupes et les bateaux, réitérant leurs voyages à la tranchée et conduisant la troupe aux bâtiments, qui, dès l'après-midi, de l'avis du Général en chef, s'étaient approchés de la place (plage) pour la recevoir.

Dans ces circonstances, j'ai résolu, d'accord avec le général comte d'O'Reilly, d'envoyer dès à présent en Espagne les blessés, dont j'ignore le nombre jusqu'ici, parce qu'on ne m'en a pas donné les listes. Les bâtiments qui les transporteront auront l'ordre de gagner le port qu'ils pourront aborder selon les vents (1).

Que Dieu garde, etc.

A bord du vaisseau *Velasco*, à l'ancre devant Alger, le 9 juillet 1775.

PEDRO DE CASTEJON.

---

(1) Pour bien comprendre ces rapports un peu obscurs, par suite de réticences, il faut se reporter à celui de l'amiral Mazarredo, que nous avons publié dans le 8e volume de cette *Revue* page 255, etc. — *N. de la R.*

ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE.

BATNA. — EL-KANTARA. — CONSTANTINE. — STORA. — GIGELI.

---

§ 1er. — *El-Kantara et Mader.*

Nous devons à M. Cherbonneau, notre honorable vice-président, la communication de la lettre suivante qui lui a été adressée de Batna :

« Monsieur, — La construction de la route de Batna à Biskra permettra de fouiller les nombreuses ruines romaines qui se voient entre ces deux localités.... Le premier coup de pioche a été heureux : entre le pont romain et l'oasis d'El-Kantara, on a découvert une pierre qui formait la partie inférieure d'une sculpture et qui porte l'inscription suivante :

N° 1.

M CORNELIVS FAVS
TVS 7 LEG III AVG (1).

» A la partie supérieure de la pierre où ceci est gravé, on voit un scorpion et aussi les extrémités de pattes de chien.

» Si je puis découvrir d'autres épigraphes, je me ferai un plaisir de vous les communiquer.

» Agréez, etc.

» BOISSONNET,
» Adjoint à l'Intendance. »

Une nouvelle lettre du même correspondant, datée du 26 novembre dernier, est ainsi conçue :

« .... Je vous envoie copie de deux nouvelles inscriptions, l'une d'un centenaire dont j'ai trouvé la tombe à 12 kilomètres au Nord de Batna, à la ferme de M. Chassaing le tueur de lions. Elle était à côté d'une maison romaine se fermant avec une roue de pierre, qui, au moyen de rainures pratiquées dans l'épaisseur du mur, rentrait dans ledit mur en livrant le passage, ou fermait la baie de la porte.

(1) Voir, p. 475, etc., la traduction de cette épigraphe et des suivantes. — *N. de la R.*

» .... Ce qui m'a frappé à Zana (l'ancienne Diana veteranorum), c'est l'épaissseur du mur du fort byzantin : dans sa largeur il comprend trois pierres longues de 75 c. chacune et placées bout à bout, ce qui lui donnait une épaisseur totale de 2 m. 25 c., laquelle défierait la pénétration de l'artillerie la plus perfectionnée. »

Voici les deux inscriptions annoncées plus haut :

N° 2.

Copié à 6 kilomètres au Sud de l'oasis d'El-Kantara.

IMP CAESAVG
OMOP... AN..QNI
NOQ FELICE AVG..ERM
SARM BRITNN CC P.P.
5 FRIB...EX III COS V̄
BVRGVM COMMODI
ANVMBFECILATO
RIVMINER.DVAS.VI
AS AD SALVE COMME
10 ANTIVM NOVATVTE
AC INSTITVII. VSSEIA
....VSCORDI.......
VSLEG AVGPR PR
14 ......A. AGEN

Lettres liées : ME, à la fin de la 9e ligne; TI, à la 10e.

N° 3.

Ferme de M. Chassaing, à El-Mader.
Double stèle, chacune à sommet arrondi.

A

D. M. S.
C.IVL. SE
VFRVS
VIX. A
CV.MEN
VESIT
SI

B

D. M. S.
VATIN
VERNA

A. à la 6e ligne et à la 7e monogramme paraissant être SI.
B. à la fin de la 3e ligne, NA sont liés.

§ 2e. — *Constantine.*

M. Cherbonneau ajoute à l'intéressante communication qu'on vient de lire, l'envoi des quatre inscriptions suivantes, relevées auprès de Constantine, à Coudiat Ati, par M. Antoine, directeur de l'école arabe-française de cette ville.

Sur un cippe en forme d'autel, haut de 40 c. et large de 20 c., dont la partie supérieure forme une espèce de chapiteau à trois rosaces d'où pendent deux guirlandes, on lit :

N° 4.

D. M.
SALVIDENIA
Q.F. MINNA
ANTIQVAE CAS
TITATIS FEMINA
VIX.AN.XXIII.
H.S.E. O.T.B.Q

Les lettres NA sont liées à la fin de la 5e ligne.

N° 5.

Sur une pierre arrondie par le haut et dont les dimensions sont de 80 c. sur 60 c. :

Q. DOMITIVS
ROGATVS
VIX. AN. LXXV
H. S. E.

N° 6.

Sur une pierre fruste, brisée en tous sens :

. . . .
G.. . . . . . .
VIX. AN. CI

N° 7.

Sur une autre pierre un peu moins dégradée, mais tout aussi fruste :

C.. . . . . . .
. . . .
VIX. AN. CI

A l'envoi de ces épigraphes, M. Antoine ajoute la note suivante :

« Sur le Coudiat Ati, à environ 200 m. au Nord de l'endroit où les inscriptions suivantes ont été trouvées, on a découvert une mosaïque superbe ayant à peu près 6 m. 1/2 de longueur sur 3 m. environ de large.

» Cette mosaïque, fort dégradée d'ailleurs, représente, au milieu de petits paysages, des oiseaux, tels que le paon, d'autres animaux de diverses espèces, comme le lion, le tigre, la panthère, le chameau, l'éléphant, le cerf, etc.

» On y voit aussi un musicien jouant de la lyre, des figures d'enfants, des tortues, des serpents ; puis des palmiers, l'arbre sang de dragon et beaucoup d'autres objets dont le détail m'échappe. Elle est divisée en trois compartiments égaux entourés de grecques (bordures) superbes et recouvre un caveau distribué en dix alcoves funéraires ou enfoncements analogues à ceux de l'hypogée de Praecilius, mais dans lesquelles on n'a trouvé ni sarcophages ni ornements.

» ANTOINE. »

§ 3e — *Stora.*

Nous recevons de Stora la lettre ci-dessous :

« Monsieur le président, — Je vous adresse ci-joint l'estampage d'une épitaphe que j'ai trouvée dans mon jardin, à quelques cen-

timètres de la surface du sol, et que je vais envoyer au musée archéologique de Philippeville.

» On y lit très-facilement :

N° 8.

D. M. S.
CORNELIVS
RESTVTVS
V. A. IIII
H. S. E.

» Sauf la dernière ligne, qui est légèrement détériorée, le reste de l'épigraphe est en parfait état de conservation : les lettres semblent tracées tout récemment et on distingue même très-bien la réglure faite par le graveur pour arriver à placer ses lettres en ligne droite.

» Cette inscription, comme toutes celles que l'on trouve dans notre localité, est en marbre blanc ; elle a 20 c. de haut sur 25 c. de largeur et 10 c. d'épaisseur.

» Trois côtés sont simplement dégrossis ; le 4e a été brisé de façon à détruire la partie inférieure de la dernière ligne, celle qui contient la formule H. S. E.

» Agréez, etc.

» LOUIS GRÉMILLY,
Adjoint spécial à Stora. »

§ 4e *Gigeli.*

Nous recevons de Gigeli la lettre suivante datée du 26 novembre courant :

« Je vous adresse, *sous forme de notes*, des renseignements promis ou demandés, mes loisirs trop courts ne me permettant pas d'entreprendre une rédaction vraiment complète. Voici, donc :

» 1° *Sur le Ksar.* — Envoi d'un plan des environs de Gigeli où ledit Ksar est indiqué par la lettre B ; d'un lever, ou plutôt, d'un *croquis à vue*, que j'ai pris de la position : enfin, du lever des ruines dudit Ksar, qui pourrait être le Castellum Victoriæ, à moins que celui-ci doive être placé à Saint-Ferdinand même,

(près du point A) où se trouvent encore des vestiges de ruines romaines.

» Les deux positions A et B sont militaires, surtout en ayant égard à la manière dont la guerre pouvait se faire dans l'antiquité.

» La position B est remarquable par le fait de l'occupation d'un piton dominant la voie antique de Gigeli à Salde et, en même temps, un col avec sentier et passage facile rejoignant cette voie et contournant la position.

» Celle de Saint-Ferdinand n'est pas moins militaire ; car elle commande la gorge des Beni Kaïd et les approches de la ville.

» Un autre motif d'hésitation entre les positions A et B, c'est la nature même de la pierre en question, celle qui porte notre inscription : elle est en grès rouge d'une densité d'environ 2 m. 40 c., ce qui, en raison des dimensions du bloc dont il s'agit, élève son poids à 340 k. *à peu près*. On pourrait donc admettre, avec assez de probabilité, que cette pierre a été taillée dans les carrières de grès rouge de Saint-Ferdinand et que certaines difficultés de transport (ne fût-ce que son poids) ont empêché de la mettre en place au point B.

« Mais il se trouve à ce point B des carrières de grès rouge identiques à celle de Saint-Ferdinand, ce qui me paraît augmenter la difficulté d'affirmer l'origine de notre épigraphe, du moins en cherchant dans le sens que je vous indique.

» Je crois donc rester tout simplement dans les limites de la prudence en continuant d'hésiter entre Saint-Ferdinand et le Ksar.

» 2° *Sur l'inscription de borne milliaire.* — En réponse à la question posée à la page 414 du onzième volume de la Revue Africaine (n° 65), je dis : Le fragment que j'ai estampé chez M. Carnet a été trouvé rue de Normandie, rue parallèle à la rue Vivonne qui est la principale de la nouvelle ville, et, à l'ouest de celle-ci, passant derrière le commissariat civil et le cercle militaire ; et, par suite, à 500 ou 600 mètres du centre de la place Louis XIV (qui représente à peu près le milieu de l'antique Igilgili).

« On régularisait cette rue en comblant un fossé d'environ 2 mètres de profondeur, quand la pluie, enlevant la partie superficielle des alluvions, a découvert le fragment de pierre qui nous occupe, non pas dans le fossé mais sur son bord.

» J'ajoute à ces renseignements les détails suivants sur le Ksar dont vous avez un croquis sous les yeux.

Détail sur les ruines du Ksar.
(Suit un 2e croquis)

Sa longueur et sa largeur sont de 18 m. sur 11 m. 50 c., dans œuvre. L'épaisseur des murs est de 0 m. 50 c., sauf dans la moitié orientale de la paroi N.-O., celle qui regarde du côté de la mer (A—B), où elle est de 0 m. 70 c.

La construction est en pierres de taille (grès rouge), sans aucun emploi de mortier ; la dimension des blocs varie entre 0 m. 78 c. et 0 m. 50 c.

Une fouille de 1 m. 50 c. faite devant une espèce de seuil de porte (D) a fait rencontrer le blocage et, à 1 m. 50 c. l'origine des libages de fondation.

Le dallage antique se retrouve à environ 0 m. 30 c. sous les alluvions : il présente 0 m. 20 de blocage inférieur, plus 0 m. 10 c. de béton superficiel de briques.

Ces ruines, situées en face de la pointe Aciat, dominaient la voie antique de Gigeli à Salde, voie qui diffère à peine de la route actuelle.

Faisons remarquer ici que sur le premier croquis, celui d'ensemble, le point B, qui indique le Ksar, a été placé trop loin du rivage. Par le fait, si de ce point B on regarde vers le nord, on rencontre la route à environ 150 mètres, et dans cette direction la route n'est pas éloignée de plus de 40 ou 60 mètres de la plage. Il faut donc corriger ledit croquis sur ce point.

Il est à remarquer qu'un sentier partant de la route du littoral, puis contournant par le sud le mamelon où s'élève le Ksar pour venir se rattacher à cette route lui font comme un chemin de ceinture. Quoique les montagnes s'escarpent de plus en plus dans la direction du midi, le col que traverse de ce côté ledit chemin de ceinture offre un passage facile.

Remarques de la Rédaction sur les communications précédentes.

§ 1er. *El-Kantara et Mader.*

L'inscription no 1, relevée par M. Boissonnet, entre l'oasis d'*El-Kantara* et le *pont* romain dont cette oasis a pris son nom, est en elle-même d'une traduction très-facile, puisqu'elle ne contient que cette simple énonciation :

Marcus Cornelius Faus-
tus, centurio Legionis tertiæ Augustae.

Soit, « Marcus Cornelius Faustus, centurion de la 3e Légion Auguste. »

Ceux de nos lecteurs qui n'ont pas la pratique de l'épigraphie romaine s'étonneront, sans doute, de nous voir exprimer par le mot *centurio* un signe qui, pour eux, est tout simplement le chiffre 7. Nous devons donc les avertir que ce signe n'a, dans l'inscription dont il s'agit, aucune valeur numérique et que c'est seulement à cause d'une analogie de forme, et faute d'un type spécial qui manque à la typographie algérienne, que nous l'avons choisi pour représenter le *vitis*, ou *cep* de vigne, qui, sur les inscriptions antiques, indique le grade de *centurion*. Et cela parce que ces officiers en avaient toujours un dans la main droite, afin de châtier, séance tenante, les soldats qui commettaient quelque faute.

De là, le *cep* de vigne est devenu le symbole populaire du centurion et le synonyme de son nom sur les épigraphes. C'est comme si nous représentions l'expression « Maréchal de France » par le bâton de commandement qui est l'insigne de ce grade suprême. Par extension, le cep est aussi employé pour représenter le mot *centuria*.

Il est plus facile de traduire l'inscription du centurion Faustus que d'expliquer les sculptures énigmatiques qui l'accompagnent.

La première pensée est d'y voir un ex-voto ; mais on est obligé de l'abandonner, quand on réfléchit qu'il y manque, en tête, la mention de la divinité à laquelle le vœu eût été fait ; et

à la fin, la formule si connue qui s'exprimait abréviativement par les initiales V. S. L. A. (votum solvit libens animi) qui annonce que le vœu a été accompli volontiers.

Il n'y a pas moyen de supposer que ces deux formules, qui forment l'une la première et l'autre la dernière ligne de ce genre de documents épigraphiques, ont disparu par suite de brisures de la pierre, car les sculptures qui se trouvent sur la face supérieure prouvent que le monument est intact à cet endroit, de même que le croquis envoyé par M. Boissonnet indique clairement que le bas est aussi resté dans l'état primitif.

Nous saisissons cette occasion de rappeler à nos correspondants qu'ils ne sauraient être trop minutieux dans le signalement des sculptures et inscriptions dont ils veulent bien nous envoyer des copies ou des dessins. Nous ne cesserons de leur répéter : Des estampages, autant que possible, pour les unes, et des représentations graphiques exactes *avec mesures*, pour les autres. Car, même avec ces conditions favorables, il restera bien assez de pierres d'achoppement sur la route du commentateur qui entreprendra de les expliquer.

Mais arrivons à nos sculptures.

Elles se bornent à un scorpion placé dans l'angle de gauche et marchant vers la droite en diagonale, puis aux quatre pattes d'un chien allant à gauche, c'est-à-dire au devant du scorpion.

Cette représentation d'un animal par ses membres inférieurs nous rappelle des ex-voto où deux paires de pieds tournés en sens contraire indiquent le *felix itus et reditus*, l'heureux aller et retour d'un militaire ou d'un voyageur reconnaissants envers le Dieu qu'ils croient les avoir protégés, l'un dans ses campagnes, l'autre dans ses voyages On en trouve un exemple à la page 448 du 2e volume de cette Revue, dans un ex-voto ainsi libellé : « Sanctuaire à Pallas Auguste. Emilius Félix a accompli volontiers son vœu » Puis, au-dessus de cette épigraphe sont deux paires de pieds placés à contre-pointes.

Quant aux pattes de chien et au scorpion de notre monument, le silence de l'inscription sur sa destination réelle nous laisse dans l'embarras pour leur assigner une signification. Si quelque circonstance nous eût autorisé à voir ici un ex-voto, nous pour-

rions supposer que le chien aurait préservé son maître de quelque scorpion qui allait le blesser, et que le maître, par reconnaissance, aurait, etc., etc. Mais comme le point de départ de notre hypothèse n'est nullement assuré, mieux vaut nous en tenir à ce qui précède.

La très-importante inscription no 2 nous semble pouvoir se rétablir dans la forme ci-dessous, où les parties que nous n'avons pas pu interpréter avec certitude sont marquées en caractères italiques :

IMP. CAES. M. AVR.
COMMODO ANTONI —
NO PIO FELICE AVG. GER.
SARM. BRITANNICO P. P.
TRIB. POT. XIII COS. V.
BVRGVM COMMODIA —
NVM *BFECI LATO* —
RIVM INTER DVAS VI —
AS AD SALVE COMME —
ANTIVM NOVA TVTE —
AC INSTIT. VIBIVS SEIE
. . . . VS CORDI. . . . . . .
VS LEG. AVG. PR. PR.
. . . . . *A AGEN*

On conçoit que nous ne hasardions pas une traduction en règle d'un document dont nous n'avons pu restituer toutes les parties et que nous nous bornions à en dégager le sens général, qui nous paraît être celui-ci :

« Sous le règne de l'Empereur César Marc-Aurèle-Commode-Antonin, pieux, heureux, auguste, germanique, sarmatique, britannique, père de la patrie ; dans l'année de son 13e tribunat et sous son 5e consulat, — le fort Commodien... (1) a été établi entre deux routes pour la sécurité des voyageurs à qui il

(1) Il y a certainement ici une épithète dans le genre de celle du Burgus *centanarius* dont il a été question jadis dans cette Revue.

assure une nouvelle protection, par Vibius, Seie. . . us Cor-di. . . . . us, légat d'Auguste, propréteur . . . . »

Nous ne nous arrêterons pas à définir ce que c'était qu'un *Burgus*, ce diminutif du Castellum, lequel l'était lui-même du Castrum, et nous renvoyons, pour plus amples explications sur la matière, à notre article *Burgus centenarius* inséré au 5e vol. de cette Revue, page 184, etc.

Les dates, consulaire et tribunitienne, exprimées dans cette inscription, la font remonter à 188 de J. C. C'est précisément dans cette année que Commode prétendit avoir l'intention de passer en Afrique et obtint sous ce prétexte des subsides considérables. Mais pendant que le peuple faisait des vœux solennels pour son heureux retour, il dissipait l'argent reçu, en jeux de hasard, festins, etc., et ne bougeait pas de Rome.

Si l'on se rappelle que, sous le règne de Marc Aurèle, les indigènes d'Afrique s'émancipèrent jusqu'à mettre l'Espagne au pillage, on pourra supposer avec quelque vraisemblance qu'ils ne témoignèrent pas plus de respect pour l'autorité de Commode, souverain si méprisable par lui-même et si insoucieux des intérêts de l'Empire.

Comme dans ces sortes de troubles les nomades étaient toujours les premiers et les derniers au pillage, il est probable que l'érection du *Burgus Commodianus* fut une création très-opportune pour les colons romains de l'oasis voisine.

La distance de 6 kilomètres au sud d'El-Kantara, assignée par M. Boissonnet au gisement de la pierre où il a relevé l'inscription, amène entre le Djebel-Kteuf et le *Tenia*, ou col, des Oulad-Moussa. Quant aux deux routes dont le Burgus protégeait le parcours, faute de renseignements topographiques plus précis, nous pouvons seulement conjecturer que l'une est le grand chemin actuel d'El-Kantara à Biskra et l'autre un sentier arabe parallèle, qui contourne le Djebel Kteuf par le côté occidental, pour conduire aussi à Biskra.

Si M. Boissonnet veut bien recueillir les indications précises auxquelles nous venons de faire allusion, s'il peut y joindre l'envoi d'un ou même de plusieurs estampages de l'inscription, il mettra le comble au service qu'il vient de rendre à la science

en faisant connaître un document qui mérite bien qu'on s'efforce de l'élucider complètement.

La pierre tumulaire n° 3 comprend deux épitaphes que nous coterons A et B :

A. Diis Manibns Sacrum, Caius Julius Severus vixit annis centum et quinque, mensibus quinque. Hic situs est. « Sanctuaire aux dienx mânes. Caius Julius a vécu 105 ans et cinq mois. Il gît ici. »

B. Diis Manibus Sacrum. Vatin, Verna. « Sanctuaire aux dieux mânes. Vatin, esclave né dans la famille. »

On a déjà dit que ces deux épitaphes sont en regard sur la même pierre. L'esclave Vatin était sans doute vivant quand on les a gravées, puisqu'aucun âge ne lui est assigné et que nulle formule funéraire ne figure à la suite de son nom. Les lettres S I des 6e et 7e lignes de l'épitaphe A sont représentées, dans la copie de M. Boissonet, par deux signes S et I liés, ayant quelque analogie avec un oméga majuscule.

Nous ne mentionnons ici que pour mémoire une autre inscription envoyée également par M. Boissonnet et qui est une dédicace à Publius Julius Junianus Martialianus, parce que M. Léon Renier l'a donnée déjà, sous le n° 95, dans ses *Inscriptions romaines de l'Algérie*; et que même, dès l'année 1851, ce savant l'avait traduite et commentée dans la Revue Archéologique (2e semestre de 1851, p. 492, etc., *Notes d'un voyage archéologique au pied de l'Aurès)*.

§ 2e *Constantine* (Coudiat Ati).

L'inscription n° 4, trouvée à Coudiat Ati par M. Antoine, ainsi que les trois qui la suivent, se développe et s'interprête ainsi :

Dis manibus.
Salvidenia,
Quinti filia, Minna,
antiquae cas —
titatis femina,
vixit annis viginti tribus.
Hic sita est, ossa tua bene quiescant !

« Aux Dieux mânes. Salvidenia, fille de Quintus, [surnommée] Minna, femme d'une chastetée antique, a vécu vingt-trois ans. Elle gît ici. Que tes os reposent bien !

Ce brevet de chasteté *antique*, décerné à une jeune fille, morte bien avant la période qu'un célèbre romancier déclare être la plus difficile de la vie féminine, n'est pas flatteur pour ses contemporaines et laisse supposer qu'à l'époque où ce compliment fut gravé, la vertu des femmes était du domaine de l'histoire ancienne.

Le nº 5, épitaphe d'un Quintus Domitius Rogatus, qui a vécu 75 ans, ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est que ce septuagénaire, malgré son âge respectable, a l'air d'être mort bien prématurément, en comparaison de ses voisins des nos 6 et 7 qui sont arrivés jusqu'à cent-un ans !

Singulière coïncidence, par parenthèse, que deux pierres tumulaires déterrées au hasard en un même endroit, et qui se trouvent appartenir à des centenaires, tous deux exactement de même âge.

Heureuse Numidie qui fournit de si nombreux exemples de longévité ! Salluste, dès les premiers temps de l'occupation romaine, remarquait déjà que dans ce pays, privilégié sous ce rapport, à moins d'être atteint par la dent des bêtes féroces ou par le fer de l'ennemi, on ne mourait guère que de vieillesse. L'épigraphie tumulaire prouve bien qu'il a dit vrai. C'est d'un heureux augure pour nos colons, qui viennent y reprendre une œuvre de civilisation interrompue depuis tant siècles.

§ 3e. — *Stora.*

Le nº 8, épitaphe envoyée par M. Grémilly, à qui la *Revue* doit déjà plusieurs intéressantes communications, est celle de Cornelius Restutus qui vécut 4 ans.

Restutus n'est pas, comme on serait tenté de le croire, une faute du graveur antique qui l'aurait mis pour *Restitutus*. C'est une syncope, ou contraction de ce nom propre, très-usitée parmi les Romains.

A la remarque, faite par M. Grémilly, que toutes les inscriptions antiques de sa localité sont gravées sur marbre blanc, ajoutons que ce luxe était facile et peu coûteux pour les colons de *Rusicade*, grâce aux belles et abondantes carrières du Filfela, situées presque à leurs portes, avantage qui subsiste, au reste, pour leurs successeurs dans le même endroit.

§ 4e. — *Gigeli.*

Après une étude attentive des croquis envoyés par M. le capitaine Bugnot et des explications qui les accompagnent, et surtout en présence de cette circonstance, qu'il y a encore des ruines romaines à Saint-Ferdinand, quoique peu considérables, — c'est-à-dire à l'endroit même où l'inscription du *Castellum victoriae* a été rencontrée, — l'hésitation redoublerait, en ce qui concerne le gisement à lui assigner, si une particularité très-importante ne tendait à éliminer l'hypothèse de l'existence de cette fortification presqu'aux portes d'Igilgili.

En effet, il est impossible d'admettre qu'une colonie romaine fût limitée à un territoire aussi exigu que l'eût été celui des Igilgilitains, si le Château de la Victoire se trouvait auprès du fort saint-Ferdinand. Comme, d'après l'inscription, le terrain des Zimizes commençait à 500 pas de là, soit environ 740 mètres, les colons auraient été singulièrement resserrés du côté de l'Ouest.

Cependant, comme si, dans cette question, on ne devait échapper à une difficulté que pour retomber aussitôt dans une autre, l'adoption du *Ksar*, comme ruine du Château de la Victoire, oblige logiquement à prolonger d'autant vers l'Ouest de Gigeli le territoire des Zimizes, puisque ce château était une enclave sur leur terrain. Or, la table de Peutinger place cette peuplade juste entre Rusicade et Gigeli, c'est-à-dire *à l'Est* de cette dernière ville (1).

Mais — objectera quelque lecteur ferré sur la poliorcétique, — le Ksar en question n'a aucun flanquement, pas la plus légère trace de tour ronde ou carrée, ce qui est absolument

(1) Faisons toutefois nos réserves sur la manière dont les localités sont placées sur la carte de Peutinger; nous aurons encore l'occasion d'y revenir un peu plus loin.

contraire aux principes préconisés par Végèce, qui ne veut pas qu'une place se développe extérieurement sur des lignes continues qu'aucune saillie ne vient interrompre, parce que, selon lui, cela facilite aux béliers le moyen de battre en brèche. Donc, votre ksar sans flanquements n'est pas un édifice militaire.

Nous répondons à cela que ce ksar n'a qu'un très-faible développement de courtines (62m), et que, d'ailleurs, certains passages des commentaires de César prouvent que les Romains ont connu le système des *hourds*, ces ouvrages en charpente que l'on dressait, au besoin, sur les courtines et sur les tours en pierre, d'où ils surplombaient le pied du rempart, improvisant des flanquements là où il n'y en avait point ou donnant plus d'extension à ceux qui existaient, par la forte saillie qu'ils faisaient sur la campagne, au très-grand avantage de la défense.

Si l'on désire en apprendre plus long sur ce curieux système, on en trouvera tous les détails dans l'excellent dictionnaire d'architecture de M. Viollet-Le-Duc, aux mots *Hourd* et *architecture militaire*.

En somme, échauguettes, machicoulis et flanquements pouvaient s'improviser facilement en charpente, dans un moment de nécessité au sommet d'une solide courtine percée des ouvertures convenables pour recevoir des échaffaudages volants. Cela était surtout facile et efficace dans ce pays où les Indigènes d'alors n'avaient pas plus de machines de guerre que ceux de nos jours. Nous qui avons vu si souvent de si étranges exemples de l'impuissance des Africains d'à présent contre les plus faibles murailles, nous ne devons pas avoir de peine à comprendre tout cela.

Végèce et ses prescriptions ont donc pu être mis jadis de côté sans inconvénient, comme nous pourrions aussi nous permettre ici, sans péril, quelques infractions aux recommandations de Vauban, etc.

Après avoir exposé et discuté les deux hypothèses relatives à l'emplacement du Castellum Victoriæ, nous imiterons la prudence très-bien entendue de M. le capitaine Bugnot et nous nous abstiendrons encore de conclure.

D'abord, la question ne nous paraît pas suffisamment étudiée : on l'a élucidée assez complètement, il est vrai, en ce qui concerne le terrain à l'*ouest* de Gigeli, mais celui de l'*est* n'a pas été touché, et c'est pourtant ce côté qui sollicite le plus l'attention, car nous pouvons espérer d'y rencontrer à la fois la solution relative au Castellum et à la borne milliaire. Pour mieux faire saisir notre pensée, rappelons que l'unique document topographique ancien qui place les Zimizes, les met entre Rusicade et Igilgili, à l'*est* de cette dernière colonie ; dès lors, il paraît naturel de penser que leur territoire s'arrêtait du côté de l'occident à celui des Igilgilitains.

Quant à la fin de non-recevoir basée sur l'absence de ruines le long du littoral de Gigeli à l'Oued el-Kebir où était la colonie de Tucca, on est peu porté à l'admettre, attendu qu'entre deux centres de population d'une certaine importance, il devait bien se rencontrer quelques établissements intermédiaires, villages, hameaux, fermes, etc., dont il doit exister encore quelques traces.

D'ailleurs, nous nous trouvons, quant à ce fait, en présence de deux assertions contradictoires ; car si le bureau arabe dit aujourd'hui qu'il n'y a pas de ruines romaines à l'embouchure de l'Oued Nil, on nous a dit le contraire en 1858, époque où nous trouvant à Gigeli, nous avons eu communication d'un registre appartenant à ce même bureau arabe et où nous avons copié cette mention, sinon littéralement, au moins par analyse :

« Les ruines de Konnar sont à mi-chemin (entre Gigeli et » l'Oued-el-Kebir), chez les Beni-Maameur, près de l'Oued Nil. » De Konnar, part une route muletière qui va chez les Oulad » Khelas. »

Nous avons déjà tant abusé de la complaisance de M. le capitaine Bugnot que nous osons à peine lui demander de faire pour cette région orientale ce qu'il a si bien exécuté pour le côté de l'ouest, comme l'attestent les intéressants croquis qu'on lui doit et la légende qui les accompagne.

Outre les questions qui se rapportent au Castellum et au milliaire, il y a du côté que nous lui recommandons, un fleuve qui fut une frontière, non-seulement d'états, mais de peuplades, dès les temps les plus reculés, l'Ampsaga aujourd'hui appelé

Oued el-Kebir. Il y a, à l'embouchure même de ce fleuve, les restes de la cité la plus orientale de la Mauritanie sur le littoral, les ruines de Merdja, faibles vestiges d'une ville, peu considérable, d'ailleurs, en elle-même puisque Pline l'appelle seulement « *Oppidum* » en ajoutant : « *Tucca*, impositum mari et flumini Ampsagae. »

La Table de Peutinger mentionne également *Tucca*, mais en le plaçant à un endroit qui paraît d'abord bien différent de celui que Pline indique. Car, à la fin de la première des cinq bandes qui composent ce document, et passablement loin du littoral, on trouve cette désignation : « *Tucca*, fines Africæ et Mauritaniæ. » Puis, les indications itinéraires qui accompagnent cette mention et la direction de la route où ce *Tucca* figure le placent à 85 milles romains de Sétif dans la direction du littoral.

Or, ces 85 milles, expression de la distance développée, étant ramenés à une ligne droite, ne donnent plus que 68 milles ; et il y en a 66, en réalité, à vol d'oiseau entre Sétif et l'embouchure de l'Oued el-Kebir. De sorte que ce qui semblait au premier aspect un désaccord complet, offre au contraire une remarquable coïncidence.

Si notre honorable correspondant de Gigeli a l'occasion de faire l'exploration à laquelle la science le convie, il y trouvera les moyens d'ajouter aux bons services qu'il a déjà rendus à l'archéologie africaine.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Tipasa. — M. Trémaux, propriétaire de Tipasa, qui, dans son zèle pour nos antiquités africaines, a déjà tiré des ruines qui l'entourent les matériaux d'un intéressant petit musée local, nous adresse deux estampages d'inscriptions romaines trouvées sur son terrain. En voici le texte :

N° 1.

RASINIA
SECVNDA
REDDXVI
KALNOVEM
PCLXXXXVIII

Ce que nous interprétons par : Rasinia Secunda reddidit (animam), die decima sexta (ante) Kalendas novembris, (anno) provinciae centesimo nonagesimo octavo (1). — Soit, « Rasinia Secunda a rendu son âme à Dieu le 16e jour avant les calendes de novembre de l'année provinciale 198 » (17 octobre 237 de J.-Chr.).

Cette épigraphe est gravée sur une plaquette de marbre blanc de 34 c. sur 23 c., en lettres dont la hauteur varie entre 17 et 30 millimètres. Ces lettres sont aussi irrégulières de forme que de dimensions : ainsi, pendant qu'un seul A a sa barre tous les autres en sont dépourvus et ressemblent à des V retournés qu'on aurait placés la pointe en l'air.

Il n'existe aucun espace, aucun signe séparatif entre les mots :

(1) D'après une copie que nous avons prise de cette inscription, il y a six ans, à la ferme Chasse (où ladite épigraphe est encore), il y aurait 199 et non 198, si nous ne nous sommes pas trompé. Il est possible que l'estampage n'ait pas reproduit le dernier chiffre de la date romaine de même qu'il n'a pas donné la seconde moitié du M qui termine la 4e ligne. Il faut, pour se préserver de ce genre d'accidents assez communs, toujours conférer l'estampage avec l'original et cela avec le plus grand soin.

le texte, comme dans les langues sémitiques, forme un tout indivisé et compact que les yeux seuls ne pourraient lire, si la mémoire et l'intelligence ne venaient à leur secours.

On se doute bien, d'après ce qui précède, que le graveur de notre inscription n'était pas un calligraphe ; mais à défaut de ce talent, il avait, en compensation, une grande entente de l'économie des traits de burin, et n'accordait aux lettres que leurs éléments les plus essentiels ; ainsi, pour lui, par exemple, un L n'a droit qu'à deux lignes : une *verticale* soudée à l'extrémité gauche d'une *horizontale.*

Un géomètre donnerait à cette figure le nom de triangle rectangle, s'il n'y manquait le côté essentiel de l'hypothénuse.

Donc, notre lapicide, graveur ou hermoglyphe (les trois se disent) ne s'amusait pas à compliquer le caractère alphabétique en question (L) par la petite traverse dont nous le couronnons, ni à relever en crochet l'extrémité droite de l'horizontale qui lui sert de base. S'il a connu ces espèces d'arabesques, il les aura dédaignées, jugeant que puisqu'elles n'ajoutent absolument rien à la valeur du caractère, on peut les omettre sans nul inconvénient.

Toujours désireux d'économiser les traits de burin, il a représenté les quatre X de la date provinciale CLXXXXVIII par quatre petites diagonales qu'une plus grande traverse de gauche à droite. Il en résulte un monogramme très-clair en lui-même et qui épargne à l'artiste trois diagonales et autant de levers de mains. Tempus pro pecunia habetur ! a dû être sa devise.

Mais notre graveur s'est écarté de ses principes de simplicité des formes en donnant au L de la date ci-dessus la figure assez excentrique que voici : de droit qu'il était et doit être, le montant de la lettre se change en une courbe dont la convexité est tournée à droite ; tandis que la base, ou traverse, devenue aussi légèrement curviligne, s'abaisse sensiblement par son extrémité droite au-dessous de la ligne d'écriture.

Les particularités graphiques que nous venons d'exposer s'observent surtout aux basses époques de la gravure lapidaire ou sur les monuments destinés à des gens du commun. Les ruines de Hadjar er-Roum (Rubrae), à l'Est de Tlemcen, nous en ont

fourni les exemples les plus nombreux et les plus caractéristiques.

Pour terminer le signalement de l'épitaphe de Rasinia, il nous reste à dire que la face écrite avait dû être enduite d'une couleur rouge dont les traces demeurent encore visibles.

Passant de la forme au fond, nous émettrons l'opinion que l'inscription qui nous occupe est chrétienne : l'absence de la formule initiale « Diis Manibus sacrum » ; l'emploi de *reddere* pour *mourir* ; l'indication du jour du décès et l'omission de l'âge, nous le font supposer.

C'est, bien entendu, l'ensemble de ces circonstances, et non l'une d'elles en particulier, qui nous suggère cette idée : car nous n'ignorons point, par exemple, que « reddere animam », ou « reddere animam per auras » sont du latin le plus classique et n'appartiennent pas exclusivement au formulaire chrétien ; quoique, à vrai dire, nous ne l'ayons jamais rencontré sur aucune épigraphe manifestement païenne.

On a vu que notre inscription remonte au 17 octobre 237 de J.-C. L'époque est doublement remarquable dans l'histoire de l'Afrique : les grands et désastreux tremblements de terre arrivés l'année précédente, et qu'on n'avait pas manqué d'attribuer aux chrétiens, avaient alors ravivé contre eux les haines et les velléités de persécutions. Cependant, selon Morcelli, « plus timoris in Africa quam periculi fuit. » Mais ces convulsions de la nature se compliquèrent en 237 de celles de la politique par la révolte qui porta *de force* le vieux Gordien sur le trône impérial, d'où une mort violente le fit descendre trois mois après. Dans la cruelle répression que Capellien, le chef romain de la Mauritanie et l'ennemi personnel de l'usurpateur malgré lui, fit de cette révolte, les chrétiens, accusés comme d'habitude, eurent quelque peu à souffrir.

Mais ne prolongeons pas cette digression et arrivons au 2e estampage de M. Trémaux, qui est ainsi conçu :

N° 2.

SAMATTA
ET IMMI

MEMORIA
MATRI
FECERV
NT

Samatta et Immi memoria (m) matri fecerunt, — « Samatta et Immi ont fait ce tombeau à leur mère. »

Les observations graphiques que nous avons faites sur l'épigraphe précédente ne peuvent pas s'appliquer à celle-ci, dont les lettres sont à peu près semblables à nos majuscules actuelles. Il n'y a donc sous ce rapport à noter ici comme exceptionnel que le caractère F qui se présente avec un appendice inférieur assez prononcé, qui s'abaisse en arrière au-dessous de la ligne d'écriture.

C'est une forme ancienne, car nous l'avons observée parmi les signes d'appareillage des pierres du Tombeau de la Chrétienne. Le nom de F à queue conviendrait parfaitement à cette variante.

Les ligatures dont nous avons parlé ci-dessus sont les suivantes : à la 1re ligne AMA forment un monogramme, de même que MM à la 2e, RI à la 3e et MA à la 4e.

La hauteur des lettres varie entre 3 et 4 c.

Le mot *memoria*, employé ici comme synonyme de *tombeau*, appartient au vocabulaire chrétien et se disait dans les temps primitifs de l'Église des *loculi* ou espèces de niches et des édicules qu'on élevait dessus pour sauver la *mémoire* des martyrs de l'oubli et empêcher leurs restes d'être confondus avec ceux du vulgaire.

Cependant, on finit par l'appliquer à toute espèce de tombeaux, de sorte que sa présence ici ne veut pas dire que la mère de Samatta et d'Immi ait été une martyre (1).

Il est assez singulier que le nom de la défunte ne soit pas gravé sur le monument quand ceux de ses enfants s'y trouvent et qu'il n'y ait d'ailleurs aucune indication d'époque de décès ni d'âge.

(1) Après le dernier mot de l'épigraphe, nous apercevons un signe qui pourrait être une *palme*. Cette partie de l'estampage n'est pas assez bien venue pour que l'on puisse être plus affirmatif. Il est important d'être fixé à cet égard.

Il est certain que sans le mot *memoria* qui caractérise ce document épigraphique, on ne saurait dire si c'est une épitaphe ou une dédicace quelconque.

La ferme Chasse, où se trouve l'inscription n° 1 et peut-être aussi la suivante, contenait en 1861, lorsque nous l'avons visitée, des sarcophages, des mosaïques, en très-grande quantité. Nous avions vu ces antiquités presqu'intactes, la première fois que nous étions passé par là (1843), mais les colons à qui on les a concédées les ont bouleversées pour en extraire des pierres de taille. Bien des choses précieuses pour la science ont dû être perdues ainsi à tout jamais.

Mais nous n'en finirions pas sur ce chapitre des lamentations archéologiques.

Terminons donc en donnant une 3e épigraphe que nous avons copiée à cette même ferme Chasse et dont voici tout ce que nous avons pu lire :

. . . . IE
LAN. . . . . LIANI
IN. . . . . No CEN

Ceci était gravé sur une plaquette de marbre blanc, de 25 c. dans les deux dimensions, laquelle était cassée en trois morceaux.

Une lacune, et très-forte, à chaque ligne ; puis, probablement, des noms propres à suppléer, besogne où le sens ne vient pas en aide, voilà des raisons suffisantes de ne hasarder ni traduction ni commentaire.

A. Berbrugger.

NÉCROLOGIE.

LE BARON AUCAPITAINE,

lieutenant au 36e de ligne, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre correspondant de la Société historique algérienne, etc.

Au moment où M. de Chancel, sous-préfet de Blida, se prodiguait avec le dévoûment le plus courageux pour atténuer autour de lui les effets de l'épidémie cholérique, il était éprouvé bien cruellement lui-même dans ses affections les plus chères : sa fille, mariée depuis trois mois à peine à M. le baron Aucapitaine, succombait en quelques heures aux atteintes du fléau et son gendre, frappé presqu'en même temps qu'elle, la suivait trois jours après dans la tombe ! le 22 septembre dernier.

Le nom d'Aucapitaine n'est inconnu à aucune des personnes qui s'occupent de l'histoire du pays ou qui seulement s'y intéressent. Depuis plus de dix ans, cet intelligent officier s'était voué avec ardeur à l'étude des annales de l'Algérie, et les nombreux résultats de ses consciencieuses recherches sont consignés dans une foule de brochures, revues ou autres organes de la presse périodique, ici et en Europe, particulièrement dans la *Revue africaine*. Ces recherches ont d'autant plus de valeur, que l'auteur les a toujours faites sur le terrain même des événements et au contact des populations qui y avaient joué un rôle. C'est la féconde et véritable méthode de travail, quand on veut léguer aux futurs historiens de l'Afrique des matériaux sérieux et authentiques, unique tâche que les humbles pionniers algériens puissent ambitionner aujourd'hui.

Ce n'était pas seulement par ses écrits que le baron Aucapitaine se rendait utile à la science ; par plusieurs dons de médailles, il a pris rang parmi les bienfaiteurs de notre Musée. Quand il se voyait dans l'impossibilité de donner lui-même certains objets d'un transport difficile, inscriptions romaines, etc., il s'empressait de nous en signaler l'existence, afin de les faire arriver jusqu'ici, contribuant ainsi d'une manière indirecte à l'enrichissement de nos collections archéologiques.

Les travaux de M. Aucapitaine sont trop nombreux et disséminés dans trop de recueils différents pour que nous puissions les énumérer tous. Nous nous bornerons à parler de ceux qu'il a publiés ici, et qui, de fait, sont les plus importants.

Ses premières communications, envoyées à la *Revue africaine*, remontent à près de dix ans, et sont relatives à des documents épigraphiques de l'époque romaine, découverts dans les environs d'Aumale, l'antique Auzia. Il n'a pas cessé, depuis lors, de s'occuper de l'archéologie algérienne, toutes les fois que ses nombreuses excursions lui en ont fourni l'occasion.

Mais l'époque turque et le peuple berber ont été surtout l'objet de ses investigations. Parmi les vingt articles, environ, qu'il a adressés à la *Revue* dont on vient de parler, on remarquera ceux qui se rapportent au gouvernement des pachas et à la grande Kabilie. Cette dernière a été spécialement l'objet de son attention, son champ d'études de prédilection, qu'il abandonnait avec peine et reprenait toujours avec bonheur, selon les vicissitudes de sa vie militaire. Aussi, lors de sa nomination récente au commandement du fort des Beni-Mansour, il se réjouissait à la pensée de pouvoir continuer et compléter ses travaux de préférence. Hélas ! c'était une tombe qui l'y attendait à côté de sa jeune compagne.

Les habitudes studieuses avaient un tel empire et une si grande énergie chez le baron Aucapitaine qu'il lui était impossible de séjourner, si peu que ce fût, dans une localité, ni même de la traverser sans s'enquérir soigneusement de ses monuments, de ses annales, ou, à défaut de celles-ci, de ses traditions et légendes.

C'est ainsi qu'après avoir passé quelque temps à Bousâada, il envoyait à la *Revue Africaine* deux intéressantes notices sur cette localité, et que sa campagne de Syrie, où il était secrétaire du général en chef, lui a fourni l'occasion de donner un Mémoire sur le Hauran et de remanier sa monographie des Druzes. C'est ainsi, enfin, que son stage prolongé au Bureau arabe de Médéa lui a permis de recueillir toute sorte de renseignements sur l'ancien beylik de Titeri, dont cette ville fut la capitale. Il s'était rencontré là avec M. Federmann, interprète de l'armée, modeste et laborieux chercheur qui, de

son côté, avait mis à profit sa participation aux opérations de délimitation des tribus pour rassembler avec soin et coordonner avec un sage esprit de critique les notions historiques consignées çà et là dans la foule des actes de propriétés qui lui passaient sous les yeux, ou conservées dans la mémoire des anciens du pays, avec lesquels sa mission le mettait en contact journalier.

C'est aux efforts réunis de ces deux hommes laborieux qu'est dûe la *Notice sur le Beylik de Titeri,* dont la dernière partie a paru dans le numéro de septembre 1867 ; travail considérable et véritablement précieux, puisqu'en décrivant l'organisation politique, judiciaire, militaire et administrative de cette petite province, pendant la période turque, les auteurs font connaître également les beyliks d'Oran et de Constantine sous ce quadruple rapport. Car, en définitive, ces derniers ne différaient guère de l'autre que par une plus grande étendue de territoire et par un éloignement plus considérable du chef-lieu gouvernemental, ce qui donnait à leurs beys une puissance plus grande avec une dépendance beaucoup moins étroite.

La mort du lieutenant Aucapitaine laisse un grand vide dans les rangs, déjà peu garnis, des hommes qui se consacrent ici aux études historiques algériennes. Il aura été un des soldats les plus actifs de ce petit bataillon sacré qui s'est voué à la recherche et à la publication des matériaux de l'histoire locale, avec une résolution que l'atmosphère d'indifférence au milieu de laquelle elles s'opèrent n'a pas encore pu étouffer.

Mais Aucapitaine n'avait pas seulement des titres littéraires à l'estime de ses concitoyens : à une belle intelligence, développée par l'étude, et à beaucoup de bon sens, il joignait un caractère éminemment loyal et sympathique, une irréprochable honorabilité. Il était donc dans les conditions les plus favorables pour bien exercer le commandement que la confiance de ses chefs venait de placer entre ses mains. D'ailleurs, il était doué du sentiment intime de la civilisation européenne dans son expression la plus élevée, c'est-à-dire qu'il avait le véritable esprit chrétien développé par dix-huit siècles de progrès continus, l'esprit qui anime à leur insu bien des gens

qui ne prétendent pas à l'orthodoxie. Il voyait clairement le grand problème de conciliation des races dont la conquête de 1830 a imposé la solution à la France, et il en pressentait les voies et moyens ; et comme il possédait, avec un heureux mélange de fermeté et de bienveillance, une dose raisonnable de cette furie française qui pousse à hâter l'exécution des grandes et bonnes choses, il aurait très-probablement exercé avec succès son commandement des Beni-Mansour et aurait triomphé des difficultés spéciales que présente le gouvernement des indigènes.

Mais nous oublions que nous écrivons au nom de la science et que c'est à ce titre seulement que nous pouvons parler de notre excellent confrère et collaborateur Henri Aucapitaine, enlevé si prématurément et dans des circonstances si émouvantes. Nous nous contenterons donc de dire, en terminant, que sa mort inflige à la Société historique algérienne une des pertes les plus sensibles qu'elle ait faite depuis longtemps.

M. LE CAPITAINE PIGALLE.

Ancien officier de l'armée d'Afrique, M. le capitaine Pigalle, un de nos membres correspondants, vient de mourir dans les Ziban, où il s'était fixé depuis plusieurs années, employant les loisirs de sa position de retraite à des études d'histoire naturelle et à des recherches archéologiques. Il a donné à la Société de Constantine, sur ce dernier sujet, des communications qui ont paru dans un de ses annuaires, notamment sur la station de *Gemellae*, si notre mémoire nous sert bien.

Nous regrettons que l'absence de renseignements plus complets et plus précis ne nous permette pas d'en dire davantage aujourd'hui sur cet honorable et regretté collègue ; mais nous espérons être à même de lui consacrer bientôt une notice nécrologique telle qu'il la mérite, si l'un de nos correspondants de la province de Constantine tient la promesse qu'il a bien voulu nous faire.

M. JUDAS.

M. le Dr Judas, dont nous n'avons connu la mort que très-tardivement, est aussi un des membres de cette glorieuse armée

d'Afrique qui ne s'est pas seulement distinguée sur les champs de bataille, mais qui a fourni, ici, à la science ses premiers et ses plus intelligents pionniers.

On sait que cet honorable collègue s'était voué particulièrement à l'étude des langues phénicienne et libyque et qu'il a consigné ses travaux sur la matière dans plusieurs publications généralement connues. Quels que soient les doutes que l'on puisse concevoir sur la certitude des résultats obtenus dans cette branche de la linguistique, on ne peut s'empêcher de rendre pleine justice aux efforts déployés par le Dr Judas pour projeter quelque lumière sur un sujet des plus obscurs en lui-même, et on doit louer sans restriction l'érudition de bon aloi qu'il avait acquise dans le long exercice de ses recherches spéciales.

M. ESPINA.

Vice-consul de France à Soussa, en Tunisie, M. Espina, fixé pendant un assez grand nombre d'années dans ce pays semé des vestiges de la domination romaine, y avait contracté le goût des études archéologiques. Ses communications adressées à la Revue africaine, notamment celles relatives à l'antique Adrumetum (V. Rev. af., t. 4e, p. 232, etc.), témoignent de ses goûts et de son zèle à cet égard.

Nous perdons en lui un correspondant instruit, actif et tel que nous voudrions en posséder un plus grand nombre dans une contrée si riche en restes antiques, romains ou autres; dans une contrée bien peu explorée, cependant, si l'on compare ce qu'elle a fourni jusqu'ici en ce genre avec ce qu'elle pourrait donner.

Il y faudrait une mission spéciale de plusieurs années, confiée à un savant éprouvé, M. Léon Renier, par exemple, et pourvue largement de tous les moyens d'action nécessaires.

M. CUSSON.

Le correspondant dont nous ajoutons ici le nom à notre trop longue liste nécrologique est une de ces individualités complexes, excentriques et pourtant indécises devant lesquelles la plume du biographe s'arrête, hésitante. Certes, nous ne commettrons pas

l'injustice de juger M. Cusson d'après les accusations qui ont plu sur lui lors de la polémique soulevée dans cette colonie à propos de la lettre de l'Empereur à M. le duc de Magenta. Quand les intérêts ou les passions sont en jeu, l'équité n'est guère écoutée par les parties belligérantes.

Nous bornant aux faits incontestables et dont nous avons connaissance personnelle, nous parlerons surtout de la mission que M. Cusson avait reçue il y a quelques années pour explorer l'intérieur du Maroc.

Voici quel était son itinéraire, d'après une lettre qu'il nous adressait en date du 12 décembre 1861 : « Tanger, Fez, Tafilelt, Tidikelt, le Soudan — s'il était possible — sinon stationner jusqu'en décembre 1862 dans le Gourara, le Touat et le Tidikelt; puis, en janvier 1863 rentrer avec les caravanes algériennes. »

Nous trouvant au Maroc au mois d'août 1862, nous apprîmes à la meilleure source, c'est-à-dire à notre consulat même, que M. Cusson n'avait point pénétré dans l'intérieur du pays, mais qu'il avait passé quelque temps à Tanger, prenant des notes au consulat sur le commerce et les autres questions comprises dans sa mission; puis, cette moisson étant faite, qu'il était allé à Gibraltar rédiger son rapport d'après les matériaux ainsi recueillis.

En effet, les chrétiens, sauf de bien rares exceptions, ne sont pas admis à visiter l'intérieur du Maroc : le gouvernement local s'y oppose *dans l'intérêt de cette classe de voyageurs*, se fondant sur ce qu'ils pourraient rencontrer sur les routes des vauriens qui les dépouilleraient et même les mettraient à mort, ce qui ne se vérifie que trop par des causes qu'il ne convient pas d'exposer, encore moins de commenter ici.

Il n'est donc pas étonnant que M. Cusson ait abandonné toute idée de pénétrer au-delà du littoral; mais il est regrettable qu'il ait été forcé de reculer devant cette impossibilité, car à certains égards, il était en position de faire un voyage utile. Il avait d'abord un avantage de premier ordre et qui manque trop souvent aux voyageurs qui visitent nos contrées africaines, ainsi qu'on s'en aperçoit bien vite en

lisant leurs relations : M. Cusson parlait très-bien l'arabe ; de plus, ayant été pendant un certain temps au service de l'Émir Abd-el-Kader, nous ne savons si c'était durant la paix ou pendant la guerre, il avait appris sans doute à connaître les indigènes, science non moins indispensable que celle du langage pour voyager avec fruit dans notre Afrique septentrionale.

Quant au parti qu'il aurait pu tirer, au point de vue scientifique et littéraire, de ses excursions africaines, ce n'est point par son *Histoire de Tunis*, publiée à Oran en 1863, qu'il est possible d'en juger. Rien qu'en lisant dans la préface de cet opuscule les compliments de l'auteur au Bey, au Consul de France, etc., on voit qu'il doit être rangé parmi ces compilations faites à la hâte et sans autre but que d'obtenir en échange la décoration tunisienne.

Tunis doit ainsi à son Nichan Iftikhar d'avoir en Europe des historiens qui malheureusement se recommandent plus par la quantité que par la qualité.

Pour bien juger M. Cusson, nous aurions donc voulu autre chose que cette œuvre de circonstance, où, d'ailleurs, abondent les incorrections de tout genre.

Mais la mort prématurée de ce correspondant ne lui a pas laissé le temps de publier ce qu'il a fait et de donner la mesure de ce qu'il pouvait faire ; et l'indécision qui plane sur son caractère et ses actes, comme homme, s'étend jusque sur ses travaux, comme voyageur et érudit.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

TABLE DES MATIÈRES

DU ONZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1867 —

AUTEURS D'ARTICLES, ENVOIS DES COMMUNICATIONS.

LOCALITÉS.

MATIÈRES TRAITÉES.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Alger. — Typ. Bastide.